collection U

Jacques-Olivier Boudon

La France et l'Europe de Napoléon

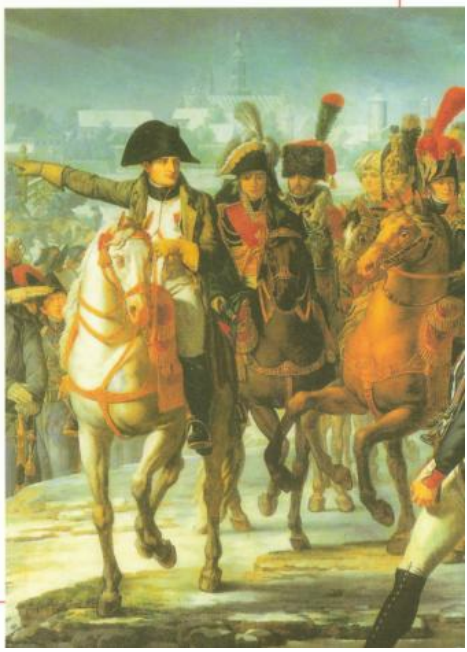

ARMAND COLIN

Table des Matières

Page de Titre

Table des Matières

Page de Copyright

Du même auteur

COLLECTION U • HISTOIRE

Introduction

PREMIÈRE PARTIE - Les fondements du pouvoir napoléonien

Chapitre 1 - L'établissement du Consulat

La conquête du pouvoir

L'installation du régime

Le Consulat à vie

Chapitre 2 - L'œuvre de modernisation du Consulat

La réforme de l'État

L'encadrement de la société

L'instrumentalisation de la religion

Chapitre 3 - La restauration monarchique

Les signes avant-coureurs

Le passage à l'Empire

La naissance d'une monarchie chrétienne

Chapitre 4 - l'État napoléonien

Le gouvernement de la France

Le personnel dirigeant

L'Empire et la nation

DEUXIÈME PARTIE - Les mutations de la société française

Chapitre 1 - La population

L'essor de la statistique

L'évolution de la population

Mortalité et lutte contre la mort

La perception de la mort

Chapitre 2 - Le monde rural sous l'Empire

Les campagnes sous l'Empire

Les encouragements de l'État au développement de l'agriculture

Fluidité et diversité du monde rural

l'Empire au village

Chapitre 3 - La société urbaine

Le réseau urbain

Le monde ouvrier

Les élites urbaines

Chapitre 4 - Culture et religion

Le retour du religieux

L'essor de la franc-maçonnerie

Le renouveau des sciences

Une vie culturelle encadrée

TROISIÈME PARTIE - L'Europe napoléonienne

Chapitre 1 - L'Europe au début du Consulat

La situation diplomatique de l'Europe au lendemain du 18 brumaire

La seconde campagne d'Italie

La poursuite de la lutte contre les Anglais

La recomposition de l'espace allemand

Chapitre 2 - La reprise de la guerre

La guerre avec l'Angleterre

La troisième coalition

Guerre et paix

L'Europe française au lendemain de la paix de Presbourg

Chapitre 3 - Les instruments de la conquête

L'armée napoléonienne

Le renouveau de la marine

La diplomatie

Chapitre 4 - L'Europe à l'apogée de l'Empire

La quatrième coalition

L'Europe au lendemain de Tilsit

La mise en œuvre du blocus continental

Chapitre 5 - Le Grand Empire

L'affaire d'Espagne

Les préparatifs de la guerre contre l'Autriche

La réorganisation de l'Europe napoléonienne

La poursuite de la lutte contre l'Angleterre

QUATRIÈME PARTIE - L'Europe contre Napoléon

Chapitre 1 - Un rêve de grandeur

Le mariage autrichien

La rupture avec l'esprit révolutionnaire

L'enracinement de la monarchie

L'extension de l'Empire

Chapitre 2 - Le choc avec la Russie

L'Empire des tsars et les Russes

La rupture de l'alliance franco-russe

La campagne militaire

Le règlement de l'affaire Malet

Chapitre 3 - L'effondrement de l'Empire

Les forces de résistance à la domination napoléonienne

Le sursaut allemand

La formation de la 6e coalition

L'effondrement de l'Empire

Chapitre 4 - La fin de la monarchie impériale

L'échec d'un sursaut national

La restauration des Bourbons

Les Cent-Jours

Chapitre 5 - Le bilan de l'Empire

La sortie de guerre

Le bilan des guerres

La nouvelle carte de l'Europe

La renaissance du bonapartisme

Cartes

Bibliographie

© Armand Colin, 2006
978-2-200-24249-7

Du même auteur

Ouvrages

*L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) : origines, forma*tion, nomination, Paris, Editions du Cerf, coll. Histoire religieuse de la France, 1996 (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1997).

Le Consulat et l'Empire, Paris, Montchrestien, coll. Clefs Histoire, 1997.

Napoléon à Sainte-Hélène. De l'exil à la légende, Montréal, Fides, coll. Les grandes conférences, 2000.

Histoire du Consulat et de l'Empire (1799-1815), Paris, Perrin, 2000, rééd. coll. Tempus, 2003.

Paris, capitale religieuse sous le Second Empire, Paris, Éditions du Cerf, coll. Histoire religieuse de la France, 2001 (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 2002).

Religion et culture en Europe au 19e siècle (1800-1914), Paris, Armand Colin, coll. U, 2001 (en collaboration avec J.-C. Caron et J.-C. Yon).

Les élites religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire, Paris, Nouveau Monde Édition/Fondation Napoléon, 2002.

Napoléon et les cultes. Les religions en Europe à l'aube du

XIXe siècle (1800-1815), Paris, Fayard, 2002.

Napoléon Ier et son temps, Paris, Vuibert, coll. Regards d'auteurs, 2004. *Passion Napoléon. Par l'épée et par la plume,* Paris, Textuel, 2004.

Direction d'ouvrages

Brumaire, la prise de pouvoir de Bonaparte, Paris, SPM, Collection de l'Institut Napoléon n° 1, 2002.

Napoléon et les Lycées. Enseignement et société en Europe au début du XIXe siècle, Paris, Nouveau Monde Édition/Fondation Napoléon, 2004.

Armée, guerre et société à l'époque napoléonienne, Paris, SPM, Collection de l'Institut Napoléon n° 3, 2004.

Les troupes de la marine et les colonies sous le Premier Empire, avec Antoine Champeaux, Panazol, Lavauzelle, 2005.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contre façon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

ARMAND COLIN ÉDITEUR • 21, RUE DU MONTPARNASSE • 75006 PARIS

COLLECTION U • HISTOIRE

Document de *couverture :* Pierre Gautherot,

Napoléon harangue le deuxième corps de la Grande Armée

sur le pont du Lech, à Augsbourg, 12 octobre 1805
(détail)

Musée national du château de Versailles,

© Photo RMN - Daniel Arnaudet

Introduction

De 1799 à 1815, la France connaît l'une des périodes les plus tumultueuses de son histoire. Dominée par un chef d'État issu de l'armée, Napoléon Bonaparte, elle entre de plain-pied dans le XIXe siècle au rythme du canon et des roulements de tambour. En prenant le pouvoir, Bonaparte s'engage à mettre un terme à la Révolution. Après dix ans de réformes et de luttes, le pays aspire à la paix. Elle est acquise en Europe en 1802, mais elle est de très courte durée. Pour autant la poursuite de la guerre n'entrave pas la volonté de réformes de Napoléon et de ses collaborateurs qui, en quinze ans, modifient profondément le visage de la France tout en reprenant l'héritage de la Révolution. La guerre pourtant redevient une compagne familière des Français dès 1803. Elle ne cesse plus jusqu'à la fin de l'Empire. L'engrenage paraît impossible à enrayer. Elle conduit à un renforcement du pouvoir en France, du Consulat au Consulat à vie, puis à l'Empire, un Empire dont les formes monarchiques s'accentuent après 1810 et le mariage autrichien. Mais la guerre pousse à la guerre, aucune paix ne paraissant durable dès lors que les vaincus ne peuvent accepter le sort qui leur est fait et que l'Angleterre, malgré l'application du blocus continental, s'affirme comme un adversaire intraitable. La France s'acclimate donc progressivement à une culture de guerre qui imprègne l'ensemble de la société et rend sans doute plus aisée l'application d'un régime autoritaire. On s'est longtemps interrogé sur la nature du régime napoléonien. La présence à

la tête de l'État d'un général suffit-elle à désigner le Consulat et l'Empire comme une dictature militaire ? Au-delà de cette question, il faut aussi tenter de comprendre les diverses composantes de ce régime, ce qui conduit à s'interroger sur la nature d'un bonapartisme qui entend concilier ordre, autorité et consentement populaire. La ligne affichée en l'an VIII est cependant difficile à tenir dès lors que le renforcement de l'autoritarisme s'accompagne de la privation de plus en plus grande des libertés. Le régime napoléonien évolue de 1799 à 1814. Certes, les institutions favorisent cette évolution, mais elle est aussi le fruit d'un renforcement de la législation liberticide.

Napoléon, empereur des Français, devient progressivement aussi un souverain qui commande à toute l'Europe. À partir de 1805 déjà, mais surtout après 1807 et la paix de Tilsit, l'Europe comme la France sont sous l'empire de Napoléon. Ce dernier n'a pas construit un plan cohérent d'annexions, même s'il développe l'idée d'un système continental s'appuyant sur la dynastie des Bonaparte ; il s'adapte surtout au gré des circonstances et n'hésite pas à changer de stratégie, par exemple après 1808 quand il se met à annexer plusieurs régions à l'Empire pour mieux en contrôler les côtes. Les guerres continuelles qu'il a conduites ont embrasé l'Europe. Elles en ont aussi profondément modifié sinon le visage du moins les mentalités. La restauration des anciennes monarchies après 1815 et la destruction de l'œuvre de Napoléon ne peuvent suffire à effacer toute trace de la présence française, fût-elle négative.

En ce sens, il est impensable d'envisager l'histoire du Consulat et de l'Empire sans le faire dans un cadre européen

tant le destin de la France et de ses voisins est alors lié. Les guerres ont naturellement des effets sur les États engagés dans ces conflits, pas seulement du reste sur le plan militaire et diplomatique, mais aussi sur le plan politique, ce qui a conduit à s'intéresser à l'histoire intérieure des principales puissances. Elles ont aussi des conséquences sur la vie politique et sur la société française. Mais on ne peut toutefois réduire l'histoire de cette période à celle des guerres qui l'ont rythmée. Les transformations du pays ont été importantes, Napoléon s'engageant dans une reconstruction de l'État et de la société française, après dix ans de Révolution.

L'histoire de la période napoléonienne a toujours suscité un très grand intérêt dont témoigne l'abondance des ouvrages publiés chaque année. Cet intérêt est réel en France, mais aussi à l'étranger, particulièrement dans le monde anglo-saxon. Depuis une trentaine d'années, l'historiographie sur la période s'est profondément renouvelée. C'est ce qui justifie une nouvelle synthèse sur « l'ère napoléonienne », trente ans après le livre publié par André Latreille dans la même collection. Sans ignorer les travaux antérieurs dont certains restent tout à fait solides, l'accent a été mis sur les productions les plus récentes afin de tenir compte de leurs apports. Il a semblé cependant important de ne pas négliger le récit des divers épisodes de la geste napoléonienne, tant sur le plan politique, diplomatique que militaire, et de le croiser avec une analyse des mutations de la société napoléonienne et des forces en présence en Europe.

PREMIÈRE PARTIE

Les fondements du pouvoir napoléonien

Chapitre 1

L'établissement du Consulat

Le 18 brumaire inaugure en France un régime politique inédit, mélange de dictature de salut public et de monarchie. Mais ce régime, apparemment hybride, construit par à-coups, si l'on considère les évolutions successives, de 1802 avec le passage au consulat à vie, de 1804 avec la proclamation de l'Empire, et de 1810 avec le mariage autrichien, ne cesse de se renforcer tout en forgeant une œuvre législative sans précédent. L'enracinement du pouvoir napoléonien, caractérisé par la remise en ordre du pays, rend également possible l'essor militaire de la France et le déploiement des conquêtes. Fort à l'intérieur, puissant en dehors, Napoléon réussit le tour de force de mettre un terme à la Révolution française sans paraître renier son héritage.

La conquête du pouvoir

Depuis les débuts du Consulat, on a présenté l'arrivée de Bonaparte au pouvoir comme la conséquence inéluctable d'une crise généralisée qui aurait paralysé le pays, le rendant ingouvernable. Cette présentation est inspirée directement par Bonaparte dont la propagande, servie par des rapports sur l'état de la France au 18 brumaire, a contribué à noircir le

tableau de la situation du pays, mettant l'accent sur sa ruine financière, sur sa déplorable situation militaire (en 1799 la guerre a repris en Europe et les frontières de la France sont menacées), sur ses divisions politiques et sur la quasi-guerre civile qui sévissait dans plusieurs régions[1]. Sans devoir être totalement écarté, ce bilan doit être nuancé, d'abord sur le plan économique dans la mesure où la France a commencé à amorcer son redressement à l'époque du Directoire, ensuite sur le plan militaire; à l'été de 1799, le péril a été écarté et le territoire français n'est plus menacé. Reste la crise politique. Elle a deux origines.

La crise politique

C'est d'abord une crise de gouvernement. Le Directoire a été incapable d'assurer la stabilité politique au pays. Les remaniements au sein du Directoire, de même que les changements annuels au sein des assemblées n'y contribuent pas, forçant le régime à user du coup d'État pour se maintenir, ce qui n'est pas un gage de réussite[2]. En 1799, les choses sont loin de s'être éclaircies, car si les royalistes ont été écartés du pouvoir en septembre 1797 (coup d'État du 18 fructidor), ils conservent de forts appuis dans le pays et pensent pouvoir profiter de la crise politique et militaire pour reprendre le pouvoir. Réorganisés au début de 1799, les Instituts philanthropiques, nom pris par les groupes royalistes, s'activent pour préparer une insurrection, notamment dans l'Ouest et le Sud-Ouest, en particulier à Toulouse où une armée de 40 000 hommes est formée[3]. Ces Instituts sont en liaison avec l'Agence de Souabe qui dirige le mouvement

royaliste depuis l'étranger. C'est elle qui donne l'ordre de l'insurrection générale, pour le 10 ou 12 août, mais l'action manque de coordination, les royalistes de Toulouse se soulevant le 4, ceux de Bordeaux le 15, tandis que les royalistes de Vendée et de Bretagne ne sont prêts qu'à la mi-septembre, ce qui conduit à l'échec de l'insurrection[4].

Quant aux jacobins, ils ont profité des élections pour renforcer leurs poids dans les assemblées, alors même que le Directoire s'était constitué contre cette fraction de l'opinion publique. Ce renouveau est perceptible dans le personnel gouvernemental, mais aussi dans la presse, avec par exemple *l'Ami du peuple,* et surtout le *Journal des hommes libres,* relancé par Vatard le 16 juin 1799 et qui devient un forum pour les jacobins[5]. Le mouvement jacobin a également repris de la vigueur en province, y compris dans des régions où la tradition révolutionnaire n'était pas très enracinée, comme l'Ouest normand. À partir de fructidor, les cercles constitutionnels s'y multiplient ; on en dénombre bientôt 85 (celui de Caen a regroupé jusqu'à 320 personnes), mais le reflux est perceptible dès le printemps 1799[6]. Le nouveau jacobinisme est en effet largement d'origine provinciale, ce qui se traduit, au printemps de 1799 par l'envoi au Corps législatif de nombreux députés issus des administrations départementales, mais sans grande expérience parlementaire. Avec les députés jacobins déjà présents aux Cinq-Cents, ils forment un groupe aux frontières perméables, d'environ 135 à 150 députés[7]. Ils sont donc minoritaires, mais le groupe des « néojacobins » voit sa cohérence se renforcer à l'occasion de divers scrutins de l'été, alors même que le pouvoir en place cherche à abattre cette opposition, en ravivant le souvenir de

la Terreur.

La situation politique est donc confuse à l'été de 1799. Le Directoire, discrédité, subit en juin, les premiers assauts du Conseil des Cinq-Cents qui contraint, en deux temps, trois de ses membres à démissionner, provoquant ainsi un renouvellement du personnel dirigeant. Gohier remplace Treilhard, Roger-Ducos et le général Moulin se substituent à Merlin et La Révellière-Lépaux. Seuls demeurent en fonction Barras, inamovible directeur depuis 1795, et Sieyès, devenu directeur en mai 1799 après s'être fait oublier quelque temps dans son ambassade de Berlin[8]. Il est l'homme fort du régime et parvient du reste à imposer à ses côtés, en accord avec Barras, la nomination d'un élu des Landes, Roger-Ducos, qui est un républicain avéré[9]. Il doit cependant composer avec les députés jacobins qui poussent alors en avant Gohier et le général Moulin, réputés proches de leurs idées. Ce retour en force des jacobins se traduit aussi par plusieurs mesures votées en juillet dont les plus symboliques sont le vote d'une loi sur les otages et d'un emprunt forcé. Mais les modérés s'inquiètent de cette poussée jacobine et Sieyès annonce, dans un discours du 14 juillet, son intention d'en finir avec eux. Quelques jours plus tard, un remaniement ministériel permet de confier le ministère de la Police à Fouché, certes ancien jacobin lui-même. C'est pourtant lui qui est responsable de leur mise à l'écart, avec la fermeture en août du principal club où il se réunissait et la suppression en septembre de plusieurs journaux acquis à leurs idées[10].

Cette reprise en main opérée sous l'égide de Sieyès n'est que le prélude à un projet plus ambitieux visant à réviser la constitution pour favoriser le renforcement du pouvoir

exécutif. Sieyès est à nouveau en première ligne. Il sait pouvoir compter sur le soutien du Conseil des Anciens et sur une fraction importante des députés au Conseil des Cinq-Cents. Il conserve des appuis dans l'opinion publique, notamment chez les Idéologues, ce groupe de républicains très influents à l'Institut et qui anime une revue elle aussi influente *La Décade philosophique,* que caractérise son anti-jacobinisme en même temps que son anticléricalisme[11]. Mais un projet de révision nécessite un coup de force, dans la mesure où la constitution de l'an III interdit toute révision avant un délai de neuf ans. Le directeur veut donc convaincre les parlementaires de passer outre. Pour cela, il a besoin de l'appui de l'armée, non seulement parce que celle-ci, devenue toute-puissante au gré des campagnes militaires, est un élément essentiel dans le jeu politique – elle l'a montré lors du coup d'État de fructidor contre les royalistes, accompli avec l'aide du général Augereau – mais aussi parce que Sieyès se méfie des réactions du peuple de Paris et souhaite pouvoir disposer d'une protection militaire en cas de révolte contre ses projets. C'est dans cette optique qu'il choisit le général Joubert envoyé commander l'armée d'Italie au début du mois d'août, mais qui se fait tuer le 15 à Novi, contraignant Sieyès à revoir ses plans.

Le coup d'État du 18 brumaire

Sur ces entrefaites, Bonaparte rentre d'Égypte où depuis un an, il a multiplié les victoires – la dernière en date à Aboukir a été habilement annoncée quelques heures avant son arrivée à Paris – mais aussi les revers qu'il sait à l'inverse taire. Auréolé également du prestige né de la conquête de l'Italie en 1796-

1797, Bonaparte s'affirme dès son arrivée dans la capitale, le 16 octobre 1799, comme un homme indispensable à toute tentative de changement politique. Sieyès, d'abord méfiant, finit par se rallier à cette solution, d'autant mieux que parmi ses proches figurent deux des frères du général Bonaparte, Joseph l'aîné et Lucien le cadet, tous deux députés aux Cinq-Cents. Le premier a été ambassadeur à Rome et est très proche du groupe des Idéologues. Le second, naguère néo-jacobin, a rallié le camp de Sieyès pendant l'été. L'élection de Lucien à la présidence du Conseil des Cinq-Cents le 23 octobre confirme et le poids des amis de Sieyès au sein de cette assemblée et la popularité du général Bonaparte. Le plan d'action concerté entre Sieyès et Bonaparte doit conduire à la démission des cinq directeurs, afin de faire naître une crise constitutionnelle d'où sortira la nécessité d'imposer une révision de la constitution. Pour ce faire, il apparaît indispensable d'éloigner les assemblées de Paris afin qu'elles ne soient pas sous la pression de la population. Le coup d'État se déroule donc en deux actes.

Le 18 brumaire, le général Bonaparte reçoit le commandement des troupes de Paris, tandis que le Conseil des Anciens décide du transfert à Saint-Cloud des assemblées pour le lendemain, sous le prétexte d'un complot anarchiste[12]. Pendant que Bonaparte continue à consulter, les députés s'apprêtent à gagner Saint-Cloud où des travaux d'aménagement sont effectués à la hâte. Le second acte intervient le 19. L'armée a pris position autour du château de Saint-Cloud où les assemblées se réunissent séparément[13]. Mais la démission annoncée des directeurs – deux d'entre eux, Gohier et Moulin, ont été tenus au secret au Luxembourg, le

troisième, Barras a été acheté – tarde à venir, entraînant une certaine confusion, redoublée par l'intervention personnelle de Bonaparte. Impatient face à ces assemblées qui discutent, il cherche à hâter la manœuvre. Il n'est guère convaincant et le Conseil des Cinq-Cents le repousse, menaçant même de le déclarer hors-la-loi, ce qu'il n'a pas le temps de faire car les troupes de Murat investissent alors l'Orangerie où se tiennent les débats et en chassent les députés[14]. Ainsi le coup d'État parlementaire devient un coup d'État militaire. La maladresse de Bonaparte tourne à son avantage ; il a démontré que l'armée lui obéissait et s'impose donc comme l'homme fort du nouveau régime. Néanmoins, pour préserver une fiction de légalité aux opérations, il réunit le soir les parlementaires encore présents à Saint-Cloud pour leur faire approuver la désignation d'un Consulat provisoire, composé de Sieyès, Ducos et Bonaparte, et la nomination de deux commissions issues des Anciens et des Cinq-Cents et chargées de rédiger une nouvelle constitution. Le 20 brumaire enfin, Bonaparte se fait reconnaître la présidence du consulat provisoire, mettant ainsi la main sur le pouvoir et parachevant le coup d'État amorcé deux jours plus tôt[15].

La scène mouvementée qui se déroule au Corps législatif ne doit surtout pas laisser croire que le coup d'État est improvisé. Bonaparte a œuvré, depuis son retour à Paris, pour prendre le pouvoir. Il n'entendait pas se contenter d'être un bras armé. Il a ainsi multiplié les contacts avec les milieux militaires, qui n'étaient pas tous d'emblée acquis à sa cause. Il a rencontré des représentants du parti jacobin, Bernadotte en tête, pour s'assurer de leur neutralité, sinon de leur soutien. L'affaire du 19 brumaire montre qu'il a échoué sur ce point. Il peut

néanmoins compter sur le soutien des Idéologues et d'un certain nombre de ministres, dont Cambacérès, ministre de la Justice, et Fouché, ministre de la Police qui, le matin du 19, fait fermer les portes de Paris, empêchant ainsi toute arrivée populaire massive à Saint-Cloud. Il a même obtenu le soutien de certains organes de presse, dont le *Journal des hommes libres* de Roederer où ce dernier a fait diffuser des articles favorables au général, tandis que dans le même temps, il rédigeait une proclamation vantant les mérites de Bonaparte, placardée sur les murs de Paris au matin du 18. Rœderer espérait une place de consul ; il dut se contenter d'entrer au Conseil d'État[16]. Enfin, Bonaparte bénéficie d'appuis financiers, plusieurs banquiers et munitionnaires lui ayant apporté leur soutien, à l'image de Collot qui lui aurait versé deux millions de francs. Michel jeune aurait également apporté une contribution de deux puis de six millions de francs à Bonaparte. Quoi qu'il en soit, la constitution des Vingt Réunis, sorte de syndicat de banquiers, le 29 frimaire an VIII, permet après coup à l'État de disposer d'avances pour le Trésor[17]. Bonaparte n'a donc pas improvisé le coup d'État, il ne s'est pas laissé conduire par les événements. Il a au contraire placé ses pions ; il ne lui reste plus qu'à se mettre en avant, qu'à s'imposer comme le chef de file du complot. Il agit avec maladresse devant les assemblées, mais il lui fallait prendre l'initiative. Grâce au concours de son frère, il retourne la situation à son avantage et peut s'emparer du pouvoir.

Le pays accueille le coup d'État dans une relative indifférence, habitué depuis dix ans aux nombreux changements de régime imposés depuis Paris. Certaines administrations locales adressent des messages de félicitations

au nouveau gouvernement, mais ils ne peuvent être considérés comme l'expression de l'opinion générale. De plus, près de vingt départements ne réagissent pas. Plus intéressants sont les rapports adressés par les vingt-deux délégués que le nouveau pouvoir envoie en province afin d'expliquer le sens des journées de brumaire. Ils relatent des mouvements d'agitation ponctuels dans les départements fortement jacobins, de même que la tentation de rébellion des régions de l'Ouest de tendance royaliste pour lesquels le coup d'État de brumaire est un coup d'État républicain[18]. Ces rapports démontrent à Bonaparte la nécessité d'agir vite pour convaincre la population que Brumaire représente un véritable changement d'orientation politique. C'est pourquoi il ne souhaite pas que le provisoire dure.

La constitution de l'an VIII

Le Consulat provisoire gouverne le pays entre le 11 novembre 1799 et la fin du mois de décembre. Il a pour objet principal de gérer les affaires courantes pendant que se prépare la nouvelle constitution. Or, contrairement à ce que l'on pensait, Sieyès qui était à l'origine du projet de révision, ne disposait pas d'un texte parfaitement bouclé. Il consent cependant à exposer oralement ses idées à partir desquels Roederer et surtout Boulay de la Meurthe peuvent élaborer un projet de constitution qui sert de base aux discussions[19]. Bonaparte se montre hostile d'emblée au projet Sieyès. Il fallut donc de nombreuses séances de travail au sein des deux sections désignées par les commissions parlementaires, et l'intervention personnelle de Bonaparte pour aboutir à la

rédaction d'un texte constitutionnel qui toutefois conserve une partie de l'architecture imaginée par Sieyès[20]. La rédaction en est confiée à Daunou, qui avait déjà participé à l'élaboration de la constitution de l'an III et avait par ailleurs une forte pratique des assemblées révolutionnaires, tout en ayant conservé une attitude modérée, ce qui lui avait valu d'être emprisonné comme girondin.

La constitution de l'an VIII s'inscrit dans la continuité de l'œuvre constitutionnelle établie depuis 1791, mais elle marque aussi une rupture avec l'esprit qui prévalait jusqu'alors. Dépourvue de toute référence aux droits de l'homme ou même à la défense des libertés, elle apparaît en effet d'emblée taillée pour un homme, Bonaparte, dont le nom est présent dans le texte. Désigné comme Premier consul, il se voit doté de pouvoirs importants qui en font l'égal d'un chef d'État, les deux autres consuls, également désignés dans la constitution, se voyant simplement confié un rôle consultatif, ce qui enlève au nouveau régime le caractère collégial qu'il affichait et qui le faisait en théorie s'inscrire dans le prolongement du Directoire. Le choix des deux consuls n'est pas non plus propice à susciter un contrepoids au pouvoir de Bonaparte. Comme second consul a été choisi Cambacérès, ministre de la Justice, spécialiste du droit et franc-maçon influent, mais sans véritable charisme et donc peu propre à faire de l'ombre à Bonaparte[21]. Il en est de même du troisième consul, Lebrun, spécialiste des finances, que l'on dit attaché à l'Ancien Régime ; il a en tout cas gardé des liens avec les royalistes. C'est là encore un moyen de réconcilier les esprits que d'associer un ancien conventionnel ayant voté la mort du roi et un ancien constituant de tendance monarchiste. Ce souci de ne pas

partager le pouvoir se retrouve dans l'organisation des assemblées. La constitution conserve le bicamérisme introduit en France par la constitution de l'an III, mais en diminuant très fortement le rôle politique des assemblées. L'une en effet, le Tribunat, forte de cent membres, n'a le droit que de discuter les projets de lois qui lui sont présentés. Elle doit ensuite transmettre un rapport, positif ou négatif, c'est-à-dire sans possibilité d'amendement, au Corps législatif, composé de 300 membres, qui est chargé de voter la loi, mais n'a le droit ni de discuter ni d'amender les projets qui lui sont soumis. Dans la pratique, malgré quelques vives discussions au début du Consulat, ces assemblées tendent à devenir des chambres d'enregistrement. Elles n'ont en effet aucun droit d'initiative et aucun contrôle sur le gouvernement. Elles doivent enfin tenir compte de deux autres institutions qui encadrent le travail parlementaire, sans être à proprement parler des assemblées législatives, à savoir le Conseil d'État, composé d'une cinquantaine de membres nommés par Bonaparte, dont le rôle primordial est la préparation des textes de loi, qu'il se charge ensuite de venir présenter devant les assemblées, et le Sénat, composé de 60 à 80 membres qui a pour mission de conserver la constitution ; il peut donc l'amender, de même qu'il peut se prononcer sur le caractère constitutionnel de telle ou telle loi.

Dans la pratique, le processus législatif s'établit de la sorte : le gouvernement soumet l'idée d'un projet de loi au Conseil d'État, en lui demandant de rédiger le texte législatif correspondant. Bonaparte est du reste très souvent présent lors des débats du Conseil et il donne son point de vue, ce qui renforce encore le lien entre le Conseil d'État et le chef de l'État[22]. Le texte préparé par le Conseil d'État est ensuite

examiné par le Tribunat qui entend les arguments des représentants du Conseil. Il se prononce en faveur de l'adoption ou du rejet du texte et désigne un rapporteur chargé d'aller expliquer le choix retenu au Corps législatif. En cas de vote négatif, le gouvernement a toujours la possibilité de retirer son texte avant qu'il n'arrive devant le Corps législatif. Au sein de cette assemblée, les députés entendent les arguments des représentants du Tribunat et du Conseil d'État, mais ils ne peuvent discuter sur le fond et doivent voter pour ou contre l'adoption du projet. Un tel système a pour objectif de réduire le débat parlementaire que Bonaparte jugeait stérile. Mais en l'an VIII, il doit composer avec une classe politique restée attachée à cette forme de participation. Toutefois, pour la première fois depuis 1789, les assemblées perdent le rôle premier qu'elles avaient conquis dans la vie politique.

Cet affaiblissement du pouvoir des assemblées s'accompagne d'une redéfinition de la représentation, avec la mise en place des listes de confiance qui consistent à ne confier de fonctions politiques qu'aux seuls détenteurs d'une certaine notabilité laquelle suppose une certaine fortune. Ainsi, même si le principe du suffrage universel masculin est conservé, la représentation est en fait confiée aux seuls notables. Sans le dire, la constitution de l'an VIII fonde donc un régime censitaire, en s'appuyant sur trois niveaux de notabilité. Au niveau de la commune, les citoyens inscrits sur les registres civiques sont invités à désigner le dixième d'entre eux, formant ainsi une liste de confiance communale. Les hommes présents sur ces listes en sélectionnent, dans chaque commune, un dixième, qui compose une liste de confiance

départementale et à nouveau l'on doit procéder de même au niveau des départements, ce qui doit permettre de confectionner une liste de confiance nationale. Cette liste nationale est transmise au Sénat qui doit y puiser pour composer le Corps législatif, le Tribunat, mais aussi le Tribunal de Cassation. De même, au niveau communal et départemental, les fonctionnaires publics doivent être pris sur les listes de confiance correspondantes. Cette réforme vise à empêcher l'instabilité politique constatée sous le Directoire, mais elle a pour conséquence de priver l'électorat de sa participation au débat politique. Le suffrage universel survit aussi dans le plébiscite, mais sans que les conditions d'un débat très riche soient remplies.

Le premier plébiscite est précisément organisé pour faire ratifier la constitution de l'an VIII par les Français. Au cours du mois de décembre, ils peuvent ainsi, à condition de savoir écrire, dirent s'ils approuvent ou non la nouvelle constitution. Le résultat manifeste une profonde indifférence de la population à l'égard du nouveau régime. Certes le gouvernement publie le chiffre de 3 millions de oui, mais Lucien Bonaparte a pris soin de doubler le nombre des votes affirmatifs afin de donner l'impression d'un vote majoritaire et surtout afin de montrer que le plébiscite de l'an VIII a connu des résultats supérieurs à ceux du référendum de 1793[23]. De toute manière, Bonaparte n'a pas attendu la publication des résultats pour faire appliquer la constitution de l'an VIII.

L'installation du régime

Les débuts du Consulat

Dès le 22 décembre 1799, le Conseil d'État est formé, signe de la primauté que lui accorde Bonaparte dans le dispositif institutionnel, d'autant mieux qu'il y a envoyé des hommes éminents, à la fois fidèles et expérimentés, à l'image de Roederer, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély ou Boulay de la Meurthe. Il s'installe au Luxembourg, là même où siègent les consuls et se déplace aux Tuileries quand Bonaparte y déménage en février 1800. Héritier du conseil du roi, le Conseil d'État se doit d'être en permanence à l'écoute du chef de l'État, son rôle s'amplifiant au fil des ans, notamment dans le domaine du règlement des affaires contentieuses. Le Conseil d'État est en outre divisé en sections dont les présidents ont un statut supérieur à celui des ministres. Le 1er janvier 1800 marque également l'entrée en fonction du Sénat. La constitution avait désigné Sieyès comme son président en même temps qu'elle nommait Ducos à ses côtés. Bientôt rejoints par quelques personnalités, ils peuvent procéder aux choix des autres sénateurs, en tenant compte des avis de Bonaparte. Mais cette forme de cooptation a pour effet de promouvoir quelques fidèles de Sieyès qui ne sont pas tous nécessairement acquis aux idées bonapartistes[24]. Le rôle du Sénat est également important dans le choix des députés au Corps législatif et au Tribunat, car, en l'absence des listes de confiance, promises par la constitution, mais pas encore établies – elles devaient l'être en l'an IX seulement –, les sénateurs procèdent à des choix libres, ce qui les conduit à privilégier les anciens députés de la période révolutionnaire, favorisant ainsi un phénomène de continuité dans la représentation parlementaire.

Il faut se garder toutefois de penser que le pouvoir de Bonaparte est alors sans partage. En réalité, il lui faut deux ans pour imposer véritablement sa loi au pays. Pendant les deux premières années du Consulat en effet, les assemblées manifestent une certaine aspiration au débat malgré les entraves mises à la discussion. Dès le premier débat au Tribunat sur l'organisation des travaux de cette assemblée, Benjamin Constant souligne son intention de ne pas voir le Tribunat muselé. Il est suivi par une poignée d'idéologues dont les idées parviennent à convaincre parfois de fortes minorités au point que Bonaparte est obligé de retirer son projet de loi sur le Code civil, de même qu'il est obligé en 1802, après la fronde exprimée contre le concordat de 1801, de revoir son texte en y ajoutant, pour le faire adopter par les assemblées, des articles organiques beaucoup plus contraignants pour les catholiques.

Face à l'opposition persistante des assemblées, Bonaparte songe un moment à les dissoudre purement et simplement. Cambacérès lui fait admettre le principe d'une épuration que rend possible le renouvellement annuel d'un cinquième des députés, prévu par la constitution de l'an VIII qui avait par ailleurs fixé la date du premier renouvellement à l'an X, sans que les modalités d' organisation aient été précisées. Mais pour épurer le Tribunat et le Corps législatif, Bonaparte a besoin du Sénat, puisque la constitution de l'an VIII lui avait confié le soin de désigner les députés de ces deux assemblées. Le 7 janvier 1802, Bonaparte demande donc au Sénat de procéder au renouvellement d'un cinquième des assemblées. Parti pour Lyon où il dirige la réorganisation de la République italienne, il demande au second consul, Cambacérès, de piloter l'opération,

mais il désigne nommément les hommes qu'il entend voir disparaître des assemblées, au premier rang desquels Daunou.

Cette idée d'épuration n'est cependant pas admise sans résistance au Sénat. De fait, lorsqu'il est proposé de procéder à une nouvelle élection de quatre cinquièmes des sortants, ce qui revient à éliminer le cinquième restant, des voix s'élèvent pour réclamer un tirage au sort. Une quinzaine de sénateurs, la plupart membres du groupe des idéologues, soit le quart de l'assemblée, prennent la parole dans ce sens. Ils ne sont pas suivis et le Sénat procède comme il l'avait prévu, examinant tour à tour, selon l'ordre alphabétique, le cas des cent tribuns et des trois cents législateurs. Du Tribunat sont donc éliminés vingt députés, issus du groupe des idéologues comme Daunou, Guinguené, Mailla-Garat, Parent-Réal, Thiessé ou Isnard, des proches de Sieyès, comme Alexandre, Bailleul, Ganilh, Thiebault, ou Courtois, et des députés qui s'étaient manifestés par leur opposition au régime, tels Desrenaudes, ancien collaborateur de Talleyrand, Chazal et surtout Chénier et Constant. Au Corps législatif où l'opposition était moins nettement identifiable, en l'absence de débat public, l'épuration touche essentiellement des proches de Sieyès ou d'anciens conventionnels, jugés trop attachés au souvenir de la Révolution.

L'opposition reste malgré tout limitée au sein des assemblées. Elle ne trouve du reste pas de relais dans le pays, d'autant mieux que Bonaparte a habilement joué du sentiment d'antiparlementarisme qui s'est développé depuis que des assemblées ont été créées. Il est vrai aussi que Bonaparte n'a guère laissé d'espace au débat politique depuis 1800. Un de ses premiers gestes a en effet été d'interdire une bonne

soixantaine de journaux parisiens, revenant sur une des conquêtes de la Révolution, la liberté de la presse. Celle-ci est désormais muselée, seuls les journaux officiels ou soutenus par l'État pouvant continuer à paraître. Sur le terrain, l'opposition est également réduite, à la suite des négociations engagées dès le mois de décembre 1799 avec les chouans et les Vendéens qui conduisent à la signature du traité de Montfaucon en février 1800. Quant aux récalcitrants, ils sont pourchassés, Frotté qui avait poursuivi le combat en Normandie étant même fusillé. En retour, Bonaparte a pris plusieurs mesures d'apaisement, en fermant la liste des émigrés et en favorisant la radiation de ceux qui souhaitaient rentrer en France, ensuite en promettant la liberté de culte le dimanche. Mais l'opposition reste vivante.

La liquidation des oppositions

L'historiographie traditionnelle égrène généralement les attentats ou conspirations organisées contre Bonaparte sous le Consulat, afin de démontrer que le nouveau régime ne reposait pas sur une base solide. Certes – mais cela est vrai de tous les attentats – la mort de Bonaparte aurait sans doute provoqué une crise politique dans le pays, mais ces attentats sont souvent le fait d'hommes isolés qui ne peuvent à eux seuls résumer l'opposition au régime, même s'ils expriment de façon exacerbée des sentiments plus largement répandus dans l'opinion publique. Précisément ces attentats ont permis d'éliminer par la force ou par la dissuasion une opposition latente qui n'ose plus ensuite s'exprimer de peur d'apparaître comme complice des auteurs d'attentats. Loin de déstabiliser

le régime, ils ont donc contribué à renforcer ses assises.

L'exemple de la conspiration des poignards en offre une première illustration. Le « parti » jacobin avait été décapité au lendemain du coup d'État de Brumaire, dix-neuf députés étant arrêtés, tandis que trente-huit autres étaient bannis. Quelques jours plus tard, le 17 novembre, Fouché publiait une nouvelle liste de proscrits. Beaucoup de jacobins se retirent alors de la vie politique active ou se rallient purement et simplement au nouveau régime. Une poignée cependant espère encore le rétablissement de la démocratie représentative[25]. C'est dans leurs rangs que naît le projet d'un complot contre Bonaparte visant à l'exécuter. Faute de lieu de réunion, c'est dans les cabarets que ces hommes se retrouvent généralement, ce qui facilite le travail des mouchards. En l'espèce, la police de Fouché découvre le projet avant qu'il soit mis à exécution, laisse les conspirateurs opérer afin de mieux les appréhender, ce qui permet au passage de montrer à Bonaparte l'efficacité de la police. Au moment où ils s'apprêtent à frapper, cinq hommes sont arrêtés, dont les sculpteurs italiens Ceracchi et Diana, et l'ancien député Aréna. Emprisonnés, ils sont exécutés après l'attentat de la rue Saint-Nicaise. Mais l'attentat des poignards est aussi l'occasion d'arrêter quelques autres représentants du parti jacobin. Il a donc de ce point de vue servi à consolider le régime.

Mais l'exemple le plus parlant est fourni par l'utilisation faite de l'attentat de la rue Saint-Nicaise le 3 nivôse an IX (24 décembre 1800)[26]. Alors que la voiture de Bonaparte se dirige vers l'Opéra où le Premier consul et sa femme doivent assister à la première de *La création du monde* de Haydn, une charrette, tirée par un cheval, explose. Le bilan est lourd : dix

morts et une trentaine de blessés, selon le *Moniteur*. La cible a été manquée, mais des cadavres jonchent le sol. Le sang a coulé, les maisons avoisinantes portent les stigmates de l'explosion. Le bruit assourdissant de la détonation a fait connaître à la population parisienne l'événement. Dans un régime fondé sur la censure, la dissimulation de l'acte perpétré contre Bonaparte devient donc impossible. Mieux vaut dès lors l'utiliser à des fins politiques pour dresser la population contre les auteurs de l'attentat. La réaction est du reste immédiate, comme le montre le rapport rédigé par le ministère de la Police au lendemain de l'explosion : « C'est dans un grand événement que l'opinion se développe. Elle a été manifestée hier. Indignation générale contre les auteurs de cet attentat. Satisfaction unanime de ce que la Providence avait conservé le chef de l'État[27]. » Il importe au pouvoir politique de montrer une population unie derrière son chef. L'allusion à une intervention de la Providence renforce l'impression d'une protection quasi divine entourant Bonaparte. Et c'est dans le même ordre d'idées que se développe a contrario l'idée d'un attentat qui serait une manifestation diabolique. Dès le 25 décembre 1800, un rapport de Fouché relate ce propos d'un inconnu, tenu un mois plus tôt : « Il existe un projet infernal contre Bonaparte. On veut placer sur son passage, dans la rue de Rohan, un jour où il ira au spectacle, une charrette de paille garnie de poudre à canon et qui fera explosion au moment où il traversera[28]. » Le terme de « machine infernale » va dès lors s'imposer pour désigner le baril de poudre dirigé contre Bonaparte. Le recours à cette image d'un attentat inspiré par des forces obscures, venues des entrailles de la terre, n'ayant donc rien d'humain, vise naturellement à démonter toute référence au tyrannicide, et donc à ôter toute légitimité à l'acte

commis.

Les circonstances servent Bonaparte. Parmi les victimes figure une jeune fille, à qui les conspirateurs royalistes ont demandé de tenir la bride du cheval. Son corps déchiqueté est retrouvé en morceaux. Même si la sensibilité contemporaine n'est pas aussi prononcée qu'elle le sera par la suite, l'attentat de la rue Saint-Nicaise permet de mesurer la nouvelle attention portée aux morts et aux blessés. C'est sans doute l'une des premières fois qu'apparaît la notion d'indemnisation des victimes qui permet de les signaler comme telles. Bonaparte, échappant à l'attentat, poursuit sa route jusqu'à l'Opéra où il assiste à la représentation prévue et n'envisage à aucun moment de se rendre sur les lieux de l'explosion pour consoler les victimes. Le premier réflexe du consul est donc de paraître ignorer le geste dirigé contre lui, ou en tout cas d'en minimiser la portée. Il n'a provoqué chez lui qu'un léger sursaut. Il ne doit en aucun cas entraver la marche forcée des réformes entreprises par le Premier consul.

La répression frappe d'abord les jacobins dont 130 sont proscrits. Un nouveau coup leur est porté après la répression consécutive à la conspiration des poignards dont les auteurs sont au même moment exécutés. Mais très vite la responsabilité des royalistes étant attestée, c'est vers ce parti que se tourne la répression. Or, à la différence des jacobins, les royalistes avaient conservé des réseaux plus actifs, coordonnés notamment par l'Agence royaliste de Paris animée par Hyde de Neuville, et ils pouvaient compter sur le soutien des émigrés. Les royalistes avaient d'abord espéré que Bonaparte servirait leurs intérêts. Le renforcement de son pouvoir au lendemain de la campagne d'Italie et sa réponse à Louis XVIII

récusant toute idée de se démettre à son profit, les font à nouveau basculer dans l'opposition. L'organisation de l'attentat de la rue Saint-Nicaise est une de formes que prend cette opposition. Finalement, la police arrête les auteurs principaux de l'attentat, Carbon et Saint-Régent, qui sont exécutés, Limoélan parvenant à fuir en Amérique où il devient un peu plus tard prêtre[29].

Le troisième exemple de conspiration utilisée par le pouvoir à des fins politiques est le complot dit des libelles ou des pots de beurre qui se développe dans l'armée de l'ouest Cette conjuration a été étouffée dans l'œuf par la police de Bonaparte qui découvre, en mai 1802, au fond de pots de beurre, des libelles adressés à des officiers supérieurs, les appelant à se soulever contre Bonaparte. Le complot était parti de l'Ouest où l'armée rassemblée dans la perspective de la guerre contre l'Angleterre avait été démobilisée. Il implique notamment Bernadotte qui n'est cependant pas inquiété, faute de preuve tangible. À Rennes, le général Simon avait accepté de prendre la tête de la rébellion ; il est arrêté et écarté de l'armée jusqu'en 1809, mais aucun procès n'est organisé. À la différence des autres conspirations, Bonaparte ne cherche pas à mettre l'accent sur l'existence d'une opposition à son pouvoir dans une armée censée le soutenir. Mais le malaise est réel, en ce printemps 1802 qui voit la démobilisation d'une partie des troupes au lendemain de la paix d'Amiens. Une partie de l'armée, restée républicaine et anticléricale, manifeste contre la ratification du Concordat en avril, et contre le passage au Consulat à vie, discuté dès le mois de mai. Or, précisément en septembre 1802, Bonaparte procède à une épuration du corps des officiers qui touche principalement les officiers d'origine

jacobine, à l'image de Lecourbe alors écarté de tout commandement. Entre 1800 et 1802, l'armée perd plus de cent généraux, soit plus du quart du total employé au lendemain de Marengo[30]. Dans le même temps, la création de la légion d'honneur, en mai 1802, vient à point pour apaiser les rancœurs d'une armée démobilisée par la perspective de la paix.

Le Consulat à vie

Après le traité de Lunéville, signé en février 1801 avec l'Autriche, et le traité d'Amiens, signé avec l'Angleterre en mars 1802, Bonaparte peut apparaître comme l'homme de la paix. Or la paix signifie la reprise des relations économiques ; elle s'accompagne d'une relance de l'économie qui profite notamment à la bourgeoisie, l'un des principaux soutiens du régime. À ces succès diplomatiques, Bonaparte ajoute les succès remportés sur le plan intérieur, avec la pacification de l'Ouest, mais aussi la lutte contre le brigandage dans le Sud-Est. La paix extérieure, la paix civile, la paix religieuse enfin, avec la signature du concordat de 1801 et sa mise en application en 1802 contribuent à la popularité de Bonaparte qui s'appuyant sur l'image sait jouer de ces succès.

La constitution de l'an X

Il peut dès lors envisager un renforcement de son pouvoir politique. L'initiative vient du Tribunat qui en mai 1802 émet le vœu qu'un gage de reconnaissance soit donné à Bonaparte, le Sénat lui emboîte le pas, mais s'en tient à l'idée d'un

prolongement de dix ans de son pouvoir. Finalement, Bonaparte lui-même suggère l'idée d'un consulat à vie. Et pour avaliser ce changement, il fait organiser un nouveau plébiscite par lequel les Français approuvent très largement cette modification. Celle-ci se traduit aussi par la rédaction d'une nouvelle constitution, dite de l'an X, qui modifie sur plusieurs points la constitution de l'an VIII, sans pour autant en détruire l'architecture. Le pouvoir du Premier consul est naturellement renforcé par sa désignation comme consul à vie, à l'égal du reste des deux autres consuls, Cambacérès et Lebrun. Bonaparte obtient en outre les droits d'un véritable souverain (droit de grâce, droit de désigner son successeur). Ces dispositions ne font que confirmer une orientation monarchique du régime déjà perceptible avec l'installation aux Tuileries en février 1800.

Sur le plan législatif, la constitution de l'an X diminue encore les pouvoirs des assemblées. Le Tribunat est réduit de moitié, passant de 100 à 50 membres, ce qui équivaut à lui faire subir une nouvelle épuration. De plus, il examine désormais les textes par sections et non plus en séance plénière. Quant au Corps législatif, il perd le droit d'élire son président, droit désormais dévolu au Premier consul, et il ne peut se réunir qu'à la demande de ce dernier. Le maigre espace de liberté que représentaient les assemblées dans la période 1800-1802 se réduit donc un peu plus encore. Enfin, les procédures électorales sont modifiées et précisées, car la constitution avait laissé en la matière un certain flou. À la base, le suffrage universel masculin est conservé ; les hommes de plus de vingt et un ans se réunissent en assemblées cantonales pour

désigner les titulaires des charges locales, juges de paix ou conseillers municipaux. Dans ce dernier cas, il est précisé que les élus doivent figurer sur la liste des cent citoyens les plus imposés du canton, établie par le préfet. Le caractère censitaire du régime, sous-jacent en l'an VIII, est désormais explicitement affirmé. Les assemblées cantonales désignent aussi des représentants aux assemblées électorales d'arrondissement et de département qui interviennent dans le choix des autres titulaires de charges publiques. Le suffrage universel est ainsi dilué, par une série de relais. C'est un suffrage indirect qui, au sommet, ne laisse émerger que les citoyens les plus riches.

Les collèges électoraux d'arrondissement, composés de 120 à 200 membres, et les collèges électoraux de département, qui en comptent entre 200 et 300, sont chargés de présenter les candidats aux fonctions électives dans les conseils d'arrondissements et conseils généraux, ainsi qu'aux assemblées, le Sénat, le Corps législatif et le Tribunat. Le Sénat conserve le pouvoir de désigner les membres des assemblées, mais à la différence de l'an VIII, il est désormais contraint de tenir compte d'un équilibre entre départements, ce qui renforce modestement le poids des assemblées locales. Mais il n'y a toujours pas d'élection directe. Comme la réforme du Sénat a contribué par ailleurs à renforcer l'influence du Premier consul sur sa composition, le système électoral, extrêmement complexe, que met en place la constitution de l'an X, contribue à accorder de fait au chef de l'État un droit de regard sur la composition des assemblées.

Les limites du processus électoral

C'est dire que la vie politique se réduit comme peau de chagrin. Pourtant les assemblées cantonales se réunissent. Elles sont convoquées régulièrement de 1803 à 1813[31]. Certes, leur rôle est faible et surtout, du moins jusqu'en 1806, les listes civiques n'ont pas été révisées, si bien que nombre de citoyens qui pourraient y participer ne le font pas par ignorance de leurs droits. Il faut attendre un décret du 17 janvier 1806 pour que la composition de ces listes, confiée aux sous-préfets, soit reprise[32]. Quoi qu'il en soit, les assemblées de canton ne sont pas des lieux de délibération et se contentent, sous l'autorité d'un président nommé par le chef de l'État, de nommer à des fonctions locales. Quant au choix des candidats au Corps législatif, il agite certes le petit monde des notables, sans qu'on puisse parler de véritable débat politique. Mais on se distribue des places et les jeux d'influence, les relations avec le préfet, maintiennent un embryon de vie politique, dépourvue cependant de tout moyen de communication. Ainsi bien qu'il n'y ait ni candidature officielle, ni publicité, ni discussion publique, le maintien du principe d'élection contribue à enraciner en France une culture électorale née à l'époque de la Révolution[33]. Pourtant, les manifestations d'opposition face à cet encadrement de la vie politique sont rares. La population acquiesce bon an mal an à cet état de fait, considérant finalement que le régime bonapartiste lui a apporté davantage par ses réformes qu'elle ne lui a ôté par la privation de libertés politiques dont une majorité des Français n'usait du reste pas. Cette abstention a permis à Bonaparte d'entreprendre à grands pas des réformes dont le but principal était de reconstruire un État puissant.

1 Jean Tulard, *Les thermidoriens,* Paris, Fayard, 2005, p. 225-230.

2 Jean-René Suratteau, *Les élections de l'an VI et le «coup d'État » du 22*

floréal (11 mai 1798). Étude documentaire, statistique et analytique, Paris, Les Belles Lettres, 1971.

3 Jacques Godechot, *La contre-révolution 1789-1804,* Paris, PUF, rééd., 1984, 426 p.

4 Ibid., p. 366.

5 Isser Woloch, *Jacobin Legacy. The Democratic Movement Under the Directory,* Princeton University Press, 1970, 455 p., p. 378.

6 Christine Peyrard, *Les Jacobins de l'Ouest. Sociabilité révolutionnaire et formes de politisation dans le Maine et la Basse-Normandie* (1789-1799), Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 408 p., p. 337.

7 Bernard Gainot, *1799, un nouveau jacobinisme ?,* Paris, Éditions du CTHS, 2001, 542 p., p. 139.

8 Jean-Denis Bredin, Sieyès. *La clé de la Révolution française,* Paris, Éditions de Fallois, 1988, 611 p.

9 Michel Massie, *Le troisième consul. Roger Ducos,* Biarritz, J et D Éditions, 1992, 546 p., p. 273.

10 Isser Woloch, *op. cit.,* p. 377.

11 Marc Regaldo, *Un milieu intellectuel : la Décade philosophique (1794-1807),* Lille, Atelier de reproduction des thèses de Lille III, 1976.

12 Albert Ollivier, Le *Dix-Huit brumaire,* Paris, Gallimard, 1959, 299 p.

13 Jacques-Olivier Boudon (dir.), *Brumaire, la prise de pouvoir de Bonaparte,* Paris, SPM, 2002.

14 Albert Vandal, *L'avènement* de *Bonaparte,* t. I, *La genèse du consulat, Brumaire, la constitution* de *l'an VIII,* Paris, Plon, 1902, 600 p.

15 Thierry Lentz, *Le 18 brumaire,* Paris, Picollec, 1997.

16 Thierry Lentz, *Rœderer* 1754-1835, Metz, Éditions Serpenoise, 1989, 223 p., p. 122.

17 Louis Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire,* Paris, EHESS/Mouton, 1978, 436 p., p. 147.

18 Thierry Lentz, *Le 18 brumaire, op. cit.,* p. 425 et suiv.

19 Jean Bourdon, *La constitution de l'an Vlll,* Rodez, Carrère, 1942, 123 p.

20 Andrei Tyrsenko, « Sieyès et Brumaire. À propos des idées constitutionnelles de Sieyès en l'an VIII », *Revue de l'Institut Napoléon,*

2005, 1, n° 190, p. 21-37.

21 Laurence Chatel de Brancion, *Cambacérès, maître d'œuvre de Napoléon,* Paris, Perrin, 2001, 642 p.

22 Charles Durand, *Études sur le Conseil d'État napoléonien,* Paris, PUF, 1949, 789 p.

23 Claude Langlois, « Le plébiscite de l'an VIII ou le coup d'État du 18 pluviôse an VIII », *Annales Historiques de la Révolution française,* 1972, p. 43-65, 231-246 et 391-415.

24 Vida Azimi, *Les premiers sénateurs français. Consulat et Premier Empire 1800-1814,* Paris, Picard, 2000, 271 p.

25 Jean Vidalenc, « L'opposition sous le Consulat et l'Empire », *Annales Historiques de la Révolution Française,* t. XL, 1968, p. 472-488.

26 Voir Michael J. Sydenham, « The Crime of 3 Nivôse (24 december 1800) », *in* J.-F. Bosher, *French Government and Society 1500-1850. Essays in memory of Alfred Cobban,* Londres, The Athlone Press University of London, 1973, 336 p., p. 295-320.

27 Alphonse Aulard (éd.), *Paris sous le Consulat, Recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris,* 4 tomes, Paris, Leopold Cerf-Noblet, Quantin, t. 2, 1904, 849 p., p. 83.

28 *Ibid.,* p. 85.

29 Pierre Le Bastard de Villeneuve, *Le vrai Limoélan,* Paris, Beauchesne, 1984.

30 Georges Six, *Les généraux de la Révolution et de l'Empire,* Paris, Bordas, 1947, p. 26.

31 Jean-Yves Coppolani, *Les élections en France à l'époque napoléonienne,* Paris, Albatros, 1980, 499 p.

32 Josiane Bourguet-Rouere, « La citoyenneté à l'épreuve du conformisme et de l'uniformité sous le Consulat et l'Empire », dans Michel Biard (dir.), *Terminée la Révolution..., Bulletin des Amis du Vieux Calais,* 2002, 252 p., p. 89-99, p. 91.

33 Melvin Edelstein, « La culture électorale française de l'époque révolutionnaire à l'époque napoléonienne », dans *La plume et le sabre. Hommages offerts à Jean-Paul Bertaud,* Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 554 p., p. 489-497.

Chapitre 2

L'œuvre de modernisation du Consulat

L'œuvre du Consulat est considérable et touche à tous les secteurs de la société. Certes, dans de nombreux domaines, Bonaparte hérite de la Révolution dont il reprend bien souvent des projets. Mais il les a fait aboutir, d'une part parce qu'il a su s'entourer des meilleurs spécialistes dans les domaines considérés, ensuite parce qu'il bénéficie de l'affaiblissement des assemblées, ce qui lui permet de faire adopter rapidement les projets présentés. Or cette œuvre est d'autant plus importante qu'elle est durable, contribuant à fixer de nouvelles bases à l'État et à la société, ces bases que Bonaparte lui-même désignait par le terme de « masses de granit ».

La réforme de l'État

Bonaparte a pris conscience dès son arrivée au pouvoir de la nécessité de construire un État solide, le dépérissement de l'État à l'époque du Directoire étant un des éléments expliquant la crise politique du régime. Or un État solide, c'est un État disposant de finances saines, d'une administration compétente, d'une police disciplinée et d'une justice efficace.

La réforme des finances

Les premières mesures prises par le Consulat visent donc à rétablir le crédit de l'État dans le pays. La Révolution était née de la crise financière de l'Ancien Régime, mais aucun gouvernement n'était parvenu à régler la question, les uns et les autres échouant face au problème de l'assignat, puis du mandat territorial. L'assignat avait fortement ébranlé le crédit de l'État, ce qui eut pour conséquence de rendre de plus en plus difficiles les rentrées fiscales. La France de 1799 dispose pourtant d'un système fiscal rénové, avec notamment la création récente de quatre impôts appelés à durer tout au long du XIXe siècle (contribution foncière, contribution personnelle et mobilière, patente et impôts sur les portes et fenêtres), mais le Directoire est incapable de les percevoir, en grande partie faute d'un personnel compétent, mais aussi à cause de l'insécurité chronique dans le pays et du manque de confiance dans l'État. Ce n'est pas un hasard si Bonaparte empoigne à bras-le-corps la question des finances, dès son arrivée au pouvoir, avec l'aide de son ministre des Finances Gaudin. Il conserve les impôts directs hérités du Directoire, mais surtout s'attache à réformer le système de perception des contributions, créant ainsi une administration fiscale moderne et efficace. Dès la fin du mois de novembre 1799, il instaure dans chaque département une direction du recouvrement des impositions directes, chargée d'établir les rôles d'imposition et de les contrôler, c'est-à-dire de fixer le montant que chaque citoyen doit acquitter. C'est ainsi que naît le contrôleur fiscal (il y en a environ 840 pour la France).

Parallèlement est réformée l'administration chargée de percevoir les sommes dues. Le ministre des Finances crée

pour ce faire des receveurs : un receveur général par département, un receveur particulier au niveau de l'arrondissement, tous devant verser un cautionnement, c'est-à-dire qu'ils sont responsables sur leurs propres deniers des rentrées d'impôts, ce qui garantit un meilleur fonctionnement du système et doit éviter les prévarications. Il va sans dire que seuls des notables fortunés peuvent remplir cette fonction de receveurs. Au sommet sont institués en septembre 1801 des inspecteurs généraux, au nombre de quinze, qui sont chargés de contrôler les caisses des receveurs généraux et particuliers.

L'accroissement de l'administration fiscale conduit du reste à détacher du ministère des Finances en septembre 1801 un ministère du Trésor dont le premier titulaire est Barbé-Marbois. Ce dernier parvient à obtenir des receveurs généraux, réunis dans un Comité composé de douze représentants, qu'ils anticipent les rentrées d'argent, ce qui permet dès 1802 de faire verser dans les caisses de l'État 53 millions[1]. Le système fiscal est enfin complété en janvier 1803 par l'instauration de percepteurs pour les communes où le montant de l'impôt est supérieur à 15 000 francs. Ainsi apparaît dans le paysage un personnage appelé à devenir l'un des symboles de la présence de l'État dans le pays.

Grâce à cette rationalisation du système de perception de l'impôt, le budget de la France est équilibré dès 1802, ce que le retour à la paix facilite. L'État n'a même pas besoin pour ce faire de créer de nouveaux impôts, le produit des quatre impôts directs, surtout celui de l'impôt foncier qui représente alors les trois quarts des contributions directes, suffisant à financer la majeure partie des dépenses. Mais malgré l'établissement d'une administration fiscale chargée de répartir

l'impôt, le mode de calcul de la contribution foncière n'était pas toujours équitable, car reposant sur des données peu précises, ce qui conduit le gouvernement à décider en 1807 la création du cadastre. L'idée était née à l'époque de la Révolution, et apparaissait dans certains cahiers de doléances. Gaudin avait en 1802 lancé un premier projet de cadastre par masse de cultures, qui échoue après cinq ans de travaux. La loi du 15 septembre 1807 prescrit donc l'établissement d'un cadastre parcellaire. Des centaines d'arpenteurs se lancent à l'assaut des cent millions de parcelles que compte le pays, accomplissant un travail colossal de mesure qui ne s'achève que quarante ans plus tard. En 1814 en effet, moins d'un tiers du pays a été mesuré, en comptant les départements réunis naturellement concernés par la mesure[2]. Mais sans attendre le résultat final, l'établissement des matrices cadastrales a permis de réajuster le montant de l'impôt foncier. Au-delà de sa portée fiscale indéniable, le cadastre s'inscrit surtout dans le prolongement de l'esprit du Code civil qui a érigé la propriété en élément de base de la vie sociale. Il a enfin pour conséquence de redéfinir l'espace français, en favorisant notamment un nouveau tracé des limites communales.

Au début du Consulat, le gouvernement avait renoncé à prélever les impôts indirects particulièrement impopulaires à la fin du Directoire, bien que Gaudin ait plaidé dès le début de 1800 en faveur du rétablissement d'un impôt sur le sel et sur les boissons. Il faut cependant attendre la reprise de la guerre pour que l'État se résolve à rétablir les impôts indirects pour remplir les caisses. Il crée en février 1804 une Régie des droits réunis qui gère les droits prélevés sur les vins, la fabrication du tabac, les cartes à jouer, les métaux précieux et les voitures

publiques. Le premier directeur général est Français de Nantes qui avait été directeur des fermes de 1778 à 1790, marquant ainsi un retour aux pratiques d'Ancien Régime[3]. Puis en 1806, le ministre rétablit un impôt sur le sel dont la collecte est confiée à l'administration des douanes. L'augmentation de ces impôts indirects renforce une impopularité qui ne cesse de croître sous l'Empire.

Mais il ne suffit pas d'obtenir l'équilibre du budget pour rétablir la confiance dans l'État, il faut aussi rassurer les épargnants, ce que le gouvernement s'emploie à faire dès les lendemains du 18 brumaire, en créant une Caisse d'amortissement, à la fois caisse de garantie destinée à recevoir les cautions versées par les receveurs généraux et à garantir le crédit de l'État en intervenant pour empêcher, par des achats massifs, la baisse de la rente au-dessous du seuil fatidique des 5 %. L'opération est un succès et contribue à faire repartir la circulation de l'argent métallique, l'État accélérant le mouvement en décidant de payer le produit des rentes en numéraire plutôt qu'avec du papier-monnaie dont la réputation est très mauvaise depuis la crise des assignats. À la tête de la Caisse d'amortissement, Gaudin place son ami Mollien, un modéré proche des milieux financiers et des agents de change, qui a la charge de surveiller les receveurs généraux [4]

La création de la Banque de France répond aussi au besoin de l'État de disposer d'un établissement financier solide capable de soutenir le Trésor en cas de difficultés passagères. Mais sa création est cependant le fruit d'une initiative privée. La Banque de France est aussi l'aboutissement de projets développés à l'époque du Directoire. Les statuts de la nouvelle

banque sont approuvés le 6 janvier 1800. Elle naît à l'initiative de Le Couteulx de Canteleu, banquier et manufacturier rouennais et de Perrégaux, banquier d'origine suisse, entrés l'un et l'autre au Sénat au même moment. Le capital de la Banque est fixé à 30 millions de francs, divisés en 30 000 actions de 1 000 francs. C'est à la fois une banque de dépôt et une banque d'escompte qui émet des billets au porteur, payables à vue en numéraire. Elle est administrée par quinze régents et trois censeurs, possédant au moins trente actions et élus par l'assemblée générale des actionnaires[5]. Bien que la Banque de France émane d'une initiative privée, l'État lui accorde immédiatement son soutien, notamment en lui confiant en dépôt cinq millions détenus par la Caisse d'amortissement. Elle absorbe en outre la Caisse des comptes courants. De plus, la famille Bonaparte acquiert des actions de la Banque, ce qui n'est pas sans influence à un moment où elle peine à s'imposer, puisqu'il faut deux ans et demi pour placer les 30 000 actions initiales. Finalement, le capital est réparti entre plus de 2 000 actionnaires, mais le dixième dispose de la moitié du capital ; ce sont les deux cents principaux actionnaires détenteurs des plus grosses fortunes françaises. Grâce à ces soutiens, la Banque de France, en pratiquant le réescompte, s'impose comme un élément de stabilisation du réseau bancaire ; elle joue aussi un rôle de soutien au Trésor en faisant des avances sur les rentrées futures. Enfin elle prête des sommes considérables aux fournisseurs aux armées. En 1803, son influence s'accroît quand Bonaparte décide de lui accorder le monopole de l'émission des billets sur Paris, pour quinze ans, ce qui la conduit à absorber les deux autres banques d'émission, la Caisse d'escompte du commerce et le Comptoir commercial, et à augmenter son capital, lequel

s'élève désormais à 45 millions de francs.

Ce renforcement du rôle de la Banque de France doit être mis en relation avec la réforme monétaire accomplie en avril 1803, avec le vote de la loi du 17 germinal an XI dont le principal objectif est de remettre de l'ordre dans un système passablement perturbé par les années révolutionnaires. L'anarchie la plus totale régnait en matière monétaire. La moitié environ de la masse monétaire, estimée à 3 milliards, en circulation avant 1789, s'était évanouie, tandis que la fausse monnaie s'était beaucoup développée. Mais il était compliqué et coûteux d'unifier le système monétaire, d'où de nombreuses hésitations qui expliquent le retard de la loi. Un premier projet envisagé par le ministre des Finances, en 1800, dut en effet être repoussé à cause de la crise économique que connaît alors le pays[6]. Après de longs débats, la loi définit donc l'unité monétaire du pays, par rapport à l'argent qui est choisi comme étalon, l'or lui étant assujetti. Le franc est égal à 4,5 grammes d'argent fin. Le système monétaire français est ainsi un faux système bimétalliste, l'or ayant alors quasiment disparu de la circulation. La réforme monétaire n'implique cependant pas un bouleversement immédiat dans la relation des Français à l'argent. La méfiance demeure grande à l'égard du papier-monnaie - du reste la Banque de France n'émet que de grosses coupures. Quant aux nouvelles pièces, de un, deux et cinq francs, elles ne chassent que progressivement les anciennes. Toutefois le « franc germinal » s'impose peu à peu comme la monnaie de l'État. Bonaparte a du reste compris le parti qu'il pouvait en tirer en utilisant le revers des pièces comme support de sa propagande. La monnaie sert ainsi à identifier l'État à son chef.

Le rétablissement financier du pays connut cependant des soubresauts. En 1804, l'intensification de l'effort de guerre accroît les dépenses de l'État. Le Comité des receveurs généraux qui s'était organisé en 1802 pour avancer des fonds à l'État apparaît alors incapable d'assumer cette charge. Le ministre fait donc appel à des négociants, pour qu'ils lui avancent de l'argent, remboursable au moment du recouvrement de l'impôt. Ces négociants décident de s'associer et fondent en avril 1804, sous la houlette de Ouvrard, la Compagnie des Négociants Réunis. Mais il apparaît vite que les impôts ne suffiront pas au financement de la guerre. Ouvrard propose alors au ministre du Trésor de lui avancer de l'argent sur les 72 millions que l'Espagne a promis à la France, pour prix de son alliance. Les Négociants Réunis font ces avances sous la forme de lettres de change escomptables auprès de la Banque de France. Mais ils peinent à se faire payer par l'Espagne, car le pays souffre lui aussi d'une pénurie d'argent et est en outre victime de la disette. Ouvrard obtient alors du gouvernement espagnol le monopole du commerce avec les Amériques, et en échange s'engage à fournir du blé à l'Espagne. Mais ses plans d'importation de piastres achetées au Mexique, qui auraient dû alimenter le marché européen en or et donc favoriser sa croissance économique, se heurtent aux obstacles dressés par l'aggravation de la guerre avec l'Angleterre, marquée en octobre 1805 par la défaite franco-espagnole de Trafalgar. Ouvrard ne parvient donc pas à encaisser les sommes dues par l'Espagne, mais il a en revanche déjà obtenu de la France le remboursement de certaines de ces créances, ce qui contribue à affaiblir un peu plus le Trésor[7]. Ainsi deux des institutions financières majeures de l'Empire sont ébranlées : la Banque de France parce qu'elle a escompté

des billets dont le paiement s'avère impossible, le Trésor parce qu'il a autorisé le remboursement de sommes qui n'avaient jamais été réellement versées, sinon sous forme de papier sans valeur. Au total, les Négociants Réunis ont commencé à se faire rembourser avec intérêt, recevant 144 millions de francs, sans avoir presque rien versé au Trésor.

Or, dans le même temps, les incertitudes liées à l'état de guerre provoquent la baisse du cours de la rente à Paris et la chute des actions de la Banque de France. La confiance est au plus bas. La première conséquence de cette crise est le renvoi du ministre du Trésor, Barbé-Marbois. Puis Napoléon exige des Négociants Réunis la restitution de 87 millions de francs dus au Trésor. Mais il reste à rassurer l'opinion, ce que favorise l'entrée dans les caisses du Trésor d'une partie du tribut versé par l'Autriche. Surtout, il invite le nouveau ministre du Trésor, Mollien, à constituer des réserves capables d'assurer le crédit public de l'État. Et pour éviter le recours à des négociants, est créée la Caisse de Service, qui reprend, en les rationalisant, les attributions de l'ancien Comité des receveurs. Il revient donc aux receveurs généraux d'assurer les avances demandées par le Trésor, à charge pour eux de se rembourser sur les impôts avec un taux d'intérêts qui constitue l'essentiel de leur rémunération. Enfin, par la loi du 22 avril 1806, Napoléon place la Banque de France sous un contrôle plus strict de l'État. Il en nomme désormais le gouverneur et deux sous-gouverneurs, tandis que trois receveurs généraux font leur entrée dans le conseil d'administration où la part des actionnaires est donc réduite. En contrepartie, la Banque obtient le prolongement de son monopole d'émission des billets et son capital est doublé,

passant de 45 à 90 millions, gage d'une plus grande solidité. La réforme de 1806 consolide donc la Banque de France et parachève la réforme financière amorcée en 1800.

La réforme administrative

Le second acte de la réforme de l'État réside dans la réorganisation de l'administration territoriale opérée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Son article 1er précise en effet : « Le territoire européen de la République sera divisé en départements et en arrondissements communaux. » Le Consulat conserve donc le département créé en 1790, comme élément de base de la nation. Toutefois, depuis 1790, le nombre des départements s'est développé, au gré des accroissements territoriaux ; il est de 103 en 1800, soit vingt de plus qu'en 1790, parmi lesquels il faut compter 9 départements belges, 4 départements rhénans, et le département du Léman[8]. En revanche, le Consulat redécoupe le département en arrondissements – leur nombre varie de deux pour le Rhône à six. Il y en aura en tout 398. Enfin il conserve les municipalités. La loi instaure donc trois niveaux d'administration. À chaque niveau, une autorité unique est installée : le préfet, le sous-préfet, le maire. C'est ainsi que naît le préfet.

Depuis les débuts de la Révolution, les départements avaient été administrés par une direction collégiale. Certes, un lien s'était noué entre le centre et la périphérie par l'envoi de représentants en mission issus des assemblées ou de commissaires du gouvernement, mais leur fonction était temporaire et, à aucun moment, ils ne couvrirent l'ensemble

du territoire[9]. La crainte de voir renaître le « despotisme des intendants », symbole de l'Ancien Régime, avait contribué à ce relatif affaissement du pouvoir central dans les départements. De fait, le préfet est institué pour recréer un lien entre l'État et la nation. L'envoi d'un représentant unique dans les régions n'est cependant pas une complète nouveauté. Le préfet chausse certes les bottes de l'intendant d'Ancien Régime quand il n'occupe pas son hôtel. Mais il est aussi une réminiscence de la Rome antique dans laquelle il puise son patronyme, c'est dire quel pouvoir le Premier consul entend lui attribuer, car sous la République romaine, les détenteurs de préfectures sont toujours des citoyens de haut rang. Immédiatement s'impose donc l'idée que le préfet doit représenter le gouvernement. Il incarne l'État dans cette fraction du territoire que forme le département.

La loi du 28 pluviôse n'est cependant pas ratifiée sans mal. Préparé par le Conseil d'État, le projet sur l'administration générale est présenté au Corps législatif par Roederer, Chaptal et Crétet, puis renvoyé, comme il se doit, devant le Tribunat où une commission de sept membres est chargée de l'examiner. Le rapport de Daunou est mitigé ; il émet des réserves, notamment sur la nomination des maires et des adjoints par les préfets, tout en se félicitant de la conservation du département. La discussion est ensuite animée, surtout à propos de l'administration locale. Un certain consensus se dégage cependant pour critiquer les directions collégiales héritées de la Révolution, mais l'établissement d'une autorité unique à la tête du département soulève néanmoins quelques réserves. En fait, sur 96 tribuns, présents, 71 votent en faveur du projet et 25 contre. Il est donc renvoyé au Corps législatif

où Chaptal défend la loi, en exposant la philosophie du dispositif administratif : « Le préfet, essentiellement occupé de l'exécution, transmet les ordres au sous-préfet, celui-ci aux maires des villes, bourgs et villages ; de manière que la chaîne d'exécution descend sans interruption du ministre à l'administré, et transmet la loi et les ordres du gouvernement jusqu'aux dernières ramifications de l'ordre social avec la rapidité du fluide électrique. » Malgré cette envolée, il se trouve tout de même 63 députés sur 280 pour repousser le projet. La loi est toutefois adoptée à une très large majorité.

Le préfet est une des pièces essentielles du dispositif créé par Bonaparte et c'est aussi un des symboles les plus forts de la centralisation napoléonienne. Interprète des vues du gouvernement, il doit se situer au-dessus des partis, conformément aux principes chers à Bonaparte, et même s'il a participé à la Révolution, ce qui est le cas de beaucoup des préfets nommés en 1800, oublier ce passé pour s'occuper essentiellement de l'œuvre de réorganisation qui lui est confiée, sur le plan politique, économique, mais aussi religieux. Étant donné la place accordée au préfet dans l'appareil d'État, on comprend le soin pris à les recruter. Ce travail revient au ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, ancien président du Conseil des Cinq-Cents et qui donc connaissait bien le personnel parlementaire. Il est par ailleurs secondé par Jacques Beugnot qui lui aussi avait hanté les assemblées révolutionnaires, ce qui explique en partie que les deux tiers des préfets nommés en 1800 aient été députés dans l'une ou l'autre des assemblées de la Révolution. Le corps préfectoral, comme l'ensemble des administrations créées à l'époque, allait permettre une reconversion de la classe politique qui s'était

formée au cours de la Révolution.

La réforme judiciaire

Le troisième volet de la réforme de l'État concerne la justice, pilier également essentiel aux yeux de Bonaparte à la construction d'un État puissant. La justice est en effet conçue comme l'auxiliaire d'un État qui devient de plus en plus autoritaire. Le Consulat ne remet pas en cause le principe hérité de 1789 d'une égalité de tous les citoyens devant la justice et du droit à un jugement équitable rendu au nom du peuple, d'où l'élection des juges et la présence d'un jury populaire. Encore faut-il noter que la création des tribunaux spéciaux, mis en place contre le brigandage, contrevient à ce principe puisqu'il ne dispose pas de jury. Quant à l'élection des juges, elle est réduite, après la réforme de 1800 aux seuls juges de paix, c'est-à-dire ceux qui ont en charge les délits mineurs essentiellement passibles d'amendes, dans le cadre d'une justice de proximité (la justice de paix recouvre le canton). Le juge de paix est de ce point de vue davantage un médiateur, destiné à réguler les conflits locaux, qu'un agent de la répression. Les juges de paix cesseront d'être élus à partir de 1802.

Au-dessus de la justice de paix, la réforme du 18 mars 1800 établit, au chef-lieu d'arrondissement, un tribunal de grande instance, composé de trois juges au moins, chargé de juger au civil comme au pénal et qui sert aussi de tribunal d'appel pour les décisions de justice rendues par les juges de paix. Au chef-

lieu de département est créé le tribunal criminel, que l'on désigne par le terme de cour d'assises après une nouvelle réforme de 1810 ; il est chargé de juger les crimes. Enfin la réforme crée un niveau supérieur, avec le tribunal d'appel dont le ressort couvre environ quatre départements, et qui statue en appel sur les jugements portés en matière civile et commerciale, le champ d'application de l'appel étant étendu aux affaires relevant des tribunaux correctionnels en 1808. Le choix de la ville retenue pour devenir le siège de la cour d'appel donne lieu à d'âpres luttes qui permettent à certaines cités à forte tradition juridique quelque peu oubliées par les réformes administratives de retrouver un certain lustre, à l'instar de Riom dans le Puy-de-Dôme ou Aix-en-Provence. La continuité avec l'Ancien Régime se retrouve aussi dans le choix des magistrats de ces cours d'appel, généralement issus du monde de la robe, à l'image des juges de la cour d'appel de Nancy qui avaient tous exercé des fonctions juridiques sous l'Ancien Régime[10]. Enfin, au sommet de l'édifice judiciaire, le Tribunal de cassation, survivance de la Révolution, acquiert un nouveau prestige et s'affirme comme une des premières institutions du pays avec ses 48 juges et son président nommés à vie. Il prend le nom de Cour de cassation en 1804.

L'édifice ainsi fondé permettait de faire passer la justice, tout en lui imprimant une marque répressive. Les juges nommés par le pouvoir et à l'occasion, comme lors de l'épuration de 1808, révoqués par lui, étaient de fait sous la dépendance du grand juge, autrement dit le ministre de la Justice, portefeuille détenu par Régnier qui y ajouta même de 1802 à 1804 le secteur de la police, signe d'une certaine confusion entre les deux domaines.

Police et gendarmerie

De fait la police est le quatrième pilier sur lequel s'appuie l'État napoléonien. Très tôt, Bonaparte a compris l'importance d'une police bien organisée, même si, dans le même temps, il mettait en place plusieurs polices parallèles. Mais le maintien, au début du Consulat, d'un ministère de la Police, certes supprimé entre 1802 et 1804, puis rétabli au début de l'Empire, montre l'importance accordée à ce secteur sur lequel Fouché, ancien oratorien, puis conventionnel régicide, devait laisser son empreinte. C'est lui qui organise le service de la police en divisant le territoire en arrondissements, et en envoyant dans les principales villes des commissaires chargés d'assurer le lien avec le ministre, tout en dirigeant le maintien de l'ordre[11]. En réalité, la fonction principale de la police consiste à faire du renseignement, et donc à s'informer à la fois sur l'état de l'opinion – ce qui permettra au ministre de rédiger, à partir des rapports que lui adressent ses subordonnés, ses fameux bulletins de police – et sur les éventuels complots. Pour cela elle dispose d'agents, mais surtout d'informateurs rémunérés sur les fonds du ministère. Mais il n'y a pas à proprement parler de forces de police. Quant il est nécessaire de procéder à une arrestation, par exemple, on fait appel à la gendarmerie.

La gendarmerie était née en 1791 sur les dépouilles de la maréchaussée d'Ancien Régime, avant d'être réorganisée en 1798 par la loi organique qui fixe à la fois le cadre de son organisation et les missions dévolues aux gendarmes. Son organisation est territoriale, chaque département abritant une compagnie divisée en brigades composée d'un sous-officier et de cinq hommes ; quatre départements forment une légion

placée sous le commandement d'un colonel. En 1798, l'effectif global avait été fixé à 10 564 hommes. Bonaparte le porte à 15 689 en juillet 1801, dont 11 179 gendarmes à cheval et 4 150 à pied. Mais en même temps que l'on augmentait ses effectifs, la gendarmerie se voyait épurer de ses éléments les moins efficaces[12]. Bonaparte manifeste alors le souci de disposer d'une arme solide nécessaire au rétablissement de l'ordre et de la paix civile dans le pays. Pour parfaire le système, il est décidé en mars 1800 de placer la gendarmerie sous la tutelle d'un inspecteur général, chargé de correspondre directement avec les ministères. Cette charge incombe au général Radet. Puis, à la fin de 1801, un palier est encore franchi avec la désignation d'un Premier inspecteur général de la gendarmerie, en la personne du général Moncey, militaire de haut rang qui sera compris dans la promotion des maréchaux de 1804, ce qui montre la place qu'il occupait dans la galaxie militaire du Consulat et confirme que la gendarmerie est bien conçue comme l'armée de l'intérieur. Moncey est assisté de deux inspecteurs généraux, dont Radet ; ils seront six à la fin de l'Empire[13].

La disparition du ministère de la Police quelques mois seulement après la nomination de Moncey au poste de premier inspecteur général contribue à renforcer l'autonomie de cette arme qui en vient elle aussi à collecter de plus en plus de renseignements. Moncey est alors un des informateurs privilégiés de Bonaparte. La gendarmerie montre cependant ses limites en la matière puisqu'elle ne parvient pas à éventer la conspiration fomentée par Cadoudal contre le Premier consul, mais, même après la reconstitution d'un ministère de la Police, en juillet 1804, elle continue à jouer ce rôle

d'information tout en assurant les fonctions de répression qui sont premières. La complémentarité retrouvée entre police et gendarmerie n'empêche pas les tensions entre les deux services et entre leurs deux chefs, Fouché et Moncey[14]. Fouché multiplie alors les rapports mettant en cause l'impéritie des gendarmes et dénonçant, dès que possible, les méfaits qu'ils auraient pu commettre, sans parvenir à ternir l'image de la gendarmerie aux yeux de Napoléon, qui sait au contraire jouer de la rivalité entre les deux polices.

Dans l'ensemble, avec des moyens d'investigation rudimentaires, la police napoléonienne s'avère assez efficace, notamment dans la lutte contre le brigandage, même si celui-ci ne disparaît jamais complètement, et dans la traque des déserteurs. Elle a aussi à lutter contre les tentatives de conspirations contre l'État, et parvient malgré tout à déjouer le complot organisé par Cadoudal contre le Premier consul en 1803-1804, mais elle est impuissante à prévoir l'attentat de la rue Saint-Nicaise en 1800 ou la tentative de coup d'État du général Malet en 1812. Néanmoins, elle assure un contrôle constant sur les personnes, astreintes pour se déplacer à être munies d'un passeport, en particulier dans les régions côtières voisines de l'Angleterre, et sait à l'occasion arrêter et mettre en prison les adversaires du régime tout comme les fauteurs de troubles.

L'encadrement de la société

Parallèlement à la réforme de l'État, le gouvernement vise à codifier les règles de vie en société, c'est-à-dire en somme à reconstruire un lien social après la destruction de la société

d'ordres d'Ancien Régime.

La rédaction du Code civil

La Révolution, dès la constitution de 1791, avait promis la rédaction d'un « Code de lois civiles communes à tout le royaume ». Plusieurs projets avaient été rédigés en ce sens, notamment par Cambacérès, mais rien n'avait abouti au début du Consulat quand Bonaparte décide de remettre ce code en chantier. Au lendemain de la seconde campagne d'Italie, il consulte Cambacérès qui lui fait lire les projets qu'il avait préparés à l'époque de la Révolution. Puis le Premier consul confie à une commission de quatre juristes le soin de rédiger un nouveau projet. Elle comprend deux juristes du sud de la France, Portalis avocat à Aix avant la Révolution, réputé pour ses talents oratoires, et Malleville qui fut avocat à Bordeaux, l'un et l'autre étant des praticiens du droit romain, et deux juristes du nord du pays, Tronchet, ancien avocat au Parlement de Paris, et Bigot de Préameneu, qui fut avocat à Rennes, formés eux au droit coutumier. Ils ont pour tâche d'unifier les diverses traditions juridiques de la France tout en élaborant une synthèse entre le droit d'Ancien Régime et la législation de l'époque révolutionnaire. Bonaparte satisfait ainsi les intérêts des hommes de loi par un compromis « entre l'idée de hiérarchie judiciaire, empruntée à l'Ancien Régime, et le schéma d'une organisation rationalisée qui vient de la révolution »[15]. Car le Code civil ne fait pas table rase du passé. Le projet initial, dû largement à la plume de Portalis, est soumis à des magistrats, puis présenté au Conseil d'État[16]. Il ne fallut pas moins de quatre ans et cent deux séances, de

plusieurs heures chacune, pour que le texte définitif soit achevé. Bonaparte préside lui-même cinquante-cinq des cent deux séances consacrées au Code civil, intervenant à de très nombreuses reprises, par exemple sur la question de la nationalité, du mariage ou de la transmission du patrimoine. Mais son action est décisive aussi dans le rythme qu'il donne aux débats. Après avoir refusé un premier projet en 1802, les assemblées sont épurées de leurs éléments les plus rebelles. Deux ans plus tard, la loi est adoptée sans coup férir. Napoléon peut pavoiser et s'approprier ce texte qu'il appellera « mon code ». Puis, le Code civil est rebaptisé Code Napoléon.

Le Code civil repose sur un principe cher aux philosophes des Lumières, pour lesquels une société n'est viable que si elle répond à un certain nombre de règles. Il doit donc envisager tous les problèmes posés par les relations entre individus et place au cœur de son dispositif la notion de contrat. Il maintient la suppression des privilèges, décidée le 4 août 1789, et réaffirme les principes contenus dans *la Déclaration des droits de l'homme,* à savoir la liberté individuelle et l'égalité civile, ce qui peut paraître paradoxal quand on sait que dans le même temps, le régime autoritaire installé par Bonaparte se fait de plus en plus liberticide. Mais le paradoxe n'est qu'apparent. Bonaparte est en effet très soucieux de distinguer la sphère politique dominée par un pouvoir autoritaire et la sphère privée, règne de la liberté et de l'égalité dans la limite des lois civiles, contenues dans le Code adopté en 1804[17]. Par ce Code, Napoléon entend donc organiser la société, l'encadrer, la restaurer aussi après dix ans de révolution.

Surtout il définit les deux piliers de la société issue de la Révolution : la famille et la propriété, en s'appuyant sur l'idée

qu'il s'agit de deux des fondements naturels de la société. La famille est comme l'État bonapartiste. À sa tête, un chef tout-puissant règne sur ses sujets. Femme et enfants sont sous la coupe du père de famille. La femme, maintenue à l'état de mineure, passe de la tutelle de son père à celle de son mari. Les limites apportées aux conditions du divorce entravent sa liberté de manœuvre ; les enfants doivent obéissance à leurs parents jusqu'à la majorité, fixée à vingt-cinq ans. Dans le même temps, le Code civil protège la famille légitime et donc l'institution du mariage, mais celui-ci est conçu comme un contrat civil. Le divorce n'est admis que comme ultime recours, et les conditions pour divorcer fortement limitées par rapport à la Révolution. Les enfants naturels n'ont aucun droit à l'héritage, tandis que le Code civil confirme la suppression du droit d'aînesse et provoque ainsi de profonds bouleversements dans les habitudes de transmission du patrimoine. Enfin, aux corps de la société d'Ancien Régime, le Code civil substitue l'individu qui devient l'élément de base de la société. En cela il fonde la société bourgeoise, dominante au XIXe siècle. En 2 281 articles, aucun aspect des relations entre les hommes ne semble avoir été oublié.

Le Code civil est en outre complété par une série de codes : code de commerce, code d'instruction criminelle, code pénal enfin en 1810, qui parachève l'organisation de la société, en fixant, par exemple pour le code pénal, les règles s'appliquant en justice. Le principe qui prévaut est que la peine doit être dissuasive, donc forte (peine de mort, réclusion à perpétuité, travaux forcés selon les cas), mais variable selon les circonstances dans lesquelles est commis le crime, une certaine latitude étant donc laissée aux juges dans la détermination de

la sanction. Il ressort de l'ensemble de ces codes une volonté explicite de protéger l'État et le régime, en favorisant la paix sociale, ce qui peut entraîner l'interdiction des associations de plus de vingt personnes, des grèves ou coalitions, ou de toute activité de nature politique.

Le renforcement des professions juridiques

Cet ensemble de lois contribue à la formation ou à la redéfinition de professions juridiques rendues nécessaires par l'application de ces textes. La rédaction du Code civil s'accompagne ainsi de la redéfinition de la profession de notaire, figure importante de la société d'Ancien Régime, mise à mal par la Révolution. Or le notaire devient le principal garant de l'application du Code civil, celui qui reçoit les contrats de mariage, s'occupe des successions et a en charge notamment la mutation des biens immobiliers. La loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803) fait du notaire un fonctionnaire public. Le nombre des notaires est déterminé par le gouvernement et ils doivent payer un cautionnement de 6 000 francs pour s'établir ; ils doivent en outre être âgés de 25 ans et avoir exercé comme premier clerc pendant au moins six ans dans une étude. Les notaires en place en 1803 sont cependant conservés. Ils étaient alors 114 à Paris. 45 avaient acheté très cher leur charge à la fin de l'Ancien Régime, 21 avaient été recrutés par concours en 1794, sans pratiquement bourse délier et 48 avaient été nommés depuis et avaient déboursé entre 20 000 et 46 000 francs pour l'achat de leur charge. Tous néanmoins sont considérés comme des notables et figurent sur les listes de notabilité du département, cinq

exerçant même la charge de maire d'arrondissement, six d'adjoint. Mais contrairement à une idée reçue, l'endogamie est faible et la plupart ne sont pas fils de notaires[18]. Le recrutement effectué sous l'Empire n'apporte guère de transformation à ce corps qui se recrute toujours essentiellement dans la bonne bourgeoisie et dont les membres se marient également dans ce même milieu[19]. Avec le Consulat, les affaires reprennent, la période de la Révolution ayant été marquée par la baisse de l'activité notariale, dix notaires fermant même leur étude entre 1797 et 1800. Mais en 1803, le nombre d'actes est très inférieur à 1792 (- 47,4 %). Pour les contrats de mariage par exemple, les notaires parisiens en rédigent 2 098 en 1803 contre 3 196 en 1787. L'activité reste ensuite stable, les notaires rédigeant entre 60 à 65 000 minutes par an sous l'Empire. En décembre 1803, le gouvernement rétablit la Compagnie des notaires, ainsi reconstituée en corps, chargée de veiller à l'aptitude des nouveaux arrivants au métier.

La profession d'avocat suit une évolution parallèle. Fort malmenés pendant la Révolution, persécutés sous la Terreur, les avocats tardent à se voir reconnaître un statut, Bonaparte qui se méfie d'eux, préférant, dans un premier temps, créer un corps d'avoués, nommés par le gouvernement, attachés à un tribunal devant lequel ils présentaient la défense écrite de leur client, voire pouvaient plaider en leur faveur. Mais l'instauration de ces avoués ne permet pas d'assurer l'intégralité des tâches de défense, si bien que, progressivement les avocats refont surface, avant d'obtenir en l'an XII le droit de se réunir en corporation, lorsqu'est reconstitué le barreau (loi du 2 ventôse an XII). Avoués et

avocats se partagent ainsi la défense des justiciables, mais un ordre hiérarchique tend rapidement à s'établir entre les deux professions au détriment des premiers.

Pour former tous ces professionnels du droit, la création des écoles de droit était particulièrement nécessaire. Elles sont réorganisées par la loi du 2 ventôse an XII, puis intégrées à l'Université en 1808 sous le nom de facultés de droit. La France, dans ses frontières de 1790, en comptait neuf, à Paris, Aix, Caen, Dijon, Grenoble, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse. La faculté de Paris domine de loin les autres avec environ 1 600 étudiants en 1811, loin devant Toulouse qui en accueille moins de 600, les effectifs des autres facultés oscillant entre 200 et 250 étudiants. Dès l'Empire, on vient donc à Paris pour faire son droit de toute la France, le Sud-Ouest et l'Ouest étant cependant beaucoup moins bien représentées que les autres régions. Ces facultés délivrent quatre diplômes ; la capacité pour laquelle le baccalauréat ès lettres n'est pas indispensable, et qui est délivrée au bout d'un an d'étude, notamment aux futurs avoués ; le baccalauréat, la licence et le doctorat[20]. La licence, qui suppose au moins trois années d'études après le baccalauréat ès lettres, est nécessaire pour devenir avocat. Plus de la moitié des licenciés en droit proviennent de Paris à la fin de l'Empire.

Les hommes de loi prennent alors une importance considérable, après une période de désorganisation, signe d'une société désormais marquée par une volonté de régulation sociale.

L'instrumentalisation de la religion

Du point de vue de l'État, la conclusion de la paix religieuse et la réorganisation des cultes sont considérées comme un des modes d'encadrement de la société. Rompant avec la Révolution qui, en séparant l'Église et l'État, avait clairement affirmé son souhait de renvoyer le religieux dans la sphère du privé, Bonaparte affirme la nécessité de la religion comme garant de l'ordre social, suivant en cela les principes définis notamment par Rousseau qui, dans le Contrat *social,* rappelait la nécessité de la religion, fût-elle civile, comme base de la vie en société. Plutôt que de susciter une religion civile, Bonaparte préfère s'appuyer sur les religions existantes. Sans revenir sur le principe du pluralisme religieux, affirmé par la *Déclaration des droits de l'homme,* il prend acte du fait que le catholicisme est la religion de la majorité des Français, mais ne peut accepter le schisme qui la divise depuis 1791 dans la mesure où il menace l'ordre public. Son objectif est donc de parvenir à la réconciliation des deux Églises, constitutionnelle et réfractaire, en s'appuyant de façon privilégiée sur cette dernière, dans la mesure où elle est la plus puissante. Il n'y a dans ce choix aucune préférence idéologique, mais une analyse purement pragmatique. C'est elle qui le conduit à s'entendre avec le pape, non sans mal, pour signer un concordat en juillet 1801, prélude à la réorganisation de l'Église catholique en avril 1802 après qu'au texte du concordat ont été ajoutés des articles organiques non négociés avec Rome et qui réglementent la vie de l'Église catholique, en limitant sa liberté d'action[21].

Le concordat est un texte de compromis, âprement disputé, par lequel le pape reconnaît de fait le Consulat, régime issu de la Révolution. Pie VII doit aussi accepter que le catholicisme ne soit pas proclamé « religion d'État », le préambule le

présentant comme la « religion de la grande majorité des citoyens français ». Enfin le pape renonce à réclamer la restitution des biens du clergé vendus depuis 1789 et admet aussi le principe d'une démission collective de l'épiscopat d'Ancien Régime. Il accepte l'ensemble de ces concessions au nom du rétablissement de l'unicité du catholicisme et aussi parce qu'il demeure sous la menace militaire de la France. Mais il tire néanmoins partie de cette négociation, tout d'abord parce qu'il est conduit à régler les affaires de l'Église de France, ce qui était impensable au temps du gallicanisme triomphant. En cela, la négociation du concordat marque une étape importante dans l'essor de l'ultramontanisme dans le pays. Ensuite il obtient le rétablissement des règles de nomination des évêques qui prévalaient avant 1789, ce qui lui rend un droit de regard sur les désignations, par le biais de l'investiture canonique qu'il peut le cas échéant refuser. L'opposition anticléricale au projet de concordat a du reste compris que le texte était finalement assez favorable à Rome, ce qui conduit Bonaparte à adjoindre au concordat lui-même les articles organiques, non négociées avec le pape et que celui-ci récuse. Grâce à ces articles, l'État renforce son contrôle sur l'Église, par toute une série de mesures de police, visant à entraver les libertés du clergé. Mais ces articles prévoient aussi les modalités pratiques (traitement du clergé par exemple) de réorganisation des cultes.

La reconstruction de l'Église, dans le cadre de 60 diocèses couvrant en moyenne deux départements, vise donc à redonner un cadre cultuel aux populations qui réclament un prêtre pour accomplir les grands actes de la vie religieuse. Elle est opérée sous le contrôle d'une direction des cultes, rattachée

au ministère de l'Intérieur et confiée au conseiller d'État Portalis, qui au même moment rédige le projet de Code civil[22]. C'est Portalis qui est aussi chargé de présenter le projet sur les cultes devant les assemblées. À ses yeux, le Code civil et le concordat se répondent dans leur volonté de fonder une société ordonnée. Le clergé, fonctionnarisé dans la mesure où il est nommé par l'État qui le rémunère et exerce une surveillance sur lui, a en effet la charge d'assurer l'ordre en recommandant aux fidèles l'obéissance au régime, ce que définira encore plus clairement le catéchisme impérial, publié dans l'ensemble de l'Empire en 1806. La religion catholique sert donc le pouvoir en favorisant la cohésion sociale, mais l'Église reste sous le contrôle de l'État qui sait au besoin lui venir en aide, par le biais d'un budget des cultes qui ne cesse d' augmenter, passant de 1,5 million de francs en 1802 à 16 millions en 1814.

Ce soutien ne remet pas pour autant en cause le principe du pluralisme religieux émis par la *Déclaration des droits de l'homme* puisque dans le même temps les cultes protestants reçoivent un statut particulier qui favorise leur réorganisation, avec la même volonté de contrôle. Les règles d'organisation des Églises luthérienne et réformée sont contenues dans les articles organiques adjoints au concordat dans la loi du 18 germinal an X. Ils prévoient à la base des consistoires regroupant au minimum six mille fidèles sous l'autorité d'un conseil consistorial qui se charge notamment des questions cultuelles et de la désignation des pasteurs[23]. Quant aux Juifs, ils reçoivent, plus tardivement, en mars 1808, une organisation calquée sur le même modèle, après d'âpres débats au sein d'une assemblée de notables juifs, portant sur

leur intégration dans la société, ce qui conduit aussi Napoléon à prendre des décrets jugés infâmes par les intéressés dans la mesure où ils portent atteinte à certains des principes de 1789, en particulier le respect du droit de propriété. En revanche, les décrets de mars 1808 font naître une nouvelle structure, le Consistoire central chargé de coordonner l'action des consistoires locaux et de surveiller la nomination des rabbins. C'est donc un modèle commun d'encadrement des religions qu'impose Napoléon en établissant le système concordataire, ou plus exactement le système des cultes reconnus.

La réforme de l'enseignement

Dans le domaine de l'enseignement aussi, le Consulat hérite de la Révolution qui avait multiplié les initiatives en faveur de l'éducation, mais sans toujours disposer des moyens pour les conduire à leur terme. Toutefois, le principe d'une éducation populaire avait été proclamé haut et fort, de même que l'on réformait l'enseignement secondaire en créant les écoles centrales qui tranchaient dans leur contenu (préférence accordée aux sciences par rapport aux humanités classiques) comme dans leur organisation (choix plus libre des cours) avec les collèges d'Ancien Régime. Au niveau supérieur, en outre, la Révolution avait créé des écoles spécialisées, dans le droit fil de ce qu'avait déjà entrepris la monarchie en instituant des écoles d'ingénieurs ou d'application : l'école polytechnique en 1794, l'École normale en 1795 qui ferme bientôt ses portes, le Muséum d'histoire naturelle.

Le Consulat conserve dans un premier temps ces institutions, avant de mettre en place sa propre loi sur

l'enseignement, le 18 floréal an X (1er mai 1802) connue comme la loi créant les lycées, mais qui en réalité est une loi globale définissant les trois principaux niveaux d'éducation, sans toutefois donner à chacun les mêmes moyens de se développer[24]. À la base, l'enseignement primaire est confié aux communes, à charge pour elles d'entretenir écoles et instituteurs, sans qu'aucune obligation ne leur en soit faite. Il n'est pas non plus question de gratuité, même si la loi prévoit qu'un cinquième des élèves pourra être dispensé de la contribution scolaire. L'État se repose donc sur les communes pour l'enseignement primaire, en confiant cependant aux sous-préfets le soin de contrôler ce qui s'y passe. Faute d'instituteurs laïques en nombre suffisant, les communes font de plus en plus appel à des professionnels de l'enseignement, notamment les Frères des Écoles chrétiennes, appartenant à une congrégation religieuse fondée au XVIIe siècle et comme toutes les autres dissoutes à la Révolution, mais à laquelle Bonaparte accorde une autorisation d'exister avant de lui octroyer une subvention, ce qui lui permet de relancer l'enseignement primaire dans le pays. Pour l'enseignement féminin, les congrégations religieuses, qui connaissent alors un boom spectaculaire, sont également sollicitées.

Au niveau secondaire, deux filières parallèles sont prévues par la loi du 1er mai 1802 qui distingue en effet les écoles secondaires organisées par les communes et que l'on désigne par le nom de collèges à partir de 1808, ou par des particuliers (les écoles secondaires ecclésiastiques dites aussi petits séminaires entrent dans cette catégorie) et les lycées proprement dits, établis sous l'autorité de l'État. Leur création est l'objet principal de la loi du 1er mai 1802. Il est prévu

d'établir un lycée par siège de cours d'appel, soit 45 au total qui voient le jour progressivement dans les années suivantes. Ces lycées où l'on enseigne les sciences, mais aussi les humanités classiques, sont destinés à former l'élite de la nation. On y entre sur concours, l'idée étant de recruter les meilleurs éléments des écoles secondaires précédemment évoquées. Le recrutement est essentiellement bourgeois, la scolarité étant payante, malgré un système de bourses destinées surtout aux fils d'officiers et de fonctionnaires. Le lycée prépare donc les fils de notables à entrer soit dans l'administration soit dans l'armée, directement ou en passant par des écoles supérieures.

La loi du 1er mai 1802 prévoit en effet un troisième niveau d'études, en créant les « écoles spéciales », destinées à fournir ce que nous appellerions un enseignement professionnalisant. Plusieurs avaient déjà vu le jour et sont intégrées à la loi, comme les écoles de droit, de médecine et de pharmacie. La loi fonde également une école spéciale militaire destinée à former en deux ans les futurs officiers de l'armée. Installée d'abord à Fontainebleau, elle est transférée en 1808 à Saint-Cyr dont elle adopte le nom[25].

La réforme de 1802 est complétée en 1806 par la loi portant création de l'Université, entendue comme une corporation prenant sous sa tutelle l'ensemble de l'enseignement. La loi établit par conséquent un monopole de l'Université sur l'enseignement et renforce par là même le contrôle de l'État sur ce secteur, ce qui lui permettra notamment, en 1811, de limiter la concurrence faite aux lycées par les écoles secondaires ecclésiastiques en limitant le nombre de ces dernières. Pour le reste, la loi de 1806 et ses décrets d'

application de 1808 réforment l'enseignement supérieur, en créant trois types de facultés : lettres, sciences, théologie, qui viennent s'ajouter aux écoles de droit, médecine et pharmacie. En outre, l'École normale est refondée pour former les professeurs des lycées. La boucle est ainsi bouclée au sein d'une politique scolaire qui a essentiellement visé à prendre en charge les fils de notables, laissant l'enseignement populaire au soin des communes et des congrégations religieuses d'hommes et de femmes.

Certes, Napoléon devenu empereur, continue à faire adopter des réformes, que ce soit en matière d'enseignement ou de justice, mais l'essentiel de l'œuvre a été mis en chantier sous le Consulat. Ce sont donc bien les années 1800-1804 qui posent les bases de la nouvelle société voulue par les brumairiens, car dans tous les projets élaborés, le rôle de l'entourage de Bonaparte a été décisif. La part personnelle du Premier consul est néanmoins indéniable ; il a su catalyser les énergies et aussi profiter du temps de paix relative qui règne alors en France. Il a aussi joué de son autorité sinon d'un régime de plus en plus dictatorial au sein duquel l'absence de véritable opposition facilite les prises de décision.

1 Pierre-François Pinaud, *Les receveurs généraux des finances 1790-1865. Étude historique. Répertoire nominatif et territorial,* Genève, Droz, 1990, 253 p.

2 Mathieu de Oliveira, « La réalisation du cadastre impérial dans le département de l'Escaut », dans Natalie Petiteau (dir.), *Voies nouvelles pour l'histoire de l'Empire,* Paris, Boutique de l'Histoire, 2003, p. 123-138.

3 Michel Bruguière, *Gestionnaires et profiteurs de la Révolution,* Paris, Olivier Orban, 1986, 340 p., p. 155-156.

4 Michel Bruguière, *op. cit.,* p. 147 et suiv.

5 François Crouzet, *La grande inflation. La monnaie en France de Louis XIV à Napoléon,* Paris, Fayard, 1993, *608* p., p. 532.

6 Guy Thuillier, *La réforme monétaire de l'an XI. La création du frac germinal,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993, 892 p.

7 Jacques Wolff, *Le financier Ouvrard (1770-1846),* Paris, Tallandier, 1992, 343 p., p. 101 et suiv.

8 Serge Bonin et Claude Langlois (dir.), *Atlas de la Révolution française,* **t. 4,** *Le territoire. Réalités et représentations,* sous la dir. scientifique de Daniel Nordman et Marie-Vic Ozouf-Marignier, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989, 106 p.

9 Voir Michel Biard, *Les missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission (1793-1795),* Paris, Éditions du CTHS, 2002, 624 p.

10 Edmond-Lucien Thiébault, *La juridiction d'appel à Nancy de 1800 à 1810,* Lille, Septentrion, 2001, 401 p.

11 Jean Tulard, *Fouché,* Paris, Fayard, 1998, 496 p.

12 Jean Tulard, « La gendarmerie impériale », *Revue de la Gendarmerie nationale,* hors série, p. 37-41.

13 Jean-Noël Luc (dir.), *Histoire de la maréchaussée et de la gendarmerie. Guide de recher*che, Maisons-Alfort, Service historique de la Gendarmerie nationale, 2004, p. 871-872.

14 Aurélien Lignereux, *Gendarmes et policiers dans la France de Napoléon. Le duel Moncey-Fouché,* Maisons-Alfort, Service historique de la Gendarmerie nationale, 2002, 275 p.

15 Jean-Louis Halpérin, *L'impossible Code civil,* Paris, PUF, coll. « Histoires », 1992, 309 p., p. 269.

16 Alain Chartier, *Portalis,* Paris, Fayard, 2004.

17 Jean-Louis Halperin, *L'impossible Code civil, op. cit.,* p. 264.

18 Philippe Berthollet, *Études et notaires parisiens en 1803,* Paris, Association des notaires du Châtelet, 2004, 6 660 p.

19 Nicole Celestin, « Le notariat parisien sous l'Empire », dans *La France à l'époque napoléonienne, Revue d'Histoire moderne et contemporaine,* 1970, p. 694-708.

20 Jean-Claude Caron, *Générations romantiques. Les étudiants de Paris et le Quartier latin (1814-1851),* Paris, Armand Colin, 1991, 435 p., p. 406 et 408.

21 Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon et les cultes,* Paris, Fayard, 2002.

22 Alain Chartier, *op. cit.,* et Jean-Baptiste d'Onorio, *Portalis, l'esprit des siècles,* Paris, Dalloz, 2005, 364 p.

23 Daniel Robert, *Les Églises réformées en France, 1800-1830,* Paris-Genève, Droz-Minard, 1961, 632 p.

24 Jacques-Olivier Boudon (dir.), *Napoléon et les lycées,* Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004.

25 Jacques-Olivier Boudon, « Napoléon, l'École spéciale militaire, la formation des officiers, l'encadrement des élites », dans *Saint-Cyr, la société militaire, la société française, Cahiers d'études et de recherches du Musée de l'Armée,* 2002, n° 4, p. 29-42.

Chapitre 3

La restauration monarchique

Treize ans après l'exécution de Louis XVI, la monarchie est de fait restaurée en France par la proclamation du sénatus-consulte du 18 mai 1804 qui confie la République française à un empereur. Non seulement Napoléon obtient l'hérédité de sa charge, mais il est parvenu à créer un nouveau système monarchique fondé sur sa famille. La rupture avec le Consulat n'est cependant qu'apparente. Le passage à l'Empire a été préparé de longue date si bien que l'année 1804 ne représente pas une révolution. À bien des égards, dans les pratiques de gouvernement comme dans les hommes au pouvoir, la continuité est beaucoup plus grande qu'après le 18 brumaire.

Les signes avant-coureurs

Le cérémonial monarchique

Depuis 1802 et le passage au Consulat à vie, les formes monarchiques du pouvoir s'étaient renforcées. Aux Tuileries, la vie de cour s'organise, selon un cérémonial codifié en 1802, sur le modèle qui prévalait avant 1789. Une Maison se met en place. Duroc est alors nommé gouverneur du palais, tandis que

Paul de Rémusat en devient préfet et que sa femme est l'une des quatre dames d'honneur de Joséphine. De grands dîners, des bals et des fêtes somptueuses sont désormais donnés aux Tuileries ; ils sont simplement interrompus en janvier 1803 par l'annonce de la mort du général Leclerc, le beau-frère de Bonaparte, mort de la fièvre jaune à Saint-Domingue. Mais ce sont plus encore les voyages hors de la capitale qui permettent à Bonaparte, non seulement de mesurer sa popularité, mais encore d'affirmer son pouvoir par l'exposition de sa personne. Or, dans la survivance du culte monarchique, la présence physique du roi auprès de ses sujets est essentielle ; elle commence par le toucher des écrouelles, au lendemain du sacre, et se poursuit au travers des visites du souverain aux bonnes villes de son royaume. Bonaparte ne déroge pas à cette tradition. Il entreprend plusieurs déplacements en province qui sont l'occasion d'affirmer par sa seule présence la force de son pouvoir. Après une visite à Lyon en janvier 1802, c'est en Normandie qu'il inaugure ce type de déplacement. Le voyage se déroule en octobre et novembre 1802. Il a été préparé avec soin, car l'on craint encore un sursaut des chouans. Mais finalement tout se passe bien et Bonaparte peut tout à la fois visiter les manufactures textiles dont la vitalité montre l'essor économique du pays et tester le fonctionnement des institutions qu'il a mises en place, en rencontrant tour à tour le préfet, l'archevêque, les principaux fonctionnaires et magistrats et les maires des principales villes. Joséphine l'accompagne, affirmant ainsi un peu plus son rôle de première dame de France. La participation de l'épouse du Premier consul à ces voyages est un signe supplémentaire de la personnalisation du pouvoir[1].

Le voyage dans les provinces françaises devient un des modes de gouvernement du Premier consul. Il contribue à la personnification du régime. Le Consulat avait un nom ; il a désormais un visage. Il s'incarne, au sens propre, en un Bonaparte prêt à se montrer à la foule. Mais cette métamorphose visuelle est encore plus nette à partir de 1803 lorsque le visage du Premier consul est gravé sur l'avers des monnaies mises en circulation. Bonaparte devient alors l'incarnation non seulement du Consulat, mais encore de la France[2]. Il ne manque plus dès lors à Bonaparte qu'une couronne. Les circonstances extérieures, en particulier la reprise du conflit avec l'Angleterre, lui offrent l'occasion de s'en saisir.

La conspiration de l'an XII

La rupture de la paix d'Amiens contribue grandement à la marche vers l'Empire. Depuis la paix d'Amiens en effet, les réseaux royalistes qui avaient leur centre en Angleterre étaient entrés en léthargie, sans pour autant désarmer. L'annonce de la rupture des relations diplomatiques entre la France et la Grande-Bretagne leur rend l'espoir d'un retour prochain à la royauté. Les Anglais ont du reste intérêt à utiliser ces royalistes français réfugiés en Angleterre et prêts à aller porter le feu sur le continent. C'est dans ce contexte que naît la conjuration dite de l'an XII, animée par Georges Cadoudal. L'ancien général de l'armée chouanne avait réussi à échapper à la police de Fouché en 1800 et s'était réfugié en Angleterre. À l'annonce de la reprise du conflit, il projette un vaste complot visant à enlever le Premier consul, pour

préparer le retour de la monarchie. Cadoudal débarque en France le 21 août 1803 et se cache dans Paris où l'a précédé une petite troupe de chouans prêts à mener l'opération. Quelque temps plus tard, en janvier 1804, le général Pichegru débarque à son tour en France. Général de la Révolution, auréolé de ses victoires en Hollande et sur le Rhin, il avait rallié la cause royaliste dès 1795, ce qui lui avait valu d'être mis en accusation et déporté en Guyane en septembre 1797. Il s'en était échappé avant de gagner l'Angleterre. Les royalistes espèrent que ses actions d'éclat lui permettront de gagner la confiance des troupes. Ils comptent aussi beaucoup sur le soutien d'un autre général, à la gloire plus récente, le général Moreau. Rival de Bonaparte avant le 18 brumaire, vainqueur de la bataille de Hohenlinden contre l'Autriche, en 1800, il avait rendu possible la conclusion de la paix de Lunéville et jouissait par conséquent d'un grand prestige dans l'opinion et surtout dans l'armée[3]. Mais ses relations avec Bonaparte s'étaient détériorées depuis 1800, ce qui l'avait conduit à se détacher peu à peu du régime, jusqu'à promettre son concours aux royalistes lors de la conjuration de l'an XII. Moreau rencontre du reste Pichegru, le 28 janvier 1804, sans trop s'avancer sur les conditions de sa participation au complot. Bien lui en prit, car, le jour même, un chouan arrêté en octobre, nommé Querel, avoue le but de la conjuration et livre le nom de ses complices.

Ces révélations provoquent des arrestations en chaîne. Dès le 9 février, plusieurs comparses de Cadoudal sont appréhendés, dont Bouvet de Lozier qui révèle la participation de Moreau et de Pichegru au complot. Le général Moreau est arrêté le 15 février, ce qui suscite une certaine émotion dans

l'opinion. Le 26 février, la police se saisit de Pichegru, puis arrête Jules et Armand de Polignac ainsi que le marquis de Rivière qui tous trois étaient arrivés avec lui d'Angleterre. Le 9 mars enfin, Cadoudal est maîtrisé après avoir tué un agent. L'ensemble des conjurés est sous les verrous à la fin du mois de mars, Pichegru étant retrouvé mort, garrotté, dans sa cellule. Leur procès, au début du mois de juin, s'achève par la condamnation à deux ans de prison de Moreau, contre lequel les preuves étaient assez peu nombreuses. Bonaparte décide alors de l'exiler. Les autres conjurés sont condamnés à mort et exécutés, à l'image de Cadoudal, mais sept d'entre eux, tous nobles, échappent à la guillotine, dont Polignac.

Bonaparte s'est néanmoins servi de ce complot pour souder l'opinion publique derrière le chef de l'État. À partir du 23 février, et pendant un mois, tous les jours, le *Moniteur universel* publie des lettres adressées au Premier consul, émanant soit des milieux militaires, soit des autorités locales, préfets, magistrats ou maires. Le caractère spontané de ces adresses est fort douteux, d'autant plus que leur structure laisse peu de place à l'improvisation. Mais leur réitération, au long des pages, à chaque numéro, contribue à développer un sentiment de cohésion derrière le chef de l'État. L'accent est mis sur la menace extérieure que fait peser l'Angleterre sur le pays, ce qui permet de légitimer l'arrestation du duc d'Enghien et son exécution le 21 mars 1804.

L'exécution du duc d'Enghien

Au moment de son arrestation, Cadoudal avait précisé qu'un prince français devait venir en France prendre la tête de la

conjuration. De fait, le comte d'Artois, frère de Louis XVIII, l'avait envisagé avant d'y renoncer en janvier. Les soupçons de Bonaparte se tournent vers le duc d'Enghien, fils du prince de Condé, qui vivait alors dans le duché de Bade, à proximité de la frontière française. Divers rapports de police faisant état de correspondances entre le duc et les milieux émigrés, mais aussi l'accusant, à tort, d'avoir reçu le général Dumouriez, accréditent la thèse de sa participation à la conjuration contre Bonaparte. En fait, sans être directement impliqué dans la conspiration, il était soutenu financièrement par Londres et ne cachait pas ses sentiments d'hostilité au régime de Bonaparte[4]. Le 10 mars 1804, Bonaparte réunit un conseil de gouvernement, dont les délibérations ont fait couler beaucoup d'encre. Il réunit, au côté de Bonaparte, les deux autres consuls, Cambacérès et Lebrun, le ministre des Relations extérieures, Talleyrand, le ministre de la Justice, en charge de la police, Régnier, et Fouché, alors simple sénateur, mais dont les talents en matière policière sont trop grands pour être écartés. C'est au cours de ce conseil qu'est prise la décision d'enlever le duc d'Enghien. Les débats sont vifs. Talleyrand, bien qu'il s'en soit ensuite défendu, se prononce en faveur de l'enlèvement, alors que Cambacérès prêche la modération. L'ordre est donné au général Berthier, ministre de la Guerre, d'envoyer à Strasbourg le général Ordener, avec la mission de s'emparer de la personne du duc d'Enghien, de Dumouriez et de toute personne les accompagnant. Parallèlement, le général Caulaincourt, aide de camp de Bonaparte, est porteur d'une lettre de Talleyrand à l'électeur de Bade justifiant l'intervention.

Ordener arrive à Strasbourg le 12 mars au soir. Après s'être

concerté avec les autorités militaires sur place, il part pour Ettenheim. Le village est encerclé, dans la nuit du 14 au 15. Le duc d'Enghien est appréhendé, en même temps que tous les habitants de sa maison, soit au total douze prisonniers. Ses papiers sont saisis. Conduit à Strasbourg, il y passe trois jours avant de gagner Paris, sous la conduite de Caulaincourt. Le voyage est tenu secret. À son arrivée aux portes de Paris, le 20 mars, l'ordre est donné de le conduire à Vincennes pour y être jugé. Une commission militaire a été désignée à cet effet. Présidée par le général Hulin, elle compte sept membres. Elle se réunit en fin de soirée et commence l'interrogatoire du duc d'Enghien. Le procès est exceptionnel. L'accusé ne dispose pas d'avocat. Il prend seulement alors connaissance des chefs d'accusation portés contre lui. Le duc d'Enghien a été arrêté pour ses liens supposés avec la conspiration fomentée par Cadoudal, ce qu'il nie catégoriquement. La commission militaire s'attache donc à prouver qu'il a pris les armes contre la France et demeure un agent à la solde de l'Angleterre. Le jugement est rapide. Le duc d'Enghien est déclaré coupable et la sentence de mort est appliquée immédiatement, sans que la requête du duc, qui demandait à rencontrer Bonaparte, soit exaucée. Le général Savary, commandant de la gendarmerie d'élite, fournit le peloton chargé de l'exécution. Mais son rôle ne s'est pas limité à cette tâche d'exécution. Il a veillé de bout en bout à l'application des ordres de Bonaparte.

L'opinion ne s'émeut guère de cette exécution qui atteint davantage l'ancienne noblesse, ralliée au régime. En revanche, Napoléon rassure les milieux républicains par cette exécution qui renvoie à la mort de Louis XVI. Elle lui est un moyen d'affirmer la constance de ses principes révolutionnaires. Il

signifie par ce geste son souci de ne pas restaurer l'Ancien Régime. De ce fait, il réconforte les détenteurs de biens nationaux et plus généralement la bourgeoisie, mais aussi la paysannerie toujours méfiante à l'égard d'un éventuel rétablissement des droits féodaux et de la dîme. La société française est désormais prête à accepter la transformation du Consulat en régime héréditaire. De ce point de vue, la conjuration de l'an XII ouvre la voie à l'Empire.

Le passage à l'Empire

Le débat sur la proclamation

Comme en 1802, lorsqu'il s'était agi de confier à Bonaparte le Consulat à vie, le Sénat est invité à formuler le vœu que le pouvoir du Premier consul se prolonge dans ses héritiers. À la réception des preuves de l'implication anglaise dans la conspiration Cadoudal, les sénateurs envisagent d'abord d'adresser un simple message à Bonaparte pour le féliciter d'avoir déjoué le complot. Puis, sous l'influence de Fouché, le Sénat adresse, le 27 mars 1804, un message à Bonaparte dans lequel il suggère de pérenniser le régime[5]. Il n'est cependant pas encore question d'hérédité, si bien que dans la réponse qu'il adresse aux sénateurs, le 25 avril 1804, Napoléon les presse de se prononcer avec plus de netteté. C'est dans ce but que le Tribunat est à son tour sollicité. La constitution de l'an VIII lui donnait la possibilité de suggérer les lois à faire. Le Tribunat présidé par Fabre de l'Aude se plie aux demandes de Napoléon. Le 30 avril 1804, devant les tribuns assemblés, Curée défend une motion d'ordre en faveur de la proclamation

de l'Empire. L'homme est un vieux routier de la vie politique. Élu à l'assemblée législative, puis à la Convention, au conseil des Cinq-Cents enfin, il est resté attaché à des idées modérées qui l'ont conduit notamment à voter contre la mort de Louis XVI. Rallié à Bonaparte après le 18 brumaire, c'est un partisan du renforcement du pouvoir exécutif et de la monarchie constitutionnelle. Son exposé renvoie à 1789, moment fondateur à ses yeux. La Constituante ne commit qu'une erreur, explique-t-il, celle de conserver le souverain qui avait incarné la France d'Ancien Régime. Mais le message est clair. Les constituants avaient alors considéré la monarchie héréditaire, fondée sur le principe de la souveraineté du peuple, comme le meilleur régime possible. La Convention montagnarde et le Directoire ayant échoué, aux yeux de Curée, pourquoi dès lors ne pas revenir au principe d'origine de la Révolution. L'argumentation est habile, en ce qu'elle rattache la proposition faite en 1804 à l'œuvre de 1789 et n'apparaît donc pas comme une remise en cause des idéaux de la Révolution.

Trente tribuns s'expriment ensuite sur la motion Curée. Au cours de ce débat, seul Carnot élève une protestation contre la mise à mort de la République. Nourri des souvenirs de la Rome antique, il a approuvé le recours à la dictature, comme moyen de rétablir la liberté, mais il refuse que celle-ci se pérennise sous la forme impériale. Pour lui, la restauration d'une monarchie n'est pas un gage de stabilité ; il offre en modèle la jeune république américaine. Même si elle est isolée, la prise de position de Carnot, dont la personnalité est forte – il a été membre du Comité de salut public, organisateur de la victoire en l'an II, et directeur – oblige désormais les tribuns à

lui répondre par des éloges de Bonaparte et de son œuvre. À l'issue de ces débats, le Tribunat émet le vœu que le pouvoir soit héréditaire et qu'il soit confié à Bonaparte et à sa famille, ajoutant qu'« il n'est point de titre plus convenable à la gloire de Bonaparte, et à la dignité du chef suprême de la Nation française que le titre d'Empereur ».

Le 4 mai 1804, le Sénat s'empare à nouveau de la question de l'hérédité. Trois sénateurs seulement votent contre le principe de l'hérédité, l'abbé Grégoire, Sieyès et Volney, tandis que d'autres opposants traditionnels s'abstiennent, comme Cabanis ou Choiseul-Praslin. Le Sénat se rallie donc au principe d'un gouvernement impérial, mais en martelant avec insistance son souhait de voir respecter les libertés. Et pour mieux remplir encore son rôle de gardien des lois, le Sénat adjoint à son message un mémoire où sont revendiquées la liberté individuelle, la liberté de la presse et la liberté des élections, mais aussi la responsabilité des ministres et l'inviolabilité des lois constitutionnelles dont le Sénat resterait le garant. Autrement dit, les sénateurs ne demandent rien de moins à Bonaparte que de se placer à la tête d'une monarchie constitutionnelle, bâtie sur le modèle anglais. Ce n'était guère dans l'esprit du Premier consul qui s'empresse de jeter aux oubliettes le projet des sénateurs et d'en interdire la publication.

La constitution de l'an XII

Le principe de l'hérédité admis, restait à modifier la constitution. Le nouveau texte est préparé au début du mois de mai, au sein du Conseil d'État et après que le conseil privé a

été consulté. Le projet est ensuite soumis au Sénat qui l'examine du 16 au 18 mai 1804, avant de l'adopter, sous la forme d'un sénatus-consulte qui devient la constitution de l'an XII. La séance du 16 mai est présidée par Cambacérès, pour peu de temps encore second consul, et qui peut ainsi afficher son ralliement au principe d'hérédité, même s'il n'en fut pas d'abord un chaud partisan. C'est ensuite au tour de Portalis de prendre la parole au nom du Conseil d'État où le projet de sénatus-consulte a été préparé. Il s'emploie surtout à justifier le gouvernement d'un seul, l'unicité de gouvernement étant à ses yeux gage de stabilité mais aussi d'efficacité. Immédiatement après le vote du sénatus-consulte, les sénateurs se rendent en corps à Saint-Cloud auprès de Napoléon pour lui présenter la nouvelle constitution, tandis que le canon tonne à Paris pour saluer l'événement et que les cloches résonnent dans les diverses églises de la capitale, et bientôt en province. À Saint-Cloud, Cambacérès est chargé de prononcer le discours de présentation, alors qu'on se serait attendu à voir le président du Sénat dans ce rôle. C'est à cette occasion qu'il s'adresse à Napoléon en le nommant « Sire », manifestant l'entrée du pays dans l'ère monarchique.

Le texte est long, composé de 142 articles répartis en quatorze titres. Les premières lignes du texte stipulent : « Le gouvernement de la République est confié à un Empereur qui prend le titre d'Empereur des Français. » La forme républicaine du pouvoir est donc provisoirement sauvée, en même temps qu'est une nouvelle fois reconnu le principe de la souveraineté populaire : Napoléon est empereur des Français comme Louis XVI était devenu roi des Français, en 1791. L'Empire est transmissible à l'intérieur de la famille

Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. La reprise de la loi salique marque le souci d'enraciner le nouveau régime dans la tradition monarchique française. L'exclusion des femmes du pouvoir, comme de la régence éventuelle, correspond aussi à un principe déjà formulé dans le Code civil qui fait de la femme un être mineur. En l'absence d'héritiers directs, naturels ou adoptés, l'Empire reviendrait à Joseph et à sa descendance ou à Louis, frère cadet de Napoléon, et à sa descendance. En cas de défaillance de l'une de ces deux branches, le Sénat retrouverait le pouvoir de désigner l'empereur. Napoléon a donc exclu de la succession ses frères Lucien et Jérôme, tous deux mariés sans son consentement, et jugés indignes de poursuivre la dynastie napoléonienne. Jérôme n'est réintégré dans l'ordre de succession qu'en 1806. La famille impériale accède de ce fait à un rang particulier ; elle sort du cadre traditionnel de la société pour obtenir un statut exceptionnel qui s'accompagne aussi de contraintes. Les frères de Napoléon prennent le titre de princes français et entrent de droit au Sénat et au Conseil d'État dès l'âge de dix-huit ans ; en retour, leur éducation est soumise au contrôle de l'empereur qui doit être impérativement consulté sur leurs projets de mariages.

Pour renforcer encore le caractère monarchique du régime, la constitution de l'an XII crée les «grandes dignités de l'Empire»: le grand électeur, l'archichancelier de l'Empire, l'archichancelier d'État, l'architrésorier, le connétable et le grand amiral. Les titulaires de ces dignités sont placés immédiatement derrière les princes de l'Empire et jouissent des mêmes droits ; ils sont membres du Sénat, forment le grand conseil de l'Empereur et participent au conseil privé.

Chaque dignitaire a un champ d'activité propre : les élections et les rapports avec les assemblées pour le grand électeur, la justice et l'application des lois pour l'archichancelier de l'Empire, la diplomatie pour l'archichancelier d'État, les finances pour l'architrésorier, l'armée et la marine pour le connétable et le grand amiral. Chacun participe au travail conduit entre l'empereur et les ministres compétents qui, loin de disparaître, sont les véritables détenteurs du pouvoir administratif. Aux grands dignitaires s'ajoutent également des grands officiers : dix-huit maréchaux, huit inspecteurs et colonels généraux et des officiers civils de la couronne, chargés de faire fonctionner la Maison de l'Empereur.

Le renforcement des pouvoirs monarchiques se traduit aussi par un nouvel amoindrissement du rôle des assemblées, surtout du Tribunat. Le processus d'affaiblissement amorcé en 1802 se poursuit. Désormais, le président du Tribunat est nommé par l'empereur, sur une liste de trois noms proposés par les tribuns. Surtout, la discussion des projets de loi ne peut plus s'effectuer en séance plénière, mais au sein de l'une des trois assemblées de sections qui composent le Tribunat. Réduit à 50 membres par la constitution de l'an X, le Tribunat se voit divisé en trois pour discuter des lois, c'est dire que son pouvoir véritable est réduit. Quant au Corps législatif, il conserve ses prérogatives. Il est en outre doté d'un semblant de parole, par la mise en place d'un comité général qui peut réunir à huis clos l'ensemble des législateurs pour discuter d'un problème interne, voire d'un projet de loi si le Conseil d'État le demande. Mais les conditions pour réunir ces comités sont draconiennes et n'ouvrent guère de perspective au débat parlementaire.

Finalement, c'est le Sénat qui sort, au moins en apparence,

renforcé de la constitution de l'an XII, au détriment, il est vrai, de son autonomie. L'adjonction de membres de droit, princes français et dignitaires de l'Empire, et la possibilité offerte à Napoléon de nommer sans limite de nouveaux sénateurs accroît le nombre des soutiens du régime. De plus, Napoléon désigne désormais lui-même le président du Sénat, ce qui renforce son contrôle sur cette assemblée. Mais les sénateurs obtiennent en revanche un pouvoir accru sur le contrôle des actes législatifs. Il n'est plus nécessaire qu'ils soient saisis par le Tribunat pour juger une loi inconstitutionnelle, un simple sénateur pouvant le faire. Le Sénat obtient aussi la création en son sein d'une commission de la liberté individuelle et d'une commission de la liberté de la presse, ce qui répond au vœu formulé en avril par les sénateurs et représente une concession faite aux défenseurs des principes de 1789. Enfin le Sénat forme le socle de la Haute Cour, instituée par la constitution de l'an XII pour juger les actes commis par les dignitaires de l'Empire ; elle ne servit jamais. Il n'en demeure pas moins que le Sénat voit ses prérogatives renforcées et prend de plus en plus des allures de chambre haute. Toutefois, la constitution de l'an XII a surtout pour conséquence de renforcer encore un peu plus les pouvoirs de Napoléon et d'orienter le régime dans un sens autocratique.

Le plébiscite

Un mois plus tard, le passage à l'Empire est sanctionné par le peuple. Ce dernier est consulté, comme à deux reprises déjà, par le biais d'un plébiscite portant sur l'hérédité et non sur l'ensemble de la constitution, ce qui n'est pas surprenant étant

donné que l'essentiel des débats avait porté sur cette question de l'hérédité. Les résultats proclamés par le Sénat, à la veille du sacre, font état de 3 572 329 oui et 2 579 non. La moitié du corps électoral approuve donc la naissance d'un régime héréditaire confié à Napoléon. Cette proportion est loin d'être négligeable, même si les résultats ont pu, comme en l'an VIII, être gonflés. Certes, ils révèlent un certain tassement par rapport au plébiscite de l'an X, mais depuis, la guerre a repris et en l'an XII la rupture avec les royalistes est consommée. On peut donc dire, même s'il s'agit d'un vote encadré que l'Empire naissant bénéficie d'une assise populaire réelle[6]. Quelques rares voix s'élèvent contre cette évolution monarchique, à l'instar de Lafayette[7]. Mais, comme en l'an VIII, on n'avait pas attendu le verdict des urnes pour mettre en place le nouveau régime.

Le passage du Consulat à vie à l'Empire ne provoque pas de révolution. Dans les faits, la monarchie était déjà instaurée en France ; il se traduit cependant par quelques décisions dont l'adjonction manifeste la volonté de Napoléon d'agir en souverain, décidant et jugeant de tout dans le pays. En matière de justice, il use de son droit régalien de grâce. Tandis que l'exécution du duc d'Enghien avait clos le cycle révolutionnaire, l'un des premiers gestes de Napoléon empereur est d'accorder sa clémence à quelques-uns des membres du complot Cadoudal-Pichegru, dont pourtant la presse n'avait cessé de montrer qu'ils avaient fortement porté atteinte à la sûreté de l'État et de son chef. Huit hommes sont concernés par cette mesure : Athanase-Hyacinthe Bouvet de Lozier, Étienne-Louis Russillion, Étienne-François Rochelle, Armand de Polignac, Augustin-Charles d'Hozier, Charles de Rivière, Frédéric

Lajolais et Armand Gaillard. Plusieurs d'entre eux appartenaient à l'ancienne noblesse. Le geste à l'égard de ce groupe, particulièrement affecté par la mort du duc d'Enghien, recèle un but politique évident et vise à manifester la fin des discordes civiles. Ce thème de la réconciliation nationale est récurrent dans la pensée bonapartiste. La balance est ainsi tenue entre les conspirateurs finalement exécutés et les conspirateurs graciés, parmi lesquels il faut aussi ranger le général Moreau, dont le cas occupe la grande partie des délibérations d'un jury hésitant à l'acquitter. Il est condamné à une faible peine, que l'empereur commue en exil aux États-Unis[8]. En revanche, Cadoudal et douze de ses comparses sont exécutés le 28 juin 1804. Mais l'opinion retient le geste de clémence du nouveau souverain. Napoléon fait savoir qu'il peut se montrer magnanime, même lorsque l'on complote contre sa personne. Il le peut d'autant mieux que sa succession est désormais assurée.

Sur le plan gouvernemental, les changements sont également sensibles. Le plus notable concerne le rétablissement, le 10 juillet 1804, du ministère de la Police générale confié à nouveau à Fouché. Ce dernier bénéficie en la circonstance de la faiblesse des services de police, mise à jour à l'occasion de la conjuration Cadoudal-Pichegru, mais aussi du rôle joué dans la proclamation de l'Empire. Le même jour, Napoléon crée un ministère des Cultes, confié à Portalis qui occupait déjà le poste de directeur des cultes. Le changement est minime, mais la montée en puissance de ce secteur est à rapprocher de l'évolution monarchique du régime : l'Empire compte sur la religion pour s'enraciner. En outre, Portalis n'a jamais voilé son attachement au principe monarchique ; il a

milité en faveur du sacre et de la venue du pape en France et se voit donc récompensé. Il assure même un temps l'intérim du ministère de l'Intérieur, après le départ de Chaptal, avant que le ministère ne revienne à Champagny. À un brumairien, fidèle de Bonaparte, succède un néo-monarchiste, issu de la noblesse d'Ancien Régime qu'il avait représentée aux États Généraux. Champagny, ancien officier de marine, devenu conseiller d'État, puis ambassadeur de France en Autriche, est de plus un proche de Lebrun ; il symbolise la volonté de rallier les représentants de l'ancienne France au régime. Mais pour le reste, les ministres du Consulat conservent leur place. On les retrouvera, avec les autres grands dignitaires du régime, lors du sacre de Napoléon, le 2 décembre 1804 qui déjà se prépare au printemps. Toutefois ce n'est pas le sacre, mais bien le sénatus-consulte du 18 mai 1804 qui fonde l'Empire, même si dans les mémoires la cérémonie du couronnement à Notre-Dame a supplanté la séance du Sénat et la présentation de la constitution à Napoléon à Saint-Cloud.

La naissance d'une monarchie chrétienne

Le sacre

Malgré toutes les justifications formulées lors du débat sur la proclamation de l'Empire, la transformation du Consulat en un régime héréditaire n'allait pas de soi, quinze ans seulement après les débuts de la Révolution. Mais que dire alors de la décision de parachever le processus de transformation par une cérémonie religieuse ? C'est dès le printemps que l'idée d'une telle cérémonie se fait jour. Elle donne lieu à un débat au

Conseil d'État. Il s'agit alors de savoir sous quelle forme doit s'organiser la prestation de serment prévue par la constitution de l'an XII. Une partie des conseillers, derrière Regnaud de Saint-Jean-d'Angély ou Treilhard, de tendance anticléricale, avancent l'idée d'une cérémonie civile. Cambacérès défend pour sa part le principe du sacre et la venue du pape en France. Il rappelle que l'empereur doit être de la même religion que la majorité de la population, au nom de l'ordre social. De son côté Portalis, directeur des cultes, met en avant un argument historique en faisant référence au sacre des premiers carolingiens par un pape, ce qui ne laisse pas Napoléon insensible. La décision d'une cérémonie religieuse en présence du pape est donc arrêtée. Le sacre doit se dérouler dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, qui renforce ainsi son caractère de temple national puisque, après qu'on y eut célébré la fête de la Raison et le culte de l'Être suprême à l'époque de la Révolution, elle avait déjà été mise à contribution en avril 1802 pour l'organisation de la grande fête religieuse célébrant la promulgation du concordat et de la paix d'Amiens[9].

Le recours à l'histoire

Avec le sacre, Napoléon, dont les sentiments religieux ne sont guère ardents, veut s'enraciner dans l'histoire et pouvoir être compté à l'égal des autres souverains d'Europe. Napoléon est fasciné par le passé, par l'épopée d'Alexandre, par la Rome antique et César en particulier, par l'Empire carolingien enfin vers lequel il se tourne de façon privilégiée, au point d'aller en pèlerinage à Aix-la-Chapelle, en septembre 1804[10]. L'idée d'un

sacre célébré par le pape renvoie au précédent de 800 et la figure de Charlemagne est associée au déroulement de la cérémonie ; elle accueille les spectateurs venus à Notre-Dame le 2 décembre, tandis que plusieurs des ornements du sacre sont copiés sur le modèle carolingien. L'Empire naissant s'appuie donc sur le thème de la *translatio imperii,* très fortement ancré dans les esprits au Moyen Âge et selon lequel la puissance impériale serait passée des souverains orientaux aux empereurs romains puis aux empereurs carolingiens. Napoléon se proclame l'héritier de cette tradition, d'autant mieux que le Saint-Empire romain germanique qui revendiquait cet héritage est moribond.

Mais Napoléon n'oublie pas non plus les rois de l'ancienne France, même s'il ne se réclame pas directement de cet héritage. Pourtant quand il avance l'idée de fonder une quatrième dynastie, prolongeant celle des Mérovingiens, des Carolingiens et des Capétiens, il s'inscrit bien dans un passé millénaire qui inclut aussi Louis XVI. Du reste, en 1806, il lance le projet de restaurer l'église abbatiale de Saint-Denis comme nécropole française, envisageant de s'y faire inhumer aux côtés des souverains d'Ancien Régime[11]. Mais plutôt que vers Louis XVI, c'est vers Louis XIV que convergent les regards napoléoniens. Déjà, en 1800, le Premier consul a fait entrer Turenne aux Invalides en grande pompe, honorant par là même le génie militaire de Louis XIV, en même temps qu'était célébré un symbole de la réconciliation nationale, au travers de ce protestant converti au catholicisme. À plusieurs reprises, au cours de son règne, Napoléon fait encore référence à Louis XIV, la référence s'imposant à l'heure du conflit avec le pape lorsque Napoléon se fait le chantre du gallicanisme et le

défenseur des articles de 1682, charte du gallicanisme publiée sous le règne de Louis XIV.

La cérémonie du sacre réunit le 2 décembre 1804 les représentants de la France napoléonienne, c'est-à-dire les nouvelles élites de l'État fondé par Bonaparte. Sont en effet présents les ministres, les membres des assemblées (sénateurs, conseillers d'Etat, législateurs et tribuns) mais aussi les préfets, les hauts magistrats, les officiers supérieurs, les maires des « bonnes villes » du pays, les présidents de collèges électoraux, la quasi-totalité des évêques, ainsi que les présidents des consistoires protestants. Ils assistent à la cérémonie religieuse, minutieusement préparée par l'entourage de Napoléon et celui du pape, au cours de laquelle Napoléon, revêtu de l'habit de sacre qu'il n'a pas quitté au cours de la messe, se couronne lui-même, afin de manifester qu'il tient son pouvoir du peuple et non de Dieu, avant de couronner Joséphine. Enfin, à l'issue de la cérémonie, le pape s'étant retiré, Napoléon prête serment de respecter les acquis de 1789. Certes, l'impact de la cérémonie est faible sur le moment, du moins au sein des élites - l'absence de compte rendu dans le *Moniteur* en est un signe – mais à l'égard du peuple, notamment dans les campagnes, elle renforce la légitimité du souverain.

Les symboles de la nouvelle monarchie

La mise en scène du pouvoir est aussi un des éléments déterminants de la stratégie employée par Napoléon pour consolider son régime. L'empereur cherche ainsi à faire disparaître progressivement la République, pourtant toujours

officiellement en place, au point que les monnaies en portent l'indication jusqu'en 1809. Mais le nouveau régime cesse de célébrer les deux fêtes républicaines du 1er vendémiaire, jour anniversaire de la proclamation de la République en 1792, et du 14 juillet qui est célébré pour la dernière fois en 1804. Le 15 août, jour anniversaire de Napoléon, et le 2 décembre, anniversaire du sacre et de la victoire d'Austerlitz, supplantent le 14 juillet et le 22 septembre, en deux époques, l'été et l'automne, propices aux réjouissances populaires, et respectueuses du calendrier liturgique. Ces fêtes de souveraineté, organisées pour célébrer le monarque, dans sa naissance, son sacre et ses victoires militaires, servent aussi à enraciner le régime dans la mémoire collective.

Néanmoins, l'Empire ne remet pas en cause le drapeau tricolore qui, depuis l'Italie, a conduit les armées de Bonaparte à la victoire. Les trois couleurs symbolisent ainsi la continuité de la Révolution, prise dans son ensemble, puisqu'il était déjà l'emblème de la monarchie constitutionnelle – il le redeviendra en 1830, après avoir été abandonné par la Restauration au profit du drapeau blanc. En revanche, *La Marseillaise,* hymne national et révolutionnaire, est délaissée, dès 1800. Lancée en 1792, au moment où le territoire est menacé par les armées étrangères, elle est certes un chant guerrier, mais son histoire est surtout associée à la journée du 10 août 1792 et donc à la chute de la monarchie. En cela, elle est le symbole de la République et l'incarnation de la Révolution jacobine[12]. Elle ne peut donc prétendre à la dimension consensuelle du drapeau tricolore et à la réunion de tous les Français derrière ses vers. Le destin de son auteur, Rouget de l'Isle, est associé au déclin de *La Marseillaise*. Bonaparte lui passe commande d'un

nouveau chant, mais ce dernier, le *Chant des combats,* composé en janvier 1800, n'a aucun succès. Rouget, resté républicain, se prononce ensuite contre le Consulat à vie, puis contre l'établissement de l'Empire et végète sous la surveillance constante de la police[13]. L'Empire n'a donc pas de chant officiel, même si un autre chant composé à l'époque de la Révolution en tient lieu. Les paroles de « Veillons au salut de l'Empire », qui sert d'hymne au nouveau régime, ont en effet été rédigées par un chirurgien-chef de l'armée du Rhin, Roy, en 1791, c'est-à-dire au temps de la monarchie constitutionnelle. En se réappropriant ce chant révolutionnaire, mais qui date des premiers temps de la Révolution, ceux de l'esprit de 89, Napoléon confirme son souci de paraître défendre les droits de l'homme : l'égalité, la liberté, la lutte contre la féodalité.

Au chant et au drapeau, le nouveau régime ajoute d'autres symboles, notamment l'aigle et l'abeille. L'aigle est une réminiscence des traditions romaine et carolingienne et ancre l'Empire au sein des grandes monarchies européennes, puisque la Prusse et l'Autriche utilisent déjà ce symbole. L'aigle au repos est choisie pour orner la hampe des drapeaux. En revanche, sur le sceau impérial, l'aigle aura les ailes éployées. À l'emblème guerrier, Napoléon adjoint un symbole plus pacifique, l'abeille, mise en avant par Cambacérès. Insecte industrieux, modèle de discipline et d'obéissance au pouvoir souverain, l'abeille incarne l'autre versant de l'Empire naissant, à savoir la reconstruction de l'État et de la société. Elle est aussi une référence à la dynastie mérovingienne à laquelle Napoléon entend ainsi se rattacher symboliquement. Les abeilles seront partout présentes, sur le manteau du sacre

où leur figuration les fait ressembler à des fleurs de lys, comme sur les tapisseries ou le mobilier des palais impériaux[14].

L'essor de la Cour

Avec l'Empire, la Cour s'étoffe, même si son existence remonte au début du Consulat. Elle acquiert alors un statut officiel, avec en particulier l'élaboration d'un protocole et la remise au goût du jour de l'étiquette. Napoléon s'est explicitement inspiré du cérémonial en vigueur sous l'Ancien Régime. C'est dans cet esprit qu'il établit notamment sa Maison et celle de l'Impératrice, en juillet 1804. La Maison de l'Empereur se compose de six départements, confiés chacun à un grand dignitaire[15]. La place d'honneur revient au Grand Aumônier, en l'espèce le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, et oncle de Napoléon, qui a la charge de veiller à l'ensemble des cérémonies religieuses se déroulant aux Tuileries. C'est en principe le grand aumônier qui confesse, baptise et marie les membres de la famille impériale. À ses côtés gravitent plusieurs aumôniers et chapelains. Le Grand Chambellan dirige pour sa part le service de la chambre ; il est chargé de l'organisation des festivités et des invitations. Napoléon a confié cette fonction à Talleyrand en 1804 dans l'espoir qu'il favoriserait le ralliement de l'ancienne noblesse à son régime. En 1809 il choisit une autre grande figure de l'ancienne aristocratie, le comte de Montesquiou-Fezensac, qui occupe ces fonctions jusqu'en 1814. Les fonctions du Grand Maître de cérémonies sont assez proches, puisqu'il participe à l'organisation des cérémonies, mais il veille surtout à la bonne application du protocole. Napoléon avait besoin, pour cette

charge d'un homme qui fût au fait des mœurs d'Ancien Régime ; il la confie donc à Louis-Philippe de Ségur, fils d'un ancien ministre de la Guerre, lui-même ambassadeur en Russie au temps de Catherine II. Pour les autres dignités de sa Maison, Napoléon choisit des proches. Duroc occupe les fonctions de Grand Maréchal du Palais. Il règne ainsi sur les Tuileries, dont il assure l'approvisionnement, mais aussi la sécurité. La charge de Grand Écuyer est dévolue à Caulaincourt, dont la fonction principale est d'accompagner l'empereur en toute occasion et de veiller à ses écuries. Berthier est nommé Grand Veneur ; il dirige les chasses impériales et reçoit le privilège des invitations. Ainsi, dans l'organisation de sa Maison, Napoléon n'a pas hésité à faire appel à trois officiers supérieurs, donnant le ton d'une organisation militaire ; le port de l'uniforme s'impose à l'intérieur du Palais. Napoléon lui-même ne quitte guère l'uniforme de colonel de la garde qu'il affectionne particulièrement et dont la modestie relative tranche avec l'apparat des tenues civiles et militaires des courtisans.

À ces grands domaines de la Maison de l'Empereur s'ajoutent plusieurs services dont les titulaires jouent également un rôle important dans l'entourage de Napoléon. Le service de la médecine est aux mains du docteur Corvisart, chargé de la santé de Bonaparte depuis 1801 et qui dirige l'ensemble des médecins et pharmaciens des Tuileries à partir de 1804. Il devient ainsi un personnage incontournable, médecin, mais aussi confident de la famille impériale. Vivant Denon règne sur les musées, après avoir accompagné Bonaparte en Égypte. Il lui revient d'organiser le Musée Napoléon, à partir d'oeuvres soustraites aux pays conquis.

David, peintre officiel du régime, est également un familier des Tuileries. Il y croise son collègue Isabey, professeur de dessin de Joséphine, qui reçoit en 1805 le titre de premier peintre de la chambre de l'Impératrice.

L'organisation de la Maison de l'Empereur a aussi permis d'associer un nombre grandissant de personnages au destin de l'Empire. À côté des grands officiers de la couronne, le nombre des chambellans, pages, écuyers et autres officiers ne cesse en effet de s'accroître. Les chambellans qui n'étaient que 18 en 1804 sont 105 en 1814. Désormais, ils assurent un roulement par trimestre. Napoléon a choisi ce moyen pour faciliter le ralliement de l'ancienne noblesse à sa cause. La liste des noms de chambellans illustre cette politique. Mais le ralliement s'opère aussi par les invitations à la Cour, à l'occasion des diverses cérémonies, fêtes ou bals qui s'y donnent. Le fait d'être présenté à l'empereur représente le stade ultime de cette agrégation au régime. Or, même si de nombreux nobles s'en défendent après coup, arguant de la faiblesse de leurs sentiments à l'égard de l'Empire, et cherchant à railler la cour impériale, il n'en demeure pas moins que l'attrait suscité par Napoléon a été puissant.

Cette Cour est nombreuse. À eux seuls, les membres des Maisons impériales représentent près de 450 personnes, auxquels s'ajoutent les principaux dignitaires de l'État, invités de droit, et les personnalités politiques très souvent présentes, à l'instar des conseillers d'Etat, sénateurs ou appartenant au Corps législatif. Cet ensemble donne à la Cour une allure très administrative ; les piliers de l'État en forment la composante principale, au moins au début de l'Empire, car, au fil des ans, la proportion des membres invités, n'occupant aucune fonction

officielle, s'accroît ; ils sont 585 en 1812 contre 96 en 1807. Il faut bien entendu ajouter à ce nombre les diplomates et d'éventuels invités étrangers, pour la plupart ébahis par les fastes impériaux. La Cour éblouit par sa magnificence, même si certains nostalgiques de l'Ancien Régime y trouvent l'atmosphère trop compassée. La Cour, comme aussi les palais impériaux (Saint-Cloud, Fontainebleau, Compiègne) qui l'accueillent doivent renvoyer au monde l'image de la puissance de Napoléon et de la France. Sa résurrection marque aussi la fin des mœurs révolutionnaires : le tutoiement est définitivement banni et l'appellation de «Monseigneur» vient remplacer celle de « citoyen ministre ». La Cour est donc l'un des symboles les plus vivants de l'évolution monarchique du régime et de la distance prise avec la Révolution.

1 Jacques-Olivier Boudon, « Le voyage du Premier consul en Normandie », *Études Normandes, Napoléon et la Normandie,* n° 2, 2002, p. 7-22.

2 J.-O. Boudon, « L'incarnation de l'État de Brumaire à Floréal », dans Jean-Pierre Jessenne (dir.), *Du Directoire au Consulat, 3. Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-Nation,* Lille-Rouen, CRHEN-O-GRHIS, 2001, 633 p., p. 333-345.

3 Pierre Savinel, *Moreau, rival républicain de Bonaparte,* Rennes, Ouest-France, 1986, 286 p. ; Soisik Moreau, *Jean-Victor Moreau. L'adversaire de Napoléon,* Paris, Punctum, 2005, 214 p.

4 Jean-Paul Bertaud, *Le duc d'Enghien,* Paris, Fayard, 2001, 466 p.

5 Voir *La proclamation de l'Empire. Recueil des pièces et actes relatifs à l'établissement du gouvernement héréditaire, imprimé par ordre du Sénat conservateur,* introduction de Thierry Lentz, Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2001.

6 Claude Langlois, « Napoléon Bonaparte plébiscité ? », dans *L'élection du chef de l'État* en *France de Hugues Capet à nos jours,* Paris, Beauchesne, 1988, p. 81-93.

7 Étienne Taillemite, *La Fayette,* Paris, Fayard, 1989, 642 p.

8 Jacques-Olivier Boudon, « Les clémences de Napoléon : une arme au

service du pouvoir », dans *Les clémences de Napoléon. L'image au service du mythe,* catalogue de l'exposition organisée à la Bibliothèque Marmottan, Paris, Somogy, 2004, 120 p., p. 13-21.

9 Laurence Chatel de Brancion, *Le sacre de Napoléon. Le rêve de changer le monde,* Paris, Perrin, 2004, 343 p. ; David Chanteranne, *Le sacre de Napoléon,* Paris, Tallandier, 2004, 344 p.

10 Robert Morrissey, «Charlemagne et la légende impériale », dans Jean-Claude Bonnet (dir.), *L'Empire des muses. Napoléon, les Arts et les Lettres,* Paris, Belin, 2004, 486 p., p. 331-347 ; Thierry Lentz, « Napoléon et Charlemagne », dans Th. Lentz (dir.), *Napoléon et l'Europe,* Paris, Fayard, 2005, 445 p., p. 1-30.

11 Jean-Michel Leniaud, *Saint-Denis de 1760 à nos jours,* Paris, Gallimard/Julliard, coll. « Archives », 1996, 362 p., p. 47.

12 Michel Vovelle, « La Marseillaise », dans Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire,* t. 1, *La République,* Paris, Gallimard, 1984, 674 p., p. 85-136.

13 Jean Tulard, *Napoléon et Rouget de l'Isle,* Paris, Hermann, 2000, 104 p.

14 Jean Tulard, « Qui a fait coudre les abeilles de Chilpéric sur le manteau du sacre de Napoléon ? », dans Michel Rouche (dir.), *Clovis, histoire et mémoire,* Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 1997, t. 2, 910 p., p. 629-635.

15 Charles-Otto Zieseniss, *Napoléon et la Cour impériale,* Paris, Tallandier, 1980, 428 p.

Chapitre 4

l'État napoléonien

La centralisation renforcée dès l'époque du Consulat, à la suite des réformes administratives de Bonaparte, est encore plus manifeste sous l'Empire, Napoléon apparaissant plus que jamais au sommet d'un édifice institutionnel qui déploie ses rameaux jusqu'aux marges de l'Empire.

Le gouvernement de la France

Napoléon, chef d'État

Le renforcement constant des pouvoirs de Napoléon, sanctionné par la constitution de l'an XII, le place plus que jamais au sommet de l'État. Il concentre de fait sur sa personne le choix des hommes, la décision des lois à faire, l'orientation de la diplomatie et la conduite de la guerre qu'il assure en personne. Certes, il a toujours su s'entourer de collaborateurs, placés dans des postes stratégiques, soit comme directeurs de section au Conseil d'État soit comme ministres. Mais il demeure seul au moment de décider. Le conseil privé, le Conseil des ministres, ou les conseils d'administration, le Conseil d'État enfin ne sont que des

organes consultatifs. Quant aux assemblées, elles sont à ce point contrôlées que leur marge de manœuvre est devenue très faible. Le travail de cabinet s'avère dès lors essentiel.

De fait, la correspondance est un des outils principaux de gouvernement pour Napoléon. Au total il a signé plus de 33 000 lettres, écrites sous la dictée par des secrétaires dont le rôle est essentiel car ils sont finalement les seuls à avoir une vue d'ensemble des décisions prises par l'empereur. Trois secrétaires principaux se sont succédé auprès de Napoléon Bonaparte entre 1799 et 1814 : Bourrienne, son ancien compagnon au collège de Brienne, envoyé à Hambourg en 1802 ; Claude-François Méneval qui tient la plume de l'empereur pendant onze ans ; enfin Agathon Jean-François Fain, déjà associé au secrétariat depuis plusieurs années, devient secrétaire en titre en 1813. Le secrétariat s'est en effet étoffé après 1808, mais Napoléon, soucieux de conserver une certaine confidentialité à sa correspondance, a refusé d'employer un personnel trop nombreux[1]. La journée de l'empereur commence par la lecture des lettres reçues, comme du reste des journaux et surtout des bulletins de police transmis par son ministre, principale source d'information sur l'état de l'opinion[2]. La collecte de l'information est ainsi un élément crucial avant toute prise de décision, envoi d'ordre ou demande d'enquête.

La lettre prend encore davantage d'importance en cas d'absence de Paris. Or, à partir de 1805, ces absences se multiplient. Napoléon continue néanmoins à gouverner, même si ses décisions sont parfois retardées. Il est suppléé à Paris

par l'archichancelier Cambacérès qui remplit les fonctions d'un véritable Premier ministre[3]. Ainsi, au moment de partir en Allemagne, en 1805, l'empereur lui confie le soin de présider le Sénat et le Conseil d'État et de réunir les ministres, tout en ménageant son frère Joseph. Dès lors que ce dernier est devenu roi de Naples, Cambacérès se retrouve seul à assumer la gestion des affaires courantes en cas d'absence de l'empereur. Mais il rend compte de tout à Napoléon qui décide sur toutes choses, y compris les nominations à faire, ce qui occasionne d'inévitables retards. Du décret pris à Berlin instaurant le blocus continental en novembre 1806 à la décision envoyée de Moscou à propos de la Comédie française en 1812, Napoléon veut montrer qu'il continue à s'occuper des affaires politiques, même sur le champ de bataille. Toutefois, le développement des guerres a pour effet de ralentir le rythme des réformes. Le réformateur des années du Consulat s'est mué en chef de guerre à partir de 1805.

La poursuite de la guerre a naturellement des conséquences sur la fonction du chef d'État. Elle conduit en effet à un renforcement du contrôle policier, afin de débusquer les éventuels ennemis infiltrés en France, qui touche de fait l'ensemble de la population. De même le contrôle des écrits, au nom de la défense de l'intérêt national, contribue-t-il au renforcement de la dictature. La nature du régime pousse en ce sens, mais c'est surtout la lecture des institutions, à la suite de l'entrée dans la guerre continentale, qui conduit au renforcement du caractère autoritaire de l'Empire. Pour autant, celui-ci ne se transforme pas en une dictature militaire. Les officiers supérieurs restent à l'écart du gouvernement, même si certains d'entre eux peuvent occuper des fonctions

dans l'État. Néanmoins l'essentiel des postes demeure entre les mains de civils. Mais l'influence de l'armée se fait toutefois sentir comme groupe de pression poussant à la poursuite de la guerre ; cette dernière en effet, du moins tant que la victoire est là, est une source de profits pour les généraux.

Napoléon et ses ministres

Le rôle des ministres avait été fixé par la constitution de l'an VIII, de façon assez lâche : « Les ministres procurent l'exécution des lois et des règlements d'administration publique. » Leur nombre n'était pas fixé, mais l'article 56 précisait que « l'un des ministres est spécialement chargé de l'administration du Trésor public », ce qui confirme l'importance accordée par les Brumairiens au règlement de la question financière et à la bonne gestion des deniers de l'État. Mais pour le reste, rien n'avait été défini, ni sur les attributions des ministres, ni sur leur mode de fonctionnement. Néanmoins, ils devaient appartenir au milieu des notables et étaient nommés par le Premier consul. Enfin, ils pouvaient être mis en accusation et jugés par la Haute Cour, pour des délits d'ordre privé, mais surtout, point souvent négligé, s'ils avaient contribué à un acte inconstitutionnel, disposition qui ne s'applique pas aux consuls et peut donc apparaître comme une forme de contrôle, certes limité, des assemblées sur les ministres, puisque leur mise en accusation fait intervenir le Tribunat, le Corps législatif et le Sénat. On retrouve dans cet article le souci des rédacteurs de la constitution de l'an VIII de placer dans le texte des gardes fous juridiques pour préserver la constitution.

Les constitutions suivantes n'ajoutent pas grand-chose à ces premières dispositions, si ce n'est que la constitution de l'an X précise que les ministres sont membres de droit du Conseil d'État, où ils sont du reste de plus en plus souvent recrutés. Par rapport aux régimes parlementaires qui puisent leurs ministres dans les assemblées législatives, le Consulat et l'Empire établissent un lien entre Conseil d'État, chambre technique où se forge la loi, et ministère, ce qui confirme bien que les ministres sont eux aussi des techniciens chargés de faire appliquer la loi. Les ministres peuvent assister aux séances du Sénat, mais ne prennent part aux délibérations que s'ils sont sénateurs, à l'instar par exemple de Fouché, lorsqu'il redevient ministre de la Police en 1804. Enfin, la constitution de l'an XII reprend ces dispositions, en précisant les conditions dans lesquelles les ministres peuvent être jugés devant la Haute Cour, l'accent étant mis en particulier sur les atteintes à la constitution, mais aussi aux libertés publiques. Cet article peut paraître assez formel dans la mesure où la Haute Cour n'est jamais réunie sous l'Empire, mais il vient rappeler néanmoins le souci de maintenir un cadre juridique strict au régime, ce qui est une concession faite aux héritiers des assemblées révolutionnaires encore nombreux dans les assemblées de 1804.

De sept au début du Consulat, le nombre de ministres passe à douze à la fin de l'Empire. Les sept premiers ministères sont l'Intérieur, la Police générale, la Justice, les Finances, les Relations extérieures, la Guerre, la Marine et les Colonies. Bonaparte leur adjoint à la fin du mois de novembre un secrétaire d'État, confié à Maret, chargé de coordonner l'action

des différents ministères. Puis est créé en septembre 1801 un ministère du Trésor public, détaché du ministère des Finances, en mars 1802 un ministère de l'Administration de la guerre, en juillet 1804 un ministère des Cultes, tandis que le ministère de la Police générale, supprimé en 1802, est rétabli. Enfin en 1812 apparaît le ministère des Manufactures et du Commerce détaché d'un ministère de l'Intérieur devenu tentaculaire.

Napoléon a employé entre 1799 et 1814, 31 ministres, pratiquant un amalgame que l'on voit à l'œuvre dans le recrutement de la plupart des élites. Treize sont issus de la noblesse d'Ancien Régime, dix-sept de la bourgeoisie, un seul, Laplace, ayant des origines populaires. Âgé en moyenne de 46 ans au moment de leur nomination, ce sont des hommes d'expérience qui ont été choisis soit pour leur parcours politique soit pour leur expérience professionnelle[4]. Quatorze des ministres de Napoléon ont appartenu à l'une ou l'autre des assemblées révolutionnaires, trois ont été membres de l'assemblée constituante (Talleyrand, Champagny et Régnier), quatre de la Législative (Bigot, Carnot, Forfait et Lacuée), trois de la Convention (Cambacérès, Carnot, Fouché) et huit ont appartenu aux assemblées du Directoire (Cambacérès, Lucien Bonaparte aux Cinq-Cents ; Carnot, Barbé-Marbois, Cretet, Lacuée, Portalis et Régnier aux Anciens). Par ailleurs cinq avaient déjà été ministre et un sixième, Carnot, avait été directeur. Plus de la moitié des ministres avaient donc rempli des fonctions politiques. Ils appartenaient à la frange modérée de l'opinion, car si les trois députés à la Convention ont été régicides, ils ont ensuite pris leurs distances avec les jacobins. À l'inverse treize des futurs ministres de Napoléon furent inquiétés pendant la Terreur et quatre furent même victimes

du coup d'État de fructidor. Ils manifestent par leur engagement un attachement aux idéaux de 1789, mais aussi le refus de la radicalisation de la Révolution, ce qui explique leur ralliement à Bonaparte au lendemain du 18 brumaire.

À côté des politiques, il faut évoquer les techniciens, au premier rang desquels les militaires nommés à des fonctions ministérielles correspondantes. On dénombre sept officiers supérieurs, six généraux et un contre-amiral. Trois généraux ont occupé les fonctions de ministre de la Guerre, Berthier, Carnot et Clarke, le général Dejean a été ministre de l'Administration de la guerre, l'amiral Decrès ministre de la Marine. Savary, nommé ministre de la Police en 1810 et Caulaincourt, promu ministre des Relations extérieures en 1813, avaient également atteint le grade de général, mais ce n'est pas en fonction de ce critère que s'est opéré leur recrutement. En effet, hormis aux postes techniques, les officiers sont peu nombreux, ce qui invite à nuancer l'image d'une dictature militaire. D'autres techniciens ont également été retenus comme Gaudin, ancien commissaire de la Trésorerie nationale, nommé ministre des Finances. Les nouveaux ministres, nommés après 1800, ont généralement une expérience politique. Quinze sur dix-neuf ont appartenu au Conseil d'État après avoir pour certains appartenu à l'une des assemblées. Le Conseil d'État, institution chargée de préparer les projets de loi, s'affirme comme une excellente école de formation au métier de ministre.

Il faut aussi souligner l'importance des directeurs généraux des Administrations générales rattachées aux différents ministères et qui parfois se transforment elles-mêmes en ministère comme l'administration des cultes ou celle des

manufactures. Les titulaires de ces fonctions sont généralement considérés comme des « ministres au petit pied ». Ils ont en tout cas une large autonomie par rapport à leur ministre de tutelle, même s'ils leur sont subordonnés. La biographie des 26 directeurs généraux ayant servi sous le Consulat et l'Empire est du reste assez proche de celles des ministres ; ils accèdent à ces charges à peu près au même âge (47 ans pour les directeurs généraux), sont d'anciens serviteurs de l'État et se sont engagés pendant la Révolution (13 ont appartenu à l'une ou l'autre des assemblées révolutionnaires), avant de se rallier à Bonaparte[5]. Ils forment donc avec les ministres un corps de serviteurs de l'État expérimentés.

Le métier de ministre n'est en effet pas une sinécure. Il ne faut pas s'imaginer les ministres comme de simples agents d'exécution, faisant appliquer servilement les ordres de Napoléon. Non seulement ils conservent une certaine autonomie qui s'accroît quand Napoléon s'absente, mais ils ont un rôle politique indéniable, car ils orientent l'action de leur ministère. Ils sont aussi les chefs d'une administration aux effectifs souvent importants, à la fois dans le ministère, mais aussi dans l'ensemble des départements, à l'image du ministère de l'Intérieur. Ils gèrent enfin des budgets conséquents.

Tableau des budgets (en millions de francs)

	An X	1808	1811
Guerre	180	320	440
Marine	80	110	140
Relations extérieures	6	8,65	8,8
Justice	40	21	27,5
Intérieur	28,4	50	60
Finances	108	25	24
Police	1,5	1	2
Autres	21	41	33,2
Total	464,9	576	735,5

Le Conseil des ministres se réunit le mercredi, il est l'occasion de faire connaître les différents projets de loi préparés par les ministres, sans qu'on puisse toutefois parler de travail collectif. C'est en effet hors du Conseil des ministres que se déroule l'essentiel du travail entre Napoléon et ses ministres, soit au cours de séances de travail particulières, soit au sein des conseils d'administration. Ceux-ci traitent de questions précises ; ils réunissent aux côtés de l'empereur, le ministre concerné, les principaux fonctionnaires de son ministère et quelques spécialistes, par exemple des conseillers d'État. Ils sont l'objet de débats techniques plus que politiques. Au début de l'Empire, ces conseils se déroulent habituellement les lundi, jeudi et samedi et peuvent se succéder pendant toute la journée. À partir de 1808, l'organisation se précise : le conseil du lundi est consacré à la Guerre, celui du jeudi à l'Intérieur, et le dimanche se déroule le conseil d'administration consacré aux Finances. Cette méthode de travail conduit à un extrême cloisonnement de l'exercice gouvernemental et renforce ainsi la toute-puissance du souverain, qui est le seul à avoir une vue d'ensemble de la

politique menée dans le pays.

Le ministère de l'Intérieur

Le ministère de l'Intérieur est le plus imposant des ministères par le nombre de ses employés comme par les missions qui lui sont dévolues. Il gère aussi le budget le plus important, si l'on met la guerre à part, plus de 58 millions de francs à la fin de l'Empire, soit plus du quart des dépenses civiles, le remboursement de la dette excepté. Installé depuis 1795 rue de Grenelle, dans l'actuelle mairie du VIIe arrondissement, il continue de se développer, malgré l'autonomie acquise par certaines de ses directions qui accèdent au rang de ministères : les Cultes en 1804, le Commerce en 1811. Il s'organise autour d'un secrétaire général, chargé de répartir l'énorme correspondance qui arrive chaque jour au ministère (64 500 lettres reçues en 1805 par exemple) ; c'est également lui qui assure la coordination entre les quatre divisions et les directions. Deux d'entre elles ont conservé un très grand poids tout en étant relativement autonomes, la direction des Ponts et Chaussées et celle de l'Instruction publique, qui est entre les mains du chimiste Fourcroy de 1802 à 1808 et se décompose elle-même en trois bureaux. Le personnel du ministère reste relativement stable durant la période, autour de 170 employés, ou 200 si l'on compte les garçons de bureau[6].

Le budget du ministère s'accroît régulièrement, malgré la disparition de certaines missions. Il passe néanmoins d'environ 30 millions de francs en 1804, à 50 millions en 1808 et 60 millions en 1812. En fait cette augmentation est due

essentiellement à l'accroissement des dépenses de la direction des Ponts et chaussées qui représente le plus gros poste budgétaire du ministère : 13 millions en 1804, 32 millions en 1808 et plus de 42 millions en 1812. Viennent ensuite les dépenses d'administration (5,3 millions en 1808), les dépenses consacrées aux sciences et arts (4,5), l'instruction (3,7), l'agriculture et commerce (2,4) et les secours et travaux publics (2,2)[7]. L'éparpillement du budget souligne la diversité des tâches accomplies par le ministère dont la principale reste néanmoins l'aménagement du territoire, à travers la construction et l'entretien des routes et ponts, dont l'utilité est autant commerciale que militaire. Et il ne faut pas oublier que le territoire de l'Empire se dilate à partir de 1808, vers des régions, notamment italiennes, où les besoins en la matière sont grands.

L'organisation du ministère, réformée par Lucien Bonaparte puis Chaptal, contribue à donner une certaine autonomie aux chefs des divisions qui forment chacune un petit ministère, au point du reste que la deuxième division peut se transformer en ministère du Commerce et des Manufactures en 1811. Le ministre, appuyé sur le secrétariat général, est au cœur du dispositif ; il travaille avec ses chefs de division selon un calendrier établi assez rigoureusement, avant de transmettre ses rapports à l'empereur. Le rôle du secrétaire général est donc central ; le poste est d'abord occupé par Félix Desportes qui devient préfet du Haut-Rhin en 1802. Après l'intermède Scipion Mourgues s'impose surtout la figure de Jean-Marie de Gérando, proche des Idéologues, qui reste à ce poste de 1804 à 1811[8]. Le ministère de l'Intérieur offre ainsi un bel exemple de la manière dont le travail ministériel remonte par échelon

jusqu'au sommet de l'État.

Le personnel dirigeant

Les conseillers d'État

Le rôle joué par le Conseil d'État a été essentiel dans l'œuvre réformatrice engagée sous le Consulat. Il est dû en partie au choix des hommes retenus par Bonaparte pour remplir ces fonctions. Le Premier consul a en effet puisé dans un personnel expérimenté. Le Conseil d'État a compté 112 conseillers d'État en service ordinaire entre l'an VIII et 1814. Parmi eux 96 étaient nés français et avaient atteint l'âge adulte avant l'an III et 41 avaient siégé dans l'une des assemblées de la période révolutionnaire[9], 12 ont fait partie du Tribunat ou du Corps législatif. Certes la plupart ont eu un rôle politique effacé sous la Révolution, mais ils incarnent la diversité des opinions qui se sont alors exprimées, avec d'anciens monarchiens comme Malouet et Mounier, des « fructidorisés » comme Siméon et Portalis, d'anciens conventionnels régicides – 9 sur 12 conventionnels ont voté la mort du roi. Davantage que des orateurs, Bonaparte recherche des techniciens spécialistes de droit, de finances ou d'administration. De ce fait, il puise largement dans les palais de justice, ou dans les rangs de l'administration ; y échappent 22 officiers supérieurs (dont 16 généraux), mais quasiment pas d'hommes d'affaires et seulement trois médecins. 22 % ont plus de 40 ans au moment de leur nomination, 17 ont au moins 60 ans. Ce sont en quelque sorte des sages, à l'image de Malouet qui approche les 70 ans.

Une fois les projets proposés par les ministres et discutés en conseil, Napoléon les transmet au Conseil d'État pour connaître son avis éventuel et surtout pour obtenir leur transformation en textes de lois. Le Conseil d'État conserve donc sous l'Empire l'importance acquise sous le Consulat, mais son rôle décroît, ne serait-ce que parce que l'œuvre réformatrice du régime se ralentit. Du fait de ses nombreuses absences, Napoléon y est moins présent ; la présidence en revient alors à Cambacérès. Cependant, en certaines occasions, l'empereur continue à prendre part aux discussions des conseillers, notamment lors de la préparation du code de commerce en 1807 ou lors du débat sur la liberté de la presse en 1809. Mais le Conseil d'État est aussi de plus en plus contraint de s'occuper des contentieux administratifs dont le règlement lui revient. Il reste aussi une pépinière de hauts fonctionnaires. La plupart des nouveaux ministres sont issus de ses rangs, tels Portalis, Champagny, Mollien, Clarke, Bigot de Préameneu ou Lacuée de Cessac, et il recrute un nombre croissant d'auditeurs et de maîtres des requêtes appelés à fournir les futurs cadres de la nation. C'est enfin au sein du Conseil d'État que se retrouvent les principaux collaborateurs de Napoléon, à l'image de Boulay de la Meurthe et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, qui se succèdent comme président de la section de législation, ou de Jacques Defermon, président de la section des finances. Ils sont les « hommes de fer » de l'empereur[10].

La gestion des affaires se complique cependant à la suite des absences, de plus en plus fréquentes, de l'empereur, à partir de 1805. Napoléon délègue alors le pouvoir entre les mains de Cambacérès qui est chargé de réunir les ministres, de présider le Conseil d'État et le Sénat, ou encore de rassembler la

correspondance de chacun des ministres avant de l'expédier à Napoléon par l'entremise d'un auditeur au Conseil d'État[11]. Ainsi, le travail ministériel et parlementaire continue à s'effectuer, mais la marche des affaires n'en est pas moins freinée, par la volonté de Napoléon d'être tenu informé de tout et de signer décrets, textes de loi ou nominations. Mais jusqu'en 1813, Napoléon se refuse à constituer un conseil de régence, par crainte de voir le pouvoir lui échapper. En 1805 par exemple, alors qu'il s'apprête à partir en campagne contre l'Autriche, il répartit le pouvoir entre Cambacérès et son frère Joseph, alors encore pour quelques mois à Paris. Il demande aussi à chaque ministre de lui rendre personnellement des activités de son ministère, ce qui est aussi un moyen d'éviter de concentrer tout le pouvoir entre les mains de Cambacérès. De fait, les hésitations qui suivent l'annonce de l'invasion de l'île de Walcheren par les Anglais en 1809, puis le déroulement de la conspiration Malet en 1812 révèlent que si Cambacérès tient bien en main la machine administrative, il ne dirige pas le pays. Le seul chef de l'État demeure Napoléon ; c'est du reste bien pourquoi l'annonce de sa mort en 1812 par Malet provoque un tel émoi.

Députés et sénateurs

Le recrutement du personnel des assemblées effectué au début de l'année 1800 s'opère encore assez largement parmi les élites parlementaires de la Révolution. Ainsi sur les 63 sénateurs nommés en l'an VIII, 38 avaient fait partie d'une assemblée révolutionnaire[12]. Mais le Sénat offre aussi la particularité de puiser dans les diverses notabilités du pays

qu'il est en quelque sorte chargé de représenter. Les sénateurs issus des professions juridiques dominent avec 20 représentants, mais on compte aussi 12 militaires et 3 marins, 13 professeurs ou savants, 2 médecins et même un ecclésiastique. Au fur et à mesure des recrutements successifs, la part des officiers s'accroît, puisque sur 121 sénateurs nommés entre l'an IX et 1813, on dénombre 41 militaires et un marin, 21 juristes, 2 diplomates, 20 administrateurs locaux, 8 préfets, 11 anciens ministres et 8 ecclésiastiques. La part des anciens parlementaires reste importante puisque 56 seulement n'ont fait partie d'aucune assemblée révolutionnaire. La mémoire de l'histoire parlementaire des années de la Révolution ne s'est donc pas perdue et joue un rôle essentiel à la fin de l'Empire lorsque le Sénat devient le moteur de la vie politique en décidant la déchéance de Napoléon.

Au sein du Corps législatif, la part des anciens membres des assemblées révolutionnaires est encore plus nette en l'an VIII, puisque sur les 300 députés désignés par le Sénat au début de l'année 1800, seuls 17 n'avaient appartenu à aucune assemblée. La continuité est donc remarquable entre les deux régimes, surtout si l'on considère qu'ont été repris 144 membres du Conseil des Cinq-Cents et 97 membres du Conseil des Anciens[13], soit entre 30 et 40 % des députés du Directoire. Mais le nombre des anciens députés de la Révolution décline rapidement après 1802, et leur part est résiduelle à la fin de l'Empire. En revanche, les représentants de l'ancienne noblesse reviennent en force ; ils étaient 7 seulement en l'an VIII, 44 sont élus entre 1810 et 1813. Ils viennent renforcer le groupe des propriétaires, second groupe professionnel après

les fonctionnaires au sein du Corps législatif qui au total aura réuni 930 députés, dont une part notable de députés issus des départements réunis à la France, allemands, italiens ou hollandais[14].

Le Tribunat offre une députation plus jeune ; 14 % des tribuns ont plus de 50 ans, contre un tiers des législateurs et 29 seulement ont siégé dans une assemblée révolutionnaire avant la chute de Robespierre, 9 étant régicides[15]. C'est peut-être cette absence d'expérience parlementaire qui explique sa plus grande indépendance et sa plus grande fougue dans le débat, les députés issus des assemblées révolutionnaires étant en définitive des rescapés qui avaient appris à composer avec le pouvoir.

Le corps préfectoral

Sous le Consulat et l'Empire, le nombre de préfets atteint 306. Le nouveau régime s'est d'abord tourné vers le vivier que constituent les anciens députés des assemblées révolutionnaires, et ce d'autant plus aisément que beaucoup de ces hommes sont alors présents à Paris, dans l'attente d'une place. Le changement de régime a attisé les convoitises et rappelé de province les hommes politiques en quête de charges. De fait, sur une centaine de préfets nommés en 1800, 40 % avaient appartenu à l'une ou l'autre des assemblées révolutionnaires : quinze d'entre eux avaient fait partie de l'assemblée constituante, huit de la Législative, treize de la Convention, six des assemblées du Directoire. Le gouvernement continue ensuite à puiser dans les assemblées révolutionnaires qui fournirent au total quatre-vingt-trois

préfets sous le Consulat et l'Empire[16], ces nominations permettant d'associer au pouvoir des parlementaires du Directoire écartés des nouvelles assemblées. Le poids des parlementaires de la Révolution reste donc fort ; il est supérieur à 40 % du corps préfectoral en place, jusqu'en 1806, puis décline pour ne plus représenter que 20 % de l'ensemble des préfets à la fin de l'Empire – il est vrai que le nombre de préfectures est alors passé de 98 à 130.

Lorsqu'il ne recrute pas ses préfets dans les anciennes assemblées, Napoléon Bonaparte fait appel à des administrateurs dont certains ont commencé leur carrière sous l'Ancien Régime. Il puise surtout parmi les hommes de loi et intègre aussi quelques militaires, mais ces derniers ne représentent que 7 % des préfets nommés en 1800. Au total, même si l'expérience acquise avant 1789 n'est pas négligée, c'est bien un groupe issu des milieux dirigeants de l'époque révolutionnaire qui est sélectionné. Les préfets ont traversé la Révolution, adoptant pour l'essentiel des positions modérées, considérées par Bonaparte comme un gage de réussite dans leurs nouvelles fonctions. Tous ces préfets appartiennent par ailleurs au monde des notables. En 1800, ils sont originaires pour les trois quarts de la bourgeoisie, le petit quart restant venant de la noblesse. La part de cette dernière ne cesse ensuite de s'accroître pour dépasser les 40 % à la fin de l'Empire. Mais en mars 1800, nombre d'émigrés ne sont pas encore rentrés ou n'ont pas réintégré les allées du pouvoir. Les premiers préfets sont en outre relativement jeunes. Ils ont moins de 42 ans, alors que les préfets de 1810 ont en moyenne 48 ans, mais beaucoup ont vieilli en charge. Née sous Louis XV, la génération qui prend en charge l'administration de la

France, à l'aube du Consulat, avait donc 30 ans au début de la Révolution, c'est-à-dire l'âge idéal pour prendre une part active à tous les événements qui se sont déroulés pendant la décennie révolutionnaire.

Les premiers préfets de Bonaparte ont par définition défriché un terrain inconnu. L'incapacité de quelques-uns à s'adapter à leurs nouvelles fonctions, les possibilités offertes à d'autres de trouver un emploi plus attractif expliquent sans doute la relative instabilité des premières années. En trois ans, un tiers des préfets est remplacé et certains départements voient défiler les titulaires, ainsi le Doubs où deux préfets se succèdent avant l'arrivée de Jean De Bry. Mais une fois cette première étape franchie, la stabilité des préfets de Napoléon s'avère plus grande que celle des préfets des gouvernements qui ont ensuite régné sur la France. Leur stabilité moyenne par département est en effet de 4,3 ans, contre 3,5 ans par exemple sous le Second Empire et 2,6 sous la Troisième République[17]. Certes, l'effort de centralisation a connu des limites et nombre de préfets ont conservé une relative autonomie pendant l'Empire[18], mais en assurant un lien essentiel entre le centre du gouvernement et la moindre parcelle du territoire français, les préfets ont incontestablement contribué à faire accepter le poids de l'État aux Français et ont œuvré à la construction de l'espace national.

Au niveau inférieur, les sous-préfets, secrétaires généraux de préfecture ou encore conseillers de préfecture représentent un personnel administratif fort mal connu et qui pourtant joue un rôle essentiel dans la liaison entre le centre et la périphérie. Nommés par le Premier consul puis l'empereur, ils sont

recrutés également dans le monde des notables et généralement, du moins au début de la période, dans le personnel politique, administratif ou judiciaire de la Révolution. Ainsi dans les départements réunis de Belgique, 90 % des sous-préfets nommés en l'an VIII et 83 % des conseillers de préfecture sont dans ce cas. Les départements belges présentent par ailleurs un cas particulier puisque les sous-préfets et les secrétaires généraux proviennent majoritairement de la France de l'intérieur[19].

Les évêques, préfets violets

En avril 1802, Bonaparte, aidé par Portalis, alors directeur des cultes, avait procédé aux premières nominations épiscopales, avec le souci de recomposer l'épiscopat en amalgamant seize évêques d'Ancien Régime, douze évêques issus de l'Église constitutionnelle et trente-deux prêtres du second ordre. À la suite des décès intervenus dans cet épiscopat, de nouvelles nominations interviennent, portant à 92 le nombre des évêques nommés sous le Consulat et l'Empire. Sa composition sociale illustre le souci de Bonaparte de fusionner les élites, puisqu'il comprend 47 % d'évêques issus de la noblesse d'Ancien Régime, 33,8 % issus de la bonne bourgeoisie et 11,8 % de la petite bourgeoisie artisanale et commerçante. La démocratisation de ce corps est indéniable puisque l'épiscopat de 1789 ne comptait qu'un seul roturier, mais elle reste limitée aux classes aisées de la population. De même malgré la place laissée aux anciens constitutionnels, la part belle est faite aux réfractaires (77 %), qui avaient passé la Révolution dans la clandestinité ou le plus souvent en

émigration et donc se font plus volontiers les propagateurs d'un message hostile à l'œuvre révolutionnaire[20].

Dans la France napoléonienne, l'évêque est considéré comme un des piliers de la société. Il appartient au monde des notables, par ses origines, mais surtout par la place qui lui est octroyée par l'État dans la société. Il dispose d'un traitement de 10 000 francs, dix fois supérieur à celui d'un curé, jouit d'un palais épiscopal dont il obtient progressivement la restitution. Il occupe un des premiers rangs dans le protocole impérial. L'invitation de l'ensemble des évêques français au sacre de Napoléon en 1804, puis au baptême du roi de Rome en 1811, illustre la place qu'ils occupent dans l'État. Ces évêques ont donc un rôle de représentation qui les conduit à devoir assumer une fonction de représentants de l'État. Au-delà de leurs missions religieuses, les évêques sont en effet clairement désignés par le pouvoir comme devant participer au maintien de l'ordre public, d'où l'expression de « préfets violets » ; ils doivent prêcher la pacification, l'obéissance à l'État, notamment en direction des conscrits tentés par la désertion, ou encore s'engager à dénoncer tout projet de conspiration. Bonaparte n'a pas oublié l'origine chouanne ou royaliste de la plupart de ces évêques. Enfin l'épiscopat est invité à saluer par des prières les grands actes de la vie de la nation, fêtes nationales comme le 15 août ou le 2 décembre, mais aussi célébration des grandes victoires militaires du règne. La plupart louent en Bonaparte le restaurateur de la religion en France et saluent en lui un nouveau Cyrus, par allusion à l'empereur d'Orient qui avait autorisé les Juifs à rentrer à Jérusalem en 534 avant notre ère. Or, malgré quelques défections au moment de la crise entre Napoléon et le pape,

perceptible en France à partir de 1808 – trois évêques sont emprisonnés au cours du concile réuni en 1811 pour avoir protesté contre l'incarcération du pape, un autre, soupçonné de liens avec les royalistes, est contraint à la démission – l'épiscopat a marqué sa fidélité au régime jusqu'en 1814.

L'Empire et la nation

Une société de corps

Napoléon Bonaparte hérite d'une société d'individus à la suite de la dislocation des trois ordres provoquée par la Révolution française. Mais il perçoit très vite les limites d'une telle organisation, d'où sa volonté d'introduire dans la société des corps intermédiaires, auxquels il laisse une certaine liberté de mouvement tout en les contrôlant et qui surtout sont pleinement intégrés à l'État. Ces corps peuvent présenter des visages différents. Ce sont par exemple des associations à caractère professionnel comme l'ordre des avocats ou des médecins, ou encore les chambres de commerce établies à partir de 1803, mais ce sont aussi les villes ou les collèges électoraux, voire les Églises. Napoléon a besoin d'interlocuteurs, de représentants auxquels s'adresser. Il a hésité avant de renoncer à restaurer les anciennes corporations, mais il laisse renaître les associations de compagnons. Ce besoin se retrouve aussi dans la création de conseils supérieurs, tel que le conseil général du commerce en 1803, qui réunit les représentants des chambres de commerce, la Société impériale d'agriculture, ou le Conseil général des fabriques et manufactures. Créé par le décret du 7

juin 1810, auprès du ministre de l'Intérieur, le Conseil des fabriques et manufactures, est composé théoriquement de 60 membres nommés par l'empereur ; en fait seuls une trentaine de manufacturiers, mais recrutés parmi les plus importants de l'Empire, y participent. Présidé par le ministre de l'Intérieur, ce conseil lui donne des avis sur les questions industrielles. Il se réunit presque toutes les semaines et son activité est assez grande ; il s'occupe beaucoup des chambres de commerce, des questions de douanes, ou de licences[21]. Cette représentation des intérêts manifeste le souci de rétablir un lien entre l'État et le citoyen, d'expérimenter les formes d'une « régulation néocorporative »[22]. Il est à noter qu'à côté des corps politiques et des représentants de l'administration et de l'armée, ces corps professionnels sont représentés au sacre de Napoléon, à l'image du Conseil général du Commerce ou de la Société impériale d'agriculture, ce qui démontre le souci de Napoléon que la cérémonie se déroule non seulement en présence des représentants de l'État, mais aussi de ceux de la société, c'est-à-dire finalement en présence des représentants de la nation.

La recherche du consentement populaire

Cette recherche du consensus ou pour mieux dire du consentement populaire est un des traits majeurs du régime du Consulat et de l'Empire. Elle se traduit par le recours au plébiscite, surtout dans les premières années, Napoléon négligeant d'en organiser entre 1804 et 1814. Mais elle peut se lire aussi dans le souci d'aller vers le peuple, à travers par exemple les visites en province. De ce fait, Napoléon est attentif à l'opinion. Si l'effort de propagande est constant, par

l'écrit comme par l'image, c'est bien parce que Napoléon veut maintenir avec le peuple ce lien noué au lendemain du 18 brumaire. La propagande déforme certes la vérité, mais elle a surtout une vertu pédagogique, car en narrant les exploits du chef, elle le met en scène et assure sa popularité. Soulignons que ce lien avec le peuple, cet « appel au peuple » demeure jusqu'au bout une des caractéristiques du bonapartisme.

Ce lien direct créé entre le peuple et le chef de l'État a des conséquences sur la nature du régime. L'Empire est certes une monarchie, mais c'est une monarchie personnelle qui repose sur le charisme d'un homme, à la fois chef d'État et chef de guerre, qui s'incarne en quelque sorte dans cet homme. C'est ce qui distingue si fortement l'Empire napoléonien des autres monarchies contemporaines ; celles-ci reposent en effet sur un principe dynastique, comme la monarchie d'Ancien Régime, si bien qu'un roi peut mourir sans mettre en péril la monarchie ; le roi ne meurt jamais. Certes, Napoléon tente lui aussi d'enraciner en France cette « quatrième dynastie » qui pourrait assurer la pérennité du régime qu'il a fondé, mais ce projet est en contradiction avec l'essence même du bonapartisme qui suppose une adhésion populaire au chef. En 1812, Napoléon en prend conscience quand la tentative de coup d'État du général Malet montre que l'on a oublié le roi de Rome. C'est *a contrario* la preuve que pour les contemporains, malgré l'existence d'un successeur désigné, l'Empire fait corps avec Napoléon et que donc il risque de mourir avec lui.

L'Empire, une dictature ?

Pétri de culture antique, comme les hommes de son temps,

Napoléon Bonaparte n'a jamais renié le modèle du dictateur offert par la Rome antique et se présente volontiers en l'an VIII comme un dictateur de salut public, visant à restaurer la paix et l'ordre dans le pays. C'est du reste dans cet esprit qu'une partie de l'opinion libérale lui accorde son soutien. La double crainte d'une restauration monarchique et du retour au pouvoir des jacobins pousse nombre de républicains modérés à soutenir Bonaparte. C'est donc au nom de cette recherche de la stabilisation politique que le Premier consul impose des mesures d'exception, limite la liberté de la presse, développe les mesures de police contre les fauteurs de troubles, crée les tribunaux spéciaux... Le problème est qu'une fois la stabilisation établie, Napoléon ne revient pas sur ces premières décisions. Au contraire, le régime tend à se durcir, à devenir de plus en plus autoritaire, au fil des ans, la censure se renforçant, la liberté individuelle se restreignant, la discussion politique étant de plus en plus faible au sein d'assemblées, pourtant maintenues. Il est vrai qu'à partir de 1803, l'état de guerre permanent en France sert à justifier le maintien d'un régime d'exception, sans lequel il n'est pas certain que Napoléon ait obtenu les levées régulières d'hommes qu'il réclamait. Le régime s'enfonce donc un peu plus dans la dictature chaque jour. Certes, l'Empire ne fait pas exception par rapport à la plupart des monarchies contemporaines gouvernées de manière autoritaire, voire autocratique par des souverains qui pratiquent aussi la censure, le contrôle policier, la privation des libertés. Mais ces monarchies ne se réclament pas des principes de 1789 comme le fait constamment Napoléon.

À ce sujet, on peut s'interroger sur la capacité de Napoléon à

préserver les acquis de la Révolution. En matière de liberté, il a incontestablement diminué le champ des libertés publiques, en particulier la liberté d'expression politique, mais le régime reste néanmoins libéral dans ses fondements. La liberté individuelle est respectée dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à l'ordre public, d'où le contrôle des déplacements par un système de passeports, mais au sein d'une société qui n'entrave pas la liberté des communications. De même les Français, quelle que soit leur origine, sont libres d'entreprendre, de commercer, de changer de métier, voire de conjoint, autant de libertés ignorées sous l'Ancien Régime. L'État napoléonien affirme son attachement au principe du libéralisme économique, mais en cherchant à le réguler, en cas de dysfonctionnement, par exemple en légiférant pour empêcher l'anarchie dans le marché du travail ou en encadrant les prix en cas de crises frumentaires[23]. Ils disposent surtout de la liberté de conscience, acquis fondamental de la Révolution, que le Consulat et l'Empire ne remettent pas en cause, ce qui permet à chaque Français de pratiquer la religion de son choix. L'Empire est donc une dictature hybride qui associe autorité et libéralisme. L'exemple de la commission pour la liberté individuelle instituée au sein du Sénat par la constitution de l'an XII l'illustre bien. Elle a longtemps été décrite comme un alibi. En fait elle a réellement fonctionné jusqu'à la fin de l'Empire. Composée de 8 membres, cooptés par le Sénat, qui eux-mêmes avaient pour certains connu la prison pendant la Révolution, elle a étudié 590 dossiers traités en 10 ans, et accédé au tiers des demandes de libération[24]. Elle est donc un élément de régulation qui sert non pas à empêcher tout emprisonnement des opposants au régime, mais à éviter les incarcérations arbitraires, ce qui finalement est l'essentiel

pour les libéraux du temps.

Plus encore que la liberté, Napoléon a affirmé avec force son attachement au principe de l'égalité civile, conséquence de la disparition des privilèges en 1789. Il accepte cependant quelques entorses à ce principe dont la plus importante concerne le rétablissement de l'esclavage aux colonies en 1802. Le vote de cette mesure le 20 mai suscite un débat dans les assemblées, mais l'épuration du début de l'année a fait perdre aux partisans de l'abolition certains de ses ténors à l'image de Volney. Le débat se prolonge pourtant à travers la presse, la *Décade* comme les *Annales de la religion* de l'abbé Grégoire continuant sous le Consulat à militer contre l'esclavagisme[25]. Le lobby colonial l'emporte. Il avait été très actif depuis 1800, et pouvait compter sur l'influence de Joséphine, d'origine créole, mais en fait les partisans de l'esclavage n'avaient jamais désarmé depuis 1795[26]. Le contexte des débuts du Consulat leur est favorable. La paix avec l'Angleterre a rendu à la France des colonies telle la Martinique où l'abolition n'avait jamais été appliquée (elle ne l'avait pas non plus été dans les îles de l'océan Indien ni au Sénégal). Le rétablissement de l'esclavage concerne donc la Guadeloupe, Saint-Domingue où l'annonce de la mesure renforce le parti des adversaires de la France, et la Guyane. Les colonies ne sont donc pas considérées comme partie de l'espace national.

Le débat qui a lieu au même moment sur l'établissement de la légion d'honneur fait également renaître la crainte d'un retour aux privilèges, l'ordre de la légion d'honneur apparaissant comme une nouvelle noblesse. Le débat est vif au Tribunat où 38 tribuns votent contre, suivis par 119 députés au Corps législatif, 166 approuvant toutefois la mesure. De

telles minorités sont suffisamment fortes pour pouvoir être prises en compte comme le rejet d'une mesure paraissant contraire au principe d'égalité. Les mêmes réflexions sont entendues au moment de la création de la « noblesse d'Empire » en 1808. Mais les partisans de la légion d'honneur, comme de la noblesse d'Empire, peuvent faire valoir qu'elles s'adressent à tous les citoyens. De fait l'une et l'autre ont un caractère méritocratique qui ne contrevient pas au principe de l'égalité civile[27]. Elles sont accordées au vu des services rendus à l'État et ne donnent par ailleurs aucun privilège, même si la possibilité offerte aux titulaires d'un titre nobiliaire de transmettre ce titre à un héritier, pourvu qu'il ait au préalable constitué un majorat, est incontestablement une entorse au droit sur les successions inscrit dans le Code civil.

Ainsi l'Empire apparaît-il comme un régime complexe, autoritaire sur le plan politique, pour ne pas dire dictatorial, mais soucieux de laisser un espace minimum à la concertation, que ce soit au sein des assemblées ou des instances de représentation des divers corps de la société, soucieux aussi de préserver la liberté individuelle et surtout l'égalité civile, dont Napoléon a bien compris qu'elle était l'une des garantes de l'ordre social. Après tout, les Français s'étaient battus en 1789 pour obtenir l'abolition des privilèges avant de penser aux libertés politiques. C'est sur cette base que Napoléon espère obtenir le consentement du peuple.

1 Jacques-Olivier Boudon, «Introduction générale », Napoléon Bonaparte, *Correspondance générale,* publiée par la Fondation Napoléon, Paris, Fayard, 2004, p. 13-32.

2 Nicole Gotteri, « L'information de l'Empereur d'après les bulletins de police de Savary », dans Natalie Petiteau (dir.), *Voies nouvelles..., op. cit.,* p. 181-193.

3 Isser Woloch, *Napoleon and his collaborators. The making of a dictatorship,* New York, Norton & Cie, 2001, 282 p., chap. 5.

4 Thierry Lentz, *Dictionnaire des ministres de Napoléon,* Paris, Christian/Jas, 1999, 210 p.

5 Thierry Lentz, « Directeurs généraux et directions générales de l'administration sous le Consulat et l'Empire », *Revue de l'Institut Napoléon,* 1999, n° 179, p. 17-46.

6 Igor Moullier, *Le ministère de l'Intérieur sous le Consulat et le Premier Empire (1799-1814). Gouverner la France après le 18 brumaire,* Thèse de l'université de Lille III, 2004, f° 50.

7 Igor Moullier, f° 55.

8 *Ibid.,* f° 100-102.

9 Charles Durand, *Études sur le Conseil d'État, op. cit.,* p. 270.

10 Isser Woloch, *Napoleon and his collaborators, op. cit.,* p. 159 et suiv.

11 Laurence Chatel de Brancion, *Cambacérès,* op. cit.

12 Vida Azimi, *Les premiers sénateurs français. Consulat et Premier Empire 1800-1814,* Paris, Picard, 2000, 271 p., p. 65.

13 Irene Collins, *Napoleon and his Parliaments, 1800-1815,* Edward Arnold, 1979, 193 p., p. 19 et suiv.

14 Jean-Louis Halperin, « La composition du Corps législatif sous le Consulat et l'Empire », *Revue de l'Institut Napoléon,* 1985, 1, p. 37-57.

15 Irene Collins, *op. cit.,* p. 22.

16 Edward A. Whitcomb, « Napoléon's Prefects », *The American Historical Review,* vol. 79, n° 4, octobre 1974, p. 1089-1118.

17 Jeanne Siwek-Pouydesseau, « Sociologie du corps préfectoral (1800-1940) », in *Les préfets en France (1800-1949),* Genève, Droz, 1978, p. 163-172, p. 172.

18 Jean Tulard, « Les préfets de Napoléon », in *Les préfets en France (1800-1940), op. cit.,* p. 5-10.

19 Jacques Logie, « Sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture dans les départements réunis de Belgique 1800-1814 », *Revue de l'Institut Napoléon,* 2002, 2, n° 185, p. 7-18.

20 Jacques-Olivier Boudon, *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire,* Paris,

Nouveau Monde Éditions, 2002, 313 p., p. 17-20.

21 Bertrand Gille, *Le Conseil général des manufactures, 1810-1829,* Paris, SEVPEN, 1961, XXVII-192 p., p. I-X.

22 Pierre Rosanvallon, *L'État en France de 1789 à nos jours,* Paris, Le Seuil, coll. « Points », 1990, 378 p., p. 116.

23 Nicolas Bourguinat, *Les grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIXe siècle,* Paris, Éditions de l'EHESS, 2002, 542 p., p. 76 et suiv.

24 Michel Vovelle, *Théodore Desorgues ou la désorganisation, Aix-Paris, 1763-1808,* Paris, Le Seuil, 1985, 292 p., p. 195-196 ; et surtout Michael D. Sibalis, « Arbitrary détention, human rights and the Napoleonic Senate », dans Howard G. Brown et Judith A. Miller (dir.), *Taking Liberties. Problems of a new order from the French Revolution to Napoleon,* Manchester, Manchester University Press, 2002, 210 p., p. 166-184.

25 Yves Benot, *La démence coloniale sous Napoléon,* Paris, La Découverte, 1991, 408 p., p. 229 et suiv.

26 Howard G. Brown, « The search for stability », dans Howard G. Brown et Judith A. Miller, *op. cit.,* p. 20-50, p. 37.

27 Jean Tulard, *Napoléon et la noblesse d'Empire,* Paris, Tallandier, rééd. 2003, 414 p. ; Natalie Petiteau, « Pourquoi Bonaparte crée-t-il la légion d'honneur ? », dans Jean Tulard, François Monnier et Olivier Echappé (dir.), *La Légion d'honneur. Deux siècles d'histoire,* Paris, Perrin, 2004, 316 p., p. 35-48.

DEUXIÈME PARTIE

Les mutations de la société française

Chapitre 1

La population

Avec 28 millions d'habitants en 1790, la France est le pays le plus peuplé d'Europe – la population française représentant 15 % de la population européenne[1]. C'est du reste une des raisons qui explique le succès des armées révolutionnaires, d'autant mieux qu'avec les levées en masse, puis la conscription, l'État a su jouer de cette puissance démographique. Mais la guerre avec l'étranger d'une part, les guerres civiles d'autre part ont aussi des effets sur la population qui subit des modifications liées à l'évolution des pratiques sociales sur le plan démographique.

L'essor de la statistique

À peine installé, le Consulat cherche à comprendre ce qui se cache derrière la France et les Français, d'où une impressionnante série d'enquêtes qui se poursuivent jusqu'à la fin de l'Empire. Certes, la monarchie puis la Révolution avaient eu un souci comparable, mais la soif de connaissances n'avait jamais été poussée à ce point, même si François de Neufchâteau, sous le Directoire, avait amorcé le mouvement, notamment en lançant de vastes enquêtes régionales[2].

Le Bureau de la statistique

Il fallut pour organiser ces enquêtes développer une structure propre : ce fut le Bureau de la statistique créé au sein du ministère de l'Intérieur, en novembre 1800, et directement rattaché au secrétariat général du ministère en mars 1802. Il est officiellement dirigé par Alexandre de Ferrière, mais en réalité reste sous le contrôle de Duquesnoy, éminence grise de Lucien, resté au ministère où il joue un rôle de conseil essentiel. Le Bureau s'engage alors dans une série d'enquêtes pour mieux connaître les Français, en s'appuyant sur le cadre départemental.

Dès 1800, Lucien Bonaparte avait encouragé les préfets à lui adresser des rapports mensuels sur l'état de leur département, mais en leur donnant des indications davantage d'ordre administratif qu'économique. À la suite des appels de Lucien Bonaparte, 35 préfets lui envoient des rapports, sans toujours avoir eu le temps d'approfondir leurs recherches. Parmi eux, Claude Dupin, préfet des Deux-Sèvres, est un des premiers à adresser son travail au ministre. Il a pu s'appuyer sur une série de mémoires rédigés sur sa région et sur les réponses que lui ont adressées les sous-préfets et maires des principales communes. En treize chapitres, il fait un tour assez complet de la vie des habitants de son département[3].

Avec Chaptal, qui succède à Lucien au ministère de l'Intérieur en 1801, le travail d'enquête devient systématique. Dans une circulaire adressée aux préfets le 9 avril 1801, il leur propose un questionnaire très complet, divisé en cinq chapitres, visant à embrasser l'ensemble des domaines de la connaissance : la topographie, la population, l'état des citoyens,

l'agriculture et l'industrie. Chaque chapitre est divisé en une série de tableaux qui montrent le caractère scientifique de la démarche[4]. L'objectif est précisé par le ministre : « Je désire recueillir tous les faits qui peuvent donner au gouvernement des connaissances exactes sur l'état de la France. » Les préfets sont invités à prendre leurs renseignements auprès des notables de leur département, mais aussi à faire eux-mêmes des enquêtes de terrain, en visitant leur département. Il est clair, aux yeux du ministre, qu'une telle investigation ne peut s'appuyer sur les seuls rapports transmis par des collaborateurs. Le préfet doit se rendre compte lui-même de l'état de son département et surtout doit être sensible aux changements intervenus depuis 1789. L'objectif affiché par le gouvernement est de dresser un état de la France au sortir de la Révolution, afin de repérer les chantiers à engager. Mais dix ans seulement après la création des départements, un tel projet vise aussi à leur donner une identité, dans la mesure où les données recueillies formeront désormais un ensemble cohérent. En se déplaçant lui-même aux quatre coins de son département, le préfet en trace physiquement les limites et s'en approprie le territoire. C'est aussi, après des temps troublés, un moyen de donner un visage à l'État aux yeux de la population. Mais il ne s'agit pas non plus de recréer des particularismes locaux. C'est pourquoi Chaptal s'attache à préciser l'ambition nationale de l'enquête : « Cette France si belle, cette terre si féconde et si heureuse, cette patrie si favorisée de la providence, ne peut être trop connue ; plus on l'étudie, plus on s'y attache. »

Avec le départ de Chaptal du ministère de l'Intérieur en 1804, le projet de la statistique départementale est abandonné

par Champagny qui s'en désintéresse. Du reste, le Bureau de la statistique qui avait employé jusqu'à douze personnes en 1802-1803, n'en compte plus que deux en 1806. Toutefois, à partir de cette date, Coquebert de Monbret reprend le flambeau. Il avait été choisi par Champagny, sans doute à cause de son « esprit encyclopédique »[5]. Consul de France à Hambourg puis à Dublin avant la Révolution, il devient en 1794 rédacteur du *Journal des mines* et, parallèlement, travaille à l'établissement du système métrique, avant d'enseigner à l'École des Mines à partir de 1796. Enfin, en 1800, il reprend du service dans la diplomatie, comme commissaire général des relations commerciales de la République française à Amsterdam, puis est chargé en 1803 de négocier les traités relatifs à l'octroi sur le Rhin. Ses compétences en matières économiques, mais aussi son appartenance au monde des savants - il appartient à la Société philomatique fondée en 1788 qui est un réservoir de savants –, le désignent pour occuper le poste de directeur du Bureau de la statistique. Il abandonne les enquêtes régionales générales, pour mettre l'accent sur les enquêtes thématiques sur les migrations intérieures en 1807, les patois, les techniques de cultures, l'industrie[6]. Il fait passer le personnel du bureau à dix-sept employés dès 1807 et n'abandonne pas complètement, malgré le désintérêt de Champagny, l'idée d'une ample géographie économique de la France. Mais il s'emploie à la dessiner en partant de l'arrondissement qu'il juge mieux adapté aux descriptions topographiques que le département. De fait, les arrondissements recoupent mieux les « pays » – Coquebert utilise les deux termes alternativement – que les départements qui amalgament des régions assez diverses et se prêtent moins à l'unité d'observation. Coquebert

de Monbret, envoyé à Amsterdam en 1810, cesse définitivement ses fonctions au Bureau de la statistique en 1812 lorsqu'il devient secrétaire général du ministère des Manufactures et du Commerce nouvellement créé.

Devenu ministre de l'Intérieur en 1811, Montalivet relance les grandes enquêtes statistiques, notamment dans le domaine économique. On en retrouve la trace dans les Exposés sur l'état de l'Empire qu'il prépare pour le Corps législatif[7]. Le bureau de la statistique est cependant supprimé en 1812, mais en douze ans, il a produit un nombre de rapport et de documents important.

Les Français sous le regard des notables

Les résultats de ces enquêtes sont variables. Certains préfets se sont contentés de relations qui se rapprochent plus du récit de voyage que du rapport statistique, à l'image du préfet de l'Oise. D'autres ont au contraire envoyé à Paris des rapports extrêmement fouillés. Ces préfets, généralement étrangers à la région, ont pu trouver sur place des auxiliaires compétents en la personne de secrétaires souvent hérités de la période révolutionnaire. À Rouen par exemple, le préfet Beugnot peut s'appuyer sur Joseph Noël de la Morinière, journaliste au *Journal de Rouen* sous la Révolution et excellent connaisseur de sa région puisqu'il était déjà l'auteur de deux Essais sur le département de la Seine-Inférieure. Beugnot, convaincu de l'intérêt de la statistique départementale, l'emploie comme commissaire du gouvernement[8]. Noël de la Morinière multiplie les observations à destination du préfet, mettant l'accent sur la nécessité d'encourager la pêche – c'est

une de ses marottes – et de développer les routes. Il est bientôt envoyé en Angleterre où il fait du renseignement avant d'être employé au ministère de l'Intérieur. Le paradoxe veut que Beugnot, passionné de statistique – ses papiers personnels en témoignent – n'ait jamais conduit son travail au bout, à la différence de bon nombre de ses collègues qui publient la statistique de leur département.

Les réponses au questionnaire adressé par Chaptal sont très diverses, en fonction de la personnalité des préfets, mais aussi de la diversité du terrain d'analyse. Elles rendent compte cependant de l'évolution de la société depuis 1789 et des transformations subies depuis la disparition des ordres. Désormais le corps social apparaît binaire ; il se compose des notables d'une part, que caractérise la propriété, et du peuple d'autre part, agrégat d'individus mal différenciés[9]. Si l'observation des élites correspond à un souci de classement, déjà mis en œuvre dans la confection des listes de notabilités, en revanche l'analyse du « peuple » paraît plus sommaire et répond largement à des stéréotypes d'autant plus affirmés que l'observateur vient lui-même du monde des élites et reporte sur le peuple les images qu'il en a. En un sens, les rapports des préfets nous renseignent donc plus sur la vision qu'ils ont du peuple que sur la réalité de ses modes de vie qu'ils ont tendance à mettre sur le compte de la persistance de traditions jugées surannées, qu'il en soit de l'usage des langues locales, des vêtements, des croyances religieuses souvent décrites comme obscurantistes, voire des modes de culture. Les préfets, hommes des lumières formés à l'école de la physiocratie, s'étonnent que tous les paysans n'aient pas encore adopté les méthodes modernes d'exploitation du sol,

sans toujours s'interroger sur leur adéquation avec la nature de la terre qu'ils cultivent. Routine et superstition sont deux vocables très souvent utilisés de la part de préfets qui découvrent que la Révolution n'a pas modifié d'un trait de plume l'ensemble des modes de vie des Français[10]. Il n'en reste pas moins que les observations des préfets offrent un instantané riche sur la société française du temps, si tant est que l'on n'oublie pas avec quel objectif il a été saisi.

L'évolution de la population

Le dénombrement des Français

La tradition du dénombrement des populations est ancienne puisque dès le règne de Louis XIV, Vauban s'était appliqué à compter les habitants du pays, dans un souci de rationalisation de l'impôt. Puis, à la fin du XVIIIe siècle, l'idée d'identifier la population est relancée par l'abbé Terray, contrôleur général des finances, qui demande à tous les intendants, à partir de 1772, de lui fournir chaque année la statistique des baptêmes, mariages et sépultures. La Révolution a cherché aussi à connaître l'étendue de la population française et a conduit plusieurs enquêtes en ce domaine. Mais c'est véritablement avec le Consulat que naissent les premiers recensements modernes. Le dénombrement est organisé par le Bureau de la statistique au sein duquel Emmanuel Duvillard, un mathématicien genevois spécialiste de statistiques financières, est plus particulièrement chargé des recensements[11].

C'est une circulaire du 16 mai 1800 qui prescrit

l'organisation d'un dénombrement de la population, en fonction du nouveau cadre administratif. Lucien Bonaparte demande aux préfets de compter les hommes mariés et veufs, les femmes mariées ou veuves, les garçons et les filles de tout âge. Mais il ne s'agit pas d'un recensement à proprement parler, car il n'est pas établi de listes nominatives. Dans la pratique, les maires utilisent les registres qu'ils ont à leur disposition ; beaucoup sont cependant incomplets, car ils n'ont pas été mis à jour et ne tiennent pas compte des absents, si bien que le recensement de 1801 sous-estime la population réelle. Les résultats de la grande enquête sur la population française depuis le règne de Louis XIV conduite par l'INED le confirment. Dans ses frontières actuelles, la France a donc une population estimée à 29 361 000 habitants en 1801 (le recensement en dénombrait 27 349 000).

En revanche, les résultats du recensement de 1806 apparaissent beaucoup plus fiables. Le ministre demande, dans sa circulaire du 3 novembre 1805 d'enregistrer tous les citoyens domiciliés dans chaque commune au 1er janvier 1806, qu'ils soient ou non présents. La population s'établit alors à 29 648 000 (29 107 000 selon le recensement). Elle augmente donc faiblement (+1% par an) entre 1801 et 1806 ; puis croît un peu plus rapidement – + 2,1 % par an – entre 1806 et 1811, atteignant à cette date 30 271 000 habitants. En dix ans, la population française a donc augmenté de 910 000 habitants, prolongeant les gains de la période révolutionnaire. Ainsi, les guerres n'ont pas eu l'effet dévastateur que l'on aurait pu penser. Certes, les pertes militaires pèsent sur la démographie, mais la croissance naturelle reste positive. Les Français manifestent cependant de nouveaux comportements

en matière démographique.

Ralentissement de la natalité et contrôle des naissances

La croissance de la population ne s'explique pas par une augmentation de la natalité qui, au contraire, a tendance à régresser de façon continue depuis la fin du XVIIIe siècle. Le taux de natalité s'établissait à 37 pour mille dans les années 1780 ; il tombe à 34,5 pour mille en 1792 et à 31,8 pour mille entre 1806 et 1811, ce qui signifie qu'il naît environ 15 000 enfants de moins chaque année[12]. Et pourtant l'âge au mariage s'est abaissé pendant la Révolution, ce qui aurait dû se traduire par une augmentation des naissances, l'âge tardif au mariage étant le plus sûr moyen d'en limiter le nombre. De fait, dans les premières années de la Révolution, le nombre de naissances augmente, mais passée cette première phase, le mouvement s'inverse, le tournant se situant vers 1795, ce qui signifie que les couples, plus nombreux que par le passé, tendent à contrôler davantage les naissances.

Ce phénomène n'est pas neuf. Il est attesté en France depuis le début du XVIIIe et s'est surtout développé après 1750, à partir des classes élevées de la société. Le contrôle des naissances, essentiellement par la pratique du *coïtus interruptus,* vient des villes, puis se diffuse progressivement dans les campagnes. Le placement en nourrices de bon nombre d'enfants des villes accroît en effet les périodes de fécondité des citadines qui, n'allaitant pas, redeviennent fécondes. La Révolution accélère le mouvement, d'abord en desserrant les contraintes qui pesaient sur les habitants, en particulier de la part du clergé, ensuite en encourageant le

brassage des populations, par l'intermédiaire de l'armée, ce qui a favorisé la diffusion du modèle contraceptif – les prostituées jouent un rôle non négligeable en la matière. On estime qu'environ la moitié des couples pratique le contrôle des naissances au début du XIXe siècle. La Révolution a donc contribué à modifier les comportements sexuels, à partir d'un modèle préexistant, mais encore très minoritaire. À Meulan par exemple, 16 % des couples avaient un comportement malthusien avant 1789, la proportion s'élevant à 40 % dès la décennie révolutionnaire.

La rupture du lien avec la religion a été décisive. Avant 1790, la pression du clergé reste forte. L'obligation de la pratique, en particulier l'obligation de faire ses pâques suppose une confession préalable, au cours de laquelle les prêtres traquent les éventuels contrevenants aux prescriptions de l'Église sur la morale sexuelle. Mais à partir de 1791, et surtout de 1793, la désorganisation de l'Église est telle qu'une grande partie de la population se trouve privée de prêtres. La pression se desserre, particulièrement dans les régions qui affichent un détachement précoce à l'égard des pratiques comme le Bassin parisien. A contrario, l'Ouest connaît une croissance des naissances dans la décennie révolutionnaire, or l'influence du clergé y demeure forte. Le contraste est frappant également entre les villes où la natalité baisse plus fortement et les campagnes où elle se maintient. La tendance amorcée sous la Révolution se confirme sous l'Empire, malgré la reprise en mains de la population par le clergé. Mais celui-ci peine, dans certaines régions, à retrouver son emprise en matière de morale sexuelle, et lorsqu'il s'y essaie, il perd

l'audience d'une partie des fidèles, des hommes surtout, peu prompts à se laisser dicter leur conduite en matière démographique. Ainsi paradoxalement la réaction rigoriste du clergé au sortir de la Révolution a pu contribuer à accentuer le détachement à l'égard des pratiques religieuses. La disparition des contraintes se traduit aussi par l'abandon au moins partiel de l'observation des « temps clos », l'Avent et le Carême, pendant lesquels l'Église prescrivait l'abstinence et donc interdisait de fait les mariages. De même, la Révolution puis l'Empire voient se multiplier les naissances illégitimes qui s'établissent à 2,3 % dans la première décennie du siècle pour l'ensemble de la France contre 1,9 % avant 1789, proportion qui atteint 15 % dans les grandes villes et 30 % à Paris. Les conceptions prénuptiales augmentent aussi, dépassant les 15 % dans les années 1800-1809.

Mariages et divorces

L'évolution de la courbe des mariages sous le Consulat et l'Empire est régulière. On comptait 198 516 mariages en l'an IX, 214 553 en l'an XIII, puis après une légère baisse en 1806, une nouvelle progression jusqu'en 1809 (267 694), suivie d'un tassement, avant le pic de la fin de l'Empire, avec le chiffre record de 387 186 mariages en 1813[13]. L'évolution est due à la fois à l'augmentation de la population, mais tient aussi à des causes conjoncturelles, le mariage permettant d'échapper à l'enrôlement, ce qui explique notamment les pics de 1809 et surtout de 1813. À l'inverse, la chute de 1810-1811 s'explique en partie par les effets de la crise économique qui secoue alors le pays et conduit à retarder l'âge au mariage, selon un

processus classique[14]. Globalement on se marie plus à la fin de l'Empire qu'au début du Consulat : le taux de nuptialité (nombre de mariages pour 1 000 habitants) s'établit en effet à 17,1 pour mille entre 1811 et 1815 contre 14,6 pour mille dix ans plus tôt.

La démographie subit aussi les changements provoqués par la Révolution en matière juridique. Le divorce, introduit en 1792 dans la législation, n'est pas remis en cause dans son principe sous le Consulat et l'Empire. Le Code civil le rend possible, mais en limite le champ d'application aux sévices, à l'adultère ou à la condamnation de l'un des époux ; le divorce par consentement mutuel reste également possible. Les Français y ont cependant de moins en moins recours. Le divorce est essentiellement urbain et concerne surtout les grandes villes. Par exemple, à Paris, on dénombre entre 1792 et 1803 13 000 divorces pour 55 000 mariages. À Lyon, 1 049 divorces avaient été prononcés entre 1792 et 1804. Le Code civil tend néanmoins à ralentir considérablement ce rythme. À Lyon encore, on n'enregistre plus que 84 divorces entre 1805 et 1816, année de l'interdiction du divorce en France. Sous l'Empire, la principale cause de la séparation est l'adultère[15]. À Rouen, ville qui compte entre 80 000 et 85 000 habitants à la fin du XVIIIe siècle, on recense 1 046 divorces de 1792 à 1803, puis seulement 83 de 1804 à 1814. Sur ces 83 divorces de l'époque napoléonienne, 55 sont demandés par la femme[16]. Dans les campagnes, le nombre des divorces est très faible. Dans l'arrondissement de Confolens, en Charente limousine, on ne dénombre que huit divorces entre 1799 et 1815 alors qu'il y eut, dans la même période, 8 707 mariages[17]. L'ordre, sinon l'harmonie, règne donc à nouveau dans les familles comme il

règne dans le pays. Un autre indice l'atteste ; le recours à la justice avait fortement cru pour vider les querelles familiales pendant la Révolution. Ce phénomène redevient résiduel sous l'Empire, comme le montre l'exemple de l'Ile-de-France[18].

Le Code civil reprend aussi, après d'amples débats, la disposition introduite par la Révolution sur les successions, en maintenant la suppression du droit d'aînesse, au profit d'un partage à part égale du patrimoine entre les héritiers, le testateur pouvant toutefois privilégier l'un de ses enfants. Cette disposition vise à protéger la famille, en empêchant de tester pour un individu extérieur au cercle familial, fût-il un enfant naturel du testateur. Ces nouvelles dispositions ont des conséquences sur les comportements démographiques, mais de façon variable selon les régions. La France ne disposait pas en effet d'un droit unique avant 1789 et, dans certaines régions, le partage à part égal était la règle comme dans toute la partie occidentale du pays ou en Ile-de-France. En pays de droit écrit, la liberté de tester était laissée à chacun, ce qui permettait de favoriser l'un des enfants, en général l'aîné, dans la distribution des biens, afin de préserver le noyau patrimonial. La Révolution puis l'Empire, avec le Code civil, uniformise les règles de transmission, avec des conséquences sur le plan démographique, puisque, dans certaines régions, comme le Sud-Ouest, la limitation des naissances devient un moyen d'éviter l'éparpillement du patrimoine. À l'inverse, la bonne tenue de la natalité dans l'Ouest peut s'expliquer par la continuité dans les modes de transmission autant que par la pression du clergé.

Mais d'autres techniques ont été utilisées pour contourner la législation et préserver l'intégrité du patrimoine. Dans les

vallées pyrénéennes, la rédaction de faux actes est avérée, mais la fraude est restée marginale, d'autant plus qu'elle était généralement dénoncée par les cadets lésés. Dans l'ensemble donc, les familles béarnaises se sont pliées aux exigences du Code civil, mais en s'en servant pour préserver le patrimoine familial, à la fois en utilisant la possibilité d'avantager un des enfants, qui n'est pas nécessairement l'aîné, et en développant une politique matrimoniale qui, grâce aux dots, permet de compenser la part attribuée aux autres enfants. Ainsi, la maison peut être préservée lorsqu'il existe un consensus familial[19]. En Lozère, l'ancienne tradition consistant à laisser la terre à un seul enfant, en encourageant le célibat ecclésiastique, se traduit au début du XIXe siècle par la forte reprise des vocations religieuses dont profite aussi bien le clergé séculier que les congrégations féminines[20].

Mortalité et lutte contre la mort

La baisse de la mortalité

Aussi étonnant que cela puisse paraître, si l'on songe aux pertes militaires, la croissance de la population sous l'Empire est essentiellement due à la baisse de la mortalité. Cette baisse est assez forte puisque, entre 1792 et 1810, le taux de mortalité chute de 31,5 pour mille à 26,3 pour mille. Elle est surtout due à la chute du taux de mortalité infantile et plus généralement à la baisse de la mortalité des enfants de moins de dix ans. À titre d'exemple à Meulan, sur 1 000 naissances, seulement 572 enfants parvenaient à l'âge de dix ans avant la Révolution ; la proportion passe à 697 au sortir de l'Empire[21].

Dans l'Ouest et l'Anjou, les taux sont comparables : 568 enfants parvenaient à l'âge de dix ans dans la décennie 1780-1789 ; ils sont 684 vingt ans plus tard, ce qui signifie que 12 % d'une classe d'âge arrivent en plus au seuil de l'adolescence.

La baisse serait essentiellement due à la disparition des crises de subsistances et au recul des épidémies. Depuis le dernier accès de 1720, la peste a disparu en France. Le débat autour de la quarantaine que n'observe pas Bonaparte à son retour d'Égypte, où la peste sévit, montre d'une certaine manière que la peur de cette épidémie s'éloigne. La dysenterie, très meurtrière sous l'Ancien Régime, régresse également[22]. Quant à la variole qui pouvait, avant 1789, provoquer 10 % des décès annuels, elle est combattue de façon radicale par la vaccination, lancée par l'Anglais Jenner en 1796. Les premières vaccinations sont effectuées en France en 1800 et sont encouragées, sur le plan local, par des comités de vaccine, mis en place dès 1804 et chargés d'organiser la vaccination dans leur ressort[23]. Cette politique de vaccination commence à faire sentir ses effets, à la suite des encouragements donnés par l'État, par l'intermédiaire des préfets, mais aussi des évêques ; la publicité donnée à la vaccination du roi de Rome par Husson, secrétaire du comité central de vaccine de l'Empire, illustrant l'engagement des plus hautes autorités de l'État pour lutter contre le fléau de la variole. Entre 1811 et 1815, la moitié des enfants sont vaccinés ; il existe encore des résistances, notamment en milieu rural. De plus, le vaccin lui-même est fragile et supporte mal le transport, d'où le développement de la technique dite de « bras à bras », qui consiste à récupérer le liquide du vaccin sur un sujet auquel il a été précédemment inoculé. Dans les campagnes, les médecins

organisent de véritables tournées de vaccination, au cours desquelles ils vaccinent enfants et adultes, comme dans le Conflentais[24]. Toutefois, il faut attendre 1902 pour que la vaccination devienne obligatoire en France[25]. Enfin, la baisse de la mortalité infantile s'explique aussi par la médicalisation de la naissance, amorcée depuis la fin du XVIIIe siècle et poursuivie au début du XIXe siècle, avec l'essor des cours d'accouchement à partir de 1803 qui conduit à renforcer le rôle de la sage-femme dans le processus de la naissance[26].

Malgré la chute de la mortalité infantile, il n'en demeure pas moins qu'au moins un enfant sur trois ne parvient pas à l'âge adulte, ce qui a pour effet d'accoutumer les populations à la présence de la mort. Sans devoir être exagérée, cette familiarité avec la mort des enfants peut expliquer que la mortalité sur les champs de bataille ait pu être mieux acceptée qu'un siècle plus tard, d'autant mieux que la mort touche aussi les populations jeunes.

L'impact des guerres

Reste que la période de la Révolution et de l'Empire a provoqué une accélération de la mortalité, à la suite des guerres intérieures et extérieures. On peut estimer à 1 400 000 les pertes de la Révolution et de l'Empire, dont 650 000 pour la Révolution et 750 000 pour l'Empire. Les pertes de la Révolution comprennent 420 000 morts dans les rangs de l'armée et probablement 230 000 civils, parmi lesquels 16 000 victimes d'exécutions capitales[27] et sans doute 200 000 tués au cours des guerres de l'Ouest[28]. Tous les départements de cette région voient leur population diminuer entre 1791 et

1801, la palme appartenant à la Vendée dont la population est en 1801 inférieure de 55 000 habitants par rapport à 1791, mais il est vrai qu'il faut tenir compte des phénomènes d'émigration toujours importants dans ce genre de crise. Sous le Consulat et l'Empire, les pertes militaires demeurent élevées. Cette question a été amplement discutée depuis l'époque de la Restauration, les chiffres les plus variés étant avancés. Les études les plus récentes, croisant l'analyse des pertes par régiment et le déficit constaté dans la population en 1815, permettent d'avancer un chiffre voisin de 750 000 morts. La plupart de ces décès ne se produisent du reste pas sur les champs de bataille où on enregistre à peine 10 % des tués, mais dans les jours qui suivent, à l'hôpital, à cause des problèmes d'infection, voire entre les combats. Les soldats n'échappent pas aux grandes épidémies, comme le typhus qui ravage l'armée française en 1813, et y sont d'autant plus sensibles qu'ils vivent dans des conditions très difficiles, dans le froid, la promiscuité, buvant une eau souvent insalubre.

Les progrès de la médecine

Pourtant la médicalisation fait des progrès, avec l'essor des hôpitaux de campagne, mais aussi le développement des hôpitaux militaires à l'arrière. Ces progrès accompagnent la médicalisation de la société, marqués notamment par l'organisation des professions médicales. La loi du 10 mars 1803 a réorganisé les professions médicales, en distinguant médecins et officiers de santé, les premiers étant titulaires d'un doctorat obtenu après quatre ans d'étude dans une école de médecine (devenue faculté en 1808) et qui a une valeur

nationale, les seconds faisant trois ans d'étude seulement et ne pouvant exercer que dans le département où ils ont obtenu leurs diplômes. Les médecins et chirurgiens d'Ancien Régime qui formaient plus de la moitié du corps en 1803 sont progressivement remplacés. En douze ans, le corps médical est donc profondément renouvelé ; dans l'Ouest, les deux tiers des professionnels de la santé sont des nouveaux venus en 1816. Au total, on peut estimer à 15 000 le nombre des médecins, chirurgiens et officiers de santé, soit une moyenne d'un peu plus de 5 pour 10 000 habitants, avec de fortes inégalités selon les régions, au détriment des campagnes. La médicalisation des villes est en effet beaucoup plus avancée. Mais la diversité des professions – on compte seulement 20 % de médecins *stricto sensu* et sous l'Empire, les facultés ne délivrent que 250 doctorats par an[29] – et les méthodes encore traditionnelles d'enseignement, fondées sur les écrits des médecins grecs, Hippocrate et Galien, ne font guère évoluer la pratique médicale, ce qui ralentit les progrès de la lutte contre la mort[30].

Dans le même temps cependant, l'encadrement hospitalier se développe ; il est largement confié aux congrégations religieuses. Les Filles de la Sagesse se reconstituent après la Révolution et affichent des effectifs supérieurs à ceux de l'Ancien Régime : 87 maisons en 1808 contre 75 en 1790, avec 549 sœurs contre 361. Il faut souligner aussi le rôle des dispensaires. À Paris, la Société philanthropique en contrôle cinq sous l'Empire où de jeunes médecins viennent donner des soins gratuits ; ils participent à la grande campagne de vaccination contre la variole.

La perception de la mort

L'héroïsation de la mort

La violence qui accompagne les événements révolutionnaires – cette pulsion de mort ressentie par les observateurs – bouleverse le rapport à la mort. La Révolution apparaît comme anthropophage[31], elle semble bafouer la mort, notamment au temps de la Terreur. Non seulement, on guillotine, mais on s'attaque aux dépouilles mortelles en détruisant des sépultures, celles des rois de France à Saint-Denis étant les plus symboliques. De nombreux témoignages décrivent en outre ces corps jetés à la fosse commune, sans aucune précaution, ces cimetières non enclos, livrés à la divagation des animaux. La Révolution a donc provoqué un grand désordre dans l'organisation des funérailles, comme dans l'ordonnancement des cimetières, théoriquement pris en charge par les communes après 1791, tandis que nombre des anciens cimetières, surtout en villes, étaient vendus comme bien nationaux, sans être toujours remplacés – à Poitiers tous les cimetières ont été vendus entre 1791 et 1796 – provoquant un très grand désordre dans la gestion de la mort[32]. Pourtant dans le même temps, se produit une héroïsation de certaines morts, celle de Marat par exemple ou celles de soldats tombés les armes à la main[33], qui est à l'origine d'un culte des morts dont le XIXe siècle hérite.

Mais dans le domaine de la gestion de la mort, Napoléon Bonaparte entend, comme en d'autres, provoquer une rupture. Ce n'est pas un hasard si, parmi les premiers gestes qu'il accomplit, figure l'ordre de rendre les honneurs à la

dépouille du pape Pie VI, mort en captivité à Valence. Puis il organise en grandes pompes le transfert des restes de Turenne aux Invalides avant de s'engager dans un processus d'héroïsation de la mort du général Desaix sur le champ de bataille de Marengo. De son côté, son frère, Lucien, ministre de l'Intérieur, propose à l'Institut d'organiser un concours sur les funérailles et les sépultures, qui montre l'importance accordée au problème de la mort. Les 41 mémoires reçus révèlent les diverses composantes d'une politique de la mort qui vise notamment à la pacifier[34]. On y lit aussi la volonté de s'assurer que l'on n'enterre personne vivant, grande crainte du moment. Enfin se dégage l'idée qu'il faut pouvoir rendre hommage aux morts. L'État a compris que la prise en charge de la mort lui permettait d'assurer le contrôle des vivants. L'exaltation des vertus héroïques des défunts, notamment tombés sur le champ de bataille, vise à apprivoiser la mort, à l'idéaliser. À partir de 1806, le Panthéon rendu au culte est érigé en nécropole des serviteurs de l'État, tandis que Napoléon lui-même envisage de faire installer son tombeau à Saint-Denis, à côté de ceux des rois de France qu'il fait parallèlement restaurer. L'héroïsation de la mort a aussi pour objectif de la faire mieux accepter aux jeunes soldats qui sont confrontés quotidiennement avec elle. Sur le plan artistique, la mort représentée (10 % des tableaux) n'est plus celle du Christ, mais celle des héros de l'Antiquité, c'est-à-dire une mort guerrière, comme celle d'Hector ou d'Achille[35].

La révolution des cimetières

En même temps, la législation sur les sépultures évolue.

Déjà un édit de 1776 avait interdit l'inhumation dans les églises et prescrit, pour des mesures d'hygiène, de placer les nouveaux cimetières à l'extérieur des enceintes urbaines. Le décret du 12 juin 1804, préparé par Chaptal, alors ministre de l'Intérieur, généralise cette pratique, en obligeant les villes et bourgs à se doter d'un cimetière clos, situé à au moins 35 mètres de l'enceinte. Chimiste, Chaptal considère cette disposition comme une mesure de salubrité publique et interdit désormais toute inhumation dans un lieu de culte[36]. On fait toutefois exception pour les dignitaires du régime inhumés au Panthéon, à partir de 1806, ou en 1808 lorsque l'autorisation est donnée d'enterrer le cardinal archevêque de Paris, Mgr de Belloy, dans sa cathédrale. Au passage, l'État met la main sur l'organisation des funérailles et sur l'espace des cimetières. Certes, l'Église catholique est la principale bénéficiaire du décret puisque le monopole des pompes funèbres est accordé aux fabriques. C'est le résultat d'une forte pression exercée par le directeur des cultes, Portalis, sur Chaptal. Mais l'espace lui-même du cimetière échappe à l'emprise complète de l'Église, puisque, à côté de la partie réservée aux catholiques, une partie est consacrée aux non catholiques. Une séparation stricte doit être établie, par un mur ou une haie. Enfin, les fosses communes sont remplacées par des fosses individuelles qui doivent favoriser, aux yeux du ministre, une meilleure décomposition des cadavres, dans une perspective qui vise à considérer le cimetière comme un lieu mouvant où les morts ne font en quelque sorte que passer. Du reste, les tombes ont une durée de vie limitée, théoriquement à cinq ans. C'est pourquoi la taille des cimetières doit être cinq fois supérieure au nombre de morts annuelles. Au-delà de ce délai, les ossements sont relevés et placés dans un ossuaire

commun. Mais le législateur a aussi autorisé les concessions dans les cimetières, ce qui favorise, avec un succès qui n'avait pas été prévu, la perpétuation de la mémoire des morts, autour de tombeaux qui s'enracinent dans le paysage. Monuments funéraires, croix et inscriptions commencent à donner aux cimetières leur aspect moderne. Ils sont un lieu fréquenté, pas seulement pour rendre hommage aux morts. Dans l'esprit de Chaptal, le cimetière doit être un jardin d'agrément, planté d'arbres. L'image de la tombe sous le saule pleureur devient l'un des thèmes favoris de la geste romantique.

Cela dit la rupture n'est pas complète. La grande enquête lancée par Chaptal sur les cimetières en 1804 révèle en effet que, depuis le XVIIIe siècle, la topographie des cimetières avait déjà changé. L'exemple du Calvados montre ainsi qu'un tiers seulement des 600 cimetières étudiés sont encore situés à l'intérieur des enceintes villageoises ou urbaines. Un autre tiers a été placé à proximité de cette enceinte, un dernier tiers plus loin. Le monde des morts et celui des vivants cessent donc progressivement de s'interpénétrer. On recherche de plus en plus une localisation à l'abri des vents – les deux tiers des cimetières normands sont enclos au moins partiellement –, de préférence sur une hauteur ou éventuellement à mi-pente. Dans 80 % des cas, le cimetière est planté d'arbres, avec une prédilection particulière pour les ifs. Et de ce fait, ils produisent des revenus, en moyenne 17,40 francs par an, provenant de la vente de l'herbe ou des fruits. Ils participent ainsi, à leur niveau, à l'économie rurale[37].

Naturellement, la loi de 1804 trace un cadre qu'adoptent les communes. Dans les villages, la situation évolue avec une

certaine lenteur. En ville en revanche, le désordre provoqué par la Révolution oblige à prendre des mesures immédiates. La plupart des grandes cités lancent donc des programmes d'aménagement. À Paris, le préfet de la Seine fait acheter, dans l'est, une propriété de 17 ha, ayant appartenu aux jésuites et confie à Brongniart le soin d'aménager le nouveau cimetière de l'est parisien, bientôt dénommé le « Père Lachaise ». Dans le choix du site, une colline à l'est, protégeant ainsi la ville des vents dominants, on perçoit l'importance des préoccupations hygiénistes. Mais le neuf et l'ancien se côtoient. A Paris, il existe encore trois cimetières à l'intérieur de la ville[38]. Et à cause de son éloignement, le Père Lachaise, destiné à accueillir la partie aisée de la population parisienne, grâce aux concessions perpétuelles, peine à se développer. Ce n'est que sous la Restauration qu'il devient le grand cimetière parisien et un lieu de visite. Songeons à la scène qui clôture *Le Père Goriot* de Balzac. On y a placé 30 000 pierres sépulcrales en quinze ans, alors que de 1805 à 1814, on en avait installé environ 1800, venues s'ajouter aux 113 pierres, récupérées dans les anciens cimetières parisiens et installés là en 1804[39].

L'encadrement des funérailles

Avec l'éloignement du cimetière, l'organisation des funérailles se modifie, même si le passage par l'église reste quasiment obligé. C'est là un des effets de la réorganisation de l'Eglise catholique à partir de 1801. Certes, dans le principe, le pluralisme religieux est respecté, mais de fait l'Église catholique se taille la part du lion. Un décret du 18 août 1811, qui vaut pour Paris, précise même que le transport à l'église

est la règle, sauf contrordre écrit. L'église est donc un lieu de passage obligé et le clergé retrouve une place de premier rang dans l'organisation des funérailles et plus généralement dans tout le cérémonial qui entoure la mort : assistance au mourant et délivrance des derniers sacrements, organisation de la cérémonie religieuse, accompagnement du corps au cimetière. Par rapport à l'Ancien Régime, la disparition des ordres mendiants qui souvent prenaient en charge les morts, conduit à ce que le clergé paroissial en ait de fait le monopole. Or dès 1806, un règlement institue les classes et fixe les prix des enterrements, ce qui provoque cette réaction de l'abbé Grégoire : « Scandale de divisions en classes pour des êtres qui devant Dieu arrivent seulement avec leurs bonnes et mauvaises actions[40]. » On voit toutefois réapparaître, dès le Consulat, les confréries de pénitents ou les charités, si florissantes sous l'Ancien Régime et qui jouaient alors un rôle essentiel dans l'administration de la mort.

Les confréries avaient quasiment disparu à l'époque de la Révolution. Elles commencent à renaître au lendemain du Concordat, non sans mal, car elles doivent faire face, par endroits, à la double opposition du préfet et de l'évêque, l'un et l'autre inquiets de voir se constituer des groupements, indépendants du clergé, et donc non soumis à une autorité de tutelle. Les évêques d'Avignon et de Carcassonne s'opposent purement et simplement à leur renaissance. Dans les Bouches-du-Rhône, c'est le préfet, Thibaudeau, qui leur est hostile, mais l'archevêque d'Aix se montre conciliant à leur égard. Il est vrai que le ministre des Cultes, Portalis, lui-même ancien pénitent, tout comme Cambacérès, manifeste une certaine souplesse : « Les préfets sont juges pour le civil et les évêques

pour le spirituel du degré de tolérance qui doit être accordé aux confréries et ils peuvent, suivant l'exigence des cas, en limiter ou en suspendre les exercices[41]. » Sans trop se mettre en avant, Portalis montre cependant, dans un rapport qu'il adresse à Napoléon sur la question, qu'il leur est plutôt favorable.

Toutefois, lorsqu'elles parviennent à se réorganiser, les confréries de pénitents sont obligées de s'installer dans l'église paroissiale, ayant perdu pendant la Révolution leur chapelle propre et leur mobilier. Selon une enquête de 1809, on dénombre, dans les Bouches-du-Rhône, 49 associations de prières présentes dans 36 communes, soit le tiers des communes du département ; mais les deux tiers des confréries d'Ancien Régime ont disparu. La situation est meilleure dans les Alpes-Maritimes où l'on recense 39 confréries en 1809, certaines ayant réussi à conserver leur chapelle. De même, le phénomène connaît une grande vitalité dans la région de Grenoble. Les confréries se reconstituent donc, notamment dans le Sud-Est méditerranéen, mais elles s'implantent surtout en zones rurales, voire en montagne, au détriment des villes, où elles demeurent souvent interdites, comme à Toulouse. Elles continuent à jouer un rôle essentiel dans l'encadrement de la mort et manifestent ainsi une aspiration à une forme de spiritualité communautaire, dégagé de la tutelle du prêtre. Moins nombreuses dans le Sud-Ouest, elles renaissent cependant après le concordat. En Normandie, la renaissance des charités, associations d'hommes également vouées à l'encadrement des funérailles, est exactement contemporaine. Ces charités, très puissantes au XVIIIe siècle, se développent particulièrement dans le diocèse de Rouen et

surtout d'Évreux, où Mgr Bourlier les a autorisées en 1804. Mais, comme les confréries de pénitents du Sud-Est, elles s'implantent de façon privilégiée en milieu rural, délaissant les villes[42].

1 Claude Langlois, « 1790 : la Révolution de vingt-huit millions de Français ? », *Annales de Démographie Historique,* 1976, p. 215-258.

2 Jean-Claude Perrot, *L'âge d'or de la statistique régionale française (an IV-1804),* Paris, Société des Études robespierristes, 1977, repris dans Jean-Claude Perrot et Stuart Woolf, *State and Statistics in France 1789-1815,* Londres, Harwood Academic Publishers, 1984, 205 p., p. 5-81.

3 Pierre Arches (introduction et notes), *Les Deux-Sèvres par le préfet Dupin 1801,* Niort, Geste Éditions/Archives départementales des Deux-Sèvres, 2004, 200 p.

4 Marie-Noëlle Bourguet, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne,* Paris, Éditions des archives contemporaines, 1988, 476 p.

5 Isabelle Laboulais-Lesage, *Lectures et pratiques de l'espace. L'itinéraire de Coquebert de Monbret, savant et grand commis de l'État (1755-1831),* Paris, Honoré Champion, 1999, 753 p., p. 391.

6 *Ibid.,* p. 260.

7 Stuart Woolf, « Towards the History of the Origins of Statistics : France 1789-1815 », Jean-Claude Perrot et Stuart Woolf, *State and Statistics in France 1789-1815, op.* cit., p. 79-194, p. 143 et suiv.

8 Eric Wauters, *Noël de la Morinière (1765-1822). Culture, sensibilité et sociabilité entre l'Ancien Régime et la Révolution,* Paris, Honoré Champion, 2001, 292 p., p. 142 et suiv.

9 Marie-Noëlle Bourguet, *op. cit.,* p. 227 et suiv.

10 Marie-Noëlle Bourguet, *op. cit.,* p. 251.

11 Jean-Noël Biraben, « La statistique de population sous le Consulat et l'Empire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* 1970, p. 359-372.

12 Jacques Dupaquier, « La population française de 1789 à 1806 », dans Jacques Dupaquier (dir.), *Histoire de la population française,* t. 3, De 1789 à 1914, Paris, PUF, 1988, 554 p., p. 64-83.

13 André Armengaud, « Mariages et naissances sous le Consulat et

l'Empire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* 1970, p. 373-389.

14 Catherine Rollet, « L'effet des crises économiques du début du XIXe siècle sur la population », *ibid.,* p. 391-410.

15 Dominique Dessertine, *Divorcer à Lyon sous la Révolution et l'Empire,* Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1981.

16 Roderick Phillips, « Démographie aspects of Divorce in Rouen 1792-1816 », *Annales de Démographie Historique,* 1976, p. 429-441.

17 Maurice de Poitevin, *La Charente limousine sous le Consulat et l'Empire,* Paris, Le croît vif, 2000, p. 26-27.

18 Philippe Daumas, *Familles en Révolution. Vie et relations familiales en Ile-de-France, changements et continuités (1775-1825),* Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 2003, 337 p., p. 264.

19 Christine Lacanette-Pommel, *La famille dans les Pyrénées. De la coutume au Code Napoléon,* Estadens, Pyrégraph, 2003.

20 Patrick Cabanel, *Cadets de Dieu. Vocations et migrations religieuses en Gévaudan, XVIIIe-XXe siècle,* Paris, CNRS Éditions, 1997, 389 p., p. 229 et suiv.

21 J. Dupaquier, *op. cit.*

22 *Atlas de la Révolution française, t. 7, Médecine et santé,* par Jean-Pierre Goubert et Roseline Rey, Éditions de l'EHESS, 1993.

23 Jean-Noël Biraben, « La diffusion de la vaccination en France au XIXe siècle », *Annales de Bretagne* et *des pays de l'Ouest,* 1979, p. 265-276.

24 Maurice de Poitevin, *op. cit.,* p. 42.

25 Yves-Marie Bercé, *Le chaudron et la lancette. Croyances populaires et médecine préventive 1798-1830,* Paris, Presses de la Renaissance, 1984.

26 Jacques Gelis, *La sage-femme ou le médecin, une nouvelle conception de la vie,* Fayard, 1988 et *L'arbre* et *le fruit. La naissance dans l'Occident moderne 16e-19e siècle,* Fayard, 1984.

27 J. Dupaquier, *Histoire de la population,* p. 69.

28 Jean-Clément Martin, « Est-il possible de compter les morts de la Vendée ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine, t.* 38, 1991, p. 105-121.

29 Jacques Léonard, *La vie quotidienne du médecin de province au XIXe siècle,* Paris, Hachette, 1977, 286 p., p. 31.

30 Jean-François Lemaire, *La médecine napoléonienne,* Paris, Nouveau Monde Éditions/ Fondation Napoléon, 2003, 370 p.

31 Michel Vovelle, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours,* Paris, Gallimard, 1983, 793 p., p. 489.

32 Madeleine Lasserre, *Villes et cimetières en France de l'Ancien Régime à nos jours,* Paris, L'Harmattan, 1997, 411 p., p. 82.

33 Jean-Paul Bertaud, *Guerre et société en France de Louis XIV à Napoléon 1er,* Paris, Armand Colin, 1998, 238 p., p. 176 et suiv.

34 Pascal Hintermeyer, *Politiques de la mort,* Paris, Payot, 1981, 182 p.

35 Michel Vovelle, *op. cit.,* p. 496.

36 Régis Bertrand, « Le ministre de l'Intérieur : la législation des sépultures », dans Michel Peronnet (dir.), *Chaptal,* Toulouse, Privat, 1988, 336 p., p. 177-190.

37 Michel Bée, « Les cimetières du Calvados en 1804 », dans *Mentalités dans la France de l'Ouest aux XIXe et XXe siècles. Études sérielles, Cahier des Annales de Normandie,* n° 8, 1976, p. 9-34.

38 Madeleine Lasserre, *op. cit.,* p. 117.

39 Philippe Ariès, *L'homme devant la mort,* Paris, Le Seuil, 1977, 642 p., p. 511.

40 Cité par Ph. Ariès, *op. cit.,* p. 512.

41 Marie-Hélène Frœschlé-Chopard et Régis Bertrand, «Les pénitents et la rupture révolutionnaire », dans Bernard Plongeron (dir.), *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820),* Paris, Brepols, 1988, 777 p., p. 534-546, p. 539.

42 Martine Segalen, *Les confréries dans la France contemporaine. Les charités,* Paris, Flammarion, 1974, 258 p.

Chapitre 2

Le monde rural sous l'Empire

La France est sous l'Empire un pays essentiellement rural puisque près de 80 % de la population vivent à la campagne. Bien plus sur 30 millions que comptent les départements de l'ancienne France 18 millions vivent directement du travail de la terre.

Les campagnes sous l'Empire

La composition du monde paysan

Le monde paysan est divers puisqu'il comprend, à côté des propriétaires-cultivateurs, des fermiers et métayers, locataires de la terre qu'ils cultivent, des brassiers et ouvriers agricoles, qui se louent à la journée ou à l'année dans des exploitations agricoles. Mais tous ces paysans vivent selon les mêmes rythmes et avec un égal souci de préserver et d'accroître le bien, fût-il minime, acquis en héritage. Ainsi, près de deux Français sur trois sont des paysans. C'est dire l'emprise de la terre sur la société française, à l'aube du XIXe siècle. En 1826, on estime que six millions de Français sont propriétaires, ce qui représente environ une personne par

famille. Autrement dit, la très grande majorité des paysans français possèdent au moins une parcelle de terre. Près de 80 % sont néanmoins de petits propriétaires qui n'acquittent qu'un impôt de 20 francs et ne peuvent donc vivre du seul travail de la terre qu'ils possèdent. En tout, ils ne détiennent en effet que 17 % de la fortune foncière nationale[1]. Mais ce petit bien suffit souvent à en faire des hommes attachés à la défense de la propriété, ce qu'a bien compris Napoléon. La France est dès le début du XIXe siècle un pays de petits propriétaires, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne cultivent que la terre qu'ils possèdent.

La Savoie offre une bonne illustration de ce morcellement de la propriété. Dans le département du Mont-Blanc, on dénombre, en 1811, 48 211 propriétaires, soit un propriétaire pour 5,8 habitants, c'est-à-dire à peu près un par famille. Mais il s'agit très souvent de micro-propriétés. En Basse-Maurienne, 79 % des propriétaires n'occupent que 30 % du sol[2]. La terre est très recherchée, surtout dans cette région où la poussée démographique est forte et la faim de terres réelle. La polyculture dominante est insuffisante à nourrir l'ensemble des paysans qui, malgré la hausse des prix, sont obligés d'avoir recours à des activités annexes comme l'artisanat, mais aussi à l'émigration temporaire. L'arrondissement de Confolens dans le département de la Charente offre un autre exemple du poids des petits propriétaires parcellaires. Ils représentent 68,5 % des paysans sous l'Empire, le groupe des propriétaires aisés regroupant 4,5 % des paysans. À l'autre extrémité figurent les laboureurs, paysans pauvres (10 %), les journaliers (11 %) et les métayers (5 %)[3].

La condition juridique des paysans s'est notablement

transformée, depuis dix ans, sans que leur mode de vie en soit toutefois bouleversé. L'abolition des droits féodaux les a rendus libres de la tutelle des seigneurs, de même que l'abandon de la dîme a rompu le lien financier qui les unissait à l'Église. La réforme fiscale a aussi contribué à rendre moins lourde la charge reposant sur leurs épaules, dans la mesure où l'impôt est davantage partagé que par le passé. Mais l'obtention de l'égalité civile reste assez formelle et ne modifie pas, pour l'heure, les habitudes et les modes de vie des paysans.

La vente des biens nationaux

En revanche, dans les rapports entre les paysans et le régime, la question des biens nationaux vendus à partir de 1790 demeure cruciale. Certes les paysans ne sont pas les principaux bénéficiaires de ces achats, mais ceux-ci ont toutefois un effet certain sur la société rurale. Au total, c'est près de 10 % de la surface utile qui a changé de main pendant la Révolution, les trois quarts de ces terres appartenant à l'Église – ce sont les biens dits de première origine – le quart restant à la noblesse – biens de seconde origine. Certes, les plus grandes surfaces sont acquises par un petit nombre d'acheteurs. Ainsi dans le département de l'Eure, sur 7 689 acheteurs, 166 achètent 49,3 % de la superficie. À l'inverse, 3 792 (49,3 %) achètent des parcelles de moins de 1 ha sur les biens de première origine et 831 (40,7 %) sur les biens de seconde origine. Globalement, au plan national, pour 136 districts connus, les paysans ont acquis 177 434 des 617 769 ha de première origine vendus soit 28,7 %. Ils l'emportent surtout

dans les régions éloignées de la capitale et des grandes villes, mais aussi dans le Nord qui fait figure d'exception. Ils s'en tirent mieux encore pour les biens de seconde origine (32,9 % mais pour seulement 75 districts)[4]. Les paysans achètent de petites surfaces, voire de toutes petites surfaces, mais ils n'en sont pas moins attachés à ce bien récemment acquis et sont donc particulièrement sensibles à toute menace qui pèserait sur ces terres. C'est bien pourquoi Napoléon met tant d'insistance à défendre l'acquis que représente la vente des biens nationaux, que ce soit lors de la négociation du Concordat lorsqu'il fait inscrire cette disposition dans le texte, ou lors du sacre quand il prête serment de préserver les acquis de la Révolution parmi lesquels figure explicitement la vente des biens nationaux. L'empereur ne satisfait pas les seuls notables par cette mesure, mais un groupe beaucoup plus large qui englobe l'élite du monde paysan. Il contribue ainsi à renforcer la cohésion sociale autour de ce thème qui a beaucoup contribué à la consolidation du régime.

La pause dans le partage des biens communaux

C'est aussi pour faire taire les discordes nées du partage des biens communaux que Bonaparte décide d'y mettre un terme. L'enjeu était pourtant de taille. Ces biens représentaient près de 10 % du sol et tout un courant physiocratique avait suggéré qu'ils soient partagés afin de les mettre en culture. La Révolution avait engagé ce processus, ce qui avait provoqué de fortes dissensions chez les paysans les plus pauvres qui perdaient ainsi un droit d'usage ancestral sur des terres souvent nécessaires à leur survie. Les litiges n'avaient cessé de

se développer. Finalement, c'est le Consulat qui tranche. Au nom de la paix civile et de la fin des dissensions, le nouveau régime prescrit de ne plus parler des communaux. Dans la pratique, l'idée du partage est donc abandonnée dès l'an VIII et si aucun texte de loi ne le précise, les instructions données aux préfets le signalent avec force. C'est un retour en arrière complet. Avec le Consulat, c'est l'idée même du partage qui est contrecarrée, ce qui va à l'encontre des idées physiocratiques développées depuis le milieu du XVIIIe siècle. En fait, le but de Bonaparte n'est pas seulement, en la circonstance, d'empêcher les discordes civiles qu'avaient provoquées les partages. Il a aussi une visée économique. Les biens communaux doivent servir à fournir des ressources financières aux communes, à un moment où l'administration communale est réorganisée et où le déficit des communes est chronique. Il s'agit donc de rendre les terres communales productives, notamment en les louant. C'est notamment la solution adoptée dans le cas de partages contestés. Or, en vertu de la loi du 29 février 1804, le préfet peut annuler des partages qui n'auraient pas été sanctionnés par un acte officiel. En Haute-Saône par exemple, le préfet prononce 159 arrêtés d'annulation[5]. La commune récupère alors la propriété des biens partagés, mais en laisse la jouissance aux paysans qui les cultivaient, moyennant un loyer en général modique. Ailleurs, ce sont des biens encore en possession de la commune qui sont ainsi affermés, en général pour neuf ans. On afferme aussi les droits de pêche et de chasse.

Le résultat de cette politique a contribué à stopper le partage des communaux. Au contraire, la propriété collective se renforce dans les premières années de l'Empire. Elle

rapporte aussi de plus en plus de revenus, signe que la politique en la matière a été efficace. Entre 1808 et 1811, le revenu des communes des 89 départements français passe de 963 840 francs à 1 160 835, soit une augmentation de 21 %. Sur le plan géographique, la France de l'Est et du Nord où les biens communaux ont été largement affermés s'oppose à la France du Sud et de l'Ouest où les biens communaux sont souvent importants, notamment en régions de montagne ; dans cette dernière, les biens continuent à être exploités collectivement et gratuitement et rapportent donc peu aux communes.

En 1813, Napoléon prend la décision de mettre en vente ces biens, afin de remplir les caisses de l'État. La nécessité de reconstruire une armée décimée par la campagne de Russie conduit en effet à trouver des expédients dans toutes les directions. La loi votée le 20 mars 1813 autorise donc la vente d'une partie des biens appartenant aux communes, à l'exception des bois et des terrains effectivement exploités en commun, afin de ne pas léser les plus pauvres. La mesure aurait concerné 100 000 ha seulement, mais souvent les meilleures terres et aurait rapporté 90 millions de francs jusqu'en 1816, date à laquelle les ventes sont arrêtées. C'est de toute manière un chiffre très en deçà des 370 millions escomptés par le ministre de l'Intérieur, mais cela fut ruineux pour les communes qui perdent ainsi une part notable de leurs revenus. La loi de 1813 a de ce point de vue eu un effet néfaste sur les esprits, mais Louis XVIII l'ayant conservée, l'effet s'est dissipé au moment des Cent-Jours.

Les encouragements de l'État au développement de l'agriculture

Un contexte favorable

Les années 1800-1810 sont favorables au développement de l'agriculture. Les besoins de l'armée, ajoutés à la demande des villes, favorisent l'essor des productions agricoles, tandis qu'un climat relativement clément limite les accidents météorologiques. La demande soutenue contribue à l'augmentation des prix de vente des denrées agricoles et donc favorise l'essor du niveau de vie des paysans. Les campagnes profitent aussi des effets de la conscription et ce, à un double titre. En appelant sous les drapeaux le tiers d'une génération, jusque vers 1810, l'armée prélève un trop plein de bras que le travail agricole n'aurait pu employer. En outre, le système du rachat qui permet à un jeune homme argenté de payer un remplaçant pour combattre à sa place contribue à irriguer les campagnes en argent frais. Ces sommes sont en général investies dans l'achat de terre et renforcent ainsi le groupe des paysans propriétaires sur lesquels Napoléon entend asseoir son autorité.

De plus, avec l'Empire, l'argent circule de nouveau librement. Il sort des bas de laine pour s'investir dans la terre, mais aussi pour payer l'impôt dont l'État s'emploie désormais à assurer la perception régulière. Il sert également à l'achat de produits manufacturés, en particulier textiles, dont l'acquisition symbolise le mieux-être général. Chaque année, les travailleurs temporaires, par exemple les neuf mille maçons de la Creuse qui vont s'employer sur les chantiers

parisiens ou lyonnais, rapportent au pays du numéraire qui contribue à l'enrichissement de cette région pauvre. L'argent ne se cache plus parce que la confiance est revenue. Les frontières ne sont plus menacées et l'ordre règne officiellement dans le pays, ce qui favorise le commerce intérieur. C'est tout du moins l'impression qu'entend faire prévaloir le régime, en dissimulant toute information sur les faits délictueux. La sécurité intérieure est cependant un des leitmotive du régime qui s'attache à empêcher toute divulgation de nouvelles susceptibles de porter atteinte au moral des Français. Les crimes et délits sont bannis des informations fournies par la presse. Il n'empêche qu'il s'en commet, comme à toutes les époques.

La prédominance de la polyculture

L'agriculture est alors au cœur de la vie économique du pays. Elle repose encore très largement sur une polyculture au sein de laquelle la culture des céréales est prédominante. Le blé est la première d'entre elles. Il est cultivé partout en France et particulièrement dans la France du Nord où il peut occuper, jusqu'à un quart voire un tiers du sol, par exemple dans le Bassin parisien ou en Normandie. Les rendements y sont supérieurs à la moyenne nationale, près de 15 quintaux à l'hectare pour une moyenne nationale légèrement inférieure à 10 quintaux à l'hectare. Le blé est d'abord consommé sur place, dans les campagnes et les villes avoisinantes. Dans le Sud, et en particulier dans les régions de montagne où le climat est peu propice à la culture du blé, le seigle ou le sarrasin se substitue à lui. Le seigle en particulier, aux rendements

meilleurs que le blé, est consommé par les paysans, mais aussi, sous forme de pain bis, en ville et à l'armée, car il se conserve plus longtemps. Une grande partie de la France méridionale exploite également l'arbre à pain, autrement dit la châtaigne, dont la production fournit, notamment dans les départements du pourtour méridional du Massif central – terres de castanides – un complément alimentaire vital. L'Empire provoque aussi l'essor de la culture de la pomme de terre, encore très localisée en 1801 : pourtour breton, Est, Massif central et cœur des Pyrénées ; elle est présente dans la plupart des départements à la fin de l'Empire. Le maïs pour sa part reste encore concentré dans le sud-ouest de la France où il permet de diversifier les risques et donc d'atténuer les risques d'éventuelles crises agricoles, et dans une moindre mesure en Bourgogne.

L'élevage est également répandu très largement sur l'ensemble du territoire, avec quelques zones de moindre présence comme le Midi méditerranéen. Pourtant l'élevage, outre l'apport en viande qu'il fournit, est primordial pour favoriser le développement des cultures auxquelles il fournit la force de traction et l'essentiel des engrais. Les bovins dominent avec plus de 56 % de l'ensemble du cheptel, dans une France qui, hormis dans le Nord et le Bassin parisien, utilise la traction bovine pour les labours ; ils sont suivis par les équidés (22 %), les ovins et caprins (14,2 %) et les porcins (7,3 %), proportion qui reste à peu près constante jusqu'au milieu du XIXe siècle. Les situations sont très diverses, puisqu'à côté de l'élevage traditionnel, pratiqué par exemple en montagne, se développe un élevage intensif, notamment en Normandie, Picardie, Ile-de-France, qui s'appuie sur l'essor des prairies

artificielles et des cultures fourragères ; elles permettent d'intensifier l'utilisation du sol au détriment de la jachère. L'État est particulièrement attentif au développement de l'élevage chevalin, dans toute la partie nord de la France, celle-là même où les fournisseurs aux armées viennent se fournir en montures pour la cavalerie. Mais l'État favorise aussi l'essor de l'élevage des moutons mérinos, notamment pour pallier le déficit de la production lainière provoqué par la guerre d'Espagne. D'autres essais plus anecdotiques peuvent être soulignés, comme cette implantation d'un élevage de chameaux dans les Landes, directement influencé par le souvenir de la campagne d'Égypte.

Des progrès limités

Les progrès dans les modes de culture sont visibles dans le nord de la France, et dans les régions traversées par d'importantes voies de communication, les vallées du Rhône, de la Garonne ou de la Loire. L'exemple de la Beauce est à cet égard significatif. Le développement d'une agriculture intensive, fondée sur le primat de la culture du froment contribue à l'enrichissement des fermiers qui y forment l'élite du monde paysan. L'augmentation des prix du froment a été de plus de 34 % entre la fin de la Révolution et le début de la Restauration. Toute la société rurale locale en profite, même si c'est à des degrés divers : les propriétaires, du fait de l'accroissement de la rente foncière, les fermiers dont les revenus augmentent plus que le prix de la location de leurs terres, les ouvriers agricoles enfin qui voient leurs salaires également revalorisés[6].

Dans les zones isolées ou montagneuses, les progrès sont plus lents à se faire sentir et les méthodes de culture restent très proches de celles qui prévalaient sous l'Ancien Régime. Dans bien des régions, l'assolement triennal, voire biennal, est la règle. Il suppose donc de laisser reposer la terre une année sur deux ou trois. L'outillage reste rudimentaire, en bois, l'araire encore largement utilisé. Dans beaucoup de régions, on moissonne à la faucille. On cultive des céréales rudimentaires, comme le seigle, l'orge ou le sarrasin, plus résistants aux aléas climatiques que le froment dont pourtant la demande augmente, ce qui provoque l'augmentation du prix de cette céréale. Dans les régions de montagne, l'élevage permet d'utiliser les surfaces non mises en culture, et fournit un appoint en ressources, mais il est surtout pratiqué par les paysans les plus riches, car il suppose une mise de fonds importante. Dans les pays de Savoie, l'achat d'une vache est très rentable, mais il faut disposer des 70 francs nécessaires pour l'acheter[7].

Fluidité et diversité du monde rural

L'émigration temporaire

C'est aussi de ces régions montagneuses que partent chaque année plusieurs dizaines de milliers d'habitants en quête d'un travail saisonnier synonyme de ressources complémentaires. L'enquête de 1808 sur les migrations sous-estime le phénomène, car elle ne prend pas en compte les migrations à l'intérieur des mêmes départements. Selon cette enquête, il y aurait en France 120 877 migrants temporaires, chiffre que

l'on peut estimer en fait à 200 000 par an. Sur ces 120 877, le Massif central arrive en tête avec 54 388 migrants, auxquels il faudrait ajouter 9 000 migrants maçons du Limousin non répertoriés ; les Alpes comptent 17 111 migrants ; les Pyrénées : 4 106, sans compter les Basses-Pyrénées, l'Ouest : 10 470, le Sud-Est : 7 235, le Nord : 6 200[8]. Dans certains départements, le phénomène concerne près d'un homme sur cinq, comme dans le Briançonnais, où 18 % des hommes migrent chaque année, au cœur de l'Empire[9].

La mobilité est généralement liée à la misère. Celle-ci pousse à partir sur les routes pour chercher fortune, parfois en vain. La frontière est souvent étroite entre la pauvreté, la mendicité et le brigandage. Les routes voient ainsi affluer des individus en marge d'une société avec laquelle ils ne rompent jamais complètement, prêts par exemple à s'employer comme ouvriers agricoles à l'époque des moissons[10]. Les plus intrépides gagnent la petite ville voisine et de proche en proche la quitte pour une plus grande cité. Ils échappent alors au monde rural.

Les campagnes face à la protoindustrialisation

Pourtant, les débuts de l'industrialisation, ce que l'on désigne comme la protoindustrialisation, ne sont pas effectués uniquement en ville. Au contraire, c'est à la campagne que se situent les principaux réservoirs d'emplois et les consommateurs. C'est donc tout d'abord en milieu rural que se développe l'industrie. Cette industrie aux champs peut prendre plusieurs formes. Certaines industries comme l'industrie textile sont organisées en partie selon le système de

la fabrique – un fabricant distribue à des ouvriers à domicile la matière première à charge pour ces ouvriers de la transformer en produit fini. Mais ce type d'organisation concerne aussi la petite métallurgie, par exemple la clouterie, particulièrement développée dans la région de Charleville, ou même les tanneries, qui sont encore au début du XIXe siècle de petites structures, à moins de six fosses, réparties en milieu rural où elles fournissent une activité d'appoint aux paysans[11]. Dans le Haut-Jura, région pauvre sur le plan agricole, où le taux d'alphabétisation est cependant très élevé au début du XIXe siècle, l'industrie de la clouterie a fourni d'importants compléments de revenus aux paysans qui la pratiquent ; ils sont probablement un millier dans la région de Morez au début du XIXe siècle[12]. De ce point de vue, le travail à domicile a freiné l'exode rural. Les ouvriers à domicile restent en effet soudés à la communauté villageoise. Ils vivent au rythme des travaux agricoles, travaillent eux-mêmes la terre et profitent de l'usage des biens communaux qui ont été préservés en bien des régions.

Ces ouvriers à domicile forment un vivier de main-d'œuvre que les entrepreneurs peuvent souhaiter exploiter, en créant à la campagne des manufactures. Le milieu rural peut aussi être un lieu de concentration ouvrière, comme l'illustre l'exemple de la manufacture d'indiennes qu'Oberkampf établit à Jouy-en-Josas, en 1760. Ce petit village d'Ile-de-France, situé à vingt kilomètres de Paris et qui comptait environ 500 habitants au milieu du XVIIIe siècle, voit sa population tripler en cinquante ans. En 1801, la population ouvrière représente les deux tiers de la population villageoise, ce qui perturbe l'ordre ancien, mais sans remettre en cause le caractère rural

du village dont les activités agricoles profitent de l'afflux de nouveaux habitants. Certes le nombre des habitations s'accroît, faisant le bonheur des maçons et charpentiers installés sur place, mais sans que le village perde son caractère traditionnel. On construit, au cœur du bourg, de petites maisons à une pièce, sur le modèle des bassiés habités par les journaliers, ou de plus grandes à un ou deux étages, où se massent, dans la plus grande exiguïté, cinq à six familles ouvrières. Les liens avec le milieu rural très forts à l'origine, ne serait-ce que parce que les premiers ouvriers sont majoritairement des fils de journaliers du cru, se distendent au fil des ans, la prolétarisation s'accompagnant de l'essor d'une culture ouvrière caractérisée par un rapport au temps plus rigoureux et rationnel que symbolisent la montre et la cloche, par une diffusion plus rapide du savoir lire et écrire, par un détachement plus précoce à l'égard des pratiques religieuses[13].

D'autres industries, comme l'industrie métallurgique, emploie une importante main-d'œuvre externe, puisque si 10 000 à 12 000 ouvriers travaillent dans des établissements métallurgiques, il faut leur ajouter environ 50 000 ouvriers « externes », c'est-à-dire travaillant pour cette industrie, mais sans être concentrés dans l'usine ; ce sont les ouvriers chargés du transport des matières premières, muletiers ou voituriers, des forestiers et charbonniers chargés d'alimenter l'industrie métallurgique en combustible[14]. Leur mode de vie se caractérise par une plus grande indépendance, parfaitement discernable chez les forestiers, habitués à vivre au cœur de la forêt, loin de toute contrainte et chez qui se développe un sentiment corporatif puissant comme le montre l'exemple du Haut-Berry[15].

L'artisanat rural

Naturellement, la plupart des villages ont aussi leurs artisans qui fabriquent les objets nécessaires aux travaux des champs, et plus généralement à la vie quotidienne. Maçons, charpentiers, maréchaux-ferrants, bourreliers, sabotiers, boulangers et bouchers, sans parler des cabaretiers, animent la vie du bourg. Les villages qui sont le centre d'un marché voient aussi affluer à date fixe, en général selon un rythme hebdomadaire, les paysans de la région venus vendre leurs produits et acquérir auprès des artisans locaux outils, clous, objets en bois, etc. Les foires, à la périodicité plus exceptionnelle, connaissent également un nouvel essor. On en dénombre 12 428 en 1806 contre 11 120 en l'an VI ; les trois quarts se déroulent dans des communes de moins de 2 000 habitants, en général des villages situés au croisement de deux routes[16]. Plus de la moitié sont explicitement consacrées à la vente des bestiaux. Mais on vend de tout partout ; du blé surtout dans le sud de la France, des noix, des châtaignes, des légumes secs, des huiles et des amandes, du fromage, du miel, de la cire, du vin, de l'eau-de-vie, mais aussi des produits textiles, des matériaux de construction[17].

l'Empire au village

L'administration des communes rurales

La loi du 17 février 1800 sur l'administration fait de la commune la cellule de base de l'organisation politique dans le pays. Elle précise aussi ses modalités de fonctionnement.

Chaque commune est dotée d'un maire et d'adjoints nommés et d'un conseil municipal. Pour les communes de moins de 2 500 habitants, c'est-à-dire à proprement parler les communes rurales, le maire est assisté d'un seul adjoint, l'un et l'autre nommés par le préfet, et par un conseil municipal de dix membres. Une loi d'août 1802 précise que les maires sont nommés pour cinq ans et ne peuvent être choisis au sein du conseil municipal. Celui-ci est composé de personnes d'abord choisies par le préfet, puis, à partir de la constitution de l'an X, les conseillers sont élus par les assemblées cantonales, ce qui contribue à animer quelque peu la vie politique locale.

Néanmoins la principale difficulté des préfets est de recruter des maires. Les candidats ne se bousculent pas pour occuper une charge qui n'est guère gratifiante et qui n'est pas rémunérée. Dans l'Isère, en 1800, le préfet Ricard peine à trouver des candidats dans les petites communes rurales et se trouve confronté à de nombreuses démissions, ce qui paralyse l'administration de ces villages, y compris la tenue des registres d'état civil. Dans certains cas, c'est le maire d'un village voisin qui administre plusieurs communes[18]. Le même problème se rencontre dans les Hautes-Alpes où nombre de maires démissionnent à peine nommés[19]. Dans le Var, c'est l'insécurité persistante au début du Consulat qui complique la tâche du préfet, ce qui le pousse à rechercher les maires dans la bourgeoisie locale, en faisant notamment appel à des hommes de loi[20]. De même, dans le district de Toulouse, la part des forains est forte (26 %) ; les maires se recrutent dans la bourgeoisie régionale propriétaire dans les villages concernés. Et plus largement, sauf dans les communes de moins de cinq cents habitants, la part des rentiers, artisans et membres des

professions libérales est prédominante[21]. Dans les régions méridionales où le français est la langue des élites, il faut souvent chercher hors du monde paysan pour trouver des maires. Encore en 1805, le préfet des Hautes-Pyrénées se plaint de la difficulté à trouver des maires qui sachent lire. « J'ai au moins deux cents maires illettrés », note-t-il. « Pour savoir ce que je leur écris, ils sont obligés d'aller au prochain marché se faire lire ma lettre : comment peuvent-ils exécuter et répondre ? » Et il suggère de réduire le nombre de communes de 498 à 52[22]. Il faut certes se méfier des rapports de préfets, notables souvent très marqués par l'esprit des lumières et qui transposent sur le monde paysan des stéréotypes qui ne correspondent pas toujours à la réalité.

Cependant deux France s'opposent ; la France du Sud et de l'Ouest, en retard sur le plan culturel et qui peine à se doter de maires d'origine paysanne, et une France du Nord et de l'Est, plus évoluée dans son rapport à l'écrit. Ainsi, dans l'Artois, le préfet ne rencontre aucune difficulté pour trouver des maires ; tous les postes sont pourvus en 1802, souvent par des hommes qui avaient déjà rempli ce type de fonctions auparavant. Ainsi, dans les 75 communes étudiées par Jean-Pierre Jessenne, 60 % des maires et adjoints avaient déjà exercé une fonction équivalente, soit sous l'Ancien Régime soit à l'époque de la Révolution modérée. En revanche, les responsables de la période 1793-1794 ont été écartés. Pour ce qui est des conseillers municipaux désignés en 1800, un tiers avait appartenu aux conseils de 1790. Par ailleurs, près des deux tiers des maires sont liés à l'agriculture ; c'est le triomphe de la « fermocratie »[23]. La Seine-Inférieure offre un modèle assez voisin. Le préfet Beugnot doit nommer en quelques mois

981 maires de communes de moins de 500 habitants. Le plus grand nombre est également issu de la paysannerie et près de 37 % avaient déjà exercé des fonctions comparables sous la Révolution[24]. Dans les Vosges, les laboureurs dominent également dans les conseils municipaux aux côtés des artisans, le préfet n'ayant guère eu de mal à trouver des volontaires pour assumer les fonctions de maires[25].

Le renouvellement de 1807-1808 favorise le retour en force des notables dans les mairies, surtout dans les communes les plus peuplées. C'est alors que Villèle, le futur ministre de la Restauration, devient maire de Mourville où il remplace un paysan. Dans le Vaucluse, en 1814, 37 communes ont un maire issu de l'ancienne noblesse ; il s'agit même parfois de l'ancien seigneur[26]. La part des maires d'origine noble s'accroît aussi en Franche-Comté après 1808[27]. Enfin en Gironde, la part des maires d'origine noble dépasse les 22 % dans l'arrondissement de Bordeaux et avoisine les 7 à 8 % dans les arrondissements de Libourne et Bazas[28]. Néanmoins en 1811, près de 40 % des maires des communes rurales sont encore issus du monde paysan[29].

Le rôle du maire et du conseil municipal est donc loin d'être négligeable. Même peu fréquentes et réduites aux seuls notables de la commune, les réunions du conseil municipal n'en font pas moins vivre une pratique du débat public, sur des questions très pragmatiques liées à l'entretien des routes ou à la construction d'infrastructures, à l'emploi d'un instituteur, ou à l'organisation de fêtes locales. Le passage de l'empereur dans une commune, même si cela est perçu comme un honneur, provoque une hausse des dépenses qui n'est pas toujours du goût des autorités locales. Le maire, nommé par le préfet, ne

peut oublier qu'il est de fait un représentant de l'État, même s'il est souvent le porte-parole de ses administrés.

Dans le maillage administratif conçu par Bonaparte, le chef-lieu de canton tient une place à part. Les communes qui ont ce statut, parfois de petites villes, souvent de gros villages, concentrent plusieurs fonctionnaires de l'État, le juge de paix, encore élu jusqu'en 1802, puis nommé par le chef de l'État sur une liste de candidats. Il assure le maintien de l'ordre à l'intérieur de la société rurale, en tentant de régler les conflits éventuels entre habitants et en jugeant des petits délits, ceux qui sont passibles d'une amende inférieure à 5 francs. Son rôle est essentiel pour assurer, au-delà de la fonction répressive, un lien social au sein de la communauté. Il côtoie au chef-lieu de canton les fonctionnaires de l'administration fiscale, le percepteur en premier lieu, chargé du recouvrement de l'impôt – en fait le nombre de percepteurs est supérieur à celui des cantons – et dans certains cas les agents des domaines et les fonctionnaires des contributions indirectes, chargés de percevoir les taxes sur la boisson, le tabac ou les jeux. C'est aussi au chef-lieu de canton que se trouve généralement implanté le bureau de la poste aux lettres d'où partent des hommes à pied chargés de venir chercher le courrier en souffrance et qui irriguent les campagnes environnantes. Tous ces représentants des diverses administrations contribuent à assurer la visibilité de l'État et par là garantissent l'ordre et la stabilité. Ce sont aussi des emplois rémunérés qui contribuent à consolider le petit groupe des notables ruraux sur lequel le régime entend faire reposer son autorité.

Le curé et l'instituteur

Au sein de la société villageoise, deux figures centrales se détachent, celles du curé et de l'instituteur. Ils ont l'un et l'autre la particularité de disposer du savoir, voire de l'autorité sur la communauté qu'ils desservent. Ce sont du reste deux lois contemporaines, celle du 8 avril 1802 sur l'organisation des cultes et celle du 1er mai 1802 sur l'instruction publique, qui ont fixé les modalités d'exercice de leurs fonctions.

La place du curé au cœur de la communauté villageoise est ancestrale, même si la période révolutionnaire a ébranlé cet ordre ancien. Toutefois, dans nombre de villages, un prêtre, qu'il soit d'origine constitutionnelle, ou plus généralement d'origine réfractaire, a souvent recommencé à exercer le culte, soit dès l'époque du Directoire, soit au début du Consulat. De ce point de vue, l'organisation des cultes à partir de 1802 vise surtout à rétablir l'ordre et à rationaliser l'exercice du culte. Il revient aux évêques de délimiter, avec le concours des préfets, les limites des nouvelles paroisses. D'emblée il apparaît que toutes les paroisses d'Ancien Régime - il y en avait alors près de 40 000 – ne seront pas recréées. Bien plus, toutes les communes ne sont pas dotées d'un prêtre. En effet, on ne compte que 30 000 paroisses dans la France de Napoléon, 3 000 cures de cantons, détenues par des curés inamovibles, recevant une rétribution de 1 000 francs par an, et 27 000 succursales, confiées à des desservants, prêtres amovibles, d'abord payés par les communes, puis qui reçoivent, à partir de 1804, une rétribution de 400 francs de la part de l'État. Au total, 80 % des communes retrouvent un curé. Les situations varient cependant d'un diocèse à l'autre. Dans celui de Vannes par exemple, toutes les communes sont également le siège d'une église paroissiale. Dans le diocèse de Bayeux en

revanche, après plusieurs corrections suscitées par les réclamations des communautés villageoises privées de curé, les deux tiers des communes seulement obtiennent une paroisse. La situation est intermédiaire dans le diocèse de Grenoble où 90 % des communes sont des paroisses[30].

Certes, des cures demeurent vacantes à la fin de l'Empire, mais elles sont souvent desservies par le curé d'une paroisse voisine qui obtient ainsi l'autorisation de biner. Globalement donc la plupart des communautés villageoises ont retrouvé un prêtre et avec lui le rythme régulier du calendrier chrétien qu'il soit annuel ou s'étale sur toute une vie. Ici ou là, la pression cléricale s'est desserrée par rapport à l'Ancien Régime, par exemple dans l'observation des temps clos pour le mariage, voire l'assistance à la messe dominicale. Mais la très grande majorité des villageois retrouvent les chemins de l'église dans le temps de Pâques, et surtout ne sauraient imaginer de ne pas baptiser un enfant à sa naissance, de se marier sans passer par l'église, et qu'un défunt soit enterré sans prêtre. Ainsi, dans une région comme l'Ile-de-France, pourtant réputée pour la précocité de son détachement à l'égard des pratiques religieuses, le nombre d'enfants non baptisés est de moins de 5 % sous l'Empire, alors que cette proportion atteint 40 % en 1793-1794[31]. Des tensions peuvent cependant exister entre la communauté villageoise et son curé, surtout dans les régions en voie de détachement. Les villageois veulent un prêtre pour assurer le service du culte, considéré comme un service public, mais ils ne sont pas toujours prêts à le rémunérer. Or la loi de 1802 avait laissé le financement des desservants à la charge des communes. Les inégalités demeurent cependant entre les communes des régions de

chrétienté où un complément de ressource est accordé au prêtre par la municipalité et celles qui s'y refusent. Ces inégalités se retrouvent aussi dans les moyens mis à la disposition du curé. La loi du 18 germinal an X a rendu aux prêtres l'usage des églises, et si possible des presbytères, souvent entourés d'un jardin fort apprécié des ecclésiastiques, mais dont l'état nécessite souvent des réparations.

Le curé de campagne redevient donc un personnage central de la vie villageoise. Il est le confident et le guide d'une population qui continue très massivement à venir se confesser, même si c'est parfois avec réticences. Il est consulté très régulièrement sur des problèmes liés à la vie quotidienne, on lui demande de venir bénir les maisons mais aussi de prier pour faire tomber la pluie ou empêcher la grêle. Il lui arrive même d'être consulté pour soigner hommes ou bêtes, ce qui suscite dans le premier cas de fortes tensions avec une profession médicale en train de s'organiser. Son bagage culturel le désigne parfois pour être secrétaire de mairie. Les curés sont également un élément d'ordre social ; ils incitent les jeunes paroissiens à accomplir leurs devoirs militaires et appellent à prier pour les armées de Napoléon ou pour la consolidation du régime.

Les curés ont aussi une fonction enseignante qui passe pour l'essentiel par l'oralité, que ce soit lors des prônes du dimanche ou à l'occasion des leçons de catéchisme préparatoires au passage de la première communion. Dans certains cas, les prêtres de villages se substituent même aux instituteurs pour enseigner les rudiments, voire le latin, au sein d'écoles presbytérales qui permettent à certains enfants de prendre ensuite la route des petits séminaires pour éventuellement

devenir prêtres à leur tour. Mais en principe l'enseignement primaire revient aux instituteurs, fonction dont la loi du 1er mai 1802 a sommairement défini les contours. Le Consulat a abandonné l'idée d'un enseignement primaire général, mais a encouragé les communes à se doter d'écoles, prévoyant qu'elles pourraient se regrouper pour en ouvrir une, ce qui était d'emblée reconnaître l'impossibilité de disposer d'une école par commune. Quant aux instituteurs, ils sont choisis par les maires et les conseils municipaux qui doivent leur fournir le logement et fixer la rétribution dont les parents doivent s'acquitter.

Malgré une enquête lancée en 1813, il est impossible de connaître le nombre d'écoles sous l'Empire. Les résultats disponibles laissent cependant entrevoir que selon les départements, 70 à 85 % des communes disposent d'une école, soit une proportion assez semblable à celle des paroisses, ce qui permet d'envisager que le nombre d'instituteurs avoisinerait 30 000[32]. En fait, une fois encore s'oppose une France déjà largement alphabétisée, la France du Nord et de l'Est, où le taux d'encadrement est très élevé, et une France du Sud et de l'Ouest dans laquelle la situation est plus médiocre. Le préfet de la Charente écrit ainsi en 1805 : « Les écoles primaires sont à peu près nulles. Les communes manquent de moyens pour faire un sort honnête à un bon instituteur[33]. » La piètre qualité des maîtres est en effet un des leitmotive des inspecteurs d'académie. Pour y remédier et répondre aux plaintes du clergé sur ce point, Napoléon décide en 1807 d'accorder aux évêques le droit de surveillance sur les écoles, ce qui revient à placer indirectement l'instituteur sous le contrôle du curé, contrôle renforcé lorsque l'instituteur assure,

pour compléter ses ressources, le métier de sacristain ou de bedeau. Il est vrai qu'ils sont très mal payés et souvent de façon irrégulière. L'instituteur n'en est pas moins souvent, avec le curé et le maire, le seul lettré du village.

Gendarmes, gardes champêtres et police rurale

Le souci de rétablir l'ordre intérieur manifesté par Napoléon Bonaparte dès les lendemains du 18 brumaire ne pouvait que satisfaire le monde rural attaché à la paix et à la liberté de la circulation. Pour mettre en œuvre ce maintien de l'ordre, deux forces principales cohabitent. Les gendarmes et les gardes champêtres, dont les fonctions sont à la fois différentes et complémentaires.

La gendarmerie est d'abord conçue pour assurer « la sûreté des campagnes et des grandes routes ». Elle doit donc lutter notamment contre le brigandage, mais aussi la mendicité ou le vagabondage, ou encore les déserteurs[34]. Les brigades s'implantent généralement dans les chefs-lieux de canton et assurent la sécurité du territoire placé sous leur contrôle par des patrouilles régulières, mais par définition, les gendarmes restent à l'écart de la vie de la plupart des villages. Tous les cantons ne possèdent cependant pas une brigade. Les gendarmes s'établissent prioritairement le long des axes de communication importants ou dans les bourgades les plus peuplées. Ainsi dans l'Isère, il y a, en 1801, 110 gendarmes, soit 22 brigades, alors que le nombre de cantons s'élève à 45. Et encore ce département est-il privilégié par rapport à la Manche, par exemple, qui ne dispose que de 45 gendarmes pour une population de 435 000 habitants –l'Isère en compte

538 000[35]. Ils sont par ailleurs généralement étrangers au canton, sinon au département, et soumis à des déplacements réguliers, ce qui contribue à les maintenir en retrait par rapport à la société villageoise.

À l'inverse, le garde champêtre, autre représentant de l'ordre, est davantage en relation avec les éléments de la société rurale dans laquelle il évolue. Alors que les gendarmes sont des représentants directs de l'État, répondant à une hiérarchie dont le centre est à Paris, en la personne de l'inspecteur général de la gendarmerie Moncey, le garde champêtre est quant à lui l'homme de la municipalité qui le paye. Depuis 1795, les municipalités sont obligées d'employer au moins un garde champêtre dont les missions sont cependant limitées à assurer la protection des propriétés rurales et forestières, les autres crimes et délits devant être signalés à la gendarmerie. En fait, nombre de communes n'ont pas les moyens d'employer un garde. En Isère, encore en 1817, un tiers des communes n'a ni garde champêtre ni garde forestier. Leur nombre total s'élève néanmoins à 194 en 1817, la plupart étant d'anciens militaires réemployés dans cette tâche[36]. Mais l'Empire renforce le lien entre les deux forces de l'ordre en demandant, en 1805, aux gardes champêtres d'aller se faire enregistrer auprès de la brigade de gendarmerie de leur ressort. Ils sont aussi utilisés pour seconder la gendarmerie dans le contrôle de la conscription et des départs de conscrits vers les dépôts[37].

Dans l'ensemble, ces représentants de l'ordre parviennent à avoir une action efficace. L'Empire assure la sécurité relative des routes et des campagnes, même si tous les foyers de brigandage n'ont pas été tous éteints. Des bandes de

chauffeurs continuent de semer le trouble dans certaines régions, en particulier en Picardie et en Normandie. Leur présence dans les campagnes atteste, s'il en était besoin, du renouveau de l'économie agricole ; les brigands traquent les économies de paysans enrichis par les années de prospérité, mais encore rétifs à confier leur argent à un réseau bancaire insignifiant, tandis que les notaires, qui drainent une partie de l'épargne rurale, sont encore dans une phase de renaissance. Le brigandage se nourrit alors des restes de la chouannerie ou des diverses formes qu'elle a pu prendre à la fin de la Révolution.

Les désertions sont également une des sources du brigandage. En 1810, les statistiques officielles dénombrent 164 770 déserteurs et réfractaires, et comme le souligne un rapport de police, ce sont autant d'éléments susceptibles de basculer dans le brigandage[38]. L'un et l'autre cas sont considérés par le régime comme une forme d'opposition politique qu'il tente de châtier avec sévérité, notamment par l'envoi de troupes invitées à vivre chez les habitants des localités soupçonnées d'avoir prêté main-forte aux bandes recherchées. Il s'agit de véritables « dragonnades », destinées à décourager la population de fournir de l'aide aux opposants, en la touchant dans ses intérêts matériels. L'envoi de ces garnisaires montre que la gendarmerie, même épaulée par les gardes champêtres, ne peut venir à bout des désertions. Pourtant, les gendarmes multiplient les subterfuges, allant jusqu'à se déguiser, pour obtenir des renseignements susceptibles de permettre d'appréhender les suspects[39]. Leur action est dans l'ensemble assez efficace, surtout si l'on considère la forte augmentation du nombre de conscrits à

partir de 1808. Les récompenses promises aux gendarmes en cas de capture d'un déserteur conduisent parfois à des abus de pouvoir, tels que des meurtres de supposés déserteurs ou des visites domiciliaires sans fondement[40].

Mais les faits de brigandage et les atteintes à l'ordre public restent malgré tout isolés, dans les années 1805-1809, et n'entravent pas la confiance des paysans envers Napoléon. Le régime n'est pas parvenu à éteindre tous les foyers de désordre, mais il a réussi à les circonscrire afin qu'ils ne paraissent pas insupportables. Il a surtout considérablement accru les moyens d'enquête sur les faits délictueux, ce qui doit conduire à être prudent sur l'interprétation des sources. Incendies – on en recense 79 attribués à la malveillance en Seine-Inférieure sous le Consulat et l'Empire –, vols ou attaques de fermes persistent et attirent l'attention toujours plus vigilante des pouvoirs publics[41].

Les autorités pourchassent aussi mendiants et vagabonds, considérés comme des fauteurs de troubles. En 1810, le Code pénal considère explicitement le vagabondage comme un délit, passible d'une peine de trois à six mois d'emprisonnement. Le gouvernement se lance alors dans une politique d'élimination de la mendicité, au sein de dépôts de mendicité – une loi de 1808 précise qu'il doit y en avoir au moins un par département. Ces dépôts sont à la fois une structure d'assistance et un lieu d'enfermement. À Rennes, le dépôt ouvre en juillet 1810 et accueille 500 mendiants venant de l'ensemble du département. À Nantes, le dépôt ne fonctionne qu'à partir de 1813 et retient 180 mendiants à la fin de 1815[42].

Les résistances aux nouvelles mesures de l'espace et du temps

L'État ne parvient pas à modifier le rapport au temps instauré par la Révolution qui, en instituant le calendrier républicain, avait souhaité fonder une ère nouvelle. Dans les campagnes, on continue à suivre le rythme des saisons, des mois et des semaines. On continue à chômer le dimanche, à célébrer les fêtes des saints patrons, voire à respecter les interdits religieux concernant le mariage et donc à s'abstenir de se marier pendant les périodes de l'Avent et du Carême. Au début du Consulat, l'État tente de réagir, avec l'aide du clergé, en limitant à quatre le nombre des fêtes chômées (Noël, Pâques, l'Assomption et la Toussaint), mais il ne peut empêcher que le peuple continue à célébrer les fêtes patronales[43]. De même, l'État a accepté, au terme des articles organiques votés en 1802, que les fonctionnaires chôment le dimanche et non plus le decadi. Progressivement, il renonce aux fêtes proprement républicaines, la célébration du 1er vendémiaire d'abord (anniversaire de la proclamation de la République), le 14 juillet ensuite. L'unification du temps a donc échoué. Pourtant Bonaparte résiste avant de supprimer le calendrier républicain, rebaptisé « calendrier français ». C'est au terme d'une lente évolution qu'il s'y résout, non sans quelque nostalgie de la part de certains de ses collaborateurs qui, à l'image de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, y voient un bel exemple de rationalisation des temps[44]. Le gouvernement prend donc la décision de supprimer un calendrier républicain qui n'était plus utilisé que dans l'administration et obligeait à des conversions constantes et qui plus est isolait la France du reste de l'Europe. Le 1er janvier 1806, le calendrier grégorien le remplace. Fait significatif, c'est en 1806 que la Saint-

Napoléon est officiellement célébrée le 15 août, donc en s'adossant à une fête chrétienne, l'Assomption, déjà chômée.

Dans leur volonté de rationalisation et d'unification, les hommes de la Révolution avaient également procédé à la réforme des poids et mesures. La question avait été très disputée sous l'Ancien Régime, les mesures étant un des privilèges seigneuriaux, donnant lieu à de nombreuses contestations, car cela avait des implications sur le prix des droits et redevances à payer par les paysans. C'est du reste pourquoi les cahiers de doléances avaient mis l'accent sur la nécessité d'une réforme devant aboutir à une « mesure unique et juste »[45]. Cette préoccupation populaire croise le souci des hommes des Lumières pour qui la réforme s'inscrit dans le processus de modernisation engagée par la Révolution. Talleyrand avait été un des premiers à poser la question à l'assemblée constituante. Celle-ci s'empare en effet du dossier et confie à l'Académie des sciences le soin de préparer la réforme. Dès le 26 mars 1791, le principe de calculer le nouveau système sur la longueur du méridien de Paris est acquis. Après de nombreux débats, le système métrique est finalement instauré en 1795. Mais dès son adoption, il suscite des résistances, notamment dans les milieux populaires où l'on a quelque mal à s'adapter au système décimal, qui suppose de savoir diviser et multiplier, donc d'être lettré, ce qui n'est pas le cas de la majorité des Français. Le système paraît donc incompréhensible. À l'annonce du 18 brumaire, on évoque la possibilité de son abandon, de même qu'après le passage à l'Empire. À plusieurs reprises, le ministre de l'Intérieur réitère l'obligation du système métrique, signe des résistances de la population. Le 7 février 1805, Champagny écrit ainsi aux

préfets : « Sa Majesté impériale m'a ordonné, Messieurs, de vous annoncer de la manière la plus expresse, que sa volonté invariable est de maintenir dans toute son intégrité, le nouveau système des poids et mesures et d'en presser l'établissement définitif sur tous les points de l'Empire. » Les préfets se montrent en la circonstance soucieux de faire respecter la loi, mais ils se heurtent à des maires qui se font les porte-parole de leurs administrés contre le système décimal. Finalement, le gouvernement cède. Certes, il n'abolit pas le système, comme il avait supprimé le calendrier républicain, mais il assouplit la loi. Un décret du 12 février 1812, tout en rappelant l'obligation du système métrique, autorise l'utilisation des termes anciens (boisseau, toise, livre) pour les divisions des litres, mètres et kilogrammes, ce qui favorise les relations quotidiennes. L'empereur a pris conscience de l'impossibilité d'imposer de force une réforme qui n' a pas été acceptée dans les rapports quotidiens ; il a donc choisi une solution de compromis que reprend également Louis XVIII. Il faut attendre 1837 pour que l'on en revienne au système décimal pur, sans que pour autant toutes les résistances aient disparu[46].

1 Georges Duby et André Walon (dir.), *Histoire de la France rurale,* t. 3, Paris, Le Seuil, 1976, p. 90.

2 André Palluel-Guillard, *L'Aigle et la Croix. Genève et la Savoie 1798-1815, Yens*-sur-Morges, Cabédita, 1999, 662 p., p. 145.

3 Maurice de Poitevin, *La Charente limousine sous le Consulat et l'Empire,* Paris, Le Croît vif, 2000.

4 Bernard Bodinier et Éric Teyssier, *L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux (1789-1867) en France et dans les territoires annexés,* Paris, Société des Études Robespierristes/Éditions du CTHS, 2000, 503 p., p. 219-220.

5 Nadine Vivier, *Propriété collective et identité communale. Les Biens*

communaux en France 1750-1914, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p., p. 191.

6 Jean-Claude Farcy, *Les paysans beaucerons au XIXe siècle,* Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1989, 1230 p., p. 161-163.

7 André Palluel-Guillard, op. cit., p. 112.

8 Abel Châtelain, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914,* Lille, Publications de l'Université de Lille III, 1976, 2 tomes, 1237 p., p. 42-48.

9 Nadine Vivier, Le *Briançonnais rural aux XVIIIe* et *XIXe siècles,* Paris, L'Harmattan, 1992, 296 p.

10 Sur l'importance de la route, voir Jean Tulard, *La vie quotidienne des Français sous Napoléon,* Paris, Hachette, 1978, 320 p., p. 159-191.

11 *Atlas de la Révolution française,* t. 10, Économie, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997, 125 p.

12 Jean-Marc Olivier, *Des clous, des horloges et des lunettes. Les campagnards moréziens en industrie* (1750-1914), Paris, Éditions du CTHS, 2004, 608 p., p. 116.

13 Alan Dewerpe et Yves Gallupeau, *La fabrique des prolétaires. Les ouvriers de la manufacture d'Oberkampf* à *Jouy-en-Josas* 1760-1815, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1990, 222 p.

14 Denis Woronoff, *L'industrie sidérurgique en France pendant la révolution et l'Empire,* Paris, Éditions de l'EHESS, 1984, 592 p., p. 144.

15 Michel Pigenet, *Les ouvriers du Cher (fin XVIIIe siècle-1914). Travail, espace et conscience sociale,* Paris, Institut CGT d'histoire sociale, 1990, 449 p., p. 36.

16 Dominique Margairaz, *Foires et marchés dans la France préindustrielle,* Paris, Éditions de l'EHESS, 1988, 283 p., p. 87 et 141.

17 *Ibid.,* p. 145.

18 Marie-Cécile Thoral, *L'administration locale civile en Isère de 1800 à 1837: les limites de la centralisation administrative,* thèse de l'université Grenoble II, 2004, p. 138-139.

19 Nadine Vivier, Le *Briançonnais rural aux XVIIIe et XIXe siècles, op. cit.*

20 Jocelyne George, *Histoire des maires 1789-1939,* Paris, Plon, 1989, 285 p.

21 Georges Fournier, « Le pouvoir local, enjeu majeur dans le tournant politique de Brumaire en Midi toulousain », dans Jean-Pierre JESSENNE (dir.), *Du Directoire au Consulat,* t. 3, *Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-Nation,* Lille, CRHENO, 2001, p. 517-532.

22 Jean-François Soulet, *Les premiers préfets des Hautes-Pyrénées* (1800-1814), Paris, Société des Études Robespierristes, 1965, 251 p., p. 53.

23 Jean-Pierre Jessenne, *Pouvoir au village et Révolution. Artois* 1760-1848, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1987, 308 p., p. 127.

24 John Dunne, « Les maires de Brumaire, notables ruraux ou "gens de passage" ? », dans Jean-Pierre Jessenne (dir.), *Du Directoire au Consulat, op. cit.,* p. 451-463.

25 Georges Rothiot, « Des municipalités vosgiennes de 1790 au Consulat », dans Jean-Pierre Jessenne (dir.), op. cit., p. 493-516.

26 Jocelyne George, *Histoire des maires* 1789-1939, *op. cit.,* p. 58.

27 Claude-Isabelle Brelot, *La noblesse en Franche-Comté de 1789 à 1808,* Paris, Les Belles Lettres, 1972, 185 p., p. 148.

28 Michel Figeac, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830),* Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2 t., 1996, 989 p., p. 485.

29 Maurice Agulhon et *alii, Les maires en France du Consulat nos jours,* Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p.

30 Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon et les cultes,* Paris, Fayard, 2002, p. 93.

31 Philippe Daumas, *Familles en Révolution, op. cit.,* p. 94.

32 René Grevet, *L'avènement de l'école contemporaine en France 1789-1835,* Villeneuve d'Asq, Septentrion, 2001, 358 p., p. 164.

33 Cité par René Grevet, *op. cit.,* p. 152.

34 Bernard Gainot, « La gendarmerie dans la recomposition sociale post-révolutionnaire. La loi organique de 1798 », dans Jean-Noël Luc (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIX*e *siècle,* Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 510 p., p. 63-70.

35 Marie-Cécile Thoral, « L'Empire au village. Les fonctionnaires dans les villages de l'Isère sous le Consulat et l'Empire », *Revue de l'Institut Napoléon,* n° 188, 2004, p. 23-44.

36 Marie-Cécile Thoral, « L'empire au village », art. cit., p. 25.

37 Fabien Gaveau, « Gendarmes et gardes champêtres de 1795 à 1854. Une relation ambiguë », dans Jean-Noël Luc (dir.), op. cit., p. 81-90.

38 Alan Forrest, *Déserteurs et insoumis sous la Révolution et l'Empire,* Paris, Perrin, 1988, 328 p., p. 140.

39 *Ibid.,* p. 253.

40 Aurélien Lignereux, *Gendarmes et policiers dans la France de Napoléon. Le duel Moncey-Fouché,* Maisons-Alfort, Service historique de la Gendarmerie nationale, 2002, 275 p.

41 Jean-Pierre Jessenne, «Communautés, communes rurales et pouvoirs dans l'État napoléonien », dans Natalie Petiteau (dir.), *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire,* Paris, Boutique de l'Histoire, 2003, 304 p., 161-180.

42 Guy Haudebourg, *Mendiants et vagabonds en Bretagne au XIXe siècle,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998, 434 p., p. 215-217.

43 Marie-Noëlle Bourguet, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne,* Paris, Éditions des archives contemporaines, 1988, 476 p., p. 258-263.

44 Bronislaw Baczko, « Le calendrier républicain. Décréter l'éternité », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, t. 1, La République,* Paris, Gallimard, 1984, p. 37-83.

45 Witold Kula, *Les mesures et les hommes,* Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1984, 304 p., p. 150 et suiv.

46 Eugen Weber, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale* 1870-1914, Paris, Fayard, 1983, 843 p., p. 54 et suiv.

Chapitre 3

La société urbaine

La France est sous l'Empire un pays de villes petites et moyennes ; huit cités seulement dépassent les 50 000 habitants et trois ont une population supérieure à 100 000 habitants : Paris, Lyon et Marseille. Le cadre urbain hérité de l'Ancien Régime a peu évolué, mais il sert au développement de nouvelles fonctions économiques et surtout à l'essor d'une administration qui s'est renforcée avec la Révolution, puis l'Empire. C'est sur ce réseau de petites villes que repose principalement l'administration du pays. Certes, les liens avec le monde rural sont encore étroits, ne serait-ce que parce que, dans bien des villes, surtout les plus petites, vit encore une population paysanne, parce qu'aussi les élites urbaines figurent parmi les principaux détenteurs de la terre. Mais en même temps, la ville a ses propres modes de fonctionnement, pour ne pas dire sa propre culture.

Le réseau urbain

La définition des villes sous l'Empire

La définition de la ville pose problème à toutes les époques,

même si, comme le disait le médiéviste Jacques Le Goff, « une ville est une ville », manière de signifier qu'une ville se dévoile d'abord par ses caractéristiques extérieures, par exemple des remparts hérités de l'époque médiévale et dont beaucoup de cités de la France de 1800 sont encore pourvues, ce qui entrave leur expansion, de même qu'elles présentent un réseau de voiries, voire des habitations anciennes, à l'image de Rouen qui affichent encore ses maisons à colombage[1]. Malgré la déchristianisation, les monuments religieux sont également un moyen de repérer une ville qui compte souvent plus d'une église et donc plus d'un clocher, auxquels peuvent s'ajouter des bâtiments conventuels dont beaucoup ont, il est vrai, été vendus comme biens nationaux. La concentration de la population est aussi un critère de définition de la ville. C'est ce critère que retiennent les pouvoirs publics pour la définir.

Ainsi la loi du 25 novembre 1808 rétablissant les droits d'entrée sur les boissons, précise qu'ils seront perçus « dans les villes ou bourgs de deux mille âmes et au-dessus », un décret du 21 décembre parlant d'une « population agglomérée de deux mille âmes au moins », ce qui fonde la limite d'une ville. C'est du reste sur cette base qu'une circulaire du 15 septembre 1809 émanant du Bureau d'Administration générale du ministère de l'Intérieur demande aux préfets d'établir des tableaux des communes de plus de 2 000 habitants agglomérés. Mais, signe que ce seuil paraissait alors élevé, le Bureau de la statistique avait diligenté une autre enquête pour connaître le nombre des communes de plus de 1 000 habitants agglomérés, peut-être avec l'idée d'abaisser le seuil des communes où l'on établirait le droit sur les boissons, ce qui aurait augmenté d'autant les recettes de l'État. Quoi

qu'il en soit, ces diverses enquêtes permettent d'établir le réseau urbain dans la France napoléonienne.

La carte de la France urbaine

Si l'on retient le seuil de 1 500 habitants agglomérés, la carte fait apparaître une densité particulièrement serrée de petites villes au Nord-Nord-Est du pays, c'est-à-dire au nord d'une ligne Le Havre-Bâle, et sur le pourtour méditerranéen, du Roussillon à la Provence avec un prolongement en direction de la vallée du Rhône, jusqu'à Valence[2]. À l'inverse, le bassin aquitain, et les régions de montagne sont pauvres en villes. La carte des villes de plus de 5 000 habitants est moins contrastée puisqu'aux régions déjà évoquées viennent s'ajouter l'Ouest, ainsi que les grands axes de communication que sont la vallée de la Garonne, et la vallée du Rhône[3]. Mais quel que soit le niveau retenu, la France apparaît bien comme un pays de petites villes.

De 1 500 ou 2 000 habitants à 5 000, les villes sont encore en contact étroit avec la campagne, en particulier par l'intermédiaire des foires et marchés. En général chef-lieu de canton, elles disposent de quelques services, comme la justice de paix, un bataillon de gendarmerie, la perception. On y rencontre aussi fréquemment un notaire, personnage central d'une France qui a érigé la propriété en pilier de la société et réglementé toutes les formes de sa transmission. Dans les départements faiblement urbanisés, une petite ville peut même avoir le statut de sous-préfecture, voire de préfecture à l'instar de Mont-de-Marsan dans les Landes qui dépasse à peine 4 000 habitants. Avec les villes de plus de 5 000

habitants, le nombre des services s'accroît, en particulier dans les sous-préfectures et préfectures où, à côté des fonctionnaires qui y sont employés, on trouve les divers magistrats des tribunaux d'instance, correctionnels ou criminels, lesquels drainent à leur tour un groupe d'avocats et d'hommes de loi. On y croise aussi les professeurs des lycées ou collèges. C'est aussi dans ce type de villes que sont regroupées les garnisons, ce qui suppose la présence d'officiers, sans parler de la troupe.

Dans certains cas, l'expansion urbaine se heurte au cadre même de la ville qui explose dans ses remparts. Ainsi Metz, ville carrefour, à la fois ville de garnison et centre administratif, voit sa population augmenter sous le Consulat pour atteindre 37 260 habitants en 1806. La ville se trouve alors confrontée à toute une série de problèmes d'urbanisme, posés par l'entretien des rues, le nettoyage des places et des ponts confié à des entreprises de même que le ramassage des ordures, tandis que l'éclairage est assuré par 296 lanternes qui éclairent la plus grande partie de la nuit. Un corps de sapeurs-pompiers est également organisé pour lutter contre les incendies. Pour faire face à l'accroissement de la population, les autorités municipales lancent le projet d'un nouveau quartier, tandis que, dans le reste de la ville, comme il est difficile de construire de nouvelles maisons à l'intérieur de l'enceinte, on approfondit les maisons et on les agrandit en hauteur[4].

L'industrialisation naissante commence aussi à transformer le paysage urbain. À côté des cités anciennes, marquées par leurs fonctions administratives et commerçantes, des villes industrielles voient le jour, telle Saint-Étienne, naguère encore petit bourg tourné vers l'industrie du ruban et qui profite

largement de l'essor de la petite métallurgie et de la fabrication d'armes pour se développer[5]. La ville atteint près de 25 000 habitants sous l'Empire. La passementerie se modernise, grâce à l'utilisation de nouveaux métiers automatiques, dits à la zurichoise, plus performants, mais aussi plus complexes et coûteux, si bien que cette activité qui était une activité d'appoint pour les paysans de la région devient une activité à plein-temps pour des ouvriers qui s'installent en ville tout en continuant à travailler à domicile. Le nombre de ces métiers passe de 400 en 1781 à 2 600 en 1806 dans l'arrondissement de Saint-Étienne. L'état de guerre est l'autre raison de la fortune de Saint-Étienne dont la Manufacture impériale d'armes reçoit des commandes de plus en plus régulières ; elle produisait 1 200 armes par mois en 1800, elle en produit 6 500 en 1813. Près de 4 000 personnes sont employées à cette fabrication dont plus de 500 conscrits qui assurent leur service sous cette forme. Enfin la quincaillerie emploie à Saint-Étienne plus de trois mille ouvriers, dans de petits ateliers et forges. Quant à l'exploitation minière, elle est encore balbutiante et ne peut donc expliquer l'essor de la ville au début du XIXe siècle. Mais l'exemple stéphanois montre à l'évidence l'apparition d'un nouvel acteur dans le développement urbain, à savoir l'ouvrier.

Le monde ouvrier

La période du Consulat et de l'Empire apparaît comme une phase de transition dans l'évolution du monde ouvrier, entre l'Ancien Régime, marqué par le système corporatiste, aboli au début de la Révolution, et le siècle de la révolution industrielle

que les premières années du XIXe siècle annoncent. La France connaît en effet déjà les prémices de l'industrialisation et voit se constituer une classe ouvrière aux contours variés, alliant ouvriers d'usine, ouvriers en chambre, ouvriers artisans. De plus, comme il a été dit, les campagnes abritent encore un nombre non négligeable d'ouvriers, mais l'industrialisation favorise de plus en plus l'urbanisation. Dénombrer ce groupe, encore très hétérogène, n'est pas chose aisée. Les pouvoirs publics, soucieux d'encadrer ce monde ouvrier, ont tenté de le faire, en procédant à une enquête statistique en 1811. Ses résultats sont incomplets : elle enregistre en effet 1,7 million d'ouvriers, mais sans prendre en compte les femmes et les enfants, et sans que la dénomination d'ouvrier ait été clairement définie. Si l'on ajoute les femmes et les enfants, le monde ouvrier rassemblerait environ 2 millions de personnes à la fin de l'Empire.

Les ouvriers du textile et de la sidérurgie

Le groupe des ouvriers d'usines réunit environ 400 000 individus. La croissance industrielle est certaine, mais variable selon les secteurs et les régions. En tête vient l'industrie textile avec 250 000 ouvriers, suivie de l'industrie sidérurgique qui en emploie 60 000. Dans le secteur textile, le coton est en pleine expansion, tandis que les industries du lin, du chanvre et de la laine se contractent. Dans la région de Saint-Quentin par exemple, où l'industrie du lin avait atteint son apogée à la veille de la Révolution, le déclin amorcé dans les années 1790 n'est pas compensé sous l'Empire ; en 1807, la région n'abrite plus que 4 600 mulquiniers qui ont produit 115 000 pièces de

lin, alors qu'ils étaient 5 800 à la veille de la Révolution, avec une production de 144 000 pièces de lin[6]. Les superficies consacrées au lin sont réduites des deux tiers. Le tissage de la laine est également en perte de vitesse ; il disparaît dans 29 départements et la production globale baisse de 37 % par rapport à 1789. Certaines régions tirent cependant leur épingle du jeu, comme celles d'Elbeuf, Louviers ou Sedan, grâce notamment à la mécanisation. À Sedan par exemple, le travail à domicile tend à disparaître au profit d'ateliers regroupant de cinq à dix métiers sous la surveillance d'un contremaître[7]. De même de grandes filatures s'implantent autour de Rouen, Lille ou Mulhouse.

La principale bénéficiaire du déclin des industries textiles traditionnelles est l'industrie du coton qui est en plein essor. La Révolution a favorisé « l'aventure capitaliste » dans ce secteur, en offrant, grâce à la vente des biens nationaux, des terrains et des bâtiments relativement bon marché. L'entreprise de Richard et Lenoir, au faubourg Saint-Antoine, s'installe ainsi dans un ancien couvent. De même, en libérant le travail, la Révolution a permis l'emploi des enfants, main-d'œuvre bon marché. Enfin l'industrie cotonnière, peu concurrencée sous l'Empire à cause du blocus continental, profite de la forte demande du marché intérieur[8]. Mais son succès s'appuie aussi sur une main-d'œuvre déjà formée. L'exemple de la région de Saint-Quentin montre comment le déclin de l'industrie du lin a permis l'implantation du coton, sous l'égide des entrepreneurs parisiens, Oberkampf, mais aussi Richard et Lenoir qui installent des filatures dans la région, afin de profiter de l'expérience des mulquiniers[9]. L'essor est vif également dans les grandes régions cotonnières que sont la Normandie, Lyon,

Lille ou Mulhouse. Mais la « capitale du coton » sous l'Empire est Paris. On dénombre, en 1813, 52 filatures dans le département de la Seine dont 44 à Paris, surtout dans le faubourg Saint-Antoine et sur la montagne Sainte-Geneviève ; elles y emploient 5 000 personnes. Les manufacturiers parisiens font aussi travailler des ouvriers en Picardie, ou Normandie. Richard-Lenoir emploie 5 000 ouvriers à domicile en Picardie[10]. Mais c'est surtout en Basse-Normandie que Richard et Lenoir implantent, à partir de 1800, un véritable complexe industriel, avec une manufacture de tissage à Alençon créée en 1800, un établissement de tissage et de filage fondé à Sées en 1802, puis un nouvel établissement du même type à l'Aigle en 1808, et deux ateliers de tissage, dans l'arrondissement d'Argentan, en 1806. Au total, ces établissements emploient, en 1808, 1 481 ouvriers, soit environ les deux tiers des ouvriers du coton du département[11].

L'industrie sidérurgique, après la crise consécutive à la Révolution, connaît une croissance soutenue à partir de 1801 et atteint son apogée en 1809, avec à cette date une production supérieure de 50 % à celle de 1789. Mais la reprise s'est accompagnée d'un reclassement régional ; la part de la Normandie ou du Dauphiné décline au profit par exemple de la Haute-Marne ou de l'Ariège[12]. Le boom de la sidérurgie s'accompagne également d'un regain d'activité du secteur houiller, avec une production en hausse de 50 % à la fin de l'Empire par rapport au temps du Directoire ; elle atteint alors 900 000 tonnes. Mais même dans ces secteurs industriels, le travail n'est pas uniforme. La production est en effet effectuée aussi bien par des ouvriers réunis dans des ateliers ou des usines, que par des ouvriers en chambre ou à domicile, voire

des ouvriers externes. Ainsi, dans l'industrie sidérurgique, à côté des 10 000 à 12 000 ouvriers répartis, selon une enquête de 1814, dans 1 469 établissements – lesquels peuvent regrouper quelques dizaines, parfois plusieurs centaines comme à Framont dans les Vosges où sont employés 900 ouvriers – on dénombre 50 000 ouvriers externes [13]. Ce mode diversifié de production correspond à une société industrielle encore en phase de construction.

Le compagnonnage

Le monde ouvrier est particulièrement fluide. La liberté du travail introduite par l'assemblée constituante a contribué à favoriser les changements de lieux de travail et donc les migrations. Parmi ces ouvriers itinérants figurent les hommes réunis au sein des corporations de métier. Certes, les lois d'Allarde et Le Chapelier avaient en principe interdit ces associations professionnelles, mais elles s'étaient maintenues ou reconstituées dans certains métiers dans la mesure où elles étaient le seul moyen de poursuivre la formation des ouvriers. Sous le Consulat et l'Empire, une certaine tolérance prévaut qui permet l'essor de ces formes de regroupement ouvrier, dont le pouvoir se méfie tout en ayant conscience de l'encadrement qu'il permet. Il s'en méfie car les compagnons appartenant à des sociétés rivales provoquent souvent des rixes et apparaissent donc comme des fauteurs de troubles. Mais dans le même temps, ces associations de métier, outre la formation qu'elles offrent, présentent l'avantage de servir de source d'entraide entre ouvriers, ce qui est particulièrement précieux en cas de crise. Il ne faut cependant pas en exagérer

l' importance. En 1808, le préfet de police recense à Paris 358 compagnons sur 91 946 détenteurs d'un livret[14]. Qu'ils travaillent le bois, la pierre, le cuir ou les métaux, les ouvriers artisans avaient besoin d'un temps long d'initiation, commencé par plusieurs années d'apprentissage chez un patron, puis poursuivi par un périple de plusieurs années à travers la France. Au cours de ce « tour de France », nécessaire pour assimiler les diverses techniques régionales propres à chaque métier, le compagnon est reçu, à chaque nouvelle étape par un membre de la même société, le « rouleur », qui se charge de lui trouver du travail ; il est accueilli dans une maison tenue par « la mère », qui lui fournit le gîte et le couvert. C'est alors que la solidarité entre membres de la même société s'affirme avec le plus de force. Une fois le tour de France achevé, une minorité de compagnons accèdent au rang de maîtres, souvent après la réalisation d'un chef-d'oeuvre. Il leur faut pour cela trouver un atelier, soit par héritage, soit par mariage. En devenant patron, le compagnon cesse d'être un ouvrier stricto sensu, même si dans sa technique de travail, voire dans ses modes de pensée, il reste très proche des compagnons avec lesquels il a été formé. Le plus grand nombre ne franchit pas la barrière de l'acquisition d'un atelier et reste attaché à un patron. Tailleurs de pierre, orfèvres ou ébénistes, ils forment l'élite du monde ouvrier. Mais ils demeurent des ouvriers, salariés par leurs patrons.

L'encadrement du monde ouvrier et la création des conseils de prud'hommes

La Révolution avait libéré le travail, mais cette liberté avait

provoqué une certaine anarchie dans les rapports entre patrons et ouvriers. Sans remettre en cause les principes libéraux, le Consulat introduit néanmoins des éléments de régulation, avec en particulier la réintroduction du livret ouvrier par la loi du 22 germinal an XI. Ce livret est un passeport où figure l'identité de l'employé, mais y sont aussi inscrits les différents lieux d'embauche par où il est passé, le patron devant en outre attester qu'il a quitté son lieu de travail après avoir remboursé les dettes éventuellement contractées. Certes, le visa du commissaire de police en fait aussi un document permettant de contrôler les mouvements de la population ouvrière, mais son objet premier est bien de fixer des règles dans les relations du travail en empêchant les débauchages anarchiques. La liberté du travail n'est pas entravée, mais elle est encadrée. En outre, il ne faut pas imaginer que tous les ouvriers sont immédiatement entrés en possession de leur livret. L'Empire reste un régime policier imparfait.

La loi du 18 mars 1806 institue les conseils de prud'hommes afin de régler les conflits entre patrons et ouvriers. Ces conseils sont composés de cinq à quinze membres, élus dans le cadre d'assemblées générales convoquées par le préfet. Chaque catégorie élit ses représentants, à savoir les patrons, les contremaîtres et les chefs d'atelier ou ouvriers patentés, c'est-à-dire payant la patente, les autres ouvriers sont exclus du droit de vote. Il doit cependant toujours y avoir une majorité de patrons dans le conseil. Les ouvriers sont pour leur part représentés par des contremaîtres ou des chefs d'ateliers qui doivent avoir au moins six ans d'ancienneté et savoir lire et écrire. Les femmes qui pourtant peuvent avoir recours à ces

conseils en cas de litige ne sont ni électrices ni éligibles[15]. Le conseil de prud'homme est un véritable tribunal ; il est habilité à juger les infractions « aux lois et règlements relatifs à la police de l'industrie », mais aussi les litiges entre patrons et ouvriers ou entre ouvriers eux-mêmes. Il peut imposer des amendes pouvant dépasser les cent francs, auquel cas un appel était possible auprès du tribunal de première instance ou du tribunal de commerce. Il peut aussi infliger des peines de prison, allant jusqu'à trois jours dans le cas de manquements graves d'un apprenti à l'encontre de son patron par exemple. En revanche, les vols ou tentatives d'organisations ouvrières sont passibles des tribunaux civils. C'est donc à la fois un outil de répression et de régulation des conflits sociaux. Il vise par conséquent à maintenir la paix sociale dans le pays. On a longtemps présenté les conseils de prud'homme comme des organes aux mains du patronat. En réalité, les études récentes sur le monde ouvrier à l'époque de l'Empire mettent l'accent sur le rôle d'arbitrage joué par ces conseils. À Saint-Quentin par exemple, dans 90 % des cas, le conflit se termine par une conciliation et non par une sanction, preuve que l'intention du législateur de favoriser l'harmonie sociale a réussi[16]. Du reste, la structure même du conseil va dans ce sens. Toute affaire est d'abord en effet examinée par un Bureau particulier, composé de deux membres, un représentant du patronat, un représentant des ouvriers. S'il échoue à concilier les deux parties, l'affaire passe alors devant le Bureau général qui tente une ultime conciliation et en cas d'échec prononce la sentence. Enfin, même quand la conciliation n'aboutit pas, il n'est pas rare de voir les ouvriers avoir gain de cause au détriment des fabricants.

Le mouvement de création qui démarre en 1806 avec la mise en place du conseil de prud'homme à Lyon se poursuit dans les années suivantes avec l'établissement de conseils à Rouen et Nîmes en 1807, Mulhouse, Saint-Quentin et Sedan en 1808, Reims en 1809, Lille, Louviers, Roubaix, Saint-Étienne en 1810, Cambrai en 1812. C'est la carte de la France des fabriques textiles qui se dessine ainsi. Le succès est indéniable. Il se mesure au nombre d'affaires traitées. À Lyon, dès 1807, 852 affaires sont examinées, mais 13 seulement donneront lieu à un jugement, signe que la conciliation l'a emporté très largement. De même, dès sa création en 1808, le conseil de Rouen enregistre 1 701 affaires, mais 19 jugements seulement. La nature des affaires examinées est très variable. À Avignon, en 1808, sur 126 affaires, 72 opposent des ouvriers entre eux, même s'il existe une hiérarchie interne quand par exemple 33 ouvriers réclament contre un apprenti. 49 affaires opposent fabricants et ouvriers, la plainte provenant des patrons dans 31 cas. Enfin, dans cinq affaires seulement, des patrons sont en causer[17]. La diversité des litiges en question montre que la partition patronat-monde ouvrier n'est pas la plus pertinente. Il faut donc se garder de voir dans ces conflits les prémices d'un affrontement de classes qui serait anachronique.

Néanmoins, l'Empire maintient l'interdiction des coalitions, ce que confirme le Code pénal en 1810, en considérant la grève comme un délit et en punissant les associations de plus de vingt personnes, ce qui vise notamment les associations ouvrières. Il est vrai que le régime redoute des mouvements sociaux qui peuvent se transformer en mouvements politiques. Le souvenir de la Révolution et du rôle qu'y

jouèrent les sans-culottes est encore très présent dans les esprits. Or il y eut des grèves sous l'Empire, bien qu'elles fussent interdites. Certes, elles sont en petit nombre et ont pour objet principal des revendications salariales ou concernant la durée de travail (en juin 1801, les ouvriers chargés de dresser les échafaudages pour la fête du 14 juillet se mettent en grève, en septembre 1804, ce sont les ouvriers qui aménagent la cathédrale Notre-Dame en vue du sacre), mais leur déclenchement montre que le monde ouvrier, surtout à Paris, peut se mobiliser[18].

Ouvriers et indigents : l'exemple de Paris

Paris est l'un des principaux centres ouvriers sous l'Empire. La ville offre les caractéristiques d'une capitale qui, aux activités industrielles proprement dites, allie les entreprises de l'industrie du luxe, de l'habillement, du meuble. Le secteur principal est du reste celui du bâtiment qui emploie en 1807 24 000 ouvriers dont 4 000 maçons provenant pour l'essentiel de province, notamment de la Creuse. Les employés travaillant dans l'alimentation sont 14 000 dont 2 000 boulangers et 1 200 bouchers. On dénombre aussi 3 000 tailleurs, 4 500 cordonniers et bottiers, 1 200 chapeliers, 3 000 ébénistes, ou encore 3 000 orfèvres et bijoutiers. Mais Paris abrite aussi des fabricants de tissus et des fileurs de coton (7 500)[19]. L'ouvrier détenteur d'une compétence reconnue côtoie l'ouvrier d'usine ou l'ouvrier en chambre. L'ouvrier est partout dans la ville, logeant dans les étages élevés des maisons bourgeoises, ou dans des garnis. Il est cependant des quartiers propices à son implantation : le faubourg Saint-Antoine abrite ainsi l'élite du

monde ouvrier, en particulier les ouvriers ébénistes. Le faubourg Saint-Marcel recueille en revanche une classe ouvrière plus pauvre et plus récemment implantée dans la capitale.

Les conditions de vie sont de ce fait différentes. Globalement, à Paris, les salaires ouvriers ont augmenté pendant la période, mais des variations sont perceptibles selon les secteurs : hausse forte dans les métiers du bâtiment, mais baisse dans l'industrie textile touchée par la crise à partir de 1807. Un ouvrier artisan touche un salaire moyen de 3 à 4 francs par jour s'il est par exemple ébéniste, un orfèvre peut gagner jusqu'à 6 francs, mais les ouvriers les moins qualifiés, notamment dans l'industrie textile, doivent se contenter de 1,5 à 2 francs, sans parler des femmes employées dans l'industrie textile qui touchent au mieux 24 francs par mois, soit en moyenne moins d'un franc par jour. Dans ces conditions, la vie de la plupart des ouvriers est très précaire. Les moins bien payés ont à peine de quoi vivre ; c'est parmi eux que se recrutent les locataires de ces garnis où l'on peut se partager une chambre à huit ou neuf. Mais même les mieux lotis des ouvriers ont rarement plus d'une chambre. Ils vivent donc pour l'essentiel à domicile, sur leur lieu de travail où ils passent de 12 à 14 heures par jour, mais aussi dans les débits de boisson où ils s'alimentent également ; on en dénombre près de 200 par exemple dans le quartier Saint-Antoine[20].

La frontière est ténue entre le monde ouvrier et l'indigence, du fait de la précarité du travail. Les 30 000 à 40 000 migrants saisonniers qui viennent à Paris chaque année n'y trouvent pas nécessairement un travail, surtout en période de crise. Ils viennent accroître la masse des indigents estimés à

plus de 100 000 personnes en 1813, soit le sixième de la population. Près de la moitié de ces indigents sont nés en province. La misère touche particulièrement les enfants qui représentent 36 % des indigents parisiens en 1813. La prostitution, le vol, la maraude sont dès lors un des moyens d'échapper à la misère. Parmi les condamnés pour ce type de délits, 65 % sont des artisans ou des ouvriers, 10 % des commerçants ambulants, 7 % des domestiques[21]. Dès janvier 1801, Chaptal avait établi un Conseil général des Hospices dans lequel il avait fait entrer de nombreux philanthropes, avec l'intention qu'il encourage les efforts privés en faveur de l'assistance. C'est le prélude à une réorganisation de la philanthropie parisienne, avec la reconstitution par exemple de la Société de Charité maternelle, puis surtout la création de la nouvelle Société philanthropique en novembre 1802. Elle crée cinq dispensaires et surtout assure des distributions de soupe, la crise de 1812 entraînant une explosion de cet effort avec 4,342 millions de portions distribuées en une année[22]. Parallèlement, le gouvernement lutte contre la mendicité de façon plus radicale, en l'interdisant et en enfermant les vagabonds dans des dépôts de mendicité, à Saint-Denis, puis à partir de 1808 au château de Villers-Cotterets, mais sans parvenir à éradiquer un phénomène de très grande ampleur.

Les élites urbaines

La société napoléonienne est une société hiérarchisée dont le sommet est formé par les notables. Ce qui les caractérise, c'est essentiellement la fortune, jointe à une certaine notoriété que ne confère pas toujours l'argent. Certes, il est des notables

ruraux, mais les grands notables ont généralement une implantation urbaine. La bourgeoisie est par définition citadine. Mais surtout la ville fournit un cadre au développement des activités économiques et administratives qui contribuent à faire vivre les notables.

Les notables du Premier Empire

Les listes des membres de collèges de départements et d'arrondissements, constituées à partir de critères économiques, permettent de dégager une élite d'environ 70 000 personnes qui représente davantage la partie supérieure de la société plutôt qu'une élite dirigeante. L'éventail de ce groupe est large puisqu'il suffit de disposer d'un bien produisant 500 francs de revenus annuels pour y appartenir, ce qui correspond à la possession d'une boutique à Paris ou d'une exploitation moyenne. Mais le type dominant de ces notables est le bon bourgeois, qui dispose de 2 000 à 5 000 francs de revenus annuels ; cette catégorie comprend les représentants des professions libérales, la plus grande partie des fonctionnaires, des négociants et la masse des propriétaires rentiers, retirés des affaires, dont la fortune est assise sur la terre. Plus de la moitié de ces notables sont en effet des rentiers du sol ; ce sont eux les principaux bénéficiaires de l'achat des biens nationaux. Le notable type a entre 40 et 60 ans, c'est un homme marié (77,5 %), ou veuf (8,5 %), qui est à la tête d'une famille de deux à trois enfants.

Enfin, au sommet de la hiérarchie, se retrouvent les fortunes les plus importantes, celles qui produisent un revenu supérieur à 5 000 francs. On entre alors dans le monde des

grands notables qui associe de grands propriétaires fonciers, des manufacturiers, mais aussi de hauts fonctionnaires : préfets, receveurs généraux, hauts magistrats, et bien sûr ministres et sénateurs. L'exemple parisien montre cependant que les notabilités économiques sont supplantées, sur le plan de la richesse, par les propriétaires rentiers, souvent issus de l'ancienne noblesse[23]. Ces grands notables sont l'objet d'une attention très particulière des préfets, chargés de constituer la liste des « soixante contribuables les plus distingués » ou celle des trente plus imposés de leur département[24].

Le retour de l'ancienne noblesse

La Révolution a détruit les ordres et poussé nombre de nobles vers l'exil ou l'échafaud. Pourtant la noblesse d'Ancien Régime n'est pas détruite. Elle profite des mesures de clémence en sa faveur et rentre en France à partir de 1800, recouvrant même sous une forme ou une autre une grande partie de ses biens. Ainsi, en Franche-Comté, la restauration de la noblesse qui comptait 500 familles en 1789 et en a perdu une soixantaine au cours de la Révolution, est effective dès la fin de l'Empire. Certes, elle a dû céder une partie de son patrimoine, mais elle possède encore 10 % de la propriété privée et impose un modèle culturel au reste de la société[25]. Cette noblesse ancienne participe à nouveau à la vie politique, surtout après 1802 ; ses représentants forment 20 % des membres du conseil général du Jura et fournissent de nombreux maires. Les nobles n'hésitent pas non plus à s'engager dans les nouvelles fonctions de magistrats ou de notaires[26]. Dans le Bordelais, les nobles représentent

également 31 % de la liste des 600 plus imposés en l'an XI et 41,7 % de la liste établie en 1807, signe de leur poids dans la société locale, mais seule une centaine, soit 12 % du groupe, collabore avec le régime, ce qui marque les limites de leur ralliement à l'Empire ; 9 des 23 membres du conseil général de la Gironde sont toutefois nobles et la noblesse tient entre 6,5 % et 22 % des mairies selon les arrondissements, la noblesse rurale s'avérant plus intransigeante dans son refus du régime[27].

Parler de la noblesse comme d'une élite urbaine peut en effet surprendre tant cette classe sociale est associée à l'image du château et à son environnement rural. En réalité, la noblesse ancienne a conservé une tradition de nomadisme qui la conduit à posséder généralement à côté d'un château une résidence urbaine, possession qu'accompagne une urbanisation des fortunes, voire des modes de vie[28]. À ce titre, elle est donc l'un des éléments majeurs d'une société urbaine en pleine reconstruction.

La noblesse d'Empire

Napoléon crée le 1er mars 1808 un nouveau corps qui, contrairement à la noblesse d'Ancien Régime ne confère aucun privilège et ne produit aucun revenu. Cette noblesse est néanmoins hiérarchisée, puisqu'elle comprend cinq grades principaux : à la base les chevaliers, puis les barons, les comtes, les ducs et enfin les princes. Certaines fonctions confèrent automatiquement la noblesse, même s'il faut en principe faire une demande pour l'obtenir ; ainsi les ministres, sénateurs et conseillers d'État sont faits comtes, les premiers

présidents de la Cour de Cassation et de la Cour des comptes, les présidents de collèges électoraux ou les maires des grandes villes deviennent barons. Au total, la noblesse d'Empire a été attribuée à environ 3 600 personnes : 1 500 chevaliers, 1 550 barons et 500 comtes. Au-delà des membres de l'administration, honorés de droit et qui représentent 22 % de l'ensemble, les principaux bénéficiaires de cette nouvelle dignité sont les officiers, puisque 59 % de la noblesse d'Empire proviennent de l'armée, le groupe restant étant formé par les grands notables de province, tandis que le monde du négoce et des affaires, lieu par excellence des fortunes récentes, n'est guère représenté. La noblesse d'Empire marque ainsi la volonté de pratiquer l'amalgame entre la bourgeoisie, catégorie la mieux représentée (58 %), les couches populaires (19 %), mais aussi l'ancienne aristocratie, qui représente près d'un quart de cette nouvelle noblesse (23 %), proportion qui s'élève même à 40 % à partir de la catégorie des comtes[29]. Cette fusion des élites voulue par Napoléon n'a pas permis de faire de cette nouvelle noblesse un rempart au régime, mais en revanche elle s'est prolongée sur le long terme, puisque les trois cinquièmes des titrés d'Empire ont participé au renouvellement de la noblesse au XIXe siècle[30], l'exemple fourni par le maréchal Berthier étant sans doute l'un des plus spectaculaires[31].

Cette noblesse d'Empire s'enracine en ville, et plus précisément à Paris. Napoléon a ainsi souhaité que ducs et comtes aient une demeure dans la capitale. La résidence parisienne sanctionne la promotion sociale de l'intéressé, mais elle est aussi un moyen de réunir cette nouvelle noblesse autour du souverain dont elle forme en quelque sorte la garde

rapprochée. Cet enracinement se traduit par l'achat d'un hôtel particulier, soit dans le quartier de la Chaussée d'Antin, soit dans le faubourg Saint-Germain, au contact de l'ancienne noblesse, ce qui contribue à favoriser la fusion des élites[32].

Gestion municipale et sociabilité urbaine

Les villes disposent d'un maire nommé par le chef de l'État, lequel est assisté par un conseil municipal. Quatre villes échappent toutefois à ce modèle en 1800 : Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux, divisées en arrondissements, avec à leur tête un maire ; mais aucune autorité ne couvre l'ensemble. En 1805, Lyon, Marseille et Bordeaux obtiennent cependant la création d'une mairie centrale, signe de l'éloignement de tout danger sécessionniste. À Bordeaux, le choix du gouvernement se porte alors sur Laurent Lafaurie de Monbadon qui, nommé au Sénat en mars 1809, est remplacé à la mairie par Jean-Baptiste Lynch, déjà président du conseil général de Gironde. L'un et l'autre figurent parmi les plus riches notables de leur département. Ils sont à la tête d'un conseil municipal dominé par « l'oligarchie de négociants et de propriétaires terriens » ; sur 82 notables bordelais de 1805 à 1815, on compte 46,3 % de négociants, 21,9 % de propriétaires et 19,5 % d'hommes de loi. Mais ils participent peu aux activités du conseil, puisqu'en moyenne seule la moitié des trente membres y assiste, ce qui renforce de fait le rôle du maire. Il dirige sa ville, certes sous le contrôle du préfet, avec une autonomie réelle qui lui permet de peser sur le choix des conseillers, mais aussi des adjoints[33]. À cause de l'autorité qu'il confère, le pouvoir édilitaire est donc recherché dans les

grandes villes.

Certes, la vie politique locale a fortement décliné en ville par rapport à la décennie révolutionnaire, mais sans que disparaisse toute forme de débat. Les cafés et cabinets de lecture restent des lieux de rencontre privilégiés, propices aux échanges, d'où la surveillance dont ils sont l'objet de la part de la police. Dans de nombreuses villes, on se réunit entre hommes pour discuter, jouer, ou tout simplement boire et manger. Ces cercles qui se développent sur le modèle des clubs anglais n'ont pas officiellement d'activités politiques, mais nombre de leurs habitués ont fréquenté les sociétés politiques du temps de la Révolution et ont gardé l'habitude de converser sur les sujets d'actualité, ce qui ne signifie pas que ces cercles soient nécessairement des foyers d'opposition, bien qu'ils soient surtout répandus dans les villes bleues de l'Ouest. On en trouve également à Bordeaux et Lyon, mais pas à Toulouse ou à Aix[34]. Il en est de même des chambrées qui, dans les villes et bourgs de la France méridionale, notamment en Basse-Provence, rassemblent les milieux ouvriers. Très proches dans leur mode de fonctionnement des cercles, les chambrées s'en distinguent par leur recrutement social, moins bourgeois. Entre le cercle bourgeois et la chambrée populaire, la société d'hommes, très répandue dans l'ouest de la France, notamment dans la Sarthe et le Maine-et-Loire, opère une synthèse. Créée à l'initiative des notables, dès la fin du XVIIIe siècle, elle a rapidement conquis les éléments populaires. Or ces sociétés d'hommes où la consommation de boisson, le jeu, notamment de plein air, et la conversation se mélangent, connaissent un franc succès au début du XIXe siècle. Bien implantées dans les villes, elles se diffusent vers les campagnes

de Touraine, Maine et Anjou, contribuant ainsi à l'essor d'une sociabilité associative qui offre une autre manière de faire de la politique[35]. C'est enfin à travers la vie culturelle, toujours très active, à Paris comme dans les différentes villes de province, que s'exprime l'identité bourgeoise en ce début de XIXe siècle.

1 Jean-Pierre Poussou, *La croissance des villes au XIXe siècle, France, Royaume-Uni, États-Unis et pays germaniques,* Paris, Sedes, 1992, 502 p., p. 41.

2 Bernard Petit, « Les petites villes françaises sous le Premier Empire : les enquêtes sur la population agglomérée revisitées », dans Jean-Pierre Poussou et Philippe Loupes (dir.), *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours,* Paris, Éditions du CNRS, 1987, 516 p., p. 459-471 ; et Bernard Lepetit, *Les villes dans la France moderne* (1740-1840), Paris, Albin Michel, 1988, 490 p.

3 Georges Dupeux, *Atlas historique de l'urbanisation en France, 1811-7975,* Paris, Éditions du CNRS, 1981, non paginé.

4 Jean Lhote, *Aspects de la population de Metz sous le Consulat et l'Empire,* Nancy, Presses Universitaires de Nancy/Éditions Serpenoise, 1990, 208 p.

5 Gérard Thermeau, *À l'aube de la révolution industrielle. Saint-Étienne et son agglomération,* Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002, 448 p.

6 Didier Terrier, *Les deux âges de la protoindustrie. Les tisserands du Cambrésis et du Saint-Quentinois,* 1730-1880, Paris, Editions de l'EHESS, 1996, 311 p., p. 159.

7 Gérard Gayot, Les *draps de* ***Sedan, 1646-1870,*** Paris, Éditions de l'EHESS, 1998, 579 p.

8 Serge Chassagne, *Le coton et ses patrons en France, 1750-1840,* Paris, Éditions de l'EHESS, 1991, 733 p.

9 Didier Terrier, op. cit., p. 159.

10 Louis Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire,* Paris, Mouton, 1978, 436 p.

11 Claude Cailly, « Richard-Lenoir et la révolution industrielle dans l'Orne sous le Consulat et l'Empire », dans Jean-Claude Martin (dir.), *Autour du Consulat et de l'Empire, Mémoires et Documents de la Société*

Historique et Archéologique de l'Orne, 2000, p. 107-133.

12 Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du XVIe siècle à nos jours,* Paris, Le Seuil, 1994, 671 p.

13 Denis Woronoff, *L'industrie sidérurgique en France pendant la révolution et l'Empire,* Paris, Éditions de l'EHESS, 1984, 592 p., p. 144.

14 Émile Coornaert, *Le compagnonnage en France du Moyen Âge à nos jours,* Paris, Les Éditions Ouvrières, 1966, 435 p., p. 57.

15 Monique Kieffer, « La législation prud'homale de 1806 à 1907 », *Le Mouvement social,* oct.-déc. 1987, n° 141, p. 9-23.

16 Didier Terrier, op. cit.

17 Alain Cottereau, « Justice et injustice ordinaire sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », Le *Mouvement social,* oct.-déc. 1987, p. 25-59.

18 Jean Tulard, *Nouvelle Histoire de Paris. Le Consulat et l'Empire,* Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1970, 488 p., p. 102.

19 Jean Tulard, op. *cit.,* p. 88-89.

20 Raymonde Monnier, *Le faubourg Saint-Antoine 1789-1815,* Paris, Société des Études robespierristes, 1981, 367 p.

21 Alfred Fierro, *La vie des Parisiens sous Napoléon,* Paris, Napoléon Ier Éditions, 2003, 346 p., p. 60 et suiv.

22 Catherine Duprat, *Le temps des philanthropes,* Paris, Éditions du CTHS, 1993, 485 p., p. 417 et suiv.

23 Louis Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers, op. cit.,* chap. 1.

24 C'est à partir de ces listes qu'ont été établis les dictionnaires départementaux, dirigés par Louis Bergeron et Guy Chaussinand-Nogaret, *Grands notables du Premier Empire,* Paris, CNRS Éditions, 35 vol. parus, 1978-2001.

25 Claude-Isabelle Brelot, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870,* Paris, Les Belles Lettres, 1992, 1 242 p.

26 Claude-Isabelle Brelot, *La noblesse de Franche-Comté de 1789 à 1808,* Paris, Les Belles Lettres, Annales littéraires de l'université de Besançon, 1972, 185 p., p. 144-150.

27 Michel Figeac, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830),* Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2 t., 1996, 989 p., p. 482-492.

28 Claude-Isabelle Brelot, « Itinérances nobles : la noblesse et la maîtrise de l'espace, entre ville et château au XIXe siècle », dans Claude-Isabelle Brelot (dir.), *Noblesses et villes* (1780-1950), Tours, Éditions de la Maison des sciences de la ville, 1995, 374 p., p. 95-105.

29 Jean Tulard, *Napoléon et la noblesse d'Empire,* Paris, Tallandier, rééd. 2003.

30 Natalie Petiteau, Élites et *mobilités : la noblesse d'Empire au XIXe siècle (1808-1914),* Paris, La Boutique de l'Histoire Éditions, 1997, 714 p.

31 Francis Lalliard, *La fortune des Wagram de Napoléon à Proust,* Paris, Perrin, 2002, 491 p.

32 Natalie Petiteau, « Le Paris de la noblesse d'Empire », dans Claude-Isabelle Brelot, *op. cit.,* p. 193-204.

33 Laurent Coste, *Le maire et l'empereur. Bordeaux sous le Premier Empire,* Bordeaux, Société historique et archéologique de Lignan, 1993, 352 p.

34 Maurice Agulhon, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité,* Paris, Armand Colin, « Cahier des Annales », 1977, 107 p.

35 Jean-Luc Marais, *Les sociétés d'hommes. Histoire d'une sociabilité du 18e siècle à nos jours, Anjou, Maine, Touraine,* La Sotellerie, Éditions Yvan Davy, 1986, 209 p., p. 100 et suiv.

Chapitre 4

Culture et religion

La Révolution a marqué une profonde rupture dans le rapport entre religion et culture, la seconde n'étant plus soumise à la tutelle d'une Eglise catholique qui était toute-puissante en France avant 1789. Désormais les activités de l'esprit sont libres, du moins dans la limite laissée par le régime napoléonien. Ce dernier a en effet cherché à encadrer ces activités spirituelles, à la fois par peur de voir naître en leur sein une opposition au régime, mais surtout pour les orienter dans le sens d'une glorification de son action.

Le retour du religieux

La reprise du catholicisme

La réorganisation concordataire, amorcée à partir de 1802, a permis une reprise rapide du culte dans la plupart des régions, même si désormais de fortes disparités apparaissent entre « terres de chrétienté », où la pratique religieuse est quasiment unanime (les diocèses de l'Ouest breton et vendéen, les diocèses du sud-est du Massif central de Rodez, Mende, Le Puy et Saint-Flour et la plus grande partie de la Belgique) et

les diocèses voisins de Paris qui présentent des taux de pratique très médiocres. La religion y est devenue l'affaire des femmes. Entre les deux types de région, la plupart des diocèses connaissent une pratique oscillant entre la moitié et les deux tiers des habitants. Partout cependant le baptême est redevenu la règle, de même que le mariage et l'enterrement religieux.

La reprise du culte est aussi attestée par le renouveau des pèlerinages, l'attrait pour les processions, voire l'engouement pour les missions intérieures. Le succès des pèlerinages aux sanctuaires de saints locaux manifeste l'attachement des populations aux formes traditionnelles de religiosité qui avaient cours avant la Révolution. Cette religiosité populaire vise à assurer de bonnes récoltes ou la guérison du bétail. Elle se heurte de ce fait à un clergé assez réticent face à ces formes de pratique qui confinent à la superstition. Le rétablissement des processions a du reste provoqué quelques incidents, notamment dans les régions, où les minorités protestantes sont fortes. Ces heurts montrent que les catholiques ont réinvesti la rue, menaçant en cela la neutralité revendiquée par le régime. La reprise des missions intérieures atteste aussi le renouveau spirituel. Elles se développent à partir de 1804 sur le modèle qui prévalait avant la Révolution et connaissent très vite un certain succès, au point que le gouvernement finit par les interdire en 1809.

Les activités religieuses sont en effet étroitement surveillées par le régime qui a besoin des Églises pour asseoir son pouvoir, mais craint à l'inverse la force d'opposition qu'elles peuvent représenter. Jusqu'à la crise avec le pape, le gouvernement a toutefois favorisé le développement du catholicisme, en

augmentant le budget des cultes qui passe de 1,5 million en l'an X à 16 millions en 1805. Il favorise aussi le recrutement des prêtres, en aidant à la réouverture des séminaires, en attribuant des bourses aux élèves se préparant au sacerdoce et en les dispensant de servir dans l'armée. Il a également contribué à l'essor des congrégations religieuses, accompagnant un mouvement qui se dessine dès le Consulat. Sous l'Empire, près de 50 congrégations féminines voient le jour, si bien que dès 1808, on recense 16 000 religieuses, pour seulement quelques centaines de congréganistes hommes. Ce développement répond certes à une réelle aspiration religieuse, mais il est aussi une réponse à une demande sociale que l'État ne peut honorer. Les congrégations religieuses, surtout féminines, assurent un service important dans l'éducation, les soins hospitaliers, voire l'aide charitable. Les congrégations les plus vivantes sont du reste des congrégations enseignantes ou hospitalières[1].

Il demeure toutefois une minorité de catholiques qui a refusé le concordat et reste donc en marge de l'Église concordataire. Elle forme la Petite Église, encadrée par des prêtres insoumis, en relations avec des évêques en exil en Angleterre après avoir refusé de donner leur démission au pape. Cette Petite Église ne réunit que quelques dizaines de milliers de fidèles, essentiellement dans l'Ouest, la région toulousaine, la région lyonnaise et le Vendômois, mais elle apparaît comme une forme d'opposition au régime et se trouve donc pourchassée par les préfets, avec l'aide des évêques concordataires.

L'organisation des protestants

La réorganisation des Églises protestantes, fixée par les articles organiques de 1802, s'opère lentement[2]. On compte dans l'Empire 840 000 réformés et 220 000 luthériens. Ces derniers sont pour l'essentiel présents en Alsace et sur la rive gauche du Rhin, ainsi qu'à Paris ; les premiers sont répartis à travers le territoire hexagonal, notamment dans les Cévennes, les Charentes, le Dauphiné ou la vallée de la Dordogne, zones auxquelles il faut ajouter la région de Genève. À travers le territoire, les consistoires de l'Église réformée ont été découpés, en principe à raison d'un consistoire pour 6 000 habitants, mais souvent avec des entorses. La France stricto sensu compte 81 Églises consistoriales, dont 22 concentrées dans les seuls départements du Gard et de la Lozère, et une vingtaine de petits foyers isolés. Ces consistoires ont reçu la jouissance d'environ 70 temples, qui sont en général d'anciennes églises devenues bien nationaux, confiées aux protestants qui en louent par ailleurs une trentaine. Dans l'Est, 30 consistoires de l'Église luthérienne ont également été organisés, mais ils ont obtenu le droit d'avoir une organisation centrale, à Strasbourg, Mayence et Cologne, dirigée par un Directoire[3].

Les notables élus à la tête des consistoires ont en charge la désignation des pasteurs. Si la situation des Luthériens est bonne, avec 200 pasteurs, celle des Réformés est déficitaire ; alors que l'État avait prévu de rémunérer, dès 1804, 245 pasteurs, on n'en dénombre que 170 en 1806 et seulement 214 en 1814. Il faut pour pallier cette absence faire appel à des pasteurs étrangers, venus pour la plupart de Suisse. Le gouvernement a pris conscience de cette carence. Au moment où il organise l'Université, il crée une faculté de théologie à

Montauban, dans le but de favoriser le recrutement des pasteurs. Il octroie également des bourses aux aspirants et les dispense de service militaire. Mais ces efforts sont encore insuffisants à la fin de l'Empire, même si le corps pastoral de 1814 compte cent nouveaux pasteurs, pour les deux tiers d'entre eux formés au séminaire de Lausanne, de médiocre réputation.

Ces pasteurs, rémunérés par l'État, lui doivent aussi obéissance ; ils prêtent serment à Napoléon et doivent se soumettre aux demandes du gouvernement, à l'instar des prêtres catholiques. Ainsi les pasteurs sont invités à célébrer des Te Deum pour chaque victoire de Napoléon ou pour les fêtes principales du régime, notamment le 15 août. Certes, les Réformés regrettent leur ancienne organisation synodale, mais ils savent gré à Napoléon de leur avoir conservé leurs droits et d'avoir favorisé leur réorganisation.

La reconnaissance du culte israélite

La communauté juive de l'Empire comprend, au début du XIXe siècle, d'après le recensement effectué en 1808, 77 162 personnes, dont 44 663 installés dans les départements français, 22 000 dans les départements rhénans et 10 000 environ dans les départements italiens[4]. La géographie de leur implantation est encore très proche de ce qu'elle était avant 1789. En France même, la plus forte concentration se rencontre en Alsace qui compte 26 070 Juifs en 1808, et en Lorraine où l'on en dénombre 10 896. À elles seules, ces deux régions abritent donc 79 % des Juifs de France[5]. Les Juifs de l'Est vivent essentiellement en milieu rural ou dans de petites

villes, ce qui explique une grande dispersion à travers le territoire alsacien où l'on dénombre, en 1806, 173 synagogues dans le Haut-Rhin et 120 dans le Bas-Rhin. Toutefois, l'immigration récente a permis à Strasbourg de voir sa communauté passer de 68 membres en 1784 à 1 500 en 1808[6]. Après l'Est, les deux principaux foyers d'implantation des Juifs sont le Sud-Ouest et le Comtat venaissin. Enfin Paris s'affirme, au début du XIXe siècle, comme un pôle d'attraction pour la communauté juive qui y est passée de 500 membres en 1789 à environ 2 800 en 1808. Cet essor, qui devait s'accentuer au XIXe siècle, est lié à l'émancipation conquise par les Juifs pendant la Révolution et s'explique par l'afflux d'immigrants venus pour la plupart de l'Est.

Napoléon Bonaparte connaît mal le judaïsme ; il partage à l'égard des Juifs des sentiments mêlés, hérités de son héritage catholique et méditerranéen et de son imprégnation par la philosophie des Lumières. Il n'est sans doute pas exempt d'un certain antijudaïsme qui repose essentiellement sur une méconnaissance des rites propres à cette religion et surtout sur une aversion à l'égard du prêt à intérêt. Il avait été confronté à la question des Juifs en Italie, comme en Egypte, s'affirmant alors comme un protecteur de leurs communautés. Pourtant, en 1802, il renonce à inclure le judaïsme dans son plan de réorganisation religieuse de la France. Il reprend la question en 1806, après avoir traversé Strasbourg où il entend les plaintes de créanciers contre l'usure pratiquée par les prêteurs d'origine juive. L'empereur décide de réunir à Paris une assemblée de notables juifs, composée de 111 personnes, désignées par les préfets et venues de tout l'Empire. Elle doit répondre à douze questions, sur le mariage, la polygamie,

l'organisation du culte, afin de démontrer le degré d'intégration des Juifs à la nation. Au vu des réponses favorables apportées par cette assemblée, Napoléon décide de faire renaître le Grand Sanhédrin, disparu au début de notre ère, afin de soumettre ses projets d'intégration à une autorité religieuse. 71 personnes, dont deux tiers de rabbins, prennent part aux travaux de cette assemblée, présidée par le rabbin alsacien David Sintzheim. Elle examine une série de projets susceptibles de permettre l'intégration des Juifs à la société française, et s'achève par la publication de Décisions doctrinales, censées s'appliquer à tous les Juifs. Après un mois de réunion, le Grand Sanhédrin est dissous en mars 1807. L'Assemblée des notables qui avait continué ses activités est également renvoyée en avril de la même année. Le gouvernement peut alors faire connaître les décisions prises. Comme lors de la discussion du Concordat, l'acte d'autorité suit la négociation, sans en respecter toutes les composantes.

Le 17 mars 1808 paraissent trois décrets réorganisant le culte et précisant le statut juridique des Juifs. L'organisation de base est calquée sur le modèle protestant. Le territoire national est divisé en dix circonscriptions qui forment un consistoire, avec à leur tête une assemblée composée de notables et de religieux, chargée d'organiser le culte, de recruter les rabbins, de les rémunérer également, car contrairement au clergé catholique et protestant, les rabbins ne sont pas payés par l'État. Chaque consistoire doit regrouper au moins deux mille Juifs. Enfin, au sommet, un consistoire central, dont les membres sont nommés par le ministre des Cultes, sert d'interlocuteur entre la communauté juive et le gouvernement. La religion juive reçoit ainsi un statut

comparable à celui des catholiques et des protestants, les Juifs acceptant en contrepartie de devenir des citoyens français à part entière, en se faisant inscrire sur les registres d'état-civil et en adoptant la législation contenue dans le Code civil. Ils doivent aussi accepter des mesures drastiques sur le plan économique, puisqu'une partie des dettes qui étaient dues aux Juifs de l'Est est éteinte, en même temps que l'accès à la profession de commerçants est soumis à une autorisation des préfets. Ces mesures portent atteinte au principe d'égalité de tous les citoyens devant la loi, mais elles ont été prises par Napoléon pour faire taire les dissensions, fortes dans l'Est, entre les diverses communautés. Ainsi, par des mesures d'organisation, mais aussi des mesures d'autorité, l'Empire a tendu à favoriser l'assimilation des Juifs de France.

L'essor de la franc-maçonnerie

La renaissance de la franc-maçonnerie

Après avoir subi le contrecoup de la Terreur, la maçonnerie française se réorganise à l'époque du Directoire, sous l'impulsion notamment d'Alexandre-Louis Roettiers de Montaleau, issu de l'ancienne noblesse et directeur de l'administration des monnaies en 1798. Il œuvre à la reconstruction de la maçonnerie, puis favorise son unité, en obtenant la conclusion, en 1799, d'un concordat qui célèbre l'union perpétuelle entre le Grand Orient et la Grande Loge de France et donne naissance au Grand Orient de France. À partir de cette date, l'expansion maçonnique est continue. Alors que le Grand Orient ne comptait que 16 loges en 1796,

on en dénombre 114 en 1802, 520 en 1806 et 905 en 1814. Mais malgré l'unité de 1799, le Grand Orient ne recouvre pas l'ensemble des maçons, même s'il reste l'obédience dominante. Au total en effet, on dénombre 664 loges en 1806 et 1 219 en 1814.

L'unité de la maçonnerie demeure l'une des obsessions de Napoléon. Or elle est loin d'être acquise. Le principal clivage oppose au début du siècle les tenants du rite français, regroupés au sein du Grand Orient, et les adeptes du rite écossais, beaucoup plus riche. À partir de juin 1801, la Mère Loge du régime écossais philosophique en France reprend ses travaux, mais ce n'est qu'en 1804 que la Grande Loge réunissant les loges de rite ancien et accepté, se reconstitue ; elle désigne en 1807 Cambacérès comme grand maître. À ses côtés, se recrée également en 1804 le Suprême conseil du Rite écossais ancien et accepté. L'homme à l'origine de cette création est le comte de Grasse, marquis de Tilly, revenu de Saint-Domingue l'année précédente après avoir passé la Révolution aux États-Unis. Il redonne donc naissance à une autre fédération de loges, de rite écossais, en face du Grand Orient, avec le soutien de Kellermann, mais aussi de Louis Bonaparte. Napoléon cherche alors à obtenir la fusion entre la Grande Loge d'Écosse et le Grand Orient, ce qui est fait par un concordat du 3 décembre 1804. L'union des deux rites fut cependant de courte durée puisque dès 1805 le divorce est consommé. La raison principale vient de ce que le Grand Orient décide alors de la création d'un Directoire des Rites, chargé de la collation des Hauts-Grades, ce qui ôtait toute autorité au Suprême conseil. Le 6 septembre 1805, dans l'hôtel de Kellermann, une assemblée de 88 maçons de rite

écossais demande au Grand Orient de revenir sur cette décision. Faute de réponse, le Rite écossais reprend son indépendance le 16 septembre 1805[7]. Finalement Napoléon laisse faire, peut-être parce qu'après tout, en affaiblissant la maçonnerie, cette division évitait la constitution d'une force trop puissante au sein de l'État.

L'adhésion de la franc-maçonnerie au nouveau régime est en effet une réalité, même si elle ne fut pas immédiate. C'est en 1803, que Roettiers décide de rétablir les dignités maçonniques, qui avaient cessé d'être attribuées depuis 1793. Il songe alors à Bonaparte lui-même pour occuper la charge de grand maître, ce qui laisse penser qu'il le considérait comme un maçon, ce qui n'est pas attesté, même si l'on peut penser qu'il a été initié avant son arrivée au pouvoir, sans doute en Égypte. Napoléon refuse cette proposition, soucieux de demeurer au-dessus des partis, mais la Grande Maîtrise est offerte à son frère Joseph, tandis que Louis devient Grand Maître adjoint. Mais la véritable cheville ouvrière de la franc-maçonnerie est Cambacérès, maçon de longue date, puisqu'il avait été initié en 1779 à Montpellier. En 1804 il a été associé à la tentative de conciliation menée entre les deux obédiences rivales du Grand Orient et de la Grande Loge d'Écosse, mais surtout, en décembre 1805, il remplace Louis Bonaparte dans les fonctions de Grand Maître adjoint et, en l'absence de Joseph, retenu à Naples, il exerce le véritable pouvoir de direction sur la maçonnerie. Enfin, en acceptant des dignités dans la plupart des obédiences maçonniques, Cambacérès s'emploie à les fédérer à travers sa personne, faisant ainsi servir l'ensemble de la maçonnerie à la cause de Napoléon[8].

La composition des loges

Par les origines sociales de leurs membres, les loges sont conformes au vœu de Napoléon qui souhaitait établir son pouvoir sur le soutien des notables. Elles représentent une France urbaine, et attirent à elles, à côté de fonctionnaires et de militaires, des représentants de la bourgeoisie libérale ou commerçante, plus rarement des artisans. Les loges se sont fortement démocratisées par rapport à l'Ancien Régime, après le départ des nobles et du clergé. L'exemple de la Normandie peut éclairer cette composition des loges. La maçonnerie s'était implantée en Normandie dès 1740 et avait réuni environ 2 000 membres jusqu'en 1789, répartis dans 54 loges et 8 chapitres de hauts grades. Elle renaît à la fin du Directoire, mais ne reprend pas exactement l'héritage de l'Ancien Régime. 17 loges anciennes sont recréées, auxquelles viennent s'ajouter huit ateliers nouveaux entre 1800 et 1805, sept entre 1806 et 1809, puis six entre 1809 et 1813, soit un total de 38 loges. Elles sont donc moins nombreuses que sous l'Ancien Régime, parce qu'on assiste à un resserrement des loges sur les villes grandes et moyennes, alors qu'avant 1789 un plus grand émiettement était perceptible, émiettement qui avait permis d'éviter la mixité sociale ; il y avait des loges aristocratiques, d'autres au recrutement plus bourgeois. Mais leur fréquentation est importante. Près de 2 145 Normands ont été initiés entre 1800 et 1815, soit autant que dans les vingt-cinq années ayant précédé la Révolution. Le recrutement est devenu plus homogène. À la base, le monde de l'artisanat et de la boutique, qui représentait 20 % des maçons d'Ancien Régime, disparaît. Au sommet de l'échelle sociale, la noblesse ancienne, très influente avant 1789 dans la maçonnerie

normande, n'est pas remplacée par la noblesse impériale. Domine donc le monde de la bourgeoisie, une bourgeoisie de fonctionnaires, de professions libérales, de marchands et d'officiers. Trois préfets de Normandie appartiennent à l'ordre, quatre sous-préfets, quatre secrétaires généraux de préfecture, treize maires de grandes villes et 70 maires de communes rurales. À Caen, dans la loge de la « Constante amitié », sur 143 membres, 55 sont des fonctionnaires, 20 appartiennent aux élites marchandes, 11 sont qualifiés de propriétaires, 47 appartiennent à l'armée. Près de 10 % des notables, figurant sur les listes des plus imposés établies par les préfets appartiennent à la franc-maçonnerie. Le lien avec l'appareil d'État est donc très fort. Dans le même temps, en Normandie, les femmes, assez nombreuses dans les loges d'adoption avant la Révolution, disparaissent quasiment de l'environnement maçon, ce qui correspond de fait à la nouvelle place destinée à la femme par Napoléon dans la société[9]. L'exemple normand n'est pas isolé. Un peu partout, les loges ont été prises en main par les notables du régime. Ainsi, les francs-maçons représentent 47 % du corps préfectoral. À Auch, le préfet, M. Balguerie, préfet du Gers, est en 1806 le vénérable de la loge Saint-Jean des Arts qui compte aussi dans ses rangs le directeur des droits réunis, le conservateur des hypothèques, le vice-président du tribunal. À Paris, les trois loges les plus prestigieuses sont truffées d'hommes d'État. La loge des Neuf Sœurs compte dans ses rangs en 1810 le président du Sénat François de Neufchâteau, le président du Corps législatif, Fontanes, le grand chancelier de la légion d'honneur, Lacépède.

Mais il est bien sûr un secteur où la maçonnerie a fortement

prospéré, c'est l'armée[10]. On ne compte pas moins de 409 loges dans les armées à la fin de l'Empire. 18 maréchaux sur 26 appartiennent à la franc-maçonnerie : Augereau, Bernadotte, Bessières, Brune, Grouchy, Kellermann, Lannes, Lefèbvre, Macdonald, Masséna, Moncey, Mortier, Murat, Ney, Oudinot, Pérignon, Poniatowski, Sérurier, Soult, Suchet et Victor. À leurs côtés 400 généraux, la très grande majorité des colonels. En fait, plus on grimpe dans la hiérarchie militaire, plus le nombre de maçons s'accroît. Ainsi, sur 2 773 officiers de l'infanterie, on dénombre 684 maçons, soit un quart à peu près, mais seuls 12 % des sous-lieutenants ont été initiés, 16 % des lieutenants, 38 % des capitaines, 50 % des chefs de bataillon, et 97 % des colonels, ce qui montre bien que l'affiliation à la franc-maçonnerie fait partie du parcours initiatique du jeune officier et qu'elle s'effectue généralement dans des loges régimentaires. Naturellement, la dimension idéologique n'est pas la seule motivation de ces officiers. La loge est un lieu de sociabilité qui permet de rompre l'ennui, surtout en période d'inactivité prolongée. Mais c'est aussi sur le champ de bataille que les solidarités maçonnes se manifestent, lorsque le signe de reconnaissance permet d'échapper à une mort certaine, certains prisonniers, de part et d'autre, en bénéficiant également pour s'échapper. Des loges se créent en effet chez les prisonniers, par exemple en Angleterre.

On ne saurait oublier dans ce tableau des loges militaires, l'importance qu'eut la franc-maçonnerie dans l'expansion de l'Europe napoléonienne. Ces loges, souvent ouvertes aux notables des pays conquis ont contribué à diffuser les idées françaises et ont servi de relais entre l'occupant et l'occupé.

Parallèlement, la maçonnerie s'organise dans ces pays conquis, par exemple dans le Royaume de Naples sous l'égide de Murat ou dans le Royaume de Westphalie, gouvernée par Jérôme Bonaparte et où Siméon est le véritable fondateur de la maçonnerie locale. Elle est largement ouverte, y compris à des représentants de la communauté juive, ce qui est nouveau et traduit la prise de distance prise avec les religions chrétiennes, au nom d'un humanisme qui se veut universel, quelle que soit la religion embrassée. Le Grand Architecte de l'Univers est toujours vénéré, mais il n'est plus nécessairement le Dieu des chrétiens, ce qui contribue du reste à accentuer le divorce entre la franc-maçonnerie et l'Eglise.

La crise de la fin de l'Empire

Pourtant, la franc-maçonnerie prend ses distances à la fin de l'Empire. Napoléon a du reste pris conscience du danger que pourrait représenter l'ordre. En effet, dans le débat sur le Code pénal, certains maçons laissent entendre que l'article 291 interdisant toute réunion de plus de vingt membres, pourrait entraver la liberté d'action de la franc-maçonnerie. Napoléon refuse pourtant d'exclure la franc-maçonnerie de cette disposition, signe de la méfiance qu'il conserve à son égard. Et pour mieux connaître encore la franc-maçonnerie, le gouvernement commande une enquête auprès des préfets en 1811. Dans l'ensemble, ceux-ci font état du bon esprit des maçons, d'autant mieux que nombre de préfets sont eux-mêmes maçons, mais on dénote quand même quelques exceptions. Le préfet du Léman, Capelle, s'inquiète du silence qui a désormais envahi les loges sur la politique napoléonienne,

signe d'une prise de distance à l'égard du régime qui va s'accroître après les défaites de 1812. Au coeur de l'Europe, le préfet du Léman voit se développer des mouvements de résistance en Allemagne comme en Italie, où la charbonnerie, d'inspiration française à l'origine, commence à se tourner contre l'hégémonie de la France. En Normandie, le désenchantement est précoce. Il se manifeste, dès 1808, par un ralentissement des créations, voire la disparition de loges qui avaient vu le jour sous le Consulat. Quatre des six loges ornaises, fondées sous le Consulat, ne survivent pas à la chute de l'Empire. Le recrutement se modifie. L'âge moyen des initiés s'abaisse de 42 ans et demi pour les frères initiés entre 1803 et 1808 à 37 ans pour ceux qui sont initiés après 1810, signe que les loges s'ouvrent à une classe d'hommes moins marqués par la notabilité, ce que confirme l'appartenance sociale, avec l'essor des représentants de la bourgeoisie moyenne au détriment des notables du régime qui perdent par ailleurs le contrôle des loges. Celles-ci reconquièrent donc, en Normandie, progressivement, leur autonomie.

Le renouveau des sciences

Les savants et Napoléon

La place des savants dans l'entourage de Napoléon est tout à fait exceptionnelle. Lui-même membre de l'Institut, il avait tenu à se faire accompagner d'une cohorte de savants en Égypte, ordonnant dès son arrivée au pouvoir la publication de leurs travaux dans *La Description d'Égypte* éditée par l'Imprimerie impériale[11]. Le débat scientifique connaît alors un

renouveau d'autant plus vif que la société s'est affranchie de la tutelle de l'Église. *La Décade philosophique,* la revue des idéologues, est l'un des lieux de ce débat ; elle relaie les résultats des recherches présentées à l'Institut. On retrouve également nombre d'idéologues au sein de la Société des Observateurs de l'homme fondée en 1799, et dont l'objectif est de faire de l'homme un objet de science[12]. Et l'on sait le rôle qu'ont joué les idéologues, particulièrement les savants, dans l'arrivée au pouvoir de Bonaparte. C'est donc presque naturellement qu'il fait appel à leurs compétences après le 18 brumaire, nommant au ministère de l'Intérieur le mathématicien Laplace, qui quitte certes le gouvernement très rapidement, mais entre au Sénat dont il devient bientôt chancelier. Monge, Berthollet, Lagrange ou Lacépède obtiennent également une place au Sénat. Enfin le chimiste Chaptal est nommé au Conseil d'État en 1800 et devient ministre de l'Intérieur en 1801, avant d'entrer lui aussi au Sénat dont il devient le trésorier. Le chimiste Antoine-François de Fourcroy, un temps président du club des jacobins, puis membre du Comité de Salut public après Thermidor et membre du Conseil des Anciens, directeur enfin du Muséum d'histoire naturelle, entre au Conseil d'État au début du Consulat avant de devenir en 1802 directeur général de l'Instruction publique. À un niveau moindre, on peut enfin signaler le cas de deux savants de l'expédition d'Égypte devenus préfets, Fourier, préfet de l'Isère, et Costaz, préfet de la Manche, signe que Napoléon sut réemployer les talents de ces hommes à tous les postes de la haute fonction publique. Il va sans dire que tous furent décorés de la légion d'honneur et entrèrent dans la noblesse d'Empire[13].

Ces hommes continuent parallèlement à animer la recherche scientifique en France. Le mathématicien Monge, est sans conteste le plus important. Il reste très influent au sein de l'École Polytechnique qu'il a contribué à fonder en 1794 et qui est, sous l'Empire, un des hauts lieux de la science française. Monge continue à y enseigner la géométrie ; il y côtoie alors Lagrange, Fourcroy, Berthollet, mais aussi les représentants d'une nouvelle génération, avec Arago, Ampère, Cauchy ou Vauquelin[14]. Le chimiste Berthollet réunit à Arcueil, où il habite, un groupe de jeunes chercheurs qui se transforme officiellement, avec le soutien de Napoléon, en 1807 en Société d'Arcueil ; elle publie des mémoires et anime la recherche dans le domaine de la physique et de la chimie[15].

Cette place accordée aux savants dans l'appareil d'État est très révélatrice du renouveau des sciences dans la France post-révolutionnaire, mais aussi de la place que l'État accorde à la recherche scientifique, particulièrement dans le domaine militaire, même si tous les projets d'innovation n'ont pas été suivis. Il n'en demeure pas moins que le régime napoléonien a contribué, grâce en particulier à l'effort de guerre – fait symptomatique, l'École polytechnique est militarisée en 1804 – aux mutations des sciences et à l'essor du groupe des ingénieurs au début du XIXe siècle[16].

La réorganisation de l'Institut et la renaissance des sociétés savantes

Au sommet du monde académique, l'Institut se présente comme un des principaux lieux d'élaboration de la pensée. Né sous le Directoire pour favoriser l'essor des lumières et les

progrès scientifiques, l'Institut s'était vite affirmé, sous le Consulat, comme un foyer d'opposition à l'hégémonie bonapartiste. Pour briser l'influence des idéologues, Bonaparte l'avait réorganisé en 1803. Dès lors, les quatre sections qui le composent s'illustrent par leur harmonie avec le pouvoir en place, l'adhésion au régime devenant un critère plus essentiel pour devenir académicien que les travaux scientifiques. Cette réalité n'empêche pas les véritables savants d'y appartenir. Ainsi la section des sciences compte dans ses rangs la plupart des grands noms de la recherche scientifique des débuts du XIXe siècle : Monge, Lacépède, Chaptal, Jussieu ou Berthollet. En revanche, la composition de la section de littérature, autrement dit l'Académie française, et celle d'histoire et de littérature ancienne, est davantage politique. Même si Bernardin de Saint-Pierre, l'auteur de *Paul et Virginie,* appartient à la première, il y côtoie pour l'essentiel des représentants du régime tels Maret, Daru, Bigot de Préameneu, tous ministres de Napoléon sous l'Empire. À leurs côtés toutefois siègent d'anciens idéologues et des libéraux en délicatesse avec le régime, par exemple Volney, Garat, Lanjuinais ou Sieyès. Après l'avertissement donné en 1803, Napoléon laisse à ses opposants un très mince espace de liberté, sûr de leur soumission, mais il ne peut de ce fait empêcher toute expression du sentiment politique. De ce point de vue, l'Institut a représenté un des derniers lieux d'échanges dans la France impériale.

Abolies par un décret de la Convention en 1793, les sociétés savantes avaient réapparu au temps du Directoire, mais le Consulat et l'Empire prolongent leur développement puisque l'on en compte près d'une centaine en France en 1810 contre

cinquante seulement en 1799[17]. La moitié des départements ont leur société où des érudits et notables locaux viennent s'entretenir de littérature, sciences, art, médecine ou agriculture. Parmi ces sociétés, les académies sont les plus prestigieuses, car elles ont souvent un passé ancien et imposent des règles de sélection très strictes, sur le modèle de l'Institut de France, ce qui favorise leur caractère élitiste. Elles ont du reste la préférence du régime qui, sans entraver le développement des sociétés savantes, cherche à les faire servir sa politique en faveur de l'essor culturel et scientifique du pays. Certaines, comme l'Académie de Rouen, sont directement nées de la volonté d'un préfet, en l'espèce Beugnot. Les débats politiques y sont en principe proscrits, mais il est difficile d'envisager ces sociétés d'hommes n'échangeant aucune remarque sur la situation militaire du pays ou sur telle ou telle décision de Napoléon. Le retour en force des nobles dans les académies de province, comme à l'académie de Besançon par exemple, montre que ces institutions offrent une tribune à des hommes dont la parole est par ailleurs brimée. Le pouvoir ne s'y est pas trompé qui, lors de la discussion sur les associations en 1810 suscitée par la préparation du Code pénal, ajoute aux groupements religieux et politiques, les sociétés « littéraires ». C'est bien la preuve que l'on y parlait d'autre chose que de création artistique. Désormais, il faut demander l'autorisation pour se réunir entre érudits. Mais le contrôle de ces sociétés n'a pas empêché leur essor.

Une vie culturelle encadrée

Théâtre, musique et opéra

Le théâtre avait servi, tout au long de la Révolution, de vecteur à la pensée politique. Les principaux événements étaient alors immédiatement transposés sous une forme dramaturgique qui permettait d'associer le public à la marche de l'histoire. Encore au lendemain du 18 brumaire, plusieurs pièces sont montées pour raconter l'épisode de Saint-Cloud. Les salles de théâtre elles-mêmes se sont multipliées et servent de lieux de réunions, sinon de débats. Le théâtre participe donc à l'effervescence politique, surtout lorsque le sujet s'y prête. L'entracte d'abord, puis la sortie des représentations, fournissent l'occasion d'échanges spontanés sur les événements évoqués. L'engouement du public pour le théâtre est alors notable. Son recrutement s'est démocratisé, en partie parce que le nombre de salles s'est développé depuis l'époque de la Révolution, certains ouvrant dans des églises désaffectées. Cet attrait pour le théâtre, à la fois source de divertissement et agora, explique la réaction de Napoléon qui ne peut laisser subsister, sans le contrôler, ce lieu privilégié de débat politique. Le théâtre subit donc les foudres du monarque.

En 1806, Napoléon décide de limiter à douze le nombre de théâtres parisiens, puis ce nombre est ramené à huit en 1807. Toute nouvelle création est soumise à une autorisation du ministère de l'Intérieur. Subsistent alors quatre théâtres classiques : le Théâtre français, et son annexe de l'Odéon, l'Opéra, l'Opéra-comique qui ne peut donner que des pièces alternant textes chantés et textes parlés et l'Opera-Buffa qui ne peut représenter que des pièces italiennes. Ces quatre scènes sont subventionnées et placées, depuis novembre 1807,

sous le contrôle du surintendant des spectacles, Augustin-Laurent de Rémusat, premier chambellan de la Maison de l'Empereur, ce qui accentue le lien personnel entre l'empereur et ces théâtres. À leurs côtés restent autorisés quatre théâtres secondaires : le théâtre de la Gaîté fondé en 1760, l'Ambigu-Comique, créé en 1769, le théâtre des Variétés remontant à 1777 et le Vaudeville qui avait vu le jour au début de la Révolution. Chacun de ces théâtres se voit cantonner à un genre précis, les sujets d'actualité leur étant désormais interdits. Parallèlement, la France est divisée en arrondissements théâtraux, composé de deux à trois départements, à l'intérieur desquels jouent une troupe lyrique et une troupe dramatique, qui sont nécessairement itinérantes, allant d'une ville à l'autre au sein du même arrondissement. Seules cinq villes ont l'autorisation d'avoir deux troupes permanentes, quatorze autres une troupe dite stationnaire. Mais les pièces données en province ont déjà dû être montées sur une scène parisienne.

Le contrôle des salles s'accompagne de l'instauration d'une censure des pièces qui existe dès 1800, mais est renforcée à la suite du décret du 8 juin 1806. Les œuvres sont désormais soumises à l'examen du Bureau de la Presse, dépendant du ministère de la Police. Sont bannis les sujets d'actualité ou les références historiques risquant d'être interprétées dans un sens défavorable au régime. Toutefois l'autocensure fait que le nombre de pièces interdites est limité ; 7 % seulement des 3 000 pièces créées entre 1800 et 1815 ont été censurées[18]. Pour autant l'intérêt du public ne faiblit pas. Après s'être divisé entre les deux tragédiennes du Français, Mademoiselle Duchesnois et Mademoiselle George, le public applaudit

surtout Mademoiselle Mars. Napoléon lui-même est un grand amateur de tragédies classiques qu'il fait jouer notamment à Saint-Cloud et dans lesquelles s'illustre l'acteur Talma[19]. Mais le goût du public le porte plutôt alors vers le mélodrame, genre dans lequel excelle Pixérécourt, auteur en 1806 du *Solitaire de la roche noire,* ou encore en 1810 *des Ruines de Babylone*. Leur propos, dénué de toute allusion à la situation du moment, leur permet d'échapper à la censure. Ce n'est pas toujours le cas des pièces à caractère historique. Ainsi la pièce de Raynouard, pourtant député au Corps législatif, intitulé les *États de Blois,* est interdite en 1810. Elle mettait en scène l'assassinat du duc de Guise et renvoyait au temps des discordes civiles des guerres de Religion et de la Ligue, ce que Napoléon ne pouvait tolérer.

L'Opéra, installé rue de la Loi (actuelle rue Richelieu), retrouve son lustre grâce à Napoléon qui l'honore régulièrement de sa visite. Entre 1810 et 1814, il s'y rend à quatorze reprises, créant l'événement, en mettant en scène sa venue[20]. L'empereur a aussi voulu faire de l'Académie impériale de musique le plus prestigieux des théâtres parisiens, avec un budget élevé (dont 600 000 à 800 000 francs de subvention par an) qui permet de salarier plus de 400 personnes et de proposer un répertoire dont la moitié des pièces sont récentes, même si à part Spontini ou Méhul, les auteurs d'opéras ne sont pas des musiciens de premier plan. Le public est divers ; il mêle la haute société impériale et le peuple, grâce aux billets gratuits. Comme l'ensemble des théâtres, la censure veille au grain, mais les opéras doivent au préalable passer au crible du jury de lecture qui examine 181 pièces entre 1804 et 1814 pour n'en retenir que 52, 12

seulement étant finalement représentées, mâchant ainsi le travail des censeurs. L'Opéra a aussi pour mission de magnifier les actions de Napoléon, notamment ses exploits militaires, mais la cible est parfois manquée. Ainsi l'opéra de Spontini, *Fernand Cortez,* dont la première a lieu le 28 novembre 1809, devait célébrer la conquête de l'Espagne à travers le récit de la conquête du Mexique, mais l'exaltation de ce héros espagnol à l'heure où l'armée française s'enlise dans la péninsule Ibérique paraît de mauvais aloi, si bien que la pièce est retirée.

Le goût pour la musique est vif sous le Consulat et l'Empire, même si le public préfère la musique vocale à la musique instrumentale, d'où le succès de l'opéra-comique dans lequel s'illustrent les principaux compositeurs du temps : Méhul et Lesueur, mais aussi Grétry et Boieldieu. Cependant les concerts publics, mais aussi privés, renaissent. Les concerts du Conservatoire, devenus une institution, connaissent même un réel succès et font connaître la musique de Beethoven en France. On découvre également Mozart, dont la musique fait débat, à partir de 1800. En revanche, alors que le genre atteint ses lettres de noblesse en Allemagne, on chercherait en vain un compositeur français de musique symphonique, seuls Gossec et Méhul, mais dont la production est alors très faible, faisant exception. Il faut finalement attendre Berlioz et sa symphonie fantastique en 1830 pour que ce vide soit comblé. Les compositeurs français prisent davantage en revanche la forme du concerto et s'illustrent en particulier dans la musique pour violon, à l'image de Kreutzer ou Rode. La musique religieuse renaît aussi, au sein essentiellement de la chapelle des Tuileries, tenue par Paisello puis Lesueur[21].

La faiblesse de la littérature

La littérature n'échappe pas à la censure. Certes, jusqu'en 1810, aucun texte réglementaire ne codifie le contrôle des livres. Napoléon qui a écrit quelques ouvrages dans sa jeunesse se pique d'aimer les lettres et dit vouloir favoriser leur essor. Il souhaiterait faire du Collège de France une école de littérature. Il est également soucieux du développement de l'histoire. Des efforts sont faits pour favoriser par exemple la publication de grands textes, confiés à la jeune Imprimerie impériale. Mais ces mesures d'encouragement n'empêchent pas les livres d'être soumis à une censure qui refuse encore de dire son nom. Dans la pratique, les imprimeurs sont invités à fournir au ministre de la Police à Paris, aux préfets en province, deux exemplaires des ouvrages qu'il publie. Le ministre de la Police peut donc à tout moment interdire la diffusion d'un livre qu'il aurait jugé contraire aux intérêts de l'État. Il peut aussi demander des corrections. Mais cette politique de censure a priori n'est pas systématique si bien que la sanction peut intervenir après la parution par une obligation de détruire le livre publié, au grand dam de l'éditeur. Devant cette menace, les imprimeurs en viennent à réclamer une véritable législation sur le livre afin de stabiliser la profession ; ils seront entendus en 1810, au-delà de leurs espérances. Mais pour l'heure, comme y invitait implicitement Napoléon, c'est l'autocensure qui prédomine. Sur un total d'environ mille livres publiés par an entre 1800 et 1810, 160 ont fait l'objet d'une saisie, comme par exemple l'ouvrage de Sade, *Justine,* en 1801. Pour les éditeurs, cette saisie après publication représente un fort manque à gagner qui les conduira à souhaiter un véritable statut de la Librairie.

Les écrivains soupçonnés d'intriguer contre le régime sont étroitement surveillés, à l'image de Madame de Staël, que Bonaparte a contrainte à l'exil en 1803. Depuis lors, elle voyage en Autriche, en Italie et en Allemagne, sans jamais renoncer à revenir à Paris. Mais lorsqu'elle tente de s'en approcher en 1806 en s'installant dans la région d'Auxerre, puis à Meulan, elle s'attire de nouveau les foudres de Napoléon. Pourtant elle continue d'écrire et de publier. Elle fait paraître *Corinne* en 1807. Ce roman dont l'intrigue est située dans l'Italie de 1795 déplaît à Napoléon pour les idées libérales qu'il contient. Ce n'est pourtant qu'en 1810, avec la publication de De *l'Allemagne,* que les relations entre Napoléon et Germaine de Staël s'enveniment. Il est vrai que loin d'être isolée, Madame de Staël est parvenue à rassembler autour de sa personne une pléiade de savants et d'hommes de lettres, venus de toute l'Europe et qui forment ce que l'on appellera le « groupe de Coppet ». Sans être ouverte, l'opposition au régime est un des points communs à ces intellectuels. Aux côtés de Benjamin Constant dont la fidélité s'émousse, de Camille Jordan, de Gerando, de Mathieu et Adrien de Montmorency, on voit apparaître à partir de 1804 Auguste Schlegel, puis en 1805 Prosper de Barante, Chamisso, ou Friedrich Schlegel. Madame Récamier est elle-même attirée par l'écho de Coppet.

D'autres écrivains, d'abord favorables au régime, sont également contraints au silence, à l'image de Benjamin Constant qui ne publie quasiment plus rien entre 1803 et 1814, ou encore de Marie-Joseph Chénier auquel Napoléon demande de se taire, ou enfin de Chateaubriand, auteur en 1802 du *Génie du christianisme,* mais qui s'éloigne du régime

à partir de 1804. Les avertissements adressés aux écrivains visent aussi les membres de l'Académie française, mis en garde contre toute tentation de parler des événements contemporains. L'arrivée de Destutt de Tracy en 1808, puis l'élection mouvementée de Chateaubriand en 1811 ne sont pas de nature à modifier la composition de l'Académie française où l'on entre surtout après avoir rendu des services au régime, à l'exemple de Esménard ou Lacretelle qui s'étaient distingués en mettant leur plume au service de la censure impériale. Certes, Napoléon n'est pas parvenu à s'attacher une grande plume qui aurait encensé ses actions, comme le fit David par la peinture, mais la littérature n'est pas pour autant muette, comme l'illustre la vogue du roman, règne des intrigues sentimentales ou des récits historiques[22].

Une presse sous contrôle

Avec la littérature, c'est finalement la presse qui est la plus touchée par l'effort du régime pour contrôler les esprits. Napoléon s'en méfiait depuis son avènement au pouvoir. Il avait déjà réduit son influence en 1800 en limitant le nombre de journaux autorisés. En 1804, une quinzaine de titres paraissent à Paris, mais leur tirage plafonne à 25 000 exemplaires seulement, soit en moyenne moins de 2 000 exemplaires par journal. Parmi ces titres, quatre ou cinq ont une réelle influence[23]. *Le Journal des débats,* fondé en 1789, pour rendre compte des débats de l'assemblée nationale, et dirigé depuis par les frères Bertin, est resté fondamentalement contre-révolutionnaire, même s'il l'exprime avec mesure. La qualité de ses principaux rédacteurs ne laisse aucun doute sur

son orientation ; on y retrouve en effet les signatures du vicomte de Bonald, de Chateaubriand, et surtout de Geoffroy qui y tient un feuilleton littéraire très suivi. Avec plus de dix mille exemplaires en 1804, il est de loin le journal le plus vendu à travers la France, les trois quarts de ses envois s'effectuant en province. Depuis 1805, Napoléon a imposé un censeur au *Journal des Débats,* en la personne de Joseph Fiévée, par ailleurs l'un de ses informateurs privilégiés. L'empereur oblige ensuite le journal à changer de titre ; il devient *le Journal de l'Empire*. Mais ces mesures n'entravent pas son développement. À l'heure où la presse végète, le *Journal de l'Empire* accroît son audience pour atteindre 21 000 exemplaires en 1811.

À côté du *Journal de l'Empire,* le Publiciste ou la *Gazette de France* font plus pâle figure, leur tirage ne dépassant pas à eux deux les 4 000 exemplaires. Le *Publiciste,* propriété de Suard, est resté proche des idéaux de la philosophie des Lumières. Il publie régulièrement des articles de Benjamin Constant, mais aussi de Prosper de Barante, ami de Madame de Staël. La tendance de la *Gazette* est en revanche contre-révolutionnaire. Elle a été revigorée en 1805 par la fusion forcée qui lui a été imposée avec la *Clef du Cabinet* et le *Journal des défenseurs de la patrie,* deux titres dont les tirages avoisinaient les 1 200 à 1 300 exemplaires. Comme le *Publiciste,* la *Gazette* est étroitement surveillée par le régime qui leur impose également un censeur rattaché à leur rédaction. Lacretelle jeune remplit ce rôle auprès du *Publiciste,* Esménard auprès de la *Gazette de France*. Après 1807 un nouveau tour de vis est donné. Au moment où la guerre reprend sur le continent, Napoléon se plaint des

nouvelles publiées par les journaux parisiens sur la politique extérieure. À ses yeux, les censeurs chargés de la surveillance des articles sont les principaux responsables de cette situation. Lacretelle au *Publiciste* et Esménard à la *Gazette de France* sont donc remplacés respectivement par Jouy et Mouvel.

Les revues n'échappent pas à l'attention du maître. Deux d'entre elles ont alors une certaine influence, le *Mercure de France* et la *Décade philosophique*. Prestigieuse revue remontant au XVIIe siècle, le *Mercure de France* avait mal vécu la Révolution, jusqu'au jour où Fontanes décide de la faire renaître au début du Consulat ; il obtient le soutien de Lucien Bonaparte pour racheter le titre et lui redonner son lustre en y associant des rédacteurs de talent à l'image de Louis de Bonald ou René de Chateaubriand. Le *Mercure de France* se situe dans la mouvance néomonarchique et entend combattre les principes révolutionnaires. Il se heurte dès lors presque naturellement à la *Décade philosophique,* mais s'avère très proche du *Journal des débats* avec lequel il partage des intérêts financiers, ainsi qu'un nombre non négligeable de rédacteurs. Toutefois, malgré son rachat par Chateaubriand en 1803, le *Mercure* végète. L'auteur du *Génie du christianisme* part peu après pour l'Italie, tandis que Fontanes s'éloigne de la revue en gravissant les degrés du pouvoir. De plus, la vigilance du ministre de la Police est extrême. En 1807, il fait finalement procéder à la fusion du *Mercure de France* et de la *Revue philosophique,* nouveau nom donné à la *Décade philosophique,* organe des idéologues sous le Consulat. La fusion s'opère néanmoins au profit de la première bien que l'on conserve le titre du *Mercure*.

Mais la répression des journaux n'est qu'un aspect de la

politique napoléonienne à l'égard de la presse. Napoléon a également cherché à se doter d'une presse totalement dévouée à sa cause. Dès les lendemains du 18 brumaire, il prend ainsi en mains le *Moniteur,* journal fondé par l'éditeur Panckoucke en 1789, qu'il rachète alors, confiant sa direction à Maret. Le *Moniteur* devient la voix du régime. Il porte en titre « Gazette nationale ou le Moniteur Universel ». Napoléon y fait insérer des textes de plus en plus nombreux ; les bulletins de la Grande Armée y sont reproduits. Mais l'intérêt du journal reste relatif. Étant donné son caractère officiel, le *Moniteur* est lu essentiellement par les représentants de l'administration. Il est également recommandé à la presse parisienne, mais aussi de province, de reprendre les textes du *Moniteur,* sous peine de mesures de rétorsion. C'est une autre manière de promouvoir une parole officielle. Pourtant Napoléon n'a jamais réussi à augmenter son audience, malgré les nombreux abonnements que lui-même souscrit ; il ne tire en effet qu'à 3 000 exemplaires au milieu de l'Empire.

La presse de province n'échappe pas à la vigilance des pouvoirs publics. À l'époque du Consulat, de nombreux journaux de tendance jacobine ou monarchiste avaient été supprimés. Cette politique répressive s'accentue sous l'Empire, les préfets tendant en outre à susciter des feuilles dévouées au gouvernement dont la principale fonction est de reproduire les annonces officielles ou les jugements des tribunaux. Les quatre cinquièmes des départements disposent d'un ou de plusieurs journaux politiques. Leur tirage ne dépasse en général pas les 1 000 exemplaires, souvent beaucoup moins, ce qui correspond toutefois au nombre des notables siégeant dans les assemblées électorales.

La presse périodique est en effet destinée en premier lieu à la bourgeoisie. Les milieux populaires achètent plus rarement le journal. Mais ils sont en revanche touchés par les feuilles occasionnelles, les « canards », dont la parution est épisodique. Ces feuilles reprennent des articles de journaux à l'occasion de grands événements, comme le sacre de Napoléon, et surtout les grandes batailles remportées par l'empereur. Elles s'attardent aussi sur les événements les plus sensationnels, comme les attentats commis contre Bonaparte. C'est par ce biais que l'écho déformé de la vie nationale parvient dans les campagnes. Ces écrits y sont en effet diffusés par des colporteurs qui sillonnent les routes de France, sans être véritablement inquiétés, au moins jusqu'en 1810. Certes, ils sont surveillés par la police, mais leur activité n'est pas interdite. Or ils favorisent la diffusion des nouvelles à travers le pays, même s'ils sont aussi des vecteurs de la propagande napoléonienne.

Les arts au service du régime

Napoléon a très vite vu le parti qu'il pourrait tirer du soutien des artistes. En 1800, il a rencontré David qui avait été le grand ordonnateur des fêtes révolutionnaires jusqu'en 1794 et qui, après avoir échappé à l'épuration frappant les montagnards, était resté en retrait de la vie politique. Bonaparte lui offre l'occasion de faire son retour sur le devant de la scène. Il devient le peintre officiel de l'épopée napoléonienne, décrivant tour à tour les faits militaires illustres, et les grandes pages de l'histoire du règne. De *Bonaparte au col du Grand Saint-Bernard à Léonidas aux*

Thermopyles, en passant par le *Couronnement,* présenté au salon de 1808, David s'impose comme le maître de la peinture officielle. Ses élèves, Gros, Girodet et Gérard s'adonnent eux aussi à la peinture des heures glorieuses du régime, sans oublier de brosser le portrait des grandes figures du règne, en particulier les membres de la famille impériale dont Gérard se fait une spécialité. Certes, la production picturale ne se cantonne pas à l'exaltation de l'Empire, mais, les commandes officielles aidant, elle y consacre une large part, diffusant à travers l'Europe entière, par le biais de copies des tableaux originaux et des lithographies, l'image d'un règne prospère.

Le Salon, organisé tous les deux ans à partir de 1800, est la vitrine de l'art en train de se faire. Les principaux artistes du temps, peintres et sculpteurs, y exposent leurs œuvres, tableaux de commande, mais surtout toiles qu'ils espèrent vendre à des acheteurs privés ou à de hauts dignitaires de l'Empire. À son apogée, en 1812, le Salon propose plus de 1 000 toiles dues au pinceau de 409 peintres différents[24]. Nommé le 19 novembre 1802 directeur général des Musées, Vivant Denon, qui avait accompagné Bonaparte en Égypte, règne désormais sur le Salon, organisé au Louvre, mais aussi sur le Musée Napoléon où sont exposées toutes les œuvres saisies à travers l'Europe, ce qui le transforme en l'une des plus somptueuses collections de tableaux du monde. Avec l'Empire, les Musées sont rattachés directement à la Maison de l'Empereur, signe de la place que Napoléon accorde aux arts dans la glorification de sa personne, mais aussi de ses actions militaires, faisant de la peinture d'histoire contemporaine une des innovations des premières années du XIXe siècle[25].

Avec l'Empire, la figure peinte de Napoléon se transforme.

Le jeune et ardent général, échevelé, laisse la place à un homme plus mûr arborant une coiffure à la Titus qui le fait ressembler aux empereurs romains[26]. Sur le champ de bataille, il garde une position centrale, mais on ne le voit plus les armes à la main. Il impose l'image du souverain, par les portraits qui le montrent dans les habits du sacre, par exemple le tableau de Gérard, *Napoléon Ier,* dans lequel l'empereur apparaît calme et serein, muni de tous les attributs du pouvoir. Cette image du souverain est également magnifiée dans les descriptions d'entrées dans les villes conquises, par exemple dans le tableau de Meynier, exposé en 1810 et figurant Napoléon entrant dans Berlin. Cette représentation souveraine trouve son apothéose dans la mise en scène des entrevues entre monarques, que ce soit la rencontre avec l'empereur d'Autriche en 1805, peinte par Gros, ou celle sur le Niémen avec le tsar, Alexandre Ier. Dans l'un et l'autre cas, la magnanimité de Napoléon est mise en valeur. Enfin, après 1810, l'empereur se plaît à être montré en famille, avec sa femme et le roi de Rome, pour mieux insister sur la consolidation de la dynastie.

L'épopée napoléonienne s'inscrit aussi dans la pierre, afin d'être mieux pérennisée. Les sculpteurs choisissent la mise en scène d'une figure idéale, proche des bustes d'empereurs romains, assimilation que l'ajout d'une couronne de lauriers tend à favoriser[27]. Napoléon laisse diffuser certaines de ces sculptures, par exemple le buste de Chaudet qui devient le buste officiel du régime, mais il garde une certaine réticence à être statufié de son vivant. Et lorsque le sculpteur Canova achève une statue en pied, le représentant nu, il refuse qu'elle soit montrée. En revanche, il ne dédaigne pas de mettre en

scène, sur la pierre, les exploits de ses armées. La glorification des victoires militaires commence dès l'époque du Consulat, avec le projet, finalement abandonné, de transformation des Invalides, dû aux architectes Percier et Fontaine. Puis en 1806, Napoléon décide d'aménager la Madeleine en Temple de la Gloire, consacré à la campagne de 1805. Ce projet reste lui aussi inachevé. Mais d'autres aboutissent : sur la place des Victoires s'élève ainsi un monument dédié à Desaix, le héros de Marengo. En 1806 est entrepris l'arc de Triomphe du Carrousel, qui célèbre notamment les victoires contre l'Autriche. En même temps Napoléon décide l'érection d'une colonne consacrée à la Grande Armée, place Vendôme ; elle est inaugurée en 1810. À son sommet une statue de Napoléon s'est substituée à celle de Charlemagne initialement prévue. Dans le même esprit, l'arc de l'Étoile est entrepris en 1808. Ainsi, Napoléon reprend la politique des empereurs romains comme des rois d'Ancien régime en occupant l'espace public par des monuments visant à rappeler ses exploits. Cette politique monumentale s'accompagne d'un projet de transformation de Paris, seulement esquissé, visant à en faire la capitale du monde. Toutes ces constructions participent de la même volonté de glorification de l'empereur victorieux. Ils inscrivent dans l'espace parisien, c'est-à-dire, dans l'esprit de l'empereur, au cœur de la France, les grandes dates de la geste napoléonienne et contribuent de ce fait à la divinisation de son auteur.

1 Claude Langlois, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIXe siècle,* Paris, Cerf, 1984, 776 p.

2 Daniel Robert, *Les Églises réformées en France,* 1800-1830, Paris-Genève, Droz-Minard, 1961, 632 p.

3 Marcel Schneidhauer, *Les Églises luthériennes en France 1800-1815.*

Alsace, Montbéliard, Paris, Strasbourg, Éditions Oberlin, 1975, 287 p.

4 S. Posener, « Les Juifs sous le Premier Empire. Les statistiques générales », *Revue des Études juives,* t. 93, 1932, p. 192-214.

5 Esther Benbassa, *Histoire des Juifs de France,* Paris, Le Seuil, coll. Points, 1997, 378 p., p. 156.

6 Paul Leuilliot, *L'Alsace au début du XIXe siècle. Essai d'histoire politique, économique et religieuse (1815-1830), t. 3, Religions et Culture,* Paris, SEVPEN, 1960, 532 p., p. 233.

7 Pierre Chevallier, *Histoire de la franc-maçonnerie française,* t. 2, *La maçonnerie, missionnaire du libéralisme (1800-1877),* Paris, Fayard, 1988, 556 p.

8 Laurence Chatel de Brancion, *Cambacérès,* Paris, Perrin, 2002.

9 Éric Saunier, « La franc-maçonnerie en Normandie à l'époque napoléonienne : un instrument bien fragile », *Études Normandes,* 2002, p. 69-85.

10 Jean-Luc Quoy-Bodin, *L'armée et la franc-maçonnerie au déclin de la Monarchie, sous la Révolution et l'Empire,* Paris, Economica-Edic, 1987, 344 p.

11 Patrice Bret (dir.), *L'expédition d'Égypte, une entreprise des Lumières, 1798-1801,* Paris, Éditions Tec & Doc, 1999, 436 p.

12 Jean-Luc Chappey, *La Société des Observateurs de l'homme (1799-1804).* Des *anthropologues au temps de Bonaparte,* Paris, Société des Études Robespierristes, 2002, 573 p.

13 Nicole et Jean Dhombres, *Naissance d'un nouveau pouvoir: sciences et savants en France 1793-1824,* Paris, Payot, 1989.

14 François Pairault, *Gaspard Monge. Le fondateur de Polytechnique,* Paris, Tallandier, 2000.

15 Maurice Crosland, *The Society of Arcueil : a view of french science at the time of Napoleon I,* Cambridge, Harvard University Press, 1967.

16 Patrice Bret, *L'État, l'armée, la science : l'invention de la recherche publique en France, 1763-1830,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

17 Jean-Pierre Chaline, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France XIXe-XXe siècle,* Paris, Éditions du CTHS, 1995, 270 p.

18 Odile Krakovitch, « La censure théâtrale sous le Premier Empire

(1800-1815) », *Revue de l'Institut Napoléon,* n° 158-9, 1992, p.

19 Bruno Villien, *Talma, l'acteur favori de Napoléon Ier,* Paris, Pygmalion, 2001, 539 p.

20 David Chaillou, *Napoléon et l'Opéra. La politique sur la scène 1810-1815,* Paris, Fayard, 2004, 543 p.

21 Jean Mongredien, *La musique en France des Lumières au Romantisme 1789-1830,* Paris, Flammarion, 1986, 370 p.

22 Shelly Charles, « L'empire du roman (1795-1815) », dans J.-C. Bonnet (dir.), *L'Empire des Muses, op. cit.,* p. 247-273.

23 André Cabanis, *La presse sous le Consulat et l'Empire,* Paris, Société des études robespierristes, 1975, 354 p.

24 Udolpho Van de Sandt, «Le Salon », dans J.-C. Bonnet (dir.), *L'Empire des Muses, op. cit.,* p. 59-78.

25 Bruno Foucart, « La grande alliance de Napoléon et des peintres de son histoire », dans *Napoléon, images et histoire. Peintures du château de Versailles (1789-1815),* Paris, Réunion des Musées Nationaux, 2001, p. 14-20.

26 Annie Jourdan, *Napoléon, héros, imperator, mécène,* Paris, Aubier, 1998, 381 p.

27 Gérard Hubert et Guy Ledoux-Lebard, *Napoléon, portraits contemporains, bustes et statues,* Paris, Arthena, 1999, 245 p.

TROISIÈME PARTIE

L'Europe napoléonienne

Chapitre 1

L'Europe au début du Consulat

Lorsque Bonaparte prend le pouvoir, en novembre 1799, la France est en guerre contre les États composant la seconde coalition. Le Premier consul a été porté à la tête de l'État pour ses qualités militaires. Mais l'opinion fait aussi confiance au général victorieux pour mener à bien la paix. Bonaparte le sait, qui flatte ce sentiment dans les jours qui suivent son arrivée au pouvoir. Il a fort bien perçu que le jeu diplomatique et militaire avait tourné en sa faveur après la secousse de l'hiver 1798-1799.

La situation diplomatique de l'Europe au lendemain du 18 brumaire

La formation de la seconde coalition

À la fin de 1798 une coalition d'États européens, la seconde après celle organisée en 1793, s'est formée contre la France révolutionnaire. Elle comprend notamment l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et l'Empire ottoman.

L'Angleterre est gouvernée par le roi Georges III depuis 1760 et son Premier ministre William Pitt. Ce dernier, au

pouvoir depuis 1784, incarne, face à la France révolutionnaire, la défense du patriotisme anglais[1]. L'Angleterre est en même temps le pays le plus libéral en Europe ; elle est en effet devenue, au cours du XVIIIe siècle, une monarchie constitutionnelle qui s'oriente de plus en plus vers le parlementarisme, le Premier ministre étant issu de la majorité parlementaire et agissant avec une grande liberté par rapport au roi. Aux élections de 1796, le Gouvernement a remporté 424 sièges contre 95 à l'opposition[2]. Pitt a dû cependant limiter l'extension des libertés, pendant les « French wars », par exemple en suspendant *l'Habeas corpus,* s'attirant les foudres de l'opposition libérale, alors conduite par Fox. Mais à l'inverse, Pitt s'efforce de conquérir la faveur de l'opinion publique. En guerre contre la France depuis 1793, l'Angleterre a dû faire face aux projets d'invasion de son territoire à l'époque du Directoire, qui s'est accompagnée d'un soulèvement avorté en Irlande, mais elle a dû aussi contrer l'offensive française en Égypte, directement tournée contre ses intérêts aux Indes. Au cours de la campagne d'Égypte, l'Angleterre a manifesté sa puissance maritime et montré qu'elle dominait les mers, y compris la Méditerranée dont Bonaparte aurait voulu faire, dès cette époque, un lac français. Elle a su aussi, sur un plan politique, opposer un front commun à la France en décidant l'union de l'Irlande et de la Grande-Bretagne, formant ainsi à compter du 1er janvier 1800 un Royaume-Uni qui se veut un rempart puissant contre la poussée des idées révolutionnaires outre-manche.

L'Autriche gouvernée par François II, empereur d'Allemagne depuis 1792, se caractérise aussi par sa constance dans la lutte contre la Révolution[3]. C'est un État autocratique

dont le souverain a combattu sur son propre sol les velléités de réforme, en écrasant notamment les jacobins hongrois. Monarchie multinationale, elle fait cohabiter en son sein populations allemandes, hongroises, polonaises, tchèques et slovaques, slovènes, croates et italiennes, certains de ces peuples, comme les Hongrois, conservant une très forte aspiration à l'autonomie. Mais la guerre contre la France a permis d'étouffer au moins provisoirement ces mouvements autonomistes, de même qu'elle a conduit à assouplir la politique joséphiste de contrôle de l'Église catholique par l'État, en partie à l'origine de certaines de ces révoltes, par exemple en Hongrie. Entrée en guerre contre la France dès avril 1792, l'Autriche a subi un cuisant revers en Italie en 1796-1797, soldé par le traité de Campoformio qui lui permettait toutefois de recentrer son Empire vers le sud de l'Europe, en abandonnant les Pays-Bas perdus depuis 1794. Mais elle n'a pas accepté en revanche de perdre son influence en Italie du Nord, d'où l'offensive victorieuse de l'hiver 1798 qui lui permet de damer le pion aux armées françaises et d'asseoir son influence sur la plus grande partie de la péninsule italienne au début de 1800. Sa victoire est cependant incomplète. Or l'Autriche a besoin d'une victoire totale pour s'affirmer à nouveau, face à la Russie et la Prusse comme une grande puissance[4]. C'est ce qui la conduit à repousser les offres de paix de la France en décembre 1799.

La Russie est le troisième pilier de cette coalition formée contre la France. C'est aussi l'une des plus tard venues, puisqu'elle n'entre en guerre contre le Directoire qu'en 1798, manifestant à cette occasion son ambition européenne, déjà perceptible lors des partages successifs de la Pologne qui lui

ont fait faire un grand pas en avant vers l'ouest. Mais la Russie de Paul Ier reste prioritairement tournée vers l'Orient, vers Constantinople, et si elle est entrée en guerre en 1798, c'est parce que la France a menacé ses intérêts, en s'emparant des îles ioniennes, puis de Malte et de l'Égypte.

De ce fait, la Russie rejoint, dans la coalition, son ennemi traditionnel, l'Empire ottoman, gouverné par Sélim III, lui aussi atteint dans ses intérêts à la suite de la conquête de l'Égypte que Bonaparte a certes abandonnée en août 1799, mais que l'armée française continue d'administrer en 1800, le général Kléber, un moment hésitant sur le devenir de la colonie, ayant renforcé l'emprise française sur ce territoire après la défaite des Ottomans à Héliopolis en mars. Il ne faut pas oublier que le centre de gravité de la politique européenne s'est alors déplacé vers l'Orient, vers cette Égypte qui concentre une grande partie des regards et intéresse directement ou indirectement, Turcs, Anglais et Russes[5].

En Méditerranée précisément, Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, et son épouse, Marie-Caroline, sœur de Marie-Antoinette, se sont joints à la coalition contre la France, après avoir constamment marqué leur rejet de la Révolution. Repliés en Sicile, tandis que s'organisait la République parthénopéenne, ils avaient dès 1798 lancé un appel à la croisade contre les jacobins, appel relayé par le cardinal Ruffo, qui prend la tête du mouvement sanfediste ; son action prélude au retour des souverains à Naples[6]. En 1799, les Français ont donc été chassés de la République parthénopéenne, en même temps que les jacobins victimes d'une répression farouche, Ferdinand IV retrouvant son trône, avec l'aide des troupes russes. C'est la fin – provisoire – de

l'influence française en Italie du Sud, les Napolitains s'emparant également de Rome où la République romaine a également cessé d'exister[7], tandis que le titulaire du siège de Saint-Pierre, Pie VI, meurt en captivité à Valence le 29 août 1799.

La France et ses alliés

Bien que Bonaparte ait mis l'accent, en arrivant au pouvoir, sur les difficultés militaires de la France, force est de reconnaître que la situation a été stabilisée dès l'automne 1799. Certes, la majeure partie de l'Italie est perdue, mais la France conserve à ses frontières un glacis protecteur, formé de quelques-unes des républiques sœurs créées à l'époque du Directoire. Au nord, la République batave a été le théâtre de violents combats, mais les troupes franco-bataves du général Brune sont parvenues à contenir l'avance des Anglo-Russes, la population n'ayant pas manifesté à cette occasion d'hostilité à l'alliance avec la France. La République batave est alors sauvée. Bonaparte s'empresse du reste, le 5 janvier 1800, de signer un nouveau traité avec elle, par lequel il lui reconnaît quelques territoires supplémentaires et des concessions financières[8]. Quoi qu'il en soit, elle demeure sous la tutelle politique et militaire de la France qui y maintient une armée d'occupation et un représentant aux pouvoirs étendus.

La République helvétique a connu une évolution comparable. Menacée par l'armée russe de Souvorov en 1799, elle a été sauvée par les victoires de Masséna, mais l'armée doit aussi contenir les révoltes paysannes qui ne cessent de se développer depuis 1798[9]. Néanmoins cette région stratégique,

située entre l'Allemagne et l'Italie, est bien sous contrôle français en 1800, à la veille de la seconde campagne d'Italie. En Italie précisément, l'influence française ne s'étend plus que sur Gênes et sa région proche, c'est-à-dire un embryon de la République ligure constituée en 1797, mais qui permet toutefois de fixer les armées autrichiennes et protège d'une certaine manière le territoire français.

Au total donc, le glacis protecteur constitué par les républiques sœurs a tenu le choc, malgré la perte de l'Italie et des îles ioniennes dont se sont emparés les Russes. Le territoire français n'a pas été atteint par les armées coalisées. Bien plus, les départements belges et rhénans ont conservé leur intégrité. Les révoltes qui ont secoué la Belgique en 1798-1799, en réaction à la conscription, sont apaisées. Il est vrai que la liberté des cultes accordée aux catholiques dès le mois de décembre 1799 a permis de consolider l'emprise française dans les départements belges, de même que cette mesure avait favorisé la pacification de l'Ouest de la France[10]. Enfin au sud, la France est protégée par l'alliance qui l'unit à l'Espagne depuis 1796, ce pays lui apportant en outre l'appoint de sa marine. En revanche, Bonaparte ne parvient pas à se rapprocher de la Prusse, gouvernée par Frédéric Guillaume III, depuis 1797. La Prusse préfère garder sa neutralité et rester dans l'expectative.

La situation diplomatique de la France à la veille de la seconde campagne d'Italie est cependant favorable, d'autant mieux que Bonaparte hérite d'une armée aguerrie, d'un système de recrutement efficace avec la loi Jourdan, et d'un corps diplomatique réorganisé. Il peut dès lors s'engager dans une politique offensive présentée comme une défense des

intérêts français.

L'échec des offres de paix

Le 25 décembre 1799, le Premier consul adresse aux souverains autrichien et anglais une lettre les invitant à conclure la paix. À François II, il rappelle leurs échanges passés, au temps de Campoformio, tout en le mettant en garde contre les conséquences d'un nouveau conflit. Dans sa lettre au roi d'Angleterre, Napoléon Bonaparte insiste sur l'état de guerre qui règne depuis huit ans entre les deux pays. Mais Georges III et François II refusent ces offres. Ils ne peuvent admettre que la France occupe la Belgique, la Hollande et la rive gauche du Rhin, et qu'elle soit maîtresse de l'Égypte, menace permanente sur la route des Indes. La paix est donc remise à plus tard.

La seconde campagne d'Italie

La victoire de Marengo

Au début de 1800, l'Autriche apparaît bien isolée face à Bonaparte. L'Angleterre renâcle à verser à nouveau des fonds pour soutenir son armée. Les Russes ont retiré leurs troupes d'Europe occidentale en octobre 1799. L'Autriche doit donc tenir seule un front qui s'étend de l'Allemagne à l'Italie. Elle dispose alors de deux armées principales, l'une de 100 000 hommes, commandée par Kray, en Allemagne, l'autre de 120 000 soldats placés sous le commandement du général Melas,

en Italie. C'est cette dernière qui doit entrer la première en action en tentant d'envahir la France par le sud. De leur côté, les Français peuvent compter sur une armée de 40 000 hommes sous Masséna qui protège Gênes et sur l'armée du Rhin, forte de 100 000 hommes, commandée par le général Moreau. Bonaparte a pris conscience de l'infériorité numérique de ses forces et forme, au début de l'année, grâce à la conscription, une armée dite de réserve qui compte près de 50 000 soldats, avec lesquels il entend se porter en personne en Italie. C'est en effet sur ce terrain d'action que, comme en 1796, il veut faire parler sa science tactique.

La seconde campagne d'Italie s'engage en mai 1800[11]. L'armée de réserve arrive dans la plaine du Pô après avoir franchi le col du Grand Saint Bernard sans dommage, ce que la propagande exaltera par la plume et par l'image, en montrant, à l'instar de David, un Bonaparte se jouant des éléments. Après quelques engagements mineurs, le Premier consul parvient à Milan le 2 juin. Il y apprend la capitulation de Masséna dans Gênes, ce qui contrarie ses plans initiaux. Mais il décide néanmoins de passer à l'offensive, en partant à la poursuite de Melas, ce qui le pousse à diviser ses forces. Lorsque le combat s'engage dans la plaine de Marengo, à cent kilomètres au sud de Milan, le 14 juin 1800, Bonaparte ignore qu'il a face à lui le gros de l'armée autrichienne. De fait l'issue de la bataille est d'abord indécise, ce qui provoque l'annonce d'une victoire autrichienne. Bonaparte a cependant le temps de faire revenir des renforts. Parmi eux figure la division commandée par le général Desaix dont l'appoint s'avère décisif à la fin de l'après-midi. Les charges de cavalerie commandées par Kellermann aidant, les troupes françaises se reforment et

repartent à l'assaut des Autrichiens. Desaix est tué sur le champ de bataille, mais Bonaparte remporte une victoire décisive en ce qu'elle lui ouvre toute l'Italie et fait peser une menace directe sur l'Autriche. C'est aussi une victoire politique qui consolide le pouvoir de Bonaparte en France.

La poursuite de la campagne et la paix de Lunéville

Melas a bien compris le danger que représentait pour les Autrichiens la défaite de Marengo. Le lendemain de la bataille, il fait cesser les hostilités, et signe la convention d'Alexandrie. Bonaparte propose alors la paix à l'empereur d'Allemagne, et regagne Paris, en confiant le commandement de l'armée d'Italie à Masséna, remplacé par le général Brune en août. De son côté, Moreau poursuit le combat en Bavière, alliée de l'Autriche. Il est notamment vainqueur à Oberhausen le 28 juin, puis il impose à Kray l'armistice de Parsdorf le 15 juillet. Des négociations s'ouvrent alors à Paris en vue d'un traité de paix sur la base du traité de Campoformio. Mais l'Autriche, par l'intermédiaire de son ministre Thugut, s'est engagée avec l'Angleterre à poursuivre la lutte contre la France, et interrompt les négociations. C'est le successeur de Thugut, Cobenzl, qui les reprend en octobre à Lunéville où Bonaparte a délégué son frère Joseph. Mais à nouveau, elles achoppent. Les Autrichiens ont choisi de reprendre la lutte.

Sous le commandement de l'archiduc Jean, une armée de 100 000 hommes attaque Moreau en Bavière, à la fin du mois de novembre. Mais Moreau regroupe ses forces autour de Hohenlinden, à trente kilomètres à l'est de Munich, et remporte, le 3 décembre, une victoire décisive qui lui ouvre la

route de Vienne. De son côté Brune qui a repris le combat en Italie du Nord est victorieux sur le Mincio le 26 décembre. Acculés, les Autrichiens acceptent de reprendre les négociations de paix, au début du mois de janvier 1801. Elles aboutissent à la signature du traité de Lunéville, le 9 février 1801. Comme à Campoformio, l'Autriche accepte la domination française sur la Belgique, mais François II, en tant qu'empereur d'Allemagne, reconnaît aussi la perte de la rive gauche du Rhin, ce qui devait conduire à engager des négociations pour indemniser les princes allemands lésés. C'est l'origine du recès de 1803. De son côté l'Autriche conserve Venise et ses possessions conquises en 1797. L'Europe continentale est désormais en paix.

Le nouveau visage de l'Europe après Marengo

Après que sa ligne de défense a explosé à Marengo, c'est toute l'Italie du Nord et du centre qui s'offre à Bonaparte. Avant même la signature du traité de Lunéville avec l'Autriche, l'Italie est devenue l'enjeu de toutes les tractations.

Au nord de la Péninsule, Bonaparte reconstitue la République cisalpine, transformée en 1802 en République italienne[12]. Il confie également au général Dejean le soin de réorganiser la République ligure. Quant au Piémont, il hésite sur son statut, confiant le gouvernement du pays à une Commission provisoire, tout en laissant au général Jourdan qui assure le commandement militaire de la région, le soin de préparer l'annexion[13]. Une administration générale y est créée ; elle couvre six départements formant la 27e division militaire. Jourdan est rejoint par des commissaires envoyés de

Paris : Jourde pour organiser la Justice, le général Wirion, chargé de la gendarmerie, Hennet des Finances ; enfin l'évêque d'Amiens, Mgr de Villaret, réorganise l'Église. Le 15 septembre 1802, ces départements sont annexés à la France[14].

Les Etats d'Italie centrale passent aussi sous influence française, mais selon des modalités différentes et après une combinaison diplomatique complexe entre la France et l'Espagne. La Toscane, jusqu'alors gouvernée par un Habsbourg, en l'espèce Ferdinand III, oncle de l'empereur François II, est donnée à Louis de Bourbon, gendre du roi d'Espagne et fils du duc de Parme, qui prend le titre de roi d'Étrurie. En échange, le duché de Parme doit passer à la France à la mort du duc actuel tandis que le nouveau souverain de Toscane abandonne ses droits à la France sur l'île d'Elbe. La République de Lucques conserve son autonomie, sous occupation française, et obtient bientôt une nouvelle constitution. Enfin, plus au sud, les États pontificaux retrouvent leur intégrité, Pie VII, nouvellement élu, s'employant à y restaurer son pouvoir. Il faut ajouter, pour mesurer l'intensité des efforts diplomatiques alors mis en œuvre, que le second traité de Saint-Ildefonse, dont les préliminaires sont signés avec l'Espagne le 1er octobre 1800, prévoit également que l'Espagne rétrocédera à la France la Louisiane.

Ainsi la défaite de l'Autriche en 1800 contribue à étendre l'influence française autour du Bassin Méditerranéen. Alliée de l'Espagne, bientôt en paix avec le royaume de Naples, la France domine la majeure partie de l'Italie. Elle peut de ce fait plus aisément peser sur le pape pour signer un concordat, certes destiné à régler les différends religieux en France, mais

qui a des implications sur l'ensemble de l'Europe catholique, ne serait-ce que parce que le pape, par ce geste, reconnaît la légitimité du chef de la République française[15]. Enfin, l'armée française est toujours présente en Égypte où avec Kléber, puis surtout Menou, la colonisation du pays se développe. Bonaparte peut donc légitimement rêver en 1800 de faire de la Méditerranée un lac français. Il envisage même en mars la reconquête de Malte.

Mais la défaite de l'Autriche a aussi des conséquences prolongées sur le reste de l'Europe. Elle scelle l'union définitive de la Rhénanie à la République française qui implique une réorganisation de l'Allemagne, effective par le recès de 1803. Elle conduit aussi à un rapprochement entre la France et la Russie de Paul Ier, qui a tout intérêt à sortir de son isolement et perçoit désormais que l'alliance avec l'Angleterre et la Porte ne sert pas nécessairement ses intérêts. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'organisation d'une Ligue des neutres en décembre 1800 entre la Russie et les États scandinaves. À la fin de 1800, l'Angleterre se trouve donc de plus en plus isolée et ne peut plus combattre l'influence française que sur des positions périphériques. À cet égard, les victoires françaises sur le continent, en Italie puis en Allemagne avec Moreau, ont été décisives dans le processus de paix générale qui aboutit en 1801-1802.

La poursuite de la lutte contre les Anglais

La guerre en Méditerranée

L'Angleterre voit d'un mauvais œil se consolider l'influence française en Méditerranée, une mer dont l'accès demeure à ses yeux vital pour assurer la liaison avec l'Inde. Les forces anglaises tentent donc de résister. Depuis 1798, la marine britannique bloque l'armée française en Égypte, et apporte son soutien aux forces turques plusieurs fois débarquées, mais sans succès, pour faire pièce aux ambitions françaises. Les Anglais ont également profité de la reprise de la guerre en 1799 sur le continent pour prendre pied sur l'île d'Elbe et s'emparer de la place forte de Porto-Ferraio contre laquelle les Français vont buter en 1801. Enfin, l'Angleterre mène la lutte contre l'armée française repliée sur l'île de Malte, et, grâce au soutien de la population maltaise insurgée, parvient à conquérir l'île en septembre 1800. C'est son principal point d'appui, au carrefour de la Méditerranée occidentale et de la Méditerranée orientale. Il deviendra l'un des objets de négociation à Amiens avant d'être à l'origine de la rupture de la paix.

Mais pour l'heure, l'Angleterre se trouve isolée diplomatiquement en Méditerranée, après les traités de paix signés par la France avec l'Autriche et Naples, isolement diplomatique qui a également des conséquences militaires. Le traité de Florence prévoyait ainsi la fermeture de « tous les ports des royaumes de Naples et de Sicile à tous bâtiments de guerre et de commerce turcs et anglais» jusqu'à la conclusion de la paix. Ces ports restent en revanche ouverts aux navires russes, la Russie, traditionnelle alliée de Naples ayant alors engagé un rapprochement avec la France, sous l'égide du tsar Paul Ier. Ce même traité prévoit en outre, dans l'un de ses articles secrets, que le roi des Deux-Siciles laissera entrer sur

son territoire un corps de 8 000 à 10 000 hommes censés aller « s'embarquer à Otrante et à Brindes pour se rendre en Égypte », ce qui représentait une menace directe pour l'Angleterre.

Le départ de Pitt

Le retrait de l'Autriche de la guerre contre la France a laissé l'Angleterre quasiment seule face à Bonaparte. Or après huit ans de guerre le pays est en crise. Il n'est pas à l'abri d'une nouvelle révolte en Irlande malgré la décision prise par Pitt de réunir ce territoire à la Grande-Bretagne, le Premier ministre espérant que la formation du Royaume-Uni lui permettra de mieux contrôler l'Irlande. Il espère en outre la neutralité de l'épiscopat catholique d'Irlande auquel il a promis des droits nouveaux pour les catholiques, mais il se heurte à l'hostilité des protestants irlandais et ne peut faire aboutir son projet d'émancipation des catholiques. En Angleterre même, Pitt a dû aussi affronter des mouvements ouvriers animés par des sociétés secrètes qui rencontrent d'autant plus de succès que la guerre accentue la crise économique ; le marasme touche notamment le commerce. Usé par dix-sept ans de pouvoir, Pitt choisit de démissionner le 14 mars 1801 ; il ne veut pas en outre assumer le rôle de négociateur de la paix avec la France, une paix qui apparaît inéluctable.

Son successeur, Addington, a été choisi par le roi, en accord avec Pitt[16]. Il ne se résout pas immédiatement à la paix, même si dès le mois de mars il a obtenu du roi de pouvoir engager des négociations avec la France. Pourtant, dans un premier temps, il cherche à renouer le contact avec la Russie pour

recomposer une coalition contre la France, mais l'échec des pourparlers à l'été 1801 pousse Addington à accélérer les négociations de paix avec la France – les premiers contacts ont été pris en mars 1801 par le ministre anglais des affaires étrangères, Hawkesbury. Il estime alors que l'Angleterre a besoin de faire une pause pour raffermir son économie, au risque de succomber à l'asphyxie dans laquelle la maintient la France.

La paix d'Amiens

Les négociations aboutissent tout d'abord à la signature des préliminaires de Londres le 1er octobre 1801. La France recouvre ses colonies. L'Angleterre s'engage à rendre l'île de Malte à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, cette rétrocession devant s'effectuer sous l'égide d'une tierce puissance (art. 4), l'Égypte revenant pour sa part à l'Empire ottoman (art. 5). Parallèlement, les forces anglaises s'engagent à évacuer la capitale de l'île d'Elbe et « plus généralement tous les ports et îles qu'elles occupaient dans la Méditerranée », tandis que les troupes françaises sont censées quitter le royaume de Naples et les États du pape (art. 7). Les conventions signées à l'automne 1801 avec la Russie et l'Empire ottoman, au moment même où se discutent les préliminaires de Londres, stipulent en outre que la France reconnaît la présence russe dans les îles ioniennes, en même temps que la suzeraineté de l'Empire ottoman sur elles[17].

Après la signature du traité de paix avec l'Empire ottoman, le 9 octobre 1801, la France a en outre conclu deux traités avec la régence d'Alger, le 28 décembre 1801, et avec la

régence de Tunis le 23 février 1802, deux traités qui rétablissent les relations entre la France et ces régions d'Afrique du Nord, dans leur état ancien, et favorise la reprise des relations économiques entre elles. L'Angleterre qui, il y a peu, était présente à Toulon, en Corse, à Porto-Ferraio, à Naples, et à Minorque, se voit ainsi renvoyée vers l'Océan, mais elle détient toujours le verrou entre les deux mers, Gibraltar[18].

Contrairement aux craintes d'Addington, les préliminaires de Londres furent accueillis avec satisfaction par une opinion publique lassée par huit années de guerre. Au Parlement, Pitt encourage ses amis à soutenir les efforts de paix du Premier ministre, si bien que Addington sort renforcé du débat[19].

Les négociations en vue d'une paix définitive peuvent dès lors s'ouvrir. Elles se déroulent à Amiens, à partir du mois de décembre 1801, en présence de Joseph Bonaparte, de lord Cornwallis, représentant anglais, auxquels sont associés *in fine* deux représentants de la République batave et de l'Espagne, Schimmelpenninck et Azada qui, s'ils eurent un rôle effacé dans le débat, n'en soulignent pas moins la présence d'un front renforcé contre l'Angleterre[20]. Prévues pour être rapides, les négociations durent plusieurs semaines, en partie parce que l'Angleterre se méfie des volontés hégémoniques de la France qui s'est empressée d'envoyer une expédition militaire pour reconquérir Saint-Domingue et qui par ailleurs accroît sa tutelle sur l'Italie du Nord par l'organisation d'une République italienne en janvier 1802. Il est vrai que Joseph qui rend compte à la fois au ministre des Relations extérieures, Talleyrand, et à son frère, Napoléon, n'a guère les coudées franches pour aller de l'avant et doit attendre les directives

venues de Paris pour progresser. L'accord se fait cependant, sur les bases des préliminaires de Londres. La France, l'Espagne et la Hollande recouvrent leurs colonies, à l'exception de Ceylan et Trinité, que les deux alliés de la France doivent céder à l'Angleterre. En revanche la Hollande récupère le Cap. Mais c'est la question de Malte qui suscite les plus longs commentaires. L'article 10 stipule que l'Angleterre devra l'évacuer pour qu'elle soit remise aux Chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean, mais toute une série d'alinéas précise par le menu les conditions de ce retrait, signe de l'enjeu qui apparaît autour de cette question, au cœur du conflit à venir. Mais pour l'heure les deux pays saluent la paix qui leur permet de desserrer pour un temps l'étau des dépenses militaires.

La recomposition de l'espace allemand

L'annexion par la France de la rive gauche du Rhin, avait été sanctionnée par le traité de Lunéville, en échange d'une compensation en faveur des princes dépossessionnés. Cela supposait une refonte de l'espace allemand qui s'opère au sein de la Diète de Ratisbonne, réunissant les différents représentants des États formant le Saint-Empire romain germanique, en principe dominé par l'empereur, en l'occurrence François II, souverain autrichien. Mais son pouvoir était purement honorifique. De fait, les discussions qui s'ouvrent en 1802 se font sous l'influence de la France – Bonaparte proposant lui-même un plan de réorganisation – et de la Russie. L'accord conclu entre les deux pays en octobre 1801 prévoit en effet qu'ils devaient s'entendre pour régler la question allemande.

Finalement, le recès ou loi d'Empire, adopté en février 1803, donne un nouveau visage à l'Allemagne et une nouvelle organisation au Saint-Empire. Il conduit tout d'abord à une réduction du nombre d'États. L'Empire comptait 269 États représentés à la Diète de Ratisbonne avant 1789 ; ils ne sont plus que 140 après le recès de 1803. Cette réduction s'est effectuée par la médiatisation d'un certain nombre de petits États, souvent enclavés dans des États plus grands, par la sécularisation de la plupart des principautés ecclésiastiques et par la disparition d'un grand nombre de villes libres ; il n'en reste plus que 6 contre 52 auparavant. Les États les plus importants sont les principaux bénéficiaires de cette réforme. La Prusse par exemple gagne des territoires quatre fois plus étendus que ceux qu'elle avait perdus sur la rive gauche du Rhin. Le Hanovre est rendu à l'Angleterre, agrandi de l'évêché d'Osnabruck. La Bavière gagne 840 000 habitants, grâce à la médiatisation de treize villes libres et à la sécularisation de quinze abbayes ou États ecclésiastiques. Les électorats du Wurtemberg et de Bade tirent également profit de la réforme. Ainsi, Bonaparte utilise le recès pour satisfaire ses alliés et empêcher l'organisation d'États allemands ligués contre lui. C'est dans cette perspective que la Prusse est favorisée. Au total, 3 millions d'Allemands changent de souverain. Sur le plan politique, l'équilibre qui avait prévalu depuis le XVIe siècle au sein du Saint-Empire explose. Les trois collèges, naguère partagés entre électeurs protestants et catholiques, sont désormais dominés par les protestants. Mais il est vrai que la question religieuse est devenue moins prégnante qu'auparavant, l'autre effet de la réforme étant de faire

disparaître le principe *cujus regio, ejus religio,* au profit de l'affirmation du principe de tolérance religieuse.

1 Michael Duffy, *The Younger Pitt,* Londres, Longman, 2000, 247 p. et surtout John Ehrman, *The Younger Pitt, t.* 3, *The Consuming Struggle (1797-1806), Londres,* Constable, 1996, 911 p.

2 M. Duffy, *op. cit.,* p. 112.

3 Jean Berenger, *Histoire de l'empire des Habsbourg 1273-1918,* Paris, Fayard, 1990, p. 537-547.

4 Paul W. Schroeder, *The Transformation of European Politics 1763-1848,* Oxford, The Clarendon Press, 1994, 894 p., p. 209.

5 Voir Henry Laurens (dir.), *L'expédition d'Égypte 1798-1801. Bonaparte et l'islam. Le choc des cultures,* Paris, Armand Colin, 1989.

6 John A. Davis, « Les sanfédistes dans le royaume de Naples (1799) : guerre sociale ou guerre civile », dans François Lebrun et Roger Dupuy (dir.), *Les résistances à la Révolution française,* Paris, Imago, 1987, p. 311-320.

7 Jacques Godechot, *La Grande Nation,* Paris, Aubier, rééd. 1983.

8 Michel Kerautret, *Les grands traités du Consulat (1799-1804). Documents diplomatiques du Consulat et de l'Empire,* t. 1, Paris, Nouveau Monde Éditions/fondation Napoléon, 2002, p. 132-138.

9 Nicole Gotteri, *La campagne de Suisse en 1799,* Paris, Bernard Giovanangelli, 2003.

10 Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon et les cultes,* Paris, Fayard, 2002.

11 Maurice Messiez et Christian Sorrel (dir.), *La deuxième campagne d'Italie et les conséquences de la bataille de Marengo,* Chambéry, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 2001.

12 Voir Alain Pillepich, *Napoléon et les Italiens,* Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2003.

13 Josiane Bourguet-Rouveyre, «L'annexion du Piémont et l'unité italienne », *Revue de l'Institut Napoléon,* 2004, 1, n° 188, p. 7-22.

14 Michael Broers, *Napoleonic Imperialism and the Savoyard Monarchy 1773-1821. State Building in Piedmont,* Lampeter, The Edwin Mellen Press, 1997, 582 p., p. 275.

15 Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon et les cultes, op. cit.*

16 Charles John Fedorak, *Henry Addington, Prime Minister, 1801-1804, Peace, War, and Parliamentary Politics,* University of Akron Press (Ohio), 2002, p. 30.

17 André Fugier, « La Révolution française et l'Empire napoléonien », dans Pierre Renouvin (dir.), *Histoire des relations internationales,* Paris, Hachette, rééd. 1994, vol. 2, 706 p., p. 111 et suiv.

18 Brian Lavery, « The British Navy and its Bases 1793-1815 », dans *Français et Anglais en Méditerranée 1789-1830,* Paris, Service Historique de la Marine, 1992, 330 p., p. 159-167.

19 Charles John Fedorak, *Henry Addington,* op. cit., p. 69-70.

20 Nadine-Josette Chaline (dir.), *La* paix *d'Amiens,* Amiens, Encrage, 2005.

Chapitre 2

La reprise de la guerre

La période de paix ouverte par le traité d'Amiens est de courte durée. Quatorze mois plus tard, la guerre reprend entre la France et l'Angleterre, avant de s'étendre bientôt au continent européen. Pouvait-il en être autrement dans la mesure où la paix d'Amiens avait été une paix armée, durant laquelle chacun des adversaires d'hier avait fourbi ses armes et préparé la reprise du conflit ? Les bases sur lesquelles s'était construite la paix n'étaient en effet plus viables.

La guerre avec l'Angleterre

Les origines du conflit

À Amiens, les Anglais n'ont accepté qu'à contrecœur la suprématie de la France sur l'Europe occidentale, en particulier sa présence en Belgique et son influence en Hollande. Or à peine la paix est-elle signée que Bonaparte accentue sa pression sur la Hollande en imposant sa loi aux différents partis en présence. De plus, en pesant sur la recomposition de l'espace germanique, par le recès du 24 février 1803, Bonaparte s'immisce un peu plus dans les

affaires allemandes.

L'Angleterre ne peut non plus rester indifférente aux projets coloniaux de Bonaparte qui, sans attendre la conclusion de la paix à Amiens, avait lancé l'expédition de Saint-Domingue. Certes, celle-ci s'avère plus compliquée que prévue, le général Leclerc mourant de la fièvre jaune en novembre 1802, ses troupes s'enlisant dans une guerre coloniale extrêmement meurtrière, mais les projets de Bonaparte n'en sont pas moins de reprendre pied dans les Caraïbes et d'y constituer un vaste empire colonial qui s'appuierait à la fois sur les Antilles et sur la Louisiane que le traité de Saint-Ildefonse a rétrocédées à la France, même si les armées de Bonaparte n'y ont pas encore repris pied. L'échec de ce projet conduit précisément à la vente de la Louisiane que Bonaparte décide alors même que la reprise de la guerre avec l'Angleterre paraît imminente. Il préfère en effet abandonner ce territoire qu'il ne peut contrôler plutôt que de le voir tomber dans l'escarcelle de l'Angleterre. Après des négociations menées entre Barbé-Marbois, au nom de Bonaparte, et Monroe, le futur président américain, envoyé par le Congrès américain à Paris, la Louisiane est finalement cédée aux États-Unis pour une somme de 80 millions de francs, dont 20 millions correspondant au remboursement de dommages de guerre subis par les États-Unis, somme non négligeable au regard du budget américain et qui dans l'immédiat permet à Bonaparte de financer la reprise de la guerre avec l'Angleterre[1].

La mission du général Decaen vise aussi à restaurer l'influence française dans les anciens comptoirs indiens et de contrebalancer les intérêts anglais en Inde. L'expédition partie en 1801 parvient en vue de l'Inde en 1803 alors que la guerre

a repris avec l'Angleterre, ce qui l'oblige à refluer vers l'Ile de France (Maurice).

Mais c'est pour l'heure la Méditerranée qui préoccupe le plus l'Angleterre. Celle-ci voit avec crainte s'y renforcer la présence française. Après s'être fait proclamer président de la République italienne en janvier 1802, le Premier consul a en effet décidé l'annexion pure et simple du Piémont à la France, accroissant ainsi la présence française en Italie du Nord. La menace que semble alors faire peser la France sur la Méditerranée s'accentue. L'Angleterre a vite fait de comprendre les désagréments que représenterait une telle éviction de la Méditerranée, sur un plan stratégique, mais aussi sur un plan commercial ; car, même si la Méditerranée demeure une zone faible dans les échanges britanniques, ceux-ci ne sont cependant pas complètement négligeables. C'est une des raisons qui expliquent son refus de restituer à l'ordre de Saint-Jean l'île de Malte, comme elle s'y était engagée par le traité d'Amiens. Les rumeurs de tentative de reconquête de l'Egypte vont également attiser le conflit. Elles sont propagées à la suite de la mission du colonel Sébastiani dans le Levant. À son retour, il déclare que 6 000 hommes suffiraient à reprendre l'Égypte. La presse ne manque pas de publier ce rapport en janvier 1803, ce qui provoque l'irritation de Londres[2].

La rupture

La tension monte au début de 1803. Déjà en décembre 1802, le refus de la France de signer tout accord commercial avec l'Angleterre avait mécontenté cette puissance

marchande. De part et d'autre, on réarme. Bonaparte décide une levée de 60 000 conscrits et donne des ordres pour que sa marine soit renforcée. Les Anglais envoient de leur côté des renforts à Malte tandis qu'une escadre importante croise au large de l'île. Dans le même temps, ils exigent de la France qu'elle évacue la Hollande et la Suisse. Le conflit est désormais inévitable. L'Angleterre le déclenche, en ordonnant, le 17 mai, la saisie des navires français et hollandais. La France riposte en faisant arrêter les sujets anglais.

Mais pour l'heure, la guerre reste limitée. La marine anglaise s'empare de Saint-Pierre et Miquelon, Sainte-Lucie et Tobago et met les autres îles des Antilles en état de blocus. Sur le continent, Bonaparte donne l'ordre au général Mortier d'envahir le Hanovre et fait occuper plusieurs ports d'Italie du Sud. Dans l'ombre aussi, les espions reprennent du service. L'Angleterre réactive les réseaux chouans mis en sommeil un an plus tôt. Elle est à nouveau prête à accorder son soutien à toute conspiration qui accélérerait la chute de Bonaparte. C'est dans ce but que Cadoudal organise un complot visant à l'arrestation et à l'exécution de Bonaparte. L'échec de la manœuvre permet au contraire au Premier consul de raffermir son pouvoir, en dénonçant, dans une vaste campagne d'opinion, l'implication du « cabinet anglais » dans la conspiration, ce qui lui permet de justifier le passage à l'Empire. Au même moment, en Angleterre, Addington, dont la majorité parlementaire n'a cessé de s'affaiblir, décide de renoncer au pouvoir. Face au danger que fait peser sur le pays l'armée française réunie autour de Boulogne, Pitt s'affirme comme le seul recours possible. Après trois ans d'inactivité, il redevient Premier ministre et forme un gouvernement de

guerre avant de s'engager dans une intense activité diplomatique qui conduit à la formation de la troisième coalition, ce qui lui permet de faire échouer les projets de débarquement de Napoléon.

L'échec du Grand dessein

Pour faire pièce au Royaume-Uni, Bonaparte reprend le projet de descente en Angleterre. Il n'est pas nouveau. Déjà en 1798, un premier projet avait vu le jour alors que Bonaparte commandait l'armée de l'Angleterre, avant finalement de changer de stratégie en partant à la conquête de Égypte. L'idée n'est ensuite pas enterrée. En février 1801, après la paix de Lunéville, Bonaparte confie le commandement de la flottille à l'amiral Latouche-Tréville, un des meilleurs amiraux de l'époque[3]. Mais c'est surtout à partir de 1803, c'est-à-dire après la reprise de la guerre, que le projet prend de l'extension. Bonaparte lance un programme de construction de bateaux plats pour le transport des troupes, même si Decrès n'en est pas un défenseur acharné à la différence de son prédécesseur Forfait. On prévoit la mobilisation de plus de 2 000 bateaux pour faire passer en Angleterre près de 100 000 hommes, sans compter les chevaux et canons. 21 000 marins sont affectés à ce transport. Parallèlement, on accélère la construction de vaisseaux, car il faut évidemment assurer la protection de cette flottille. Le plan paraît simple, mais il pose d'infinis problèmes d'organisation et d'échelle. Sans doute envisageable pour le transport de quelques milliers d'hommes, il est plus risqué pour une masse aussi considérable. En effet tout doit se passer avec rapidité, les bateaux devant profiter

de la marée pour s'engager dans la Manche. Mais embarquer 100 000 hommes et faire manœuvrer une flottille de 2 000 bateaux prend du temps. Et une telle opération ne peut s'envisager que dans de bonnes conditions climatiques, ces bateaux à fond plat n'étant guère pratique à manier par gros temps[4].

Le projet de descente en Angleterre ne pouvait réussir que si la marine anglaise ne croisait pas dans les parages, la flotte française étant inférieure ne pouvant assurer efficacement la protection de la flottille. D'où le plan lancé en 1804 et plusieurs fois corrigé, mais sans que l'objectif change, d'écarter la flotte anglaise en lui tendant un piège. En l'espèce Napoléon décide d'envoyer une grande partie de sa flotte aux Antilles qu'elle devra au passage ravitailler en hommes. La flotte anglaise sera naturellement attirée par cet aimant, puis les navires français devraient revenir avec célérité en Europe pour assurer la protection de la flottille en Manche. Là encore c'est un beau plan sur le papier, mais qui ne tient pas compte des aléas climatiques ou des difficultés de transmission des ordres. De fait la concentration des navires français s'opère avec retard, mais la flotte parvient tout de même à se regrouper dans le port espagnol de Cadix, l'Espagne, alliée de la France, participant à l'opération.

Pressé par Napoléon, l'amiral Villeneuve se décide à sortir, mais il le fait trop tard, les forces anglaises s'étant réunies en nombre suffisant pour lui bloquer le passage. Le combat s'engage donc au large de Cadix, le 21 octobre 1805[5]. Les Franco-Espagnols alignent 33 vaisseaux (18 français sous le commandement de l'amiral Villeneuve et 15 espagnols sous l'amiral Gravina) contre 27 vaisseaux aux Anglais commandés

par l'amiral Nelson. Cette conjonction de deux flottes française et espagnole, aux méthodes de combat et aux traditions différentes, s'avère désastreuse. Les navires franco-espagnols ne parviennent pas à conserver la ligne qui est brisée par les navires anglais en deux endroits (ils progressent en deux colonnes). Les Anglais manifestent dans le combat singulier une parfaite dextérité et l'emportent en un temps record. Les tirs de canon dans la coque font des ravages et la mitraille sur les équipages décime les adversaires. En cinq heures, le 21 octobre 1805, 17 vaisseaux sont perdus (8 français et 9 espagnols), mais le désastre est complété par les effets de la tempête et les combats du Cap Ortegal, le 4 novembre, qui finissent de décimer les flottes franco-espagnoles. On compte 3 370 tués côté français, 1 038 côté espagnol, auxquels on peut ajouter l'amiral Gravina qui commandait la flotte espagnole et meurt le 9 mars 1806, voire l'amiral français Villeneuve, disgracié par Napoléon et qui se suicide. Côté anglais, l'amiral Nelson est tué en combattant, mais les Anglais ne perdent aucun navire. En outre, 210 officiers français et 4 589 matelots sont faits prisonniers. Ne survivent que cinq vaisseaux français et cinq vaisseaux espagnols qui se réfugient finalement à Cadix. Le désastre de Trafalgar est donc total. Or c'est une défaite inutile puisque le combat s'est engagé alors que Napoléon a renoncé à son projet de descente en Angleterre pour diriger ses forces vers l'Europe centrale. La défaite navale allait enterrer définitivement le projet de conquête des îles britanniques.

La troisième coalition

Seule en guerre contre la France en mai 1803, l'Angleterre parvient à fédérer autour d'elle deux ans plus tard la majeure partie des États européens contre Napoléon. Le passage à l'Empire, la transformation de la République italienne en un Royaume dont le souverain n'est autre que Napoléon, irritent les voisins de la France.

L'alliance entre l'Angleterre et la Russie

Bonaparte était parvenu en 1801 à signer un traité de paix avec la Russie, mais sans que soient noués avec Alexandre les liens qui unissaient le Premier consul et Paul Ier. Bien que francophile et élevé dans la philosophie des lumières par un précepteur suisse, le philosophe Laharpe, Alexandre avait été très marqué par les leçons de sa grand-mère Catherine II et avait conservé une très grande hostilité à l'égard de la Révolution française. La Russie demeure alors l'une des terres privilégiées des émigrés français. Le prétendant au trône de France, Louis XVIII, s'est lui-même installé avec sa cour, en territoire russe, à Mittau. L'annonce de l'exécution du duc d'Enghien est par conséquent très mal ressentie à Saint-Pétersbourg où Alexandre ordonne à la Cour de prendre le deuil. Derrière un geste de solidarité à l'égard des Bourbons, il faut surtout observer une manifestation de rejet de la Révolution, symbolisée par l'exécution de l'un des membres de la famille royale. La proclamation de l'Empire achève de tendre les relations entre la France et la Russie, finalement rompues en décembre 1804.

La Russie est désormais ouverte à un rapprochement avec l'Angleterre où Pitt, revenu au pouvoir en mai 1804, s'active à

développer un réseau d'alliances autour de son pays. Les discussions s'engagent au début de 1805 entre diplomates des deux pays et s'appuient sur l'idée d'une réorganisation de l'Europe fondée sur l'équilibre des puissances et le principe de sécurité collective, ce qui suppose de réduire l'influence française en contraignant la France à abandonner la Hollande, la Suisse et l'Italie du Nord au profit de petits États qui formeraient un glacis protecteur autour d'elle. Derrière ce projet se profilent déjà les grandes lignes des plans discutés à Vienne en 1815[6]. Mais pour l'heure, les contacts noués entre l'Angleterre et la Russie conduisent à un traité d'alliance signé le 11 avril 1805 par lequel le Royaume-Uni s'engage à aider financièrement la Russie, en lui octroyant une somme de 1,25 million de livres susceptibles d'armer 100 000 soldats.

L'entrée de l'Autriche dans la coalition

L'alliance entre l'Angleterre et la Russie ne pouvait être efficace que si, comme en 1798, elle s'appuyait aussi sur une puissance continentale. L'entrée de l'Autriche dans la coalition est à cet égard décisive. Malgré les défaites de 1800, l'Autriche demeure en effet une puissance militaire de premier plan. Elle a soif de revanche, d'autant mieux que depuis le traité de Lunéville, la France n'a cessé d'étendre sa puissance à ses dépens, en particulier en Italie, naguère chasse gardée de l'Autriche. Le retard mis par François II à féliciter Napoléon pour son accession à l'Empire et l'annonce concomitante, le 11 août 1804, de sa décision de se faire proclamer empereur d'Autriche, montre à l'évidence que les deux empereurs se livrent à distance une lutte d'influence qui vise à s'emparer de

l'héritage de Charlemagne. Le couronnement de Napoléon comme roi d'Italie, à Milan, c'est-à-dire au cœur d'une Lombardie naguère autrichienne, accélère le divorce. Malgré ses hésitations, François Ier, empereur d'Autriche, accepte d'entrer dans l'alliance anglo-russe, le 9 août 1805.

La troisième coalition est ainsi constituée par ces trois piliers que sont l'Angleterre, la Russie et l'Autriche. Elle est également complétée par une alliance avec la Suède qui entre en guerre le 30 octobre 1805, puis la Prusse accepte de la rejoindre le 17 novembre, suivie enfin du royaume de Naples le 19 novembre. Pour la première fois depuis le début des guerres révolutionnaires, les quatre principales puissances européennes que sont l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse qui, unies, vaincront Napoléon en 1814, sont rassemblées dans une même coalition. Napoléon a compris le danger, d'où la rapidité de son entrée en campagne. Son principal objectif est d'empêcher la concentration des différentes forces en présence. Il peut aussi compter sur un bloc solide et des alliances renouvelées qui lui feront défaut en 1814.

La France et ses satellites

Face à l'offensive anglaise, la France répond en raffermissant son contrôle sur ses États vassaux. La transformation de la République d'Italie en Royaume d'Italie a pour conséquence de remplacer le vice-président, Melzi d'Eril, par un proche de Napoléon, son beau-fils, Eugène de Beauharnais, désigné comme vice-roi d'Italie, et qui est de ce fait le véritable représentant de l'empereur à Milan. Sa faible

expérience politique – mais Napoléon y pallie en lui adressant une abondante correspondance sur la manière de gérer le pays – est compensée par de réels talents militaires, sur lesquels Napoléon compte en cas de guerre avec l'Autriche. De fait, Eugène est à la fois le chef de l'armée française en Italie et celui de l'armée du Royaume d'Italie. Celle-ci compte environ 24 000 hommes en 1805, ses effectifs progressant régulièrement pour atteindre 44 000 en 1808, après les réformes engagées par le ministre Caffarelli. S'y ajoute la Garde royale, créée en juin 1805 et qui comptent plus de 3 000 hommes, encadrés pour partie comme l'armée du Royaume par des officiers d'origine française[7]. Les troupes italiennes sont quant à elles le produit d'une conscription finalement plus lourde qu'en France puisqu'elle touche 16 hommes pour mille habitants[8]. Une partie de ces troupes participe à la campagne contre l'Autriche et la Russie en 1805.

Mais c'est surtout en direction des États de l'Allemagne du Sud que se déploient les efforts diplomatiques de la France à l'été de 1805. Il lui faut en effet consolider son alliance, un temps menacée, avec les Électorats de Bavière, de Bade et de Wurtemberg. C'est chose faite respectivement le 25 août, le 3 septembre et le 5 octobre 1805. Le traité d'alliance signé avec la Bavière prévoit ainsi, en cas de guerre, l'envoi d'une armée française de 80 000 hommes, la Bavière s'engageant de son côté à fournir 20 000 soldats, 18 000 fantassins et 2 000 cavaliers. La France est donc parvenue à profiter de l'antagonisme traditionnel entre l'Autriche et ces États de l'Allemagne méridionale, notamment la Bavière, de même qu'elle tire profit de l'appui donné à ces princes lors de la négociation qui a conduit au réaménagement de l'Empire

allemand en 1803.

Guerre et paix

La campagne de 1805

La campagne de 1805 est restée comme l'une des plus brillantes de l'épopée napoléonienne. Elle illustre en effet le génie militaire de l'empereur, particulièrement brillant dès lors qu'il a à manoeuvrer des unités de taille moyenne. Il y excelle dans la conduite des hommes et manifeste une excellente maîtrise du terrain, tant à grande échelle que sur le champ de bataille.

Il bénéficie, il est vrai, d'une armée aguerrie, réunie sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord, et qui subit depuis deux ans un entraînement intensif en vue de la descente en Angleterre. Ces 180 000 hommes, amalgamant soldats de l'époque révolutionnaire et jeunes recrues, représentent une masse de manœuvre particulièrement efficace. L'analyse fouillée des soldats tués à Austerlitz laisse entrevoir quelle fut la composition de cette armée. Sur les 1 537 soldats et officiers tués ou blessés mortellement à Austerlitz, 79 % appartenaient à l'infanterie. La grande majorité des soldats étaient de jeunes conscrits, d'origine rurale, enrôlés depuis deux ou trois ans, même si l'on compte aussi parmi eux des rescapés des guerres révolutionnaires[9].

L'Autriche s'est alliée avec la Russie le 9 août. Sept jours plus tard, Napoléon décide de lever le camp de Boulogne. Il donne l'ordre à son armée, décomposée en sept corps d'armée,

de prendre la direction de l'Allemagne, selon un plan qu'il aurait dicté à Daru, intendant de la Grande Armée, le 13 août. En fait, cette « dictée » à Daru paraît pour l'essentiel l'œuvre de la légende, même si Napoléon avait sans doute en vue les grandes lignes de la campagne qui allait s'ouvrir. Quoi qu'il en soit, sa première initiative est payante. Au lieu d'attaquer les forces autrichiennes stationnées en Bavière de front, en traversant la Forêt-Noire, il choisit le contournement par le nord. Les Autrichiens sont pris au piège, d'abord vaincus à Elchingen par Ney, puis enfermés dans Ulm où Mack doit capituler le 19 octobre.

Mais Napoléon doit encore vaincre l'armée russe et surtout il doit se hâter d'en finir avant l'entrée en guerre de l'armée prussienne. La vitesse d'exécution est en l'espèce un impératif catégorique. Suivant le Danube à la poursuite de l'armée russe commandée par Koutouzov, Napoléon pousse les forces austro-russes au combat, le 2 décembre, au voisinage du village d'Austerlitz. Napoléon aligne 72 000 hommes ; il a face à lui 70 000 Russes et 12 000 Autrichiens, qui ont donc une légère supériorité numérique[10]. Grâce à une manœuvre habile, Napoléon attire les Russes dans le piège qu'il leur a tendu. Après leur avoir laissé la possession du plateau de Pratzen, il dégarnit son aile droite, conduisant ses adversaires à l'attaquer sur ce flanc apparemment affaibli. Napoléon en profite pour faire monter ses troupes à l'assaut du plateau dont il s'empare grâce aux charges de cavalerie de Murat. Les combats ont été rapides et relativement peu coûteux en vies humaines. Les pertes françaises s'élèvent à 8 000 hommes, dont 1 500 tués, alors que les pertes austro-russes furent de 30 000 hommes dont 15 000 tués (11 000 Russes et 4 000 Autrichiens). La

victoire est décisive. Elle contraint les Russes à se retirer du combat et oblige les Autrichiens à traiter. Quant à la Prusse, elle se garde désormais d'entrer en guerre contre la France et accepte au contraire les conditions que lui propose Napoléon.

La conclusion de la paix

Après la victoire d'Austerlitz, Napoléon retourne à Vienne et s'installe à Schönbrunn, résidence de l'empereur d'Autriche. C'est dans ce palais qu'est signé le traité de paix entre la France et la Prusse. Napoléon a choisi de ne pas humilier cette puissance contre laquelle il n'a jamais encore combattu et qu'il entend ménager afin de maintenir un certain équilibre en Allemagne. Certes la Prusse cède à la France la principauté de Neufchâtel et le duché de Clèves et à la Bavière la région d'Ansbach. Mais en contrepartie elle obtient de pouvoir annexer le Hanovre, possession anglaise occupée par la France en 1803. En apparence, l'accord conduit à recentrer les possessions prussiennes vers le nord de l'Allemagne, mais il laisse en même temps les mains libres à la France dans le reste de l'espace germanique.

L'Autriche en revanche n'est pas épargnée. Elle l'avait été relativement en 1800 par le traité de Lunéville. Napoléon décide en 1805 de l'humilier, refusant par là même de suivre les conseils de son ministre des Relations extérieures, Talleyrand, qui, dès le mois d'octobre, donc avant la série de victoire contre les Autrichiens, avait recommandé dans une note adressée à Napoléon de ne pas abaisser l'Autriche, mais au contraire de s'engager dans une politique d'alliance avec ce pays afin de parvenir à un équilibre des puissances en Europe.

Talleyrand suggérait dans le même temps que la France renonce à toute nouvelle annexion et limite ses ambitions au cadre des frontières naturelles. Le ministre réitère ses conseils lors des négociations[11]. Il n'est pas suivi par un Napoléon engagé dans un projet hégémonique. L'Autriche en fait les frais à l'issue du traité de Presbourg signé le 26 décembre 1805. Elle perd Venise et ses possessions adriatiques, attribuées au Royaume d'Italie. Elle doit aussi céder le Voralberg et le Tyrol à la Bavière, la région de Constance au Wurtemberg, les régions de Ortenau et Brisgau à l'électeur de Bade. Au total, elle y perd 4 millions d'habitants, soit un sixième de sa population et doit payer en outre une indemnité de guerre de 40 millions de francs à la France.

La campagne de 1805 contribue donc à modifier l'équilibre des forces en Allemagne. L'influence de la Prusse et de l'Autriche y est désormais contenue. Surtout la France choisit de s'appuyer sur un réseau de petits États au sud de l'Allemagne, avec laquelle elle s'était alliée et qui sont les grands bénéficiaires de la guerre. Aux gains territoriaux que leur accordent les traités de paix, ils ajoutent la faveur d'être élevés au rang de royaume pour la Bavière et le Wurtemberg, de grand-duché pour l'électorat de Bade. Parmi eux, la Bavière apparaît comme le nouveau pilier de l'alliance française en Allemagne du Sud. Elle a certes dû céder à la France le duché de Berg, ainsi que la forteresse de Kehl, gagnant ainsi en homogénéité sur le plan territorial, mais ses pertes ont été très largement compensées par les gains qu'elle a obtenus. Et pour mieux sceller cette alliance avec la Bavière, Napoléon obtient de marier son beau-fils Eugène avec la fille du nouveau roi de Bavière, le 12 janvier 1806. Quatre mois plus tard, une cousine

de l'impératrice, Stéphanie de Beauharnais épouse le prince héritier de Bade. Enfin Napoléon songe aussi dès 1806 à faire épouser à son plus jeune frère, Jérôme, la fille du roi de Wurtemberg, mariage finalement repoussé à août 1807, mais qui s'inscrit dans la même politique de renforcement de la présence française en Allemagne et prélude à une politique de réaménagement de l'espace allemand qui s'inscrit dans un plan plus large de recomposition de l'Europe au début de 1806.

L'Europe française au lendemain de la paix de Presbourg

La nouvelle donne en Italie

Au nord de la Péninsule, la transformation de la République d'Italie en Royaume d'Italie avait représenté un pas supplémentaire dans l'assujettissement de ce pays à la France. Mais elle était inévitable dans la perspective du passage à l'Empire. Dix jours après le vote du sénatus-consulte proclamant l'Empire, la Consulte d'État, présidée par Melzi d'Eril, avait proposé que l'Italie devienne un royaume à condition que l'Italie et la France restent séparés et que son indépendance soit garantie à la mort de Napoléon. L'empereur avait un moment songé à donner cette couronne à son frère Joseph, mais devant le refus de ce dernier il choisit finalement de se faire couronner lui-même roi d'Italie. Il en fait l'annonce le 5 février 1805 avant d'entreprendre un voyage en Italie au cours duquel il est couronné par l'archevêque de Milan, le cardinal Caprara, par ailleurs légat du pape en France, dans la cathédrale de Milan, le 26 mai. Le 7 juin, son beau-fils Eugène

est désigné comme vice-roi d'Italie, avant d'être immédiatement engagé dans la campagne d'Autriche.

Le Royaume adopte des institutions très proches de celles de la France : huit ministres se partagent les différents secteurs de l'action publique, un Secrétaire d'État, Antonio Aldini coordonnant comme en France leurs travaux, tout en assurant un lien direct avec Napoléon[12]. En 1805, le Royaume adopte aussi le Conseil d'État, sur le modèle français. En revanche la fiction d'un régime parlementaire apparaît au grand jour dès lors que le Corps législatif, chargé de voter les lois et notamment d'adopter le budget, cesse d'être réuni pour avoir refusé de voter la loi de finances en 1805. Le pays est désormais gouverné par décrets. Certes, un Sénat est créé en 1809, mais il n'a qu'un rôle consultatif. Sur le plan local, le pays a également été réorganisé sur le modèle français, avec la création de 24 départements ; ils ont à leur tête des préfets, tous italiens et recrutés majoritairement (60 %) parmi la noblesse locale[13]. Assistés de conseils généraux, également composés de représentants des élites, ils animent une vie politique locale assez vivante qui s'appuie également sur les conseils des deux mille communes. Ces réformes instillent ainsi progressivement les principes de 1789 en Italie du Nord et y introduisent l'habitude du débat public.

En Italie centrale, la présence française s'est également renforcée à partir de 1805. Le duché de Parme, était gouverné depuis la mort de son souverain en 1802 par un administrateur français, Moreau de Saint-Méry, qui obtient en 1805 les pouvoirs d'un préfet et introduit dans le pays les réformes françaises, à savoir le Code civil en juin 1805, puis le principe de la conscription. Il prépare ainsi l'annexion de ce

territoire qui intervient en 1808. Dans le même temps, Napoléon décide la transformation de l'antique République de Lucques en une principauté confiée, le 23 juin 1805, à sa sœur Élisa et à son mari Félix Bacciochi. Bien que théoriquement indépendante, cette principauté passe ainsi sous l'influence de la France. Enfin pour affermir son emprise sur l'Italie centrale, Napoléon avait décidé d'annexer, le 30 juin 1805, la République ligure, gouvernée jusqu'alors par un administrateur français, Salicetti, qu'il connaissait bien puisqu'il avait été député de la Corse à la Convention. La République ligure est transformée en trois départements français.

L'annexion du royaume de Naples

Mais c'est en Italie méridionale que les bouleversements sont les plus profonds. À la fin du mois de décembre 1805, Napoléon décide en effet de s'emparer du royaume des Deux-Siciles, engagé dans la troisième coalition aux côtés de l'Autriche : « La dynastie des Bourbons a cessé de régner », proclame-t-il depuis Schönbrunn le 27 décembre 1805, manière de rappeler qu'il s'attaque aux souverains non aux peuples, puis il commande à son armée d'envahir le royaume en février 1806. Une armée de 45 000 hommes entre donc dans le royaume et s'empare de Naples le 14 février. L'armée napolitaine, forte de 10 000 soldats seulement, n'a guère les moyens de résister. La famille royale se réfugie en Sicile. Les dernières places fortes tombent en juillet 1806. Mais sans attendre, Napoléon a décidé de confier le royaume conquis à son frère aîné Joseph, nommé roi de Naples le 30 mars 1806.

Ce choix marque un tournant dans la politique d'annexions de Napoléon. Il inaugure avec Joseph ce système dynastique qui s'étend ensuite à plusieurs États d'Europe et consiste à confier la direction d'un pays à l'un de ses frères. Il s'agit ainsi, de conserver la haute main sur les affaires intérieures du pays concerné. Joseph a l'avantage de parler parfaitement l'italien et de ne pas apparaître comme un souverain complètement étranger.

Néanmoins la présence française est immédiatement contestée. La résistance s'organise en Calabre où s'illustre le célèbre Fra Diavolo qui tient tête quelques mois aux forces françaises. Même pacifiée, la région reste peu sûre. Napoléon doit donc maintenir sur place une armée d'occupation de 45 000 hommes, avec à leur tête des officiers supérieurs de renom, à l'image des maréchaux Jourdan et Masséna qui a le titre de général en chef de l'armée de Naples, mais se heurte à Joseph qui veut commander lui-même l'armée.

Sur le plan politique, Joseph est l'un des premiers à faire l'expérience de l'importation d'administrateurs français en terre étrangère, au sein d'un gouvernement qui associe Français et Italiens[14]. Le premier de ces ministres et le principal des collaborateurs de Joseph fut Salicetti. À ses côtés, l'autre figure importante du gouvernement napolitain est Pierre-Louis Roederer qui, comme Salicetti, avait été député à la Constituante. Directeur du *Journal de Paris,* il avait été l'un des conseillers et des soutiens de Bonaparte au moment du 18 brumaire et avait été récompensé par une place au Conseil d'État d'où il était passé au Sénat en 1802. Devenu ministre des Finances à Naples, il a en charge un secteur difficile car le pays est pauvre, les finances ont été obérées sous l'ancienne

monarchie, notamment par les dépenses de guerre, et de plus, le Royaume de Naples doit payer un tribut à la France. Les deux autres ministres d'origine française sont François Miot, nommé ministre de l'Intérieur, et le général Mathieu Dumas, ministre de la Guerre. Miot, né en 1762, était employé dans l'administration militaire avant la Révolution. Proche des Feuillants en 1792, il doit se cacher, puis après la Terreur il entre dans la diplomatie. Rallié à Bonaparte au 18 brumaire, il entre au Tribunat, puis au Conseil d'État, d'où il est envoyé en Corse comme administrateur général alors que la loi constitutionnelle y a été suspendue. Fidèle de Joseph, il l'accompagne à Naples, puis le suivra à Madrid. Quant à Mathieu Dumas, il avait aussi été proche des monarchistes libéraux pendant la Révolution, après avoir combattu au cours de la guerre d'indépendance américaine, comme aide de camp de Rochambeau, puis de Lafayette. Député à la Législative, il émigre dès 1792, rentre après la chute de Robespierre, est élu en 1795 au Conseil des Anciens. Fructidorisé, il repart pour l'exil et ne rentre qu'après le 18 brumaire. Il est d'abord employé en Italie, puis nommé conseiller d'État en 1801. Il est ensuite promu général de division. Mais c'est un général politique. C'est pour cette raison qu'il est chargé du ministère de la Guerre par Joseph.

Miot, ministre de l'Intérieur, engage la réforme administrative dans le pays. Il conserve le cadre existant des 14 provinces, mais leur impose une refonte à la française : elles sont divisées en 42 districts, eux-mêmes divisés en cantons et communes, selon le modèle français. L'intendant nommé à la tête de la province a en fait les mêmes pouvoirs qu'un préfet, des sous-intendants dirigent les districts. L'une des premières

mesures prises par Joseph, par la loi du 8 août 1806, est l'abolition de la féodalité, qui entraîne une refonte de la fiscalité, tous les habitants étant désormais soumis à l'impôt ; l'impôt foncier se substitue aux 23 taxes qui existaient dans le pays ; tandis que les impôts indirects sont réduits. L'administration fiscale est également réformée (directeurs, inspecteurs, contrôleurs des contributions, percepteurs). Enfin, Joseph fait procéder à la saisie des biens ecclésiastiques (couvents et monastères notamment) et à celle des biens des émigrés, mais leur vente est compliquée. Tout cela permet d'augmenter le budget de 50 % en deux ans (4 millions de ducats en 1805, 6,3 millions en 1808), mais le budget est encore très déficitaire au départ de Joseph. Roederer de son côté procède au partage des biens communaux et réforme les douanes extérieures et intérieures. Enfin, le ministre de la Justice, Michelangelo Cianciulli, procède à la réforme de la justice, sur le modèle français, avec à la base la justice de paix, puis les tribunaux de première instance et les tribunaux criminels, au sommet enfin quatre cours d'appel et une cour de cassation. Le Code Napoléon est aussi introduit dans le royaume. Quant au ministère des Affaires étrangères, il échoit au marquis de Gallo qui avait été ambassadeur du roi de Naples à Paris de 1801 à 1805. Bonaparte le connaissait depuis la première campagne d'Italie et l'appréciait.

La création de la Confédération du Rhin

Napoléon songe depuis 1804 à une nouvelle organisation de l'Allemagne. Depuis le voyage qu'il a effectué dans les départements rhénans, notamment au tombeau de

Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, l'idée de reconstituer un empire sur le modèle carolingien s'impose à lui. Il confie le soin de rédiger un projet en ce sens à Mgr de Dalberg, archevêque de Ratisbonne. La guerre de la troisième coalition favorise ses plans, en renforçant l'alliance entre la France et les États d'Allemagne du Sud, appelés à devenir les piliers de la nouvelle organisation.

Auparavant, Napoléon a créé en Allemagne un nouvel État, forgé de la réunion du duché de Clèves que lui a cédé la Prusse et du duché de Berg abandonné par la Bavière. Ainsi naît le grand-duché de Berg et de Clèves, dont l'administration est confiée au maréchal Murat, beau-frère de Napoléon, le 15 mars 1806. Il ne s'agit pas d'une annexion pure et simple, mais de la création d'un nouvel État qui doit servir de modèle pour les transformations politiques de l'espace germanique. Même si Murat y est peu présent entre 1806 et 1808, occupé par les campagnes militaires de Prusse, de Pologne et d'Espagne, il n'en contribue pas moins à organiser ce nouvel État qui devient immédiatement l'une des composantes de la Confédération du Rhin[15].

Après plusieurs mois de discussion, le traité portant création de la Confédération du Rhin est finalement signé le 12 juillet 1806. Cette confédération associe seize États situés au sud et au sud-ouest de l'Allemagne, dont les royaumes de Bavière et du Wurtemberg, les grands-duchés de Bade, de Hesse-Darmstadt, de Clèves et de Berg. La Bavière en est le principal pilier. Elle est désormais entrée dans l'orbite française. D'État allié jusqu'en 1805, elle devient un État satellite, car si la Bavière sort encore agrandie sur le plan territorial de l'opération – elle gagne 203 000 habitants – c'est au

détriment de son indépendance. Elle est désormais privée d'autonomie dans le domaine diplomatique et intégrée, sur le plan militaire, au système de défense napoléonien. Le royaume de Bavière doit fournir un contingent de 30 000 soldats[16]. Le royaume de Wurtemberg est l'autre pièce essentielle de la Confédération. Il a été aussi l'un des principaux bénéficiaires des récentes réformes en Allemagne.

Au total, la Confédération du Rhin réunit sept millions d'Allemands. Mais l'association reste lâche. Certes, une Diète devait réunir les représentants de ces États, sous la présidence de l'ancien archevêque de Ratisbonne, Mgr de Dalberg, membre de la Confédération et dont le siège est transféré à Francfort, mais elle reste lettre morte. En fait chaque État conserve son autonomie, l'alliance devant surtout servir à fournir troupes et subsides à l'Empire. Mais la conséquence immédiate de cette création est la disparition du Saint-Empire romain germanique dont François II prend acte le 6 août 1806. Il n'est désormais plus que François Ier, empereur d'Autriche. Le Saint-Empire a cessé d'exister. Il était en sursis depuis 1803. Napoléon lui porte le coup fatal en 1806 en favorisant la création de la Confédération du Rhin. Mais ce faisant il accélère la mobilisation de ses adversaires, Prussiens et Anglais, inquiets de voir la puissance française se renforcer en Allemagne.

Le royaume de Hollande

Depuis le 18 brumaire, la France n'avait pas réussi à imposer à la République batave une constitution susceptible d'assurer sa stabilité politique. En 1801, l'ambassadeur

français, Sémonville, avait fait adopter une nouvelle constitution qui donnait naissance à un régime fédéral appuyé sur un exécutif à douze têtes et un Corps législatif sans véritable pouvoir ; ce système hybride fut du reste rejeté, y compris lors du référendum organisé pour sa ratification[17]. En février 1805, un nouveau changement s'opère : Napoléon impose une constitution centralisatrice et unitaire et place Schimmelpenninck à la tête du pays, avec le titre de Grand Pensionnaire. Le corps électoral est encore plus réticent qu'en 1801, puisque 14 000 électeurs seulement sur 353 000 approuvent le texte[18].

L'expérience dure peu. La Hollande est grevée de dettes. Elle avait certes applaudi à la paix d'Amiens en 1802, malgré la perte de Ceylan, mais la reprise de la guerre fait à nouveau péricliter son commerce et obère ses finances. Elle doit subir en outre l'occupation de son sol par une armée française commandée par le maréchal Marmont, avant que Louis Bonaparte en prenne le commandement au moment de l'offensive contre la troisième coalition. Au début de 1806 en effet, Napoléon veut affermir sa position en Hollande et songe à annexer la République batave avant de finalement se rallier à l'idée de la transformer en un royaume qu'il confie à son frère Louis, par un traité du 24 mai 1806. Par ce traité, la Hollande conserve son intégrité et ses colonies. Après Joseph à Naples, un autre frère de Napoléon expérimente la construction d'un royaume vassal.

En juin 1806, le nouveau royaume est doté d'une constitution. Louis prend rapidement au sérieux son rôle de souverain. Il sait jouer habilement des divisions internes au pays, faisant appel pour former le gouvernement à des

hommes respectés, tel Mollerus, très populaire, nommé ministre de l'Intérieur, tandis que Gogel conserve la charge des finances et que Napoléon impose le général Bonhomme comme ministre de la Guerre. Par la suite, Louis remplace progressivement ses principaux ministres, en s'attachant toujours à choisir des hommes compétents. Le roi se montre aussi soucieux de laisser vivre l'assemblée prévue par la constitution et qui se réunit régulièrement. Enfin Louis tente de relancer la vie culturelle et économique, il choisit d'installer la capitale à Amsterdam, ville de 200 000 habitants, dont il entreprend la rénovation, en 1808, et lance des grands travaux pour développer le réseau des canaux. De même il encourage l'industrie. Sa politique en matière éducative est originale ; il s'inspire du modèle français pour tenter de réformer le système éducatif hollandais [19].

Mais il est soumis aux effets d'une grave crise financière ; en 1808 le déficit budgétaire dépasse les 135 millions de florins. Louis tente d'y remédier par une réforme fiscale, tendant à introduire plus d'équité en étendant à tous les propriétaires l'impôt foncier. Il se montre également économe des deniers publics en diminuant la liste civile qui lui était octroyée, mais sans parvenir pour autant à combler l'énorme déficit budgétaire. Il se heurte enfin aux effets du blocus continental qui fait chuter le commerce maritime et affecte la pêche locale, ce qui accroît les tensions avec l'empereur. Louis fait partiellement appliquer le blocus, en publiant une série de décrets en ce sens, mais en se plaignant auprès de son frère de ses effets. De fait le trafic portuaire s'effondre en très peu de temps. Ainsi à Amsterdam, le nombre de navires entrant dans le port passe de 1 349 en 1806 à 310 en 1809[20]. Louis

manifeste dès lors une propension à l'indépendance, d'abord en refusant la couronne d'Espagne en 1808, mais surtout en cherchant à défendre l'identité de son royaume face aux exigences militaires et financières de son frère. C'est ainsi que s'il fait traduire le Code civil dès 1806, c'est afin de mieux y introduire des éléments susceptibles de l'adapter aux mœurs hollandaises, au grand dam de Napoléon. C'est ce qui explique qu'il ne devient loi du royaume qu'en 1809.

1 Jacques-Olivier Boudon, « Barbé-Marbois et la vente de la Louisiane », dans Jean-François Lemaire (dir.), *Portraits croisés de Jefferson et Napoléon Bonaparte. La cession de la Louisiane,* Paris, Éditions SPM, 2005, 154 p., p. 69-75.

2 André Fugier, *op. cit.,* p. 155.

3 Rémi Monaque, *Latouche-Tréville. L'amiral qui défiait Nelson,* Paris, SPM, 2000, 659 p.

4 Maurice Dupont, *Les flottilles côtières de Pierre le Grand à Napoléon,* Paris, Economica, 2000, 276 p.

5 Michèle Battesti, *Trafalgar. Les aléas de la stratégie navale de Napoléon,* Paris, Napoléon Ier Éditions, 2004, 382 p. ; Rémi Monaque, *Trafalgar,* Paris, Tallandier, 2005.

6 Marie-Pierre Rey, « Le projet européen d'Alexandre Ier », dans Th. Lentz (dir.), *Napoléon et l'Europe,* Paris, Fayard, 2005, p. 288-308.

7 Frederic C. Schneid, *Soldiers of Napoleon's* Kingdom *of Italy,* Boulder Colorado, Westview Press, 1995, 141 p., p. 36.

8 Francesco Frasca, *Reclutamento e guerra nell'Italia napoleonica,* Padoue, Programma, 1993, 227 p., p. 88.

9 Danielle et Bernard Quintin, *Austerlitz 2 Décembre 1805. Dictionnaire biographique des officiers, sous-officiers et soldats tués ou blessés mortellement à Austerlitz,* Paris, Archives et Culture, 2004, 298 p.

10 Robert Goetz, *1805 : Austerlitz. Napoleon and the destruction of the third coalition,* Londres, Greenhill Press, 2005, 368 p.

11 Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile,* Paris, Fayard, 2004.

12 Alain Pillepich, *Napoléon et les Italiens,* Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2003, 226 p.

13 Livio Antonielli, *I Prefetti dell'Italia napoleonica. Repubblica e Regno d'Italia,* Bologne, Il Mulino, 1983, 568 p.

14 Joseph Rambaud, *Naples sous Joseph Bonaparte 1806-1808,* Paris, Plon, 1911, 576 p.

15 Jean Tulard, *Murat,* Paris, Fayard, 1999, 473 p.

16 Marcel Dunan, *Le système continental et les débuts du royaume de Bavière,* Paris, Plon, 1942, 756 p.

17 Jacques Parent, *Charles-Louis Huguet de Sémonville. De Mirabeau à Louis-Philippe, haute politique et basses intrigues,* Paris, Éditions S.P.M., Kronos, 2002, 248 p., p. 127 et suiv.

18 Annie Jourdan, « Impossible fusion ou impossible réunion ? Napoléon et la République batave », dans Natalie Petiteau (dir.), *Voies nouvelles pour l'histoire de l'Empire,* Paris, Boutique de l'Histoire, 2003, p. 99-119.

19 Willem Frijhoff, « La réforme de l'enseignement secondaire dans les départements hollandais », dans J.-O. Boudon (dir.), *Napoléon et les lycées,* Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2004, p. 165-193.

20 Owen Connelly, « The Kingdom of Holland », dans *Napoleon's Satellite Kingdoms : Managing Conquered Peoples,* Malabar, Robert E. Krieger Publishing Company, reed. 1990 (1965), 381 p., p. 145.

Chapitre 3

Les instruments de la conquête

En 1806, la France a largement dépassé les ambitions affichées en 1800. Loin de se contenter de préserver les frontières naturelles et de reconstituer le réseau des républiques sœurs forgé par le Directoire, Napoléon s'est lancé dans une politique expansionniste qui paraît inscrite dans le choix du passage à l'Empire. Régime politique héréditaire, l'Empire renvoie au modèle carolingien et suppose, au-delà des frontières officielles, une domination renforcée sur l'Allemagne et l'Italie. Mais cette suprématie, limitée par la seule résistance anglaise, trouve ses raisons dans la construction d'une machine de guerre efficace.

L'armée napoléonienne

Entre 1799 et 1815 la France est constamment en guerre, car même à l'époque de la paix avec l'Angleterre en 1802-1803, des troupes françaises combattent à Saint-Domingue. L'armée a donc été un élément essentiel de la gloire de Napoléon après avoir été un auxiliaire précieux lors de sa prise de pouvoir. Mais elle n'est pas un bloc homogène ; elle subit en effet une lente évolution tout au long de la période dans son recrutement, sa composition et ses pratiques.

Le recrutement

Tous les observateurs ont été frappés par la masse considérable qu'a représentée l'armée napoléonienne. Au total, entre 1800 et 1815, on peut estimer qu'elle a réuni 3 millions de soldats dont près de 2 millions de conscrits provenant de l'Empire (1,5 million des départements français et 500 000 ayant été levés dans les départements réunis – belges, rhénans, italiens ou hollandais). Les pays alliés ont également fourni 500 000 hommes à l'armée napoléonienne, les autres soldats sont des volontaires (50 000) qui s'engagent notamment dans des régiments d'élite, comme les régiments de hussards, et enfin des rescapés des guerres de la Révolution toujours dans l'armée au début du Consulat (ils sont alors 350 000)[1]. Certes, nombre de ces soldats n'ont fait qu'un bref passage dans l'armée, c'est le cas évidemment des recrues de 1814, comme aussi de ceux qui, à peine enrôlés, désertent ou meurent dès leur premier combat. Mais dans l'ensemble ces soldats sont appelés à exercer un service long qui ne s'achève en général que par une blessure ou par la mort.

Les effectifs de l'armée n'ont cessé de croître pour atteindre 800 000 en 1812, au moment de la campagne de Russie, ce qui inclut naturellement les effectifs de la Grande Armée qui s'apprêtent alors à franchir le Niémen, soit près de 500 000 hommes, mais aussi les troupes stationnées dans l'Empire ou encore celles qui combattent en Espagne.

	Effectifs théoriques	**Conscrits**
1803	357 912	

1804	526 918	77 930
1805		41 554
1806	504 220	114 440
1807	625 614	107 993
1808	632 712	109 243
1809		111 209
1810		116 676
1811	770 840	138 558
1812	800 000	120 292

L'essentiel de ses troupes est fourni par la conscription. Elle est organisée à partir de 1798 (loi Jourdan-Delbrel), puis précisée sous le Consulat. Tous les jeunes gens de 20 à 25 ans sont tenus de se faire inscrire sur des listes communales, avant que ne soit opéré un tirage au sort ; ceux qui tirent un des premiers numéros (« un mauvais numéro ») partent à l'armée, les autres, pourvu qu'ils soient jugés aptes au service par le conseil de recrutement, sont versés dans la réserve et pourront éventuellement être mobilisés une autre année, ce qui est fréquent et explique que les effectifs recrutés soient toujours supérieurs au contingent annuel fixé par la loi, à savoir 30 000 jusqu'en 1806 puis 80 000 jusqu'en 1810. Quoi qu'il en soit, jusqu'à cette date la pression est tolérable. La conscription touche en effet 30 % d'une classe d'âge. Elle est en

principe démocratique dans la mesure où tous les jeunes y sont soumis, mais la loi autorise le remplacement. Ce dernier touche environ 4 % des conscrits, les remplacés provenant des classes bourgeoises ou des classes supérieures de la paysannerie. Il en coûte entre 4 000 et 10 000 francs selon les périodes, de véritables agences de recrutement organisant la transaction sur cette question.

D'autres moyens existent également pour échapper à l'armée ; l'entrée dans les ordres, le fait d'être soutien de famille ou marié. Mais beaucoup préfèrent refuser de partir ou désertent à peine enrôlés. Ce phénomène est très répandu sous le Consulat puisqu'il concerne 28 % des conscrits, la proportion dépassant les 40 % dans une grande partie du Sud-Ouest et du Massif central. À la fin du Directoire et au début du Consulat, la désertion a pris une telle ampleur que Bonaparte décrète une amnistie en 1802. Surtout, il prend des mesures contraignantes pour lutter contre les insoumis : traque par la gendarmerie, voire les douaniers, envoi de l'armée dans les villages de récalcitrants où les garnisaires font pression sur les familles, envoi des déserteurs repris dans des bataillons disciplinaires. Ces mesures qui viennent s'ajouter à une meilleure organisation de l'outil militaire permettent de faire redescendre le taux d'insoumis à 13 % des appelés entre 1806 et 1810. Le Sud-Ouest reste cependant en pointe dans le rejet de la conscription, ce qui ne doit pas être interprété uniquement comme un refus du régime napoléonien, mais comme un refus quasi culturel de l'État[2]. À l'inverse les régions du Nord et de l'Est se caractérisent par un loyalisme qui correspond à une tradition d'engagement dans l'armée pour la défense d'un sol très souvent menacé. La France est donc

plurielle face à la conscription[3].

Les officiers

L'officier est l'une des figures marquantes de la société napoléonienne. Il est à la fois le symbole de la gloire militaire et d'une ascension sociale réussie, car plus des trois quarts d'entre eux sont sortis du rang[4].

Au sommet de la hiérarchie militaire, les généraux et les colonels de l'Empire offrent la meilleure illustration de cette réussite[5]. 2 248 généraux ont servi sous la Révolution et l'Empire, parmi lesquels 1 353 ont été nommés après 1802. Le nombre des colonels en service sous l'Empire s'élève à 1 574. Or les trois quarts des généraux nommés après 1802 sont roturiers, venant essentiellement des rangs de la bourgeoisie, même petite. La Révolution avait hérité d'un corps d'officiers issu de la noblesse qui, malgré l'émigration et l'épuration, reste fort au début du Consulat ; en 1802, la proportion des généraux issus de la noblesse est encore de 26 % ; en avril 1814, elle tombe à 20 %. Quant aux colonels, 80 % d'entre eux étaient d'origine roturière ; ils proviennent de la petite bourgeoisie (29 %), de la bonne bourgeoisie (36 %), 10 % seulement étant issus de la paysannerie. D'origine urbaine pour plus de la moitié, les colonels et généraux sont nombreux à être originaires des régions de l'est et du nord, aux traditions militaires plus enracinées. 37 % des colonels de l'Empire et plus de la moitié des généraux avaient appartenu à l'armée d'Ancien Régime, ce qui illustre la manière dont les traditions ont pu se perpétuer d'un régime à l'autre au sommet de l'armée. En revanche, la part des officiers supérieurs issus des

grandes écoles est faible (moins de 2 % des généraux, 6,4 % des colonels) ; 19 colonels seulement sont sortis de l'École spéciale militaire créée en 1802. En fait, la plupart de ces officiers supérieurs se sont formés sur le tas, après s'être engagés pour certains dans un corps de volontaires au début de la Révolution (27 % des colonels et 15 % des généraux). Au sommet de son commandement, l'armée amalgame donc officiers d'Ancien Régime, généralement ralliés à la Révolution – mais il existe aussi dans l'armée napoléonienne des officiers qui ont repris du service après être passés par l'émigration – et officiers engagés au temps de la Révolution parmi lesquels se retrouvent en plus grand nombre les nostalgiques de la République.

Ils ne sont pas rares en effet au début du Consulat les officiers supérieurs qui voient d'un mauvais œil le renforcement du pouvoir personnel de Bonaparte. La manifestation d'humeur des généraux qui protestent contre le rétablissement du concordat, lors de la cérémonie organisée à Notre-Dame en avril 1802 en est le signe. Le Premier consul est du reste conscient de cette résistance puisqu'il profite de la signature de la paix en 1802 pour procéder à une vaste épuration au sein du corps des officiers supérieurs ; en 1802, une centaine de généraux (soit un cinquième) sont mis à la retraite ou écartés. Parmi eux, on retrouve nombre d'opposants potentiels, à l'instar du général Lecourbe, proche du général Moreau. Ce n'est pas un hasard non plus si le printemps 1802 voit se développer au sein de l'armée de l'Ouest la conspiration dite des libelles ou pots de beurre dans laquelle sont impliqués Bernadotte, mais surtout le général commandant la division militaire de l'Ouest, Simon. Au

moment où Bonaparte réduit les effectifs de son armée, ces officiers expriment leurs craintes d'être les dupes de la réforme, mais aussi leur refus de l'orientation politique du régime.

Ces voix critiques ne se taisent pas ensuite. Elles s'expriment lors du passage à l'Empire ou lors du sacre de Napoléon. Les complots dans l'armée ne cessent pas non plus : le général Malet en 1808, le général Guidai en 1809 dans le Midi, les généraux Malet et Guidai à nouveau, associés au général Lahorie en 1812, tentent de renverser le régime, sans succès. En fait, après la réorganisation de 1802, Napoléon a tenu à s'assurer le soutien des officiers supérieurs, en particulier des généraux. C'est l'un des principaux objectifs de la création du titre de maréchal d'Empire en 1804 qui permet de faire accepter ce retour à un régime monarchique à l'élite de l'armée. Quatorze généraux sont en effet promus à ce titre, sans abandonner leurs fonctions militaires, quatre autres le sont à titre honoraire. Si cette première promotion compte nombre de proches de Napoléon, à commencer par son beau-frère Murat ou son chef d'état-major Berthier, elle offre aussi cette récompense à d'anciens généraux de l'armée du Rhin, réputés plus rebelles à l'égard de Napoléon, comme Ney. Plusieurs obtiennent aussi des fonctions à la Cour et huit d'entre eux sont associés directement à la cérémonie du sacre. Ils sont aussi richement dotés, à l'image de Berthier, qui reçoit la principauté de Neufchâtel, mais aussi des dotations ou majorats en particulier dans le royaume de Westphalie et dans le Hanovre, dont les revenus dépassent le million de francs en 1810, ce qui représente les trois quarts de ses revenus. Berthier construit alors l'une des plus grandes fortunes de

France que ses héritiers sauront faire fructifier[6]. Pour trois autres maréchaux, Masséna, Davout et Ney, les revenus de leurs dotations dépassent également les 700 000 francs par an[7]. Intégrés à la noblesse d'Empire, à l'exception de Brune et Jourdan, en disgrâce à partir de 1807, les maréchaux forment véritablement une garde rapprochée autour de Napoléon et contribuent à renforcer la cohésion de l'armée autour de sa personne.

Il est vrai que Napoléon sut aussi favoriser cette cohésion en exaltant les actes de bravoure de ses généraux dont rendent compte les Bulletins de la Grande Armée. La mort au combat est également l'occasion d'une exaltation du courage guerrier. Le général Desaix, tué à Marengo, fait l'objet d'un véritable culte. La mort de Lannes, dans les jours qui suivent la bataille d'Essling en 1809, est également transfigurée, à travers notamment la translation de ses cendres au Panthéon qui favorise l'héroïsation du maréchal. De fait les officiers supérieurs paient un lourd tribut à l'effort de guerre ; 220 généraux et 251 colonels meurent au combat sous l'Empire. D'autres réchappent à leurs blessures, à l'image du maréchal Oudinot, blessé à 23 reprises.

L'ensemble du corps des officiers, moins bien connu que ne le sont généraux et colonels, reproduit certains des traits observés chez les officiers supérieurs. La plupart de ces officiers (77 %) sont issus du rang. Passés par les postes de sous-officiers, ils ont donc généralement une longue expérience de la guerre et de l'encadrement des hommes desquels ils sont encore assez proches, même si le passage au grade d'officier suppose de savoir lire et écrire, donc de disposer d'un bagage culturel supérieur à la moyenne, ce qui

explique la part encore forte des fils de la bourgeoisie. En 1814, l'ensemble des officiers de l'infanterie et de la cavalerie ne compte que 2 % de fils de nobles, mais plus de 65 % sont issus de la bourgeoisie, les classes populaires étant cependant plus représentés avec 16 % de fils de paysans et 8 % de fils d'artisans[8]. L'armée napoléonienne a donc permis une certaine ascension sociale, incarnée par des exemples comme celui du capitaine Coignet, mais dont il ne faudrait pas majorer l'importance. Du reste, le recrutement par les écoles militaires n'est pas propice à une large ouverture sociale, malgré un système de bourses, destinées pour l'essentiel à des fils d'officiers ou de fonctionnaires.

La notabilisation du corps des officiers a du reste été voulue par Napoléon. L'épuration à laquelle procède le Premier consul n'a pas seulement des raisons politiques ; elle permet d'écarter les officiers insubordonnés ou ivrognes au profit d'hommes qui doivent incarner les vertus militaires d'obéissance et de tempérance. C'est aussi dans cet objectif que Napoléon a développé la formation des officiers et encouragé au recrutement au sein de la noblesse[9]. Toutefois les traitements ne leur permettent pas toujours de tenir leur rang. Un sous-lieutenant touche en effet une solde de 1 000 francs, un capitaine de 1 800 à 2 400 francs, un colonel 5 000 francs par an. De plus, à partir de 1808, l'officier doit obtenir l'autorisation de ses supérieurs pour se marier, son épouse devant lui apporter une dot produisant un revenu d'au moins 300 francs par an, afin qu'elle ne soit pas à la charge de son mari. Cette mesure favorise l'endogamie au sein de la bourgeoisie. Enfin, en créant la noblesse d'Empire en 1808, Napoléon y fait une large place aux officiers, puisque 59 % des

titrés sont issus de l'armée. Mais ils ne représentent qu'une toute petite fraction du corps des officiers. De même la légion d'honneur est largement distribuée ; 92 % des colonels en étaient décorés. Napoléon a donc conservé les distinctions méritocratiques, considérant qu'elles étaient un des fondements de son pouvoir monarchique[10].

L'organisation de l'armée

Les structures de l'armée sont modifiées en septembre 1803 lorsque Bonaparte rétablit le régiment comme élément de base au détriment de la demi-brigade. L'infanterie se compose alors de 90 régiments de ligne, 27 régiments légers, auxquels il faut ajouter les cinq régiments de la Garde. Chaque régiment est lui-même divisé en bataillons, placés sous la direction de chefs de bataillons, qui sont à leur tour morcelés en compagnies commandées par des capitaines. Le régiment d'infanterie est d'abord divisé en quatre bataillons de mille hommes de troupes, 32 officiers et 46 sous-officiers. Mais ce chiffre théorique est rarement atteint. La réforme de 1808 porte à cinq le nombre de bataillons par régiment ; celui-ci comprend donc cinq bataillons de 840 hommes chacun, encadrement compris. Puis le nombre de bataillons passe à sept en 1811 et enfin huit en 1813. À cette date, l'infanterie regroupe 136 régiments de ligne, 35 régiments légers, la Garde en a 38 et la marine dispose de quatre régiments d'infanterie. Tout au long de l'Empire, l'infanterie demeure la reine des batailles.

Mais le rôle de la cavalerie est également crucial. Elle comprend 83 régiments, composés chacun de cinq escadrons,

soit un total théorique de 816 hommes qui fut rarement atteint, la cavalerie souffrant d'un manque chronique de chevaux et ne pouvant pas aligner les 70 000 hommes qu'elle devait réunir – en 1806 le quart des effectifs est sans monture. La réforme de 1810 se traduit par la constitution de régiments de quatre escadrons de 240 hommes, soit un millier d'hommes. Au même moment, conscient de la faiblesse de cette arme, Napoléon organise l'école de Saint-Germain, dédiée à la formation des cavaliers. Grâce à ces efforts, il peut aligner une cavalerie de 90 000 hommes en 1812, mais elle est presque complètement décimée par la campagne de Russie. En avril 1812, la cavalerie compte 2 régiments de carabiniers, 14 régiments de cuirassiers, 24 régiments de dragons, 9 régiments de chevau-légers lanciers, 28 régiments de chasseurs et 12 régiments de hussards.

Les armes savantes, à savoir l'artillerie et le génie, sont également privilégiées par Napoléon, lui-même artilleur de formation. Les artilleurs sont formés dans des écoles d'application, au nombre de douze en 1807, dont celle de Metz qui est la plus réputée. L'artillerie compte en 1803 huit régiments à pied de 20 compagnies, chacune comprenant de six à huit pièces, et six régiments à cheval de six compagnies. Les effectifs sont régulièrement augmentés pour atteindre le chiffre théorique de 75 000 hommes vers 1810. Du côté de l'armement, l'artillerie de campagne utilise des pièces de 6 et de 12 ainsi que des obusiers. Le matériel a été peu modernisé, l'armée française utilisant toujours le canon Gribeauval ou les pièces prises à l'ennemi, si bien qu'elle se trouve surpassée à la fin de l'Empire, en quantité (l'armée a laissé en Russie les 1 200 pièces qu'elle y avait emportées) et en performance. Or

l'artillerie est devenue une arme décisive au cours de la bataille. Quant au génie, il se développe également, dans la mesure où l'on pratique de plus en plus la guerre de sièges, en Espagne, comme lors de la campagne de Prusse. Il comprend huit bataillons de sapeurs et six compagnies de mineurs.

La Garde, issue de la garde consulaire formée en novembre 1799, est un corps d'élite, composé des meilleurs éléments de l'armée et gardé en réserve lors des principaux combats. Ses effectifs s'accroissent sous l'Empire, passant de 10 000 hommes en 1805 à 56 000 en 1812, à la suite en particulier de la création en 1809 de la Jeune Garde qui compte 8 régiments à sa création et 19 en 1814 ; elle permet d'intégrer des conscrits formés par des officiers de la Vieille Garde. À la fin de l'Empire, la Garde est devenue l'une des principales composantes de l'armée en campagne, avec un effectif théorique de 112 000 hommes, mais en réalité entre 45 000 et 55 000 soldats effectivement opérationnels[11].

L'armée impériale adopte l'ordre divisionnaire. Une division comprend de trois à cinq régiments, formés soit de cavaliers soit de fantassins. Puis, pour permettre une meilleure coordination des diverses armes, une nouvelle structure est créée en 1805, le corps d'armée, qui comprend tous les éléments nécessaires au combat : l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie. Le corps d'armée regroupe deux à trois divisions d'infanterie, une division de cavalerie et plusieurs compagnies d'artilleurs et de sapeurs. Le commandement de ces corps d'armée est généralement confié à des maréchaux. Ainsi en 1805, les corps d'armée qui se dirigent vers l'Autriche sont commandés, dans l'ordre, par Bernadotte, Davout, Soult, Lannes, Ney et Augereau. Seul le deuxième revient à un

général, Marmont, qui n'a pas été inclus dans la promotion des maréchaux de 1804. À ces sept corps d'armée s'ajoute la réserve de la cavalerie, placée sous le commandement de Murat et la Garde impériale dirigée par Berthier. Cette organisation est ensuite conservée jusqu'à la fin de l'Empire.

Mais l'armée est aussi confrontée à un problème crucial de ravitaillement. Le ministère de l'Administration de la guerre a été précisément créé, en 1802, pour remédier à cette difficulté. L'Intendance générale de la Grande Armée, dirigée par Petiet puis par Daru, est chargée, en concertation avec le chef d'état-major général, de fournir les approvisionnements aux corps d'armée qui se chargent ensuite de les répartir à leurs troupes[12]. Il doit également prendre en main l'organisation des hôpitaux militaires. Dans les pays conquis, l'intendant général s'occupe aussi de la levée des contributions en argent et en nature, grâce auxquelles les soldats peuvent être nourris et habillés. De ce point de vue, la guerre nourrit la guerre. La campagne de 1805 en Autriche a par exemple coûté un peu plus de 62 millions de francs, mais les recettes ont dépassé les 65 millions de francs, laissant donc un excédent de trois millions. Malgré ces efforts, le ravitaillement reste un des problèmes cruciaux de la Grande Armée, car elle se déplace toujours plus vite que l'intendance, sans parler des convois pris par l'ennemi. Les soldes sont aussi payées avec retard. Dans ces conditions, rapine et vol restent une pratique commune pour les soldats en campagne.

L'armée dispose aussi sous l'Empire d'un service de santé qui tente de soigner les blessés, mais aussi les soldats atteints de maladies telles que le typhus qui fait des ravages dans les armées napoléoniennes. Le docteur Coste fut le premier

médecin de la Grande Armée ; il tenta, souvent en vain, de développer mesures d'hygiène et de vaccination contre la variole, dans les hôpitaux militaires[13]. En 1807 il est remplacé par René-Nicolas Desgenettes qui avait peu avant organisé l'hôpital du Val-de-Grâce. Dominique Larrey est l'un des inventeurs des ambulances volantes, allant soigner les blessés sur les champs de bataille[14]. Pierre-François Percy enfin fut l'organisateur du service de santé aux armées ; ce service emploie plus de 1 700 personnes, dont un tiers de chirurgiens directement présents sur le théâtre d'opération. Avec l'augmentation des forces engagées et la dureté des combats, perceptibles notamment lors de la campagne de 1809, la tâche des médecins militaires s'accroît. Malgré ces efforts, les pertes humaines dans les hôpitaux militaires demeurent énormes, car une blessure apparemment sans gravité peut provoquer une infection fatale.

L'armée et la société

La France n'est pas entre 1799 et 1815 une dictature militaire, malgré la présence à sa tête d'un général. Des soldats sont certes présents au sommet de l'État, dans les assemblées, notamment au Sénat, au gouvernement ou plus généralement dans l'entourage de Napoléon, mais leur place est limitée et ils n'ont pas une influence directe sur les choix politiques qui sont alors opérés. L'œuvre civile du Consulat et de l'Empire leur doit peu.

En revanche, la permanence de la guerre et donc la mobilisation constante d'une partie de la population dans les forces armées finissent par imprégner la société qui vit en

quelque sorte au rythme de l'armée. Le temps napoléonien est scandé par les victoires, matérialisées par l'organisation de *Te Deum* dans l'ensemble des églises du pays, et par la lecture des fameux Bulletins de la Grande Armée, récit de la bataille le plus souvent réécrit par l'empereur lui-même, et qui donne la version officielle des combats[15]. Ils sont publiés dans la presse, affichés sur les murs, lus à l'issue de la messe dominicale, ce qui leur assure une large diffusion. Chaque année également, villes et villages voient revenir le temps de la conscription et vivent le départ d'une partie de leurs habitants vers l'armée. Les villes de garnison, souvent la préfecture du département, conservent quant à elles un lien plus serré avec ces jeunes conscrits, dont elles assurent la formation. L'armée reste ainsi constamment présente sur le territoire national. Officiers et soldats animent les cités dans lesquelles ils séjournent. Ils assurent aussi à l'occasion le maintien de l'ordre, ne serait-ce que par la dissuasion qu'exerce leur présence face à d'éventuels mouvements insurrectionnels. Enfin les mœurs militaires envahissent les lycées où le tambour remplace la cloche. Les lycéens sont ainsi prêts à intégrer les écoles militaires voire à entrer directement dans l'armée, comme les y invite de plus en plus Napoléon à la fin de l'Empire.

L'influence de l'armée se fait enfin sentir sur la société par le retour des vétérans de la Grande Armée. Avant même la grande vague de démobilisation qui suit la chute de l'Empire, nombre de soldats ont quitté l'armée, soit qu'ils aient plus de trente ans de service, soit surtout qu'ils aient été blessés. Ils réintègrent la vie civile, regagnent leur village ou sont accueillis dans l'une des succursales des Invalides, à Louvain ou Avignon où l'on en dénombre 186 en 1812. Ces soldats sont

donc dès l'époque de l'Empire des relais de l'action napoléonienne. C'est en tout cas ainsi que les conçoit Napoléon lorsqu'il décide en mars 1810 d'organiser, parallèlement à son mariage avec Marie-Louise, des noces impériales, 6 000 anciens soldats devant prendre femme, celle-ci recevant pour l'occasion une dot de 600 francs[16]. Il ne fut pas toujours aisé de satisfaire les demandes de l'empereur, car dans le Vaucluse par exemple, les vétérans valides étaient peu nombreux. Mais cette volonté de réinsertion, certes faible au regard du nombre de vétérans, illustre néanmoins la permanence du lien que veut nouer Napoléon avec ses soldats, invités à être des propagandistes de son action.

L'empereur craint à l'inverse que les retours de l'armée ne s'accompagnent de récits des désastres militaires, notamment en Espagne. Les vétérans sont donc surveillés, de même que tous les circuits d'informations, le courrier en particulier, qui pourraient véhiculer des nouvelles peu favorables à l'Empire. Mais derrière les mesures politiques prises par le régime, il y a des hommes qui, revenus blessés ou invalides, sont meurtris dans leur chair et offrent une autre image de la guerre. Ainsi, même si l'information circule mal, la société française prend conscience, surtout à partir de 1810, des conséquences de la guerre. Les soldats qui ne rentrent pas parce qu'ils ont été tués ou ont disparu, ceux qui sont faits prisonniers, sont autant de preuves de l'enfoncement du pays dans la guerre.

Le renouveau de la marine

Il faut se garder de considérer la marine française à l'époque napoléonienne à l'aune de la seule défaite de Trafalgar.

Lorsqu'il prend le pouvoir, Bonaparte développe en effet un véritable programme dans le domaine maritime, et ce d'autant mieux qu'à partir du début de 1801, l'Angleterre est devenue le seul adversaire de la France. Mais il doit tenir compte d'un héritage qui n'est pas fameux.

La marine au sortir de la Révolution

La marine française a souffert des années de la Révolution. Elle manque de bras et surtout d'officiers. Sur 1 657 officiers nobles de la marine royale, 1 200 ont émigré. Il y a de ce fait un profond renouvellement de ce corps. Parmi les officiers de marine de 1811, 44 % ont commencé dans la marine marchande, et il n'y a plus que 2 % d'officiers du Grand Corps, on désigne ainsi les officiers d'origine noble qui servaient dans la marine sous l'Ancien Régime[17]. La proportion des nobles est un peu plus forte chez les officiers supérieurs. Sur les 194 capitaines de vaisseaux qui ont servi sous l'Empire, 14 % étaient d'origine noble, 40 avaient servi dans la Royale et 140 étaient passés par la marine marchande. Sur le plan géographique, la Bretagne domine, avec 69 représentants[18].

Quant à la flotte elle-même, elle a considérablement décliné. En 1793, la marine française comptait 83 vaisseaux en service et 74 frégates. En 1802, leur nombre est respectivement de 46 vaisseaux et 37 frégates, soit une diminution de près de la moitié des navires de guerre[19]. Certes, le Consulat a lancé la construction de quinze nouveaux navires, mais ils sont loin d'être prêts. En outre, face aux 46 vaisseaux français, l'Angleterre peut en aligner 130, faisant montre d'une supériorité qui lui permet de bloquer les ports, de patrouiller

en Méditerranée et de croiser au large des Antilles, sans vraiment se trouver en position d'infériorité. En effet, depuis 1793 et le déclenchement de la guerre avec l'Angleterre, une partie de la flotte française est bloquée dans les ports. Enfin il faut ajouter l'avance technologique des Anglais en matière de construction navale, mais aussi d'artillerie avec l'emploi depuis les années 1780 des caronades ; plus petites et plus maniables qu'un canon à calibre égal, les caronades font des ravages dans les équipages.

La réforme de la marine

Napoléon Bonaparte a pris conscience de l'importance de ce secteur, indispensable dans la lutte qu'il conduit contre l'Angleterre. Il reste de plus marqué par le désastre d'Aboukir en juillet 1798. Dans un premier temps, il confie le ministère de la Marine à Forfait, ingénieur d'origine rouennaise, et l'un des principaux théoriciens du recours aux flottilles pour envahir l'Angleterre. Mais ce dernier déçoit assez vite Bonaparte. C'est sous son ministère toutefois que le pays est divisé en onze préfectures maritimes, ce qui tend à favoriser la centralisation des ordres en direction de la marine. En 1802, le ministère passe à Decrès, contre-amiral rencontré par Bonaparte pendant la campagne d'Égypte, et qui est nommé ministre de la Marine en octobre 1802[20]. Il va rester à ce poste jusqu'à la fin de l'Empire, malgré les carences de son action et les échecs répétés de la flotte, Napoléon considérant qu'il n'avait pas de meilleur spécialiste à sa disposition. Decrès offre aussi l'avantage de lui être fidèle.

La défaite de Trafalgar porte un coup rude au projet

maritime de Napoléon. Elle assure définitivement la supériorité de l'Angleterre sur la France sur le plan naval. Mais Napoléon n'en manifeste pas moins la volonté de recréer une marine puissante. Il développe un plan prévoyant pour 1814 la construction de 109 vaisseaux et 86 frégates. Ce plan s'avère irréalisable, car Napoléon ne s'en donne pas les moyens financiers, malgré l'augmentation du budget de la marine, qui passe de 100 millions de francs en 1806 à 164 millions en 1812, avant de retomber à 145 millions en 1813. Mais c'est encore trois fois moins que le budget de la marine anglaise. Or construire un vaisseau coûte cher et prend du temps, environ un an. Les vaisseaux sont gourmands en bois et en canons, entre autres. Cependant l'effort n'est pas négligeable. Si le chiffre mythique de 100, voire 120 navires que s'était fixé Napoléon n'est pas atteint, la flotte peut aligner en 1810 55 vaisseaux de ligne, 25 autres étant en construction. En 1814, on dénombre 71 vaisseaux à flot et 31 en construction. La France a plus de navires qu'en 1800, mais moins qu'en 1793. Mais, dans le même temps, l'écart s'est creusé avec l'Angleterre qui construit plus de navires et surtout des navires plus puissants, de 90 à 110 canons. La France suit donc, mais avec retard, comme le montre l'introduction des caronades sur les navires français à partir de 1806.

Après la défaite de Trafalgar, complétée en 1808 par la prise des navires français restés à Cadix depuis, et en avril 1809 par la défaite devant l'île d'Aix, la flotte française hésite à s'éloigner des côtes. Les navires se contentent de rester au mouillage ou à l'abri des ports, ce qui ne favorise pas l'exercice. Pourtant les règlements continuent de le prescrire, de même que les équipages, officiers en tête sont tenus de vivre à bord. Les

marins s'évitent néanmoins certains des désagréments de la vie en haute mer. Parallèlement, Napoléon s'engage dans une politique de renforcement des défenses militaires de la côte. La flotte ne pouvant plus assurer la protection d'un littoral qui s'étend de la mer du Nord à l'Adriatique, il faut le défendre d'une invasion, mais aussi protéger les navires. C'est ce qui conduit à accélérer ou à lancer les travaux de fortifications dans les principaux ports de l'Empire, notamment Anvers qui devient à la fin de l'Empire, avec l'avant-port de Flessingue, une des plus puissantes places maritimes, abritant près du tiers de la flotte française. Elle est un véritable pistolet braqué sur l'Angleterre. Mais des travaux importants se développent au Havre, à Cherbourg, Lorient, Rochefort, mais aussi dans les îles (Aix, Oléron). En Méditerranée, les ports de Toulon, Gênes, La Spezia ou Livourne sont également fortifiés. En établissant cette ligne défensive, Napoléon accrédite la thèse anglaise selon laquelle la frontière de l'Angleterre est située sur les côtes européennes.

La diplomatie

Le ministère des Relations extérieures

Un homme, Talleyrand, incarne la diplomatie napoléonienne, car même s'il n'a occupé le ministère des Relations extérieures que de novembre 1799 à août 1807, il a continué ensuite à être consulté par Napoléon sur la politique étrangère et a joué un rôle ambigu, mais réel, jusqu'à la fin de l'Empire. Il est aussi celui qui réorganise le ministère des Relations extérieures pour en faire un instrument au service

des ambitions napoléoniennes, sans pour autant négliger les traditions de ce service. Talleyrand reste un homme d'Ancien Régime, formé à l'école de Choiseul[21]. De fait l'arrêté du 1er vendémiaire an VIII marque d'une certaine manière un retour à l'Ancien Régime. Sur le plan de la carrière diplomatique, un arrêté du 3 floréal an VIII établit quatre grades : secrétaire de légation de deuxième classe, secrétaire de légation de première classe, ministre plénipotentiaire et ambassadeur, la distinction entre ces catégories établissant elle-même une hiérarchie entre les représentations françaises à l'étranger en fonction de l'importance du pays.

Avec l'Empire, le ministère des Relations extérieures prend d'autant plus d'importance que la diplomatie est une des activités principales d'un régime sans cesse entre guerre et paix, et donc à la recherche d'alliances ou d'un traité de paix. Composé de six sections, dont deux territoriales, ce ministère emploie plus de 70 personnes dans ses bureaux et pilote l'action d'une quarantaine de diplomates et d'une cinquantaine de secrétaires d'ambassades ; il forme aussi des jeunes gens, environ 45, au métier d'ambassadeur[22]. À partir de 1806, en effet les secrétaires de légation se recrutent parmi les auditeurs au Conseil d'État, après au moins un an passé au Conseil d'État. Son budget annuel est de 14 millions de francs. En même temps que les représentations diplomatiques se développaient à travers le monde, jusqu'à l'Asie, les effectifs de chacune d'entre elles tendaient à se réduire.

Le corps diplomatique

Le corps diplomatique a été profondément renouvelé depuis

la Révolution. Sur 72 ambassadeurs en poste sous le Consulat et l'Empire, 9 seulement avaient exercé des fonctions diplomatiques avant 1800[23]. L'Empire a donc créé son propre corps d'ambassadeurs, en recrutant au sein du monde politique, de l'administration, mais surtout de l'armée ; 25 diplomates étaient généraux sous le Consulat, 18 sous l'Empire[24]. Pour Napoléon, la diplomatie est une autre manière de faire la guerre ; il ne craint pas que ses représentants ne montrent quelque signe d'autoritarisme pour faire approuver leurs points de vue. Ce choix de généraux est particulièrement patent au début du Consulat, car dans certains cas, comme au Portugal, en Perse, l'ambassadeur a des fonctions de conseiller militaire. Et pour le reste, un officier, en Russie par exemple, peut apparaître comme le mieux à même de renseigner sur les préparatifs militaires du pays d'accueil. Mais la forte présence de généraux dans la diplomatie impériale s'explique aussi par le souci de Napoléon de disposer de représentants sûrs, avec lesquels le contact est facile. C'est un monde qu'il connaît, alors qu'il connaît mal le milieu des diplomates de métier. C'est pourquoi on retrouve parmi ces hommes des confidents de Napoléon, à l'image de Lannes, Clarke ou Caulaincourt, nommé ambassadeur en Russie en 1807, au lendemain de la paix de Tilsit. Ce lien étroit entre le souverain et ses ambassadeurs est également illustré par la nomination de membres de la famille impériale : déjà Joseph et Lucien avaient occupé des fonctions d'ambassadeurs sous le Consulat, le cardinal Fesch est également nommé représentant de la France à Rome en 1803. Un cousin de Joséphine, François de Beauharnais, est ambassadeur en Espagne jusqu'en 1808. La diplomatie est donc bien l'un des domaines réservés de l'empereur.

Ces diplomates ont une fonction de représentation, pour laquelle la possession d'une certaine fortune s'avère nécessaire. Au fil des ans, le corps diplomatique français renoue ainsi avec les traditions d'Ancien Régime. Son recrutement s'en ressent. De plus en plus d'anciens nobles sont nommés à la tête d'ambassades étrangères ; ils représentent 30 % du corps diplomatique en 1803, les deux tiers à la fin de l'Empire. L'orientation monarchique du régime s'est donc traduite par le recours de plus en plus fréquent à de grands noms de l'aristocratie pour représenter la France à l'étranger. Caulaincourt synthétise en sa personne l'appartenance à l'ancienne noblesse, à l'armée et à l'entourage de Napoléon. C'est la raison principale de son envoi à Saint-Pétersbourg en 1807.

Mais Napoléon ne souffre pas que ces ambassadeurs outrepassent leurs pouvoirs. Il le fait durement sentir par exemple à l'ambassadeur d'Espagne, François de Beauharnais, exilé dans son château de Sologne, après avoir tenté de s'entremettre dans les affaires de la succession d'Espagne ; il avait envisagé de faire épouser une parente de l'impératrice au prince des Asturies, le futur Ferdinand VII, ce qui aurait contribué à renforcer les liens de la France et de l'Espagne. Mais Napoléon avait alors d'autres projets puisqu'il envisageait de s'emparer de ce pays. François de Beauharnais est donc disgracié et remplacé à Madrid par Antoine La Forest qui reste à ce poste jusqu'en 1813. Les ambassadeurs ne sont donc que l'instrument de la politique impériale, mais leur action est importante entre deux conflits, comme au moment de la rédaction des traités de paix ou de la mise en œuvre de nouvelles alliances.

Charles-Jean-Marie Alquier en offre un bel exemple. Il est entré dans la carrière diplomatique par la voie parlementaire, après avoir été député à la Constituante, à la Convention puis au Conseil des Anciens[25]. Rallié à Bonaparte au 18 brumaire, il est nommé ambassadeur en Espagne le 30 novembre 1799. Alquier eut à négocier avec la diplomatie espagnole le traité concernant Parme et la Louisiane, finalement signé le 1er octobre 1800. Puis le 2 mars 1801, il est désigné comme ministre plénipotentiaire pour négocier le traité de paix entre la République française et le roi des Deux-Siciles, à Florence. Tout naturellement, Alquier est ensuite nommé ambassadeur à Naples où il est chargé notamment de faire appliquer le traité de Florence ; il y reste jusqu'à l'entrée en guerre de Naples contre la France en 1805. Il est alors nommé ambassadeur à Rome le 10 avril 1806 et remplace le cardinal Fesch, dans un contexte de tension entre la France et le Saint-Siège. L'annexion des États du pape en 1809 provoque une nouvelle orientation dans sa carrière. Alquier est nommé en mars 1810 ambassadeur en Suède, pays avec lequel la France vient de signer la paix. Puis en novembre 1811, Alquier est nommé ambassadeur à Copenhague. Le Danemark était lié par un traité d'alliance avec la France depuis octobre 1807. Alquier passe donc les derniers mois de l'Empire à Copenhague, en rentrant en France qu'en juin 1814. Rallié à Napoléon aux Cent-Jours, il doit s'exiler sous la Restauration, frappé par la loi sur les régicides. Puis, amnistié en 1818, il regagne la France où il meurt en 1826. Alquier est devenu un professionnel de la diplomatie et il se trouve envoyé dans quelques-uns des postes clefs de l'Europe du temps.

L'espionnage

Dans la préparation de la guerre, la recherche du renseignement apparaît essentielle. L'espionnage est d'abord considéré comme l'une des activités privilégiées des diplomates. Le ministère des Relations extérieures réitère régulièrement, dans ses instructions, la nécessité de fournir des informations sur la situation militaire des pays dans lesquels ils se trouvent en poste. C'est particulièrement vrai de la Prusse, de l'Autriche ou de la Russie. Certaines ambassades sont des points stratégiques particulièrement précieux comme Munich, où l'ambassadeur Otto assure une fonction de renseignement très active en direction de l'Autriche. C'est vrai aussi de Varsovie où Bignon joue le même rôle à la veille de la campagne de Russie, avant d'être remplacé par l'abbé de Pradt auquel Napoléon reprochera d'avoir failli précisément dans sa mission de renseignement. Ces diplomates entretiennent sur place des espions qui sont rémunérés sur le budget du ministère. À Munich, Otto dispose ainsi d'un budget de 10 000 francs par mois. À Vienne, c'est un capitaine des dragons, Lagrange, qui se charge de la collecte du renseignement. Il eut davantage de succès que ses homologues en place en Russie où les milieux de l'administration et de l'armée s'avèrent difficiles à pénétrer[26]. Le ministère appointe aussi des hommes chargés des missions les plus diverses, à l'image de Noël de la Morinière, envoyé en Angleterre en 1802.

L'Angleterre s'avère très vite en effet l'une des principales cibles de l'espionnage français. En l'absence de diplomate, à la suite de la reprise de la guerre, le ministère peut s'appuyer sur l'important réseau d'émigrés. Ceux-ci offrent en effet

l'avantage d'être intégrés dans le pays et de n'être pas suspects. C'est ainsi que Fiévée est retourné par les autorités françaises, auxquelles il adresse des rapports sur la situation anglaise. Le comte de Montlosier, pourtant ardent partisan de la contre-révolution, agit de même à partir de 1803. Mais l'un et l'autre sont aussi actifs dans la propagande française en Angleterre[27].

Le ministère des Relations extérieures n'est cependant pas le seul à utiliser des espions. Le ministère de la Police a aussi ses propres agents de renseignement, particulièrement à l'époque de Fouché, dont l'une des missions était de lutter contre les complots que pourraient fomenter les émigrés depuis l'Angleterre. Fouché entretient donc son réseau d'agents qui surveillent les milieux de l'émigration. La police est également attentive aux mouvements des étrangers en France, régulièrement soulignés dans les Bulletins de police. Elle assure de la sorte une forme de contre-espionnage. La Direction générale de la Poste joue un rôle parallèle, sous la houlette de Lavalette. Le cabinet noir, par le contrôle exercé sur les lettres, peut connaître les éventuelles tentatives de complot contre l'État. Mais Lavalette entretient aussi un réseau d'informateurs, chargés de renseigner Napoléon sur l'état de l'opinion publique. On trouve parmi eux Fiévée rentré en France en 1802 ou Madame de Genlis[28].

Mais surtout les espions précèdent les armées en campagne. Ils ont pour mission d'enquêter sur les effectifs ennemis et sur le mouvement des troupes. Napoléon avait confié le soin de coordonner ce service à Savary. Ce dernier emploie notamment, à partir de la campagne de 1805, un contrebandier d'origine alsacienne, récemment sorti de prison,

Charles Schulmeister, qui aurait réussi à convaincre le général Mack du retrait des troupes françaises, le poussant à demeurer dans Ulm plutôt que de poursuivre le mouvement de repli qu'il avait amorcé. Schulmeister conduit ensuite diverses missions de renseignements lors des diverses campagnes effectuées dans l'espace germanique, s'appuyant sur sa parfaite connaissance de l'allemand[29]. À l'armée, les opérations de renseignement sont également conduites par la cavalerie légère, chargée des reconnaissances, mais aussi, lors de la conquête d'une ville, d'investir la poste ou les archives militaires afin de s'emparer des pièces susceptibles de dévoiler les plans de bataille ou l'état des effectifs mobilisés.

Il ressort de l'étude de l'espionnage sous l'Empire qu'il n'y a jamais eu un véritable service de renseignement organisé, mais plutôt une série d'initiatives souvent mal coordonnées, ce qui s'avère préjudiciable pour l'armée dès lors que son rayon d'action s'étend. L'usage du renseignement en Russie en 1812 montre les limites du système.

1 André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France,* t. 2, Paris, PUF, 1992.

2 Louis Berges, *Résister à la conscription 1798-1814. Le cas des départements aquitains,* Paris, CTHS, 2002, 598 p.

3 Annie Crepin, « La France plurielle face à la conscription napoléonienne », dans J.-O. Boudon (dir.), *Armée, guerre et société, op. cit.,* p. 13-30, et *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la Nation, de la citoyenneté, de la République (1798-1889),* Arras, Artois Presses Université, 1998.

4 Gilbert Bodinier, « De la Révolution à l'Empire » dans Claude Croubois (dir.), *Histoire de l'officier français des origines à nos jours,* Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1987, 429 p., p. 86-164.

5 Georges Six, *Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire* 1792-1814, Paris, Saffroy, 1934, 2 vol. ; Bernard et Danielle Quintin, *Dictionnaire des colonels de Napoléon,* Paris,

SPM, 1996, 988 p.

6 François Lalliard, *La fortune des Wagram de Napoléon à Proust,* Paris, Perrin, 2002, 492 p., p. 89-91.

7 Jacques Jourquin, *Dictionnaire des maréchaux* du Premier Empire, Parios, Christian et Jas, 1999, 211 p., p. 177.

8 André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France,* Paris, PUF, 1992, t. 2, 436 p., p. 298.

9 Rafe Blaufarb, *The French Army 1750-1820. Carrers, talent, merit,* Manchester University Press, 2002, 227, p. 169-179.

10 Rafe Blaufarb, *op. cit.,* p. 193.

11 Jean-Pierre Mir, *La Garde impériale et la campagne de 1814,* Paris, Archives et cultures, 2002, 511 p.

12 Bernard Bergerot, *Daru, intendant général de la Grande Armée,* Paris, Tallandier, 1991, 220 p.

13 Jean-François Lemaire, *Coste, premier médecin des armées de Napoléon,* Paris, Stock, 1997, 420 p.

14 Jean Marchioni, *Place à Monsieur Larrey, chirurgien de la garde impériale,* Arles, Actes sud, 2003, 508 p.

15 Jacques-Olivier Boudon, « Un outil de propagande au service de Napoléon : les Bulletins de la Grande Armée », dans J.-O. Boudon (dir.), *Armée et société à l'époque napoléonienne,* Paris, SPM, 2002, p. 241-253.

16 Natalie Petiteau, *Lendemain d'Empire. Les soldats de Napoléon dans la France du XIX*e *siècle,* Paris, Boutique de l'histoire, 2003, 400 p., p. 190.

17 Pierre Lévêque, *Les officiers de marine du Premier Empire,* Vincennes, Service historique de la Marine, 1998, 2 t., 654 p.

18 Danielle et Bernard Quintin, *Dictionnaire des capitaines de vaisseau de Napoléon,* Paris, SPM, 2003, 425 p.

19 Auguste Thomazi, *Les marins de Napoléon,* Paris, Librairie Jules Tallandier, 1978, 374 p., p. 102.

20 Maurice Dupont, *L'amiral Decrès et Napoléon,* Paris, Economica, 1991.

21 Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile,* Paris, Fayard, 2003.

22 Edward A. Whitcomb, *Napoleon's Diplomatic Service,* Durham, N.C.,

Duke University Press, 1979, 218 p., p. 7-8.

23 Edward A. Whitcomb, *op. cit.,* p. 33.

24 Jacques Henri-Robert, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon,* Paris, Henri Veyrier et Kronos, 1990, 366 p.

25 Henri Perrin de Boussac, *Charles-Jean-Marie Alquier (1752-1826),* La Rochelle, Rumeur des Âges, 1983.

26 Alain Montarras, « Espionnage », dans Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon,* Paris, Fayard, 1999, t. 1, p. 753-758.

27 Olivier Blanc, Les *espions de la Révolution et de l'Empire,* Paris, Perrin, 1995.

28 Jean Tulard, *Joseph Fiévée, conseiller secret de Napoléon,* Paris, Fayard, 1985, p. 131 et suiv.

29 Abel Douay et Gérard Hertault, *Schulmeister. Dans les coulisses de la Grande Armée,* Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2002, 433 p.

Chapitre 4

L'Europe à l'apogée de l'Empire

À l'été de 1806, Napoléon domine déjà l'Europe. Il a mis fin au Saint-Empire romain germanique et gouverne directement ou indirectement une partie de l'Allemagne, l'Italie, la Hollande et la Suisse. L'Europe est alors à un tournant. Napoléon croit encore la paix possible. Il n'est cependant prêt à la signer qu'en conservant la maîtrise sur cet Empire d'Occident qu'il a constitué. Mais cette domination remettrait en cause l'équilibre entre les puissances, ce que ne peuvent admettre finalement, malgré des tentatives d'entente, ni l'Angleterre, ni la Prusse ni la Russie, ni même du reste l'Autriche, trop faible alors pour intervenir. La guerre reprend donc sur le continent, mais elle prend un tour de plus en plus systématique, avec l'emploi de forces plus nombreuses, le déploiement d'une violence jamais vue et enfin l'instauration du blocus continental qui enfonce la France et l'Europe dans une spirale de guerre.

La quatrième coalition

L'échec des négociations de paix

Les premiers mois de 1806 sont marqués par un calme

relatif en Europe. En janvier, la mort du Premier ministre anglais Pitt laisse la voie libre à son successeur Fox, partisan de la paix qui propose à la France de négocier dès le mois de février 1806. Mais de telles négociations n'avaient de sens que si elles incluaient la Russie. Alexandre envoie donc à Paris Oubril, avec la mission de parlementer avec la France. Mais la Russie se montre inflexible sur le sort de la Sicile. Dès lors tout accord devient impossible. La mort de Fox change la donne. Il est en effet remplacé par Grenville qui a la ferme intention de reprendre la guerre contre la France. De son côté, le tsar Alexandre réussit à convaincre la Prusse de s'allier à la Russie. C'est ainsi qu'au début du mois d'octobre 1806 est formée la 4e coalition, composée de l'Angleterre, de la Russie et de la Prusse.

La Prusse

En 1806, la Prusse peut se targuer d'avoir évité la guerre depuis onze ans, tout en renforçant ses positions en Allemagne, que ce soit grâce au recès de 1803 ou à la suite de la campagne de 1805, encore que le Hanovre cédé à la Prusse par la France fût un cadeau empoisonné. Toutefois le royaume gouverné par Frédéric-Guillaume III s'étend désormais depuis le Niémen, marquant la frontière avec la Russie, jusqu'à la mer du Nord. À l'ouest, il n'est séparé de l'Empire français que par le duché de Berg. C'est dire que la Prusse couvre quasiment toute l'Allemagne du Nord et abrite une population d'environ 10 millions d'habitants. Sa neutralité s'explique en partie par l'influence d'un « parti français » qui s'exprime à travers revues et journaux, par exemple la revue de Karl-Ludwig

Woltmann, *Histoire et Politique,* où écrivent Dietrich von Bülow et Friedrich Buchholz. Le premier avait publié en 1804 *Napoléon, empereur des Français,* pamphlet dans lequel il se réjouissait de la victoire probable à ses yeux de la France sur l'Angleterre qui favoriserait l'unité du continent européen. Bülow récidive en 1805 dans un livre *Sur la campagne de 1805*. Buccholz de son côté voyait dans Napoléon l'idéal du monarque s'identifiant à la nation[1]. Ces penseurs francophiles sont loin d'être isolés. Dans le reste de l'Allemagne, aussi nombreuses sont les voix à louer le génie de Napoléon, de Hegel qui, passé au service de la Bavière, pense que le modèle politique français doit s'imposer en Allemagne, avant de s'extasier au lendemain de la bataille de Iéna « J'ai vu passer l'âme du monde à cheval », à Jean-Paul Richter, en passant par Goethe lui-même que Napoléon rencontre lors du congrès d'Erfurt en octobre 1808. Pourtant en 1806, c'est la fraction de l'opinion hostile à la France révolutionnaire qui l'emporte. Elle s'appuie notamment sur l'armée, pilier traditionnel de la monarchie prussienne.

L'armée prussienne passe alors pour l'une des plus fortes d'Europe. Elle fait vivre le souvenir des victoires de Frédéric II, mort vingt ans plus tôt seulement et qui est donc encore très présent dans les esprits au point d'effacer le roi Frédéric-Guillaume III, souverain assez terne, mais monarque consciencieux, « roi bourgeois » sensible aux pressions de son entourage et particulièrement à celles de sa femme, la reine Louise, réputée pour son rejet de la Révolution française[2]. En fait l'armée prussienne n'a guère évolué depuis le XVIIIe siècle, comme l'avait déjà démontré la défaite de Valmy en 1792. Encadrée par un corps d'officiers essentiellement

recrutés dans la noblesse prussienne, elle est mal équipée et continue à se battre selon des méthodes devenues obsolètes. Les réformes engagées par Scharnhorst depuis 1801 n'ont pas encore produit leurs effets. Elle est de plus vieillissante ; en 1806, sur 142 généraux prussiens, 77 ont plus de 60 ans, à l'image du duc de Brunswick, âgé de 71 ans, qui commande l'armée la plus puissante, la seconde armée prussienne étant placée sous le commandement du prince de Hohenlohe, âgé de 61 ans. Au total, sur une armée de 245 000 hommes, 140 000 sont engagés dans la guerre contre l'Empire.

La Prusse ne peut accepter la disparition du Saint-Empire et la création de la Confédération du Rhin qui la menace directement, d'autant mieux qu'à l'été 1806 des tensions se font jour aux frontières du duché de Berg à propos de la possession de trois abbayes. Le roi de Prusse adresse donc, le 26 septembre 1806, un ultimatum à Napoléon, lui demandant de dissoudre la Confédération du Rhin et de retirer ses troupes de la rive droite du Rhin[3]. Le refus de Napoléon conduit à la guerre.

La campagne militaire

Depuis la campagne de 1805, Napoléon avait maintenu une partie de ses troupes dans le sud de l'Allemagne afin de tenir l'Autriche en respect. Il peut ainsi aisément ordonner la réunion de la Grande Armée dans la région de Wurzbourg, pour la fin du mois de septembre. Six corps d'armée sont concentrés dans cette région, auquel se joint la Garde impériale. La Grande Armée réunit alors 160 000 hommes répartis en trois colonnes, la colonne de droite avec le corps de

Soult (50 000), la colonne du centre avec les corps de Bernadotte et Davout (70 000), la colonne de gauche avec les corps de Lannes et Augereau (40 000). Pour prendre de vitesse l'armée prussienne, Napoléon donne l'ordre, le 4 octobre, d'entrer en Saxe. Dès le 10 octobre, Lannes bouscule la tête de colonne de l'armée de Hohenlohe à Saafeld et fait 1 800 prisonniers, contribuant à démoraliser l'armée adverse. Brunswick donne l'ordre de la retraite vers Berlin, mais il ne peut échapper à l'armée française. Pourtant Napoléon est assez mal renseigné sur les positions des Prussiens. Pensant que le gros des troupes adverses se trouve à Iéna, il donne l'ordre de concentrer la majeure partie de ses forces dans cette ville, envoyant les corps de Davout et Bernadotte couvrir les arrières.

En fait, c'est un double engagement qui se développe au cours de la journée du 14 octobre 1806. À Iéna, Napoléon affronte avec 55 000 hommes, bientôt rejoints vers midi par 40 000 autres, l'armée prussienne de Hohenlohe qui ne compte que 38 000 soldats, les 12 000 hommes envoyés en renfort arrivant trop tard. Les Prussiens tiennent jusqu'à midi puis ils sont submergés par le nombre, avant de se débander sous les coups répétés de la cavalerie de Murat. Les Prussiens perdent 25 000 hommes. Mais la victoire de Iéna aussi importante soit-elle est surtout complétée par celle que remporte le maréchal Davout à Auerstadt, face au gros de l'armée prussienne commandée par Brunswick, accompagné du roi de Prusse[4]. Avec seulement 26 000 soldats, Davout affronte en effet 64 000 Prussiens. Le centre français manque en milieu de journée d'être enfoncé, mais la blessure mortelle

de Brunswick désorganise le commandement de l'armée, ce dont profite Davout pour contre-attaquer et finalement l'emporter, avec cependant de lourdes pertes de près de 9 000 hommes. La victoire de Davout à Auerstadt est donc beaucoup plus importante que celle de Iéna sur le plan militaire, même si Napoléon, dans la narration de la campagne et son orchestration, fera mettre l'accent sur Iéna. Au total, l'armée prussienne est laminée, harcelée dans les semaines qui suivent par la cavalerie de Murat. La plupart des places fortes capitulent sans résistance, à quelques exceptions près, dont celles de Kolberg. Napoléon peut ainsi gagner Berlin où il entre à la fin du mois d'octobre.

Mais la guerre n'est pas terminée pour autant. L'armée russe est intacte. Elle s'est massée à Grodno, sur le Niémen, à la frontière de la Prusse orientale. Elle réunit près de 90 000 hommes répartis entre deux armées principales, l'une commandée par le général Bennigsen, l'autre par Buxhöwden. Les Russes entrent en Prusse orientale et en Pologne en novembre, poussant la Grande Armée à contre-attaquer. Le gros de l'armée française entre à son tour en Pologne au début du mois de novembre, tandis qu'une armée secondaire conduite par le frère de Napoléon, Jérôme, se dirige vers le sud en Silésie. En pénétrant en Pologne, Napoléon a multiplié les appels au soulèvement de la population locale, en jouant sur le sentiment national polonais. Le 28 novembre, l'armée de Murat entre à Varsovie, les troupes russes se repliant vers le nord. Finalement l'armée prend ses quartiers d'hiver à Varsovie.

Mais la trêve est de courte durée. La campagne reprend à la fin du mois de janvier, en Prusse orientale où s'est réfugié

Bennigsen. Napoléon décide de l'attaquer à Eylau, le 8 février, avec 60 000 hommes face à 70 000 Russes. La bataille est terrible, la plus sanglante depuis le début des guerres de la Révolution. L'issue du combat n'est pas décisive, Bennigsen se retirant en bon ordre, laissant sur le champ de bataille 11 000 tués et 2 500 prisonniers. Mais du côté français, les pertes s'élèvent à au moins 20 000 à 25 000 hommes, soit plus du tiers de l'effectif engagé. Tout reste à faire. Napoléon profite du répit qui suit la bataille pour réorganiser ses forces en faisant appel à de nouvelles recrues. Il s'est installé au château de Finckenstein où l'a rejoint la comtesse Walewska, rencontrée en janvier, et d'où il gouverne l'Empire. Le siège est mis devant Dantzig, qui capitule au bout de trois mois, le 27 mai. Puis le combat décisif se déroule à Friedland, petite ville au sud de Königsberg, les 13 et 14 juin. Lannes avec ses 35 000 soldats est bientôt rejoint par le gros de l'armée, forte de 50 000 hommes conduits par Napoléon. Ce dernier attaque à la fin de l'après-midi du 14 bousculant les forces russes de Bennigsen, adossées à la Alle. Au terme de combats très violents, la victoire revient à l'armée française qui a eu 10 000 tués, quand les Russes en comptaient trois fois plus. Friedland ouvre les voies aux négociations de paix.

La paix de Tilsit

La paix signée à Tilsit est l'aboutissement d'un plan déjà en germes en 1800 et visant à isoler l'Angleterre, tout en prévoyant un partage de l'Orient[5]. Sans doute vit-on se dérouler en juin 1807 l'une des scènes les plus fameuses de l'histoire diplomatique du Premier Empire et bien sûr des

relations entre les deux empereurs. Le 25 juin 1807, Napoléon et Alexandre se rencontrent sur un radeau ancré au milieu du Niémen. Si la scène est demeurée aussi célèbre, du moins en France, c'est parce que la rencontre fut largement utilisée par la propagande napoléonienne, aussi bien par l'image que par l'écrit. L'image, c'est bien sûr le tableau de Gros, relayé par une série de lithographies et de gravures, diffusées au plus profond du pays. L'écrit, ce sont les relations de l'événement, amplement commenté en France. Napoléon avait en effet intérêt à mettre en avant cette rencontre, annonciatrice de paix. Or depuis l'automne de 1805, la guerre continentale n'avait guère cessé, sinon provisoirement au début de 1806. Le tableau de Gros répond à l'attente des Français en faveur d'une paix durable. Mais la propagande a aussi des visées politiques. La rencontre avec Alexandre permet à Napoléon de donner une légitimité à son pouvoir. Il traite d'égal à égal avec le tsar. Il est accueilli comme tel.

Mais cette rencontre inaugure aussi un mode de négociation entre chefs d'État, faite de contacts personnels. Elle révèle une admiration réciproque, voire une certaine fascination de l'un pour l'autre. Les grandes lignes du projet de paix sont alors tracées. Elles sont cependant complétées par les diplomates, en l'occurrence Talleyrand, ministre des Relations extérieures de Napoléon, et Kourakine qui remplit les mêmes fonctions auprès du tsar. Le traité est signé à Tilsit le 7 juillet 1807. La Russie perd les possessions récemment conquises sur le Danube, la Moldavie et la Valachie, et cède à la France les îles ioniennes. Mais sa frontière occidentale reste intacte. En revanche, la Prusse subit, par le second traité de Tilsit, signé deux jours après, une réduction beaucoup plus forte de ses

possessions. Elle perd en effet tous ses territoires à l'ouest de l'Elbe, ainsi que sa partie polonaise. Le visage de l'Europe s'en trouve modifié. Deux nouveaux États voient le jour : le royaume de Westphalie, en partie constitué de débris de la Prusse, et le duché de Varsovie. Le traité de Tilsit conduit aussi à la conclusion d'une alliance en forme entre la France et la Russie. Alexandre accepte d'entrer dans le système continental, c'est-à-dire de faire appliquer le blocus continental[6].

Pour l'heure la paix de Tilsit permet à Napoléon de jouir d'un prestige considérable. Il est au sommet de sa puissance. Le peuple parisien ne s'y trompe pas en août 1807 qui salue avec enthousiasme le héros qui a amené la paix à la France. L'Empire, c'est alors une France qui s'étend jusqu'au Rhin à l'est et jusqu'au nord de l'Italie. Mais c'est aussi une série d'Etats vassaux : le royaume d'Italie, gouverné par le beau-fils de Napoléon, Eugène de Beauharnais, avec le titre de vice-roi ; le royaume de Naples, confié à Joseph Bonaparte ; le royaume de Hollande, entre les mains de Louis Bonaparte, autre frère de Napoléon, le grand-duché de Berg, dirigé par le maréchal Murat, beau-frère de Napoléon, le royaume de Westphalie pris en mains par Jérôme, auxquels il faut ajouter un grand nombre d'États allemands, et la Suisse. Napoléon contrôle la plus grande partie de l'Europe occidentale. Il a réduit la Prusse et l'Autriche. Il regarde déjà avec envie vers l'Espagne et le Portugal, prochaines proies du conquérant. Mais Napoléon ne néglige pas non plus la question d'Orient qui a été au cœur des débats à Tilsit.

La question d'Orient

Napoléon reste fasciné, depuis sa jeunesse, par l'Orient. Déjà, à l'époque de l'expédition d'Égypte, il avait souhaité mettre ses pas dans ceux d'Alexandre et rêvait de pousser ses armées jusqu'en Inde, non seulement pour contrecarrer les ambitions anglaises, mais aussi pour égaler le conquérant grec. L'échec de l'implantation en Égypte que Bonaparte dut se résigner à abandonner en 1801 ne l'a jamais détourné de ses projets orientaux. N'a-t-il pas au même moment encouragé l'expédition du général Decaen en direction des Indes, avec le secret espoir de reprendre pied dans cet espace dont les Français avaient été chassés au cours du XVIIIe siècle ?

L'affrontement avec la Russie ouvre de nouvelles perspectives en le mettant aux prises avec l'un des principaux protagonistes de la question d'Orient. La Russie ne cache plus en effet son intention de refaire l'unité du monde orthodoxe en partant à la conquête de Constantinople. La fragilité de l'Empire ottoman autorise toutes les ambitions, comme l'a déjà montré l'expédition d'Égypte. Mais la chance des Turcs vient précisément de ce que les Européens se disputent les dépouilles de leur Empire. Bien qu'alliés lorsqu'il s'agit de combattre Napoléon en Europe, Russes et Britanniques se disputent dès lors qu'est en jeu l'Empire ottoman. Les Anglais ne tiennent en effet pas à voir s'affermir la puissance de l'Empire russe en Méditerranée, au risque de la voir contrôler la route des Indes.

Napoléon regarde donc avec attention vers l'Orient au moment où se développe la guerre avec la Russie. Il n'oublie pas que les armées d'Alexandre sont alors engagées dans un

nouveau conflit contre l'Empire ottoman et n'a jamais rompu avec la Porte depuis 1801. Contre la Russie et l'Angleterre, il entend faire feu de tout bois. Or en Orient, il est un pays intéressé à combattre ces deux États, la Perse, avec laquelle Napoléon engage des négociations qui débouchent sur le traité de Finckenstein, du 4 mai 1807, par les représentants du shah. La France s'engageait à aider la Perse contre la Russie, dans sa lutte pour la domination de la Géorgie. En échange, la Perse acceptait d'apporter son concours à la France contre l'Angleterre en Inde. Pour mettre en œuvre ce traité, Napoléon envoya en Perse comme ambassadeur un de ses aides de camp, le général Gardanne, qui partit à la tête d'une délégation de seize personnes dont une dizaine d'officiers chargés de la formation militaire des troupes persanes. Mais la délégation est confrontée à la distance et surtout au retournement de la politique de la France qui s'allie avec la Russie en juillet 1807, ce qui rend caducs les projets définis en mai. L'ambassade est finalement supprimée en 1810[7].

La négociation a en effet fait une place de choix à la question d'Orient. Napoléon a accepté d'apporter son concours à une solution de paix dans le conflit opposant la Russie à l'Empire ottoman. Mais surtout une partie secrète du traité envisageait un partage de l'Empire ottoman entre les deux puissances. Napoléon n'est cependant pas pressé d'accélérer la décomposition de l'Empire ottoman qui pour l'heure permet de freiner les ambitions russes.

À Tilsit, la France s'est vue reconnaître la souveraineté sur les îles ioniennes jusqu'alors occupées par les Russes. Déjà en possession de la côte dalmate conquise sur l'Autriche en 1805, les Français sont donc au contact direct avec l'Empire ottoman.

Les peuples chrétiens des Balkans, Serbes et Grecs surtout, commencent à espérer que le soutien français pourra les aider à se débarrasser du joug turc. Napoléon refuse de jouer cette carte, non pas seulement à cause de l'éloignement, mais surtout pour ne pas trop affaiblir un Empire ottoman qui reste une des pièces maîtresse de sa stratégie en Orient.

L'Europe au lendemain de Tilsit

Le duché de Varsovie

Après la victoire de Iéna, Napoléon commence à se préoccuper de la question polonaise. Il a fait venir à ses côtés le général Dombrowski, puis Josef Wybicki qui vivait en exil depuis les partages. Le 3 novembre 1806, une proclamation signée de Dombrowski et Wybicki a incité le peuple polonais à prendre les armes. L'enthousiasme des Polonais incite alors Napoléon à envisager de s'appuyer sur la cause nationale pour contrecarrer la Russie. La comtesse Marie Walewska dont il s'éprend en janvier donne un visage à ce ralliement à la cause polonaise, mais Napoléon voit dans l'organisation d'un embryon d'État polonais avant tout l'occasion de créer une marche militaire à l'est de l'Europe.

Dès la mi-décembre 1806, la région de Varsovie est passée aux mains des troupes françaises. Napoléon nomme alors un gouverneur militaire, le 14, en la personne du général Gouvion Saint-Cyr, chargé de l'administration militaire du secteur. Un mois plus tard, un gouvernement provisoire est organisé, sous le nom de Commission de gouvernement. Mais il fallut

attendre la conclusion de la paix de Tilstit pour que la décision de créer le duché de Varsovie soit prise. La France est devenue l'alliée de la Russie et doit tenir compte de l'opposition de la Russie à une renaissance de la Pologne. C'est pour cette raison que le traité ne mentionne pas le nom de Pologne, se contentant de parler d'un duché de Varsovie, qui apparaît moins dangereux. Une fois constitué, le duché de Varsovie est confié au roi de Saxe. Mais par ce choix, il se rattache indirectement à la Confédération du Rhin à laquelle appartenait le royaume de Saxe. Quant au duché, il obtient une constitution, rédigée par Maret sur les indications de Napoléon. Elle est publiée le 22 juillet et introduit en Pologne les principes de 1789[8].

En 89 articles, le Statut constitutionnel du duché de Varsovie proclame en effet l'égalité civile et donc abolit le servage. Mais l'égalité demeurait incomplète puisque la noblesse conserve ses privilèges. De même, si la liberté religieuse est instaurée, le catholicisme n'en est pas moins proclamé religion de l'État. Pour le reste, les libertés, hormis la liberté individuelle, sont limitées comme dans l'ensemble de l'Europe napoléonienne. En ce qui concerne la répartition des pouvoirs, la constitution du duché s'inspire de la constitution française. Le pouvoir exécutif est confié à un roi, entouré d'un gouvernement. Quant au pouvoir législatif, il est divisé en deux assemblées ; un Sénat composé de 18 membres nommés à vie et représentant le haut clergé et la noblesse, et une Chambre des nonces, composée de 100 membres (60 nonces nommés par les assemblées locales de chaque district ou diétines au sein desquelles ne votent que les nobles et 40 représentants des communes désignés par l'ensemble des

propriétaires non nobles). La Diète doit discuter les lois et voter l'impôt, mais elle n'a aucune initiative en la matière, le Sénat ayant un droit de veto sur les lois votées par la Chambre des nonces. Comme en France, un Conseil d'État, comprenant les ministres et le vice-roi plus quatre maîtres des requêtes, est chargé de rédiger, sous la présidence du roi, les projets de loi et de les présenter à la Chambre[9].

Sur le plan administratif, le pays est divisé en 6 départements administrés par des préfets, et en districts administrés par des sous-préfets, avec à chaque niveau des conseils représentatifs (conseil général, conseil de district) composés de personnes nommées par le roi sur propositions des diétines. Enfin, sur le plan judiciaire, la Pologne adopte le modèle français, avec cependant une seule Cour d'appel - le Conseil d'État servant aussi de Cour de cassation. Enfin le Code civil est également introduit dans le duché. Certes, les droits politiques sont limités. La constitution instaure un pouvoir fort. De plus, la tutelle française se manifeste par la présence d'un résident très influent. Mais les Polonais retrouvent une personnalité juridique, des droits et une langue.

Toutefois, aux yeux de Napoléon, le duché de Varsovie est d'abord une marche militaire servant à protéger l'Empire face à la Russie. C'est aussi une conquête et Napoléon n'omet pas de prélever sa part, 20 millions de francs, distribués à ses maréchaux sous la forme de majorats ; le maréchal Davout obtient ainsi une dotation d'un revenu de 200 000 francs[10]. La défaite de l'Autriche en 1809 lui permet d'arrondir le royaume créé deux ans plus tôt. Le traité de Schönbrunn, signé en octobre 1809, prévoit en effet que l'Autriche doit céder la Galicie au duché de Varsovie. Avec 1,5 million d'habitants, elle

forme les 2/5e du duché, soit quatre départements supplémentaires. Au passage, Napoléon prélève aussi 10 millions en biens-fonds pour ses officiers.

La création du Royaume de Westphalie, un État modèle

Le royaume de Westphalie est constitué par une poussière de territoires, dont les principaux sont les régions que la Prusse a cédées à la France à l'ouest de l'Elbe, les Etats de Brunswick-Wolfenbuttel, le pays de Hildesheim, l'Électorat de Hesse, situé au cœur du nouvel État, et dont la capitale, Cassel, allait devenir la capitale du nouveau royaume, le duché de Brunswick et les évêchés de Paderborn et d'Osnabruck au nord-ouest. Au total, le royaume est formé de seize territoires différents, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'organisation, car chacun a ses traditions propres, son organisation, voire son dialecte. Le royaume de Westphalie représente une superficie de 38 000 km² et une population de deux millions d'habitants[11]. Ce pays reste encore dominé par un système féodal, une société d'ordres dans laquelle la noblesse conserve une place privilégiée.

C'est ce royaume ainsi constitué que Napoléon confie à son plus jeune frère, Jérôme, nommé roi de Westphalie, le 7 juillet 1807. Pendant plusieurs semaines, le royaume est administré par un conseil de régence, mis en place à compter du 1er septembre 1807 et censé préparer l'arrivée du souverain. Il est composé de Beugnot, Jollivet et Siméon, tous trois issus du Conseil d'État. Beugnot est plus particulièrement chargé des Finances, Jollivet de l'Intérieur. Quant à Siméon, ami de Portalis et de Thibaudeau, membre du Tribunat puis du

Conseil d'État, il avait participé à la préparation du Code civil et se trouvait particulièrement armé pour prendre en charge le secteur de la justice, même s'il devait être handicapé par sa méconnaissance de l'allemand[12]. Tous les trois avaient en outre une expérience des assemblées révolutionnaires.

Mais avant d'être conçu comme un État-modèle, le royaume de Westphalie est d'abord envisagé comme une marche militaire destinée à faire face à la Prusse, certes partiellement désarmée par le traité de Tilsit, mais qui peut à tout moment se réveiller. Pour ce faire, la constitution dont le royaume est doté prévoit qu'il devra entretenir une armée de 25 000 hommes, dont la moitié composée de soldats français qui tiendront garnison à Magdebourg, ancienne possession prussienne située sur l'Elbe, et qui permet donc de contrôler les mouvements éventuels de troupes prussiennes en deçà du fleuve, l'autre moitié étant formée de recrues westphaliennes. La Westphalie est aussi une terre conquise qui doit alimenter le trésor de guerre de la France. Les territoires qui la composent sont astreints à verser les indemnités de guerre prévues à l'issue des traités de Tilsit. Le pays voit aussi la moitié de ses domaines allodiaux lui échapper au profit de Napoléon qui s'en sert pour doter ses officiers supérieurs. Or ces domaines formaient l'essentiel des richesses budgétaires des États constituant ce nouvel espace. D'emblée, le nouveau royaume hérite donc d'une situation financière difficile.

Lorsque Jérôme part pour Cassel, il a en poche un texte constitutionnel que lui a remis son frère[13]. Daté du 15 novembre 1807 et signé par Napoléon, il a été en fait rédigé

par Cambacérès et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, avec l'aide du juriste strasbourgeois Christophe-Guillaume Koch, et s'inspire largement du modèle français, tout en essayant de tenir compte des traditions allemandes. L'autonomie du royaume reste donc relative, ce qui n'empêche pas la mise en place d'institutions nouvelles, largement inspirées des institutions françaises. Ainsi, la transmission de la royauté répond au principe de la loi salique ; le royaume se transmet de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Le roi gouverne avec des ministres, dont le nombre est fixé constitutionnellement à quatre. Comme en France, ce gouvernement comprend un ministre d'État qui assure le secrétariat de l'ensemble. Le pays est doté d'un Conseil d'État, formé de techniciens chargés de préparer les lois et de les défendre devant l'assemblée.

En revanche, dans la définition des pouvoirs législatifs, la constitution a apporté une simplification par rapport aux constitutions françaises qui à l'origine, avaient prévu trois assemblées. Une seule chambre est conservée en Westphalie. Il s'agit des États du royaume dont les membres, au nombre de cent, sont censés représenter à la fois les États qui composent le royaume et les populations qui les habitent. Il ne s'agit évidemment pas d'une représentation démocratique, mais d'une représentation censitaire, selon un modèle assez original, dont on trouve cependant un précédent dans le royaume d'Italie. Les cent représentants sont désignés par des collèges de départements – la Westphalie en compte huit –, ce qui permet une représentation territoriale. Mais s'y ajoute une représentation par catégorie sociale ; la constitution crée trois

classes de représentants : les propriétaires, comprenons la noblesse, à qui sont réservés 70 sièges, les négociants et fabricants, entendons les représentants de la bourgeoisie d'affaires, qui obtiennent 15 sièges, les 15 sièges restants étant attribués à des savants ou à d'autres citoyens. Quoi qu'il en soit, comme en France, ce sont les notables, les élites économiques et intellectuelles qui sont invitées à prendre part à la vie politique. Les députés sont élus pour neuf ans, l'assemblée étant renouvelable par tiers tous les trois ans. Mais pour que l'assemblée puisse efficacement agir, encore faut-il qu'elle puisse se réunir. Or sa convocation reste à la discrétion du roi qui nomme par ailleurs son président. Le roi la convoque, mais peut aussi l'ajourner, voire la dissoudre. Dans les faits, ces États connurent une assez faible activité, surtout après 1810.

L'organisation judiciaire est également calquée sur le modèle français, avec à la base la justice de paix dont le titulaire est partiellement élu et au sommet une cour de cassation dont le rôle est en Westphalie tenu par le Conseil d'État. Pour le reste, tribunal d'instance au chef-lieu d'arrondissement, tribunal criminel au chef-lieu de département et cour d'appel forment une ossature typiquement française. Simplement, il n'est prévu qu'une seule cour d'appel pour l'ensemble du royaume. L'indépendance de la justice est proclamée (article 49) et les juges sont nommés à vie, à l'exception des juges de paix également nommés par le roi, mais sur des listes présentées par les collèges de département. Car, l'autre grande similitude entre l'organisation de la Westphalie et la France, c'est l'organisation administrative.

Le territoire est en effet découpé en huit départements,

eux-mêmes partagés en arrondissements, dont le nombre varie en principe entre trois et cinq par département, soit un total de 27. La constitution adopte aussi le cadre du canton et celui de la municipalité. À chaque échelon, les responsables désignés paraissent tout droit sortis de l'administration française. À la tête du département figure un préfet, entouré d'un conseil de préfecture et qui reçoit les avis d'un conseil général. Il a les mêmes fonctions qu'un préfet français, c'est-à-dire des pouvoirs très élargis en matière d'administration, de police, ou d'impôt, mais aussi dans l'organisation des cultes ou la conscription. Les préfets nommés sont des Allemands, issus de la noblesse et recrutés parmi d'anciens magistrats ou fonctionnaires d'État. La même organisation se reproduit au niveau de l'arrondissement avec un sous-préfet, un conseil de sous-préfecture et un conseil d'arrondissement. Les municipalités ont à leur tête un maire et un ou plusieurs adjoints (en fonction de la taille de la ville) et sont dotées d'un conseil municipal. Enfin, le département sert aussi de cadre à la formation des collèges de département, assemblées de notables chargées de composer des listes de candidats adressées au roi pour que ce dernier puisse nommer aux fonctions dont il a la charge. Comme en France, ces collèges de départements sont composés des 600 notables les plus fortunés.

En Westphalie, terre de féodalité à l'arrivée des Français, l'égalité civile passe d'abord par la suppression des privilèges dont disposaient les corporations, les villes et les provinces (article 11) et les particuliers, c'est-à-dire les nobles (article 12). L'égalité civile signifie surtout la fin du servage. Dans la pratique, les règlements mis au point par Siméon vont préciser

les conditions de la sortie du servage. Il libère des corvées et autres servitudes personnelles, mais pas des redevances financières qui peuvent cependant être rachetées. La France ne remet donc pas en cause le droit de propriété sur lequel elle a fondé son assise et logiquement renonce à une révolution sociale qui se serait accompagnée de l'octroi des terres qu'ils travaillaient aux paysans émancipés. Néanmoins, la mesure fait franchir un grand pas à la population de ces régions dans la voie de la liberté individuelle. D'autres mesures sont prises également pour marquer la fin des privilèges. La haute administration et les grades d'officiers supérieurs s'ouvrent aux non nobles. Le nouveau gouvernement se refuse donc à procéder à une révolution complète au sein de la société westphalienne. Ainsi, si la noblesse perd ses privilèges, elle n'est pas pour autant supprimée. Le nouveau pouvoir a besoin de la conserver dans la mesure où elle continue à fournir une grande partie des cadres du royaume.

Pour la noblesse, la disparition des privilèges signifie cependant la fin de l'exemption fiscale. L'impôt foncier devient comme en France la principale source de financement du budget de l'État. De même s'impose en Westphalie, le principe de l'abolition des frontières intérieures qui fait de ce pays un espace économique unifié et libre, mais fermé sur l'extérieur. L'instauration du Code civil en Westphalie dès 1808 parachève cette évolution, en introduisant de fait le principe de l'égalité civile. Aboutissement logique des réformes antérieures, il n'en représente pas moins un profond bouleversement dans les rapports sociaux. Après l'égalité civile, la liberté religieuse est l'autre grand principe reconnu par la constitution de Westphalie. Or la Westphalie offre à cet égard une situation

comparable à celle de la France avec la coexistence de communautés catholiques, au sud et à l'ouest, et protestantes au nord et à l'est, et la présence d'une petite minorité de Juifs. Dans ce domaine, Napoléon apparaît pionnier en Allemagne, en accordant aux Juifs un statut de citoyen à part entière, alors qu'ils n'avaient auparavant aucun statut légal. Ils sont affranchis de toutes les taxes spéciales qui pesaient sur eux et peuvent désormais agir à l'instar des autres citoyens[14].

Il est certain en effet que Jérôme Bonaparte et Napoléon derrière lui ambitionnent de créer une véritable nation westphalienne, malgré l'hétérogénéité de départ. Très vite s'imposent donc les recettes déjà appliquées en France, à savoir les mesures visant à l'unification du territoire, parmi lesquelles l'introduction de l'unité des poids et mesures, ou d'une monnaie unique. Enfin, le français devient de fait la langue de l'administration et des élites, même si tous les actes sont traduits en allemand. L'uniformisation dans les prélèvements fiscaux et humains, par le biais de la conscription contribue aussi à cette volonté de forger une entité westphalienne. Mais la greffe s'avère difficile dès lors que cette volonté d'unité passe souvent par une trop forte imposition du modèle français. Les tensions nées autour de la question des corvées, mais surtout la pression fiscale, suscitent des réactions particulièrement vives en 1809, qui débouchent sur une révolte d'une partie de la population. Cette révolte est attisée par une partie de la noblesse qui, si elle a accepté globalement d'entrer dans le système français, n'en demeure pas moins attachée à l'Ancien Régime. À court terme, l'introduction des principes français n'a donc pas été forcément bien reçue par les populations de Westphalie, les élites se

divisant sur l'attitude à tenir. Mais la Westphalie n'en reste pas moins un laboratoire des réformes qu'a voulu introduire Napoléon en Europe dans le cadre du système fédératif.

Le système fédératif

Présentant ses conquêtes aux députés du Corps législatif, au lendemain de Tilsit, Napoléon s'exclame : « Depuis votre dernière session, de nouvelles guerres, de nouveaux triomphes, de nouveaux traités de paix ont changé la face de l'Europe politique. [...] La France est unie aux peuples de l'Allemagne par les lois de la Confédération du Rhin, à ceux de l'Espagne, de la Hollande, de la Suisse et de l'Italie par les lois de notre système fédératif. Nos nouveaux rapports avec la Russie sont cimentés par l'estime réciproque de ces deux grandes nations. Dans tout ce que j'ai fait, j'ai eu uniquement en vue le bonheur de mes peuples, plus cher à mes yeux que ma propre gloire[15]. »

L'idée d'un « système fédératif » est jetée. Elle reste cependant floue dans ses dispositions, même si l'on voit apparaître la justification d'une union nécessaire au « bonheur des peuples » qui vient en droite ligne de la philosophie des Lumières. C'est exactement la formule que Napoléon utilise en adressant à son frère Jérôme sa feuille de route au moment de partir en Westphalie : « Le bonheur de vos peuples, écrit Napoléon à Jérôme, m'importe, non seulement par l'influence qu'il peut avoir sur votre gloire et la mienne, mais aussi du point de vue du système général de l'Europe » et il lui explique que ce qu'attend le peuple c'est l'égalité des droits et la fin de la féodalité. « Les bienfaits du code Napoléon, la publicité des

procédures, l'établissement des jurys, seront autant de caractères distinctifs de votre monarchie [...] Les peuples d'Allemagne, ceux de France, d'Italie, d'Espagne désirent l'égalité et veulent des idées libérales. Voilà bien des années que je mène les affaires de l'Europe, et j'ai eu lieu de me convaincre que le bourdonnement des privilégiés était contraire à l'opinion générale[16]. »

En fait, loin de favoriser l'autonomie des peuples, Napoléon développe au contraire une vision très centralisée de la construction européenne, autour de la France et de Paris[17]. Ainsi en est-il de l'unification juridique du continent européen que Napoléon envisage dès 1805, avec l'exportation du Code civil, rebaptisé Code Napoléon en 1807. On peut bien sûr y voir le souci de renforcer l'emprise française sur l'Europe en lui imposant les lois du conquérant. Il faut aussi prendre en compte la volonté de faire disparaître en Europe la féodalité. C'est l'un des grands acquis de l'occupation française. Elle abolit la société d'Ancien Régime en étendant la notion d'égalité civile, qui conduit notamment à la disparition du servage là où il existait encore. Rappelons en outre que cette volonté d'unification est au cœur des débats révolutionnaires, dans le cadre même d'une France divisée, avant 1789, sur le plan juridique. Ce souci répond à l'idéal des hommes des Lumières pour lesquels le bonheur des peuples passe par l'organisation d'une société bien ordonnée, car le Code civil impose des devoirs, mais garantit aussi des droits, en particulier ce droit si cher aux partisans de la Révolution comme de l'Empire, le droit de propriété. Le Code Napoléon fait ainsi passer l'Europe d'une société constituée de corps à une société formée d'individus. Dans sa volonté d'unification

juridique, Napoléon ne souffre en principe aucune exception. Ainsi à son frère Louis qui lui suggérait quelques amendements au Code publié en Hollande, il répond avec vigueur : « Si vous faites retoucher au code Napoléon, ce ne sera plus le code Napoléon. » En fait, il consent à des entorses, par exemple en laissant les ministres des cultes tenir dans plusieurs pays les registres d'état civil, en acceptant des aménagements concernant le divorce[18]. Enfin malgré son désir de le propager à toute l'Europe sous sa domination, il se heurte à des résistances, par exemple en Allemagne où le Wurtemberg et la Bavière refusent de l'adopter sous la pression de l'aristocratie locale[19].

Mais d'autres éléments contribuent à l'unification de l'espace européen, par exemple l'extension de l'unité de poids et de mesures, vantée par Laplace, mathématicien et sénateur, en 1813 : «Quelle circonstance peut être plus favorable à leur adoption, que celle, où Napoléon le Grand réunit la moitié de l'Europe sous son empire et par l'ascendant de son exemple exerce sur l'autre moitié la plus heureuse influence ? Grâce à son Génie, l'Europe entière ne formera bientôt qu'une immense famille, unie par la même religion, le même Code des lois et les mêmes mesures. » La diffusion de la langue française est un autre facteur d'unification. Même si son enseignement n'est pas imposé hors des limites de la France des cent trente départements, le français devient de fait la langue de l'administration, celle dont la possession s'impose pour faire carrière sous l'Empire. La France bénéficie en ce domaine de la bonne diffusion du français dans les milieux de la noblesse européenne au XVIIIe siècle. Le français s'affirme alors comme langue européenne. Toutefois, lors de l'annexion du royaume

de Hollande et des régions de l'Allemagne septentrionale, une disposition stipule que « la langue allemande ou hollandaise pourra être employée concurremment avec la langue française dans les tribunaux, actes des administrations, actes des notaires et conventions privées »[20].

Mais Napoléon n'envisage à aucun moment des institutions politiques communes à tous les États, même si l'extension de la France à cent trente départements conduit à ouvrir le Sénat et le Corps législatif à des hommes venus de Hollande, d'Allemagne ou d'Italie, ce qui fait que l'on peut voir dans ces assemblées l'embryon d'un parlement européen. De même, la rencontre des souverains à Erfurt en octobre 1808 peut apparaître comme une tentative de mettre sur pied un congrès européen que l'abbé de Saint-Pierre appelait de ses vœux dans son Projet de paix perpétuelle. La préoccupation de Napoléon demeure d'être le centre de cette Europe qu'il domine.

La mise en œuvre du blocus continental

L'économie anglaise en 1806

Lorsque Napoléon décide d'asphyxier l'Angleterre sur le plan économique, celle-ci a déjà entamé sa révolution industrielle, mais elle est aussi entrée dans le cycle d'une révolution agricole qui a contribué à rationaliser et intensifier la production de denrées agricoles. C'est un pays en pleine expansion sur le plan démographique. Entre 1801 et 1811, la population de la Grande-Bretagne passe de 10 943 000 à 12

597 000 habitants. À cette date, 35 % des familles travaillent dans le secteur agricole et 45 % dans le secteur de la production industrielle ou du commerce. L'industrie s'est en effet considérablement développée depuis la fin du XVIIIe siècle, l'industrie textile employant plus de 600 000 personnes, l'industrie métallurgique 300 000 environ. Pour alimenter cette industrie, l'Angleterre doit alors importer près de 35 % de ses matières premières, en particulier le coton et la soie. À la veille du blocus, près de la moitié du coton importé par l'Angleterre, essentiellement par le port de Liverpool, arrive des États-Unis[21]. La soie provient pour sa part soit d'Italie soit des Indes. En revanche, les autres secteurs textiles (laine et lin) et le secteur métallurgique sont relativement autonomes. Mais l'industrie anglaise est surtout visée dans ses exportations. On peut en effet estimer qu'en 1805, les exportations représentaient en valeur 35 à 40 % de la production industrielle (40 millions sur 100 à 110 millions de livres)[22]. Cela dit, les deux cinquièmes de ces exportations s'effectuent en direction essentiellement de l'Empire britannique, l'Europe en absorbant un tiers et les États-Unis 27 %, ce qui oblige à nuancer l'importance du système continental. Pour la Grande-Bretagne, le marché américain est tout aussi important que le marché européen. En revanche, la fermeture de l'Europe allait peser sur l'approvisionnement en bois et en céréales de la Grande-Bretagne.

Mais le blocus vise aussi à ébranler le système du crédit anglais, ce qui aurait pour conséquence de tarir le flux de capitaux versés par l'Angleterre aux puissances alliées en Europe. Or depuis la crise de 1797, la convertibilité de la livre en or avait été supprimée, sans que soit affecté le crédit public.

Dès lors, la Banque d'Angleterre peut jouer sur l'augmentation, raisonnable, de la masse monétaire, provoquant certes une petite inflation, des crédits étant accordés aux entreprises en difficulté, ce qui permet de sauver le système. Enfin, la Grande-Bretagne a une balance des paiements déficitaires, le blocus risquant encore davantage d'aggraver ce déficit. Le risque d'une inflation monétaire est également grand, même si la Banque d'Angleterre est parvenue à stabiliser l'émission de billets. C'est pour cette raison que Napoléon encourage au déversement en Angleterre de faux billets destinés à noyer la bonne monnaie dans la mauvaise pour provoquer une crise monétaire.

Depuis le début des guerres de la Révolution, le commerce de l'Angleterre avec l'Europe s'est détourné en direction du nord du continent, peu touché par la guerre. La Russie et la Suède achètent peu de produits à l'Angleterre, mais lui fournissent une part non négligeable de ses importations (fer de Suède, chanvre et lin de Russie). En revanche, l'Allemagne du Nord, notamment par les ports de Hambourg, et dans une moindre mesure Brême, voit affluer les produits anglais. Entre 1803 et 1805, la Prusse reçoit 10 % des exportations britanniques, l'Allemagne et le Danemark étant les deux autres zones privilégiées du commerce anglais. En revanche, les exportations anglaises vers la Hollande et la Belgique, très élevées au moment de la paix d'Amiens, s'effondrent en 1803 ; elles représentent encore cependant 4,4 % des exportations anglaises, ce qui signifie malgré tout que la Grande-Bretagne continue à avoir des relations avec des pays intégrés dans le système français. Les exportations vers la France sont très faibles à partir de 1804, mais l'Angleterre continue à recevoir

quelques produits français (notamment du vin et surtout des eaux-de-vie).

Le décret de Berlin et ses premiers effets

« Les Iles britanniques sont déclarées en état de blocus », précise l'article 1er du décret de Berlin daté du 21 novembre 1806. En publiant ce décret depuis la capitale de la Prusse récemment conquise, Napoléon veut frapper les esprits et montrer qu'il est le maître de l'Europe. Le décret de Berlin est d'abord un acte politique, une déclaration de guerre économique à l'Angleterre et une volonté d'associer l'ensemble de l'Europe à ce conflit. En réalité, depuis la reprise de la guerre en 1803, les marchandises anglaises étaient prohibées dans l'Empire et dans les ports sous contrôle français. La décision de 1806 étend cette prohibition et prépare une lutte plus grande qui doit abattre l'économie anglaise. Mais l'usage des mots ne doit pas tromper. Quand Napoléon évoque un « blocus des Iles britanniques », il laisse entendre que les navires de l'Empire empêcheront la sortie des bateaux anglais. En réalité la France est incapable d'opérer un tel blocus. Au contraire, depuis 1803, c'est sa flotte marchande qui est retenue dans les ports de l'Empire, l'Angleterre ayant formalisé cet état de fait par une décision du 16 mai 1806. Le terme de « système continental » est donc mieux approprié que celui de blocus, car il évoque un repli sur soi du continent européen face à l'Angleterre. Napoléon croit pouvoir asphyxier sa rivale, se fondant sur l'idée que la Grande-Bretagne tire sa richesse de son commerce. Il oublie cependant les capacités de l' Angleterre à réorienter son commerce vers d'autres espaces,

ce qu'elle a commencé à faire depuis 1803. Il minimise aussi les résistances en Europe face à l'application de ce décret. Quoi qu'il en soit, l'empereur fait saisir les marchandises anglaises présentes sur le continent, notamment dans les ports d'Allemagne du Nord.

L'application du blocus ébranle le commerce et l'économie anglaise en 1808, mais dès la fin de l'année, elle opère un redressement dû à l'essor du commerce avec les Antilles et l'Amérique du Sud. En 1808, les exportations de produits manufacturés sont supérieures à celles de 1807. La Grande-Bretagne montre alors sa force de résistance.

Dans l'Empire, les effets sur le commerce maritime sont désastreux, même si les négociants tentent de s'adapter en recherchant des routes de contournement. Les marchandises transitent de plus en plus par des ports excentrés soit en mer Baltique, soit en Méditerranée orientale, les obligeant à de longs détours pour arriver en Europe occidentale. De ce fait, les produits coloniaux, le café par exemple, sont moins chers dans les ports de l'Europe du Nord que dans l'ancienne France. La contrebande bat son plein, surtout en mer du Nord que l'armée impériale peine à contrôler efficacement. Bordeaux fait partie des ports les plus affectés ; le ralentissement des activités du négoce y provoque un important chômage. Pourtant des mesures sont prises par Napoléon dès 1808, au lendemain de sa visite dans la ville ; il accorde au port des licences pour pouvoir commercer de même que des permis américains qui permettent l'importation de coton américain et

l'exportation de denrées vers les États-Unis. Entre 1809 et 1810, le port reçoit 351 licences et voit partir 88 navires[23].

Le blocus contribue à réorienter les flux commerciaux. C'est ainsi par exemple que l'Alsace, désormais située au cœur de l'Europe napoléonienne, connaît un très vif développement. Strasbourg devient une plaque tournante du commerce tandis que Mulhouse en profite pour renforcer son industrialisation autour de l'industrie du coton[24]. La période faste pour le commerce alsacien s'étend entre l'été 1807 marqué par la paix de Tilsit et l'été 1810. Strasbourg est le principal entrepôt pour les étoffes de soie, la confection, les cotons, mais aussi les vins et eaux-de-vie ; elle reçoit aussi des produits coloniaux par Francfort et du coton du Levant par la Bavière. L'euphorie s'achève en 1810-1811 avec la crise économique qui frappe l'ensemble du continent.

Le rôle de la douane

Le rôle de la douane devient essentiel lorsque Napoléon décide d'instaurer le blocus continental et donc de faire de l'arme économique une arme de guerre. Organisée au début de la Révolution, l'administration des douanes connaît une nouvelle définition avec la création en septembre 1801 de la Direction générale des douanes, rattachée à la fois aux ministères de l'Intérieur et des Finances. Elle est alors placée sous la houlette de Jean-Baptiste Collin, issu de la Ferme générale, précédemment préfet de la Drôme[25]. En cinq ans, Collin a doublé le nombre d'agents à sa disposition, afin de lutter contre une contrebande très active, notamment par la mer. On estime à près de cent mille le nombre de

contrebandiers, c'est dire que dans certains villages côtiers ou frontaliers, l'ensemble de la population est concerné. La douane est organisée selon deux, voire trois lignes parallèles à la frontière, des brigades à pied et à cheval patrouillant dans ces intervalles. En 1806, elle dispose de 22 803 agents ; ils sont 27 243 en 1809[26]. Cette augmentation est due principalement au renforcement des contrôles douaniers consécutifs à l'instauration du blocus, mais surtout à l'extension de son champ d'intervention. Les lignes de douane suivent l'accroissement de l'Empire et les douaniers sont associés aux soldats dans la prise de contrôle de nouveaux territoires. De plus, la douane recrute désormais de plus en plus d'anciens soldats et tend à se militariser, au point que Napoléon a songé, dès 1810, à lui donner un statut militaire. Mais Collin de Sussy, puis son successeur Ferrier, parviennent à l'en dissuader. Toutefois les douaniers participent aux combats des dernières campagnes de l'Empire, tout en tentant de maintenir la ligne de douane[27]. Mais, malgré l'accroissement des effectifs, les douaniers sont impuissants à contrôler des lignes de frontières de plus en plus étendues. Ainsi sont-ils 300 à Hambourg pour inspecter une ligne de douane de 100 kilomètres et 300 à Livourne pour l'ensemble de la direction[28].

1 Jacques Droz, *Le romantisme allemand et l'État. Résistance et collaboration dans l'Allemagne napoléonienne,* Paris, Payot, 1966, 310 p., p. 92-98.

2 Michel Kerautret, *Histoire de la Prusse,* Paris, Seuil, 2005, 513 p., p. 237.

3 Brendan Simms, *The Impact of Napoleon. Prussian High Politics, Foreign Policy and the Crisis of the Executive, 1797-1806,* Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 230.

4 Arnaud Blin, *Iéna, octobre 1806,* Paris, Perrin, 2003, 239 p.

5 Hugh Ragsdale, *Détente in the Napoleonic Era. Bonaparte and the*

Russians, Lawrence, The Regents Press of Kansas, 1980, 183 p.

6 Gerardo Casaglia, *Le partage du monde. Napoléon et Alexandre à Tilsit, 25 juin 1807,* Paris, SPM, 1998, 415 p.

7 Iradj Amini, *Napoléon et la Perse,* Paris, Fondation Napoléon, 1995, 256 p.

8 Monika Senkowska-Gluck, « Les institutions napoléoniennes dans l'histoire de la nation polonaise », *Annales Historiques de la Révolution Française,* n° 246, 1981, p. 541-547.

9 Marcel Handelsman, *Napoléon et la Pologne 1806-1807, d'après les documents des Archives nationales et les archives du Ministère des Affaires étrangères,* Paris, Félix Alcan, 1909, p. 153 et suiv.

10 Monika Senkowska, « Les majorats français dans le duché de Varsovie », *Annales Historiques de la Révolution française,* 1964, n° 176, p. 373-386.

11 Pour une présentation générale, voir Helumut Berding, « Westphalie », in Jean Tulard, *Dictionnaire Napoléon,* Paris, Fayard, rééd. 1999, t. 2, p. 966-970, et *Napoleonische Herrschafts und Gesellschaftspolitik in Königreich Westfalen 1807-1813,* Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1973, 160 p.

12 Jean Tulard, « Siméon et l'organisation du royaume de Westphalie (1807-1813) », *Francia,* 1973, 1, p. 557-568.

13 On trouve le texte de cette constitution et d'autres actes du gouvernement de Jérôme dans Klaus Rob (éd.), *Regierungsakten des Königreichs Westphalen 1807-1813,* Munich, R. Oldenbourg Verlag, 1992.

14 Helmut Berding, « Die Emanzipation der Juden im Königreich Westfalen 1807-1813 », *Archiv für Sozialgeschichte,* t. 23, 1983, p. 23-50.

15 *Moniteur Universel,* 17 août 1807, Discours de Napoléon sur la paix.

16 Napoléon à Jérôme, 15 novembre 1807, *Correspondance de Napoléon Ier,* n° 13361, t. 16, p. 166.

17 Voir Jean Tulard, *Le Grand Empire,* Paris, Albin Michel, 1982.

18 Clémence Zacharie-Tchakarian, « Le Code civil, instrument de l'unification de l'Empire », dans Th. Lentz (dir.), *Napoléon et l'Europe, op. cit.,* p. 180-200.

19 Paul L. Weinacht, « Les États de la Confédération du Rhin face au Code Napoléon », dans Jean-Clément Martin (dir.), *Napoléon et l'Europe,*

Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, 170 p., p. 91-101.

20 Archives parlementaires de 1787 à 1860, 2e série (1800 à 1860), t. 11, séance du Corps législatif du 13 décembre 1810, documents relatifs à la réunion de la Hollande.

21 François Crouzet, *L'économie britannique et le blocus continental,* Paris, Economica, rééd., 1987, CXIV-949 p., p. 58.

22 *Ibid., p.* 63.

23 Silvia Marzagalli, *Les Boulevards de la fraude. Le négoce maritime et le blocus continental 1806-1813,* Villeneuve d'Ascq, Septentrion Presses Universitaires, 1999, 396 p., p. 123.

24 Geoffrey Elis, *Napoleon's Continental Blockade : the Case of Alsace,* Oxford, Clarendon Press, 1981, 355 p.

25 Jean Bordas, *Les directeurs généraux des douanes. L'administration et la politique douanière 1801-1939,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004, 742 p., p. 17 et suiv.

26 Jean Clinquart, *L'administration des douanes en France sous le Consulat et l'Empire*, Bordeaux, AHAD, 1988, p. 158.

27 Félix Gambini et Jean Bordas, « La militarisation de la douane sous le Consulat et l'Empire », dans J.-O. Boudon (dir.), *Armée, guerre et société à l'époque napoléonienne,* Paris, SPM, 2004, p. 69-80.

28 Silvia Marzagalli, *op. cit.,* p. 209.

Chapitre 5

Le Grand Empire

La paix de Tilsit a marqué un incontestable tournant dans la politique expansionniste de l'Empire. En divisant l'Europe continentale en deux ensembles, elle laisse quasiment les mains libres à Napoléon à l'ouest. Isolée, l'Angleterre ne peut en effet plus peser sur l'orientation politique du continent. C'est le moment choisi par Napoléon pour tenter d'accroître sa tutelle sur les régions européennes qui échappent encore à sa puissance, en particulier la péninsule Ibérique. L'extension du système continental devient dès lors une obsession.

L'affaire d'Espagne

De 1808 à 1813, la guerre d'Espagne représente une véritable épine dans le dos de Napoléon. Jamais, il ne parvient à vaincre une résistance espagnole dont les premières manifestations sont pourtant un avertissement de la détermination de ce peuple à préserver sa liberté.

L'annexion de l'Espagne

Aux yeux des Français, l'Espagne est en 1808 un pays

archaïque, gouverné par les Bourbons depuis un siècle. Le souverain régnant, Charles IV, est au pouvoir depuis vingt ans. Il a succédé à son père, Charles III, en 1788, sans jamais parvenir à faire oublier le monarque éclairé qu'avait été ce dernier. Personnage falot, dominé par sa femme, Marie-Louise, et par l'amant de cette dernière, Godoy, que Charles IV choisit comme Premier ministre en 1792, il doit faire face à la Révolution française qui conduit dans son pays de nombreux réfugiés et avec eux les idées des Lumières. Il est aussi confronté à la guerre contre la France, à laquelle Godoy parvient à mettre un terme en 1795, obtenant alors le titre de « prince de la paix ». Pourtant l'impopularité grandissante de Godoy finit par rejaillir sur Charles IV que de nombreux Espagnols verraient bien céder la place à son fils Ferdinand, le prince des Asturies. Un premier complot en octobre 1807 échoue et conduit au procès de l'Escurial. Les principaux partisans de Ferdinand sont emprisonnés, le prince des Asturies devant lui-même faire amende honorable. La crise de la monarchie accélère la chute des Bourbons d'Espagne[1].

Mais l'Espagne est aussi une terre de catholicité, devenue depuis la fin du XVIe siècle un des bastions de la Contre-Réforme. La puissance financière de l'Église est considérable, puisqu'elle draine le quart du revenu immobilier national. Au début du XIXe siècle, le clergé comprend plus de 152 000 membres dont un peu moins de 100 000 appartiennent au clergé régulier, répartis dans mille communautés de femmes et deux mille communautés d'hommes, qui seront autant de relais de l'insurrection et de cibles de la répression[2]. L'Inquisition symbolise ce catholicisme intransigeant. Même si son rôle est moindre au début du XIXe siècle, elle continue de

procéder à des enquêtes sur les individus soupçonnés d'avoir porté atteinte aux dogmes, par leurs paroles, leurs écrits ou leurs actes. Dirigée par l'Inquisiteur général, elle peut s'appuyer sur un réseau extrêmement serré d'agents dans le pays. Aux yeux des Français, elle est le signe le plus parlant de l'archaïsme de ce pays.

Pourtant la France et l'Espagne sont alliées. C'est en vertu de cette alliance que les deux pays ont décidé, à la fin de 1807, par le traité de Fontainebleau, de se partager le Portugal, pays trop soumis à l'Angleterre pour Napoléon et par lequel les marchandises britanniques entrent en Europe, proie longtemps espérée par les Espagnols. En route vers le Portugal, les troupes françaises, commandées par le général Junot, pénètrent en Espagne en octobre 1807. Junot entre à Lisbonne le 30 novembre. Dans le même temps, plusieurs autres corps d'armée s'installent dans la péninsule Ibérique, sous le prétexte d'assurer une couverture aux troupes de Junot. Au début de l'année 1808, ils occupent le nord et le centre de l'Espagne et se sont emparés des citadelles de Barcelone, Pampelune et Saint-Sébastien. Cette pression grandissante provoque une vive inquiétude dans les milieux gouvernementaux, d'autant mieux que le 20 février, le maréchal Murat est désigné comme lieutenant général de l'empereur en Espagne. Or Murat, titulaire à cette date du grand-duché de Berg et beau-frère de Napoléon, est un des hauts personnages de l'État ; son arrivée à Madrid ne peut qu'inquiéter sur les véritables motifs de Napoléon.

Les événements intérieurs au royaume d'Espagne accélèrent sa décision. Il faut pour comprendre l'enchaînement des faits se transporter à quelques dizaines de kilomètres au

sud-est de Madrid, dans la résidence royale d'Ajanruez, où s'est installée la famille royale pour échapper à l'emprise française et préparer sa fuite vers l'Andalousie, puis l'Amérique. Dans la nuit du 17 au 18 mars 1808, une émeute y éclate. Provoquée par des membres de la noblesse espagnole favorable au prince des Asturies, elle est dirigée contre le Premier ministre Godoy, dont l'impopularité est à son comble. L'arrivée des Français en Espagne, directement liée à ses projets portugais, a en effet achevé de le discréditer. Godoy est arrêté après trente-six heures de traque. Il est emprisonné, mais la tension ne faiblit pas et l'émeute populaire pousse finalement le roi Charles IV à abdiquer le 19 mars 1808. La royauté n'est pourtant pas en cause. Derrière les insurgés en effet veillent les partisans du prince des Asturies, Ferdinand, qui n'attend qu'une occasion pour s'emparer du trône. La conspiration d'Ajanruez lui en offre les moyens. Il succède à son père sous le nom de Ferdinand VII. Mais ce changement mécontente Napoléon qui refuse de reconnaître le nouveau roi. Il a désormais un prétexte pour imposer sa solution à l'Espagne. L'annexion est alors décidée ; elle s'inscrit dans la politique d'application du blocus continental, mais elle répond aussi à des objectifs économiques, dans la mesure où depuis la fin du XVIIIe siècle, les milieux d'affaires français avaient été progressivement écartés d'Espagne au profit des anglais[3].

Dès le mois de mars 1808, il sonde son frère Louis, alors roi de Hollande, et lui propose la couronne d'Espagne. Celui-ci refuse de même que Jérôme, alors roi de Westphalie. Ce sera donc Joseph, le frère aîné, qui a suivi avec fidélité Napoléon depuis sa jeunesse. Mais pour qu'il devienne roi d'Espagne, encore faut-il que le trône soit vacant. C'est pour le libérer que

Napoléon convoque à Bayonne, en avril 1808, la famille royale. Ferdinand est le premier à venir au-devant de Napoléon dont il espère alors une reconnaissance. Manuel Godoy le rejoint quelques jours plus tard sous bonne escorte. Charles IV et sa femme arrivent à leur tour à Bayonne le 30 avril, espérant eux aussi de Napoléon un appui. Isolés, loin des leurs, au milieu d'une multitude de soldats, les souverains espagnols n'ont guère les moyens de s'opposer aux volontés impériales. Charles IV accepte de renoncer à une couronne dont il s'est déjà défait et de partir en exil à Compiègne. Ferdinand VII hésite, mais y consent lui aussi et abandonne ses droits à la couronne d'Espagne. Après Paris et Naples, la dynastie des Bourbons doit céder Madrid où un Bonaparte s'installe.

Le 6 juin 1808 en effet, Napoléon désigne officiellement Joseph comme roi d'Espagne au grand dam de Murat qui espérait ce trône et doit se contenter de Naples. Dans le même temps, il convoque à Bayonne une assemblée de notables espagnols désignés pour approuver une nouvelle constitution du royaume. Imposée par Napoléon, cette constitution introduit en Espagne les principes de 1789 ; elle supprime l'Inquisition et limite l'influence du catholicisme dans le pays. Muni de cette constitution et fort du soutien, au moins apparent, des notables réunis à Bayonne, Joseph peut aller prendre possession de son trône. Il sait alors que la tâche ne sera pas facile, car la résistance s'est organisée contre les Français. Pour arriver jusqu'à Madrid, il lui faut en effet la protection du corps d'armée du maréchal Bessières.

L'insurrection espagnole

Avant même de connaître l'abdication des souverains espagnols à Bayonne, le peuple est entré en scène. Depuis le mois de mars, la tension a monté entre la population et l'armée française qui fait de plus en plus figure d'armée d'occupation. L'annonce de l'entrevue de Bayonne, qui apparaît comme un piège met le feu aux poudres. Lorsque Murat veut faire partir vers Bayonne les derniers éléments de la famille royale encore à Madrid, le peuple madrilène se mobilise autour du palais, lance des pierres et des injures contre les soldats français. La charge de grenadiers contre cette foule ne fait qu'attiser sa révolte. Les émeutiers investissent la ville, s'en prennent aux soldats isolés, égorgent des officiers français dans leurs maisons et cherchent à s'emparer des portes de la ville pour empêcher l'arrivée de renforts. Le maréchal Murat procède alors à une répression systématique. Il fait dégager les alentours des portes et entrer dans la ville les troupes cantonnées à l'extérieur. Les combats sont particulièrement sanglants aux environs de la porte de Tolède où s'illustrent les escadrons de lanciers polonais. La charge des mamelouks, retracée notamment par Goya, a aussi laissé une trace forte parmi les Madrilènes qui voient en eux la résurrection des Maures. Puis Murat ordonne le ratissage complet des quartiers en ébullition. Tandis que ses troupes progressent en colonnes vers le centre de la ville, sabrant au passage les émeutiers, ces derniers réfugiés dans les immeubles voisins, tirent sur l'armée française. Mais le fusil est encore peu répandu dans les rangs insurgés où l'on use plus volontiers de l'arme blanche, le poignard, ou d'armes de circonstance, bâton, épieu ou pierre. Le bilan de ce qu'il faut bien appeler une guérilla urbaine est lourd pour les insurgés, probablement plus d'un millier de morts, une centaine côté français. Mais la

bataille de Madrid est surtout l'étincelle qui embrase la péninsule.

Dans plusieurs régions d'Espagne, les Asturies, l'Andalousie, l'Aragon, la nouvelle de l'insurrection du 2 mai provoque une réaction immédiate. Dans les Asturies, région de très forte tradition catholique, l'annonce de l'abdication de Ferdinand VII, connue le 24 mai, déclenche le mouvement. Un soulèvement populaire, animé par le clergé local, conduit à la prise d'Oviedo d'où le chanoine Llano Ponte appelle à la lutte contre l'Antéchrist, à savoir Napoléon. L'insurrection s'étend peu après à la région de Valladolid, à Salamanque, puis surtout à la Galice, région montagneuse propice à la résistance. Le 24 mai, c'est la ville de Saragosse qui secoue le joug français et avec elle la province d'Aragon. À leur tour, l'Estramadure, la région de Carthagène et Murcie se soulèvent, puis tout le littoral. À Valence, la révolte est particulièrement sanglante puisque plusieurs centaines de marchands français sont passées par les armes. Une partie de la Catalogne suit le mouvement, seule Barcelone restant sous domination française. Le 26 mai, l'insurrection gagne l'Andalousie. Après Séville et Cadix, toutes les villes andalouses se rallient au mouvement, faisant désormais de cette région au sud de l'Espagne le principal bastion de la résistance à Napoléon. Ainsi, dans la dernière semaine du mois de mai, toutes les régions périphériques de l'Espagne sont en ébullition. Seuls échappent alors à l'insurrection la Castille et le centre de la Péninsule où la concentration des troupes françaises empêche tout mouvement de révolte. Mais partout ailleurs la résistance s'organise.

Elle prend des formes similaires, à savoir l'organisation de

juntes locales, en général dominée par la noblesse, qui se charge de l'administration des régions libérées, mais aussi de l'organisation et de la mobilisation des troupes. Ces juntes distribuent des armes au peuple et déclarent la guerre à la France. Elles prennent également contact, quand elles le peuvent, avec les Anglais. De plus, dans les régions soulevées, les troupes de l'armée régulière passent généralement à l'insurrection. Elles sont aussi rejointes par des soldats qui abandonnent les régions contrôlées par l'armée française, réduisant l'armée régulière espagnole, en principe soumise à Joseph, à des effectifs dérisoires. Le gros de l'armée royale a en effet choisi le camp de la révolte, fournissant ainsi des cadres à la guerre d'indépendance. Le rôle du clergé est également déterminant. Il appelle à la croisade contre les Français et prend souvent la tête des groupes armés dont il galvanise les membres. La prise de Rome par l'armée française en février attise le sentiment de réprobation à l'encontre d'une France considérée depuis l'époque de la Terreur comme un agent destructeur de la religion. C'est au son du tocsin que le peuple espagnol part au combat. Dans le déclenchement des insurrections, les rassemblements provoqués par les fêtes religieuses des mois de mai-juin ont été déterminants ; la procession se transforme en manifestation, la prière se mue en révolte.

Du côté des Français, la surprise est grande. Jamais, depuis le début de la décennie, sauf à Saint-Domingue l'armée n'avait dû affronter un tel mouvement de révolte. Jusqu'alors la seule présence de l'armée sur un sol étranger suffisait à effrayer les habitants et à maintenir l'ordre. Néanmoins les forces françaises présentes en Espagne sont nombreuses ; elles

rassemblent plus de cent mille hommes, mais le territoire à couvrir est vaste. De plus, ces troupes sont pour la plupart inexpérimentées, composées de jeunes conscrits peu aguerris au combat et qui découvrent en Espagne une nouvelle forme de guerre, que leurs aînés avaient déjà expérimentée en Vendée, la guérilla. Dès les premiers jours de l'insurrection, les soldats isolés sont assaillis, et surtout les courriers envoyés à travers le pays pour informer les divers corps d'armées de la situation politique sont attaqués, rendant difficiles les communications.

Les débuts d'une guerre totale

Dès le mois de juin, Napoléon, depuis Bayonne, où il continue de régler les affaires espagnoles, décide de la riposte. Il donne l'ordre d'abord de reprendre le contrôle des régions du nord de l'Espagne, en dirigeant le général Verdier sur Valladolid, le général Lefebvre-Desnouettes sur Saragosse et le général Moncey sur Valence. Dans le même temps, il envoie Savary, son homme de confiance, à Madrid, pour aider un Murat défaillant parce que malade et dépité de n'avoir pas obtenu le trône d'Espagne. Mais surtout l'attention de Napoléon se porte sur l'Andalousie où une partie de la flotte française mouille encore à Cadix. Napoléon concentre en direction de cette province la plus grande partie de ses forces, en en confiant le commandement au général Dupont qui devrait pouvoir compter sur 25 000 hommes pour pacifier l'Andalousie. Enfin une force équivalente est maintenue autour de Madrid pour assurer la sécurité de la capitale.

Les premiers combats, au mois de juin, tournent à

l'avantage des Français. Les Espagnols, réfugiés dans les villes insurgées, disposent de trop peu d'armes et d'expérience pour faire face aux troupes impériales. Les barricades érigées aux portes des cités ne suffisent pas à arrêter une armée jeune et inexpérimentée certes, mais fougueuse et avide de combattre en ces premières semaines de la guerre d'Espagne. Le général Frère s'empare ainsi de Ségovie, le général Lasalle de Valladolid sans trop de pertes. De même le général Lefebvre parvient à prendre le contrôle de la région de l'Èbre en rétablissant ponts et communications et en pacifiant les villages alentour. En revanche, parvenu devant Saragosse, le 15 juin 1808, il se heurte à une résistance inattendue. La ville, forte d'une population de 50 000 hommes où se mêlent soldats de l'armée espagnole, paysans des environs et citadins, s'est préparée à résister jusqu'à la mort, obligeant l'armée française à stopper son avance pour faire le siège de la ville. La résistance de Saragosse, premier acte victorieux des Espagnols insurgés devait prendre une valeur symbolique dans le cours de la guerre.

Dans la région de Barcelone aussi, l'initiative du général Schwarz pour s'emparer de la citadelle de Montserrat, haut lieu de la résistance espagnole, échoue devant la mobilisation des paysans catalans venus à Bruch pour s'opposer à l'avancée française ; une nouvelle fois la guérilla urbaine stoppe l'armée impériale. C'est aussi au prix d'une lutte acharnée que les troupes du général Dupont parviennent à s'emparer de Cordoue, après avoir conquis la ville maison par maison, et l'avoir copieusement pillée. En Andalousie, les soldats français découvrent une nouvelle forme de guerre. La moindre troupe isolée est attaquée et détruite. Des soldats, mais aussi des

civils français, sont brûlés vifs ou ont la gorge tranchée. La guerre totale commence. De leur côté en effet, les troupes françaises ravagent les villages qu'ils suspectent d'apporter leur soutien à la révolte, pillent les maisons, fusillent sans jugement les hommes pris les armes à la main, violent les femmes. Les mêmes scènes se reproduisent partout où l'insurrection fait rage.

Mais l'Andalousie offre alors un caractère particulier, car, éloignée de Madrid, elle n'avait jamais été contrôlée par les troupes françaises. L'armée royale était donc passée entièrement dans le camp de l'insurrection, fournissant à celle-ci des troupes régulières dont elle ne pouvait disposer en aussi grand nombre dans le reste du pays. En outre, la junte installée à Séville prit bientôt l'ascendant sur les autres juntes locales, permettant une unification politique de la résistance andalouse. Grâce à l'armée de ligne dont elle dispose, elle peut envisager de faire face à l'armée française du général Dupont qui, dès le 17 juin, a quitté Cordoue, avec un tel butin que sa marche en est ralentie. Replié à Andujar, sur le Guadalquivir, avec 12 000 hommes, le général Dupont peut aussi compter sur les troupes des généraux Vedel et Gobert, postés à proximité. Du côté espagnol, c'est une armée de 20 000 hommes qui se présente devant Andujar, sous la conduite du général Castanos[4]. Formée d'éléments de l'armée de ligne, elle se compose aussi de recrues de fraîche date et de paysans armés. Dès le 15 juillet, cette armée espagnole attaque les premières positions françaises, sans que le général Dupont manifeste une très ferme volonté de riposte. Placé dans une position inconfortable, il décide quatre jours plus tard de quitter Anujar pour Baylen dont la position stratégique était

plus importante. Mais les Français qui la détenaient quelques jours plus tôt en avaient été chassés et le général Dupont se trouve face à une armée espagnole deux fois supérieure à la sienne. L'armée française ne parvient pas à se défaire de la nasse dans laquelle elle s'est jetée, et, après neuf heures de combat, le 19 juillet, elle baisse les armes. La division Vedel, apparue en fin d'après midi arrive trop tard pour renverser la situation. Le général Dupont obtient, trois jours plus tard, un traité honorable, mais qui ne sera pas respecté, les prisonniers français allant croupir sur les pontons de Cadix avant d'être enfermés sur l'île de Cabrera, dans des conditions inhumaines[5]. Surtout l'annonce de la défaite de Baylen, première défaite en Europe d'une armée régulière de Napoléon, provoque un choc dans l'opinion. Venant après l'opiniâtre défense des Espagnols à Saragosse et à Valence, elle prouve la capacité des insurgés à tenir tête aux armées napoléoniennes.

Désormais les insurgés contrôlent tout le sud de l'Espagne. La défaite de Baylen affaiblit aussi la position de Madrid où Joseph s'était enfin présenté, en grande pompe, le 20 juillet, soit deux jours avant la capitulation de Baylen. Il doit précipitamment évacuer la capitale dix jours plus tard, abandonnant ainsi le symbole du pouvoir monarchique et discréditant sa propre fonction. À l'été de 1808, la situation des Français, repliés au nord de l'Ebre, n'est guère enviable, d'autant mieux qu'en août, le général Junot a également dû évacuer le Portugal. C'est cette situation qui décide Napoléon à intervenir personnellement pour remettre de l'ordre en Espagne.

L'intervention de Napoléon en Espagne

À l'annonce de la défaite de Baylen, Napoléon décide d'intervenir personnellement en Espagne, signe de l'importance qu'il accorde à la Péninsule. Il veut aussi effacer le souvenir de la première défaite de l'une de ses armées. Pour ce faire, il réunit au début du mois de septembre, l'Armée d'Espagne, forte de près de 200 000 hommes, prélevés sur l'armée d'Allemagne ou recrutés par la conscription. L'armée se compose de huit corps d'armée confiés aux maréchaux Victor, Bessières, Moncey et Lefebvre, au général Gouvion Saint-Cyr, aux maréchaux Ney, Lannes et Soult. Après avoir rencontré Alexandre à Erfurt, dans l'espoir de consolider l'alliance russe, Napoléon prend la route de l'Espagne à la fin du mois d'octobre. Il a face à lui deux armées espagnoles, l'armée de Galice commandée par le général Blake et l'armée du centre du général Castanos. Le principal objectif de Napoléon est Madrid qu'il atteint au début du mois de décembre. Mais la prise de la capitale, le 3, dans laquelle Joseph ne rentre que le 22 janvier, ne met pas un terme à la guerre. Napoléon doit en effet affronter outre l'armée régulière espagnole, le corps expéditionnaire anglais de 30 000 hommes conduit par le général Moore. Ce dernier se fait tuer à la Corogne le 16 janvier 1809, mais ses soldats parviennent à rembarquer. Napoléon décide alors de rejoindre Paris, conscient des menaces dans le reste de l'Europe.

Mais l'Espagne est alors loin d'être pacifiée, même si au début de 1809 l'armée française contrôle une grande partie du nord et du centre de l'Espagne, tandis que Soult est entré au Portugal qu'il doit bientôt abandonner sous la pression des Anglais. De leur côté les Espagnols se sont organisés depuis le printemps. En septembre 1808, la Junte suprême centrale

s'est réunie à Ajanruez. Composée de 24 représentants des juntes régionales, issus pour la plupart de la noblesse ou du clergé, elle est présidée par le comte Floridablanca, ancien Premier ministre d'Etat, et compte aussi dans ses rangs Gaspard Melchior de Jovellanos, ancien ministre de la Justice. Après avoir proclamé son adhésion à Ferdinand VII et aux lois traditionnelles de l'Espagne, elle tente de coordonner l'effort de guerre contre l'armée française, même si, divisée entre conservateurs et partisans des réformes, elle ne parvient jamais à unifier le mouvement de résistance à l'occupation française [6]. Après s'être repliée à Badajoz, puis à Séville, face à l'avance des troupes françaises, elle se dissout en janvier 1810. Mais la résistance se poursuit sur le terrain, avec l'organisation de la guérilla qui devient très vite la forme privilégiée du combat contre l'occupation française. Des bandes de plusieurs dizaines, voire plusieurs milliers d'hommes, essentiellement composées de paysans, mais aussi d'anciens soldats des armées espagnoles, voire de déserteurs, se développent un peu partout, mais surtout dans le nord de l'Espagne et en Catalogne, faisant peser une menace permanente sur les troupes françaises.

Malgré la présence de dizaines de milliers d'hommes, l'armée française ne parvient jamais à s'assurer le contrôle de l'ensemble de la péninsule. Certes, au début de 1810, Joseph lance une grande offensive contre l'Andalousie, en s'appuyant sur les renforts envoyés par Napoléon à l'issue de la campagne contre l'Autriche, mais la conquête est de courte durée. Sur le plan politique, Joseph a tenté de reproduire en Espagne l'action qu'il avait conduite à Naples. Il a formé un gouvernement associant ministres d'origine française et

*afran*cesados, c'est-à-dire libéraux espagnols favorables à la France, à l'image de François Cabarrus, ministre des Finances jusqu'à sa mort en 1810 - entre 10 000 à 12 000 Espagnols ont servi le nouveau régime, dont près de 2 500 dans l'administration[7]. Joseph tente également d'imposer des réformes dans l'administration, la justice ou encore l'éducation, de limiter la puissance de l'Église catholique, mais il se heurte à la difficulté d'imposer des lois nouvelles dans un pays en proie à la guerre permanente et où les généraux français gouvernent les régions placées sous leur commandement comme des potentats locaux. Napoléon a en effet érigé en février 1810 quatre gouvernements militaires en Espagne, en Catalogne, Aragon, Navarre et Biscaye, ce qui affaiblit d'autant le pouvoir de Joseph.

Les préparatifs de la guerre contre l'Autriche

Le renouveau de l'Autriche

L'Autriche prend conscience au début de 1809 de sa capacité à vaincre les armées de Napoléon. Les difficultés rencontrées par l'armée française en Espagne en 1808, dont le gouvernement est informé par les dépêches de Metternich, contribuent à cette prise de conscience[8]. En 1805, les défaites d'Ulm et d'Austerlitz avaient représenté un profond traumatisme et provoqué une série de réformes dans l'organisation militaire, sous l'impulsion de l'archiduc Charles, nommé en février 1806 généralissime[9]. Il publie en 1806 un manuel sur l'art de la guerre à destination des généraux de l'armée autrichienne, tirant les conséquences des défaites face

à la France et montrant la nécessité de concentrer ses forces sur un point précis et de toujours éviter de se couper de ses arrières. Mais surtout il modernise l'armée, en commençant par l'infanterie qu'il réorganise, en prônant la formation en ligne comme la mieux adaptée au combat moderne. La cavalerie subit peu de changements. En revanche un effort important est fait en matière d'artillerie. L'archiduc Charles fait adopter le principe de la concentration de la force de frappe dans des batteries de huit canons : en 1809 l'armée autrichienne dispose de 742 canons répartis en 108 batteries. Sur le plan de l'encadrement militaire, Charles a également cherché à développer des formes de conscription dans les pays allemands et en Bohême, sur le modèle français, en créant une armée territoriale, la Landwehr, (décret du 12 mai 1808), composée de réservistes ; tous les hommes de 18 à 41 reçoivent chaque année un entraînement militaire, et peuvent ainsi en cas de guerre épauler les régiments d'infanterie, ce qui permet de disposer de 180 000 hommes supplémentaires. La Hongrie, en revanche, refuse la conscription et se contente de promettre la levée traditionnelle de 60 000 hommes en cas de guerre, sa participation à la formation de l'armée régulière s'élevant à 20 000 soldats.

Sur le plan politique aussi, l'Autriche a engagé un programme de réformes, sous la houlette de Philipp von Stadion, ministre des Affaires étrangères depuis décembre 1805, et qui tente d'impulser aux Autrichiens un esprit national, notamment auprès de la noblesse. Il cultive le sentiment allemand, en invitant à Vienne en 1808 le philosophe Friedrich Gentz, principal théoricien allemand de la contre-révolution[10], ce qui le conduit naturellement à

envisager une action commune avec les autres États allemands contre Napoléon. De fait, Stadion est à l'origine du rapprochement entre l'Autriche et la Prusse à l'automne 1808 ; la Prusse doit fournir 80 000 hommes à la coalition, tandis que l'Angleterre promet 4,75 millions de livres et l'envoi d'un corps expéditionnaire dans le nord de l'Allemagne. Le conseil de la couronne décide l'entrée en guerre le 12 février 1809. L'Autriche pense pouvoir aligner 300 000 hommes sur les 594 000 qui composent alors les forces militaires autrichiennes, face aux 206 000 soldats de Napoléon. Elle envisage une offensive sur le Main, en concertation avec les Prussiens, mais leur refus de s'engager modifie les plans d'attaque et les repousse au mois d'avril[11].

De son côté, Napoléon a regagné la France en janvier 1809, laissant son armée en Espagne. Il brusque son retour à l'annonce des préparatifs autrichiens, mais aussi pour couper court aux intrigues qui se trament entre Fouché et Talleyrand. Il recompose alors son armée. Après avoir ordonné le recrutement de 80 000 soldats de la classe 1810 en décembre 1808, il réclame une nouvelle fournée de 110 000 hommes en janvier 1809. Pendant la campagne d'Espagne, Napoléon avait laissé en Allemagne 107 000 hommes au sein d'une armée rebaptisée Armée du Rhin. 80 000 d'entre eux étaient placés sous le commandement du maréchal Davout et stationnés à l'ouest de l'Elbe, les autres à l'est. Enfin s'y ajoutent 78 000 soldats de la Confédération du Rhin et 21 000 provenant du duché de Varsovie.

Au sud de l'Autriche, l'armée commandée par l'archiduc Jean dispose de 76 000 hommes et 148 canons. Mais une partie de ces troupes est prélevée pour aller combattre au

Tyrol et en Dalmatie, ce qui affaiblit l'armée devant envahir l'Italie. Face à lui l'armée du royaume d'Italie du prince Eugène de Beauharnais atteint 81 000 soldats à la fin du mois d'avril et 116 canons, auxquels il faut ajouter les 12 000 hommes de l'armée de Dalmatie du général Marmont et leurs 78 canons. Cette armée d'Italie est formée essentiellement par la conscription, avec un appoint de soldats français, et, surtout au niveau de l'encadrement, voit la présence de nombreux officiers d'origine française. Les forces françaises au sud de l'Autriche sont donc en supériorité numérique sur celles de l'archiduc Jean.

Au total, les forces engagées de part et d'autre, sur les différents fronts, avoisinent les 400 000 soldats, ce qui représente une mobilisation jamais atteinte encore. C'est véritablement avec la campagne d'Autriche que l'Europe entre dans l'ère de la guerre moderne, marquée par une forte concentration humaine et un large recours à l'artillerie. L'équivalence des forces explique aussi la dureté des combats et leur imprévisibilité. Mais désormais, c'est l'armée autrichienne qui met en avant la dimension nationale de son combat. L'archiduc Charles fait distribuer un manifeste dans lequel il en appelle à l'union des Allemands contre la domination française.

La campagne de 1809

En avril, l'archiduc Charles envahit la Bavière avec 100 000 soldats autrichiens. Il bouscule tout d'abord l'armée française, alors commandée par Berthier. Napoléon, arrivé de Paris le 17 avril, décide donc de regrouper ses forces sur l'Ilm, au sud-

ouest de Ratisbonne, ville qu'il demande à Davout d'évacuer. Les divers combats engagés contre les Autrichiens sont couronnés de succès, comme la bataille d'Eckmühl le 22 avril, mais l'armée adverse n'est pas défaite, comme en 1805 à Ulm[12]. Elle montre cependant ses limites, ce qui conduit l'archiduc Charles à suggérer à l'empereur François de demander un armistice ; ce dernier s'y refuse. En revanche, l'empereur fait revenir les forces de l'archiduc Jean, qui venaient de pénétrer en Italie et de repousser Eugène sur l'Adige. Mais du coup, il libère l'armée d'Italie commandée par Eugène et l'armée de Dalmatie du général Marmont qui progressent en direction de la Hongrie. Les Autrichiens qui avaient envahi le duché de Varsovie, sous le commandement de l'archiduc Ferdinand, doivent également refluer, devant la contre-attaque des troupes polonaises.

À la fin du mois d'avril, l'armée napoléonienne n'a pas pour autant partie gagnée. Elle reste sous la menace des soldats de l'archiduc Charles. Certes, les Autrichiens abandonnent Vienne, après avoir pris soin de détruire les ponts sur le Danube, et se regroupent sur la rive droite du fleuve, mais leurs forces sont intactes. La Grande Armée tient la rive gauche. Dès lors l'affrontement entre les deux armées est inéluctable. Napoléon doit d'abord franchir le Danube. Il choisit comme point de passage l'endroit où le fleuve est coupé en deux par l'île Lobau. Cette présence de terre au milieu de l'eau doit faciliter la construction de ponts. Le 20 mai une partie des troupes a réussi à prendre pied sur la rive droite, mais les Autrichiens parviennent à détruire les ponts construits par les Français, ralentissant, puis empêchant totalement l'acheminement de nouvelles troupes. Les Autrichiens se

retrouvent ainsi en supériorité numérique (95 800 soldats contre 82 000 aux Français) et contraignent Napoléon, malgré des combats acharnés autour d'Aspern (Masséna) et Essling (Lannes), sur la rive droite, à ordonner le repli de ses troupes dans l'île Lobau. Les combats lui ont coûté 16 000 hommes, parmi lesquels le maréchal Lannes, mortellement blessé au cours de la bataille d'Essling.

Napoléon reprend néanmoins le dessus en juillet. Il a reçu entre-temps le soutien de l'armée d'Eugène de Beauharnais, qui a battu l'archiduc Jean à Raab le 14 juin. Il peut dès lors compter sur 178 000 hommes. Napoléon a de nouveau la supériorité numérique, les Autrichiens ne pouvant aligner que 130 000 hommes en partie recrutés parmi les soldats de l'armée territoriale, peu aguerris au combat. Le 5 juillet, les troupes françaises parviennent à s'implanter sur la rive droite du Danube. L'affrontement décisif a lieu le lendemain à Wagram. C'est la plus grande bataille jamais livrée en Europe. Plus de 300 000 hommes y sont engagés. Les Autrichiens sont enfoncés. Le combat est terrible, surtout pour les Français qui ont eu plus de tués et de blessés. Les pertes françaises s'élèvent en effet à plus de 37 500 hommes, parmi lesquels 5 généraux et 238 officiers tués, ainsi que 6 658 soldats (c'est plus de quatre fois plus qu'à Austerlitz). Côté autrichien, les pertes s'élèvent à 41 750 hommes dont 4 généraux, 120 officiers et 5 507 soldats tués. Mais l'on compte dans les rangs autrichiens 18 000 prisonniers. Cette défaite conduit l'empereur d'Autriche à négocier, d'autant mieux que les révoltes populaires qu'elle avait suscitées ont échoué.

La révolte du Tyrol

L'Autriche échoue en effet dans son appel au soulèvement nationaliste. Des mouvements insurrectionnels dans le royaume de Westphalie et le Hanovre sont rapidement circonscrits. Seul le Tyrol manifeste sa volonté d'indépendance. Le Tyrol avait été annexé par la Bavière en 1806 ; la population y était mécontente de la politique antireligieuse du souverain bavarois mais aussi de l'imposition de nouvelles taxes et aspirait à retrouver son autonomie perdue. L'insurrection des paysans tyroliens est facilitée par leur tradition d'autodéfense qui fait que la plupart d'entre eux possèdent un fusil. Ils sont en outre soutenus par le clergé, à la fois prêtres de paroisses rurales et membres des ordres mendiants. La population urbaine reste en revanche beaucoup plus réservée, mais il est vrai que 85 % des Tyroliens vivent à la campagne. C'est un aubergiste, Andreas Hofer, qui prend la tête de la révolte. Elle est lancée le 8 avril par l'attaque d'un poste bavarois[13].

La révolte est soutenue par l'Autriche bien que l'archiduc Charles ait manifesté quelques réticences à l'égard de ce mouvement populaire, mais l'archiduc Jean s'est de son côté enthousiasmé pour cette insurrection qui s'inscrit pleinement dans le mouvement de sursaut national qui anime alors, sous l'impulsion de Stadion, l'Empire autrichien. Jean détache au Tyrol le quart des forces dont il dispose, sous le commandement du marquis de Courcelles, soit 10 500 hommes, regroupés dans sept bataillons de ligne et neuf bataillons de la Landwehr. À la fin du mois d'avril, les forces réunies par Hofer et les troupes autrichiennes ont réussi à chasser les Franco-Bavarois du Tyrol. Mais le 30 avril, l'archiduc Charles demande à son frère de rapatrier son armée

vers le théâtre principal d'opération ; il dégarnit de ce fait le Tyrol alors qu'au contraire Napoléon, en y envoyant des renforts commandés par le maréchal Lefebvre, retrouve la supériorité numérique et mène une politique de reconquête extrêmement brutale. Mais la révolte se poursuit pendant encore plusieurs semaines, malgré la défection des Autrichiens, battus à Wagram. Réfugié dans les montagnes, Hofer continue à administrer le pays depuis Innsbruck, en qualité de régent, menant une politique de retour à l'Ancien Régime, particulièrement en matière religieuse. À la fin du mois d'octobre 1809, c'est une véritable armée de 56 000 hommes qui part à la reconquête du Tyrol. En quelques jours, les Tyroliens sont défaits, Hofer étant pris et fusillé quelques semaines plus tard.

Le traité de Vienne

Après la victoire de Wagram, Napoléon se montre pressé de trouver un terrain d'entente avec l'Autriche. Wagram n'est pas Austerlitz. La victoire a été moins décisive que celle de 1805. De plus, le contexte peut lui faire craindre un embrasement général. La révolte du Tyrol n'est pas encore jugulée. En Espagne, Joseph ne parvient toujours pas à vaincre les troupes anglo-espagnoles. De plus, Napoléon apprend au début du mois d'août le débarquement d'un corps expéditionnaire anglais à Walcheren, qui menace directement la France. Enfin, les Russes peuvent à tout moment sortir de leur neutralité. Ils s'inquiètent d'ailleurs du sort de la Galicie qu'occupent les troupes de Poniatowski, ce qui annonce l'extension du duché de Varsovie en direction du sud.

C'est dans ce contexte que s'ouvre la conférence d'Altenbourg, le 18 août 1809. Champagny conduit les négociations de paix avec Metternich qui s'affirme dès cette époque comme l'homme fort de la diplomatie autrichienne[14]. À 35 ans à peine, il avait eu la lourde mission de représenter son pays à Paris, apprenant alors à connaître la France et son chef. Revenu à Vienne au moment du conflit, il est choisi par l'empereur d'Autriche comme ministre des Affaires étrangères, en remplacement de Stadion. Mais les Autrichiens ne sont pas prêts à conclure la paix à n'importe quel prix. S'ils acceptent une réduction de leur force militaire, ils refusent toute amputation territoriale, alors que Napoléon exige la cession de Salzbourg, du littoral adriatique et de la Galicie, le tsar ayant finalement fait savoir qu'il acceptait le principe d'un partage de cette province. Néanmoins les négociations traînent en longueur. Napoléon menace alors de démembrer purement et simplement l'Empire autrichien, en donnant leur indépendance à la Bohême et à la Hongrie. Il avait, le 19 mai, adressé une proclamation aux Hongrois, traduite par Janos Batsanyi, un des plus grands écrivains hongrois de l'époque et un ancien jacobin ; elle leur promettait l'indépendance, Napoléon nourrissant l'espoir non avoué que les Hongrois se désolidariseraient des Autrichiens. Il reprend en la circonstance le modèle polonais. Cette proclamation, tirée à plus de 20 000 exemplaires, est affichée sur les murs des villes hongroises conquises au cours de la campagne, notamment par Eugène, mais sans véritable effet. La noblesse hongroise refuse les propositions de Napoléon et reste fidèle aux Habsbourg[15].

Les négociations de paix reprennent finalement le 27

septembre à Vienne entre Napoléon, assisté de Champagny et Maret, et les envoyés de François Ier, le prince Jean de Lichtenstein commandant en chef de l'armée autrichienne depuis la mise à l'écart de l'archiduc Charles, et le général Bubna qui avait déjà été en contact avec l'empereur des Français dans les semaines précédentes. Metternich a été écarté par Napoléon, ce qui lui permettra ensuite d'affirmer qu'il ne porte pas la responsabilité des accords passés. Les discussions durent encore deux semaines ; elles achoppent sur les limites de la Galicie et sur le paiement de l'indemnité de guerre. Mais un événement extérieur hâte la conclusion de la paix. Le 12 octobre 1809, alors qu'il procède à la revue des troupes au château de Schönbrunn, Napoléon est victime d'une tentative d'assassinat fomenté par un Allemand nommé Staps. Ce geste esquissé, car l'homme n'a pas eu le temps de tirer le couteau qu'il portait sur lui, inquiète l'empereur en ce qu'il révèle une opposition sourde à son pouvoir. Le jeune homme, en effet, interrogé par Napoléon, continue à marteler son intention de tuer le tyran. Il est exécuté le 16 octobre[16]. Auparavant, Napoléon a exigé une signature rapide de la paix, en faisant du reste quelques concessions sur le plan territorial.

Le traité de paix entre la France et l'Autriche est signé à Schönbrunn le 14 octobre 1809. Il parachève la domination de la France en Europe centrale. L'Autriche est contrainte de payer une forte contribution financière, s'élevant à 85 millions de francs ; elle doit céder les pays de Salzbourg et de Berchtesgaden, la Galicie, partagée entre le duché de Varsovie et la Russie qui en annexe la partie orientale. Au sud de son Empire, l'Autriche cède la Carnide, la Carinthie et une partie de la Croatie, qui vont former avec la Dalmatie et l'Istrie que

possédait déjà la France les Provinces illyriennes. Au total, ces pertes territoriales s'accompagnent d'une perte de trois millions d'habitants sur les seize millions que comptait alors le pays. En outre, l'armée autrichienne est limitée à 150 000 hommes. Ces mesures sont lourdes pour l'Autriche qui plie dans l'espoir de jours meilleurs. Pour l'heure, l'alliance entre la France et l'Autriche est rétablie, ce qui suppose son intégration au système continental. Cette alliance allait conduire au second mariage de Napoléon.

La réorganisation de l'Europe napoléonienne

L'annexion des États du pape

Après la création de la République romaine (1798) et sa chute marquée par l'occupation autrichienne (1799-1800), Rome est redevenue la capitale des États pontificaux en 1800. Le pape, Pie VII, élu le 14 mars 1800, est revenu dans ses États en juin. Aidé d'un secrétaire d'État, le cardinal Consalvi, le pape y administre à la fois le temporel et le spirituel. L'administration est aux mains de cardinaux sous la houlette du Secrétaire d'État qui a la charge plus particulièrement des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Police, de la Guerre et de la Marine, un second cardinal, le cardinal Camerlingue étant chargé de la Justice, des Finances, du Trésor, de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics. Ils s'appuient sur des congrégations dont trois jouent un rôle particulièrement important : la Consulta, composée de cinq ou six cardinaux, qui dirige les affaires intérieures, le Buon Governo qui s'occupe de l'administration des communes, et la Congrégation économique

qui a en charge les finances. À l'échelon inférieur, les tâches sont réparties entre diverses préfectures (ravitaillement, routes...) confiées à des prélats, de même que le gouvernement des provinces.

Il n'est donc pas étonnant que le clergé tienne le premier rang dans la société romaine. Sur 1,5 million d'habitants que comptent les États pontificaux, 17 000 sont membres du clergé (7 000 séculiers et 10 000 réguliers). Le poids ecclésiastique se traduit aussi par le nombre de diocèses (32), chacun ou presque ayant son séminaire (il y en a en tout 23, pour 700 élèves). Ces diocèses étant en général très petits, leur évêque est en fait assimilable au curé d'une grosse paroisse. À côté de ce clergé, il existe une importante noblesse romaine, ou patriciat, composée de riches familles de propriétaires fonciers, dont la plus importante est la famille Borghèse (800 000 francs de revenus par an), mais on peut aussi citer les Doria, les Farnèse, les Braschi, les Sforza, les Barberini, les Pamphili, les Chigi. Quant à la bourgeoisie, elle est très restreinte - on compte cependant à Rome 1 200 avocats - et a pâti de la décision prise par le pape en 1801 d'annuler la vente des biens nationaux décidée pendant la République romaine. Les acheteurs ne furent remboursés que du tiers des sommes déboursées. Quant au peuple composé de paysans dans les campagnes, d'artisans et aussi de vagabonds dans les villes, il se caractérise par son extrême pauvreté.

Les étapes de l'annexion

Les relations entre la France et Rome se sont tendues à partir de la fin de 1805 lorsqu'il est apparu que le pape

soutenait de fait la coalition conduite contre la France notamment par l'Autriche et le royaume de Naples. Par mesure de précaution, les troupes françaises avaient investi le port d'Ancône en novembre 1805, ce qui avait valu à Napoléon une lettre ferme de protestation de la part du pape. Puis les relations s'enveniment au début de 1806 après l'annexion de Naples et les prétentions françaises à imposer à Rome des mesures contraignantes, notamment l'interdiction pour les Anglais et les Russes de s'y rendre. Le pape refuse d'obtempérer ; il refuse également de reconnaître Joseph comme roi de Naples. Napoléon décide alors d'occuper toute la côte adriatique des États du pape, ainsi que le port de Civita Vecchia. C'est également à ce moment (avril 1806) que le cardinal Fesch est remplacé comme ambassadeur à Rome par l'ancien conventionnel Alquier. Parallèlement, Napoléon demande et obtient la démission du cardinal Consalvi de la Secrétairerie d'État, ce qui montre les faibles moyens de résistance dont dispose Pie VII.

La fin de l'année 1806 et les débuts de 1807 sont occupés par la guerre contre la Prusse et la Russie, mais à peine signée la paix de Tilsit en juillet 1807, Napoléon se préoccupe à nouveau de Rome et exige l'application du blocus par la papauté. C'est la rupture définitive. Le 10 janvier 1808, les troupes françaises entrent dans les États pontificaux et occupent Rome le 2 février. Théoriquement le pape reste souverain de ses États, mais dans la pratique son pouvoir est très restreint. Tous les cardinaux non originaires de Rome en sont chassés, ce qui affaiblit le gouvernement pontifical.

Finalement, considérant que la papauté soutient les catholiques en Espagne, mais aussi en Autriche et dans le Tyrol, Napoléon décide l'annexion pure et simple de Rome le 17 mai 1809. Elle intervient en juin, provoquant de la part du pape l'excommunication de Napoléon qui à son tour réagit en faisant arrêter le pape, finalement conduit à Savone. Pour administrer les États pontificaux avant leur transformation en départements français, Napoléon établit à Rome un gouvernement provisoire, sous le nom de Consulta extraordinaire. Formée le 10 juin 1809, cette Consulta était composée de cinq hauts fonctionnaires, le général Miollis qui avait été chargé d'occuper Rome en 1808, le baron de Gérando, Janet, avocat à Lons avant la Révolution, Dal Pozzo et Balbo, deux Piémontais, le second auditeur au Conseil d'État. Il faut y ajouter le général Radet, général de gendarmerie, ancien royaliste, qui s'était illustré dans sa lutte contre Fra Diavolo en Calabre. Ainsi, même si deux Piémontais ont été adjoints à cette Consulta, celle-ci est dominée par les Français. Elle se heurte d'emblée à de fortes résistances de la part des employés des administrations pontificales. Ce refus de servir qui se développe dans les mois suivants est la principale forme d'opposition au régime. Le rôle de la Consulta fut donc de liquider les restes de l'administration pontificale. Elle supprime ainsi l'Inquisition, ouvre le Ghetto. C'est elle aussi qui prépare le transfert de la papauté à Paris avec notamment l'envoi des archives. Elle introduit à Rome le Code Napoléon et doit s'occuper des conséquences de l'abolition de la féodalité et de la réforme de la justice[17].

Finalement, le sénatus-consulte du 17 février 1810 réunit Rome à la France. Deux départements sont créés ; le

département de Rome et le département du Trasimène. Ils envoient onze députés au Corps législatif, tandis que Rome devient le siège d'une sénatorerie. De même Rome est déclarée seconde ville de l'Empire, le prince impérial devant porter le titre de roi de Rome.

La création des Provinces illyriennes

C'est un décret du 14 octobre 1809 qui crée les Provinces illyriennes, englobant à la fois la Dalmatie et l'Istrie et les possessions prises à l'Autriche au terme du traité de Schônbrunn (Croatie, Carniole, Carinthie, partie du Tyrol). Si la majeure partie de la population, estimée à 1,5 million d'habitants, est composée de Slaves, on compte aussi dans les villes des Allemands et des Italiens. Divisé en six provinces plus une province militaire (la Croatie militaire), ce territoire est administré par un gouverneur général, assisté d'un Intendant général des finances et d'un Commissaire général de la Justice. Le premier gouverneur général fut le maréchal Marmont, gouverneur de Dalmatie depuis 1806 et devenu maréchal à l'issue de la campagne de 1809. Il est remplacé en 1811 par le général Bertrand. Comme dans le reste de l'Europe sous domination napoléonienne, les administrateurs, venus pour l'essentiel de France et dans une moindre mesure du royaume d'Italie, ont pour mission d'y appliquer les réformes calquées sur le modèle français, en particulier le Code civil, la réorganisation financière et judiciaire ou encore la conscription[18]. Mais ils se heurtent à de nombreuses difficultés, dont la barrière de la langue.

Mais cette création a surtout pour but d'installer une

marche militaire face à l'Autriche, voire face à l'Empire ottoman où les minorités slaves s'agitent, notamment en Serbie. L'armée y est maintenue sur le pied de guerre et les fortifications de Gorice ou Trieste renforcées. L'autre objectif est économique ; il s'agit pour Napoléon d'étendre sa domination sur l'Adriatique. De ce point de vue, la conquête de Trieste, naguère plaque tournante de la contrebande anglaise dans le sud de l'Europe, s'avère décisive. L'échec est relatif. La France peine à imposer sa loi dans cette région très difficile à administrer à cause des problèmes de communication, mais aussi très marquée par son attachement au catholicisme.

La poursuite de la lutte contre l'Angleterre

La crise de la monarchie anglaise

L'antagonisme entre l'Empire et l'Angleterre s'aggrave à partir de 1807, à la suite de l'application du blocus continental. Le gouvernement anglais décide alors de renforcer sa présence militaire sur le continent européen. Pourtant, le paradoxe veut que cette action extérieure s'accomplisse alors que la royauté est en crise. Mais d'une certaine façon la mobilisation des énergies en faveur de l'effort de guerre fait passer au second plan cette crise politique interne.

La démission du Premier ministre Grenville en mars 1807 marque une inflexion dans la politique extérieure de l'Angleterre. Le nouveau ministère, très marqué par les proches de Pitt, lui-même mort en 1806, est dirigé par le duc de Portland, et comprend notamment Georges Canning aux

Affaires étrangères et lord Castlereagh à la Guerre. Ce ministère sort renforcé par les élections de 1807, ce qui n'empêche pas de voir se multiplier les mises en cause de la cour, en particulier critiquée pour ses dépenses. Mais la crise morale touche aussi les milieux gouvernementaux. Ainsi le remplacement à la tête du gouvernement de Portland, mort à la fin de 1809, par Spencer Perceval entraîne le départ de Canning et Castlereagh, accusés de corruption ; ils sont remplacés par lord Wellesley et lord Liverpool. L'année suivante, la folie définitive du roi Georges III, en décembre 1810, contraint à prendre le Regency Act qui attribue la régence au prince de Galles, bien que celui-ci soit très déconsidéré. Enfin l'assassinat de Perceval, le 11 mai 1812 par un agent commercial qui avait été ruiné par le blocus, est une autre illustration de la crise morale qui secoue le pays. Lord Liverpool devient alors Premier ministre. Il appelle à ses côtés, Castlereagh qui retrouve les Affaires étrangères. Après cinq années de crise, est ainsi formé le gouvernement qui devait conduire l'Angleterre à la victoire finale contre Napoléon.

Dès 1807, Portland exprime d'emblée sa volonté de recentrer la stratégie anglaise vers les affaires européennes. Le gouvernement décide également d'utiliser une partie de ses troupes dans des opérations extérieures, malgré la faiblesse des effectifs disponibles : 23 586 fantassins et 10 026 cavaliers[19], et envisage même un plan de reconquête de Naples, voulant profiter de l'engagement des troupes françaises dans la guerre contre la Prusse et la Russie. L'Angleterre peut s'appuyer sur la Sicile, position clef en Méditerranée, où elle maintient depuis 1806 une garnison de

15 000 à 20 000 hommes. Mais elle se heurte à l'impopularité de la monarchie de Ferdinand IV auprès de la population sicilienne, y compris la noblesse, irritée d'avoir été privée d'une partie de ses places au profit de la noblesse napolitaine, voire d'émigrés français[20]. À la fin de 1810, le gouvernement anglais envoie sur place lord William Bentick, major général qui devient le seul représentant de la couronne auprès du gouvernement de Palerme ; il est chargé de reprendre en mains la situation.

C'est aussi en 1807 que l'Angleterre resserre ses liens avec les adversaires de Napoléon, en promettant à la Prusse et à la Russie une aide de 2,6 millions de livres. Parallèlement, l'Angleterre offre son aide au Danemark, en échange d'une alliance, mais les Danois rejettent les offres anglaises, d'où le début des opérations avec un corps expéditionnaire de 19 000 hommes. De même, les Anglais interviennent au Portugal dès la fin de 1807, en s'emparant de Madère. C'est dans le prolongement de ces premières interventions sur les théâtres d'opération européens que Castlereagh décide, en mai 1808, d'envoyer 10 000 hommes pour soutenir la résistance espagnole dans le sud du pays[21]. Le contingent engagé au Portugal est porté à 30 000 hommes en août, l'Angleterre accordant également une aide de 1,1 million de livres aux juntes dès l'été 1808. Certes, les Anglais sont défaits par Napoléon à la fin de 1808 et perdent 8 000 hommes, mais ils ne sont pas vaincus et un nouveau corps expéditionnaire de 23 000 hommes, commandé par Wellesley, débarque en Espagne en avril 1809 ; il poursuit une stratégie de harcèlement des troupes françaises qui se poursuit jusqu'en 1813. Mais l'Angleterre a aussi besoin de s'ouvrir de nouveaux débouchés

en Europe à l'heure où se durcit le blocus continental.

Le maintien du blocus continental

À partir de 1807-1808, Napoléon conduit en effet une politique d'extension avec la volonté de parachever le système continental, en tentant d'éradiquer la contrebande, aussi bien dans les ports de la mer du Nord et de la Baltique que dans les Alpes. Celle-ci n'avait cessé de se développer depuis l'instauration du blocus en 1806 et rendait inefficaces les mesures prises pour endiguer l'afflux des marchandises anglaises sur le continent. La fin du conflit contre l'Autriche en 1809 conduit Napoléon à resserrer sa pression sur l'Angleterre, d'autant mieux que cette puissance continue d'aider les Espagnols. Napoléon est alors informé des effets du blocus sur l'économie anglaise, fortement malmenée par la fermeture de ses débouchés naturels. Après une année 1809 prospère, l'économie anglaise est touchée de plein fouet à l'été 1810[22]. En 1809, des conditions climatiques désastreuses avaient fortement endommagé les récoltes, contribuant au renchérissement des prix, mais la disette avait été évitée. En revanche, un an plus tard, la soudure est difficile, les prix du blé commencent à monter en juillet. Les importations de blé européen ne parviennent pas à empêcher la crise ; la Grande-Bretagne reçoit alors 663 000 quintaux de blé de France, de Belgique et de Hollande. L'Angleterre connaît aussi des déboires sur les marchés sud-américains engorgés, déjà saturés. La fermeture des côtes de l'Europe du Nord en 1810, après l'annexion de la Hollande et des côtes allemandes de la mer du Nord rendant presque impossibles les relations entre

Héligoland et le continent, accentue encore l'isolement de l'Angleterre. Plusieurs faillites se produisent ainsi en août 1810. Elles concernent d'abord des maisons engagées dans le commerce avec l'Amérique du Sud, ou des importateurs de matières premières ou de denrées coloniales. Des banques sont également touchées, notamment à Manchester, ce qui menace la stabilité de l'ensemble du réseau bancaire anglais. Mais en 1810 le commerce britannique parvient encore à se maintenir. Pourtant, à cette date, Napoléon a assoupli sa politique de blocus, notamment en direction des navires des puissances neutres.

Le décret pris à Saint-Cloud le 3 juillet 1810 oblige en effet tout navire désireux d'entrer dans un port français à se munir d'une licence qui l'y autorise. Cette mesure vise à mieux contrôler le commerce, mais aussi à rapporter de l'argent, puisque ces licences doivent être achetées. Elle concerne au premier chef les navires de l'Empire, puisque les autres, y compris les navires neutres, sont en principe interdits d'accès aux ports français. Mais très vite, cette mesure est étendue aux bateaux américains qui obtiennent eux aussi des permis pour importer des produits en France, à charge pour eux de repartir avec l'équivalent de leur stock en marchandises françaises. L'objectif de Napoléon est de desserrer l'étau dans lequel se débat l'économie française, tout en provoquant une rupture commerciale entre l'Angleterre et les États-Unis. Le commerce maritime est désormais dirigé, ce que confirme un décret du 25 juillet 1810. Le 5 août enfin, un nouveau décret pris à Trianon prévoit de taxer très fortement les denrées coloniales. Napoléon espère ainsi décourager le trafic de

contrebande, tout en renflouant, grâce aux taxes, les caisses du trésor. Il pense aussi, à tort, que les Anglais, désormais maîtres des colonies européennes, ne pourront pas profiter de la reprise des échanges officiels de ces denrées, à cause de leurs prix élevés. Cet ensemble de dispositions montre le souci de Napoléon d'aménager, dans un sens dirigiste, le blocus continental. Mais ces mesures sont mal comprises par les États alliés de la France, interdits de tout commerce avec les neutres, alors même que l'Empire s'engage dans de nouvelles relations avec eux. Les décrets de l'été 1810 vont aussi avoir des conséquences notables sur l'attitude de la Russie qui dès cette époque se refuse à appliquer strictement le blocus ; elle rouvre ses ports aux neutres le 31 décembre 1810. En ce qui concerne le commerce français, l'effet des mesures prises est limité, car le nombre des licences réclamées reste faible, un millier environ, ce qui signifie que le commerce clandestin demeure actif. Néanmoins, la guerre économique reste une des armes privilégiées utilisées par Napoléon dans sa lutte contre l'Angleterre.

La lutte dans les colonies

Depuis 1805, l'Angleterre était restée peu active en matière coloniale, maintenant un minimum de troupes dans les îles qu'elle contrôlait, par exemple 14 738 hommes en Jamaïque et un minimum de navires (87 navires en 1806, 83 en 1808 dans les Caraïbes). La guerre d'Espagne change la donne. L'Angleterre encourage en effet les colonies espagnoles à résister, si bien que des îles comme Cuba ou Porto-Rico deviennent des points d'appui pour la flotte anglaise, ce qui fait

disparaître le risque d'une invasion des colonies anglaises depuis les îles françaises ou espagnoles. En août 1809, la ville de Saint-Domingue que contrôlaient encore les Français, est prise par les Espagnols avec l'aide des Anglais. Il n'existe dès lors plus aucun obstacle à la conquête des Antilles françaises. Les Anglais s'emparent de la Martinique en février 1809, et de la Guadeloupe en février 1810, après un blocus de plusieurs mois[23]. Lord Liverpool peut encore réduire les forces sur place : l'Angleterre ne conserve que 35 navires dans les Caraïbes en 1812. Parallèlement, elle conquiert Saint-Louis du Sénégal en juillet 1809, la Réunion et l'île de France (Maurice) prise le 2 décembre 1810. Enfin, la conquête de Java, colonie hollandaise, est assurée en 1811.

1 Jean-René Aymes, *L'Espagne contre Napoléon. La guerre d'Indépendance espagnole (1808-1814),* Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2003, 255 p.

2 José Andrés-Gallego et Anton Pazos, *Histoire religieuse de l'Espagne,* Paris, Éditions du Cerf, 1998, 290 p., p. 22.

3 Michel Zylberberg, *Une si douce domination. Les milieux d'affaires français et l'Espagne vers 1780-1808,* Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 1993, 654 p.

4 Charles Esdaille, *The Spanish Army in the Peninsular War,* Mancester, Manchester University Press, 1988.

5 Denis Smith, *Les soldats oubliés de Napoléon. Prisonniers sur l'île de Cabrera 1809-1814,* Paris, Autrement, 2005, 208 p.

6 Richard Hocquellet, *Résistance et Révolution durant l'occupation napoléonienne en Espagne 1808-1812,* Paris, La Boutique de l'Histoire Éditions, 2001, 370 p., p. 164 et suiv.

7 Xavier Abeberry Magescas, « Les ralliés et les convertis : élites et notables européens au service du Grand Empire. L'exemple de l'Espagne », dans Thierry Lentz (dir.), *Napoléon et l'Europe, op. cit.,* p. 201-225.

8 Rainer Wohlfeil, *Spanien und die Deutsche Erhebung 1808-1814,* Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1965, 322 p., p. 165 et suiv.

9 Gunther E. Rothenberg, *Napoleon's Great Adversary, Archduke Charles and the Austrian Army, 1792-1814,* New York, Sarpedon, 1982, 277 p., p. 134.

10 Michael Rowe, « Napoleon and State formation in Central Europe », dans Philip Dwyer (ed.), *Napoleon and Europe,* Londres, Person Education, 2002, 328 p., p. 204-224.

11 Robert M. Epstein, *Napoleon's last victory and the Emergence of Modern War, University* Press of Kansas, 1994, 215 p., p. 37.

12 Michel Molières, *La campagne de 1809. Les opérations du 20 au 23 avril,* Paris, LCV, 2003, 280 p.

13 F. Gunther Eyck, *Loyal Rebels. Andreas Hofer and the Tyrolean Uprinsing of 1809,* Lanham, University Press of America, 1986, 278 p.

14 Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Metternich,* Paris, Fayard, 1986, 535 p., p. 112-113.

15 Domokos Kosary, *Napoléon et la Hongrie,* Budapest, Akademiai Kiado, 1979, 122 p.

16 Jean Tulard, *Une journée particulière, 12 octobre 1809,* Paris, J.-C. Lattès, 1994, 189 p.

17 Carla Nardi, *Napoleone* e *Roma. La politica della Consulta romana,* Rome, Collection de l'École française de Rome, n° 115, 1989, 226 p.

18 Frank J. Bundy, *The Administration of the Illyrian Provinces of the French Empire, 1809-1813,* New York-Londres, Garland Publishing, 1987, 678 p.

19 Christopher D. Hall, *British Strategy in the Napoleonic War 1803-15,* Manchester, Manchester University Press, 1992, 240 p., p. 153.

20 Rory Muir, *Britain and the Defeat of Napoleon, 1807-1815,* Yale University Press, 1996, 466 p., p. 169 et suiv.

21 *Ibid., p.* 168-169.

22 François Crouzet, *op. cit.,* p. 563 et suiv.

23 Christopher D. Hall, *British Strategy in the Napoleonic War 1803-1815, op. cit.,* p. 185.

QUATRIÈME PARTIE

L'Europe contre Napoléon

Chapitre 1

Un rêve de grandeur

L'année 1810 marque un tournant au sein de l'Empire. Certes, c'est l'année du mariage autrichien par lequel Napoléon paraît renouer avec l'Ancien Régime et partant renforcer son emprise sur le pays. Mais surtout ce mariage manifeste les incertitudes de la diplomatie napoléonienne, hésitant entre l'alliance russe et l'alliance autrichienne, refusant toute remise en cause de la suprématie française sur le continent, s'enlisant dans une spirale de guerre que seule la défaite de l'Angleterre pourrait enrayer. Mais si l'application du blocus ébranle les îles britanniques, il aurait fallu pour qu'il soit efficace que l'Europe entière soit coalisée contre elles, ce qui ne fut jamais effectif. C'est ce qui sauve en définitive l'Angleterre et précipite à terme la chute de Napoléon, finalement vaincu par sa soif de conquêtes.

Le mariage autrichien

La décision du divorce

L'influence du mariage avec l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Louise, est décisive dans l'orientation de l'Empire à

partir de 1810, tant sur le plan de la politique intérieure que dans le domaine diplomatique. Il faut cependant, pour le comprendre, revenir sur le contexte.

En 1809, une série d'événements conduit Napoléon à envisager le divorce avec Joséphine et un remariage avec une princesse européenne. Sur le plan personnel, il a appris au cours de l'été 1809 que sa maîtresse polonaise, Marie Walewska, venue le rejoindre à Schönbrunn, était enceinte de lui. Or cette capacité d'enfanter sur laquelle il avait longtemps eu des doutes, malgré la naissance d'un premier enfant naturel, le rassure, à un moment où la perspective d'une descendance directe le préoccupe. La tentative d'assassinat perpétré par l'Allemand Staps en octobre 1809 à Vienne est venue lui rappeler la fragilité de son existence. Mais surtout, depuis la proclamation de l'Empire, qui instaurait l'hérédité de la dignité impériale, Napoléon a perçu les limites du système familial sur lequel il avait bâti son œuvre. Il pouvait alors penser que l'un de ses frères lui succéderait éventuellement à la tête du pays. Or Joseph est en train de s'enliser en Espagne où il ne parvient pas à assurer son pouvoir. Quant à Louis, roi de Hollande, il est de plus en plus menacé de voir ses États annexés à la France - Napoléon l'en avertit dès décembre 1809 - pour ne pas avoir appliqué avec suffisamment de zèle le blocus continental. Jérôme enfin, roi de Westphalie, lui-même ébranlé par une insurrection dans ses États en 1809, apparaît trop fantasque aux yeux de son frère aîné pour pouvoir jouer un rôle politique d'envergure. La perspective d'avoir un héritier s'impose donc à Napoléon.

La première étape de cette nouvelle orientation est accomplie en décembre 1809 avec le divorce entre l'empereur

et sa femme qui incarnait pourtant aussi le passage à l'Empire. La décision de rompre avec Joséphine est prise au retour d'Autriche, en octobre 1809. Napoléon en fait l'annonce à l'impératrice le 30 novembre, après avoir obtenu le soutien de son beau-fils, Eugène de Beauharnais. Un conseil privé se tient le 14 décembre 1809 pour statuer sur le divorce. Celui-ci est une affaire d'État qui concerne l'ensemble des dignitaires du régime. Le Sénat, par un sénatus-consulte du 15 décembre, sanctionne cette nouvelle situation. L'impératrice était une des pièces maîtresses de l'édifice impérial. C'est aussi pour cette raison que Joséphine obtient d'importantes compensations ; elle garde son titre d'impératrice, conserve la Malmaison et obtient une forte indemnité. Peu après, Cambacérès engage le processus devant conduire à l'annulation du mariage religieux. Une requête est adressée en ce sens au tribunal ecclésiastique du diocèse de Paris, l'officialité, qui reçoit l'argument selon lequel le mariage a été célébré secrètement et en l'absence du curé de la paroisse. Cet argument spécieux suffit à faire annuler le mariage par l'officialité métropolitaine dont tous les membres sont acquis à Napoléon[1]. Reste à trouver une princesse européenne.

Le renforcement de l'alliance avec l'Autriche

En matière diplomatique, le mariage entre Napoléon et Marie-Louise est avant tout le résultat d'un choix politique. Du côté français, ce choix peut paraître paradoxal. L'alliance russe aurait paru plus logique, car l'Autriche en 1810 est affaiblie, alors que l'Empire russe n'a cessé de renforcer sa puissance, en particulier sur le plan territorial, depuis les défaites de 1807.

Mais c'est aussi le signe que l'entente avec la Russie n'est pas parfaite, comme l'avaient déjà révélé les discussions d'Erfurt en octobre 1808, puis la passivité de la Russie dans la guerre contre l'Autriche, Alexandre n'apparaissant véritablement que pour saisir sa part des trophées, lors du règlement de la paix. Mais le renforcement du duché de Varsovie ne peut qu'inquiéter le tsar. Le choix autrichien s'inscrit donc dans une stratégie d'équilibre qui vise à s'appuyer sur deux piliers en Europe, la Russie et l'Autriche.

Mais contrairement à une idée parfois avancée, l'Autriche ne doit pas être vue comme un État soumis qui se serait vu imposer la décision d'une puissance plus forte. En réalité, Metternich a largement contribué, bien qu'il s'en soit défendu dans ses mémoires, au choix de Marie-Louise. Metternich est en effet devenu l'homme fort à Vienne après les défaites de 1809[2]. Il a été désigné comme chancelier autrichien en octobre et a de ce fait la haute main sur l'ensemble de la politique extérieure. Or c'est désormais une nouvelle politique que mène l'Autriche. Elle rompt avec la stratégie de sursaut national prôné par Stadion de 1806 à 1809 pour revenir à une politique plus traditionnelle, sinon plus conservatrice, visant essentiellement à la préservation de la monarchie. Malgré la signature du traité de Vienne, Metternich est persuadé que Napoléon a en tête le démantèlement de l'Empire autrichien. En outre, l'application du blocus à l'ensemble de l'Europe continentale ne fait pas de l'Angleterre un partenaire très solide. Il opte donc pour une politique pragmatique qui consiste à s'allier avec l'État le plus puissant en Europe, afin de préserver la sécurité et l'intégrité de l'Autriche et en même temps d'affaiblir l'alliance russe qui peut apparaître comme

une menace aux yeux des Autrichiens. Par ailleurs, à la différence de Stadion et d'une partie de l'aristocratie autrichienne, Metternich ne considère plus Napoléon comme l'incarnation de la Révolution. Ambassadeur à Paris pendant plusieurs années, amant de Caroline Murat, la sœur de l'empereur, il a bien compris l'évolution monarchique de la France depuis 1804. Or, dès le mois de décembre 1809, François Ier a envoyé à Paris Schwarzenberg qui fait les premières ouvertures en faveur d'un mariage avec Marie-Louise.

Pendant ce temps, le tsar de Russie est sondé par Caulaincourt, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, pour savoir s'il accepterait de donner sa sœur en mariage à Napoléon. Alexandre tergiverse et y met comme condition la signature d'une convention précisant que la France s'opposerait à la reconstitution d'un royaume de Pologne. Cette requête est inacceptable pour Napoléon qui décide de renoncer à la solution russe. Mais auparavant il sollicite l'avis d'un conseil privé réuni le 29 janvier 1810. Les ministres et hauts dignitaires se divisent en deux partis ; Fouché défend le parti russe et s'oppose à la solution autrichienne qui rappelle trop le souvenir de Marie-Antoinette, s'appuyant sur des rapports de police qui font état de l'aversion de l'opinion publique à l'égard de toute « Autrichienne ». Murat et Cambacérès défendent la même position. L'opposition au mariage autrichien provient donc des derniers survivants de la Révolution qui craignent, non sans raison, que ce mariage scelle définitivement le retour à l'Ancien Régime. Face à eux, Talleyrand et Champagny, les deux ministres successifs des Relations extérieures, défendent la solution autrichienne, au nom des intérêts diplomatiques de

la France. Le parti monarchique l'emporte sur le parti révolutionnaire. Napoléon décide d'épouser Marie-Louise, la fille de l'empereur d'Autriche.

Marie-Louise est alors une jeune femme de 18 ans ; elle est née en effet en 1791. Princesse catholique, élevée dans l'idée d'appartenir à la plus haute famille d'Europe, Marie-Louise a cependant reçu une éducation relativement sobre et bourgeoise. La perspective d'épouser l' « usurpateur » ou l'« Antéchrist », ainsi qu'elle désignait elle-même Napoléon, ne l'enchante guère, mais elle se plie aux volontés de son père, l'empereur François Ier.

Un mariage souverain

Le mariage de Napoléon et Marie-Louise est un acte politique, visant à renforcer le caractère monarchique de l'Empire en l'enracinant dans les esprits. Il a lieu, en deux temps. Une première cérémonie se déroule par procuration à Vienne, le 15 mars 1810. Berthier y représente Napoléon. Il est ensuite chargé de conduire la nouvelle impératrice en France. Le mariage civil est célébré le 1er avril à Saint-Cloud, le mariage religieux se déroule le lendemain, dans une chapelle provisoire aménagée dans le salon carré du Louvre, en présence de nombreux prélats et d'une nuée de dignitaires de l'Empire, mais en l'absence de la moitié des cardinaux présents à Paris qui souhaitent ainsi protester contre cette seconde union religieuse de Napoléon et au-delà contre le sort réservé au pape. Ces treize cardinaux sont ensuite privés de leurs pouvoirs -d'où leur nom de « cardinaux noirs » - et placés en résidence surveillée. Le mariage est célébré par le prince de

Dalberg, président de la Confédération du Rhin. La famille Bonaparte tient une place essentielle au cours de cette cérémonie qui, à certains égards, peut être considéré comme une réplique du sacre de l'empereur. Le soir même, un grand banquet est organisé aux Tuileries en présence des principaux dignitaires du pays. Le lendemain, Napoléon et Marie-Louise, sur leur trône, reçoivent les grands corps de l'État. Par son mariage, Marie-Louise devient l'impératrice des Français. Elle est donc, à sa place, invitée à partager les charges du pouvoir. Mais ce mariage est aussi l'occasion offerte au peuple de festoyer. À Paris, comme dans les villes et villages de France, la population est invitée à fêter dignement l'événement : bals, feux d'artifices et représentations théâtrales rythment les jours qui suivent le mariage. À Paris, l'arc de Triomphe, en chantier depuis 1806, a été provisoirement achevé avec du plâtre, du bois et des toiles. Il prolonge vers l'ouest, depuis le Louvre, la perspective offerte par l'arc du Carrousel et symbolise la grandeur du conquérant.

Le retour à Paris du couple impérial, le 1er juin 1810, après un voyage en Belgique, relance dans la capitale les fêtes et les cérémonies. Le 10 juin, Napoléon et Marie-Louise sont reçus en grande pompe à l'Hôtel de Ville. Quelques jours plus tard, le 1er juillet, le couple impérial assiste à une grande réception dans la résidence de l'ambassadeur d'Autriche, Schwarzenberg. Un incendie se déclenche qui fait plusieurs victimes. Il rappelle aussi à Napoléon la fragilité de l'existence. L'incapacité constatée du préfet de police, Dubois, qui n'a pas su prendre les mesures nécessaires pour éviter un tel désastre lui coûte son poste. Il est remplacé par Pasquier. Avec Dubois, en poste depuis 1800, c'est une autre pièce importante du

dispositif mis en place après Brumaire, qui disparaît. Napoléon se sépare les uns après les autres des hommes qui l'ont aidé à fonder son règne. Son ambition est donc bien d'établir une nouvelle monarchie et de rompre avec la Révolution.

La rupture avec l'esprit révolutionnaire

La disgrâce de Fouché

Certes la proclamation de l'Empire en 1804 avait porté un rude coup à la République qui n'avait pourtant pas été immédiatement abolie. La constitution proclamait que la République française était confiée à un empereur. La monnaie, en conservant jusqu'en 1806, à l'avers des pièces, l'allusion à la République française, allait dans le même sens. Pour autant, les formes monarchiques prises par le régime tendaient à l'éloignement à l'égard de la République. Le coup de grâce est en quelque sorte donné par le mariage autrichien. Dans l'esprit, il symbolise en effet le retour à l'Ancien Régime et le reniement de l'œuvre de la Révolution française. L'ancienne noblesse ne s'y trompe pas qui, invitée à revenir à la Cour, accepte en majorité de se rallier.

Mais cette évolution vers la monarchie est visible à d'autres signes, certains symboliques d'autres beaucoup plus politiques. Ainsi, à l'occasion du dîner à l'Hôtel de Ville de Paris en l'honneur de Marie-Louise en juin 1810, le bonnet phrygien qui ornait la façade a été effacé. De même Savary, devenu ministre de la Police, se livre à partir de l'été 1810 à une véritable traque des anciens jacobins, multipliant les

arrestations. Plus généralement les derniers héritiers de la Révolution s'éloignent, à l'exception notable de Cambacérès dont la charge est, il est vrai, viagère. Mais après Talleyrand en 1807, c'est au tour de Fouché, l'ancien conventionnel, d'être écarté, en 1810. Pourtant le ministre de la Police avait été l'un des plus actifs dans la gestion de la crise provoquée par l'attaque de Walcheren par les Anglais en juillet 1809. Il assurait alors l'intérim du ministère de l'Intérieur, après la démission de Crétet, et avait pris l'initiative de faire appel à la garde nationale de quinze départements du nord de la France, placée sous le commandement du maréchal Bernadotte, pour contrer l'offensive anglaise. Fouché agit seul, contre l'avis de Cambacérès. Or la réponse à l'attaque de Walcheren peut apparaître comme la dernière tentative des nostalgiques de la Révolution pour entraver l'orientation monarchique du pays. L'invasion anglaise sert de prétexte, mais le péril en est grossi. Au début du mois de septembre, Fouché convoque les gardes nationaux de douze départements du sud de la France, sous le prétexte d'un éventuel débarquement en Méditerranée, puis il mobilise les gardes nationales de Normandie et surtout de Paris. Il procède ainsi à une véritable levée nationale, sans comparaison aucune avec les levées de l'an II, par le nombre, mais proche de ce mouvement dans l'esprit. Il s'agit d'associer de nouveau les citoyens à la défense du territoire et partant à la sauvegarde des principes de 1789. Le choix de Bernadotte, ancien jacobin, pour commander cette force, n'est pas innocent. Napoléon prend alors conscience du danger que représente l'initiative lancée par Fouché. La mobilisation de la garde nationale à Paris soulève une vague de protestation chez les fonctionnaires attachés au régime. Finalement, Bernadotte qui s'était comporté en proconsul à Anvers est remercié, la

garde nationale est démobilisée et l'armée reprend la direction des opérations. Fouché ne s'en sort cependant pas indemne. En octobre 1809, Napoléon lui préfère Montalivet pour occuper les fonctions de ministre de l'Intérieur. Fouché conserve pour quelques mois encore la Police, mais il est rappelé à l'ordre, lors d'une scène violente que lui fait Napoléon dès son arrivée à Fontainebleau.

Sa disgrâce est donc différée jusqu'au 3 juin 1810. Napoléon a alors découvert les tractations menées par Fouché avec l'Angleterre. En décembre 1809, lorsque Napoléon avait menacé son frère Louis d'annexer la Hollande, Fouché avait fait valoir à ce dernier l'intérêt que pourraient trouver les Anglais au maintien d'une Hollande autonome. Il propose donc de traiter avec l'Angleterre. Napoléon accepte le principe d'une telle négociation, pourvu qu'elle ne mette pas en cause son pouvoir en Europe. Or Fouché modifie le plan de paix mis au point par Napoléon, en proposant aux Anglais de les aider à reconquérir les États-Unis. Ces tractations secrètes menées par l'entremise d'Ouvrard finissent cependant par être éventées. Napoléon en a connaissance en avril. Il fait arrêter Ouvrard, puis il procède au remplacement de Fouché. Cette affaire de négociations avec l'Angleterre sert aussi de prétexte à Napoléon qui peut dès lors se débarrasser d'un ministre devenu encombrant et dont l'opposition à ses choix s'avérait chaque jour plus patente. Son hostilité au mariage de Napoléon avec Marie-Louise est l'une des manifestations de ses hésitations face à l'évolution monarchique du régime.

Un régime liberticide

L'Empire n'avait pas brillé par le respect des libertés, mais l'année 1810 marque une nouvelle étape dans le renforcement du contrôle policier pesant sur les Français. Le pays est littéralement mis sous surveillance. Les premières mesures prises concernent le rétrécissement de la liberté individuelle. En mars 1810, un décret rétablit les prisons d'État ; huit châteaux ou forteresses dont le château de Vincennes, le château d'If ou le fort de Ham obtiennent ce statut[3]. Le décret rend ainsi possible l'internement d'un suspect sans jugement. Seul devient nécessaire l'avis du conseil privé au sein duquel l'autorité de Napoléon ne souffre aucune contradiction. Ce décret est bien l'un des symboles du retour à des mœurs d'Ancien Régime ; il abroge en effet le principe de la liberté individuelle. En deux ans, entre 1812 et 1814, le nombre des prisonniers soumis à ce régime passe de 455 à 2 500. La progression est constante et confirme le tour de vis policier du régime. Certes, le nombre de détenus dans les prisons d'État peut paraître faible, mais la détention arbitraire demeure une arme dissuasive. Il faudrait aussi y ajouter les prisonniers « politiques » détenus dans les maisons centrales. En 1811, le conseil privé examine les cas de 899 prisonniers ; 196 seulement séjournaient dans des prisons d'État, les autres étant disséminés dans les autres prisons de l'Empire. L'examen de ces cas conduit à prononcer la libération de 145 détenus[4]. La création des prisons d'État porte un coup rude à la Commission de la liberté individuelle du Sénat qui n'a plus désormais qu'un rôle décoratif[5]. Le régime continue aussi de pratiquer l'exil intérieur, voire le placement en résidence surveillée qui permet de contrôler les faits et gestes de personnalités suspectes d'opposition et de les appréhender le cas échéant.

L'enfermement devient un mode privilégié de contrôle de la société, au moment où la publication du Code pénal renforce la répression à l'égard des délinquants, obligeant le pouvoir à développer un ambitieux programme de construction de prisons. Le réseau des maisons de détention est alors en piteux état. Une enquête de 1812 signale qu'il existe dans l'Empire 790 prisons dont 498 sont à reconstruire. Or dès 1810, l'État a dégagé un fonds spécial de 11 millions de francs pour développer les prisons, ce qui ne peut être accompli à cause de la crise de 1811. Mais le besoin est réel, à cause de l'afflux de prisonniers. En 1807-1808, 30 000 personnes étaient privées de liberté. En 1813, on recense 46 213 prisonniers, auxquels il faut ajouter 16 213 bagnards, soit un total de 62 500 détenus de tous ordres. La population carcérale a augmenté de plus de 20 % entre 1811 et 1812, ce qui est dû à l'allongement du temps de détention préventive et aussi à des peines de prison plus fréquentes pour les indigents ne pouvant pas payer l'amende ou les frais de procédure [6]. La politique d'enfermement concerne certes les opposants politiques, mais plus généralement tous les individus qui paraissent porter atteinte à l'ordre social, y compris les mendiants, recueillis dans les dépôts de mendicité ; ils étaient 4 500 en 1807, leur nombre est impossible à chiffrer en 1812, mais les effets de la crise ont contribué à sa croissance.

Les atteintes à la liberté individuelle et aux principes de 1789 sont perceptibles aussi dans plusieurs décisions prises par Napoléon de casser des jugements prononcés par des tribunaux. En 1809, un tribunal spécial de l'Eure présidé par l'ancien député Dupont de l'Eure, acquitte les membres de la famille Goujon soupçonnés d'attaques de diligence[7]. La police

en arrête néanmoins cinq au motif qu'ils seraient des conspirateurs et des agents de l'Angleterre. En 1811 une affaire d'une tout autre nature défraie la chronique judiciaire. Le maire d'Anvers, Werbrouck, est accusé d'avoir dilapidé les fonds de l'octroi. Jugé en 1813, il est acquitté et porté en triomphe par la population de Bruxelles. Napoléon, engagé alors dans la campagne de Saxe, donne l'ordre à Cambacérès de le faire arrêter, puis obtient du Sénat qu'il adopte, le 28 août 1813, un sénatus-consulte prononçant la cassation du jugement, le considérant comme inconstitutionnel. L'affaire doit être rejugée, par la cour de Douai, mais la chute de l'Empire intervient avant un nouveau procès[8]. Au-delà de ce que cette affaire révèle sur l'état de l'opinion dans les départements réunis de Belgique où l'opposition à Napoléon se développe, on perçoit l'évolution d'un régime qui n'hésite pas à renier la chose jugée, contribuant ainsi un peu plus au règne de l'arbitraire.

Le renforcement de l'autoritarisme se traduit également par le développement de l'emprise sur les esprits. La censure sur les écrits est désormais institutionnalisée. Un décret du 5 février 1810 créé une Direction de l'imprimerie et de la Librairie rattachée au ministère de l'Intérieur. Elle limite le nombre d'imprimeurs à soixante à Paris et les oblige, pour exercer, à demander un brevet, également exigé des libraires. Mais surtout les imprimeurs ne peuvent publier aucun ouvrage qui n'ait préalablement reçu un visa de la censure. Pour cette tâche, neuf censeurs se mettent au travail en 1811 ; ils sont bientôt une vingtaine qui travaillent sous l'autorité du directeur général. Ce poste est tout d'abord confié à Portalis, fils de l'ancien ministre des Cultes, mais ce dernier est écarté à

la fin de 1810 pour avoir laissé diffuser par son cousin, l'abbé d'Astros, la bulle par laquelle le pape excommuniait Napoléon. Portalis est alors remplacé par le baron de Pommereul qui se distingue par son zèle dans l'application des mesures de censure. Ainsi en 1811, sur 697 manuscrits visés, 168 sont corrigés par les censeurs et 81 sont rejetés[9]. Napoléon intervient même directement sur le contrôle de la production littéraire, comme le montre l'exemple de Germaine de Staël qui, bien que surveillée depuis le Consulat, avait pu continuer à écrire et à publier ses ouvrages. Or, en septembre 1810, à l'annonce de la parution de son livre intitulé *De l'Allemagne,* Napoléon donne l'ordre non seulement de détruire l'ouvrage, mais encore de brûler le manuscrit du livre, afin d'empêcher toute diffusion ultérieure. L'empereur a passé outre la décision de la commission de censure qui avait donné son accord à la publication de ce livre. Savary est chargé de l'exécution de cette décision qui est donc un véritable fait du prince.

La presse n'est pas épargnée. Déjà fortement réduite depuis le début de l'Empire, elle subit une nouvelle attaque après 1810. Alors qu'il ne restait plus que dix quotidiens publiés à Paris en 1810, le gouvernement procède à de nouvelles fusions. Ainsi en 1810, la *Gazette de France* absorbe le *Publiciste*. En 1811, le *Journal de Paris* englobe de même plusieurs petits journaux. Parallèlement, le gouvernement procède à la recomposition du capital de ces titres, en faisant en sorte qu'ils passent entre des mains amies. C'est ainsi que les frères Bertin, propriétaires du *Journal* des débats, se trouvent dépossédés de leur titre au profit de proches de Napoléon. À la suite de ces remaniements, il ne reste plus que quatre journaux parisiens: le *Moniteur,* le *Journal des débats,*

le *Journal de Paris* et la *Gazette de France*[10]. Leur audience est dérisoire, puisque leur tirage global ne dépasse pas les 35 000 exemplaires. Même si le public lettré reste limité, il apparaît clairement que la censure pratiquée a été une entrave au développement de la presse. Ce contrôle a également des répercussions en province, puisque le gouvernement limite le nombre de journaux à un par département. Ce titre unique devient de fait l'organe officiel de la préfecture.

L'action de la police s'exerce aussi sur le contrôle du colportage, également réglementé à partir de 1810. Une directive du 28 décembre spécifie en effet « que les imagiers, dominotiers, ne pourraient imprimer sans examen, au bas de leurs images, des explications ou des chansons propres à être colportées et qui seraient dans le cadre d'être examinées, si elles sortaient des presses d'un imprimeur ». La censure s'applique donc aux simples individus, soumis à une véritable autocensure. Napoléon a alors pris conscience de l'influence des images, almanachs ou petits livres vendus par ces colporteurs à travers la France. Enfin les correspondances particulières continuent d'être soumises à l'examen du cabinet noir, dirigé par le directeur des postes, Lavalette. Ainsi, aucun domaine de la pensée ou de l'expression n'échappe à la vigilance policière.

L'effacement de la vie parlementaire

Déjà fortement amoindrie depuis 1804, la vie parlementaire s'étiole encore un peu plus à partir de 1810. Maître de choisir le président du Corps législatif, Napoléon désigne alors

Montesquiou, manifestant son souhait d'orienter son régime dans un sens monarchique. Le nouveau président appartient en effet à une très ancienne famille de l'aristocratie française. Resté en France pendant toute la Révolution, il avait rapidement rallié la cause de Bonaparte et assisté au sacre. Déjà Napoléon l'avait distingué en le nommant grand chambellan en remplacement de Talleyrand. C'est donc un fidèle de l'empereur et un des hauts dignitaires de l'Empire qui accède à la charge de président du Corps législatif. Cette orientation du Corps législatif est confirmée par la désignation des nouveaux membres. À partir de 1810, la part des anciens nobles s'accroît, passant de 7 % des députés nommés entre 1804 et 1810, à 15 % des députés nommés entre 1811 et 1814. La physionomie de l'assemblée se modifie donc progressivement. Les députés qui ont occupé une fonction politique sous la Révolution disparaissent progressivement, et le nombre de ceux qui ont appartenu à la Convention devient résiduel[11]. De plus, l'ouverture du Corps législatif aux départements réunis contribue à diluer les anciens révolutionnaires dans un ensemble plus hétérogène. Cette lente disparition des artisans de la Révolution n'en rassure pas pour autant Napoléon qui prive désormais de parole les législateurs. En 1810, une courte session avait encore permis au Corps législatif de s'exprimer sur la dernière grande loi juridique du règne, celle donnant naissance au Code pénal. Quatre-vingts députés s'étaient prononcés contre ce texte, ce qui avait poussé le gouvernement à interdire la publication des résultats dans le Moniteur. Puis l'empereur décide d'interrompre la session parlementaire en avril 1810. Il néglige ensuite les députés. Le Corps législatif est réuni entre juin et juillet 1811, puis il faut attendre le mois de février 1813 pour

que les députés soient à nouveau convoqués, après donc une période de dix-neuf mois de vacance. La fiction d'un régime constitutionnel a vécu.

Le Sénat est à peine plus sollicité que le Corps législatif. Des mois entiers s'écoulent sans que le Sénat soit réuni; les séances sont brèves. Il conserve cependant un rôle primordial en matière de défense et de diplomatie, en procédant au vote des levées de conscrits et en ratifiant les traités de rattachement à l'Empire. Aucune opposition ne se décèle. Pourtant, à la différence du Corps législatif profondément renouvelé depuis le début du régime, le Sénat a conservé un fort contingent de sénateurs nommés en 1800. Ils sont encore une cinquantaine en 1811, sur les 133 membres que compte alors cette assemblée[12]. Mais ce noyau d'origine, lui-même composé de nombreux ralliés, est désormais enseveli dans un ensemble apparemment acquis à la cause napoléonienne. On compte parmi eux 22 étrangers nommés à la suite des accroissements de l'Empire, dont Schimmelpenninck, l'ancien homme fort de la Hollande que Napoléon avait écarté du pouvoir en 1805.

L'enracinement de la monarchie

Les voyages impériaux

Napoléon profite aussi du relatif repos des armes pour visiter plusieurs régions de son Empire comme il avait commencé à le faire depuis 1802. À partir de 1810, il se tourne vers le nord et la Normandie. Au lendemain de son mariage,

Napoléon prend en effet la route de la Belgique, accompagné de Marie-Louise. C'est le premier voyage officiel du couple impérial[13]. La destination n'a pas été choisie au hasard. Napoléon veut montrer sa femme aux populations des anciens Pays-Bas autrichiens, à l'heure où la crise religieuse tend à les détacher du régime. La visée politique de Napoléon est donc claire; il utilise le voyage comme un moyen de propagande et se sert de sa femme pour manifester l'enracinement de la monarchie dans le pays et matérialiser les frontières de son Empire. Le cortège est somptueux; il compte près de 355 voitures et 250 chevaux. Il est encadré par une escorte de 600 cavaliers de la Garde. Napoléon est notamment accompagné de son frère Jérôme, roi de Westphalie. Partout l'empereur rencontre les autorités locales et le clergé, s'enquiert des problèmes du pays, promet de mettre en œuvre ici un pont, là une route, distribue des décorations.

À Anvers, Napoléon retrouve Louis, roi de Hollande, venu à sa rencontre, et encore ignorant du sort que lui réserve son frère, lequel s'apprête à rattacher la Hollande à l'Empire. Pour l'heure, Napoléon achève son périple en Belgique; il s'attarde à Flessinge, un moment occupée par les Anglais lors de l'expédition de Walcheren. Tout au long de ce voyage, il soigne tout particulièrement la marine dont il espère une prompte résurrection. Son objectif est en effet de disposer bientôt d'une centaine de navires susceptibles de reprendre sur mer les combats abandonnés depuis Trafalgar. Alors que l'Angleterre est isolée dans son combat contre la France, Napoléon tient à lui montrer sa force en parcourant les côtes de la mer du Nord; c'est aussi avec cet objectif qu'il visite à nouveau le camp de Boulogne qui a certes perdu de son importance stratégique,

mais conserve des troupes. Il passe ensuite par le port du Havre où il examine les défenses militaires. Vexé de l'offensive anglaise contre Walcheren à l'été de 1809 et par l'émoi qu'elle a suscité en France, Napoléon veut s'assurer par lui-même que le dispositif de défense des côtes est au point. Ainsi ce voyage de 1810, achevé fin mai par un périple à travers la Normandie, a des visées politiques et militaires, tout en apparaissant comme un moyen privilégié de propagande en faveur de la monarchie impériale, incarnée dans Napoléon et Marie-Louise.

La naissance du roi de Rome

Six mois après son mariage, Napoléon peut faire publier la nouvelle de la grossesse de l'impératrice. L'enfant naît le 20 mars 1811. Cent coups de canons retentissent dans Paris pour annoncer de la naissance d'un garçon, qui prend le titre de roi de Rome. La nouvelle est immédiatement relayée dans tout l'Empire. La succession est ainsi assurée. Le baptême du roi de Rome permet de célébrer la fondation de cette nouvelle dynastie. Les évêques, par les mandements qu'ils publient à cette occasion, s'y emploient avec art. Les Te Deum chantés à travers tout le pays mettent également l'accent sur cet enracinement de la monarchie. À Paris, la cérémonie elle-même se veut grandiose. Elle est une réplique du sacre. Organisé à Notre-Dame, dans une cathédrale redécorée pour l'occasion, le baptême associe de nouveau tous les principaux dignitaires du pays. Les rois d'Espagne et de Westphalie, Joseph et Jérôme, ont fait le déplacement. Ils retrouvent à Paris leur sœur Pauline. À Notre-Dame, on aperçoit aussi une nuée de diplomates étrangers, au premier rang desquels figure

le duc de Wurzbourg, chargé de représenter l'empereur d'Autriche, grand-père, mais aussi parrain de l'enfant. À côté des ministres, des sénateurs, des conseillers d'État et des députés au Corps législatif, une centaine d'évêques et vingt cardinaux sont présents. Mais cette harmonie apparente entre l'Église et l'État voile des tensions qui apparaîtront quelques jours plus tard à l'ouverture du concile réuni par Napoléon. Comme en 1804, le peuple reste en dehors de la cathédrale, spectateur des fastes déployés sous ses yeux. Dès la veille du baptême, le 8 juin, il a pu voir passer le cortège impérial arrivant de Saint-Cloud; il a pu également se précipiter vers les théâtres de la capitale, exceptionnellement gratuits en cette période de réjouissance nationale. Fêtes et spectacles sur les places publiques ont achevé d'associer le peuple à la cérémonie. Mais son attitude est désormais passive. En 1804, le peuple pouvait encore avoir l'impression d'avoir participé à la fondation de l'Empire, au travers du plébiscite. En 1811, il n'est plus qu'un spectateur lointain, défilant, le 9 juin, à l'Hôtel de Ville, pour voir Napoléon et Marie-Louise, portant la couronne impériale, présider le banquet du baptême.

De ce fossé creusé entre la nation et son souverain, rend compte une certaine froideur dans les réactions populaires à l'égard du baptême. Malgré les dons et les réjouissances octroyées par l'empereur, la foule ne marque pas un enthousiasme excessif à la vue du nouveau-né, héritier du trône. Il est vrai que la crise économique qui couve depuis 1810 a des conséquences autrement plus graves sur la population. Mais, en même temps, la France est alors en paix avec la plus grande partie de l'Europe. Elle a en outre considérablement agrandi son territoire depuis le mariage

avec Marie-Louise, ce qui favorise l'expansion d'un sentiment de fierté nationale.

L'extension de l'Empire

La France des 130 départements

L'extension du blocus continental conduit à l'élargissement de l'Empire. Jusque-là Napoléon avait annexé des territoires essentiellement italiens. En 1810, il touche plus profondément au système fédératif qu'il avait bâti depuis 1805 en annexant purement et simplement la Hollande, dont il rend le souverain, son propre frère Louis Bonaparte, responsable de l'échec du blocus continental. La Hollande est en effet devenue la principale plaque tournante de la contrebande en provenance d'Angleterre. Sous la pression de son frère, Louis accepte finalement d'abdiquer le 3 juillet 1810, en faveur de son fils; il espère encore conserver l'autonomie de la Hollande, mais Napoléon en décide autrement. Le 9 juillet ce pays est réuni à l'Empire français. Un mois plus tard, Napoléon fait occuper les régions côtières entre la Hollande et Hambourg, c'est-à-dire en mordant sur le royaume de Westphalie de son frère Jérôme. C'est le prélude à une annexion des régions situées en Allemagne du Nord, qui comprennent une partie de la Westphalie, le duché de Oldenbourg et les villes hanséatiques de Hambourg, Brême et Lübeck. L'Empire s'allonge ainsi vers le nord. Hambourg devient le chef-lieu du département des Bouches de l'Elbe. Au même moment, le 10 décembre 1810, la République du Valais, autre point de passage des produits de contrebande, au cœur de l'Europe subit un sort identique.

À la suite de ces annexions, l'Empire compte donc 130 départements, soit seize de plus qu'en 1808, ce qui représente une superficie de 750 000 kilomètres carrés et une population de 44 millions d'habitants. Deux départements ont été formés à partir des États pontificaux, en février 1810, neuf sont créés à la suite de l'annexion de la Hollande, et cinq sont taillés dans les territoires conquis en l'Allemagne du Nord jusqu'à Hambourg, l'ancienne république du Valais forme enfin un département, dont le nouveau préfet, Derville-Maléchard, n'est autre que le représentant de la France auprès de la défunte république. Il faut noter en revanche qu'un département disparaît, puisque la Corse n'en forme plus qu'un. Dans ces nouveaux départements s'impose l'ensemble de législation française.

Toutefois, ces nouveaux départements conservent un statut particulier dans la mesure où ils sont placés sous la tutelle d'un lieutenant général qui représente l'autorité française et donc Napoléon sur l'ensemble de ces territoires. L'empereur crée ainsi un niveau de représentation supplémentaire entre le préfet et l'État, afin de mieux contrôler ces régions de langue étrangère, en plaçant à leur tête un personnage de haut rang, souvent un des hauts dignitaires de l'Empire. Déjà, en Italie, le prince Borghèse, marié à Pauline Bonaparte, avait reçu la lieutenance générale des départements piémontais, et Élisa, la sœur de Bonaparte, avait troqué sa principauté de Lucques et Piombino contre la tutelle sur les départements toscans. Les provinces illyriennes enfin, annexées à l'Empire en 1809, connaissent la même organisation, puisqu'elles sont placées sous l'autorité du maréchal Marmont, qui est remplacé en 1811 par le général Bertrand. Suivant ce même schéma, la

Hollande est placée sous le contrôle de l'architrésorier Lebrun, nommé lieutenant général de ce territoire dès le 9 juillet 1810. Pour les départements romains, Napoléon avait d'abord songé à Fouché, nommé gouverneur de Rome en juin 1810, mais devant la mauvaise volonté mise par l'ancien ministre de la Police à passer le relais à son successeur, Napoléon décide de l'envoyer en exil dans sa sénatorerie d'Aix et finalement il renonce à nommer à Rome un lieutenant général.

L'extension de l'Empire marque d'une certaine manière l'échec du système fédératif, reposant sur la famille Bonaparte. Napoléon a pris acte des difficultés de relations avec ses frères, comme de leur volonté d'indépendance trop marquée. Certes, Joseph est maintenu à la tête du royaume d'Espagne, mais sa liberté d'action est en fait entravée par le pouvoir donné aux généraux qui commandent les diverses armées d'occupation. Quant à Jérôme, affaibli en 1810, il est sous surveillance et reste sous la menace d'une déposition comparable à celle qui a frappé Louis.

La crise économique

Après plusieurs années de prospérité économique, les premiers signes d'essoufflement se font sentir en France au printemps de 1810. Il s'agit d'abord d'une crise marchande liée à l'application du blocus continental; les circuits traditionnels de commercialisation ont été détruits, affaiblissant les établissements de négoce et les banques. Le rétrécissement des débouchés contribue à l'amoncellement des stocks et oblige les établissements financiers à augmenter les conditions du crédit[14]. Les décrets pris par Napoléon à l'été de 1810 ne

font qu'aggraver cette crise, en provoquant une série de faillites en chaîne, notamment en Allemagne, en Hollande ou en Suisse. En septembre, un important négociant de Lübeck, Rodde, spécialisé dans l'importation de produits coloniaux, ne peut plus honorer ses créances. Il est une victime directe des décrets de l'été. Quelque temps plus tard, l'un des principaux banquiers d'Amsterdam, De Smeth, est à son tour atteint. Sa chute est liée au ralentissement économique en Angleterre. En quelques jours, toute l'économie de l'Europe du Nord est ébranlée. Elle a été particulièrement touchée par les nouvelles mesures prises pour faire disparaître la contrebande. L'application de droits onéreux sur les marchandises importées en contrebande et saisies par la police ruine en effet nombre de négociants, fragilisant l'ensemble du réseau de banques dont ils étaient les débiteurs. Puis toute l'activité industrielle est touchée, car les entrepreneurs ne trouvent plus de fonds pour acheter leur matière première et voient s'évanouir leurs principaux débouchés. La crise devient alors industrielle. Tous les grands centres industriels sont concernés: Paris, mais aussi Lyon, Bordeaux, Caen, Marseille. Dans le Piémont, le secteur de la soie est particulièrement touché, alors qu'au contraire l'industrie de la laine et les mines ont profité de la protection accordée par le système continental[15].

Cette crise provoque dès l'automne de 1810 des débauchages dans de nombreuses entreprises. Les métiers d'art et l'artisanat sont les premiers secteurs touchés. Le chômage progresse rapidement. Sur 50 000 ouvriers recensés à Paris en décembre 1810, 12 000 étaient alors sans travail; leur nombre passe à 20 000 en mai 1811[16]. À Lyon, la soierie

est particulièrement atteinte; plus de la moitié des 14 000 métiers sont à l'arrêt. Mais l'ampleur de cette crise est beaucoup plus grande que ne le prévoyaient les observateurs. Elle touche en effet l'ensemble de l'Europe, y compris l'Angleterre, dont les activités restent très liées, malgré le blocus, à celles du continent. S'y ajoute dès 1810 une récolte en baisse par rapport aux années précédentes. La situation s'aggrave encore en 1811, à cause de violents orages dans le nord et l'ouest, et de la sécheresse dans le Midi qui provoquent la chute de la production agricole dans nombre de régions. De ce fait, les prix montent. Au plan national, le prix de l'hectolitre de blé passe de 20 francs en 1810 à 33 francs en 1812, mais dans certains départements comme la Seine-Inférieure, les Bouches-du-Rhône ou la Gironde, ce prix dépasse les 40 francs, ce qui entraîne le retour des disettes dans ces régions et la multiplication des mendiants et des vagabonds. Le préfet de Seine-Inférieure signale ainsi, en juillet 1812, des bandes de centaines d'errants qui assiègent les propriétaires. Ailleurs, lorsque les récoltes sont bonnes, il est difficile de trouver des débouchés à cause du ralentissement de l'activité économique. En outre, les paysans travaillant pour l'industrie sont parmi les premières victimes de la baisse de la production. L'appauvrissement du monde rural s'ensuit; il contribue à son tour à aggraver la crise industrielle en privant l'industrie de débouchés. Par ailleurs, le développement de la pauvreté favorise l'extension des épidémies qui frappent notamment les régions régulièrement traversées par les armées. De ce point de vue, l'est et la région parisienne ont été particulièrement touchés.

Cette crise économique a donc d'importantes répercussions

sociales qui très vite inquiètent le régime. Deux armes principales sont utilisées contre cette crise sociale: une aide de l'État en faveur de grands travaux, mais aussi le cas échéant la répression des troubles. L'État tente d'abord de remédier à cette crise en accordant des prêts à des entreprises en difficulté; c'est ainsi que le manufacturier parisien Richard-Lenoir reçoit une avance de deux millions de francs, insuffisante toutefois à permettre sa survie. Une autre entreprise spécialisée dans le textile, la maison Gros et Davillier, obtient elle aussi un prêt important, qui lui permet de faire face à ses difficultés. L'État procède à des commandes pour soutenir certains secteurs particulièrement touchés, comme la soierie; une commande de deux millions est ainsi passée auprès des fabricants lyonnais. Une politique de grands travaux est également lancée, afin de fournir du travail aux ouvriers sans emploi; ces travaux de voirie sont particulièrement importants dans la capitale où l'on met en chantier cinq abattoirs à la périphérie de la ville. À Rouen ou Lyon, on engage la construction de ponts.

Mais ces mesures ne suffisent pas à endiguer le flot de la révolte. Les années 1810-1812 voient en effet renaître une forme de manifestation populaire typique de l'Ancien Régime, mais qui avait quelque peu disparu du paysage français depuis l'époque de la Révolution, à savoir l'émeute frumentaire. Le pays renoue aussi avec la recrudescence de la revendication ouvrière. Dans l'un et l'autre cas, le gouvernement choisit la voie de la répression. Les premiers troubles avaient eu lieu à l'automne de 1810. Des ouvriers parisiens s'étaient mis en grève pour demander des augmentations de salaire; leur mouvement est rapidement réprimé par la police, tant le

gouvernement redoute une explosion sociale dans la capitale. Tout au long de la crise, il parvient à approvisionner la ville en blé, éteignant par le fait même les motifs de rébellion les plus criants. En revanche, dans d'autres villes jugées moins remuantes, des troubles sérieux se développent, par exemple à Rennes et à Charleville, où des émeutes éclatent. À Caen la crise du textile conduit les deux tiers des ouvriers au chômage, tandis que le prix du kilogramme de pain atteint son maximum, en février 1812. Cette annonce provoque une émeute dans la halle aux grains le 2 mars. Un moulin et un magasin de grains sont attaqués, la maison d'un marchand de grains est pillée, ainsi que des péniches à quai dans le port. Les émeutiers réclament du pain, mais ils s'en prennent également aux autorités, insultant notamment le préfet. Le mouvement se prolonge pendant plusieurs jours. Des rumeurs circulent. On murmure que Napoléon serait mort, on évoque d'existence de troubles similaires dans d'autres villes. Au sommet de l'État, on redoute en effet que l'émeute sociale ne débouche sur des revendications politiques. Certes, la critique de l'État est l'une des constantes de ce type de révolte de la faim; elle n'en est pas moins dangereuse pour le gouvernement qui décide de pratiquer une répression sévère. La Garde impériale est dépêchée sur place et procède à de nombreuses arrestations, tant dans les milieux jacobins que dans les rangs royalistes. Une cour martiale est réunie pour juger les émeutiers; huit d'entre eux sont condamnés à mort, dont cinq femmes. Neuf autres sont condamnés aux travaux forcés. Les femmes ont été particulièrement actives dans cette révolte, marquant leur désapprobation face à un régime qui affame le peuple et lui prend ses fils. Les conscrits sont également au cœur de l'action. Les racines politiques du conflit sont évidentes, ce que le

pouvoir a bien compris. Les émeutes de Caen témoignent donc de l'impopularité d'un régime désormais incapable de nourrir le peuple, malgré la remise en honneur, au début de 1812, des soupes populaires distribuées aux plus pauvres.

Ainsi l'annonce des premiers désastres militaires, à la fin de 1812, tombe sur une population dont la confiance a été entamée. La crise économique, la pression grandissante que font peser sur le pays les levées d'hommes, le poids des impôts, contribuent à fragiliser une opinion qui s'était habituée, dans la première décennie du siècle, à conjuguer victoires militaires et prospérité économique. Or ni le renforcement de l'autorité ni la répression policière ne suffisent à rétablir une confiance également ébranlée par les conséquences de la crise religieuse.

1 Louis Grégoire, *Le « divorce » de Napoléon et de l'impératrice Joséphine. Étude du dossier canonique,* Paris, Letouzey et Ané, 1957, 244 p., p. 121.

2 Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Metternich,* Paris, Fayard, 1986.

3 Jean-Claude Vimont, *La prison politique en France. Genèse d'un mode d'incarcération spécifique XVIIIe-XIXe siècles,* Paris, Anthropos, 1993, 503 p., p. 71-77.

4 *Ibid.,* p. 86.

5 Michel Vovelle, *Théodore Desorgues ou la désorganisation,* Paris, Le Seuil, 1985, 292 p., p. 196.

6 Jacques-Guy Petit, *Ces peines obscures. La prison pénale en France (1780-1875),* Paris, Fayard, 1990, 750 p., p. 109-141.

7 Jean Bariller, *Dupont de* l'Eure *(1767-1855),* Évreux, 1989.

8 Sarah Delos-Hourtoulle, « Werbrouck et la justice impériale », *Revue de l'Institut Napoléon,* n° 188, 2004, p. 45-70.

9 Bernard Vouillot, «La Révolution et l'Empire: une nouvelle réglementation », dans Martin Henri-Jean et Chartier Roger (dir.), *Histoire de l'édition française,* t. 2, *Le livre triomphant,* Paris, Promodis, 1984, 653 p., p. *533.*

10 André Cabanis, *La presse sous le Consulat et l'Empire,* Paris, Société des études robespierristes, 1975, 354 p.

11 Beck Thomas D., *French Legislators 1800-1834. A Study in Quantitative History,* Bekerley, University of California Press, 1974, 202 p., p. 34-35.

12 Vida Azimi, *Les premiers sénateurs français. Consulat et Premier Empire 1800-1814,* Paris, Picard, 2000, 271 p.

13 Gustave Maison et Anne Van Ypersele de Strihou, *Napoléon en Belgique,* Bruxelles, Racine, 2002, 296 p.

14 Stuart Woolf, *Napoléon et la conquête de l'Europe,* Paris, Flammarion, 1990, 398 p., p. 220 et suiv.

15 Michael Broers, *Napoleonic Imperialism and the Savoyard Monarchy 1773-1821. State Building in Piedmont,* Lampeter, The Edwin Mellen Press, 1997, 582 p., p. 415-417.

16 Jean Tulard, *Nouvelle Histoire de Paris. Le Consulat et l'Empire,* Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1970, 488 p.

Chapitre 2

Le choc avec la Russie

Dans la mémoire collective, la campagne de Russie est restée longtemps une plaie ouverte. Pour les Russes, elle demeure un moment fondateur de leur histoire nationale. Et contrairement à d'autres peuples meurtris par les armées napoléoniennes, ils conservent de cette époque un souvenir positif, précisément parce que la victoire remportée sur le conquérant de l'Europe les place sur un piédestal et partant leur permet d'intégrer pleinement l'Europe. Pourtant le choc de 1812 n'est pas le premier affrontement entre Français et Russes qui se sont opposés en 1799, en 1805 puis en 1806-1807, mais c'est la première fois que l'armée française s'attaque directement au berceau de la Russie. Or que sait Napoléon de ce pays gigantesque quand il part à la conquête de Moscou?

L'Empire des tsars et les Russes

Il est dommage pour Napoléon qu'il n'ait pu disposer d'un ouvrage comparable à celui qu'Anatole Leroy-Beaulieu publie à la fin du XIXe siècle, L'Empire des tsars et *les* Russes, véritable mine de renseignements sur ce pays que les Français du XVIIIe siècle connaissent mal. Certes la modernisation

amorcée par Pierre le Grand, puis prolongée par Catherine II a séduit certains esprits à l'instar de Diderot qui fit le voyage de Russie, mais les Français sont alors victimes du « mirage russe ». Puis l'engagement de la Russie dans le camp contre-révolutionnaire provoque une vive réaction; c'est la fin de «la légende dorée de la monarchie russe », alors décrite comme archaïque et despotique[1]. Mais ni dans un cas ni dans l'autre les Français n'ont véritablement perçu la complexité d'un pays immense aux mœurs très différentes de celles des Européens.

Le territoire et les hommes

En 1812, la Russie est un empire à cheval sur deux continents qui, depuis le XVIIe siècle, a conquis tout l'espace qui s'étend de l'Oural à l'océan Pacifique, puis a poussé, au cours du XVIIIe siècle, en direction de l'Asie centrale, prenant le contrôle des territoires kazakhs. Mais surtout, la Russie s'est installée en Crimée, sur la rive septentrionale de la mer Noire, à la suite des guerres contre l'Empire ottoman; elle y fonde Odessa en 1794. Enfin, les trois partages successifs de la Pologne (1772,1793 et 1795) lui ont permis d'annexer une partie de ce royaume, l'Ukraine occidentale, mais aussi la Lituanie, renforçant ainsi ses positions sur la Baltique, mer par laquelle se font les contacts avec l'occident. L'ouverture à l'Europe qu'avait souhaitée Pierre le Grand en fondant Saint-Pétersbourg en 1703 est ainsi confirmée, d'autant plus que la domination russe sur les contrées orientales est plus théorique que réelle. Les guerres de la Révolution et de l'Empire introduisent un peu plus la Russie sur la scène européenne.

Pour le voyageur étranger, et bientôt pour le soldat de la

Grande Armée, la Russie d'Europe présente alors un visage assez uniforme, celui d'une vaste plaine qui s'étend du Niémen jusqu'à l'Oural. Au nord, c'est le domaine de la forêt qui recouvre près de 60 % des terres. Au sud, le territoire est progressivement gagné par la steppe. Dominée par un climat continental, la Russie offre des contrastes de températures étonnants: été très chaud, hiver très rigoureux. Les soldats de Napoléon goûteront aux deux types de climat.

La population est alors difficile à circonscrire. Selon un recensement de 1796, assez imparfait, elle avoisinerait les 32 millions d'habitants, ce qui en fait l'un des pays les plus peuplés d'Europe. Elle serait plus probablement de 40 millions en 1810, mais ces habitants sont disséminés sur un vaste territoire, seule la région de Moscou offrant des densités fortes. Cette population est essentiellement rurale; 96 % des Russes vivent à la campagne. Les conditions sociales sont également contrastées. La société voit en effet s'opposer une masse de paysans asservis et une noblesse qui détient à la fois la terre et le pouvoir. La noblesse s'est même renforcée au XVIIIe siècle du fait du durcissement des mesures prises à l'encontre des serfs. Tous les nobles ne sont cependant pas de riches propriétaires, puisqu'on estime qu'il faut posséder environ 50 serfs pour pouvoir tenir son rang. La bourgeoisie marchande et industrielle est peu nombreuse, la majeure partie de la production manufacturière, en général liée à la transformation de produits agricoles, étant assurée par les serfs dans le cadre d'entreprises possédées par les nobles. On comprend mieux à la lecture de ce tableau rapide que Napoléon ait pu envisager un instant de promettre la liberté aux serfs: alors la Grande Armée aurait pu réellement se

présenter en armée libératrice. Mais l'empereur s'y refuse, en partie par crainte d'une révolution sociale, car la mesure n'aurait été percutante qu'accompagnée d'une distribution de terres. Faute d'avoir conquis les moujiks à la cause française, Napoléon a simplement réussi à les mobiliser contre son armée, dans un élan national inédit.

Les institutions

Car si la Russie reste marquée par un régime autocratique, dominé par la figure du tsar, celui-ci conserve une forte aura auprès de ses sujets; il est le père des peuples, revêtu d'un caractère quasi sacré. Le tsar est aussi le chef de l'Église orthodoxe, une Église qui représente une force considérable dans le pays. Comme le précise l'article 1 du code des lois de l'Empire russe, « l'empereur est un monarque autocrate et absolu. Dieu commande obéissance à son autorité suprême ». Devenu tsar en 1801, Alexandre a toutefois cherché à s'entourer de conseillers et à moderniser l'appareil de l'État; il crée en 1802 neuf ministères, en s'inspirant du modèle français. Il n'existe cependant pas plus qu'en France de collégialité ministérielle. La noblesse de service souhaitait elle aussi acquérir davantage de pouvoirs. Elle exprime ses intentions en ce sens par l'intermédiaire du « parti sénatorial », désireux de voir le rôle du Sénat, fondé par Pierre le Grand, se renforcer, afin de contrecarrer l'arbitraire du pouvoir impérial. Il s'agit alors de protéger non pas les droits de l'ensemble de la population russe, mais ceux de l'élite que représente la noblesse[2].

La défaite de 1805 remet en question l'élan réformateur des

premières années du règne d'Alexandre. Celle de 1807 a *a contrario* pour effet de faire mesurer à l'Empire combien il lui est nécessaire de se moderniser. Michel Speranski est l'homme de cette réforme. Né en 1772, fils d'un pope, il n'appartient pas à l'aristocratie comme la plupart des collaborateurs d'Alexandre, mais il a une connaissance remarquable du droit et souhaite imposer au tsar une unification de la législation russe. Son objectif n'est pas tant de libéraliser le régime autocratique, même s'il a aussi cet objectif en tête, que de lui donner une base juridique solide. C'est dans cette perspective qu'il propose au tsar en 1809 un projet de constitution qui définit les droits et les devoirs des différentes catégories de la société. Ce projet envisage aussi une refonte des institutions, à l'échelle locale comme à l'échelle nationale, avec, à chaque échelon, la création d'une assemblée délibérante. L'idée d'une assemblée nationale, qui doit beaucoup aux débats venus de France depuis 1789, est alors neuve en Russie, même si Speranski ne prévoit pas de donner à cette douma des pouvoirs très importants. Il projette aussi l'élection des juges. Mais ces réformes apparaissent trop révolutionnaires, surtout au moment où s'engage la lutte contre la France. Speranski est disgracié en 1812, victime d'une opposition venue essentiellement des rangs de la noblesse de cour. Sa francophilie apparente le dessert. De ces réformes, il reste quand même le Conseil d'Empire, ressemblant fort au Conseil d'État français et qui comme lui a la charge de préparer les projets de lois. Chambre technique, le Conseil d'Empire ne remet cependant pas en cause le caractère autocratique du régime[3].

L'armée

L'armée est un des piliers de l'Empire russe. Elle est le principal instrument des conquêtes et joue de ce fait un rôle crucial dans l'appareil d'État. Sous le règne d'Alexandre, on estime à deux millions le nombre de nouvelles recrues[4]. Ces soldats sont recrutés par des levées ordonnées par le tsar et organisées dans le cadre local, essentiellement dans la Grande Russie, les régions nouvellement conquises ayant un statut différent. Il revient en effet à chaque commune de paysans (mir) de désigner les jeunes gens qu'elle destine à l'armée; ces recrues sont en général issues des couches les plus basses de la société rurale et ont entre 18 et 40 ans en 1812. La pression ne cesse de s'accroître. La proportion de recrues était généralement de 1 à 2 hommes pour 500 âmes; elle atteint 20 hommes pour 500 âmes en 1812. Depuis 1808, ces jeunes soldats sont envoyés dans des dépôts où ils se familiarisent avec le métier des armes. Alexandre leur impose aussi l'uniforme. La durée du service étant de vingt-cinq ans, un soldat enrôlé reste à l'armée le plus souvent jusqu' à sa mort. L'armée russe reproduit le clivage visible au sein de la société, car si la masse des soldats est d'origine paysanne, les officiers appartiennent pour leur part à la noblesse. Le service de l'État dans l'armée comme dans l'administration est en effet une des missions dévolues aux nobles.

En 1812, les préparatifs militaires russes ont été orchestrés par le général Barclay de Tolly, devenu ministre de la Guerre en 1810 après s'être illustré dans la guerre contre la Suède et avoir commandé l'armée d'occupation en Finlande nouvellement conquise. C'est lui qui organise les levées successives commandées depuis septembre 1810. Il peut ainsi

disposer d'une armée de 490 000 hommes, sans compter les cosaques, à la veille de la campagne. 380 000 appartiennent à l'infanterie, 62 000 à la cavalerie, 43 500 à l'artillerie, et 4 500 au génie. Les fantassins forment alors 514 bataillons dont 350 bataillons de guerre, les autres étant des bataillons de dépôts. Sur ce plan, les forces russes sont donc en infériorité numérique, mais leur puissance de feu est plus forte (1 600 pièces contre 1 393 aux Français) et leurs cavaliers mieux aguerris au terrain lourd de la Russie[5]. En 1812, trois armées russes sont déployées le long de la frontière occidentale. Barclay a fait adopter l'organisation en corps d'armée, autonomes les uns par rapport aux autres, sur le modèle français; on dénombre douze corps d'infanterie et cinq corps de cavalerie plus la réserve. En mars 1812, Barclay de Tolly, tout en restant ministre de la Guerre, prend le commandement en chef de la première armée, la plus importante des trois, puisqu'elle comprend 136 000 hommes. Il se rend alors à Vilna, lieu de rassemblement du quartier général russe. Il assume de fait le rôle de chef suprême, sans en avoir le titre. Le commandement de la seconde armée, forte de 57 000 hommes, est confié à Bagration, avec lequel les rapports ne furent pas excellents. Enfin une troisième armée, commandée par le général Tormassov, réunit 49 000 hommes. Ces trois armées forment la première ligne, mais deux corps d'armée sont maintenus en deuxième ligne, si bien qu'avec les troupes restées dans les garnisons, l'armée russe sur le front occidental s'élève à environ 340 000 soldats.

La rupture de l'alliance franco-russe

Les causes du divorce

L'affrontement entre Napoléon et le tsar Alexandre débute véritablement en 1811, mais les origines en sont plus lointaines. Dès octobre 1808, au congrès d'Erfurt réuni par l'empereur à la veille de son départ en Espagne, Alexandre avait manifesté peu d'empressement pour le renforcement de l'alliance franco-russe, par crainte de voir l'hégémonie française s'accroître en Europe. Mais c'est surtout la question polonaise qui envenime les relations entre les deux pays. L'agrandissement du duché de Varsovie au détriment de l'Autriche en 1809 donne naissance à un État qui se rapproche de plus en plus de l'ancienne Pologne et si le vocable « Pologne » n'est pas utilisé officiellement, il est clair cependant aux yeux du tsar qu'une menace se profile sur ses possessions polonaises. Alexandre envisage du reste dès 1811 d'envahir le duché de Varsovie, défendu par à peine 50 000 hommes, avant finalement d'y renoncer.

L'autre raison du divorce est d'ordre économique. Napoléon est déçu des faibles résultats de l'alliance russe, sur le plan commercial. À cause des difficultés de liaisons maritimes entre les deux pays, les échanges sont très faibles et menacent de s'amenuiser encore lorsque la Russie décide, le 31 décembre 1810, d'instaurer un nouveau tarif douanier visant les produits de luxe importés de France, c'est-à-dire l'essentiel des marchandises venant de ce pays. Cette mesure irrite Napoléon. Mais l'empereur reproche surtout à la Russie de ne pas jouer le jeu du blocus continental et d'accueillir des navires de marchandises anglais. Or toute sa stratégie repose sur la

stricte application du blocus. Qu'un État s'en désolidarise et c'est l'ensemble du système qui s'effondre, car il ouvre ainsi une porte aux produits anglais.

Il ne faut pas négliger enfin la dimension idéologique du conflit. Malgré le traité de Tilsit, les élites russes sont restées foncièrement contre-révolutionnaires. Or Napoléon demeure à leurs yeux l'archétype de la Révolution française. Le souvenir de l'exécution du duc d'Enghien est encore présent dans les mémoires d'autant mieux que la Russie continue à abriter une forte communauté d'émigrés français. Certains s'engagent dans l'armée russe à l'image d'Emmanuel et Louis de Saint-Priest, du marquis de Traversay, administrateur général de la marine russe à partir de 1809, ou encore le comte de Langeron. Mais on retrouve aussi ces émigrés dans l'ensemble de la société russe; certains se marient avec des filles de l'aristocratie[6]. La présence à Saint-Pétersbourg de Joseph de Maistre, ambassadeur du roi de Sardaigne, et théoricien de la contre-révolution, contribue aussi à cet élan d'hostilité à l'égard de la France napoléonienne.

L'enjeu scandinave

La montée des tensions entre la France et la Russie à partir de 1810 conduit à déplacer le centre de gravité de la diplomatie européenne vers le nord. Or si la France a longtemps négligé la Scandinavie, il n'en est pas de même de la Russie qui entretient avec la Suède un contentieux très ancien.

Au début du XIXe siècle, deux États dominent l'Europe du Nord: la Suède et le Danemark. La Suède possède alors la Finlande et la Poméranie suédoise que va lui ravir Napoléon.

Quant au Danemark, il contrôle la Norvège et par son intermédiaire entre autres les îles Féroé, l'Islande et le Groenland; il est également maître du Schlesvig-Holstein, au nord de l'Allemagne et surveille par là même le passage entre la mer du Nord et la mer Baltique, ce qui s'avère particulièrement précieux en période de blocus. Les Anglais, très attentifs à la préservation de la liberté de commerce dans cette zone ont du reste à deux reprises (1801 et 1807) bombardé Copenhague afin d'intimider le Danemark et de lui ôter toute velléité d'indépendance. Sur le plan démographique, ce sont encore des pays peu peuplés. En 1800, le Danemark compte 920 000 habitants, la Norvège 880 000, la Suède, 2 300 000 et la Finlande 832 000. Certes, ces pays connaissent un réel essor démographique, mais cette population essentiellement d'origine rurale est encore soumise aux accidents climatiques et n'est jamais à l'abri d'une famine. La religion luthérienne est l'un des éléments qui contribuent à l'unité de cette région[7].

Les pays du nord de l'Europe ne purent donc longtemps échapper aux effets des guerres napoléoniennes et comme ils étaient concurrents, ils choisirent des alliances différentes. Au lendemain du bombardement de Copenhague par les Anglais, le Danemark se rapproche en effet de la France avec laquelle il signe un traité d'alliance, négocié par son ambassadeur Dreyer, le 31 octobre 1807 ; ce traité prévoit une alliance contre l'Angleterre, le Danemark s'engageant à appliquer le blocus, ce qui n'allait pas de soi pour cet État maritime[8]. La Suède de son côté avait opté pour l'alliance avec l'Angleterre, ce qui lui valut de perdre la Poméranie occupée par le maréchal Brune en 1806. Mais surtout, l'alliance entre la Russie et la France en

1807 permet à l'Empire des tsars d'assouvir sa soif de conquête au détriment de son voisin scandinave. La guerre éclate entre la Suède et la Russie en 1808. Isolée, la Suède ne peut contenir les assauts des Russes; ces derniers envahissent la Finlande qu'ils conservent à l'issue du traité de Fredrikshamm signé en septembre 1809[9]. Par ce traité, la Suède accepte d'entrer dans le système continental; elle lie son sort à celui de la France, mais seulement par l'intermédiaire de la Russie. Le rapprochement avec l'Empire napoléonien est donc conjoncturel, même si les notables suédois décident en 1810 de choisir comme prince royal le maréchal Bernadotte.

On a beaucoup disserté sur la désignation comme prince héritier de Bernadotte, dont les relations avec Napoléon étaient loin d'être excellentes. Pourtant Napoléon accepte ce choix, sûr de la fidélité de Bernadotte sinon à sa personne du moins à la France. Enfin, c'est un moyen d'empêcher l'unification de la Scandinavie sous un même prince. Or Napoléon sait qu'on contrôle mieux des pays divisés qu'un État unifié[10]. Mais ce choix est surtout le résultat de la crise politique que vit la Suède depuis la déposition du roi Gustave IV Adolphe en 1809, remplacé par son oncle Charles XIII. Comme ce dernier n'avait pas d'enfant, la Diète avait décidé que la couronne reviendrait au prince de Holstein-Augustenbourg, mais celui-ci meurt en mai 1810, posant à la Suède un problème de succession au trône. Plusieurs candidats sont mis en avant dont le roi du Danemark, mais finalement un groupe d'admirateurs de la France propose le nom de Bernadotte qui est agréé par la Diète le 21 août 1810. Bernadotte devient donc prince royal de Suède. Napoléon ne fit pas obstacle à cette nomination, même si en juin il s'était

surtout préoccupé que le choix du futur souverain se fasse sans froisser la Russie[11]. Il espère désormais que la présence de Bernadotte favorisera les intérêts français, notamment sur le plan économique.

Dès lors, dans sa volonté d'étendre le système continental, Napoléon fait directement pression sur les États scandinaves. En étendant l'Empire vers le nord de l'Allemagne jusqu'à Lubeck, il établit une frontière directe avec le Danemark. Parallèlement, il adresse le 13 novembre 1810 un ultimatum à la Suède afin qu'elle déclare la guerre à l'Angleterre. De son côté la Suède est prête à renforcer son alliance avec la France, mais à condition que celle-ci soutienne son projet d'union avec la Norvège, ce que Napoléon refuse. À l'inverse, au moment où la tension avec la France s'avive, la Russie commence de son côté à considérer que la cession de la Norvège à la Suède serait une utile compensation à la perte de la Finlande. Finalement, le renforcement de l'alliance entre la France et le Danemark, le 3 mars 1812, pousse la Suède à embrasser la cause russe, malgré leur différend ancestral, avec l'objectif de s'emparer de la Norvège. L'accord est signé le 5 avril 1812, 25 000 à 30 000 Suédois devant intervenir dans le nord de l'Allemagne pour faire diversion. Pour l'heure, tandis que la Grande Armée envahit la Russie, le tsar Alexandre et le prince royal se rencontrent à Abo et signent un traité qui renforce celui du mois d'avril. La diplomatie a donc été très active en marge des préparatifs militaires de la campagne de Russie.

La question d'Orient

À Tilsit, Napoléon et Alexandre s'étaient entendus

secrètement pour préparer le dépècement de l'Empire ottoman. Or au même moment, le sultan Sélim III était destitué puis assassiné, de même que son successeur Mustapha IV, laissant le champ libre à Mahmud II, devenu sultan le 28 juillet 1808, alors âgé de 23 ans et véritable maître d'oeuvre des réformes dans l'Empire ottoman[12]. Deux ans plus tard, le tsar Alexandre profite de la reprise de la guerre sur le continent pour attaquer la Porte, l'armée russe envahissant les provinces danubiennes et pénétrant en Bulgarie. Le tsar espère toujours pouvoir mettre la main sur les détroits des Dardanelles et s'emparer de Constantinople. Il compte sur le déclin de l'Empire ottoman qu'illustre par exemple la perte de la Serbie. La révolte de la population serbe, commencée en janvier 1804, sous la conduite de Georges Petrovitch, dit le Noir, (Karageorge) a contraint les Ottomans à reconnaître l'autonomie du pays. Même si la Serbie demeure officiellement sous la tutelle du sultan, dans la pratique elle a quitté l'orbite turque, les Serbes refusant de combattre dans l'armée ottomane et accueillant au contraire sur leur sol des troupes russes[13]. Les Balkans sont donc devenus plus que jamais l'une des zones de tension entre la Russie, l'Empire ottoman et l'Empire français qui contrôle les Provinces illyriennes.

La menace française pesant sur la Russie en 1812 sauve en quelque sorte la Porte. Les Russes sont en effet obligés de dégarnir leur ligne de front dans les Balkans en rappelant quatre divisions, avant de provoquer la signature du traité de Bucarest, le 28 mai 1812, qui permet à l'Empire ottoman non seulement de reconquérir les principautés danubiennes de Valachie et Moldavie - elle cède toutefois la Bessarabie -, mais aussi de reprendre le contrôle de la Serbie, mettant fin aux

neuf années d'autonomie de ce pays, sans toutefois annihiler le sentiment national serbe qui s'appuiera longtemps sur cette première expérience d'indépendance.

La campagne militaire

L'entrée en campagne

Au début de la campagne, Napoléon était persuadé que l'armée russe tenterait de s'emparer de Varsovie. Il avait donc tracé ses plans afin de répondre à une telle hypothèse d'autant mieux que le dispositif militaire russe, à savoir trois armées disposées derrière la frontière, laissait penser qu'elles étaient dans une disposition offensive. Ce n'est donc qu'à la fin du mois de juin que la Grande Armée commence à franchir le Niémen. Napoléon a opté pour la concentration de ses hommes en une armée principale, qu'il commande, épaulée par deux armées secondaires, disposées sur ses flancs. L'armée principale comprend près de 250 000 hommes, à majorité français. L'une des deux armées auxiliaires a été confiée à son beau-fils Eugène de Beauharnais; elle est composée de 80 000 hommes, venant l'Italie et du sud de l'Allemagne. La troisième armée, placée sous les ordres de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, rassemble 70 000 hommes, recrutés en Allemagne et en Pologne. Enfin deux corps d'armée, celui du maréchal Macdonald, composé essentiellement de Prussiens et de Polonais, et celui du prince Schwarzenberg, peuplé d'Autrichiens, restent en couverture. La Grande Armée est désormais plurinationale. Elle est devenue l'armée des « vingt nations », et n'est plus cette armée qui combattait au nom de

la défense des idéaux de 1789.

Après avoir passé le Niémen, les soldats de la Grande Armée poursuivent leur avancée vers l'est. Le 28 juin, ils s'emparent de Vilna, mais à aucun moment Napoléon ne parvient à se saisir de l'ennemi qui se dérobe à chaque avancée. Au nord, Barclay de Tolly a abandonné Vilna pour Drissa où un camp retranché, fortifié quelques mois plus tôt, devrait lui permettre de résister, mais il finit par le délaisser, peu convaincu de sa capacité à arrêter l'armée française. Il se dirige donc vers Vitebsk où il espère être rejoint par l'armée de Bagration, mais ce dernier n'apparaissant pas, Barclay se résout à un nouveau repli en direction de Smolensk. De son côté, Bagration, positionné plus au sud, parvient au début du mois de juillet à échapper à Jérôme, ce que son frère lui reproche, provoquant le retour du roi de Westphalie dans ses États. Certes, Napoléon est victorieux sur le terrain, lorsqu'il parvient à affronter son adversaire, certes il progresse vers l'intérieur de la Russie - il entre à Vitebsk le 28 juillet, mais ne parvient pas à obtenir la victoire décisive qui lui permettrait d'ouvrir des négociations avec le tsar.

Au début du mois d'août, les deux armées de Barclay de Tolly et Bagration se réunissent enfin à Smolensk, sur le Dniepr. L'armée française, supérieure en nombre, les rejoint à la mi-août. Le combat s'engage le 17 août, dans les faubourgs de la ville. Il est extrêmement meurtrier, mais une nouvelle fois Barclay donne l'ordre du repli, provoquant la colère des autres généraux russes. Et le 18, l'armée de Napoléon s'empare de la ville. Mais la violence des combats accentue les vides dans l'armée, par ailleurs amputée des forces maintenues sur les arrières. Après avoir perdu 10 000

hommes à Smolensk, la Grande Armée ne compte plus que 130 000 soldats. Les services de santé et l'intendance sont désorganisés. La chaleur, les épidémies font également des ravages, ce qui pousse Napoléon à s'interroger sur sa stratégie. Il lui est possible de faire une pause dans les combats ou de poursuivre l'offensive en direction de Moscou, distante de 448 km. C'est cette deuxième option qu'il choisit, car il reste persuadé que les Russes livreront bataille pour protéger leur capitale et il espère qu'une victoire décisive conduira le tsar à négocier.

Pour l'heure les Russes décident en effet de changer de stratégie. Les critiques contre les choix défensifs prônés par Barclay poussent le tsar à lui ôter le commandement effectif de l'armée pour le confier au maréchal Koutouzov, désigné le 28 août. Koutouzov, grand perdant de la bataille d'Austerlitz, est alors auréolé de ses succès dans la guerre menée contre les Turcs qui vient de s'achever[14]. Très populaire, il incarne aussi l'identité russe, par opposition aux généraux d'origine prussienne. Or, dans ce choix, la pression de l'opinion publique, comprenons de la noblesse russe dont Koutouzov est l'un des représentants, a été forte. Peu après sa nomination, il décide d'engager le combat contre Napoléon et ordonne la concentration des trois principales armées russes autour du village de Borodino à une centaine de kilomètres de Moscou; il y joint aussi des forces neuves prélevées sur des corps stationnés dans la région moscovite. Au total, Koutouzov peut disposer de 157 000 hommes, dont 114 000 soldats de l'armée régulière, 10 000 cosaques et 33 000 miliciens, et de 636 pièces de canon. La Grande Armée de son côté ne comprend plus que 135 000 hommes et 587 canons[15]. Les Russes ont

donc pour la première fois, depuis le début de la campagne, la supériorité numérique, mais les troupes françaises sont plus aguerries au combat, ce qui équilibre les forces. La bataille s'engage le 7 septembre, après quelques escarmouches d'avant-garde. Elle est à nouveau extrêmement meurtrière. Les pertes s'élèvent à 42 000 hommes pour les Russes, à 30 000 pour les Français, ce qui réduit les effectifs de la Grande Armée à 100 000 hommes. Mais les Russes ne sont pas anéantis. À nouveau, ils se replient en bon ordre. La victoire n'est donc pas décisive, même si Napoléon la revendique en désignant la bataille du nom d'une petite rivière coulant à proximité, la Moskowa, nom qui doit évoquer aux oreilles des Français la proximité de la capitale. Du reste cette victoire ouvre les portes de Moscou à la Grande Armée qui y fait son entrée le 14 septembre. La veille, Koutouzov a renoncé à livrer bataille sous les murs de la ville, malgré les conseils de ses généraux. Napoléon est donc maître de Moscou, mais le gage qu'il pensait détenir pour négocier la paix s'avère insuffisant. Après tout, la véritable capitale de la Russie est à Saint-Pétersbourg, même si l'attachement des Russes à Moscou est fort. Alexandre choisit néanmoins de poursuivre la stratégie du repli vers l'intérieur, afin d'épuiser l'armée française.

L'administration des territoires conquis

En juin 1812, en se lançant à l'assaut de la Russie, Napoléon entame la «seconde guerre de Pologne ». Les premières régions traversées par la Grande Armée appartiennent en effet à cette ancienne Pologne partagée à la fin du XVIIIe siècle. Napoléon le sait et n'a pas manqué de jouer sur le

sentiment national polonais pour susciter sur place un élan en faveur de la France, comme l'a bien senti Adam Mickiewicz dans son célèbre poème *Pan Tadeuz*. Or le poète qui allait le mieux incarner l'âme polonaise est aussi très représentatif de la complexité du problème polonais. Né en 1798 dans l'actuelle Biélorussie, appartenant alors à l'Empire russe, Mickiewicz fait ses études à l'université de Vilna avant d'y enseigner, tout en se réclamant de la nation polonaise. Impliqué dans l'insurrection de 1831, il s'exile en France où il devient professeur au Collège de France, se faisant alors le promoteur de la légende napoléonienne vue de Pologne, sans toujours mesurer les attentes des populations naguère polonaises, mais passées sous la tutelle russe depuis la fin du XVIIIe siècle.

En fait, si en Lituanie, les élites, c'est-à-dire la noblesse, restent très attachées à la culture polonaise, elles ne se montrent pas nécessairement favorables à Napoléon. Le prince Czartoryski s'est ainsi illustré par sa lutte antinapoléonienne, comme le recteur de l'université, Jan Sniadecki. Mais l'un et l'autre finissent cependant par admettre la présence française, comme la majeure partie de la population qui manifeste son enthousiasme à l'arrivée de Napoléon à Vilna le 28 juin[16]. En effet, dès les débuts de l'été, l'ensemble des territoires polonais, au sens du XVIIIe siècle, c'est-à-dire incluant la Lituanie et la Biélorussie actuelles, sont sous domination française. Napoléon qui est resté dix-huit jours à Vilna accorde à ces territoires une organisation propre, en établissant une Commission du Gouvernement provisoire de Lituanie, composée de cinq membres et en divisant cette région en départements. Il laisse surplace son ministre des

Relations extérieures Maret qui le représente dans cette région et doit assurer la liaison avec l'Empire. Maret est aussi chargé d'organiser la fourniture des magasins, les hôpitaux militaires, mais aussi la levée des Lituaniens pour l'armée. Napoléon compte aussi sur le clergé, catholique mais aussi uniate, pour favoriser le ralliement des populations à l'occupant et s'empresse pour ce faire de reconnaître le catholicisme, dans sa double composante romaine et uniate, comme religion de l'État[17]. En revanche, les jésuites que le tsar avait accueillis sont contraints de s'éloigner, ce qui apparaît aux yeux des professeurs de l'Université de Vilna comme le signe d'une victoire de la culture polonaise.

Cette région reste sous occupation militaire jusqu'en décembre 1812. Des garnisons sont maintenues dans les principales villes. Mais lors de la retraite, l'armée française est emportée et ne peut conserver cette zone qui repasse rapidement sous tutelle russe. Les Russes y rétablissent la censure et châtient les hommes qui ont apporté leur concours à la France, contribuant ainsi un peu plus à l'essor de la légende napoléonienne dans cette région.

La retraite

La Grande Armée, réduite à cent mille hommes, entre à Moscou le 14 septembre 1812. Napoléon peut savourer sa conquête, en s'installant au Kremlin. Le rêve oriental s'accomplit. Il croit avoir vaincu le tsar et donc régner sur l'Orient comme sur l'Occident. Mais le 17 septembre, Moscou est en flammes. L'incendie, commandé par le gouverneur de la ville Rostoptchine, est avivé par la structure en bois de la cité

et par la faiblesse des moyens de lutte contre le feu en l'absence de nombre d'habitants. Il souligne la volonté de résistance des Russes. Alexandre lui-même se refuse à toute négociation, poursuivant le plan mis au point quelques semaines plus tôt; il compte sur l'épuisement de l'armée française. Pourtant Napoléon demeure à Moscou. Malgré l'incendie, il pourrait trouver sur place les vivres nécessaires pour passer l'hiver, mais il redoute de voir les communications avec l'arrière coupées. Il se décide donc à la retraite, le 19 octobre.

Napoléon avait prévu d'emprunter une route plus au sud qu'à l'aller afin de trouver du ravitaillement, mais l'armée de Koutouzov veille et, à l'issue de l'indécise bataille de Maloïaroslavets, le 24 octobre, oblige Napoléon à reprendre la route empruntée à l'aller. De ce fait, l'armée française suit un itinéraire sur lequel réquisitions et pillages avaient vidé les réserves et attisé le désir de revanche des populations locales. Elle est aussi encombrée de près de 40 000 fourgons qui ralentissent sa marche. À partir du 4 novembre, la neige se met à tomber et le froid devient intense, provoquant les premières scènes de débandade. Le 14 novembre, 50 000 soldats parviennent à Smolensk où l'absence de réserves suffisantes empêche Napoléon de prendre ses quartiers d'hiver. La retraite se poursuit dans des conditions de plus en plus difficiles, car au froid (le thermomètre tombe à - 30) s'ajoute le harcèlement de l'armée russe, qui, renforcée par des troupes venues du sud, présente près de 144 000 soldats face aux 35 000 à 40 000 Français. L'affrontement le plus emblématique de la retraite se déroule à partir du 26 novembre lorsque la Grande Armée tente de franchir la

Bérézina, rivière affluent du Dniepr, dont les Russes tenaient le seul pont. Finalement, on découvre un gué en amont qui permet à 400 pontonniers de jeter un pont entre les deux rives. 35 000 soldats de Napoléon parviennent à le franchir, au terme de combats sanglants, mais dont l'armée française sort victorieuse le 29 novembre, même si la mémoire collective assimilera la Bérézina à une défaite, car elle symbolise la rudesse d'une retraite effectuée dans des conditions extrêmes.

Quelques jours après ce passage de la Bérézina, Napoléon décide de regagner la France pour y reconstituer son armée. Il espère cependant que le maréchal Murat auquel il a confié le commandement de la Grande Armée parviendra à stabiliser les lignes françaises autour de Vilna où les réserves de vivres sont suffisantes pour refaire ses forces. Le gros de l'armée y parvient le 8 décembre. Mais les dépôts de vivres sont livrés au pillage, aggravant la situation sanitaire de la majeure partie des soldats dont plusieurs milliers meurent de froid et de faim, comme l'atteste la découverte récente d'une fosse commune contenant les restes des corps de soldats de la Grande Armée. Les derniers débris de cette armée franchissent le Niémen à la mi-décembre. À cette date, Murat a déjà abandonné son commandement pour rentrer à Naples, laissant à Eugène de Beauharnais le soin de commander ce qui reste de la Grande Armée.

Il conduit quelques dizaines de milliers d'hommes. Ils étaient 450 000 à franchir le Niémen en juin, auxquels se sont ajoutés environ 150 000 soldats envoyés en renfort dans les semaines suivantes. Les pertes totales peuvent être estimées à près de 500 000 hommes, parmi lesquels 100 000 sont

morts au combat ou des suites de leurs blessures et 100 000 ont été faits prisonniers; le froid, les maladies, la faim auraient donc provoqué probablement la mort de 300 000 soldats de la Grande Armée. Les pertes sont donc énormes. Elles représentent les cinq sixièmes des forces engagées, en comptant les prisonniers. La campagne de Russie a provoqué entre un quart et un tiers des morts des guerres napoléoniennes, ce qui permet de mesurer le traumatisme subi par les soldats. Les rescapés sont véritablement les survivants d'une expérience extrême. Les Russes ne sont pas en reste. Leurs pertes s'établissent entre 300 000 et 400 000 hommes, ce qui est également considérable et permet de mesurer l'importance de la campagne de Russie dans la formation de la mémoire nationale russe. C'est tout un peuple qui se mobilise contre les Français. 1812 devient une date mythique dans l'histoire de la Russie. La victoire contre Napoléon flatte naturellement l'orgueil national. Elle est surtout une victoire sur l'Occident représenté par l'Empire français et sera célébrée en ce sens par le tsar Nicolas Ier à partir de 1825. Le sacrifice consenti par les Russes leur donne aussi une légitimité pour se porter à la tête de la coalition anti-française qui se reforme quelques semaines plus tard. Non seulement ils ont infligé à Napoléon l'une de ses premières défaites, mais ils ont abattu son armée. La cavalerie est décimée, le parc de canons détruit, l'infanterie laminée.

Le règlement de l'affaire Malet

Profitant de l'éloignement de Napoléon, un groupe de conspirateurs mené par le général Malet manque de s'emparer

du pouvoir, en octobre 1812, montrant ainsi la fragilité du pouvoir napoléonien et de la dynastie qu'a espéré fonder l'empereur. Revenu en hâte à Paris, en décembre 1812, Napoléon s'emploie donc, dans un même mouvement, à solder les comptes de l'affaire Malet et à remettre sur pied une armée. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de réaffirmer son emprise sur le pays.

Le déroulement du complot

Figure énigmatique de la geste impériale, personnage d'assez faible envergure, le général Malet a focalisé l'attention sur sa personne et ses entreprises, non pas tant qu'il a représenté un très grand danger pour l'Empire, mais parce qu'il fut un révélateur de l'état de l'opinion. Officier, issu d'une famille de la petite noblesse provinciale, entré chez les mousquetaires du roi, Malet avait ensuite été un ardent défenseur des idées de 1789. Il avait pris fait et cause pour la Révolution et bien que peu employé, était parvenu au grade de général. Mis en non-activité en mai 1805, à cause de ses sympathies républicaines, il reprend peu après du service à l'occasion de la campagne occasionnée par la 3e coalition. En 1808, il avait participé à une première tentative de complot contre Napoléon, ce qui lui avait valu d'être emprisonné[18]. C'est de sa prison qu'il prépare la conspiration de 1812.

Dans le but de minimiser l'action entreprise par le général Malet, la propagande napoléonienne tendra à en faire un isolé, dont l'état mental aurait été défaillant, et qui n'aurait réussi à convaincre qu'une poignée de comparses. En fait, Malet apparaît au confluent d'un réseau beaucoup plus vaste. Il

cristallise sur sa personne une triple opposition, royaliste, républicaine et militaire. Tout en formant l'un des principaux piliers du régime napoléonien, l'armée a toujours conservé dans ses rangs des nostalgiques de la Révolution et de la République, prêts à comploter contre l'Empire. Or le général Malet a maintenu des relations avec ces officiers rebelles dont certains se réunissaient au sein de la Société des Philadelphes. Cette organisation clandestine est surtout connue par le récit plus ou moins romancé de Charles Nodier, mais son existence est réelle. Fondée en 1797 à Besançon, elle comptait notamment dans ses rangs le colonel Oudet qui mourut à Wagram. L'influence de la Société des Philadelphes est difficile à établir, de même que le nombre de ses recrues. Sans qu'on puisse parler d'une conspiration étendue, on peut penser que le général Malet se faisait l'interprète d'une opinion qu'il savait forte chez certains officiers[19]. Les complicités dans l'armée sont donc une des clefs du complot.

En prison, puis dans la maison de santé du docteur Dubuisson, le général Malet est également entré en contact avec les opposants royalistes à l'Empire. Parmi eux figurent notamment les frères Jules et Armand de Polignac et le marquis de Puyvert, maintenus en détention depuis la conspiration Cadoudal de 1804; ils se trouvent précisément dans la maison Dubuisson depuis 1810. Ils y avaient été rejoints par Bénigne Bertier, frère de Ferdinand de Bertier, avec lequel il avait fondé en 1810 la société des chevaliers de la foi, association royaliste, naturellement clandestine, travaillant à la restauration des Bourbons. Dans la maison Dubuisson, séjourne également à la même époque, l'abbé Lafont, un diacre originaire de Bordeaux, membre de la Congrégation constituée

dans cette ville et qui avait été emprisonné en septembre 1809 pour avoir diffusé en France la bulle d'excommunication visant Napoléon.

Dans la soirée du 22 octobre, Malet échappe, en compagnie de l'abbé Lafont, à la surveillance des gardiens de la maison de santé et se rend, en uniforme de général, à la caserne de Popincourt où il répand la nouvelle de la mort de Napoléon, se disant mandaté par le Sénat pour faire appliquer ses décisions. Le commandant lui fournit les troupes qu'il demande et Malet prend la direction de la prison de la Force d'où il fait libérer les généraux Lahorie et Guidai qu'il charge de s'assurer le contrôle du ministère et de la préfecture de Police. Pendant ce temps, Malet a réussi à mystifier le colonel Rabbe, commandant du premier régiment de la garde impériale, qui accepte d'obéir à ses ordres et de bloquer toutes les issues de Paris. La troupe prend position aux portes de la ville ainsi qu'en plusieurs autres endroits stratégiques. À la même heure, les comparses du général Malet font irruption au ministère de la Police et se saisissent de Savary, immédiatement conduit à la prison de la Force. Il y retrouve l'un de ses collaborateurs, Desmarets, chef de la première division au ministère de la Police et le préfet de police, Pasquier, appréhendé quelques minutes plus tard. Seul le préfet de la Seine, Frochot, n'est pas emprisonné, les conjurés espérant le gagner à leur cause. Aux premières heures de la matinée, ils contrôlent donc le ministère de la Police, la préfecture de la Seine, la préfecture de Police et l'Hôtel de Ville. Mais lorsque Malet se présente chez le commandant en chef de la place de Paris, le général Hulin, il est reconnu et arrêté, après avoir tiré sur Hulin. À neuf heures du matin, le général Malet est entre les mains des soldats. La

conspiration a échoué. En quelques heures, la plupart des conjurés sont interpellés. Quatre jours plus tard, le 27 octobre, une commission militaire juge vingt et un prévenus. Ils sont accusés de lui avoir obéi sans discernement et sans vérification. Douze d'entre eux sont fusillés le 27 octobre, y compris plusieurs des officiers qui avaient participé, en toute ignorance, au complot. Malet est quant à lui fusillé le 29 octobre. L'affaire s'achève donc avant même que Napoléon n'en connaisse la teneur. Pourtant elle n'a pas fini de faire parler d'elle[20].

La fragilité du pouvoir

L'affaire Malet révèle la fragilité du pouvoir de Napoléon. Trois des plus hauts personnages de l'État se sont fait surprendre dans leur sommeil et emprisonnés. Un quatrième, Cambacérès, pourtant chargé en principe d'assurer la direction des affaires politiques, a brillé par son absence. Une nuée d'officiers s'est laissée circonvenir par les propos du général Malet. À aucun moment, l'un ou l'autre de ces hommes n'a opposé le nom du roi de Rome aux éventuels décrets pris par le Sénat. Aucun non plus n'a mis en doute la nouvelle de la mort de Napoléon, comme si les rumeurs qui couraient alors dans Paris sur les déboires militaires de l'empereur avaient convaincu l'opinion d'une fin prochaine. Même au plus haut sommet de l'État, on a donc envisagé la possibilité d'un changement de régime.

La conspiration Malet révèle aussi la persistance d'une opposition irréductible à l'Empire. Certes, dans l'action, Malet est resté isolé, mais il sait pouvoir bénéficier du soutien d'une

partie de l'opinion. Son entreprise est apparue rocambolesque parce qu'elle a échoué, mais, aux yeux des contemporains, elle n'était pas nécessairement vouée à l'échec. Du reste, tous les textes préparés en prison en vue du coup d'État révèlent le caractère extrêmement sensé du général Malet et sa bonne connaissance de l'état de l'opinion publique en France. Le faux sénatus-consulte qu'il a rédigé permet en effet de se faire une idée des principales aspirations des opposants à l'Empire, en même temps qu'il dessine les contours de cette opposition. Il annonce le changement de régime, met les hauts dignitaires de l'Empire hors la loi, et pour ne pas mécontenter l'armée il prévoit le maintien de la légion d'honneur. Ce sénatus-consulte promet également la paix avec l'étranger, une amnistie générale et la liberté de la presse, ou encore la réconciliation avec le pape qui regagnerait Rome. Le sénatus-consulte annonce enfin la formation d'un gouvernement provisoire et la rédaction d'une nouvelle constitution, destinée à être soumise au peuple français.

La réaction de Napoléon

Napoléon arrive à Paris, le 18 décembre 1812. Il a trois objectifs, lorsqu'il regagne la capitale: rétablir sa situation militaire, reconquérir l'opinion publique et raffermir les institutions en assurant la solidité de son trône. Il reçoit un à un tous les ministres, et se laisse convaincre que le complot était l'œuvre d'un homme isolé. Les sanctions politiques sont donc limitées. Seul Frochot, préfet de la Seine, est destitué; il figurait sur la liste du gouvernement provisoire, élaborée par Malet, et n'avait pas été arrêté. Le corps préfectoral est

directement visé par la reprise en mains napoléonienne. En mars 1813 s'opère le plus vaste mouvement préfectoral du régime. 30 départements sur 130 changent de titulaires. Napoléon décide également d'établir un conseil de régence. Un sénatus-consulte du 30 mars 1813 organise la régence, en la confiant à l'impératrice Marie-Louise, assistée d'un conseil où figurent l'archichancelier d'Empire, Cambacérès, l'architrésorier, Lebrun, l'archichancelier d'État, Eugène, le connétable, Berthier, et le grand chambellan, Talleyrand. Au terme de ce texte, il revient à l'impératrice de présider le Sénat, le Conseil d'État et le Conseil des ministres. Elle obtient ainsi un droit de regard sur les actes politiques remplis pendant l'absence de Napoléon, même si le pouvoir effectif est entre les mains de Cambacérès. Aussi symbolique soit-elle, cette dévolution du pouvoir à Marie-Louise, en cas d'absence de l'empereur, marque un pas supplémentaire dans l'édification de la monarchie. Elle acclimate l'opinion à l'idée qu'un autre monarque peut succéder à Napoléon. Pourtant la régence n'a pas laissé de bons souvenirs dans l'esprit des Français.

Dans les semaines qui suivent son retour en France, Napoléon semble par ailleurs vouloir redonner vie aux institutions de l'Empire et faire sortir le monde politique de sa torpeur. À la grande surprise des députés, il convoque ainsi le Corps législatif pour le 13 janvier 1813, alors qu'il n'avait pas été réuni l'année précédente. L'empereur espère ainsi dissiper le malaise qui paraît gagner les rangs parlementaires. Il veut surtout obtenir une forte augmentation du budget. Or seuls 26 législateurs sur 329 votants refusent d'apporter leur soutien au gouvernement. Napoléon a réussi à préserver l'essentiel, à

savoir la cohésion des députés face à la crise militaire qui secoue le pays. La session du Corps législatif s'achève le 25 mars.

Pendant ce temps, Napoléon met à contribution les sénateurs. Il n'oublie pas que les noms de plusieurs d'entre eux figuraient sur les projets du général Malet. Pour autant, aucun des complices involontaires de Malet n'est inquiété. Napoléon préfère l'apaisement d'autant mieux qu'il a besoin du Sénat pour la mise en œuvre de ses projets militaires. La destruction de son armée en Russie le contraint en effet à de nouvelles levées. Le Sénat accepte en effet une mobilisation de 350 000 hommes, le 11 janvier, alors même que le contingent de 1813 est déjà sous les drapeaux. Ces soldats sont donc recrutés au sein des classes antérieures, celles de 1809 à 1812 (100 000 hommes), au sein de la garde nationale (100 000 hommes) et par anticipation, dans la classe de 1814 (150 000 hommes). À cette levée décidée en janvier 1813, s'en ajoute une seconde en avril. Le Sénat accepte alors de voter un sénatus-consulte prévoyant le recrutement de 180 000 hommes, dont la moitié prise sur la conscription de 1814.

L'empereur a enfin pris conscience des fissures apparues dans l'édifice social patiemment bâti depuis douze ans. Pour l'essentiel, le mécontentement provient des levées d'hommes qui deviennent intolérables dès lors que tous les jeunes gens en bonne santé sont enrôlés. Le rappel des hommes des classes antérieures est également durement ressenti. Il paraît revenir sur un contrat tacite entre l'État et les citoyens. La conscription est d'autant plus mal vécue qu'elle s'accompagne de perspectives peu attrayantes. Les bruits alarmants courant sur les désastres de Russie ne sont pas des plus

encourageants. La plupart des jeunes soldats partis en Russie ne sont pas rentrés, mais surtout n'ont donné aucune nouvelle de leur situation. Les échos en provenance d'Espagne laissent aussi entendre que les soldats français vivent des heures difficiles. L'absence d'informations ne fait qu'amplifier la rumeur.

Or ces premiers revers militaires de Napoléon frappent un pays qui ne s'est pas remis de la crise économique survenue en 1810-1811. La situation dans les campagnes n'est guère florissante. La misère, le chômage et la faim sévissent en ville, à Paris notamment où Napoléon retrouve une population mécontente. Face à cette crise, l'empereur use de moyens classiques, déjà expérimentés, à savoir notamment des commandes aux ateliers de confection ou d'ameublement, ou des travaux d'intérêt public. Mais les besoins financiers suscités par la guerre limitent cet effort. Napoléon le double donc d'un renforcement du contrôle policier sur la population parisienne, en mettant sur pied un véritable service d'ordre dans la capitale. La tension monte donc dans l'opinion parisienne. Certes les faubourgs restent calmes en 1813, et les préfets contrôlent avec fermeté les départements, mais le lien entre le peuple et Napoléon s'est incontestablement distendu. La recherche du consensus qui était la marque de sa politique a vécu.

1 Martin Malia, *L'Occident et l'énigme russe. Du cavalier de bronze au mausolée de Lénine,* Paris, Le Seuil, 2003, 538 p., p. 77.

2 Marc Raeff, « Le climat politique et les projets de réforme dans les premières années du règne d'Alexandre Ier », dans *Politique et culture en Russie 18-20e siècles,* Paris, Éditions de l'EHESS, 1996, p. 21-34.

3 Marc Raeff, *Michael Speransky. Statesman of imperial Russia 1772-1839,* Wesport, Hyperion Press, reed. 1990, 388 p.

4 John L. H. Keep, *Soldiers of the Tsar. Army and Society in Russia,* Oxford, Clarendon Press, 1985, 432 p., p. 145.

5 Michael et Diana Josselson, *Le général Hiver. Michael Bogdanovitch Barclay* de *Tolly,* Paris, Éditions Gérard Lebovici, 1986, 440 p., p. 140.

6 André Ratchinski, *Napoléon et Alexandre Ier. La guerre des idées,* Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2002, 403 p., p. 109 et suiv.

7 Jean-Jacques Fol, *Les pays nordiques aux XIXe et XXe siècles,* Paris, PUF, Nouvelle Clio, 1978, 328 p.

8 Eric Lerdrup-Bourgois, « Napoléon et le Nord. Le Danemark-Norvège et la Suède dans la politique extérieure française, 1799-1814», dans Thierry Lentz (dir.), Napoléon et *l'Europe,* Paris, Fayard, 2005, p. 340-358.

9 La *Suède et la Russie. Documents et matériaux 1809-1818,* Upsal, Académie royale suédoise, 1985, 460 p. (en français).

10 H. Arnold Barton, *Scandinavia in the Revolutionary Era,* 1760-1815, University of Minnesota Press, 1986, 448 p., p. 315.

11 Henri Perrin de Boussac, *Un témoin de la Révolution et de l'Empire, Charles Jean-Marie Alquier (7752-1826),* La Rochelle, Rumeur des Âges, 1993, p. 226.

12 Robert Mantran, «Les débuts de la question d'Orient (1774-1839) », dans R. Mantran (dir.), *Histoire de l'empire ottoman,* Paris, Fayard, 1989, 814 p., p. 421-458.

13 Michael Boro Petrovich, *A History of Modern Serbia* 1804-1918, New York et Londres, Harcourt Brace Jovanovich, 1976, 359 p., p. 27-80.

14 Serge Nabokov et Sophie de Lastours, *Koutouzov. Le vainqueur de Napoléon,* Paris, Albin Michel, 1990, 334 p.

15 Oleg Sokolov, « La campagne de Russie, 4, La Moskowa », *Napoléon Ier,* n° 8, mai-juin 2001, p. 17.

16 Daniel Beauvois, «Les Français à Vilna en 1812 », *Annales Historiques de la Révolution Française,* n° 246, octobre-décembre 1981, p. 560-571.

17 Daniel Beauvois, « Les Églises catholiques de Lituanie et l'administration napoléonienne », dans *Les contacts religieux franco-polonais du Moyen Âge à nos jours,* Paris, Éditions du dialogue, 1985, 646 p., p. 243-258.

18 Bernard Gainot, « Réflexions sur une forme politique de transition: les conspirations militaires sous l'Empire », dans Michel Biard, Annie Crepin, et Bernard Gainot (dir.), *La plume et le sabre, Hommages à Jean-Paul Bertaud,* Paris, Publications de la Sorbonne, février 2002, p. 513-524.

19 Jean Vidalenc, «L'opposition sous le Consulat et l'Empire », *Annales Historiques de la Révolution Française,* t. XL, 1968, p. 472-488.

20 André Besson, *Malet. L'homme qui fit trembler Napoléon,* Paris, Éditions France-Empire, 1982, 316 p.

Chapitre 3

L'effondrement de l'Empire

La défaite de Russie ne peut seule expliquer l'effondrement de l'Empire dix-huit mois plus tard. Elle a néanmoins été un déclic essentiel, car elle a favorisé la coalition, pour la première fois depuis 1805, de toutes les forces hostiles à Napoléon. Mais ces oppositions étaient latentes depuis plusieurs années.

Les forces de résistance à la domination napoléonienne

L'Église catholique

Depuis 1809, Pie VII est maintenu en résidence surveillée à Savone, avant d'être déplacé à Fontainebleau, à la veille de la campagne de Russie. Cette captivité dure jusqu'à la fin de l'Empire. Mais loin de rompre la résistance catholique, cet enfermement du pape a au contraire tendance à la renforcer, malgré les efforts de Napoléon pour régler la question religieuse. Certes, cette résistance est encore minoritaire, du moins en France où le clergé, contrôlé par l'État, reste largement reconnaissant à Napoléon d'avoir apporté la paix religieuse au pays. Mais ailleurs, en Espagne, en Autriche, dans

le Tyrol ou en Italie, la défense du catholicisme devient une arme contre l'occupation française. Le clergé y est d'autant plus prompt à soutenir les mouvements de résistance à Napoléon qu'il se sait soutenu par la papauté.

La réaction de Napoléon est double. Il durcit sa politique à l'égard du clergé, emprisonnant les prêtres ou évêques qui ont pris ostensiblement parti pour le pape, procédant à la dissolution de nombreuses congrégations religieuses, notamment en Italie. En Espagne, l'anticléricalisme est une des armes de la répression de la révolte armée. Dans le même temps, l'empereur cherche un accommodement avec la papauté, d'abord par la négociation, en envoyant à Savone, un diplomate autrichien, Lebzeltern, puis une délégation d'évêques français, sans succès. Napoléon décide ensuite de réunir un concile à Paris, en juin 1811, espérant que la réunion des évêques de tout l'Empire, 104 au total, permettra de fléchir le pape. En bon gallican, il croit à la supériorité du concile sur le pape, oubliant que le pape doit pour ce faire approuver les décisions du concile. Son objectif est d'obtenir que le pape délègue aux archevêques son pouvoir d'investir les évêques. Mais il se heurte à l'intransigeance de Pie VII. Enfin, après une pause due à la campagne de Russie, Napoléon cherche à nouveau à faire plier le pape, désormais retenu à Fontainebleau, en lui imposant un nouveau concordat qu'il signe dans un premier temps, avant de le récuser. Ainsi jusqu'à la fin, Pie VII reste ferme dans son opposition à Napoléon et peut apparaître comme un des principaux adversaires de l'Empire[1].

Mais, en se durcissant, cette crise a provoqué une rupture entre une partie de l'opinion catholique et le régime,

particulièrement dans les régions les plus ferventes, à l'image de la Belgique où les catholiques se montrent de plus en plus hostiles à Napoléon à partir de 1810. En France, des réseaux clandestins se constituent pour diffuser la bulle d'excommunication du pape. La Congrégation, association de piété refondée en 1801, joue ce rôle, ce qui lui vaut d'être mis en sommeil en 1809. Elle est alors relayée par une organisation clandestine, l'association des chevaliers de la foi, animée par les frères de Bertier et présidée par Mathieu de Montmorency, qui s'engage bientôt dans l'action armée au nom de la religion et du roi[2]. Ainsi alors même que Napoléon tente de s'appuyer sur la noblesse d'Ancien Régime, en tentant d'enraciner dans le pays une monarchie chrétienne - en atteste le baptême du roi de Rome - il perd le soutien d'une partie du clergé catholique, désormais prêt à se rallier aux Bourbons.

La résistance espagnole

Depuis 1808, la péninsule Ibérique est devenue le principal foyer de résistance à Napoléon. En 1810 cette résistance s'est dotée d'une organisation politique, avec la réunion d'une assemblée, les Cortès, à Cadix, au sud de l'Espagne, sous la protection de la flotte anglaise[3]. Le clergé qui compte un tiers des députés y tient une place notable, mais les Cortès sont surtout dominés par la bourgeoisie libérale, le peuple en étant absent. Pour la première fois dans l'histoire de l'Espagne, se crée un forum de libre discussion politique où s'opposent « absolutistes» pour qui le seul souverain est le roi, de droit divin, et libéraux qui placent la nation au-dessus du roi. Mais les uns et les autres s'accordent pour donner aux Cortès le

droit de légiférer. Les premiers pensent que l'assemblée doit s'en tenir au seul vote des crédits de guerre. Les seconds défendent l'idée qu'il faut aller plus avant. Or ils sont majoritaires et finissent par orienter l'œuvre de l'assemblée, en faisant voter la constitution dite de Cadix le 19 mars 1812. Placée sous l'invocation de Dieu, elle rappelle aussi que « la souveraineté réside essentiellement dans la nation ». L'Espagne demeure donc une monarchie, mais une « monarchie limitée » dans laquelle le roi, toujours qualifié de «majesté catholique », détient entre ses mains le pouvoir exécutif, la séparation des pouvoirs étant par ailleurs établie. Il s'agit donc au total d'un texte proprement révolutionnaire, héritier direct de la philosophie des lumières. Il rappelle qu'entre le despotisme bourbonien et la tyrannie napoléonienne, une fraction des Espagnols entend trouver une troisième voie. Plus profondément, cette constitution de 1812 montre l'influence qu'ont eue en Europe la Révolution française, mais aussi le modèle anglais. Cette œuvre politique est ensuite prolongée par l'abolition de l'Inquisition. Napoléon doit donc désormais compter avec une opposition structurée qui s'est emparée de l'arme du libéralisme et du nationalisme pour mieux combattre la France. Que peut désormais l'empereur face à des Espagnols qui brandissent en même temps le drapeau de la liberté et de l'indépendance nationale?

Le défi anglais

La campagne de Russie offre aux Anglais la possibilité de pousser leurs intérêts en Espagne, d'autant mieux que Napoléon a dégarni le front espagnol pour composer l'armée

des vingt nations. Le 17 juin 1812, au moment où Napoléon s'apprête à franchir le Niémen, Wellington s'empare de Salamanque, puis pousse son avance jusqu'à Madrid que Joseph doit abandonner en juillet, avant de retrouver sa capitale en novembre. Certes, les troupes françaises se ressaisissent ensuite, obligeant les Anglais à refluer vers l'ouest. Mais en 1812, l'Andalousie est définitivement perdue. De plus, le pouvoir de Joseph est un peu plus ébranlé par sa fuite précipitée de Madrid. Les prélèvements effectués par Napoléon sur l'armée d'Espagne ont contribué à désorganiser le système défensif français, au moment même où la guérilla espagnole se renforce. Le sursaut français de la fin 1812 est un feu de paille. À l'annonce des défaites en Russie, Wellington en profite pour repasser à l'offensive. En janvier 1813, il lance ses troupes en direction de Valladolid; il reprend Salamanque à la fin du mois de mai, s'empare de Burgos le 13 juin, avant de battre Joseph à Vitoria, le 21, provoquant une véritable débandade dans les rangs français. Cette défaite de l'armée française annonce la fin de la présence française en Espagne[4]. À cette date, seule la Catalogne, théoriquement divisée en quatre départements français, résiste encore, mais pas pour longtemps. Le maréchal Soult qui a pris le commandement de l'armée, avec le titre de lieutenant général du royaume, échoue dans sa contre-offensive en octobre 1813. Wellington franchit alors la Bidassoa, fleuve séparant l'Espagne de la France; seule la Catalogne résiste encore. Sans tarder, Napoléon choisit de négocier. Un émissaire est envoyé auprès du prince Ferdinand, toujours en exil en France, dans la propriété de Talleyrand, à Valençay. Un accord est finalement conclu, le 11 décembre 1813. La France reconnaît Ferdinand VII comme souverain légitime d'une Espagne qui retrouve ses frontières

de 1808. Il reste au monarque à s'imposer aux Cortès, venues s'établir à Madrid, et qui réclament du roi une prestation de serment à la constitution de 1812. Ferdinand VII s'y refuse et déclare nulle, le 4 mai 1814, cette constitution libérale, proclamant de ce fait la restauration de la monarchie absolue en Espagne.

En 1813, l'Angleterre a donc considérablement augmenté son effort de guerre en Europe. Il est vrai que la conquête des colonies franco-hollandaises dans les années précédentes et la fin de la guerre avec les États-Unis, déclenchée en 1812, lui permettent de faire porter son effort sur le continent européen. En août 1813, les forces anglaises hors du Royaume Uni représentent 161 967 hommes dont 60 202 présents en Espagne et Portugal, 15 701 en Sicile, en Méditerranée et dans les îles ioniennes, 3 672 à Malte[5]. Près de la moitié des troupes anglaises engagées sur des terrains d'action extérieures le sont désormais en Europe, les autres étant stationnées dans les colonies, notamment en Inde.

Le sursaut allemand

La régénération de la Prusse

Depuis Tilsit, la Prusse s'est lancée dans un vaste mouvement de réformes, impulsées du reste moins par le roi Frédéric-Guillaume III que par ses ministres, au premier rang desquels figurent Stein, Hardenberg et Humboldt[6]. Le premier, le baron de Stein, chevalier d'Empire originaire du duché de Nassau médiatisé en 1803, devient Premier ministre

en 1807 ; il reste associé à la réforme de l'État et de l'administration dont le but fut de mieux faire participer la nation, représentée par les notables, à la vie du pays. Dans le *Mémoire de Nassau,* écrit en 1807, il manifeste ses critiques à l'égard de l'absolutisme et de la bureaucratie, rendus responsables de la défaite, et leur oppose le retour à l'autogouvernement dans les villes, les cercles et les provinces, afin de faire naître un esprit national dans le pays[7]. Stein est également à l'origine de la disparition du servage, par l'édit du 9 octobre 1807, et de la possibilité offerte aux paysans des domaines royaux de devenir propriétaires. Mais la réforme agraire reste limitée, les droits des seigneurs sur leurs paysans étant conservés. La société prussienne demeure une société d'ordres. Néanmoins cette volonté d'ouverture sociale se retrouve dans le recrutement militaire; les roturiers peuvent désormais devenir officiers. Obligé de quitter le pouvoir en novembre 1808, sous la pression française, parce qu'il avait exprimé le vœu que l'exemple espagnol suscitât une insurrection générale en Allemagne, Stein cède sa place à deux ministres conservateurs, Freiherr Karl von Altenstein et Alexandre Dohna, qui poursuivent son œuvre dans le domaine financier, mais sans parvenir à imposer à la noblesse la création d'un impôt général sur le revenu[8].

En juin 1810, une nouvelle étape s'ouvre dans le processus de réformes engagé en Prusse avec le retour au pouvoir de Hardenberg. Il est alors à l'origine de réformes économiques et financières, qui permettent l'amélioration du budget de l'État. La Prusse avait en effet besoin d'argent pour financer ses réformes, réorganiser son armée et payer l'indemnité due chaque année à la France. Il impose la liberté commerciale,

met fin aux privilèges des corporations, supprime corvées et redevances des paysans, et par l'édit du 11 mars 1812 accorde l'émancipation aux Juifs, introduisant donc en Prusse un certain nombre de réformes inspirées des mesures prises en France après 1789. De fait, il avait suggéré dans son *Mémoire de Riga,* rédigé en 1807, qu'il fallait « faire pénétrer les principes démocratiques dans un système monarchique »[9]. Ces réformes ne se font pas sans protestation. La noblesse terrienne manifeste notamment contre les projets libéralisant l'économie, au point que l'assemblée des notables qu'Hardenberg a réunie pour faire approuver ses projets proteste, obligeant le ministre à modérer ses ardeurs réformatrices.

L'idée d'associer plus étroitement la population à la défense du territoire est au cœur de cette réforme. Elle explique aussi l'effort consenti par Guillaume de Humboldt, chargé en 1809 de la culture et de l'enseignement au sein du ministère de l'Intérieur. Le fleuron de sa réforme est la création de l'université de Berlin, dont la direction est confiée à Fichte, l'un des principaux théoriciens du réveil national allemand. Dans le même temps, Schleiermacher, principal théologien du protestantisme allemand, se prononce dans ses sermons de l'église de la Trinité à Berlin contre la domination étrangère. Ainsi, une conscience nationale se forge en Prusse, pendant ces années de repli. Ces efforts porteront leurs fruits lors de la campagne de 1813.

Sur le plan militaire, les réformes de Stein sont complétées par Gerhard von Scharnhorst qui crée une armée de réserve, composée de soldats formés à la hâte, mais susceptibles, en cas de guerre, d'épauler l'armée régulière. L'armée prussienne qui

comptait 42 000 hommes à la fin de 1812, en dénombre 131 000 en mars 1813 et 279 000 en août 1813, ce qui représente 6 % d'une population évaluée à 4,65 millions d'habitants; 28 % proviennent de l'ancienne armée prussienne, 10 % sont des volontaires et 59 % des conscrits. L'étude des 28 000 volontaires de l'armée prussienne montre en outre que 68 % viennent de la Prusse traditionnelle, c'est-à-dire le territoire conservé après Tilsit, 19 % de pays anciennement prussiens et 13 % de pays non prussiens. À côté de l'armée régulière, la Landwehr réunit 120 000 hommes, issus surtout de Prusse et de Silésie. Naturellement, au fur et à mesure que la Prusse s'empare de nouveaux territoires allemands, il y introduit la conscription, ce qui lui permet de lever 145 000 soldats en 1813-1814[10].

L'émergence d'une opposition dans l'Allemagne napoléonienne

La pression militaire exercée sur les États allemands par l'armée napoléonienne contribue aussi au détachement des populations à l'égard de la France, même si celle-ci conserve des partisans. Un retournement s'opère dans les milieux intellectuels, chez les écrivains romantiques qui, à l'image de Arnim, Brentano ou Schlegel, manifestent leur intérêt pour le passé de l'Allemagne et exaltent le Rhin allemand[11]. Schlegel se convertit au catholicisme et publie à Cologne ses *Philosophische Vorlesungen* contre les idées de la Révolution. À Cologne, Goerres et les frères Boisserée se mobilisent en faveur de l'achèvement de la cathédrale, symbole de l'esprit allemand. Les romantiques de Heidelberg se rallient à l'idée du *Volksgeist* contre l'esprit individualiste français. La résistance

à la conscription est une autre forme de cette opposition. En Hesse, par exemple, 20 000 hommes se soulèvent en 1806 et s'emparent de Magdebourg avant que la révolte soit écrasée.

L'Allemagne voit aussi fleurir les rameaux du Tugendbund, association fondée en avril 1808 à Königsberg, qui comprend vite 700 membres pour la plupart officiers et intellectuels, répartis en 25 groupes à travers toute l'Allemagne, à l'exception des départements rhénans. Elle œuvre à la résistance antifrançaise. Depuis 1808, Gneisenau a préparé un plan d'insurrection générale de l'Allemagne qui explique en partie les mouvements de révolte qui embrasent le pays en 1809 à l'occasion de la guerre contre l'Autriche. Outre le Tyrol, des révoltes naissent en effet en Westphalie ou dans le Wurtemberg. Mais la défaite de l'Autriche oblige à abandonner ce plan. Dans le même temps, le roi de Prusse prend la décision de dissoudre officiellement le Tugendbund, après l'attentat perpétré par Staps contre Napoléon. Le plan de Gneisenau est cependant repensé en 1811, puis en juin 1812, il est présenté au tsar Alexandre par le Comité pour les affaires allemandes réunissant à Saint-Pétersbourg des émigrés prussiens, dont Gneisenau, Clausewitz ou Stein. Or plusieurs insurrections spontanées se développent entre le Rhin et le Niémen, notamment en Prusse orientale, dans le grand-duché de Berg en janvier 1813, autour de Hambourg en février, ce qui contraint l'armée napoléonienne à y envoyer 40 000 hommes. Mais ces insurrections sont insuffisamment soutenues, car elles ne reçoivent aucun secours étranger. De plus, elles font craindre des soulèvements à caractère social, ce qui conduit Stein à privilégier l'action militaire au détriment du soulèvement populaire.

La formation de la 6e coalition

Les débuts de la campagne de Saxe

Parti de Saint-Cloud le 15 avril, Napoléon prend le commandement de l'armée le 25 à Erfurt. Il dispose alors d'environ 80 000 hommes, répartis en quatre corps d'armée, auxquels s'ajoute la Garde, confiée aux soins de Duroc. L'essentiel des troupes est fourni par les conscrits de 1813, qu'Erckmann et Chatrian évoqueront cinquante ans plus tard. Mais Napoléon a aussi convoqué des soldats enlevés au front espagnol où conduits depuis l'Italie par le général Bertrand. L'inexpérience de ces troupes n'est donc pas si grande, même si nombre de soldats découvrent effectivement le maniement des armes en face de l'adversaire. Le corps des officiers a subi les contrecoups de la campagne de Russie, mais sans qu'on puisse mettre en cause la compétence de l'encadrement. Les maréchaux Ney, Marmont et Oudinot qui commandent respectivement les 3e, 6e et 12e corps d'armée sont des officiers généraux expérimentés. Quant au général Bertrand, à la tête du 4e corps d'armée, il a déjà fait preuve de ses capacités militaires dans les nombreuses campagnes auxquelles il a participé. L'armée de 1813 n'est donc pas une armée à l'agonie. Toutefois, trop de cavaliers manquent encore de montures, si bien que la cavalerie n'aura pas en 1813 l'efficacité des précédentes campagnes. L'armée de Napoléon fait alors sa jonction avec les troupes placées sous le commandement d'Eugène de Beauharnais depuis janvier; elles forment trois corps d'armée, les 2e, 5e et 11e, dirigés par le maréchal Victor, le général Lauriston et le maréchal Macdonald. Ces trois corps

d'armée regroupent 40 000 soldats. Napoléon dispose donc, en mai 1813, de 120 000 hommes en campagne, auxquels il faut ajouter les nombreuses garnisons disséminées en Allemagne et qui servent de points d'appuis à sa progression. Face à lui, les Russes et les Prussiens ne peuvent opposer que 100 000 hommes[12].

Fort de cette supériorité numérique, Napoléon bouscule ses adversaires. Le 2 mai, il gagne la bataille de Lützen, aux environs de Leipzig, et s'empare de cette ville, mais cette bataille lui coûte de très lourdes pertes, environ 18 000 hommes, et elle s'achève sans que la décision soit véritablement faite, puisque les Russes et les Prussiens parviennent à s'échapper. L'armée française poursuit cependant sa marche en avant; elle s'empare de Dresde le 8 mai, puis repasse l'Elbe le 10. Dix jours plus tard, les Français sont encore vainqueurs à Bautzen et Würschen, mais encore une fois, la victoire n'est pas décisive et les Alliés peuvent se retirer. Au nord, le maréchal Davout reprend Hambourg puis Lubeck. Au sud-est, Le général Lauriston s'avance jusqu'à Breslau. La France a effacé en grande partie les revers du début de l'année. Seul le duché de Varsovie lui échappe encore pour rétablir l'emprise qui était la sienne en Europe avant la campagne de Russie. Pourtant les armées françaises sont exsangues. La dureté des combats et leur répétition ont provoqué de profondes saignées dans des troupes encore mal aguerries. Plus d'un tiers des forces engagées au début du mois est hors de combat, encombrant les hôpitaux hâtivement organisés ou venant allonger la longue liste des morts de la Grande Armée. Napoléon espère donc qu'un répit lui permettra de refaire ses forces, d'autant mieux que la

probable entrée en guerre de l'Autriche l'inquiète. Il accepte donc un armistice, signé le 4 juin à Pleiswitz et qui doit s'étendre jusqu'au 20 juillet. Cette trêve doit favoriser la tenue d'un congrès destiné à trouver une solution de paix.

L'entrée de l'Autriche dans la coalition

L'armistice de Pleiswitz favorise la consolidation des alliances. Un traité est signé le 14 juin à Reichenbach, entre l'Angleterre, la Prusse et la Russie. L'Angleterre apporte une aide financière à ses alliés, en leur promettant deux millions de livres sterling. Forte de ses succès en Espagne, elle perçoit pour la première fois une issue favorable au conflit qui ravage l'Europe depuis plus de vingt ans. La tenue d'un congrès à Prague, organisé sous l'égide des Autrichiens officiellement neutres, n'est donc qu'un écran de fumée, destiné à masquer les préparatifs militaires des belligérants. Du côté français, on ne se résigne en effet à aucune concession, sinon l'abandon de la Pologne déjà perdue et des Provinces illyriennes. Quant aux Alliés, ils réclament la fin de la présence française en Allemagne et en Hollande, ce que Napoléon ne peut admettre. Le congrès de Prague s'ouvre le 29 juillet, il s'achève le 11 août sur un constat d'échec. L'Autriche a alors décidé de passer dans le camp adverse. Le retournement autrichien se préparait depuis plusieurs semaines. Metternich ne cessait en effet de pousser l'empereur François à l'alliance avec la Russie, malgré les nombreuses réticences persistant à l'égard de ce rival traditionnel de l'Autriche. À la fin juin déjà, un accord avait été signé avec le tsar. Il prévoyait l'adhésion de l'Autriche à la coalition contre la France en cas d'échec des

pourparlers de Prague. La clôture du congrès annoncée par Metternich signifie donc l'entrée en guerre de l'Autriche qui en informe la France le 12 août.

La « bataille des nations »

En deux mois, l'état des forces en présence s'est modifié. Du côté français, grâce à la levée décrétée en avril, Napoléon dispose d'une armée de 400 000 hommes, dont une partie cependant est utilisée à la surveillance des garnisons. L'essentiel de ces forces est concentré dans le royaume de Saxe, théâtre des affrontements du printemps. Onze corps d'armée sont alors en action. Face aux Français, les coalisés ont aligné trois grandes armées qui concrétisent l'internationalisation du conflit. Au nord, une armée de cent mille hommes est commandée par Bernadotte, entré dans la coalition en avril. Aux 23 000 Suédois qu'il a amenés avec lui, se joignent des forces russes et prussiennes. Au centre, dans la région de la Silésie, le général prussien Blücher, nommé commandant en chef des forces prussiennes, commande une armée de cent mille hommes. Au sud enfin, l'armée dite de Bohême, placée sous le commandement du général autrichien Schwarzenberg, aligne deux cent mille soldats.

Les premières confrontations sont hésitantes. Les maréchaux de Napoléon subissent plusieurs revers au cours du mois d'août, mais l'empereur remporte la bataille de Dresde le 27 août, causant la perte de 27 000 soldats alliés, tandis que les Français n'en perdent que 8 000. Schwarzenberg peut cependant réorganiser ses forces. Les combats se poursuivent au mois de septembre, sans qu'aucune des deux parties

emporte la décision. Mais l'armée française s'affaiblit, tandis que les Alliés peuvent compter sur des renforts réguliers. À la fin du mois de septembre, Napoléon est donc sur une position défensive. Il a regroupé la plus grande partie de ses forces autour de Dresde où lui-même s'est installé. Quatre corps d'armée et la Garde forment alors un ensemble de 130 000 hommes. Plus au nord, sur la rive gauche de l'Elbe, 60 000 soldats surveillent le fleuve et protègent Leipzig où séjournent également 12 000 hommes. Enfin l'armée de Davout, à Hambourg, avec ses 30 000 soldats, est intacte, mais d'une utilisation difficile. Napoléon ne dispose donc plus que d'environ 200 000 hommes au cœur de l'action, lorsque l'offensive alliée sur l'Elbe est lancée au début du mois d'octobre. Pour tenter d'empêcher la concentration des coalisés, il porte l'essentiel de ses forces dans la région de Leipzig, mais ne peut complètement les rassembler. Il se trouve donc en infériorité numérique au moment où commence ce combat décisif, le 16 octobre. Schwarzenberg dispose en effet de 200 000 hommes. Le lendemain, il reçoit en outre le renfort de Bernadotte et de Bennigsen, ce qui porte à 300 000 l'effectif des alliés. Le 18 octobre, au troisième jour du combat, les troupes saxonnes envoyées contre Bernadotte se retournent contre les Français et s'unissent aux alliés. Cette défection achève la déroute française.

Napoléon donne l'ordre du repli. Le 19, la retraite vers l'ouest commence, dans un grand désordre, accentué par la destruction du dernier pont sur l'Elster. En tentant de franchir la rivière à la nage, le maréchal Poniatowski s'y noie. La bataille de Leipzig s'achève donc par la déroute des Français qui perdent alors 60 000 hommes. Certes, les alliés ont eux

aussi subi de lourdes pertes, mais ils ont emporté la victoire et surtout ils sont parvenus à sceller l'union des Allemands contre Napoléon. Psychologiquement la défection des Saxons est un élément majeur du conflit. Elle manifeste la cohésion allemande contre la France et répond aux appels à l'unité lancés par la Prusse, déjà entendus par les Bavarois. La bataille de Leipzig devient pour les Allemands un moment fondateur de leur histoire nationale, d'où son surnom de « bataille des nations ».

Désormais, les Français combattent quasiment seuls en Allemagne, sur un territoire hostile. Napoléon a pourtant réussi à sauver une partie de son armée, soit environ cent mille hommes, avec laquelle il repasse le Rhin à Mayence le 2 novembre. Mais celle-ci est bientôt victime du typhus, qui ravage ses rangs. Napoléon peut aussi compter sur l'armée formée autour de Hambourg par Davout et qui s'est renforcée des divers débris venus de l'Allemagne orientale; elle compte environ cent mille soldats. Mais ces forces apparaissent bien faibles face à la puissance alliée, d'autant mieux que les défections se multiplient. À la fin du mois d'octobre, les Français ont dû évacuer le royaume de Westphalie. Quelques jours plus tard, le roi de Wurtemberg s'entend avec les alliés et quitte le giron français. À la fin du mois de décembre, les alliés entrent en Alsace. La campagne d'Allemagne a pris fin. L'Empire se réduit alors comme peau de chagrin.

L'effondrement de l'Empire

Les dernières heures du duché de Varsovie

La Pologne est la première conquête de Napoléon qui échappe à son pouvoir. Les Russes, entrés sur le territoire du duché en janvier 1813, s'emparent de Varsovie, délaissée par le gouvernement, en février et occupent l'ensemble du territoire dans les semaines qui suivent. Les armées françaises n'y reviendront pas. Pendant deux ans, jusqu'à la conclusion du congrès de Vienne, la Pologne vit donc dans un état de transition politique. La situation de l'armée russe, épuisée par près d'un an de combat n'est pas des plus confortable dans un pays qui n'a jamais manifesté un sentiment russophile très poussé. C'est du reste pourquoi les Russes usent de pragmatisme, en demandant aux fonctionnaires polonais de rester à leur poste, afin de maintenir l'ordre et d'assurer la continuité de l'administration[13]. Koutouzov, le commandant en chef de l'armée russe, le vainqueur de Napoléon, doit cependant combler les vides, en organisant une administration parallèle, reposant sur des Russes, qui devaient obligatoirement parler le polonais, le français ou l'allemand, afin de se faire comprendre de la population locale. Au sommet, le tsar institue un Conseil suprême provisoire, chargé d'administrer le duché. Composé de deux Russes, de deux Polonais de Russie et d'un Prussien, il assure le bon fonctionnement du pays, sous le contrôle de l'armée dont le poids reste donc prédominant, les fonctions de ce Conseil suprême consistant essentiellement dans la levée des impôts, dans l'organisation des fournitures et du ravitaillement aux troupes russes. Le Conseil suprême conserve ses attributions jusqu'au 21 mai 1815, date à laquelle il est supprimé par le tsar Alexandre. Le statut provisoire de la Pologne prend alors fin, celle-ci devenant le royaume du Congrès, placé dans l'orbite russe, et bientôt gouverné par le propre frère du tsar,

Constantin.

La fin de l'Allemagne napoléonienne

En Allemagne, la plupart des États alliés à la France s'entendent avec les coalisés, à l'automne 1813, dans l'espoir de conserver leur intégrité territoriale[14]. La Bavière est l'un des premiers États de la Confédération du Rhin à quitter l'alliance française. Il est vrai que ses rapports avec la France s'étaient dégradés depuis 1810. Les promesses de l'Autriche, son ennemi traditionnel, achèvent de convaincre le roi de Bavière, Maximilien-Joseph, et surtout son Premier ministre, Mongelas, d'abandonner Napoléon. Un traité est signé avec l'Autriche, le 8 octobre, soit quelques jours avant la bataille de Leipzig. La Bavière renonce à certaines de ses conquêtes, dont le Tyrol, mais obtient des compensations sur le Rhin. L'autre pièce maîtresse du dispositif français en Allemagne, le royaume de Wurtemberg, délaisse également Napoléon, au terme du traité de Fulda, signé le 2 novembre 1813, par lequel le roi Frédéric obtient de conserver ses États dans leur intégrité.

Les États aux mains de Napoléonides ne tiennent pas davantage. Le grand-duché de Berg et le royaume de Westphalie sont également perdus par la France. La pression fiscale et militaire avait déjà provoqué, au début de 1813, des troubles populaires, contraignant le roi Jérôme à fuir sa capitale Cassel, avant d'y être réinstallé par les armées françaises. Mais il lui est dès lors impossible de reconstituer une armée capable de défendre le territoire; les désertions se multiplient, obligeant le roi à recourir à des soldats recrutés en

France. Ces désertions et ces mouvements de révolte étaient de mauvais augure pour les intérêts français en Allemagne; ils montrent les limites de l'influence napoléonienne dans cette région et l'inefficacité des réformes entreprises, notamment pour faire cesser le servage. Avant même la défaite de Leipzig, Jérôme abandonne définitivement la Westphalie. Cassel, un moment défendue par le colonel Allix, doit capituler devant l'insurrection populaire et l'arrivée des Russes. Cette défection généralisée entraîne la disparition de la Confédération du Rhin qui est dissoute le 4 novembre 1813. Ainsi en quelques jours, l'organisation mise en place par la France s'écroule. Mais cet effondrement n'est pas dû à la seule action des armées alliées ou à la décision des souverains régnants. Les soulèvements populaires contre la présence française ont également contribué à cette émancipation de l'Allemagne à l'égard de Napoléon, illustrant ainsi l'échec de l'importation du modèle français.

La fin de la Confédération du Rhin pousse vers l'ouest les Français cherchant à échapper à l'avancée des alliés. Ils se réfugient dans un premier temps dans les quatre départements rhénans, encore sous domination française, mais la poussée alliée oblige à un nouveau repli vers la France hexagonale. Au cours du mois de décembre 1813, puis au début du mois de janvier 1814, les fonctionnaires français en poste à Bonn, Cologne ou Mayence, se dirigent vers la France. Mais les autorités alliées maintiennent les cadres existants pour empêcher le désordre, remplaçant les préfets par des intendants. Dans les départements rhénans, la transition d'un régime à l'autre s'effectue sans véritable débordement. Quelques actes isolés d'agression à l'égard de Français sont

notés, mais dans l'ensemble il ne se produit pas de soulèvement populaire contre les fonctionnaires de Napoléon qui se retirent en bon ordre.

Les défections de la Hollande, de la Suisse et de la Belgique

L'annonce de la défaite française à Leipzig a aussi des répercussions en Hollande[15]. Une insurrection s'y développe à la mi-novembre, provoquant le départ de Lebrun, lieutenant général depuis l'annexion de ce pays et sa transformation en départements français. Cette insurrection, dirigée par les éléments libéraux, pour l'essentiel issus de la bourgeoisie, ne cherche pas à restaurer l'Ancien Régime, mais à conserver certains acquis de la période française. Ses protagonistes n'en demandent pas moins le départ des Français dont la pression était de plus en plus mal ressentie depuis 1810. Les levées successives de l'année 1813 avaient contribué à accentuer le divorce, en provoquant dès le mois d'avril des émeutes à Leyde ou La Haye, rapidement réprimées par l'armée française, mais elles démontraient la force du sentiment francophobe. La Hollande échappe donc à Napoléon, le général Molitor ramenant l'essentiel de ses troupes vers la France, tout en laissant des garnisons dans les places fortes du pays. Il abandonne le terrain au prince d'Orange proclamé prince souverain au début du mois de décembre 1813.

La Suisse connaît un sort similaire[16]. Comme en Hollande, la greffe française n'y avait guère pris. De plus, la Suisse demeurait un secteur stratégique sur le plan militaire. Des négociations sont donc engagées avec les coalisés, au terme desquelles ces derniers obtiennent un droit de passage. Cet

accord signe la fin de la Confédération helvétique, dans la forme adoptée en 1803. La Suisse retrouve l'organisation politique qui était la sienne avant la période française et voit renaître une Confédération, dominée par le patriciat local. Cet accord a aussi des conséquences directes pour les départements français constitués sur l'ancienne Helvétie. Le Léman est ainsi occupé par les Autrichiens et se trouve de ce fait détaché de l'Empire français. Un conseil provisoire s'établit à Genève à la fin de décembre 1813 ; formé de notables traditionnels, qui n'ont pas été impliqués dans les événements révolutionnaires, il défend l'idée d'un retour de Genève dans le giron helvétique. Le département du Simplon est également perdu par la France, son dernier préfet, Rambuteau, le futur préfet de la Seine, évacue Sion à la fin du mois de décembre 1813. Dans les départements français de Suisse, la transition s'opère sans heurt, car les préfets se retirent avec ordre et confient sur place l'autorité à des institutions établies; en outre les notables assurent la sécurité intérieure. Ce schéma qui se reproduit dans plusieurs régions abandonnées par la France montre l'efficacité des institutions mises en place sous l'Empire. Les alliés en sont conscients; ils se gardent bien de détruire ce cadre avant d'avoir pu lui substituer de nouvelles institutions.

La tension est également vive dans les départements belges qui, depuis déjà plusieurs années, subissaient avec de plus en plus de mal la pression française[17]. Le refus de l'impôt et de la conscription, quasi général en 1813, se double de troubles nombreux à l'annonce des défaites françaises en Allemagne. Mais, au cours des mois de novembre 1813 à janvier 1814, les préfets et l'armée parviennent à maintenir un calme relatif, en

s'appuyant notamment sur l'organisation de gardes bourgeoises, formées de notables belges, peu soucieux de défendre les intérêts français, mais en revanche attentifs à protéger leurs propriétés. Les troubles ne cessent pas après le départ des Français, qui évacuent Bruxelles et Gand le 1er février 1814, mais tiennent encore Ostende et Anvers et menacent donc toujours le reste de la Belgique. Toutefois, un conseil central de gouvernement se met immédiatement en place. Dirigé par des notables belges, il reste en fait sous le contrôle des Prussiens. Enfin le 25 mars 1814, le baron von Horst, mis en avant par les Prussiens, devient gouverneur de la Belgique. En confiant le gouvernement local à des notables du cru, les forces alliées veulent intégrer la Belgique à l'effort de guerre contre Napoléon et obtenir d'elle une aide substantielle en nature et en hommes. Partout en Europe, en effet, la dislocation de l'Empire s'est traduite par la perte de territoires naguère contrôlés par la France, mais leur potentiel militaire a également été retourné contre Napoléon. Sans attendre la conclusion du congrès de Vienne, la Belgique est placée sous la tutelle du roi de Hollande qui prend le titre, le 1er août 1814, de prince souverain. Ce prince de la famille d'Orange venait en effet de recouvrer le trône de ses ancêtres.

Le sort de l'Italie

Les défections s'étendent à l'Europe du Sud. L'entrée en guerre de l'Autriche en août 1813 fait en effet peser une menace particulièrement forte sur les régions situées au sud de son Empire. Immédiatement les troupes autrichiennes attaquent les Provinces illyriennes, où elles ne rencontrent

guère de résistance, tant la population apparaît prompte à se débarrasser des Français. Le soulèvement de la paysannerie croate et slovène accélère la décomposition du pouvoir français dans ces régions, finalement perdues en octobre 1813.

De l'autre côté de l'Adriatique, la situation de l'Italie est compliquée en 1814-5 par la politique de Murat qui tente d'unifier la péninsule sous sa houlette. Fort du soutien des « patriotes » italiens, rassemblés au sein de la charbonnerie, une association secrète née dans ses États pour lutter en faveur de l'unité italienne, il se fait désormais le chantre de cette unité, et retrouve des accents jacobins pour célébrer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le 19 janvier 1814, les armées de Murat occupent Rome, puis le Latium. Elles sont bientôt maîtresses de l'Italie jusqu'au Pô. Les troupes napolitaines occupent la Toscane en février, obligeant les Français à évacuer ce territoire où Murat place un gouverneur napolitain dont la mission est de rompre nettement avec la période française[18]. Murat songe alors à Bernadotte, qui a assuré son pouvoir souverain en Suède en se séparant de Napoléon. C'est du reste pour couper la route de Murat que Napoléon n'hésite pas à renvoyer le pape dans ses Etats. En rentrant dans Rome, Pie VII empêche l'unification de l'Italie sous l'égide de Murat.

Au début de 1814, l'influence française en Italie s'est donc réduite comme peau de chagrin. La France tient encore le Piémont, gouverné par le prince Borghèse. Mais les Autrichiens s'emparent de Parme en février. Gênes en revanche résiste jusqu'à l'abdication, mais le 14 mai 1814 le roi de Piémont-Sardaigne affirme sa souveraineté sur cette région[19]. Au nord de l'Italie, Eugène tient la Lombardie et tient

tête aux armées autrichiennes jusqu'en avril 1814. L'accord qu'il conclut alors avec les Autrichiens aurait dû lui permettre de conserver ce territoire, mais un coup de force au Sénat, le 17 avril, le contraint à abandonner le pouvoir. La révolte populaire qui éclate à Milan et dans plusieurs villes lombardes provoque le départ des fonctionnaires, remplacés par des notables locaux, tandis qu'une régence de sept membres, recrutés au sein de l'aristocratie locale, s'organise à Milan. Celle-ci reste en place jusqu'en 1815, mais dès le mois de juin 1814 elle est soumise au contrôle des Autrichiens qui préparent ainsi leur mainmise sur la région[20].

1 Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon et les cultes,* Paris, Fayard, 2002, 319 p.

2 Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Ferdinand* de *Bertier et l'énigme de la Congrégation,* Paris, Plon, 1949, 572 p.

3 Richard Hocquellet, *Résistance et révolution durant l'occupation napoléonienne en Espagne,* 1808-1812, Paris, Boutique de l'Histoire Éditions, 2001, 367 p.

4 Jean Sarramon, *La Bataille de Vitoria: la fin de l'aventure napoléonienne en Espagne,* Paris, JC Bailly, 1985.

5 Christopher D. Hall, p. 212.

6 Voir le livre classique de l'Allemand Friedrich Meinecke, dont la première édition date de 1905, dans sa traduction anglaise, *The Age of German Liberation,* 1795-1815, édité et introduit par Peter Paret, Berkeley, University of California Press, 1977, 131 p.

7 Jacques Droz, *Le romantisme allemand et l'État. Résistance et collaboration dans l'Allemagne napoléonienne,* Paris, Payot, 1966, 310 p., p. 180-181.

8 Paul Nolte, *Staatsbildung als Gesellschaftsreform. Politische Reformen in PreuBen und den süddeutschen Staaten 1800-1820, Frankfurt/New* York, Campus Verlag, 1990, 278 p.

9 Jacques Droz, *La formation de l'unité allemande,* 1789-1871, Paris, Hatier, 1970, 223 p., p. 66.

10 Roger Dufraisse, « À propos des guerres de délivrance allemandes de 1813: problèmes et faux problèmes », *L'Allemagne à l'époque napoléonienne. Questions d'histoire politique, économique et sociale,* Berlin, Bouvier, 1992, p. 471-499.

11 Roger Dufraisse, « L'opposition anti-napoléonienne en Allemagne 1805-1809 », *L'Allemagne à l'époque napoléonienne. Questions d'histoire politique, économique et sociale, op. cit.,* p. 449-469.

12 Jean-François Brun, *L'économie militaire impériale à l'épreuve de la VIe coalition,* thèse de doctorat, Université de Clermont-Ferrand, 1992, 1 428 p.

13 Andrzej Nieuwazny, « L'administration du duché de Varsovie sous l'occupation russe 1813-1815 », *Revue de l'Institut Napoléon,* n° 177, 1998-2, p. 27-47.

14 Roger Dufraisse, « La fin des départements de la rive gauche du Rhin », *in* Yves-Marie Bercé (sous la direction de), *La fin de l'Europe napoléonienne. 1814 : la vacance du pouvoir*, Paris, Henri Veyrier, coll. Kronos, 1990, 392 p., p. 11-61.

15 Arend H. Huussen, « La fin des départements hollandais », *ibid.,* p. 63-78.

16 André Bandelier, «La fin des départements helvétiques », *ibid.,* p. 109-121.

17 Paul Janssens, « Le changement de régime dans les départements belges », *ibid.,* p. 79-108.

18 Jean-Pierre Filippini, «Du départ des Français à la Restauration : le gouvernement provisoire en Toscane », *ibid.,* p. 145-163.

19 Josiane Bourguet-Rouveyre, «La fin des départements transalpins: Piémont, Ligurie, Parme », *ibid.,* p. 185-201.

20 Marco Mriggi, « La vacance du pouvoir en Lombardie », *ibid.,* p. 165-183.

Chapitre 4

La fin de la monarchie impériale

Au début de 1814, la France est encerclée par les forces coalisées et le pouvoir de Napoléon apparaît de plus en plus fragile. L'armée française conserve cependant des atouts, même si numériquement elle est désormais en infériorité. Seul un traité de paix, improbable, semble devoir pouvoir sauver l'Empire.

L'échec d'un sursaut national

Le souvenir de l'an II

À la fin de 1813, la France est, pour la première fois depuis le début du Consulat, menacée à ses frontières. C'est le moment choisi pour procéder à l'un des remaniements ministériels les plus importants depuis le début de l'Empire, puisqu'il concerne quatre ministères. L'objectif affiché de ces changements est de montrer à l'Autriche le désir de paix de la France, en remplaçant au ministère des Relations extérieures Maret par Caulaincourt, Maret redevenant Secrétaire d'État. Daru qui occupait cette charge depuis 1812, est quant à lui nommé ministre de l'Administration de la guerre, à la place de

Lacuée qui réintègre le Conseil d'État. Enfin, Régnier quitte le ministère de la Justice qu'il détenait depuis 1802 pour prendre la présidence du Corps législatif. Napoléon impose ainsi aux législateurs un homme qui n'est pas issu de leurs rangs, mais qui sort du gouvernement. Le message est clair. L'empereur entend encadrer avec fermeté les discussions du Corps législatif, à l'heure où le pays est menacé.

Il décide en effet de réunir le Corps législatif en décembre. On peut s'étonner de cette convocation en pleine guerre. Les séances du Corps législatif avaient été en effet très espacées entre 1810 et 1812. Et l'on avait déjà rassemblé les députés au début de l'année 1813. Mais quelle que soit son aversion pour le débat parlementaire, Napoléon reste fasciné par le modèle de la Convention et l'expérience de l'an II. Il cherche, en 1813, à ressouder le pays derrière ses représentants. À ses yeux, il ne fait aucun doute que le Corps législatif se mobilisera derrière lui, galvanisant ainsi les énergies des Français. Le discours qu'il adresse aux députés est à cet égard sans fard. Il attribue les défaites de l'armée aux désertions des troupes allemandes et appelle les députés à un sursaut national, faisant référence à la « patrie en danger ». Il réutilise la thématique du sauveur qu'il avait développé au moment du 18 brumaire et veut redonner vie à la dictature de salut public.

Le 22 décembre, une commission est élue pour examiner les pièces relatives aux efforts de paix accomplis par la France. D'emblée, les législateurs se font remarquer en appelant dans cette commission des personnalités assez peu marquées par leur allégeance au pouvoir, à savoir Raynouard, député du Var depuis 1805, mais aussi dramaturge auquel Napoléon avait interdit de faire jouer sa pièce *Les États de Blois,* Joseph

Lainé, un avocat de Bordeaux, député de la Gironde depuis 1808, le philosophe Maine de Biran, député de Dordogne depuis 1812, connu pour ses liens avec les idéologues à la fin du Directoire, Jean Gallois, ancien membre du Tribunat, Flaubergues enfin avocat à Toulouse et député depuis janvier 1813. Ces cinq Méridionaux avaient plus ou moins, sous la Révolution, épousé la cause des Girondins. Ils se montrent peu sensibles, en 1813, aux arguments avancés par Napoléon en faveur d'un nécessaire sursaut national. Leur rapport, rédigé par Lainé, se montre sévère à l'égard des propositions de paix formulées par Napoléon aux coalisés, les jugeant irréalistes et porteuses de guerre. Il insiste surtout sur la nécessité pour le souverain d'accorder au pays le « libre exercice de ses droits politiques ». Ce rapport lu en séance, le 29 décembre, fait sensation. Pour la première fois depuis l'époque du Consulat, la politique extérieure de Napoléon est condamnée. Les discours prononcés à la suite par les autres membres de la commission ne font qu'accentuer le malaise et provoquent des réactions de sympathie chez les députés. Surpris, le président de l'assemblée décide de reporter au lendemain le débat sur l'adresse. Mais ce délai ne modifie pas les sentiments des députés qui, le 30 décembre 1813, votent à une très large majorité, de 223 voix contre 31, l'adoption du rapport Lainé. Ils décident également de le faire imprimer et distribuer. Il s'agit d'un véritable vote de défiance à l'égard du souverain. L'importance de la majorité recueillie par ce rapport révèle en outre la défection profonde de l'opinion à l'égard du régime. A la différence de la plupart des sénateurs, cantonnés à Paris, les députés ont pris conscience, dans leur département, au cours de l'été et de l'automne, du désarroi des Français. Le vote du 30 décembre en est la conclusion logique. Mais Napoléon n'en

tient pas compte, puisqu'il décide d'ajourner le Corps législatif.

Napoléon se pose donc à nouveau en dictateur de salut public. En ajournant le Corps législatif, il renforce un peu plus le caractère autoritaire de son pouvoir. Ainsi l'augmentation du budget nécessaire pour financer la guerre est décidée par décret, contre toutes les règles parlementaires instaurées en 1789. Par ailleurs, l'étau de la police sur la société ne se desserre pas, la presse est plus que jamais muselée, l'opinion ignore donc l'état exact de la situation française, ce qui dessert finalement le pouvoir, car une trop grande confiance en son chef nuit aux efforts de mobilisation. Napoléon décide également d'envoyer des sénateurs ou des conseillers d'État en province, dans les divisions militaires, en qualité de commissaires extraordinaires, chargés des pleins pouvoirs en matière de levée des troupes, d'organisation de l'approvisionnement, responsables également de la haute police et du jugement des traîtres. Ces commissaires extraordinaires rappellent les députés de la Convention envoyés aux armées à partir de 1793.

La campagne de France

Le 25 janvier 1814 Napoléon repart en campagne. Deux jours auparavant, il a de nouveau confié la régence à l'impératrice, avant de nommer son frère Joseph lieutenant général de l'Empire. Les armées de Blücher et de Schwarzenberg convergent à grands pas vers Paris. La première compte 86 000 soldats, la seconde près de 200 000. Avec 50 000 hommes seulement, la situation des armées françaises peut paraître précaire. Son objectif principal est

donc d'empêcher la concentration des armées coalisées. Il lui faut pour ce faire les vaincre l'une après l'autre. Dès le 27 janvier, il l'emporte à Saint-Dizier sur l'avant-garde de l'armée de Blücher, puis le 29, il gagne la bataille de Brienne face au gros de l'armée du général prussien. Mais il se trouve submergé par la concentration des forces alliées et doit céder le terrain à la Rothière le 1er février, sans pour autant que l'armée française soit défaite.

C'est dans ce contexte que s'ouvre le congrès de Châtillon. Napoléon y a délégué Caulaincourt et paraît disposé à traiter avec les représentants des quatre puissances alliées: l'Autrichien Stadion, le Russe Razoumovski, le Prussien Hardenberg et l'Anglais Castlereagh. Mais les conditions posées par les alliés sont strictes; la France doit rentrer dans les limites qui étaient les siennes au début de 1792. Napoléon ne peut se résoudre à renoncer aux frontières naturelles, et à abandonner la rive gauche du Rhin. Le congrès de Châtillon est donc suspendu le 9 février. À ce moment-là, Napoléon décide d'attaquer successivement les deux armées alliées qui ont pris la route de Paris, celle de Blücher en suivant la Marne, celle de Schwarzenberg en longeant la Seine. L'armée de Blücher, la plus faible, est la première visée, d'autant mieux qu'elle progresse en quatre corps séparés. Le 10 février, Napoléon détruit le corps d'Olsoufiev à Champaubert, puis le 11 février il remporte la victoire de Montmirail, sur le corps de Sacken, et le 12, il bouscule le corps de York à Montmirail. Enfin, le 14 février, il l'emporte sur Blücher lui-même à Vauchamps. Il n'a pas détruit l'armée de Silésie, mais l'a considérablement affaiblie.

Il lui reste un morceau de taille, avec l'armée de Bohême,

commandée par Schwarzenberg. Il la rattrape dans la région de Fontainebleau, alors qu'elle fait route vers Paris et l'emporte à Montereau le 18, l'obligeant à se replier en Champagne. Napoléon qui la poursuit peut ainsi reprendre Troyes le 25 février. L'armée de Schwarzenberg, alors réduite à 130 000 hommes, prend position à Chaumont, mais Napoléon décide d'interrompre sa poursuite, et de laisser la moitié de ses forces face à elle, sous le commandement du maréchal Macdonald. Pendant ce temps, il court vers le nord, afin d'empêcher la concentration des restes de l'armée de Blücher et des corps d'armées dépêchés par Bernadotte. À nouveau en infériorité numérique, puisqu'il a face à lui 100 000 hommes, il parvient cependant à l'emporter. Après avoir passé l'Aisne pour contourner l'armée de Silésie, il bouscule Blücher à Craonne le 7 mars, avant de disperser son armée à Laon, les 10 et 11 mars. Dans l'immédiat, Napoléon a réussi à éloigner les armées ennemies de la capitale. S'il ne parvient pas à les détruire, il leur cause en revanche des pertes importantes et provoque de fortes inquiétudes dans leurs rangs. Le combat est cependant loin d'être gagné. Et les forces de Napoléon s'amenuisent.

Par ailleurs les frontières naturelles se fissurent, mais les armées françaises résistent partout aux troupes étrangères. Au sud-ouest, les Anglais et les Espagnols ont pénétré en France par le pays basque, mais le maréchal Soult se défend pied à pied et Toulouse ne tombe que le 10 avril, soit quatre jours après l'abdication de Napoléon. En Catalogne, Suchet tient la frontière pyrénéenne et empêche les armées adverses de s'introduire en France. En Italie, Eugène parvient toujours à contenir l'avance des Autrichiens. La défense de Lyon en

revanche s'avère plus délicate. Napoléon en a chargé le maréchal Augereau, censé s'opposer à la progression d'une partie de l'armée de Bohême, arrivé de Suisse. Dans l'est du pays, labouré par les armées étrangères, l'esprit national renaît. Des bandes de partisans se forment qui harcèlent les troupes prussiennes, autrichiennes et surtout russes. Partout dans l'est et le nord de la France, surtout dans les campagnes, le passage des troupes étrangères est durement ressenti. Dans le sud-ouest, la pression militaire des Anglais est moins forte, car le général Wellington maintient une discipline de fer pour empêcher ses troupes de piller le territoire. Mais la guerre n'en est pas moins pesante; elle draine son cortège de fuyards, de bandes errantes, tandis que les troupes du maréchal Soult en se repliant vers Toulouse vivent largement sur le terrain. Ainsi, avec la France du Nord et du Nord-Est, le Sud-Ouest aquitain et la région lyonnaise, c'est plus d'un tiers du territoire qui doit subir les effets de la guerre en ces premiers mois de 1814.

Au début du mois de mars 1814, fort de ses récents succès, Napoléon espère toujours retourner la situation en sa faveur. Il continue de refuser les conditions de paix imposées par les alliés et s'arc-boute sur les frontières naturelles, c'est-à-dire sur le Rhin. C'est du reste pourquoi il maintient des garnisons dans plusieurs places fortes d'Allemagne, dont Mayence, se privant ainsi de soldats, souvent aguerris au combat. Cette intransigeance sur les frontières naturelles le contraint dès lors à conduire la guerre jusqu'au bout, jusqu'à la destruction de l'un des deux adversaires. Au lendemain de la victoire de Craonne sur Blücher, le 8 mars, les alliés signent le pacte de Chaumont qu'ils datent du 1er mars. Ils y prennent

l'engagement de ne pas conclure de paix séparée et de ne cesser le combat que lorsque la puissance de Napoléon sera complètement détruite. L'Angleterre s'engage par ailleurs à financer l'alliance. Ce pacte stimule la coalition dont les troupes sont victorieuses, le 10 mars, à Laon. La victoire remportée par l'empereur à Reims, le 13 mars, n'y change rien. L'armée française est désormais en sursis, trop faible pour envisager la victoire sur le terrain. Les alliés en ont conscience, puisque le 19 mars, ils interrompent les négociations qui avaient repris quelques jours plus tôt à Châtillon. Les deux points de vue sont toujours très éloignés.

Napoléon tente alors sa dernière chance. Il songe à gagner l'est de la France pour rallier les garnisons qui s'y étaient maintenues. Il pourrait ainsi regrouper ses forces, tout en coupant les alliés de leurs arrières. Mais ce plan échoue, d'abord parce que son armée subit quelques revers, ensuite parce que les alliés décident de changer de stratégie en s'attaquant directement à Paris. Des informations interceptées en provenance de la capitale leur laissent entrevoir le développement d'un état d'esprit hostile à Napoléon. Les alliés songent donc à gagner au plus vite Paris pour disposer de la capitale comme éventuelle monnaie d'échange avec l'empereur. Le 30 mars, la bataille de Paris s'engage. Les alliés disposent de près de 110 000 hommes, contre 45 000 Français, commandés par Marmont et Mortier. Blücher attaque au nord par la barrière de Clichy où se déroulent d'âpres combats, Schwarzenberg par l'est. En infériorité numérique, sans véritable protection, l'armée française finit par céder. Marmont, encouragé par Talleyrand, signe un armistice au milieu de la nuit, qui permet aux alliés d'entrer

dans Paris le 31 mars 1814. Napoléon est alors à Fontainebleau où il tente de rassembler ses dernières forces, mais il doit faire face à la défection de la plupart de ses collaborateurs.

L'abdication

Depuis la fin du mois de janvier 1814, Napoléon communiquait avec Joseph, multipliant les missives, notamment pour organiser la défense de Paris. Mais la capitale est soumise aux aléas des combats menés par Napoléon. La moindre rumeur de défaite contribue au découragement dans l'opinion publique et jusqu'au sommet de l'État. Ainsi, à l'approche des alliés, le conseil de régence prend la décision de quitter la capitale, ce qui ne contribue pas à mobiliser les énergies. Le pouvoir se refuse en outre à armer la population. L'impératrice, le roi de Rome et une partie du gouvernement quittent donc Paris le 29 mars, pour Blois, bientôt suivi par Joseph. Membre du conseil de régence en sa qualité de vice-grand-électeur, Talleyrand a en revanche choisi de rester dans Paris. Il complote depuis plusieurs semaines en faveur d'un renversement de Napoléon et joue dans les journées des 30 et 31 mars un rôle décisif. D'un côté il négocie avec les alliés la reddition de Paris, de l'autre il s'emploie à faire voter par le Sénat la déchéance de Napoléon, après avoir formé le 1er avril un gouvernement provisoire. Le 2, usant de leurs pouvoirs constituants, les sénateurs votent la déchéance de Napoléon, accusé de n'avoir pas respecté les libertés inscrites dans la constitution. Ils sont suivis le lendemain par les députés du Corps législatif puis par la plupart des autorités civiles présentes à Paris, signe de la grande lassitude régnant au sein

des élites politiques et administratives en ce printemps 1814.

À Fontainebleau, Napoléon espère encore pouvoir résister, en s'appuyant sur l'armée. Mais le 4, plusieurs maréchaux, dont Ney, Berthier et Lefebvre, refusent de le suivre et lui demandent d'abdiquer. Napoléon s'y résout et signe une première abdication en faveur de son fils. Mais la défection du corps du maréchal Marmont pousse les alliés, notamment Alexandre, à l'intransigeance. Ils repoussent l'idée d'une abdication en faveur du roi de Rome par crainte de voir son père reprendre rapidement le pouvoir. Le 6 avril, Napoléon se résout donc à abdiquer sans conditions. Le même jour, le Sénat appelle Louis XVIII à revenir sur le trône.

Il reste à régler le sort de l'empereur et les conditions faites à la France vaincue. Par une convention du 11 avril, négociée par Caulaincourt et Macdonald, Napoléon obtient en pleine souveraineté l'île d'Elbe et la promesse que le gouvernement français lui versera une rente de deux millions par an. Quant à Marie-Louise, elle se voit dotée du duché de Parme. Après une tentative de suicide, Napoléon accepte de signer cette convention le 13 avril, puis il quitte Fontainebleau, le 20 avril, après des adieux à la Garde, devenu un des épisodes phares de la légende. Accompagné de 600 hommes qu'il a obtenu de pouvoir garder à ses côtés, il gagne la Méditerranée, essuyant sur la route, à partir d'Avignon, les huées de la foule, et s'embarque pour l'île d'Elbe. Les unes après les autres, les dernières garnisons françaises qui combattaient encore rendent les armes. En Italie, Eugène signe l'armistice de Bellegarde le 16 avril.

Napoléon débarque à Porto-Ferraio le 4 mai 1814. La veille, Louis XVIII a fait son entrée dans Paris et formé son gouvernement le 13. Talleyrand obtient le ministère des Affaires étrangères. Il lui revient donc de discuter du sort fait à la France. Celui-ci est réglé par le traité de Paris, du 30 mai 1814. La France évite l'occupation de son territoire et n'est astreinte à aucune indemnité de guerre. Les alliés avaient mené combat contre la Révolution. Le rétablissement du souverain légitime sur son trône leur apparaît comme le but principal à atteindre. Mais la France perd la plupart de ses conquêtes et se voit réduite, à peu de choses près, aux frontières qui étaient les siennes en 1792 ; elle conserve donc Avignon, mais aussi le comté de Nice et la Savoie, ou encore Mulhouse, conquise en 1798 seulement. Elle doit enfin céder à l'Angleterre l'Ile-de-France (île Maurice), Sainte-Lucie et Tobago.

La restauration des Bourbons

L'affirmation du principe de légitimité

Depuis 1813, la perspective de la chute de Napoléon a conduit à envisager différentes solutions pour le remplacer à la tête de l'État. Benjamin Constant et Germaine de Staël, en exil, songent à placer sur le trône de France le maréchai Bernadotte, devenu depuis 1810 le prince régent de Suède et qui apparaît comme le garant d'une monarchie constitutionnelle[1]. Constant rédige alors, en Allemagne, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leur rapport avec la civilisation européenne,* charge contre Napoléon, dans

laquelle il fustige l'arbitraire et le despotisme et loue le modèle de monarchie libérale offert par l'Angleterre. À la même date, d'autres songent également à offrir la couronne de France au duc d'Orléans, fils de Philippe-Egalité, qui, bien qu'en exil depuis 1793, offre l'avantage d'avoir servi les armées de la jeune république en 1792[2]. Il permettrait ainsi de préserver les principaux acquis de la Révolution. Et puis, on ne peut non plus omettre l'hypothèse d'une abdication de Napoléon en faveur de son fils qui laisserait la porte ouverte à la perpétuation de la dynastie des Bonaparte, par-delà Napoléon[3]. Quelques nostalgiques de la République songent enfin à rétablir ce régime qui souffre cependant d'être associé au souvenir de la Terreur, et donc peut effrayer une partie de l'opinion.

En somme, le retour de la branche aînée des Bourbons, en la personne du frère cadet de Louis XVI, le comte de Provence, ou Louis XVIII, n'allait pas de soi. Il allait d'autant moins de soi que la résistance royaliste à Napoléon, sans être inexistante, n'avait pas été très virulente. L'association des chevaliers de la foi, fondée en 1810, avait bien tenté d'organiser quelques soulèvements en 1814, mais sans le secours des Anglais, ils auraient fait long feu[4]. De plus, tous les alliés n'étaient pas convaincus du bien-fondé d'une telle restauration. Il fallut tout l'entregent de Talleyrand, une des pièces maîtresses de la destitution de Napoléon en avril 1814, pour persuader les puissances européennes de la nécessité de ce choix, au nom du principe de légitimité[5]. Le tsar de Russie Alexandre, puis les Anglais se laissent convaincre. Les discussions autour de cette restauration expliquent l'attitude de Louis XVIII qui, bien que baigné de l'idéologie contre-révolutionnaire, finit par accepter

des concessions majeures à l'esprit de la Révolution.

Les déçus du royalisme

La Restauration est en effet un régime ambigu, qui d'un côté affirme sa volonté de renouer avec l'Ancien Régime, et de l'autre multiplie les concessions à l'esprit révolutionnaire pourtant combattu dans l'émigration pendant vingt-cinq ans. La Charte, publiée le 4 juin 1814, qui forme la base constitutionnelle du nouveau régime, est le meilleur exemple de cette dualité. Elle conserve les grands principes de 1789, dont l'égalité civile et la liberté, qu'elle soit individuelle, de conscience et même de presse. Elle ne remet pas non plus en cause la vente des biens nationaux, mais en revanche elle récuse le principe de la souveraineté nationale et s'ouvre sur un préambule qui entend inscrire le régime restauré dans la filiation de la monarchie capétienne[6]. En fait, le roi a dû tenir compte de l'avis des élites napoléoniennes ralliées à sa cause, à l'image d'un Beugnot, ancien préfet de Seine-Inférieure puis administrateur du grand-duché de Berg, qui est l'un des principaux rédacteurs de la Charte. Il en est de même sur le plan des institutions. Les sénateurs se coulent dans la Chambre des Pairs, à l'exception des plus compromis sous le régime napoléonien, tandis que les membres du Corps législatif sont réintégrés dans la nouvelle Chambre des députés. Ainsi, la monarchie restaurée conserve le principe électif, sur une base censitaire non encore déterminée, mais sans procéder à de nouvelles élections et donc en s'appuyant sur les élites politiques du régime qu'elle remplace, ce qui est assez peu fréquent dans un processus de changement de régime. Qui

plus est, Louis XVIII maintient les principales institutions de l'Empire, y compris le Conseil d'État un temps menacé et le corps préfectoral, c'est-à-dire aussi les hommes qui les peuplaient.

L'impression d'une épuration massive et d'un retour en force des émigrés doit être nuancée. Certes, l'entourage des princes qui a passé la Révolution en exil réclame des places et, malgré la Charte, la restitution de ses biens, ce qui provoque très vite des peurs chez les acquéreurs de biens nationaux. Les nobles émigrés se montrent également très présents à la Cour. L'armée leur offre des débouchés, contribuant à aggraver le malaise au sein du corps des officiers. Celui-ci est en effet le plus directement touché par le changement de régime ou plus exactement par le retour à la paix qui entraîne une forte démobilisation qui n'épargne pas les officiers. Le général Dupont, ministre de la Guerre, renvoie dans ses foyers la moitié des 500 000 hommes présents sous les drapeaux en 1814. Les officiers les plus âgés sont mis à la retraite. Plus de 10 000 autres sont mis en non-activité avec une demi-solde, source d'un mécontentement nourri aussi par le désœuvrement dans lequel ils sont brutalement plongés. C'est parmi eux que la nostalgie de l'époque napoléonienne s'installe le plus rapidement.

La politique religieuse de la Restauration paraît aussi en rupture avec la Révolution et l'Empire. Conseillé par des évêques d'Ancien Régime qui l'ont suivi en émigration, avant de refuser de reconnaître le concordat de 1801, Louis XVIII est poussé à rétablir le catholicisme dans son ancienne position. La Charte proclame ainsi le catholicisme comme religion d'État, sans pour autant revenir sur la reconnaissance

par l'État des autres cultes - c'est encore l'un des paradoxes du régime - et accorde de fait aux catholiques un statut privilégié dans l'État. Le gouvernement engage aussi dès 1814 des négociations avec le Saint-Siège afin de supprimer le concordat de 1801. Il conserve finalement, après l'échec du concordat de 1817, celui de 1801. Mais en 1814, le retour en force de l'Église, marqué par le renouveau des missions, l'obligation du repos dominical ou le climat d'expiation à l'égard de la Révolution, contribue à effrayer une partie de la population, surtout urbaine, qui craint un retour en arrière par rapport aux conquêtes de la Révolution.

À cela s'ajoutent au cours de l'année 1814 les premiers effets d'une crise de reconversion d'une économie de guerre en économie de paix qui contribue à accroître le malaise social. Les partisans de Napoléon en profitent. Grâce à une relative liberté de la presse, ils expriment leur mécontentement au grand jour, par exemple dans le journal *Le Nain jaune*. D'autres, notamment dans l'armée, préparent le retour de Napoléon, à l'image des frères Lallemand qui ourdissent un complot dans l'armée du nord. La relative facilité des relations avec l'île d'Elbe permet à Napoléon d'être tenu au courant de la situation du pays. Elle contribue fortement à sa décision de tenter de reprendre le pouvoir au début de 1815.

Les Cent-Jours

Le souverain de l'île d'Elbe

Lorsque Napoléon débarque à Porto-Ferraio, le 4 mai 1814,

l'île d'Elbe est française depuis 1802. Elle est alors peuplée de douze mille habitants. L'empereur en prend rapidement possession, s'installe aux Mulini, résidence située sur les hauteurs de la petite capitale. Il forme un gouvernement dans lequel on retrouve les généraux Bertrand, Cambronne et Drouet d'Erlon, entreprend d'assainir les finances en accaparant les ressources des mines de fer de l'île, dirigées par Pons de l'Herault, et lance de grands travaux, notamment de voiries, à travers l'île. Rejoint par sa mère et sa sœur Pauline, visité brièvement par Marie Walewska et leur fils, il relance une vie de cour et fait même restaurer le théâtre de Porto-Ferraio. À la tête d'une petite armée d'un millier d'hommes, et d'une petite flotte, il continue donc à vivre en souverain.

Mais cette activité de monarque ne saurait le détourner de la France dont il suit l'évolution politique avec intérêt, tout en s'inquiétant des projets du gouvernement de Louis XVIII à son égard. Les bruits d'assassinat, mais surtout de déportation vers une destination plus lointaine circulent, notamment à Vienne où conversent et se divisent les plénipotentiaires des puissances réunies pour régler le sort de l'Europe. Napoléon veut aussi tenter de profiter de ces divisions.

Fort des renseignements venus de France, en particulier ceux communiqués par l'ancien sous-préfet Fleury de Chaboulon, arrivé sur l'île d'Elbe en février 1815, Napoléon décide de reconquérir le pouvoir. Il fait appareiller trois navires où s'embarquent, dans le plus grand secret, un millier d'hommes, et profitant d'un relâchement de la surveillance anglaise, il prend la mer et débarque à Golfe-Juan le 1er mars

1815. Commence alors le « vol de l'aigle ». En vingt jours, à travers les Alpes, par Grenoble, Lyon, puis Auxerre, Napoléon reconquiert l'opinion publique et surtout s'assure le concours d'une armée qui se rallie à lui sans coup férir[7]. La plupart des fonctionnaires font de même, signe de la faible épuration qu'avait pratiquée la monarchie.

Louis XVIII tente de réagir, en durcissant la répression à l'égard des partisans de Napoléon. C'est alors que le complot du nord est démantelé, et en organisant la lutte armée. Mais le maréchal Ney envoyé pour s'emparer de la personne de l'empereur se rallie à lui, tandis que les foyers de résistance, orchestrés dans le Sud-Est et le Sud-Ouest, par le duc et la duchesse d'Angoulême notamment, sont rapidement circonscrits. Le 20 mars, pratiquement sans difficulté, Napoléon réinvestit les Tuileries abandonnées le matin même par Louis XVIII qui a pris la route de Gand, avec sa suite. Commence alors véritablement la période des Cent-Jours qui voit la restauration de l'Empire.

Le rétablissement de l'Empire

En fait Napoléon n'a pas attendu d'être à Paris pour restaurer l'Empire. Dès le 8 mars à Lyon, il rétablit le drapeau tricolore, emblème de la Révolution, mais aussi étendard brandi sur les champs de bataille de l'Empire, abolit la noblesse et les ordres royaux et contraint les émigrés rentrés depuis 1814 à repartir en exil. Il révoque également toutes les décisions prises depuis le mois d'avril 1814. Enfin, sur le plan politique, il dissout la chambre des députés et la chambre des Pairs. D'emblée, il insiste sur sa volonté de renouer, comme il

l'avait déjà esquissé à la fin de 1813, avec l'esprit de la Révolution.

Parvenu à Paris, au moment de reconstituer un gouvernement, Napoléon fait largement appel à ses anciens ministres. Maret reprend ses fonctions de secrétaire d'État, Gaudin retrouve le ministère des Finances qu'il avait occupé sans discontinuer de 1799 à 1814, Mollien réintègre également le ministère du Trésor, tandis que Decrès s'apprête à poursuivre l'œuvre de reconstruction de la marine. En revanche, Savary décline l'offre du ministère de la Police où Napoléon rappelle Fouché. Ce dernier avait joué un jeu ambigu pendant la première restauration, affichant son royalisme alors qu'il appuyait l'initiative de généraux qui dans le nord de la France préparait un complot contre le roi, avant d'être menacé d'emprisonnement par le gouvernement de Louis XVIII. Napoléon nomme Cambacérès au ministère de la Justice, le maréchal Davout à la Guerre et Caulaincourt aux Relations extérieures. Tous ces ministres sont donc des fidèles de l'empereur ; ils ont tous, sauf Davout, appartenu aux différents gouvernements de la période précédente. De ce point de vue, la nomination de Lazare Carnot au ministère de l'Intérieur représente une véritable surprise. L'ancien jacobin ne passait pas pour un partisan du régime impérial, mais son refus de la monarchie, exprimée au début de l'année dans un pamphlet virulent, le conduit à servir Napoléon. La présence de Carnot, Fouché et Cambacérès donne à ce gouvernement une allure révolutionnaire. Tous les trois ont en effet été députés à la Convention, où ils ont voté la mort de Louis XVI. Napoléon peut également compter sur une administration, peu épurée à l'occasion de la première restauration et qui accepte

sans difficulté de se rallier à sa personne. Il n'en profite pas moins pour épurer fortement le corps préfectoral, ne conservant qu'un tiers des préfets en place à son arrivée[8].

Les aspirations libérales de Napoléon

Depuis son retour en France, Napoléon n'a cessé de rappeler son attachement à la Révolution dans son ensemble, et plus particulièrement au principe de la souveraineté populaire. L'élan révolutionnaire est indéniable. Il est porté, en ces derniers jours de mars, par l'enthousiasme populaire rencontré au bord des routes, comme dans les villes traversées, y compris Paris. Pourtant Napoléon craint le débordement de cette vague populaire ; il ne veut pas être le « roi de la jacquerie ». Dès lors, c'est sur les notables qu'il entend s'appuyer, en fondant un régime plus libéral que démocratique. Napoléon a en effet senti le besoin de réformes politiques dans le pays. Le rétablissement pur et simple de l'Empire, dans ses formes anciennes, paraît impossible. Pour incarner cette nouvelle orientation, l'empereur fait appel à Benjamin Constant, longtemps son adversaire, mais plus hostile encore à la contre-révolution. Il accepte de rédiger un nouveau texte constitutionnel, rendant compte des aspirations libérales de Napoléon, mais pour manifester la continuité avec l'Empire, il prend le nom d'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, bien qu'il s'agisse en fait d'une nouvelle constitution.

En fait, l'Acte additionnel s'inspire largement de la Charte constitutionnelle, en ce qui concerne l'organisation des pouvoirs, mais il diffère dans l'exposé des motifs. Au souvenir

de l'Ancien Régime, il oppose en effet l'« esprit du siècle » et le « progrès de la civilisation ». Alors que la charte était octroyée, la nouvelle constitution doit être soumise à l'approbation du peuple, selon le vœu fortement répété par Napoléon d'asseoir son régime sur le principe de la souveraineté nationale. Mais l'Empire n'est pas aboli. Bien plus, le texte paraît légitimer les conquêtes passées en les justifiant par le désir « d'organiser un grand système fédératif européen ». Le terme de « liberté » scande cette nouvelle constitution dont le but affirmé est de « combiner le plus haut point de liberté politique et de sûreté individuelle avec la force et la centralisation nécessaires pour faire respecter par l'étranger l'indépendance du peuple français et la dignité de notre couronne ». La reprise de la guerre est contenue dans ce propos. Mais l'essentiel est ailleurs, dans la mise en place d'un régime constitutionnel, sinon pleinement parlementaire. L'acte additionnel reprend l'organisation bicaméristé prévue par la Charte, en conservant même le nom de Chambre des pairs, pour éviter de voir renaître un Sénat responsable de la chute du régime. La chambre basse est appelée « chambre des représentants ». Mais, le mode de désignation de ces députés reprend les dispositions de la constitution de l'an X, ce qui revient à dire qu'ils sont élus par les collèges électoraux, composés des seuls notables. La constitution de 1815 renoue donc avec les principes révolutionnaires, tout en fondant un régime bourgeois.

Le plébiscite organisé au cours du mois de mai n'est pas un franc succès pour Napoléon. Il est vrai que depuis onze ans, les Français ont perdu l'habitude de ce mode de consultation. De fait, un cinquième seulement du corps électoral, estimé à 7,5

millions de Français, se déplace pour signer l'un des registres ouverts soit à la mairie, soit au tribunal, soit dans tel autre lieu public susceptible de l'accueillir. Le oui l'emporte très largement - on dénombre en effet 1 552 942 oui et 5 740 non - mais l'enseignement majeur de ce scrutin demeure la très forte abstention. Aux motifs traditionnels de refus de vote, rencontrés au début du régime, en particulier l'analphabétisme, s'ajoute sans doute en 1815 la faible pression de l'administration. Les autorités locales n'ont semble-t-il guère poussé les électeurs à voter. Dans certaines communes, par exemple dans l'Ouest, on n'a même pas ouvert de registres à cet effet. L'abstention recouvre donc aussi bien une opposition à l'égard du régime qu'une profonde indifférence. La population ne se reconnaît pas dans une constitution qui n'est guère démocratique, et qui au contraire, par exemple au travers de l'hérédité de la pairie, semble revenir sur le principe de l'égalité civile. À l'inverse, les libéraux restent méfiants à l'égard d'un texte dont ils ne savent comment Napoléon l'interprétera. L'enthousiasme des premiers jours de mars a vécu. La carte des suffrages laisse apparaître deux France. Une France du Nord-Est et de l'Est, acquise au bonapartisme et une France du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud, au contraire rétive à l'emprise de Napoléon. C'est dans cette dernière région que les manifestations d'hostilité à l'Empire sont les plus nombreuses. Napoléon n'obtient donc pas le soutien qu'il espérait, sauf dans l'armée qui reste majoritairement acquise à son chef. Mais les pressions y ont été aussi plus fortes[9].

Dans le même temps, les collèges électoraux se réunissent pour désigner leurs représentants à la chambre basse.

L'organisation de ces élections est une victoire des libéraux sur Napoléon qui avait espéré les différer jusqu'au règlement de la question extérieure. Les élections se déroulent dans une atmosphère de relative liberté. La pression des préfets reste faible. À l'inverse, la suppression de la censure favorise une amorce de campagne électorale. Ces conditions profitent aux libéraux qui remportent largement ces élections. Sur 629 sièges à pourvoir, ils en obtiennent en effet près de 500, tandis que les partisans de Napoléon ne sont que 80. On compte également une quarantaine de jacobins. Mais ces représentants ne représentent qu'une fraction de l'opinion. Ils ont été élus par cent mille électeurs seulement.

Le 1er juin, Napoléon convoque « l'Assemblée du Champ de Mai », cérémonie parfaitement maîtrisée, au cours de laquelle sont proclamés les résultats du plébiscite. Elle réunit tous les grands notables de l'Empire : les ministres, les députés récemment élus, les membres des grands corps de l'État, un nombre important d'officiers, ainsi que quelques évêques restés fidèles à Napoléon. Le lendemain, Napoléon désigne les 117 membres de la Chambre des Pairs. 40, dont les princes de la famille impériale, avaient appartenu au Sénat de l'Empire. Le 3 juin, les députés élus en mai se réunissent pour élire leur président. Refusant de reconnaître Lucien Bonaparte que voulait leur imposer Napoléon, ils choisissent d'élire Lanjuinais comme président. Ce libéral, originaire de Bretagne, avait longtemps fait figure d'opposant à l'Empire, au sein du Corps législatif. Napoléon doit aussi compter sur les divisions de l'opinion publique en France.

La division de l'opinion entre fédérés et royalistes

Le retour de Napoléon a été favorisé par une crise morale et politique que sa seule présence ne peut parvenir à régler. Cette crise révèle la persistance de courants d'opinion bien tranchés, mais en même temps le profond désarroi d'une grande partie de la population. À gauche, le courant favorable à la défense des acquis de la Révolution voit dans Napoléon le restaurateur des principes de 1789. Il s'est exprimé, dès le mois de mars, dans une série de démonstrations populaires qui ont impressionné Napoléon. Cet élan se prolonge par l'organisation du mouvement des fédérés qui s'organise au cours des mois d'avril et mai, en s'inspirant à la fois de l'élan de 1790 et de la levée en masse de 1793. Il se répand à travers toute la France, mais il est particulièrement actif dans l'Ouest où les villes bleues craignent la victoire des royalistes, et dans l'est où la menace étrangère est la plus forte. Les Fédérés de 1815 réclament des armes pour lutter contre les ennemis de la Révolution, tant à l'intérieur du pays, notamment dans l'Ouest où l'insurrection a repris, qu'à l'extérieur[10]. Le souvenir de 1793 est très présent dans leurs rangs et si l'on entonne volontiers *La Marseillaise* ou le *Chant du départ,* on conspue également les prêtres et les anciens nobles. L'anticléricalisme redevient un des ciments de ce courant jacobin. À Paris, le mouvement fédératif est populaire. Il réunit plusieurs milliers d'hommes, issus notamment des quartiers est de la capitale. Les héritiers des émeutiers du faubourg Saint-Antoine reprennent la tradition de leurs pères[11]. Le « parti jacobin », assoupi pendant l'Empire, se réveille. Il reconnaît en Napoléon « l'homme de la nation », le « défenseur de la patrie ». Mais l'empereur qui passe en revue 15 000 fédérés parisiens le 14 mai 1815 refuse de leur donner des armes, préférant s'appuyer sur les seules troupes régulières. En outre, les

notables s'inquiètent de plus en plus de cette résurgence du jacobinisme. À Paris, la garde nationale, formée d'éléments bourgeois, reste sur la réserve. En province également, ces mouvements inquiètent.

Mais le surgissement de ce courant jacobin s'explique aussi par la persistance d'un parti monarchiste, resté fidèle à Louis XVIII. Il s'exprime notamment par des gestes ou des cris contre l'ordre établi, ou par des actes de désobéissance. Ces manifestations se déroulent notamment dans le nord-ouest, l'ouest et le sud, régions où la participation au plébiscite est la plus faible. Ici, on arrache les affiches officielles pour les remplacer par les proclamations de Louis XVIII, là on arbore le drapeau blanc ou l'on s'en prend aux soldats de Napoléon. À Marseille, Bordeaux, Toulouse, le parti royaliste est de plus en plus difficile à contenir. Dans l'ensemble de l'Ouest et du Sud, les résistances à la conscription et au versement de l'impôt sont nombreuses. Un peu partout les maires font preuve d'inertie, quand ils ne favorisent pas ces mouvements de révolte. Nommés par le pouvoir impérial en 1812, souvent choisis au sein de l'ancienne noblesse, ces maires ont été pour la plupart conservés par la monarchie après s'être ralliés sans difficulté à Louis XVIII. Leur foi royaliste est souvent restée intacte, même s'ils acceptent de continuer l'administration de leur commune après le 20 mars. Informé de cette situation, Napoléon décide, le 30 avril 1815, de réformer le mode de désignation des maires et adjoints des communes de moins de 5 000 habitants, de loin les plus nombreuses. Les magistrats y sont désormais élus par un large collège électoral. Cette mesure apparemment démocratique profite en fait aux maires en place, qui forts de leur expérience et de leur popularité,

parviennent à se faire réélire. Deux tiers des maires sont ainsi conservés en mai, mais ils tiennent désormais leur légitimité de leurs concitoyens et affirment leur autonomie à l'égard du pouvoir central. La France vit alors un bref instant de liberté communale, avant la révocation de ce mode d'élection au début de la seconde restauration. Le clergé enfin n'apporte pas un soutien franc et massif à l'empereur. Dans l'ensemble, il ne s'est pas opposé à Napoléon, à l'image de la grande majorité des évêques, mais il demeure sur la réserve et ne fait pas de zèle. Toutefois ces exemples de résistance silencieuse conduisent rarement à l'insurrection.

Seule finalement la Vendée se soulève. Depuis le début avril, l'Ouest était resté en ébullition, mais Napoléon avait cependant décidé de rappeler le gros des troupes qui s'y trouvait. Ce départ, ajouté à l'imminence de la guerre étrangère pousse les royalistes de l'Ouest à tenter un nouveau soulèvement. Le 15 mai 1815, avec l'aide des Anglais, une rébellion éclate dans ce sanctuaire du royalisme. Suzannet, d'Autichamp et Sapinaud prennent les armes. Ils sont rejoints par Louis de La Rochejaquelein qui débarque, ce même jour, avec des fusils et des munitions. La Vendée et une partie de la Bretagne sont touchées par cette insurrection qui oblige Napoléon à envoyer sur place une armée dont le commandement est confié au général Lamarque. La guerre de 1815 ne ressemble pas aux précédents conflits ; elle provoque néanmoins la mort de Louis de La Rochejaquelein, remplacé par son frère Auguste, comme général en chef. Elle constitue surtout une menace sur les arrières de Napoléon. La victoire revient aux troupes du général Lamarque, mais elle intervient

après Waterloo et lorsque le traité de Cholet est signé, le 26 juin 1815, Napoléon a déjà abdiqué pour la seconde fois.

La campagne de Belgique

L'une des premières préoccupations de Napoléon, après son retour au pouvoir, demeure d'éviter la reprise de la guerre extérieure, du moins dans l'immédiat. Parvenu à Lyon, il informe les puissances étrangères de ses intentions pacifiques. Il récidive à Paris, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires extérieures. Caulaincourt tente de persuader les diplomates russes et autrichiens des bonnes dispositions de l'empereur qui, dans le même temps, adresse aux divers souverains d'Europe des lettres dans ce sens. Mais les puissances alliées restent insensibles à ces messages de paix. Aiguillonnées par Talleyrand, venu à Vienne, en sa qualité de ministre des Affaires étrangères de Louis XVIII, Russes, Autrichiens, Prussiens et Anglais promettent de mettre un terme au pouvoir de Napoléon. Dans un accord signé le 25 mars 1815, il réactive le pacte de Chaumont du 1er mars 1814, ce qui entraîne de facto la reprise de la guerre contre la France. La septième coalition est constituée. Elle peut compter sur les forces, notamment anglaises et prussiennes, stationnées dans le royaume des Pays-Bas, et espérer un prompt renfort des armées russe et autrichienne, encore sur le pied de guerre.

Face à cette menace, Napoléon n'a pas attendu. Dès le 23 mars, il a commandé au maréchal Davout la fabrication par les arsenaux militaires de près de 400 000 fusils. Dans le même temps, il remobilise, en rappelant sous les drapeaux les demi-

soldes et les conscrits de 1815 déjà levés en 1814 ; il se refuse en revanche à une nouvelle conscription. Mais Napoléon est isolé en Europe. Certes, Murat, toujours roi de Naples, lui apporte son soutien à la fin mars, parce qu'il espère parvenir à unifier la péninsule sous son autorité ; c'est tout le sens de l'appel lancé aux Italiens, depuis Rimini, le 30 mars. L'appel est peu entendu. Murat est défait par les Autrichiens à Tolentino le 3 mai et, après quelques jours de résistance doit quitter l'Italie. Le désastre des armées de Murat prive Napoléon d'un soutien qui aurait pu lui être précieux lors de l'assaut final. Mais, pour l'heure, les préparatifs de guerre, de part et d'autre, offrent à la France un court répit, mis à profit pour inaugurer de nouvelles pratiques politiques.

Napoléon dispose alors d'une armée de 500 000 hommes. Une partie notable de ces troupes est cependant conservée à l'arrière, notamment dans l'Ouest et autour de Paris, pour assurer la sécurité du territoire. Une autre partie est stationnée dans la région de Lyon, sous le commandement du maréchal Suchet, enfin 25 000 hommes, commandés par le général Rapp, défendent la frontière du Rhin en Alsace. Les autres frontières sont également gardées, si bien que l'armée dont peut disposer Napoléon est relativement réduite. Cette armée du nord, que l'empereur, parti de Paris le 12 juin, commande en personne, comprend environ 125 000 soldats et 370 pièces d'artillerie. Napoléon a choisi une stratégie offensive. Il désire se porter au-devant des armées anglaise et prussienne, alors stationnées dans le royaume des Pays-Bas, pour empêcher leur concentration et les vaincre l'une après l'autre. Elles sont en effet très supérieures en nombre, puisque l'armée anglo-hollandaise, placée sous les ordres de

Wellington, rassemble 124 000 hommes et l'armée prussienne de Blücher près de 95 000. La disproportion est flagrante, mais Napoléon espère qu'une victoire rapide dissuadera Russes et Autrichiens de poursuivre le combat. Le 15 juin, l'armée française franchit la Sambre, du côté de Charleroi, et bouscule l'armée de Blücher, mais une suite de mésententes et de maladresses empêche les Français de tirer pleinement profit de cette situation. Le lendemain, 16 juin, ils sont encore vainqueurs à Ligny sur Blücher, mais la poursuite de ce dernier tarde à intervenir. Ce n'est que le 17 que Napoléon donne l'ordre au maréchal Grouchy de poursuivre l'armée prussienne, tandis qu'il se porte, avec le gros des troupes, soit 75 000 hommes, contre Wellington. La bataille peut commencer.

Elle se déroule dans la plaine de Waterloo, le 18 juin 1815[12]. Les pluies torrentielles de la nuit ont détrempé le terrain. Napoléon attend donc la fin de la matinée pour lancer la charge. Il espère alors le renfort des troupes de Grouchy, rappelé en catastrophe, mais qui reçoit l'ordre trop tardivement. En revanche, l'armée voit débouler sur sa droite, le corps prussien de Bülow, commandé par le maréchal Blücher en personne. La supériorité numérique des anglo-prussiens est alors telle que l'issue ne fait aucun doute. Les charges désespérées de la cavalerie commandée par le maréchal Ney, tout comme la résistance de la Garde, placée sous les ordres de Cambronne, n'y font rien. L'armée française doit battre en retraite, en laissant 30 000 hommes sur le champ de bataille. La défaite est consommée. Elle annonce l'agonie de l'Empire, même si elle demeure une défaite glorieuse qui s'inscrit au XIXe siècle dans la mémoire collective,

transformant le champ de bataille en lieu de pèlerinage pour les nostalgiques de l'Empire[13].

Pourtant Napoléon n'a pas encore renoncé au pouvoir. Il rapatrie en effet le reste de son armée vers Paris où se concentrent les troupes placées sous le commandement du maréchal Soult. Mais plusieurs éléments contraires se liguent contre lui. Fouché qui a eu connaissance de la défaite dès le 19 juin, s'emploie à convaincre ministres et députés que Napoléon doit abandonner le pouvoir. Il songe alors à favoriser le retour des Bourbons, solution que la majorité libérale de la chambre des représentants n'est pas prête à accepter. Il use donc d'artifice en mettant en avant les chances de préserver la dynastie par une abdication en faveur du roi de Rome. Les partisans d'un sursaut national, à l'image de Carnot, sont débordés. Ainsi, lorsque Napoléon revient à Paris, le 21 juin, la chambre des représentants est acquise à l'idée de sa destitution. Elle se déclare alors en permanence, signifiant par là qu'elle est la seule détentrice du pouvoir, et vote une motion de défiance envers Napoléon. Malgré le soutien d'une partie de la population parisienne, venue manifester aux abords de l'Élysée, Napoléon refuse le combat contre l'assemblée. Le 22 juin, il signe donc l'acte d'abdication en faveur de son fils. Au même moment, la chambre des représentants désigne une « Commission de gouvernement », composée de cinq membres et présidée par Fouché. Le ministre de la Police joue en la circonstance le rôle qu'avait rempli Talleyrand un an plus tôt. Comme alors, la chute de Napoléon est précipitée par les assemblées. Napoléon reste encore quelque temps aux abords de la capitale. Il s'installe à la Malmaison où le 29 juin, il apprend l'arrivée de Blücher devant Paris, puis se dirige vers

l'Atlantique où ses partisans l'engagent à poursuivre la lutte. Il s'y refuse, espérant pouvoir s'embarquer vers les États-Unis. C'est dans ce but que, confiant dans les traditions d'hospitalité des Anglais, il monte sur le *Bellerophon,* navire anglais croisant au large de l'Ile d'Aix. Quelques fidèles l'entourent encore, tels Savary, Bertrand, Las Cases, Montholon ou Gourgaud, ainsi que son valet Marchand. Ces derniers, sauf Savary, sont autorisés à accompagner Napoléon dans son exil sur l'île de Sainte-Hélène.

1 Jacques-Olivier Boudon, « Générations libérales », *in* Isabelle Poutrin (sous la direction de), *Le XIXe siècle. Science, politique et tradition,* préface d'Alain Corbin, Paris, Berger-Levrault, 1995, 534 p., p. 313-342.

2 Guy Antonetti, *Louis-Philippe,* Paris, Fayard, 1994, 992 p.

3 Jean Tulard, *Napoléon II,* Paris, Fayard, 1993, 262 p.

4 Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Ferdinand de Bertier (1782-1864) et l'énigme de la Congrégation,* Paris, Les Presses continentales, 1948, XLI-572 p.

5 Georges Latour-Gayet, *Talleyrand,* Paris, Payot, rééd. 1991, 1 454 p.

6 Pierre Rosanvallon, *La monarchie impossible. Les Chartes de 1814 et de 1830,* Paris, Fayard, 1994, 377 p.

7 Jean Tulard, *Les vingt jours, 1er-20 mars 1815,* Paris, Fayard, 2001, 284 p.

8 Jacques-Olivier Boudon, « Le corps préfectoral entre deux pouvoirs (1814-1815) », dans Maurice Vaisse (dir.), *Les préfets, leur rôle, leur action dans le domaine de la défense de 1800 à nos jours,* Bruxelles-Paris, Bruylant-LGDJ, 2001, 422 p., p. 13-25.

9 Frédéric Bluche, *Le plébiscite des Cent-Jours (avril-mai 1815),* Genève, Droz, 1974, 152 p.

10 R. S. Alexander, *Bonapartism and revolutionary tradition in France. The fédérés of 1815,* Cambridge, Cambridge University Press, 1991, 314 p.

11 Raymonde Monnier, *Le faubourg Saint-Antoine 1789-1815,* Paris, Société des Études robespierristes, 1981, 367 p.

12 Jacques Logie, *Waterloo, la campagne de 1815,* Bruxelles, Racine,

2003, 237 p.

13 Jean-Marc Largeaud, « Mémoire et identité : Waterloo et la genèse de la "défaite glorieuse" », dans Natalie Petiteau (dir.), *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire,* Paris, Boutique de l'Histoire Éditions, 2003, 302 p.

Chapitre 5

Le bilan de l'Empire

L'historiographie de l'époque napoléonienne s'est longtemps partagée entre admirateurs et détracteurs de Napoléon. Elle s'est aussi divisée sur la question de la continuité entre l'Empire et la Révolution. Napoléon est-il ou non l'héritier de la Révolution ? Pour répondre à cette question, force est de revenir au bilan des années 1799-1815, ce qui suppose aussi de mesurer l'importance de la rupture de 1814-1815.

La sortie de guerre

L'épuration

En France même, l'épuration avait été relativement modérée lors de la première restauration. En revanche, le ralliement à Napoléon n'est pas pardonné après les Cent-Jours, et provoque une très forte épuration dans les milieux de l'administration, Bourgeois de Jessaint maintenu à Châlons-sur-Marne faisant exception. Le roi rend l'administration responsable du retour aisé de Napoléon sur le trône. L'empereur n'a en effet trouvé aucun obstacle dans sa reconquête du pouvoir, parce que la plupart des fonctionnaires

qu'il avait nommés et que Louis XVIII avait maintenus, lui ont à nouveau accordé leur confiance. Mais l'épuration prend aussi un tour politique et touche tous les partisans supposés de Napoléon, victimes au cours de l'été et de l'automne 1815, de la « terreur blanche », orchestrée par les royalistes ultra. Le maréchal Brune est ainsi tué à Avignon le 2 août 1815, alors qu'il venait de céder le commandement de la place de Toulon, le 31 juillet seulement. Dans le Sud-Est, en particulier dans le Gard, la lutte tourne à la guerre de Religion, lorsque des royalistes catholiques s'en prennent à des protestants. Le gouvernement impuissant doit même faire appel aux troupes autrichiennes d'occupation pour rétablir l'ordre à l'ouest du Rhône[1].

La Terreur blanche est relayée par le pouvoir qui, après avoir désigné 157 officiers généraux comme auteurs de trahison, le 24 juillet 1815, procède à une série de procès qui conduisent à l'exécution du général La Bédoyère, fusillé le 19 août, du maréchal Ney, fusillé le 7 décembre 1815, tandis qu'un autre fidèle de Napoléon, Lavalette, n'échappe à la mort qu'à la suite d'une évasion favorisée par sa femme, le 20 décembre. Mais les tribunaux n'en restent pas là. Une douzaine de généraux sont condamnés à mort par contumace et les exécutions se poursuivent encore au début de 1816 : le général Mouton-Duvernet est ainsi passé par les armes, à Lyon, le 29 juillet 1816. Les régicides sont pourchassés et doivent s'exiler, à l'image de Fouché, pourtant artisan de la seconde Restauration, ou du peintre David, contraint de gagner Bruxelles. Cambacérès lui-même, qui pourtant avait nié avoir opté pour la mort du roi, paie son ralliement à Napoléon duquel il a accepté le ministère de la Justice en mars

1815[2]. La plupart des fonctionnaires qui ont accepté de servir l'empereur pendant les Cent-Jours sont remplacés. Le renouvellement politique s'en trouve de ce fait accru, même si de nombreux cadres de la monarchie restaurée ont en fait été formés sous l'Empire. Néanmoins l'instabilité reste forte durant les premières années du régime.

En 1814, Louis XVIII avait choisi la continuité en conservant pour l'essentiel les assemblées de l'Empire : le Corps législatif s'était coulé dans la nouvelle chambre des députés, tandis que la majorité des sénateurs de l'Empire retrouvaient un fauteuil à la chambre des Pairs. Les transformations opérées pendant les Cent-Jours conduisent à de nouvelles élections, organisées dans la foulée du retour du roi, en août 1815, et marqué par la victoire des royalistes ultra. La chambre « introuvable » voit alors le jour ; elle est de courte durée. Sa dissolution par Louis XVIII en 1816 permet au roi de retrouver une assemblée plus conforme à ses désirs. C'est avec elle qu'il gouverne, en entrant dans une époque de relative stabilité.

La démobilisation

La seconde restauration doit à nouveau procéder à une démobilisation, encore plus rigoureuse que celle de 1814. L'armée est purement et simplement licenciée, le 16 juillet 1815. Officiers, sous-officiers et soldats sont invités à regagner leur département d'origine en attendant que les autorités statuent sur leur sort. La mesure vise à contrôler les opinions des militaires, tout en empêchant la constitution d'un foyer de résistance. La double défaite de 1814-1815 a donc fortement ébranlé l'armée, mais elle a surtout conduit à une réflexion sur

sa place dans la société et entraîné une profonde réforme de ses structures. Après Waterloo, l'objectif de la monarchie restaurée est de royaliser l'armée et donc d'en faire disparaître toutes les traces d'impérialisme. L'abolition de la Garde impériale, corps d'élite du régime napoléonien, est le symbole de cette politique d'effacement. Les unités de ligne sont également remodelées, avec un changement onomastique qui en dit long sur les intentions du régime ; les régiments se muent en « légions départementales », à raison d'une par département en principe[3]. L'objectif est de rompre avec une armée nationale, c'est-à-dire bâtie depuis 1792 sur le principe de la « nation en armes ». La départementalisation de l'armée est un moyen d'effacer le principe de la souveraineté nationale. L'organisation interne de ces unités est également modifiée, de même que les uniformes sont changés. Enfin, la conscription est abandonnée, comme principe révolutionnaire, au profit du volontariat. L'armée s'engage dans la voie de la renaissance. Elle doit être l'armée royale, mais aussi une armée chrétienne. Symboliquement, la bénédiction des drapeaux des nouvelles légions se déroule dans la cathédrale des cités concernées. Ces cérémonies, qui associent autorités religieuses, civiles et militaires, parfois en présence d'un membre de la famille royale, sont l'une des manifestations de cette volonté de rupture avec le passé, en même temps qu'elles placent l'armée sous la double surveillance de l'Église et du trône. L'épuration drastique des anciens cadres militaires ajoutée à l'abolition de la conscription affaiblit l'armée d'autant mieux que les volontaires ne se pressent pas à ses portes. En 1817, les effectifs plafonnent à 117 000 alors qu'il en faudrait 240 000[4].

C'est dans ce contexte que le ministre de la Guerre, Gouvion

Saint-Cyr, prépare la loi finalement votée en janvier 1818. Cet ancien maréchal d'Empire rétablit sans l'avouer le principe de la conscription, sous le vocable d'« appel », et remet en vigueur le mode de recrutement qui prévalait sous l'Empire, à savoir la conscription de tous les jeunes gens de vingt ans, le tirage au sort d'un contingent pour l'armée, assorti d'une possibilité de remplacement[5]. Cette mesure qui renoue avec l'idée d'une participation de l'ensemble de la nation à l'effort de défense du pays ne peut que satisfaire les libéraux, attentifs au respect des principes de 1789, d'autant mieux que le système du remplacement permet aux fils de la bourgeoisie d'échapper aux six ans de service prévus par la loi. En 1820, la réforme est complétée par la disparition des légions départementales et le rétablissement des régiments, de même que l'uniforme bleu remplace à nouveau l'uniforme blanc. Les principes qui avaient guidé la transformation de l'armée nationale en armée royale ont donc été peu à peu abandonnés, au profit d'une plus grande efficacité de l'outil militaire.

Retour à la vie civile

La fin de la guerre a aussi des effets inévitables sur la société. La démobilisation provoque un afflux de main-d'œuvre dans les campagnes, mais aussi dans les villes qui profitent proportionnellement plus de ces retours à la vie civile. Or, dans le même temps, l'économie est contrainte de s'adapter. Les entreprises qui travaillaient à la fabrication des armes ou plus généralement des fournitures de guerre, doivent se reconvertir sans toujours y parvenir. Les faillites sont nombreuses en 1816 et 1817, au point que l'on peut parler

d'une véritable crise industrielle. Celle-ci se double d'une crise agricole qui n'est due qu'en partie aux mauvaises récoltes. Sa principale origine vient en effet de la présence sur le sol français de troupes étrangères qu'il faut nourrir. La crise économique de 1817 qui est l'une des plus graves du siècle - elle provoque notamment d'importantes émeutes de la faim - est donc bien directement liée à la sortie de guerre[6]. Elle touche du reste toute l'Europe. En France, l'une des mesures prises pour la juguler est précisément l'anticipation de la libération du territoire, c'est-à-dire le retour à une paix définitive, envisagée comme seule manière de rétablir l'équilibre économique du pays.

La démobilisation provoque aussi un brassage de populations qui est un des traits caractéristiques des phases de transition. Aux soldats qui rentrent dans leurs foyers, s'ajoutent les réfugiés politiques, les prisonniers libérés, les déserteurs sortis de la clandestinité, et les émigrés rentrés d'exil. Parmi les réfugiés politiques figurent par exemple les Espagnols qui avaient apporté leur soutien au roi Joseph. Beaucoup d'entre eux, par crainte de représailles dans leur pays, se pressent en France, après la défaite de Vitoria, en juin 1813. Ils obtiennent le mois suivant un secours d'un million de francs de la part de Napoléon. 4 000 d'entre eux restent en France après 1814, le roi Ferdinand VII leur ayant refusé l'amnistie. Ils ne l'obtiennent qu'au lendemain de la révolution espagnole de 1820[7].

On connaît mal le chiffre et les conditions réelles du retour des prisonniers français à l'étranger. L'Angleterre détenait de nombreux prisonniers, souvent retenus dans des ports, sur des pontons ou dans des villes de l'intérieur. Plus de 4 000

officiers français ont ainsi été retenus en Grande-Bretagne ; ils rentrent pour la plupart après 1814 et regagnent leurs foyers[8]. Mais la campagne de Russie, puis d'Allemagne avait aussi entraîné des captures de soldats français. Tous d'ailleurs ne devaient pas rentrer, beaucoup mourant en captivité, certains s'installant sur place, par exemple en Russie. Quant à ceux qui rentrent, parfois tardivement, à l'image du colonel Chabert, dépeint par Balzac, ils se heurtent à des difficultés réelles de réinsertion, d'autant plus que les pouvoirs publics ne semblent guère s'être préoccupés de leur sort. L'échange se fait dans les deux sens. En France, Talleyrand signe le 13 avril 1814 la mesure de libération de l'ensemble des prisonniers. La France détenait alors 16 000 à 17 000 prisonniers anglais et 50 000 espagnols. Les conditions de leur retour sont réglées de manière à éviter des désordres. Ainsi les officiers peuvent rentrer seuls ; ils obtiennent même le droit de faire un détour par Paris s'ils le souhaitent. Quant aux sous-officiers et simples soldats, ils doivent rentrer en groupe. Les autorités françaises craignent en effet que ces prisonniers se dispersent dans le pays et soient à l'origine de troubles. En fait, la plupart se hâtent de rentrer dans leur pays. Les Espagnols se dirigent vers Bayonne ou Perpignan où, dans les mois de mai et juin, on assiste à un afflux de troupes de centaines de prisonniers libérés dont il faut organiser le ravitaillement. Les prisonniers anglais gagnent naturellement les côtes de la Manche où ils sont embarqués vers leur pays natal.

Le retour des émigrés dans la France de 1814 est un des symboles de la restauration, même si la plupart de ceux qui avaient quitté le pays au début de la Révolution, avaient en fait profité de l'amnistie décrétée par Napoléon. Toutefois, un

certain nombre d'entre eux étaient restés en exil jusqu'en 1814, essentiellement en Angleterre[9].

Le bilan des guerres

Le bilan humain

Mais beaucoup des soldats engagés dans les guerres de la Révolution et de l'Empire n'ont pas la chance de retrouver la vie civile. L'entrée dans la paix, c'est aussi l'heure des bilans, bien qu'en 1814-1815, ce ne soit pas une préoccupation majeure des gouvernants. Il n'en reste pas moins que les guerres ont largement puisé dans le réservoir démographique de l'Europe. Les avis divergent encore sur la réalité de cette saignée, les chiffres avancés allant de 450 000 à 1 750 000 morts pour les armées françaises[10]. Récemment, David Gates a retenu le chiffre de 916 000 morts pour les armées françaises, c'est-à-dire incluant les soldats nés hors de l'hexagone, dont la part n'a cessé de croître dans l'armée napoléonienne[11]. Le même auteur avance le chiffre de 5 millions de décès pour l'ensemble de l'Europe. Auparavant, Jacques Houdaille avait établi que les pertes s'élevaient pour les armées françaises aux alentours de 900 000 hommes, dont 600 000 à 700 000 natifs de l'hexagone, ce qui représente 2,2 % de la population de 1800, et un peu moins d'une année de naissances[12]. De fait, malgré les rigueurs des derniers temps, les Français ne sortent pas de la guerre avec l'impression d'hécatombe qui prévaudra au lendemain de la Première Guerre mondiale. Si l'on compare les pertes en rapport à la population, la ponction a été moins forte ; elle a été aussi plus

étalée dans le temps. Si l'on retient le nombre de 650 000 morts originaires de la France hexagonale, cela représente, en onze ans de conflit, 59 000 décès par an en moyenne. Entre 1914 et 1918, cette moyenne s'établit à 340 000 morts par an. Certes la population française est plus importante en 1914, mais l'écart est suffisamment éloquent pour permettre de comprendre la différence de perception des deux saignées. Il en est de même des effectifs engagés. Entre mars 1804 et avril 1815, deux millions de Français nés en France ont servi dans les armées napoléoniennes[13]. Entre 1914 et 1918, la mobilisation a concerné quatre fois plus de jeunes gens. D'autres raisons expliquent sans doute ce regard différent porté sur les pertes humaines. La première raison tient au rapport à la mort. La société de l'époque napoléonienne est encore très proche de la société d'Ancien Régime dans laquelle la mort était une compagne familière, la mort d'un homme jeune étant loin d'être exceptionnelle au XVIIIe siècle. La seconde raison tient à la sociologie des soldats. La conscription exempte les hommes mariés, et donc *a fortiori* les pères de familles ; les guerres napoléoniennes ont donc laissé peu de veuves et d'orphelins, deux catégories qui sont traditionnellement les vecteurs privilégiés du souvenir des disparus. Enfin une troisième raison, d'ordre psychologique, peut être avancée. Lors de la Grande Guerre, la mort est physiquement vécue par ceux qui en réchappent. Dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, on meurt peu sur les champs de bataille - 10 % des pertes environ. La mort intervient donc dans les hôpitaux militaires, ou plus généralement des suites de blessures[14], à l'image du maréchal Lannes, blessé à Essling, ou enfin pendant la captivité. De ce point de vue, un certain mystère demeure sur le destin des

combattants ; sont-ils morts, disparus, prisonniers ou ont-il déserté ? Ce qui importe aux yeux des chefs militaires, c'est le total des pertes, c'est-à-dire le nombre de soldats indisponibles. Or on estime que sur les 1 200 000 hommes disparus, 300 000 ont regagné leur foyer subrepticement.

Le nombre des soldats revenus dans leur foyer, environ 1 300 000, explique l'influence qui fut la leur dans la société de la Restauration. Même s'il faut nuancer le rôle qu'ils ont eu dans la diffusion de la légende napoléonienne, ils n'ont en tout cas pas contribué à noircir les guerres impériales[15]. La Restauration hérite cependant de ces anciens soldats dont certains obtiennent une pension. En 1817, ce sont ainsi près de 133 000 personnes qui sont indemnisées par l'État à titre militaire, anciens soldats ou veuves d'officiers, le montant de ces aides s'élevant à 48 340 484 francs[16], soit environ 5 % du budget de l'État. L'État accueille également dans l'Hôtel royal des Invalides près de 4 000 militaires dès la fin de 1814[17]. Cette charge s'ajoute aux sommes que la France doit verser chaque année pour payer l'indemnité due aux alliés et entretenir les troupes cantonnées sur le sol français. Mais la plupart des anciens combattants ne touchent rien et doivent se réinsérer tant bien que mal dans la société[18]. Parmi eux figurent les rescapés des légions polonaises qui ont obtenu de pouvoir rester en France et sont souvent réduits à une condition misérable, lorsqu'ils ne choisissent pas d'aller servir une cause nationale en Europe[19]. Ils rejoignent ces anciens officiers de la Grande Armée qui, refusant une mise à la retraite anticipée, ont choisi de s'engager dans les mouvements libéraux et nationaux qui foisonnent dans le premier tiers du XIXe siècle. On les retrouve par exemple en

1823 dans les légions engagées aux côtés des libéraux espagnols qui combattent les troupes françaises envoyées par Louis XVIII[20].

Les conditions de la paix

Le second traité de Paris du 20 novembre 1815 est plus dur que le premier signé le 30 mai 1814. La France cède en effet Nice et la Savoie au Piémont et doit abandonner ses places fortes au nord et à l'est du pays (Sarrebruck, Sarrebourg, Bouillon, Landau, Philippeville et Marienbourg), ce qui détruit le réseau défensif établi à l'époque de Louis XIV. Sur le plan humain, ces retraits représentent une perte de 300 000 habitants par rapport à 1814. La France ne compte plus désormais que 86 départements contre 130 à l'apogée de l'Empire. Elle doit en outre verser une indemnité de guerre de 700 millions de francs, payables en cinq ans, auxquels s'ajoutent les frais d'entretien de l'armée d'occupation, qui doit veiller au maintien de la paix et au règlement de l'indemnité, à savoir 130 millions de francs par an. La crainte d'une reprise des hostilités ou de nouvelles « convulsions révolutionnaires » est en effet au cœur des préoccupations des puissances européennes. La France s'est aussi engagée à payer une indemnité aux particuliers qui auraient été lésés par ses armées. Au total, près de 133 000 personnes firent des réclamations, pour un montant total de 1,6 milliard de francs que la France se dit incapable de payer. Finalement une solution de compromis, proposée par Wellington, lui permit de s'acquitter de ses dettes pour une somme globale de 240 millions de francs[21].

L'occupation

La France avait échappé à l'occupation militaire au lendemain de la première abdication de Napoléon et du premier traité de Paris. Mais ailleurs en Europe, des troupes restaient sur le pied de guerre, dans l'attente de la conclusion définitive de la paix : Russes en Pologne, Anglais dans le Royaume des Pays-Bas, Autrichiens dans le nord de l'Italie. Après la seconde abdication, la France est occupée militairement. Près de 1,2 million de soldats déferlent sur la France en 1815. Ils occupent, à l'automne de 1815, 61 départements, soit les deux tiers du pays ; seuls le quart sud-ouest et la pointe de la Bretagne sont épargnés par cette occupation. Après le second traité de Paris, le contingent d'occupation est fixé à 300 000 hommes que la France doit nourrir et entretenir. L'image des cosaques russes à Paris est sans doute celle qui a le plus marqué les esprits à l'époque. Mais la présence étrangère, surtout en 1815, s'accompagne de pillages, de viols et de meurtres qui viennent s'ajouter aux réquisitions légales prévues par les traités[22]. De ce fait, on peut dire que la paix est véritablement établie lorsque le territoire français est libéré, c'est-à-dire en novembre 1818. Mais auparavant, il a fallu régler les conditions définitives de la paix.

La nouvelle carte de l'Europe

Le congrès de Vienne et la reconstruction de l'Europe

Les puissances coalisées s'étaient promis de régler le sort de l'Europe et d'empêcher le retour de la Révolution. Réunis dans

la capitale autrichienne, devenue pour l'occasion le centre de gravité de la nouvelle Europe, les plénipotentiaires européens se mettent au travail, à partir du 1er octobre 1814. Toutes les parties prenantes au conflit sont venues ; 90 États sont représentés, auxquels il faut ajouter une cinquantaine de représentants d'États supprimés depuis 1792. Le gouvernement autrichien dut, pour distraire ces négociateurs, créer une commission spéciale. C'est à elle que l'on doit l'impression d'un « congrès qui s'amuse »[23]. Le congrès est présidé par le chancelier autrichien, Metternich[24], autour duquel gravitent les diplomates des grandes puissances : le ministre anglais des Affaires étrangères Castlereagh, le représentant de la Russie Nesselrode et Hardenberg, ministre du roi de Prusse. Mais l'une des grandes figures de ce congrès est sans conteste le tsar Alexandre. Présent à Paris en avril 1814 où il avait joué un rôle essentiel dans le changement de régime, appuyant notamment les efforts de Talleyrand, il défend en personne à Vienne les intérêts de la Russie. Puis on le retrouve à nouveau à Paris, après la seconde abdication de Napoléon[25]. Inspirateur de la Sainte-Alliance, il est donc l'un des principaux artisans de la construction de la paix en 1815, comme le sera un autre chef d'État après la guerre de 1914-1918, le président américain Wilson.

La France est admise au congrès de Vienne, où elle est représentée par Talleyrand, le principal responsable de la déposition de Napoléon. Observateur privilégié, Talleyrand assiste aux démêlés des principaux protagonistes, à savoir la Russie, la Prusse, l'Angleterre et l'Autriche[26]. Les différends portent alors sur la Pologne, la Saxe dont le souverain était resté l'allié de Napoléon jusqu'au bout, et en partie sur la

question du royaume de Naples, toujours aux mains de Murat. Le retour de Napoléon de l'Ile d'Elbe allait permettre de rapprocher les points de vue des négociateurs. Un nouveau traité est en effet signé entre les quatre Grands le 15 mars 1815. Puis l'Autriche profite de l'entrée en guerre de Murat aux côtés de Napoléon pour écraser ce dernier représentant des Napoléonides sur un trône européen. Enfin, tandis que les armées alliées convergent vers la Belgique, les diplomates mettent la dernière main au document final, paraphé le 9 juin 1815[27].

L'acte final du congrès de Vienne qui reprend en fait une série d'accords bilatéraux dessine une nouvelle carte européenne. Globalement, le principe de la restauration des monarchies est adopté, mais il subit de nombreuses exceptions, si bien que la carte de l'Europe en 1815 diffère assez largement de celle de 1792. L'Allemagne reste morcelée. Mais le nombre d'États - 350 à la fin du XVIIIe siècle - a été divisé par dix. Le plus important est la Prusse qui a obtenu la Westphalie, royaume créé de toutes pièces par Napoléon, et qui ne survit pas à la défaite, mais aussi la Poméranie, une partie de la Saxe et surtout la rive gauche du Rhin, ce qui place la Prusse aux portes de la France. La Bavière sort renforcée des guerres françaises, même si elle a dû rétrocéder quelques-uns des territoires conquis dont le Tyrol. Le Saint-Empire romain germanique n'est pas ressuscité. On crée toutefois une Confédération germanique, destinée à préserver le *statu quo,* mais qui n'a aucun pouvoir politique propre. L'Autriche ne retrouve pas les Pays-Bas, c'est-à-dire la Belgique, mais elle accroît son emprise sur les Balkans et s'empare de la Vénétie, rattachée à la Lombardie ; son influence s'étend également sur

les duchés de l'Italie centrale (la Toscane, Parme, Modène et Lucques), ce qui fait que l'Italie redevient une zone d'influence autrichienne. L'Angleterre s'est contentée de conserver des positions maritimes : les Iles ioniennes, Malte, Héligoland, en plus de conquêtes coloniales (Ceylan, le Cap, l'île de France). Elle obtient aussi l'union des Provinces-Unies et de la Belgique au sein du Royaume des Pays-Bas.

Au nord, la Russie conserve la Finlande. La Suède s'empare de la Norvège, mais cède la Poméranie dite suédoise à la Prusse, qui donne à son tour le Lauenbourg au Danemark. Mais la conquête de la Norvège par la Suède est éphémère. Profitant de l'engagement de l'armée suédoise sur le continent, les Norvégiens se soulèvent et se rangent derrière Christian Frédérick, cousin du roi du Danemark. Une assemblée de notables est réunie à Eidsvoll, en avril 1814. Elle proclame le 17 mai la Norvège comme royaume indépendant. Une constitution est adoptée et le pouvoir confié à Charles-Frédérick. Mais la Norvège est alors isolée. Même l'Angleterre refuse de la reconnaître. Finalement, les Suédois après être intervenus militairement imposent, au terme de la convention de Moss, que le roi constitutionnel de Norvège soit le souverain suédois, mais ils ne remettent pas en cause l'organisation du royaume. Il s'agit donc d'une union personnelle.

Enfin, la question de la Pologne est réglée au profit de la Russie qui conserve la plus grande partie du pays, transformé en un royaume du Congrès, en principe autonome à l'égard de la Russie. Elle garde également la Bessarabie et la Finlande. En Italie centrale, les anciens États sont restaurés, mais Gênes ne retrouve pas son indépendance et passe sous la tutelle du

royaume de Piémont-Sardaigne. Enfin le pouvoir temporel du pape sur les États pontificaux n'est pas remis en cause. Mais il est le seul prince d'Église à recouvrer une puissance temporelle. Dans l'espace allemand, aucune des principautés ecclésiastiques supprimées par la Révolution et l'Empire n'est rétablie. En ce sens, le principe de restauration monarchique ne s'est opéré qu'en faveur des princes laïques.

Le traité de la Sainte-Alliance

L'équilibre trouvé à Vienne est cependant fragile. Il ne tient pas compte des aspirations nationales exprimées pendant le conflit, en Italie, en Allemagne ou en Pologne. C'est pour cette raison que les principaux alliés de la veille décident de renforcer leurs liens. Un premier pas est fait le 26 septembre 1815 avec la signature d'un pacte connu sous le nom de « Sainte-Alliance »[28]. Rédigé à l'initiative du tsar Alexandre, il réunit la Russie, la Prusse et l'Autriche, malgré les réserves émises par Metternich qui parlera d'un « monument vide et sonore ». Il est vrai que ce pacte se contente de placer les puissances concernées sous la protection de Dieu en souhaitant qu'elles soient toujours gouvernées par les principes religieux, « les trois princes alliés ne s'envisageant que comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille ». Cette idée d'une commune appartenance à la « nation chrétienne » est cependant récusée par le pape qui refuse de souscrire à la Sainte-Alliance au nom de l'unicité de la religion catholique. De toute manière, ce pacte n'avait d'autre but que de dégager l'esprit dans lequel devait s'organiser le nouvel ordre international au lendemain de

Waterloo.

En revanche, le traité conclu le 20 novembre 1815 entre l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche est beaucoup plus précis ; il s'agit d'un véritable pacte d'alliance qui prévoit une action commune en cas de mouvement révolutionnaire en France ou en Europe. La France reste en effet l'objet de toutes les attentions. La refonte de la carte européenne en 1815 a contribué à l'isoler en multipliant les petits États tampons à ses frontières. Il faut finalement attendre l'automne de 1818 pour que, après s'être acquittée de ses dettes et avoir obtenu le retrait anticipé des troupes stationnées sur son sol, la France soit réintégrée dans le concert des nations. La quadruple alliance conclue en novembre 1815 s'ouvre alors à la France. C'est donc désormais une Pentarchie qui gouverne la diplomatie européenne. En signant le protocole final de la conférence d'Aix-la-Chapelle, le 15 novembre 1818, la France en a fini avec les guerres de la Révolution et de l'Empire.

Il faut donc attendre la fin de 1818 pour que les séquelles des guerres de la Révolution et de l'Empire soient apparemment effacées. La plupart des pays d'Europe, à l'image de la France, ont trouvé alors un relatif équilibre politique. L'Europe est entrée dans une longue période de paix. Mais le règlement du conflit n'a pas fait disparaître tous les problèmes. Les troubles qui secouent l'Allemagne, l'Italie, puis l'Espagne, dans les années suivantes, illustrent la double aspiration à l'unité nationale et au libéralisme que le congrès de Vienne avait refusé de prendre en compte. Dès lors, l'équilibre trouvé à Vienne est fragile, même si la carte redessinée dans la capitale autrichienne devait se projeter, avec quelques corrections dont la création d'une Belgique

indépendante en 1830, jusqu'en 1848.

La renaissance du bonapartisme

Le sort de Napoléon

À l'issue de la bataille de Waterloo, les Anglais ont pris la décision de tout faire pour s'emparer de la personne de Napoléon et pour l'exiler le plus loin possible de l'Europe afin d'éviter le renouveau de soulèvements en sa faveur[29]. L'île de Sainte-Hélène, comptoir appartenant à la Compagnie des Indes, situé au sud de l'Atlantique, convient parfaitement à un tel isolement. Napoléon y est en effet prisonnier, placé sous la garde d'un gouverneur, Hudson Lowe, qui a tout pouvoir sur l'île pour empêcher une évasion et même tout contact avec l'extérieur. La rigueur avec laquelle Hudson Lowe applique sa mission, et le peu de souplesse que met Napoléon dans son rôle de prisonnier vont transformer sa captivité en martyre, grâce notamment aux récits des témoins du drame, ceux du médecin irlandais O'Meara, puis ceux des compagnons de Sainte-Hélène, dont Las Cases, dont le *Mémorial,* publié en 1823, contribue largement à la diffusion de la légende.

Même si l'ouvrage n'est pas le plus lu du siècle, il rencontre un indéniable succès, sans doute à cause de sa construction qui fait alterner le récit, recomposé, des grandes heures de l'épopée napoléonienne, et l'évocation de la vie quotidienne à Longwood, résidence finalement assignée à Napoléon, où celui-ci vit entouré des quelques Français qui ont accepté de partager son exil : Las Cases et son fils, Montholon et sa

femme Albine, Gourgaud, Bertrand et sa famille, qui vivent cependant à l'écart, sans compter les serviteurs, dont les fameux Cipriani et Ali[30]. À travers les propos dictés à Las Cases, Napoléon livre ses pensées et se présente comme un homme des Lumières[31]. Las Cases se plaît à dépeindre l'acharnement de Hudson Lowe à l'égard de son prisonnier, ce qui favorise le développement d'un sentiment anglophobe déjà fort répandu dans l'opinion publique. Surtout, il décrit un Napoléon héritier de la Révolution, épris de libertés et avide de bâtir une Europe nouvelle, fédération de nations que l'empereur aurait contribué à faire naître, ce qui relève très largement d'une réécriture de l'histoire. La publication du *Mémorial,* deux ans après la mort de Napoléon, contribue en tout cas à l'essor de la légende.

L'essor de la légende napoléonienne

La pérennité du sentiment bonapartiste n'allait pourtant pas de soi. À partir de 1814, et jusqu'en 1820, c'est encore largement la légende noire qui prédomine, avec la publication d'une série de pamphlets, dépeignant Napoléon sous les traits de l'Ogre corse, du tyran sanguinaire, ayant mis le feu et à sang l'Europe en dévorant la jeunesse des campagnes et en usurpant le pouvoir. De Benjamin Constant à Germaine de Staël, en passant par Chateaubriand, toute une génération d'écrivains, bafouée par le régime impérial, s'emploie à en dépeindre les travers[32]. Leurs cadets, de Lamartine à Hugo, en passant par Vigny, communient alors dans le retour des Bourbons et affichent leur sentiment royaliste. Le bonapartisme est alors au plus bas. Ses partisans se terrent,

dissimulent les portraits de l'empereur. Les manifestations favorables à Napoléon, les cris séditieux, sont sévèrement punis par le gouvernement de Louis XVIII[33].

Mais cette campagne antinapoléonienne n'efface pas le souvenir de l'Empire. Au contraire, les années passant, ce souvenir se renforce. La mort de l'empereur favorise ce retour sur l'épopée. Une première vague d'écrits favorables à l'Empire est alors publiée. Le mouvement s'amplifie avec la publication du *Mémorial*. La génération romantique bascule alors de l'adhésion royaliste à l'exaltation de l'époque napoléonienne, avec Hugo, Musset, Vigny, et surtout Balzac qui fait de Napoléon l'un des personnages centraux de la *Comédie humaine*[34]. Le théâtre, avec Alexandre Dumas, la peinture avec Raffet ou Horace Vernet, s'emparent du mythe napoléonien. Sur le terrain politique, la monarchie de Juillet sait habilement jouer du sentiment bonapartiste diffus dans le pays. Elle a réhabilité la plupart des partisans de Napoléon disgraciés en 1815, avant d'organiser en grandes pompes en 1840 le retour des cendres de l'empereur, ce qui permet d'associer adhésion à Napoléon et anglophobie à un moment de crise avec l'Angleterre[35]. Enfin, en 1848, l'élection à la présidence de la République, au suffrage universel, du neveu de Napoléon, Louis-Napoléon Bonaparte, manifeste avec éclat la force de la mémoire napoléonienne dans le pays. Se mêlent alors le souvenir de l'homme qui a su mettre un terme à la Révolution en dotant la France d'institutions solides et durables et la mémoire de l'épopée guerrière qui avait permis d'affirmer la grandeur du pays, deux composantes essentielles du bonapartisme au cours du XIXe siècle[36].

1 William Serman et Jean-Paul Bertaud, *Nouvelle histoire militaire de la France,* Paris, Fayard, 1997, 855 p.

2 Laurence Chatel de Brancion, *Cambacérès,* Paris, Perrin, 1999.

3 Voir John R. Elting, *Swords around a Throne. Napoleon's Grande Armée,* Londres, Weidenfeld and Nicholson, 1988, 767 p., p. 669 et suiv.

4 William Serman et Jean-Paul Bertaud, *op. cit.,* p. 207.

5 Annie Crepin, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la Nation, de la citoyenneté, de la République (1798-1889),* Arras, Artois Presses Université, 1998.

6 Nicolas Bourguinat, *Les grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIX*e *siècle,* Paris, Éditions de l'EHESS, 2002, 542 p.

7 Jean-René Aymes, *La déportation sous le Premier Empire. Les Espagnols en France (1808-1814),* Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, 568 p.

8 Galvin Daly, « Napoleon's lost legions : French prisoners of war in Britain 1803-1814 », *History,* vol. 89, juillet 2004, p. 361-380.

9 Jean Vidalenc, *Les émigrés français 1789-1825,* Caen, Publications de l'Université de Caen, 1963, 471 p.

10 David G. Chandler, *The Campaigns of Napoleon,* Londres, Weidenfeld et Nicholson, 1966, XLIII-1172 p., p. XXX.

11 David Gates, *The Napoleonic Wars 1803-1815,* Londres-New-York, Arnold, 1997, 304 p., p. 272.

12 Jacques Houdaille, « Étude par sondage au 1/1000 des troupes de l'Empire, 1803-1814 », *Revue de l'Institut Napoléon,* 1969, p. 223-236 et « Le problème des pertes de guerre », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine,* numéro spécial sur *La France à l'époque napoléonienne,* juillet-septembre 1970, p. 411-423.

13 David G. Chandler, *The Campaigns of Napoleon, op. cit.,* p. XXXIX.

14 Jean-François Lemaire, *Les blessés dans les armées napoléoniennes,* Paris, Lettrage, 1999, 336 p.

15 Natalie Petiteau, *Lendemains d'Empire, op. cit.*

16 *Tableau général et alphabétique des pensions à la charge de l'État, inscrites au trésor* royal *à* l'époque *du 1*er *septembre* 1817, Paris, Imprimerie Royale, 1817, 10 tomes.

17 Isser Woloch, *The French Veteran from the Revolution to the restoration,*

University of North Carolina Press, 1979, 392 p., p. 303.

18 Natalie Petiteau, *Lendemains d'Empire, op. cit.*

19 Lydia Scher-Zembitska, *L'Aigle et le Phénix. Un siècle de relations franco-polonaises* 1732-1832, Paris, CNRS Éditions, 2001, 470 p., p. 375 et suiv.

20 Walter Bruyère-Ostells, « Les officiers de la Grande Armée dans l'Espagne libérale de 1823 », *Revue de l'Institut Napoléon,* 2003, 1, n° 186, p. 51-74.

21 Guillaume de Bertier de Sauvigny, *La Restauration,* Paris, Flammarion, coll. Champs, rééd. 1990, p. 154.

22 Jacques Hantraye, *Les Cosaques aux Champs-Élysées. L'occupation de la France après la chute de Napoléon,* Paris, Belin, 2005, 304 p.

23 Charles-Otto Zieseniss, *Le Congrès de Vienne,* Paris, Belfond, 1984.

24 Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Metternich,* Paris, Fayard, 1986, 535 p.

25 Constantin de Grunewald, *Alexandre Ier, le tsar mystique,* Paris, 1955 et Francis Ley, *Alexandre Ier et sa Sainte-Alliance 1811-1825,* Paris, Fischbacher, 1975, 328 p.

26 Voir le classique, de Guglielmo Ferrero, *Talleyrand au congrès de Vienne,* Paris, De Fallois, rééd. 1996, 329 p. et Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile,* Paris, Fayard, 2003.

27 Alain de Sedouy, *Le Congrès de Vienne. L'Europe contre la France 1812-1815,* Paris, Perrin, 2003, 308 p.

28 Guillaume de Bertier de Sauvigny, *La Sainte-Alliance,* Paris, Armand Colin, 1972, 383 p.

29 Rory Muir, *Britain and the Defeat of Napoleon 1807-1815,* New Haven-Londres, Yale University Press, 1996, 466 p., p. 368.

30 Gilbert Martineau, *La vie quotidienne à Sainte-Hélène au temps de Napoléon,* Paris, Tallandier, 2005, 341 p.

31 Antoine Casanova, *Napoléon et la pensée de son temps. Une histoire intellectuelle singulière,* Paris, Boutiques de l'Histoire Éditions, 2001, 324 p.

32 Jean Tulard, *L'Anti-Napoléon,* Paris, Julliard, Archives, 1964, 262 p.

33 Bernard Ménager, *Les Napoléon du peuple,* Paris, Aubier, 1988, 445

p.

34 Jean Tulard, *Le mythe de Napoléon,* Paris, Armand Colin, 1971, 240 p. ; Natalie Petiteau, *Napoléon. De la mythologie à l'histoire,* Paris, Le Seuil, 1999, 439 p.

35 Georges Poisson, *L'aventure du retour des cendres,* Paris, Tallandier, 2004, 288 p.

36 Frédéric Bluche, *Le bonapartisme. Aux origines de la droite autoritaire 1800-1850,* Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1980, 366 p.

Cartes

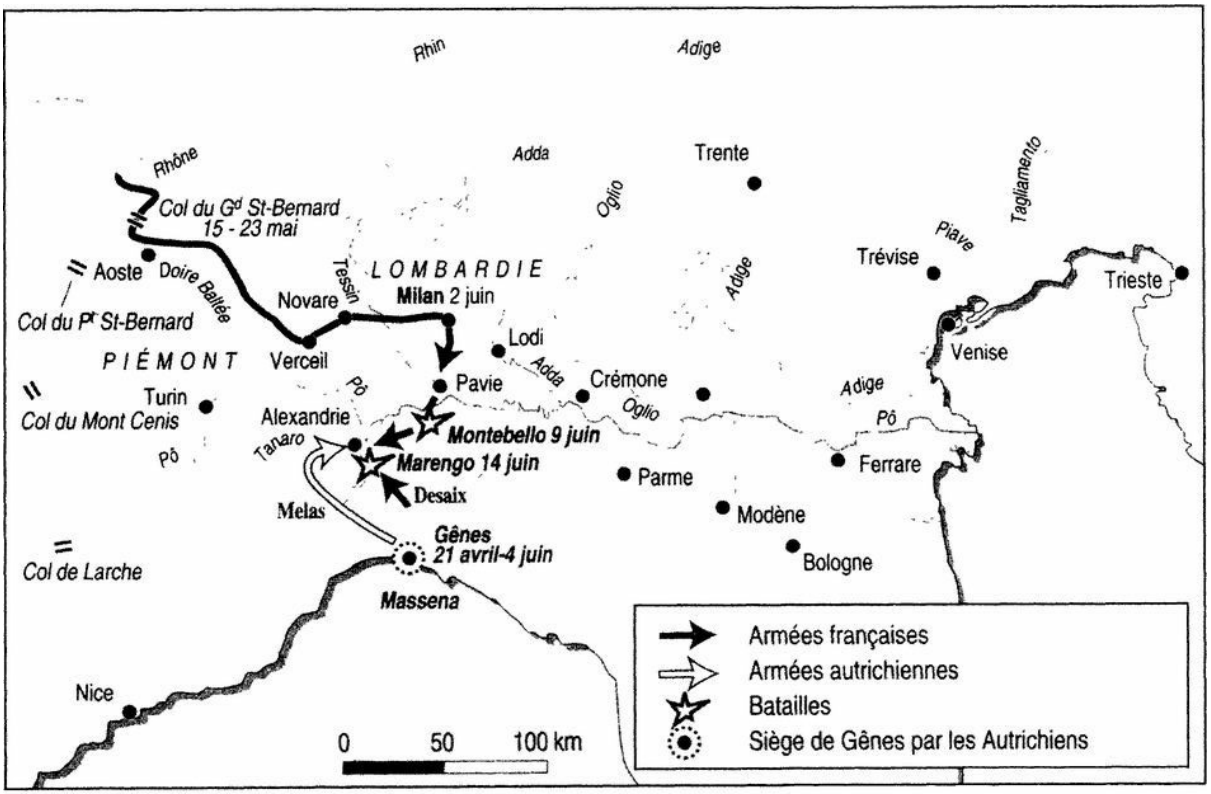

Source : Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon Ier et son temps*, Vuibert, 2004, p. 10.

La deuxième campagne d'Italie

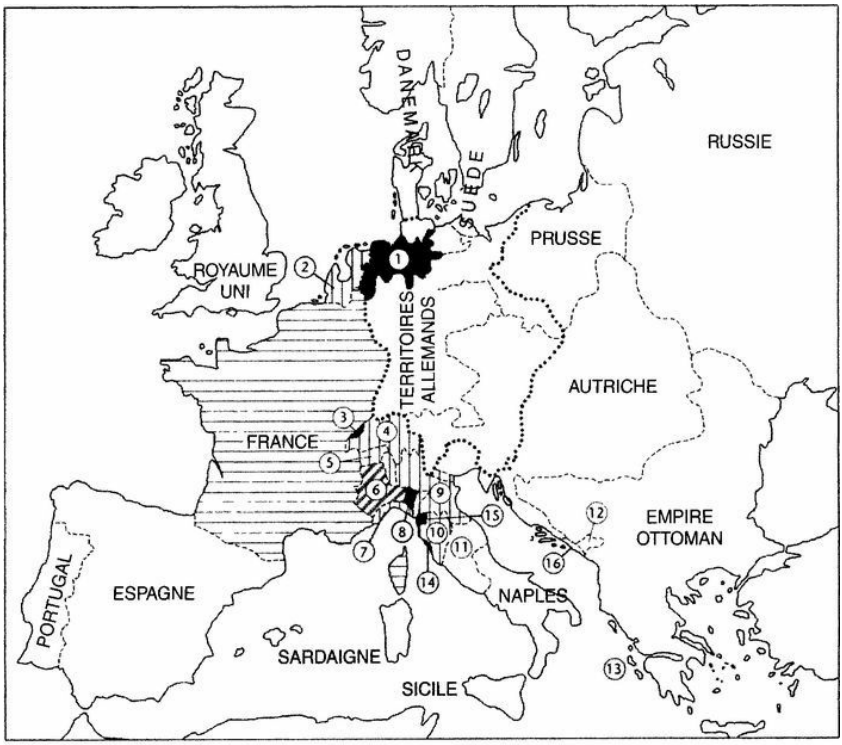

France (frontières de 1801)
France (annexions de 1800-1803)
Territoires sous occupation ou administration française
Satellites de la France
Frontière du Saint-Empire romain germanique

1 Hanovre/Oldenburg, etc.
2 République batave
3 Neuchâtel
4 Confédération helvétique
5 République du Valais
6 Piémont
7 République ligure
8 Parme
9 République d'Italie
10 Royaume d'Étrurie
11 États du Pape
12 Montenegro
13 Iles ioniennes
14 Piombino
15 Lucques
16 Raguse

Source : d'après Philip G. Dwyer, *Napoleon and Europe*, Longmann, 2001, p. XVII.

L'Europe en 1803

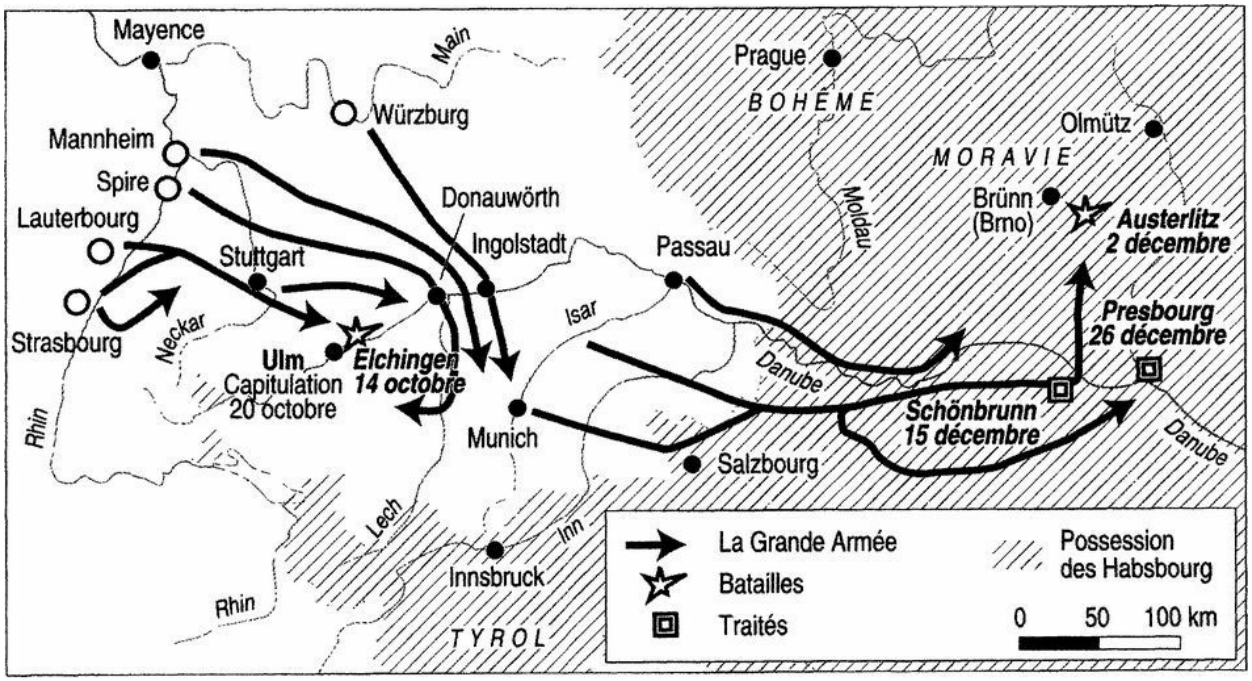

Source : Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon Ier et son temps*, Vuibert, 2004, p. 68.

La campagne de 1805

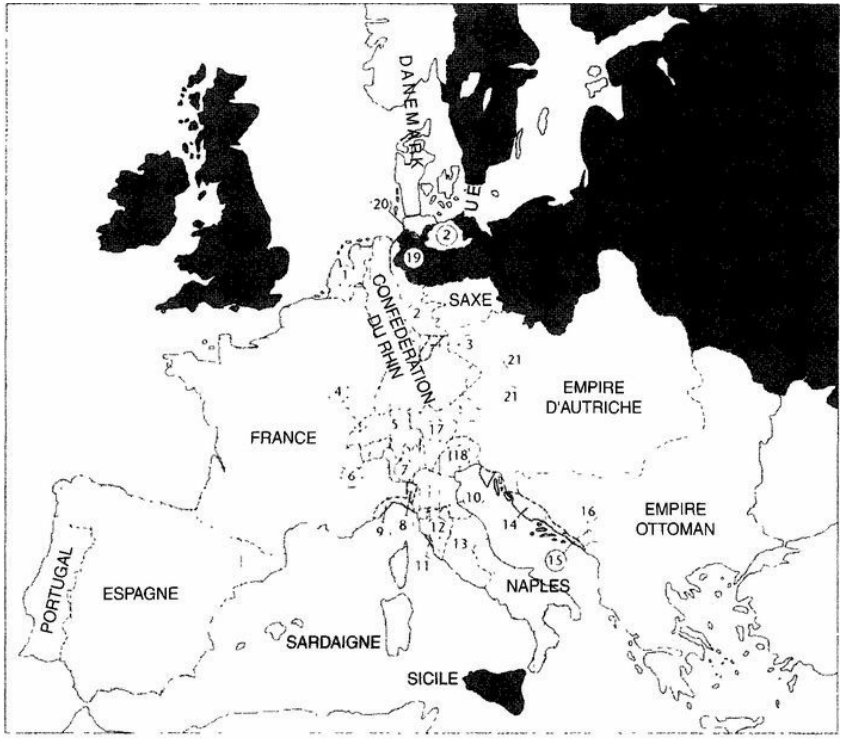

France (frontières de 1803)

France (annexions de 1803-1806)

Territoires sous occupation ou administration française

Satellites ou alliés de la France

Quatrième Coalition

1 Hollande
2 Territoires allemands en dehors de la Confédération du Rhin
3 Bayreuh
4 Neuchâtel
5 Confédération helvétique
6 République du Valais
7 Royaume d'Italie
8 Parme
9 République ligure
10 Lucques
11 Piombino
12 Royaume d'Étrurie
13 États du Pape
14 Istrie/Dalmatie
15 Raguse
16 Montenegro
17 Tyrol/Vorarlberg (à la Bavière, 1805)
18 Vénétie (au Royaume d'Italie, 1805)
19 Hanovre (à la Prusse, 1805)
20 Hambourg
21 Salzbourg (à l'Autriche, 1805)

Source : d'après Philip G. Dwyer, *Napoleon and Europe*, Longmann, 2001, p. XVIII.

L'Europe en 1806

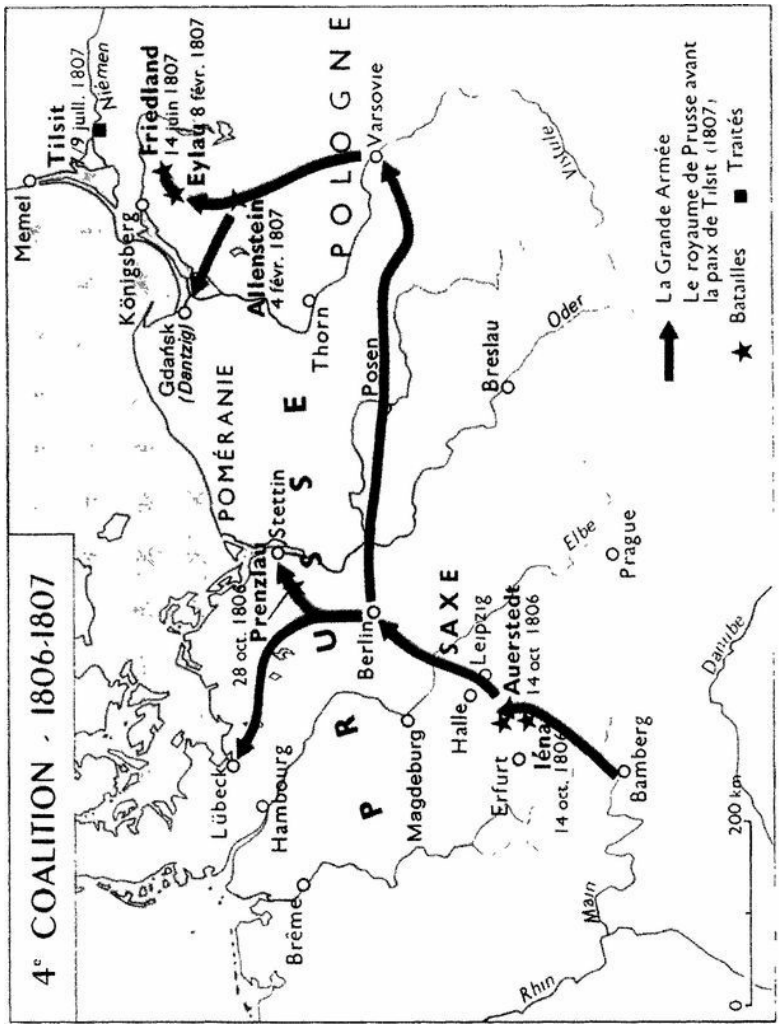

Source : Georges Duby, (dir.), *Atlas historique*, Larousse, 1978, p. 68.

La campagne de 1806-1807

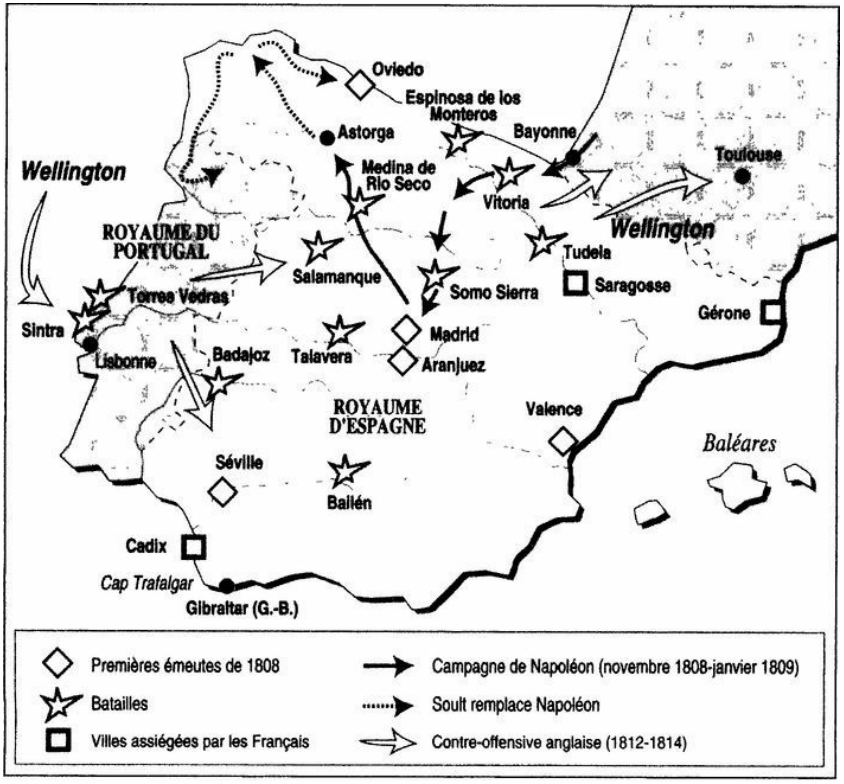

Source : Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon Ier et son temps*, Vuibert, 2004, p. 131.

La campagne de la péninsule Ibérique

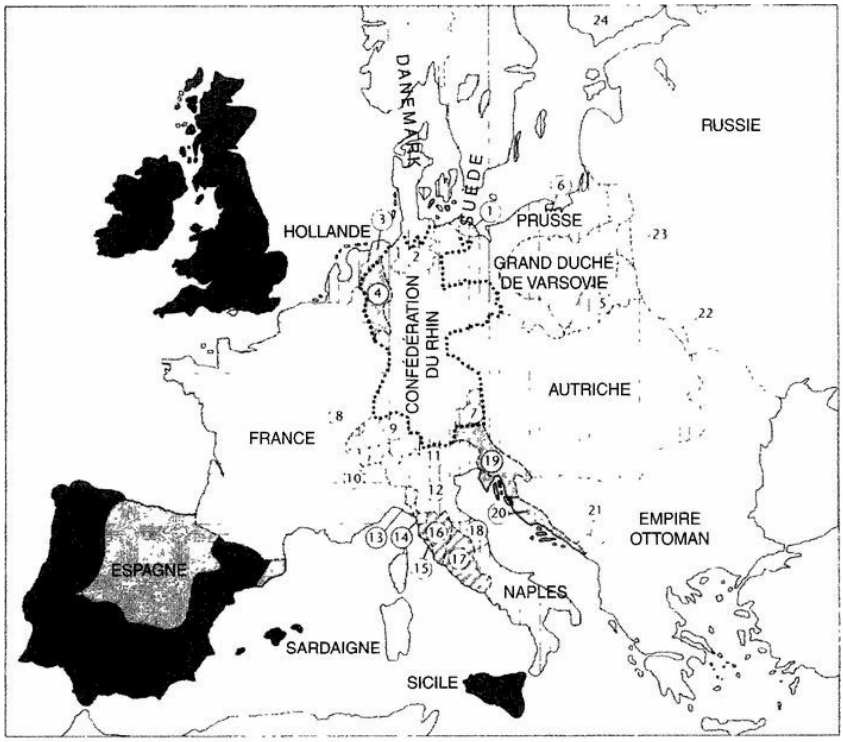

France (frontières de 1806)
France (annexions de 1806-1809)
Territoires sous occupation ou administration française
Satellites ou alliés de la France
Grande-Bretagne et alliés
Frontière de la Confédération du Rhin

1 Poméranie suédoise
2 Hanovre/États hanséatiques (à la Westphalie, 1810)
3 Frise orientale (à la Hollande)
4 Duché de Berg
5 Galicie occidentale (au Grand duché de Varsovie, 1809)
6 Danzig
7 Salzbourg/Ried (à la Bavière, 1809)
8 Neuchâtel
9 Confédération helvétique
10 République du Valais
11 Tyrol du Sud/Trentin (au Royaume d'Italie, décembre 1809)
12 Royaume d'Italie
13 Parme
14 Lucques
15 Piombino
16 Royaume d'Étrurie
17 Rome
18 Marches (au Royaume d'Italie, 1808)
19 Territoires autrichiens annexés aux provinces illyriennes en 1809
20 Provinces illyriennes
21 Montenegro
22 Tarnopol (à la Russie, 1809)
23 Bialystok (à la Russie, 1807)
24 Finlande (à la Russie, 1809)

Source : d'après Philip G. Dwyer, *Napoleon and Europe*, Longmann, 2001, p. XIX.

L'Europe en 1810

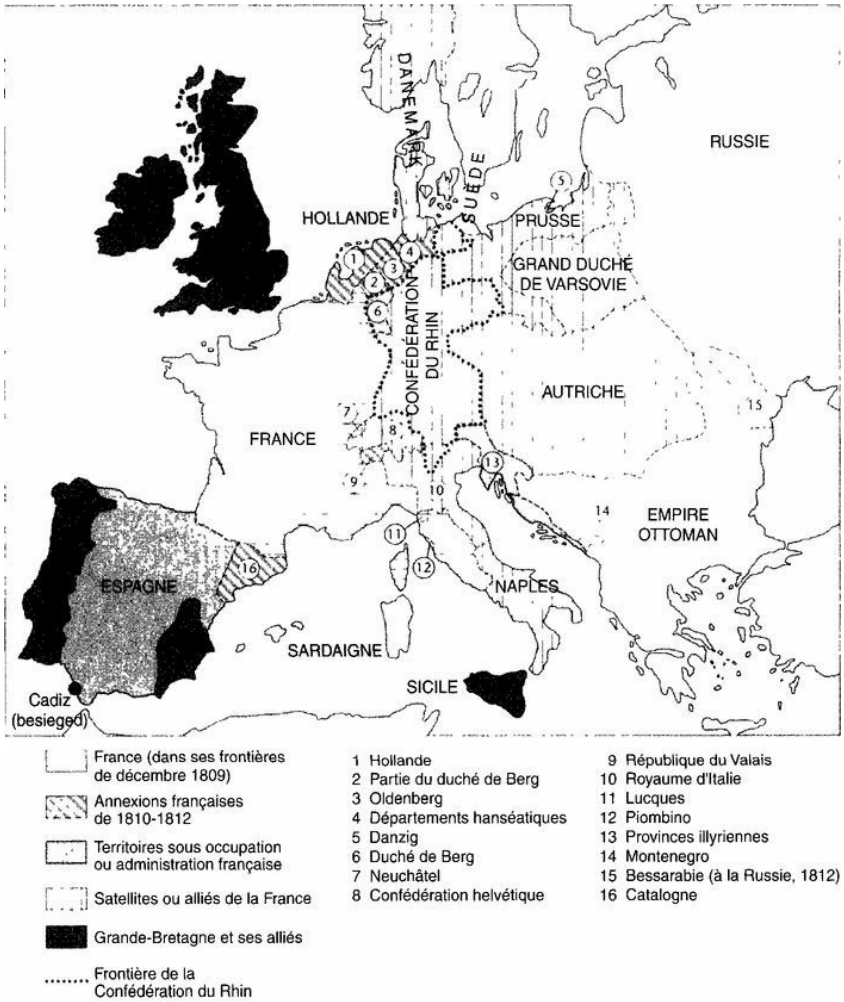

Source : d'après Philip G. Dwyer, *Napoleon and Europe*, Longmann, 2001, p. XX.

L'Europe en 1812

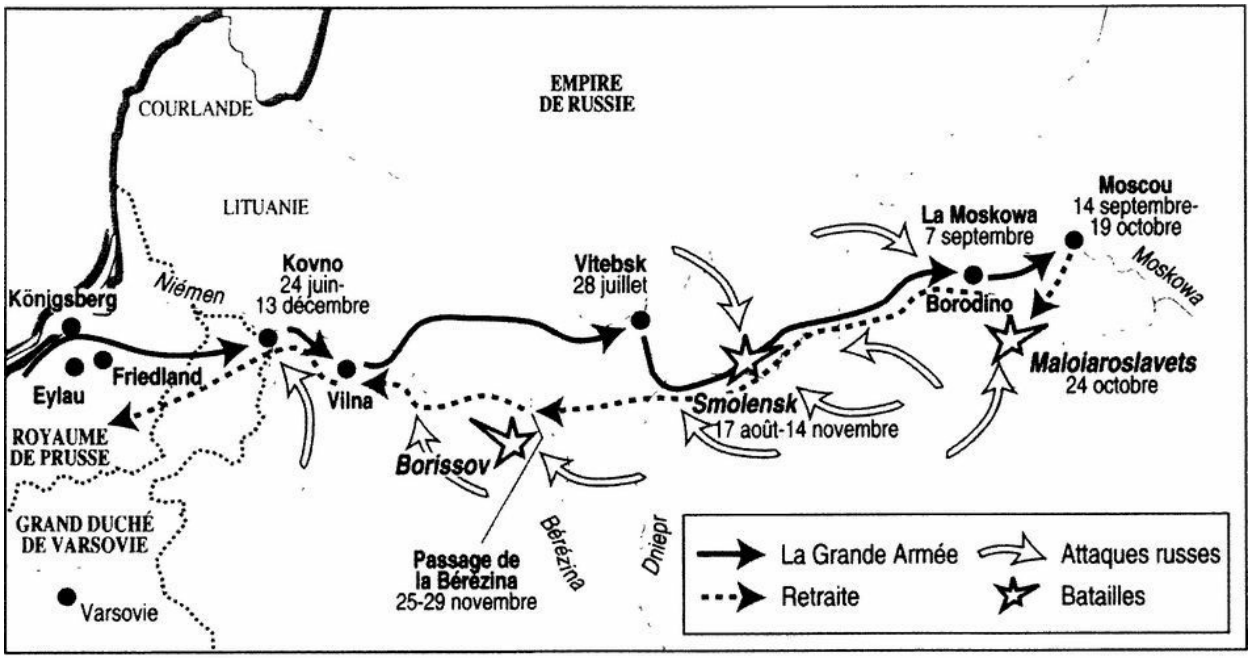

Source : Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon Ier et son temps*, Vuibert, 2004, p. 167.

La campagne de Russie en 1812

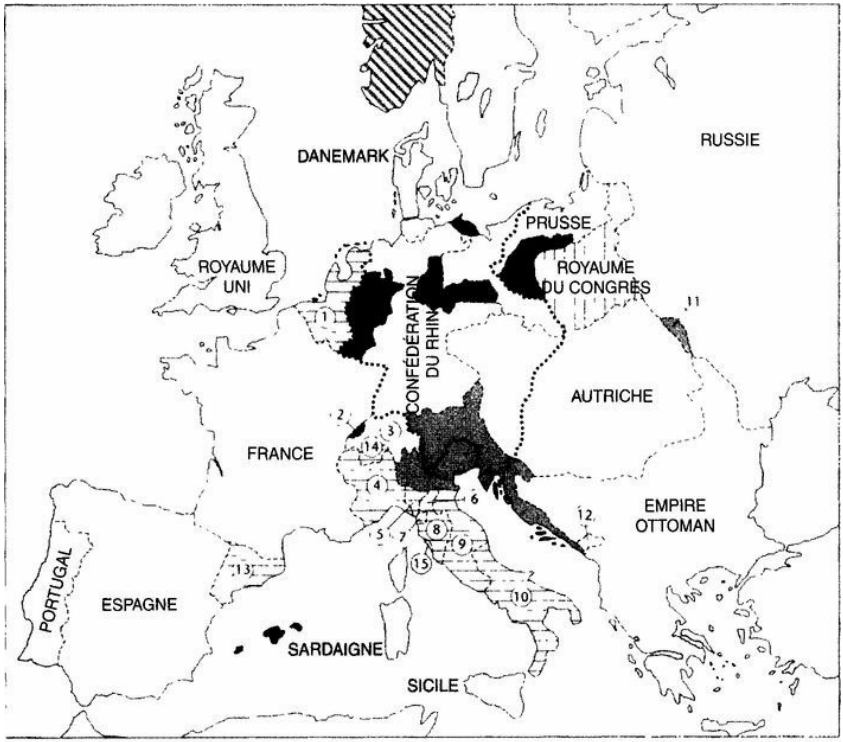

Acquisitions ou restaurations territoriales

- Prusse
- Autriche
- Russie
- Suède
- Autres
- Frontière de la Confédération germanique

1 Provinces-Unies
2 Neuchâtel (à la Prusse)
3 Confédération helvétique
4 Piémont/Gênes (à la Sardaigne)
5 Parme
6 Modène
7 Lucques
8 Toscane
9 États du Pape
10 Naples (à la Sicile)
11 Tarnopol (à l'Autriche)
12 Montenegro
13 Catalogne
14 Montenegro
15 Valais (à la Confédération helvétique)
16 Piombino (à la Toscane)

Source : d'après Philip G. Dwyer, *Napoleon and Europe*, Longmann, 2001, p. XXI.

L'Europe au lendemain du congrès de Vienne

Bibliographie

La bibliographie sur l'époque napoléonienne est immense. Il n'est donc pas question de viser l'exhaustivité. Il existe du reste d'utiles recueils bibliographiques et des revues, telle la Revue de l'Institut Napoléon, qui recensent régulièrement les ouvrages publiés. On s'en est donc tenu à une sélection d'ouvrages, en se limitant aux ouvrages parus ou réédités depuis trente ans, à l'exclusion des mémoires. Même si les livres en langue française sont privilégiés, il a paru nécessaire de signaler d'importants travaux en langue étrangère, parce qu'ils attestent de la vitalité des recherches sur la période napoléonienne à travers le monde.

Ouvrages généraux

Louis BERGERON, *L'Épisode napoléonien, t. 1, Aspects intérieurs 1799-1815,* Paris, Le Seuil, coll. Points, 1972, 249 p.

Jean-Paul BERTAUD, *Le Consulat et l'Empire,* Paris, Armand Colin, coll. Cursus, 1988, 160 p. Serge BONIN et Claude LANGLOIS *(dir.), Atlas de la Révolution française,* Paris, Éditions de l'EHESS, 11 volumes parus, 1983-1999.

Jacques-Olivier BOUDON, *Histoire du Consulat et de l'Empire 1799-1815,* Paris, Perrin, 2000, 512 p.

Jacques-Olivier BOUDON, *Napoléon 1er et son temps,* Paris, Vuibert, 2004, 277 p.

Howard G. BROWN et Judith A. MILLER (dir.), *Taking Liberties. Problems of a new order from the French Revolution to Napoleon,* Manchester, Manchester University Press, 2002, 210 p.

Ronald J. CALDWELL, *The Era of Napoleon. A Bibliography of the History of Western Civilization 1799-1815,* New York-Londres, Garland Publishing,1991, 2 tomes.

Roger DUFRAISSE et Michel KERAUTRET, *La France napoléonienne. Aspects extérieurs 1799-1815,* Paris, Le Seuil, coll. Points, 1999, 334 p.

Alfred FIERRO, André PALLUEL-GUILLARD et Jean TULARD, *Histoire et Dictionnaire du Consulat et de l'Empire,* Paris, Laffont, coll. Bouquins, 1995, 1 350 p.

Georges LEFEBVRE, Napoléon, Paris, PUF, 1969, rééd. Nouveau Monde Éditions, 2005 (introduction de J.-O. Boudon).

Thierry LENTZ, *Le Grand Consulat,* Paris, Fayard, 1999, 627 p.

Thierry LENTZ, *Nouvelle histoire de l'Empire,* Paris, Fayard, 2 volumes parus, 2002-2004. Natalie PETITEAU, *Napoléon. De la mythologie à l'histoire,* Paris, Le Seuil, 1999, 439 p.

Natalie PETITEAU (dir.), *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire,* Paris, Boutique de l'Histoire, 2003, 304 p.

Revue de l'Institut Napoléon, semestrielle (tables et résumés des articles sur www.institut-napoleon.org)

Jean TULARD et *alii, Bibliographie critique des mémoires sur le Consulat et l'Empire,* Paris, Droz, 1991.

Jean TULARD, *Dictionnaire Napoléon,* Paris, Fayard, rééd.1999, 2 tomes.

État, pouvoir, administration

Maurice AGULHON (dir.), *Les maires en France du Consulat nos jours,* Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, 462 p.

R. S. ALEXANDER, *Bonapartism and revolutionary tradition in France. The fédérés of 1815,* Cambridge, Cambridge University Press, 1991, 314 p.

Vida AZIMI, *Les premiers sénateurs français. Consulat et Premier Empire 1800-1814,* Paris, Picard, 2000, 271 p.

Thomas D. BECK, *French Legislators 1800-1834. A Study in Quantitative History,* Bekerley, University of California Press, 1974, 202 p.

Frédéric BLUCHE, *Le plébiscite des Cent-Jours (avril-mai 1815),* Genève, Droz, 1974, 152 p.

Frédéric BLUCHE, Le *bonapartisme. Aux origines de la droite autoritaire 1800-1850,* Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1980, 366 p.

Jean BORDAS, *Les directeurs généraux des douanes. L'administration et la politique douanière 1801-1939,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004, 742 p.

Jacques-Olivier BOUDON (dir.), *Brumaire, la prise de*

pouvoir de Bonaparte, Paris, SPM, 2002,180 p.

Laurence CHATEL DE BRANCION, *Le sacre de Napoléon. Le rêve de changer le monde,* Paris, Perrin, 2004, 343 p.

David CHANTERANNE, *Le sacre de Napoléon,* Paris, Tallandier, 2004, 344 p.

Jean CLINQUART, *L'administration des douanes en France sous le Consulat et l'Empire,* Bordeaux, AHAD, 1988.

Irene COLLINS, *Napoleon and his Parliaments, 1800-1815,* Edward Arnold, 1979, 193 p.

Jean-Yves COPPOLANI, *Les élections en France à l'époque napoléonienne,* Paris, Albatros, 1980, 499 p.

Laurent COSTE, *Le maire et l'empereur. Bordeaux sous le Premier Empire,* Bordeaux, Société historique et archéologique de Lignan, 1993, 352 p.

Jean-Pierre JESSENNE (dir.), *Du Directoire au Consulat, t. 3, Brumaire dans l'histoire du lien politique et de l'État-Nation,* Lille, CRHENO, 2001, 633 p.

Thierry LENTZ, *Le 18 Brumaire,* Paris, Picollec, 1997.

Thierry LENTZ, *Dictionnaire des ministres de Napoléon,* Paris, Christian/Jas, 1999, 210 p.

Aurélien LIGNEREUX, *Gendarmes et policiers dans la France de Napoléon. Le duel Moncey-Fouché,* Maisons-Alfort, Service historique de la Gendarmerie nationale, 2002, 275 p.

Les clémences de Napoléon. L'image au service du mythe, catalogue de l'exposition organisée à la Bibliothèque

Marmottan, Paris, Somogy, 2004, 120 p.

Jean-Noël LUC (dir.), *Gendarmerie, État et société au XIXe siècle,* Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 510 p.

Jacques-Guy PETIT, *Ces peines obscures. La prison pénale en France (1780-1875),* Paris, Fayard, 1990, 750 p.

Jean TULARD, *Une journée particulière, 12 octobre 1809,* Paris, J.-C. Lattès, 1994, 189 p.

Jean TULARD, *Les vingt jours, 1er-20 mars 1815,* Paris, Fayard, 2001, 284 p.

Jean-Claude VIMONT, *La prison politique en France. Genèse d'un mode d'incarcération spécifique XVIIIe-XXe siècles,* Paris, Anthropos, 1993, 503 p.

Isser WOLOCH, *Napoleon and his collaborators. The making of a dictatorship,* New York, Norton & Cie, 2001, 282 p.

Charles-Otto ZIESENISS, *Napoléon et la Cour impériale,* Paris, Tallandier, 1980, 428 p.

Économie, société

Louis BERGERON, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire,* Paris, EHESS/Mouton, 1978, 436 p.

Louis BERGERON et Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *Grands notables du Premier Empire,* Paris, CNRS Éditions, 35 vol. parus, 1978-2001.

Bernard BODINIER et Eric TEYSSIER, *L'événement le plus important de la Révolution. La vente des biens nationaux*

(1789-1867) en France et dans les territoires annexés, Paris, Société des Études Robespierristes/Éditions du CTHS, 2000, 503 p.

Marie-Noëlle BOURGUET, *Déchiffrer la France. La statistique départementale à l'époque napoléonienne,* Paris, Éditions des archives contemporaines, 1988, 476 p.

Nicolas BOURGUINAT, *Les grains du désordre. L'État face aux violences frumentaires dans la première moitié du XIXe siècle,* Paris, Éditions de l'EHESS, 2002, 542 p.

Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse en Franche-Comté de 1789 à 1808,* Paris, Les Belles Lettres, 1972,185 p.

Dominique DESSERTINE, *Divorcer à Lyon sous la Révolution et l'Empire,* Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1981, 387 p.

Georges DUBY et André WALON (dir.), *Histoire de la France rurale,* t. 3, Paris, Le Seuil, 1976.

Jacques DUPAQUIER (dir.), *Histoire de la population française,* t. 3, De 1789 à 1914, Paris, PUF, 1988, 554 p.

Pierre-François PINAUD, *Les receveurs généraux des finances 1790-1865. Étude historique. Répertoire nominatif et territorial,* Genève, Droz, 1990, 253 p.

Michel BRUGUIERE, *Gestionnaires et profiteurs de la Révolution,* Paris, Olivier Orban, 1986, 340 p.

François CROUZET, *La grande inflation. La monnaie en France de Louis XIV à Napoléon,* Paris, Fayard, 1993, 608 p.

Philippe DAUMAS, *Familles en Révolution. Vie et relations familiales en Ile-de-France, changements et continuités* (1775-1825), Rennes, Presses de l'Université de Rennes,

2003, 337 p.

Catherine DUPRAT, *Le temps des philanthropes,* Paris, Éditions du CTHS, 1993, 485 p.

Alfred FIERRO, *La vie des Parisiens sous Napoléon,* Paris, Napoléon Ier Éditions, 2003, 346 p.

Michel FIGEAC, *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830),* Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 2 tomes, 1996, 989 p.

Jean-Louis HALPÉRIN, *L'impossible Code civil,* Paris, PUF, coll. Histoires, 1992, 309 p.

Jean-Pierre JESSENNE, *Pouvoir au village et Révolution. Artois 1760-1848,* Lille, Presses Universitaires de Lille, 1987, 308 p.

Christine LACANETTE-POMMEL, *La famille dans les Pyrénées. De la coutume au Code Napoléon,* Estadens, Pyrégraph, 2003, 228 p.

Francis LALLIARD, *La fortune des Wagram de Napoléon à Proust,* Paris, Perrin, 2002, 491 p.

Jean-François LEMAIRE, *La médecine napoléonienne,* Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2003, 370 p.

Bernard LEPETIT, *Les villes dans la France moderne (1740-1840),* Paris, Albin Michel, 1988, 490 p.

Jean LHOTE, *Aspects de la population de Metz sous le Consulat et l'Empire,* Nancy, Presses Universitaires de Nancy/ Éditions Serpenoise, 1990, 208 p.

Jean-Claude MARTIN (dir.), *Autour du Consulat et de*

l'Empire, Mémoires et Documents de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, 2000.

Raymonde MONNIER, *Le faubourg Saint-Antoine 1789-1815,* Paris, Société des Études robespierristes, 1981, 367 p.

André PALLUEL-GUILLARD, *L'Aigle et la Croix. Genève et la Savoie 1798-1815,* Yens-sur-Morges, Cabédita, 1999, 662 p

Jean-Claude PERROT et Stuart WOOLF, *State and Statistics in France 1789-1815,* Londres, Harwood Academic Publishers, 1984, 205 p.

Natalie PETITEAU, *Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIXe siècle (1808-1914),* Paris, La Boutique de l'Histoire Éditions, 1997, 714 p.

Maurice de POITEVIN, *La Charente limousine sous le Consulat et l'Empire,* Paris, Le Croît vif, 2000.

Gérard THERMEAU, À *l'aube de la révolution industrielle. Saint-Étienne et son agglomération,* Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2002, 448 p.

Guy THUILLIER, *La réforme monétaire de l'an XI. La création du franc germinal,* Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993, 892 p.

Jean TULARD, *Nouvelle Histoire de Paris. Le Consulat et l'Empire,* Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1970, 488 p.

Jean TULARD, *Napoléon et la noblesse d'Empire,* Paris, Tallandier, rééd. 2003, 414 p.

Nadine VIVIER, *Propriété collective et identité*

communale. Les Biens communaux en France 1750-1914, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

Denis WORONOFF, *L'industrie sidérurgique en France pendant la révolution et l'Empire,* Paris, Éditions de l'EHESS, 1984, 592 p.

Culture, éducation et religion

Maurice AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité,* Paris, A. Colin, « Cahier des Annales », 1977, 107 p.

Jean-Claude BONNET (dir.), *L'Empire des Muses,* Paris, Belin, 2004, 484 p.

Jacques-Olivier BOUDON, *Napoléon et les cultes,* Paris, Fayard, 2002, 368 p.

Jacques-Olivier BOUDON (dir.), *Napoléon et les lycées,* Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004, 392 p.

Jacques-Olivier BOUDON, *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire,* Paris, Nouveau Monde Éditions, 2002, 312 p.

Patrice BRET (dir.), *L'expédition d'Égypte, une entreprise des Lumières, 1798-1801,* Paris, Éditions Tec & Doc, 1999, 436 p.

André CABANIS, *La presse sous le Consulat et l'Empire,* Paris, Société des études robespierristes, 1975, 354 p.

Antoine CASANOVA, *Napoléon et la pensée de son temps. Une histoire intellectuelle singulière,* Paris, Boutiques de

l'Histoire Éditions, 2001, 324 p.

David CHAILLOU, *Napoléon et l'Opéra. La politique sur la scène 1810-1815,* Paris, Fayard, 2004, 543 p.

Jean-Pierre CHALINE, *Sociabilité et érudition. Les sociétés savantes en France XIXe-XXe siècle,* Paris, Éditions du CTHS, 1995, 270 p.

Jean-Luc CHAPPEY, *La Société des Observateurs de l'homme (1799-1804). Des anthropologues au temps de Bonaparte,* Paris, Société des Études Robespierristes, 2002, 573 p.

Pierre CHEVALLIER, *Histoire de la franc-maçonnerie française, t. 2, La maçonnerie, missionnaire du libéralisme (1800-1877),* Paris, Fayard, 1988, 556 p.

Nicole et Jean DHOMBRES, *Naissance d'un nouveau pouvoir: sciences et savants en France 1793-1824,* Paris, Payot, 1989, 938 p.

René GREVET, *L'avènement de l'école contemporaine en France 1789-1835,* Villeneuve d'Asq, Septentrion, 2001, 358 p.

Gérard HUBERT et Guy LEDOUX-LEBARD, *Napoléon, portraits contemporains, bustes et statues,* Paris, Arthena,1999, 245 p.

Annie JOURDAN, *Napoléon, héros, imperator, mécène,* Paris, Aubier, 1998, 381 p.

Claude LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale* au XIXe siècle, Paris, Cerf, 1984, 776 p.

Henri-Jean MARTIN et Roger CHARTIER (dir.), *Histoire*

de l'édition française, t. 2, *Le livre triomphant,* Paris, Promodis, 1984, 653 p.

Jean MONGREDIEN, *La musique en France des Lumières au Romantisme 1789-1830,* Paris, Flammarion, 1986, 370 p.

Napoléon, images et histoire. Peintures du château de Versailles (1789-1815), Paris, réunion des Musées Nationaux, 2001,

Bernard PLONGERON (dir.), *Pratiques religieuses dans l'Europe révolutionnaire (1770-1820),* Paris, Brepols, 1988, 777 p.

Daniel ROBERT, *Les Églises réformées en France, 1800-1830,* Paris-Genève, Droz-Minard, 1961, 632 p.

Marcel SCHNEIDHAUER, *Les Églises luthériennes en France 1800-1815. Alsace, Montbéliard, Paris,* Strasbourg, Éditions Oberlin, 1975, 287 p.

Histoire militaire et coloniale

Michèle BATTESTI, Trafalgar. *Les aléas de la stratégie navale de Napoléon,* Paris, Napoléon 1er Éditions, 2004, 382 p.

Yves BENOT, *La démence coloniale sous Napoléon,* Paris, La Découverte, 1991, 408 p.

Louis BERGES, *Résister à la conscription 1798-1814. Le cas des départements aquitains,* Paris, CTHS, 2002, 598 p.

Olivier BLANC, *Les espions de la Révolution et de l'Empire,* Paris, Perrin, 1995.

Rafe BLAUFARB, *The French Army 1750-1820. Carrers, talent, merit,* Manchester University Press, 2002, 227 p.

Jean-Paul BERTAUD, *Guerre et société en France de Louis XIV à Napoléon 1er,* Paris, Armand Colin, 1998, 238 p.

Arnaud BLIN, *léna, octobre 1806,* Paris, Perrin, 2003, 239 p.

Jacques-Olivier BOUDON (dir.), *Armée, guerre et société,* Paris, SPM, 2002, 258 p.

Patrice BRET, *L'État, l'armée, la science : l'invention de la recherche publique en France, 1763-1830,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

André CORVISIER (dir.), *Histoire militaire de la France,* t. 2, Paris, PUF, 1992, 436 p.

Annie CREPIN, *La conscription en débat ou le triple apprentissage de la Nation, de la citoyenneté, de la République (1798-1889),* Arras, Artois Presses Université, 1998, 253 p.

Maurice DUPONT, *Les flottilles côtières de Pierre le Grand à Napoléon,* Paris, Economica, 2000, 276 p.

John R. ELTING, *Swords around a Throne. Napoleon's Grande Armée,* Londres, Weidenfeld and Nicholson, 1988, 767 p.

Robert M. EPSTEIN, *Napoleon's last victory and the Emergence of Modern War,* University Press of Kansas, 1994, 215 p.

Alan FORREST, *Déserteurs et insoumis sous la Révolution et l'Empire,* Paris, Perrin, 1988, 328 p.

Francesco FRASCA, *Reclutamento e guerra nell'Italia napoleonica,* Padoue, Programma, 1993, 227 p.

Jacques GARNIER, *Austerlitz, 2 décembre 1805,* Paris, Fayard, 2005, 458 p.

David GATES, *The Napoleonic Wars 1803-1815,* Londres-New York, Arnold, 1997, 304 p.

Robert GOETZ, *1805: Austerlitz. Napoleon and the destruction of the third coalition,* Londres, Greenhill Press, 2005, 368 p.

Jacques HENRI-ROBERT, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon,* Paris, Henri Veyrier et Kronos, 1990, 366 p.

Jacques JOURQUIN, *Dictionnaire des maréchaux du Premier Empire,* Paris, Christian et Jas, 1999, 211 p.

Jean-François LEMAIRE, *Les blessés dans les armées napoléoniennes,* Paris, Lettrage, 1999, 336 p.

Pierre LÉVÊQUE, *Les officiers de marine du Premier Empire,* Vincennes, Service historique de la Marine, 1998, 2 tomes, 654 p.

Jacques LOGIE, *Waterloo, la campagne de 1815,* Bruxelles, Racine, 2003, 237 p.

Michel MOLIERES, *La campagne de 1809. Les opérations du 20 au 23 avril,* Paris, LCV, 2003, 280 p.

Rémi MONAQUE, *Trafalgar,* Paris, Tallandier, 2005.

Natalie PETITEAU, *Lendemain d'Empire. Les soldats de Napoléon dans la France du XIXe siècle,* Paris, Boutique de l'histoire, 2003, 400 p.

Alain PIGEARD, *L'armée de Napoléon. Organisation et vie quotidienne,* Paris, Tallandier, 2000, 366 p.

Bernard et Danielle QUINTIN, *Dictionnaire des colonels de*

Napoléon, Paris, SPM,1996, 988 p.

Danielle et Bernard QUINTIN, *Dictionnaire des capitaines de vaisseau de Napoléon,* Paris, SPM, 2003, 425 p.

Danielle et Bernard QUINTIN, *Austerlitz 2 Décembre 1805. Dictionnaire biographique des officiers, sous-officiers et soldats tués ou blessés mortellement à Austerlitz,* Paris, Archives et Culture, 2004, 298 p.

Jean-Luc QUOY-BODIN, *L'armée et la franc-maçonnerie au déclin de la Monarchie, sous la Révolution et l'Empire,* Paris, Economica-Edic, 1987, 344 p.

Jean SARRAMON, *La Bataille de Vitoria : la fin de l'aventure napoléonienne en Espagne,* Paris, J.-C. Bailly, 1985.

Frederic C. SCHNEID, *Soldiers of Napoleon's Kingdom of Italy,* Boulder Colorado, Westview Press, 1995, 141 p.

William SERMAN et Jean-Paul BERTAUD, *Nouvelle histoire militaire de la France,* Paris, Fayard, 1997, 855 p.

Denis SMITH, *Les soldats oubliés de Napoléon. Prisonniers sur l'île de Cabrera 1809-1814,* Paris, Autrement, 2005, 208 p.

Auguste THOMAZI, *Les marins de Napoléon,* Paris, Librairie Jules Tallandier, 1978, 374 p.

Edward A. WHITCOMB, *Napoleon's Diplomatic Service,* Durham, N.C., Duke University Press, 1979, 218 p.

Isser WOLOCH, *The French Veteran from the Revolution to the restoration,* University of North Carolina Press, 1979, 392 p.

Histoire des relations internationales, histoire européenne

Iradj AMINI, *Napoléon et la Perse,* Paris, Fondation Napoléon,1995, 256 p.

Livio ANTONIELLI, I *Prefetti dell'Italia napoleonica. Repubblica e Regno d'Italia,* Bologne, Il Mulino, 1983, 568 p.

Jean-René AYMES, *La déportation sous le Premier Empire. Les Espagnols en France (1808-1814),* Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, 568 p.

Jean-René AYMES, *L'Espagne contre Napoléon. La guerre d'Indépendance espagnole (1808-1814),* Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2003, 255 p.

H. Arnold BARTON, *Scandinavia in the Revolutionary Era, 1760-1815,* University of Minnesota Press, 1986, 448 p.

Yves-Marie BERCÉ (dir.), *La fin de l'Europe napoléonienne. 1814 : la vacance du pouvoir,* Paris, Henri Veyrier, coll. Kronos, 1990, 392 p.

Helmut BERDING, *Napoleonische Herrschafts und Gesellschaftspolitik in Königreich Westfalen 1807-1813,* Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1973, 160 p.

Michael BROERS, *Napoleonic Imperialism and the Savoyard Monarchy 1773-1821. State Building in Piedmont,* Lampeter, The Edwin Mellen Press, 1997, 582 p.

Michael BROERS, *The Napoleonic Empire in Italy, 1796-1814. Cultural Imperialism in a European Context* ?, New York, Macmillan, 2005, 368 p.

Frank J. BUNDY, *The Administration of the Illyrian*

Provinces of the French Empire, 1809-1813, New York-Londres, Garland Publishing, 1987, 678 p.

Gerardo CASAGLIA, *Le partage du monde. Napoléon et Alexandre à Tilsit, 25 juin 1807,* Paris, SPM, 1998, 415 p.

Nadine-Josette CHALINE (dir.), *La paix d'Amiens,* Amiens, Encrage, 2005.

Owen CONNELLY, *Napoleon's Satellite Kingdoms : Managing Conquered Peoples,* Malabar, Robert E. Krieger Publishing Company, rééd. 1990 (1965), 381 p.

François CROUZET, *L'économie britannique et le blocus continental,* Paris, Economica, rééd., 1987, CXIV-949 p.

Roger DUFRAISSE, *L'Allemagne à* l'époque napoléonienne. Questions d'histoire politique, *écono*mique et sociale, Berlin, Bouvier, 1992.

Philip DWYER (ed.), *Napoleon* and *Europe,* Londres, Person Education, 2002, 328 p.

Geoffrey ELLIS, *Napoleon's Continental Blockade : the Case of Alsace,* Oxford, Clarendon Press, 1981, 355 p.

Geoffrey ELLIS, *The Napoleonic Empire,* New York, Macmillan, 2e éd., 2003,165 p.

Français et Anglais en Méditerranée 1789-1830, Paris, Service Historique de la Marine, 1992, 330 p.

Charles ESDAILLE, *The Spanish Army in the Peninsular War,* Manchester, Manchester University Press, 1988.

F. Gunther EYCK, *Loyal Rebels. Andreas Hofer and the Tyrolean Uprinsing of 1809,* Lanham, University Press of America, 1986, 278 p.

André FUGIER, « La Révolution française et l'Empire napoléonien », dans Pierre RENOUVIN (dir.), *Histoire des relations internationales,* Paris, Hachette, rééd. 1994, vol. 2, 706 p.

Christopher D. HALL, *British Strategy in the Napoleonic War 1803-1815,* Manchester, Manchester University Press, 1992, 240 p.

Jacques HANTRAYE, Les Cosaques aux *Champs-Élysées. L'occupation de la France après la chute de Napoléon,* Paris, Belin, 2005, 304 p.

Richard HOCQUELLET, *Résistance et Révolution durant l'occupation napoléonienne en Espagne 1808-1812,* Paris, La Boutique de l'Histoire Éditions, 2001, 370 p.

John L. H. KEEP, *Soldiers of the Tsar. Army and Society in Russia,* Oxford, Clarendon Press, 1985, 432 p.

Miche KERAUTRET, *Les grands traités du Consulat (1799-1804). Documents diplomatiques du Consulat et de l'Empire,* 3 tomes, Paris, Nouveau Monde Éditions/fondation Napoléon, 2002-2004.

Domokos KOSARY, *Napoléon et la Hongrie,* Budapest, Akademiai Kiado, 1979, 122 p.

Henry LAURENS (dir.), *L'expédition d'Égypte 1798-1801. Bonaparte et l'islam. Le choc des cultures,* Paris, Armand Colin, 1989, 519 p.

Thierry LENTZ (dir.), *Napoléon et l'Europe,* Paris, Fayard, 2005, 445 p.

Gustave MAISON et Anne VAN YPERSELE DE STRIHOU, *Napoléon en Belgique,* Bruxelles, Racine, 2002, 296 p.

Jean-Clément MARTIN (dir.), *Napoléon et l'Europe,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002, 170 p.

Silvia MARZAGALLI, *Les Boulevards de la fraude. Le négoce maritime et le blocus continental 1806-1813,* Villeneuve d'Ascq, Septentrion Presses Universitaires, 1999, 396 p.

Rory MUIR, *Britain and the Defeat of Napoleon, 1807-1815,* Yale University Press, 1996, 466 p.

Carla NARDI, *Napoleone e Roma. La politica della Consulta romana,* Rome, Collection de l'École française de Rome, n° 115, 1989, 226 p.

Paul NOLTE, *Staatsbildung als Gesellschaftsreform. Politische Reformen in Preussen und den süddeutschen Staaten 1800-1820,* Frankfurt/New York, Campus Verlag, 1990, 278 p.

Alain PILLEPICH, Napoléon et *les* Italiens, Paris, Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2003, 226 p.

Hugh RAGSDALE, *Détente in the Napoleonic Era. Bonaparte and the Russians,* Lawrence, The Regents Press of Kansas, 1980, 183 p.

André RATCHINSKI, *Napoléon et Alexandre Ier. La guerre des idées,* Paris, Bernard Giovanangeli Editeur, 2002, 403 p.

Lydia SCHER-ZEMBITSKA, *L'Aigle et le Phénix. Un siècle de relations franco-polonaises 1732-1832,* Paris, CNRS Éditions, 2001, 470 p.

Paul W. SCHROEDER, *The Transformation of European Politics 1763-1848,* Oxford, The Clarendon Press, 1994, 894 p.

Alain de SEDOUY, *Le Congrès de Vienne. L'Europe contre*

la France 1812-1815, Paris, Perrin, 2003, 308 p.

Brendan SIMMS, *The Impact of Napoleon. Prussian High Politics, Foreign Policy and the Crisis of the Executive, 1797-1806,* Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

Jean TULARD, *Le Grand Empire,* Paris, Albin Michel, 1982.

Stuart WOOLF, *Napoléon et la conquête de l'Europe,* Paris, Flammarion, 1990, 398 p.

Charles-Otto ZIESENISS, *Le Congrès de Vienne,* Paris, Belfond, 1984, 292 p.

Michel ZYLBERBERG, *Une si douce domination. Les milieux d'affaires français et l'Espagne vers 1780-1808,* Paris, Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 1993, 654 p.

Biographies

Bernard BERGEROT, *Daru, intendant général de la Grande Armée,* Paris, Tallandier, 1991, 220 p. Jean-Paul BERTAUD, *Le duc d'Enghien,* Paris, Fayard, 2001, 466 p.

Guillaume de BERTIER DE SAUVIGNY, *Metternich,* Paris, Fayard, 1986, 535 p.

André BESSON, *Malet. L'homme qui fit trembler Napoléon,* Paris, Éditions France-Empire, 1982, 316 p.

Jean-Denis BREDIN, *Sieyès. La clé de la Révolution française,* Paris, Éditions de Fallois, 1988, 611 p.

Alain CHARTIER, *Portalis,* Paris, Fayard, 2004.

Laurence CHATEL DE BRANCION, *Cambacérès, maître*

d'œuvre de Napoléon, Paris, Perrin, 2001, 642 p.

Abel DOUAY et Gérard HERTAULT, *Schulmeister. Dans les coulisses de la Grande Armée, Paris,* Nouveau Monde Éditions/Fondation Napoléon, 2002, 433 p.

Maurice DUPONT, *L'amiral Decrès et Napoléon,* Paris, Economica, 1991.

Steven ENGLUND, *Napoléon, une vie politique,* Paris, Fallois, 2004.

John EHRMAN, *The Younger Pitt, t. 3, The Consuming Struggle (1797-1806),* Londres, Constable, 1996, 911 p.

Charles John FEDORAK, *Henry Addington, Prime Minister, 1801-1804, Peace, War, and Parliamentary Politics,* University of Akron Press (Ohio), 2002.

Michael et Diana JOSSELSON, *Le général Hiver. Michael Bogdanovitch Barclay de Tolly,* Paris, Éditions Gérard Lebovici, 1986, 440 p.

Isabelle LABOULAIS-LESAGE, *Lectures et pratiques de l'espace. L'itinéraire de Coquebert de Monbret, savant et grand commis de l'État (1755-1831),* Paris, Honoré Champion, 1999, 753 p.

Jean-François LEMAIRE, *Coste, premier médecin des armées de Napoléon,* Paris, Stock, 1997, 420 p.

Thierry LENTZ, *Rœderer 1754-1835,* Metz, Éditions Serpenoise, 1989, 223 p.

Francis LEY, *Alexandre 1er et sa Sainte-Alliance 1811-1825,* Paris, Fischbacher, 1975, 328 p.

Jean MARCHIONI, *Place à Monsieur Larrey, chirurgien de*

la garde impériale, Arles, Actes Sud, 2003, 508 p.

Luigi MASCILLI-MIGLIORINI, *Napoléon,* Paris, Perrin, 2004, 668 p.

Michel MASSIE, *Le troisième consul. Roger Ducos,* Biarritz, J et D Éditions, 1992, 546 p.

Rémi MONAQUE, *Latouche-Tréville. L'amiral qui défiait Nelson,* Paris, SPM, 2000, 659 p.

Serge NABOKOV et Sophie de LASTOURS, *Koutouzov. Le vainqueur de Napoléon,* Paris, Albin Michel, 1990, 334 p.

François PAIRAULT, *Gaspard Monge. Le fondateur de Polytechnique,* Paris, Tallandier, 2000, 521 p.

Jacques PARENT, *Charles-Louis Huguet de Sémonville. De Mirabeau à Louis-Philippe, haute politique et basses intrigues,* Paris, Éditions S.P.M., Kronos, 2002, 248 p.

Henri PERRIN DE BOUSSAC, *Charles-Jean-Marie Alquier (1752-1826),* La Rochelle, Rumeur des Âges, 1983, 301 p.

Marc RAEFF, *Michael Speransky. Statesman of imperial Russia 1772-1839,* Wesport, Hyperion Press, rééd. 1990, 388 p.

Gunther E. ROTHENBERG, *Napoleon's Great Adversaries : the Archduke Charles and the Austrian Army, 1792-1814,* New York, Sarpedon, 1982, 277 p.

Étienne TAILLEMITE, *La Fayette,* Paris, Fayard, 1989, 642 p.

Jean TULARD, *Joseph Fiévée, conseiller secret de Napoléon,* Paris, Fayard, 1985, 247 p.

Jean TULARD, *Napoléon ou le mythe du sauveur,* Paris,

Fayard, rééd. 1987.

Jean TULARD, *Napoléon II,* Paris, Fayard, 1993, 262 p.

Jean TULARD, *Fouché,* Paris, Fayard, 1998, 496 p.

Jean TULARD, *Murat,* Paris, Fayard, 1999, 473 p.

Bruno VILLIEN, *Talma, l'acteur favori de Napoléon Ier,* Paris, Pygmalion, 2001, 539 p.

Michel VOVELLE, *Théodore Desorgues ou la désorganisation,* Paris, Le Seuil, 1985, 292 p.

Emmanuel de WARESQUIEL, *Talleyrand, le prince immobile,* Paris, Fayard, 2003, 796 p.

Jacques WOLFF, *Le financier Ouvrard (1770-1846),* Paris, Tallandier, 1992, 343 p.